MÉMOIRES
DE LA
ROCHEFOUCAULD
DUC
DE DOUDEAUVILLE

XII






BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

MÉMOIRES
DE M.
DE LA ROCHEFOUCAULD
DUC DE DOUDEAUVILLE



PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

MÉMOIRES

DE M.

DE LA ROCHEFOUCAULD

DUC DE DOUDEAUVILLE

DOUZIÈME VOLUME

SECONDE PARTIE DES MÉMOIRES

LA RÉVOLUTION DE JUILLET. — SAINTE-PÉLAGIE

BUSCHTIÉRAD. — LE FILS DE LOUIS XVI

— 1830-1834



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

2 BIS, RUE VIVIENNE, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—

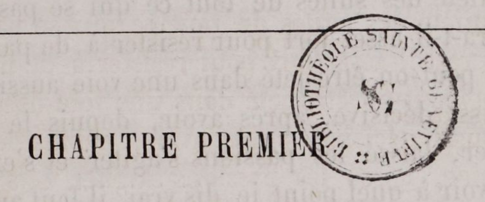
1863

MÉMOIRES

DE M.

DE LA ROCHEFOUCAULD

DUC DE DOUDEAUVILLE



CHAPITRE PREMIER

1830

MON RETOUR A PARIS

Ce fut à Saint-Sauveur[1] que j'eus connaissance des fatales ordonnances qui parurent dans le *Moniteur* du 26 juillet. Ayant depuis longtemps prévu le résultat de pareilles mesures, je songeai à l'instant même à me mettre en route pour Paris. Le devoir de ma charge autant que mes sentiments intimes m'y appelaient : j'espérais y arriver assez à temps pour venir en aide à la royauté aussi dangereusement engagée;

[1] Voir le IXe volume, page 635.

mais ce peu de mots que j'écrivis en toute hâte témoignent de mes tristes prévisions :

A MADAME LA VICOMTESSE DE LA ROCHEFOUCAULD

« Saint-Sauveur, 1er août 1830.

« Impossible de partir avant demain faute de chevaux : je profite d'une occasion pour vous écrire encore aujourd'hui... Plus j'y pense et plus je m'inquiète des suites de tout ce qui se passe : le trône sera-t-il assez fort pour résister à de pareilles crises, et peut-on être jeté dans une voie aussi effrayante et aussi décisive, après avoir, depuis le 8 août dernier, laissé les passions s'agiter et s'exalter? Pour savoir à quel point je dis vrai, il faut avoir parcouru la France.... mais tout raisonnement est désormais inutile; il n'y a plus à délibérer, il faut aller au secours du trône. Le fond de mon âme est rempli d'une mortelle inquiétude pour la sûreté et l'avenir du roi. Voulez-vous mon sentiment intime, mon impression pour vous seule? Eh bien, je crois le pays tellement monté qu'on échouera devant une résistance impossible à vaincre! Le roi livré aux mêmes conseils qui compromettaient Monsieur, et attaqué par les mêmes hommes qui lui fermaient l'avenue d'un trône dont ils le feront descendre; le roi, dis-je, est placé dans une position inextricable. Pourra-t-on réparer le mal? Qui le sait? France! France! que de maux te menacent! M. de Peyronnet combattait-il ces mesures de bonne foi?...

« Cette lettre est la dernière que je vous écris d'ici : que ne suis-je auprès de vous, chère amie ! »

Je partis donc[1]. À quelque distance de Tarbes, une jeune personne charmante, fille d'un maître de poste à qui mon père, alors directeur de cette administration, avait rendu d'importants services, m'attendait pour m'empêcher de pénétrer dans la ville : « — Il « y a plus d'une heure que je suis ici, me dit-elle, la « fermentation dans la ville est à son comble ; on va « dételer vos chevaux ; je vais aller chercher un à un « ceux qui doivent les remplacer ; nos postillons « viendront par un autre chemin, et, une fois à cheval, « ils traverseront la ville au grand galop : il n'y a « qu'une grande rue, et chacun se rangera de côté « sans s'opposer à votre passage. »

J'étais touché jusqu'aux larmes d'un pareil dévouement.

« — Sans doute, je serai sauvé, lui dis-je ; mais « vous ! que deviendrez-vous demain ? Jamais, pour « éviter un danger, fût-il plus grand encore, je ne « consentirais à compromettre votre sûreté et la posi- « tion de votre famille. »

Elle insista.

« — Si la poste de Paris arrivait avec de mauvaises « nouvelles, vous seriez perdu, me dit-elle.

« — La poste n'arrivera que lorsque je serai parti, « lui répondis-je en souriant afin de rassurer cet ex- « cellent cœur ; mais pour cela, mon enfant, il ne « faut pas me retarder davantage. »

Je me fis conduire à la poste. J'y descendis et fus

[1] J'étais parvenu à force d'efforts à me procurer des chevaux.

bientôt entouré de gens qui paraissaient fort disposés à improviser révolutionnairement un comité de recherches à mon sujet : ils se consultaient à voix basse, et leurs regards ne me quittaient pas.

Mais mademoiselle***, avec sa sœur tout aussi jolie, était là, comme un ange gardien, plus inquiète que moi sans doute, m'entretenant à haute voix de choses tout à fait indifférentes, et le faisant en termes qui annonçaient que nous étions d'anciennes connaissances, afin de me faire une sauvegarde de l'intérêt et de la considération qu'elle et sa famille inspiraient aux habitants de la ville ; en même temps, déguisant sous un admirable sang-froid l'empressement qu'elle éprouvait à nous voir partis, elle activait les gens qui attelaient nos chevaux. Je la vis deux ou trois fois pâlir en entendant le roulement d'une voiture qui approchait.... Était-ce le bruit précurseur de la malle-poste qu'on attendait, et dont l'arrivée devait, selon ses appréhensions, rendre notre voyage impossible en empêchant notre départ ?.... Enfin tout est prêt... Nous montons en voiture : les deux jeunes filles ferment elle-mêmes notre portière.

« — En route ! » dit l'aînée en s'adressant au postillon.

Et toutes deux nous adressèrent un regard où se lisaient les vœux qu'elles formaient, pour que les obstacles que nous devions rencontrer dans ce voyage fussent aussi heureusement levés.

Non, jamais je n'oublierai un pareil dévouement !

J'ordonnai à voix haute au postillon de partir au pas, afin d'éviter les accidents, au milieu de cette foule qui allait toujours grossissant.

Cet air d'assurance ôta aux soupçonneux l'envie de retarder notre départ; nous sortîmes de Tarbes sans malencontre, et, à quelque distance de la ville, nous nous croisâmes avec cette malle-poste qui avait tant alarmé mademoiselle *** dans son intérêt pour les voyageurs.

A l'aspect de cette voiture qui, sans doute, m'apportait des lettres de mes amis les plus chers, et où j'aurais trouvé le mot du problème redoutable qui, depuis deux jours, me torturait aussi cruellement l'esprit, je fus tenté de retourner à Tarbes et de ne me remettre en route que lorsque j'aurais reçu le paquet à mon adresse... Cette absence de nouvelles dans notre position était cruelle! Mais ce retour et cette réclamation auraient pu me compromettre; et le seul besoin que j'éprouvais était de me rendre à mon poste. J'avais bien assez de dangers devant moi, à l'aspect de ce long voyage à faire au milieu de provinces déjà soulevées ou dans la plus grande agitation, sans y joindre encore de nouveaux risques. J'imposai donc silence à ma curiosité, et notre voyage continua.

Nous arrivâmes à Agen au moment où une population en délire promenait un drapeau tricolore qu'elle voulait arborer sur une porte située précisément à côté de la poste. Ma voiture armoriée, tirée par quatre chevaux, devait attirer l'attention; aussi fûmes-nous bientôt entourés. Sans paraître remarquer le mouvement que notre aspect excitait, je m'acheminai vers une auberge de l'autre côté de la place, et j'y entrai.

Il fallait attendre que nos chevaux harassés eus-

sent mangé l'avoine. Au bout d'une heure, on vint m'avertir que la fermentation croissait. Assis à la table d'une salle commune, je venais de parcourir quelques journaux, et je comprenais très-bien que si l'esprit du peuple se mettait au diapason des violences de la presse, nous avions les plus grands malheurs à prévoir. Un gros homme en tablier blanc, (c'était le chef de cuisine de l'hôtel), allait et venait dans la pièce voisine; et, toutes les fois qu'il passait devant la porte, il répétait en se frottant les mains et en me regardant en dessous : « Ça va bien, ça va « bien. » Je ne sais si cet homme me connaissait, mais plus je le regardais, plus il me semblait avoir vu cette figure quelque part. Enfin, je songeai à me frayer un passage parmi la foule pour regagner ma voiture. J'avais une redingote et une casquette d'uniforme, et cette tenue militaire intriguait singulièrement les curieux; j'entendis murmurer à quelques voix : « Il faut lui demander ses papiers. »

Cet avis me contrariait infiniment : mon passe-port me désignait comme étant aide de camp du roi, et, avec les dispositions où je voyais ces gens, je ne doutais pas que ce titre n'eût achevé de me mettre auprès d'eux en très-mauvaise odeur de sainteté. Fort heureusement pour moi, cet avis fut une parole perdue au milieu des clameurs de l'émeute, et du chant de la *Marseillaise*. Mon compagnon (c'était le receveur particulier de *** qui m'avait supplié de le prendre avec moi), mon compagnon, dis-je, avait pris les devants ; et mon fidèle Félix n'avait pas quitté la voiture qu'il protégeait de son mieux. Mais, avant que j'eusse rejoint ce brave garçon, je fus tellement entouré et pressé,

qu'il me fut impossible de faire un pas en avant.

« Messieurs, dis-je d'un ton ferme et résolu, je « voudrais bien savoir la cause de votre empresse- « ment autour de moi? Suis-je pour vous un homme « suspect? Ou bien est-ce pour me rendre honneur « que vous me faites escorte? Mais il me semble, pour « des gens qui crient si fort : *Vive la liberté!* que « vous gênez un peu trop la mienne en ce mo- « ment. »

Et je leur montrai ma voiture où l'on m'attendait.

Je remarquai que cette assurance leur imposa.

Malgré cela, quelques cris de *Vive la Charte!* s'élevèrent comme une menace.

« Messieurs, leur dis-je encore, vous pensez peut- « être que vos cris de *Vive la Charte* blessent mon « oreille? Vous vous trompez : honoré des bontés par- « ticulières de l'illustre auteur de cette Charte, j'y « tiens autant que vous; je n'ai plus qu'un mot à « vous dire, ajoutai-je, voyant qu'il fallait couper « court aux suppositions que ces dernières paroles « allaient faire naître : tous les noms, quand ce sont « d'honnêtes gens qui les portent, se valent et sont « égaux; mais enfin, il en est qu'on peut prononcer « avec satisfaction, ce sont ceux qui sont une garantie « de l'amour que l'on porte à sa patrie et à ses conci- « toyens. Je ne cache pas le mien, messieurs, je me « nomme La Rochefoucauld. »

Cette déclaration si franche produisit un excellent effet[1]; et mille cris de *Vive La Rochefoucauld!* me

[1] L'enthousiasme eût été bien plus grand si j'avais montré une lettre que je portais sur moi, adressée à M. de la Fayette. Au moment où je montais en voiture, son beau-fils était venu me prier de m'en charger,

prouvèrent que dans ce que l'on dit, c'est le ton qu'on prend qui fait tout.

La foule s'ouvrit, et ma route jusqu'à la voiture fut un véritable triomphe : je suis franc, il m'embarrassait plus que les sourdes menaces et les mines furieuses qui l'avaient précédé; et une seule pensée m'occupait : arriver à mon poste, et n'y pas rester inutile.

Mon pauvre Félix, me voyant ainsi pressé, fut vivement effrayé pour moi; il avait tout quitté pour venir me trouver; je le rassurai d'un coup d'œil, et je montai tranquillement en voiture. Je saluai tout le monde; je dis encore quelques mots, puis je recommandai aux postillons, ainsi que je l'avais fait à Tarbes, de s'éloigner au pas, de façon à n'effrayer personne. La foule, qui n'avait plus pour moi que des applaudissements, nous suivit jusqu'aux dernières maisons de la ville, et un dernier cri en mon honneur m'apprit que nous les avions heureusement dépassées.

D'autres incidents plus ou moins graves traversèrent encore mon voyage. A Périgueux, nous eûmes aussi quelques moments assez critiques à passer. La garde nationale, qui déjà était organisée partout, nous protégea. Les chefs nous firent traverser la ville pour aller à la mairie. Mes manières les gagnèrent, et ils ne

avec un sentiment bienveillant qui m'a laissé une profonde reconnaissance.

Je n'avais d'autre passeport que celui d'aide de camp du roi; presque continuellement entouré sur ma route d'une population exaspérée, qui devint de plus en plus menaçante à mesure que j'approchais de la capitale, je ne pus cependant me résoudre à faire usage de cette espèce de sauf-conduit.

nous quittèrent que quand nous fûmes en mesure de continuer notre route.

Ce fut dans cette ville qu'un jeune homme, s'approchant de moi, me dit à l'oreille :

« — Monsieur, je connais beaucoup M. de La Ro-
« chejaquelein, je veux aller dans la Vendée. Que me
« conseillez-vous? »

Cette question pouvait être un piége.

« — Monsieur, lui répondis-je, je ne sais aucune
« nouvelle, et ne suis nullement en mesure de vous
« donner aucun conseil à ce sujet. »

Dans une très-petite ville, malgré mes constantes recommandations, la voiture culbuta un garde national. Je laisse deviner quelles vociférations suscita cet accident. Je criai contre le postillon plus fort que tout le monde. Ma colère désarma celle des autres, et on nous laissa passer.

A Limoges, l'exaspération des partis me parut excessive. Deux sentinelles de la garde nationale crièrent aux postillons de s'arrêter; et, dans un instant, nous fûmes entourés de gens qui paraissaient fort peu disposés à nous laisser continuer notre voyage.

Le commandant du poste sortit avec le reste de ses hommes, paraissant mieux disposé que les autres à se rendre à nos raisons; mais sa modération fut très-mal prise par le peuple.

« — Ce sont des hommes suspects, criait-on dans
« la foule.

« — Il faut les arrêter ! »

Et l'on ajoutait :

« — Méfiez-vous du commandant!

« — Ne l'écoutez pas!...

« — Il protége les conspirateurs, les aristocrates!... »

Il ne manquait à cette scène que le cri : *A la lanterne!* pour se croire tout à fait revenu aux beaux jours de 1793.

« — Messieurs, dis-je en prenant aussitôt l'initia-« tive, et en voyant que les soldats-citoyens paraissaient « plus disposés à écouter les clameurs populaires que « les ordres de leur chef, messieurs, vous ne nous re-« fuserez pas au moins deux des vôtres pour nous con-« duire à la mairie. »

On fit droit à ma demande; et le bonheur voulut que je trouvasse dans la maison de ville un parent de M. Brongniard, directeur de la manufacture de Sèvres, qui, mis au fait par mon passe-port du nom du suspect, me fit mille offres de service, au risque de se voir accusé, comme le commandant, de favoriser les aristocrates. De ses bienveillantes propositions, je n'en acceptai qu'une; mon passe-port ne portait aucune espèce de recommandation après mon nom : l'officier municipal y joignit de son propre mouvement l'injonction formelle et par écrit de me laisser passer et de me prêter aide et protection.

Pendant le jour, à chaque relais, les scènes de Tarbes, de Périgueux et de Limoges se renouvelaient, c'est-à-dire que les curieux accouraient; et que bientôt, à l'animation des figures, à la vivacité des gestes, nous devinions les suppositions, les commentaires et les méfiances qu'excitait l'apparition de notre équipage.

Dans une petite ville, les ouvriers d'une manufacture voisine vinrent en grand nombre : ils avaient la mine peu pacifique, et les armoiries de ma voiture

paraissaient surtout choquer fort leur démocratie.

Louis-Philippe n'avait pas encore gratté son écusson : si cet exemple d'humilité républicaine eût été donné à cette époque, ces honorables citoyens m'auraient peut-être engagé à faire comme lui, et je leur aurais répondu que je n'avais pas de trône à payer par une lâcheté semblable; je les entendais répéter entre leurs dents les paroles de ma devise : *C'est mon plaisir !*

« — Eh bien oui, messieurs, leur dis-je en élevant « la voix, c'est mon plaisir ; il y en a qui répètent ces « mots en pensant au mal. Les La Rochefoucauld ap- « pliquent leur devise au bien qu'ils ont fait, et dé- « sirent faire à leurs semblables. Chacun prend son « plaisir où il le trouve. »

Cette allocution fut du goût de ces Brutus en casquettes ; je distribuai quelque monnaie à plusieurs de ces pauvres petits enfants, pâles martyrs de l'industrie et de la fabrique, qui se reposaient, là, au grand air et au soleil, de leur pénible travail, au milieu des grincements des machines et de l'air vicié par l'entassement des travailleurs. Une vieille femme, retirée à l'écart, mangeait tristement une croûte de pain sec et noir ; j'allai lui porter un bon morceau du déjeuner que nous faisions *sous le pouce*, en attendant le relais; je jetai, en passant, une pièce d'argent dans le chapeau d'un aveugle. Toutes ces actions si simples ne furent pas perdues pour les ouvriers qui me suivaient de l'œil; et comme plusieurs d'entre eux semblaient s'en étonner, un de leurs camarades, avec cet à-propos charmant qui prouve que ce peuple, même au milieu des fougues révolutionnaires, n'oublie jamais

d'avoir de l'esprit, leur dit assez haut pour que je l'entendisse, et en faisant allusion à la devise qui entourait mes armes : « — Que voulez-vous? c'est son « plaisir, à c'monsieur!... »

J'avais le pressentiment qu'à Orléans nous serions inquiétés, et je ne me trompais pas.

« — Halte-là! » cria-t-on au postillon, au moment où nous arrivions sur la grande place.

Malheureusement, j'étais endormi; je fus surpris et, sans réflexion, en donnant mon passe-port qu'il suffisait de produire et qui nous eût fait passer, car il était en règle, je proposai de descendre et d'entrer au corps de garde.

On m'y engagea. Mon costume éveilla l'attention de ceux qui se trouvaient là.

« — Vous êtes militaire? me dit le chef.

« — Je n'ai pas de motifs pour me cacher, » répondis-je!

Et sans attendre qu'on eût lu mon nom sur mon passe-port, je dis qui j'étais.

Il fallut aller chez le général; ceux qui tenaient mon passe-port ne pouvaient prendre sur eux de laisser passer un homme de cette importance. Ce furent leurs expressions.

Deux hommes du poste, fort polis, se proposèrent pour m'accompagner; le général eut le bon esprit de ne pas trouver mon voyage chose aussi grave que l'avaient d'abord supposé mes Orléanais, dans cette ferveur de zèle qui accompagne les premières gardes d'une milice citoyenne. Mes papiers étaient en règle, et l'officier supérieur auprès de qui l'on m'avait conduit donna des ordres pour qu'on levât le *veto* qui

retenait mon équipage. Je n'eus qu'à me louer de ses bons procédés.

Après cette première épreuve, mes deux compagnons du corps de garde proposèrent de m'accompagner jusqu'à la porte extérieure. J'acceptai, et leur présence me fut profitable, car je trouvai là un fort rassemblement qui, me voyant arriver, suivi à quelque distance de la voiture, commença à faire entendre des murmures, et poussa bientôt des cris d'une nature peu pacifique. Le mot, le grand mot, si fatalement employé en temps de révolution, le mot *suspect* retentit dans ce groupe, s'animant de plus en plus, sous l'influence de deux ou trois turbulents qui étaient sortis du poste où j'étais descendu, et avaient semé l'alarme parmi les zélés du quartier. Enfin les mauvaises dispositions, qui n'avaient éclaté d'abord qu'en de vagues criailleries, se formulèrent plus nettement dans une accusation qui ne tendait à rien moins qu'à me faire reprendre la route du logis du général. On me reprochait d'avoir dissimulé le nombre véritable des personnes qui m'accompagnaient; je proteste vivement contre cette supposition; j'invoque le témoignage de mes deux gardes nationaux, j'appelle tout mon monde pour prouver la sincérité de ma déclaration : il nous manquait deux voyageurs... Ces messieurs avaient imaginé, pendant mes débats chez le commandant de place, d'aller faire un tour à la poste aux lettres; ce qui pouvait de toutes manières me compromettre d'une manière grave.

Leur absence, la nécessité où j'étais de les attendre, compliquèrent la situation. Je jurai sur l'honneur que j'avais dit la vérité, toute la vérité — «Ah bah!

« qu'est-ce qu'un serment! » me cria un gros citoyen qui me parut fort disposé, avec sa mine d'employé, à ne point s'arrêter à sacrifier les moyens d'entretenir son embonpoint à un scrupule aussi puéril.

« — Qu'est-ce qu'un serment! lui répondis-je. Ah! « monsieur, si vous étiez à Paris, où l'on oublie tant « de choses aujourd'hui, je vous excuserais de ne plus « vous souvenir qu'un serment est tout pour celui qui « se respecte; mais à Orléans!... »

L'arrivée de mes retardataires, mon sang-froid, mon assurance, l'assistance de mon escorte mirent fin à cette fâcheuse contestation, et on nous laissa remonter en voiture.

« — Messieurs, dis-je avant de donner le signal « du départ, je vous demande une seule chose, c'est « de forcer monsieur, qui m'a accusé d'avoir voulu « soustraire un voyageur à la surveillance de l'auto- « rité militaire, de rester en faction à cette porte jus- « qu'à ce qu'il passe. »

J'eus, cette fois, les rieurs de mon côté. Comme au théâtre, en temps de révolution, il n'y a rien de plus vrai que cet adage :

J'ai ri, me voilà désarmé.

L'homme zélé en fut pour sa courte honte; et nous, pour une heure de retard.

Enfin, enfin, j'arrivai, et je me trouvai bientôt en sûreté dans ma chère maison de la tranquille Vallée-aux-Loups!...

Là, j'appris tout ce qui s'était passé, et comment tout s'était passé!... Malgré ce que je pouvais savoir

de la nullité, de l'entêtement, de l'imprévoyance de si malencontreux conseillers, mon imagination, dans ses plus sombres prévisions, n'avait pu admettre qu'ils iraient jusque-là! Il n'y a pas de mot pour exprimer la conduite de ceux qui présidèrent à ce suicide de la royauté.

Charles X et les débris de sa maison et de sa garde n'étaient plus à Rambouillet; je dépêchai mon valet de chambre à M. de la Fayette!

L'homme de confiance que je chargeai de cette mission était également porteur d'une lettre de moi, priant instamment M. de la Fayette de m'expédier un passe-port qui me permît de rejoindre Charles X, et de l'accompagner jusqu'au lieu de son embarcation.

Moins j'ai partagé les opinions de M. de la Fayette, et plus je dois à la vérité de dire que sa réponse justifia ma confiance.

« Je comprends votre position, me disait-il dans sa « lettre, et je respecte trop votre caractère pour m'op- « poser à ce qu'à votre place je regarderais aussi « comme un devoir; mais les ordres sont expédiés « pour hâter le plus possible le voyage de Charles X, « et je vous affirme sur l'honneur qu'il vous serait « impossible de le rejoindre. Du reste, disposez de « moi. »

Je fus atterré à la lecture de cette lettre; un poids énorme pesait sur mon cœur.

« — C'en est donc fait, me disais-je, trois jours ont « suffi pour renverser une monarchie de tant de siè- « cles. O France, ô ma patrie, où te conduiront ceux « qui te font ainsi servir à leur intérêt personnel et à « leur ambition ! Puisse une expérience trop dure n'ê-

« tre pas la seule cause de ton retour à d'autres senti-
« ments, à d'autres idées plus conformes à ton repos,
« à ton indépendance et à ta gloire !... »

Je fais grâce au lecteur de la suite de mes souffrances,... il les devinera facilement.

Ce jour-là même, je vis passer sous les murs de mon parc cette belle artillerie de la garde, dont rien ne put altérer la fidélité. Morne, silencieuse, admirable de tenue et de maintien, désespérée, sans paraître humiliée, de l'inaction à laquelle on l'avait condamnée, regrettant ceux qui s'en allaient, ne songeant qu'à l'avenir de la France, elle ramenait au dépôt ces pièces inactives et muettes que la peur, l'incurie ou la trahison avaient enclouées en face de la révolution... Les sentiments qui agitaient ces braves étaient les miens... Des larmes de douleur et de dépit tombèrent de mes yeux!

CHAPITRE II

LES TROIS JOURNÉES ET CE QUI S'EN SUIVIT

Je vais raconter sommairement les trois journées de Juillet, renvoyant à un autre chapitre les détails qu'à mon retour à Paris on me donna sur ces événements. Ce premier travail, que j'emprunte à l'annuaire historique de Lesure, peut être considéré comme le trait du tableau ; dans le second, je mettrai quelques couleurs sur cette esquisse rapidement tracée. Elle est indispensable, puisque de ces faits résulte l'inextricable embarras où tous, gouvernants et gouvernés, nous sommes engravés depuis 1830.

Inde mali labes !

Vingt-cinq juillet. Ordonnances rendues en vertu de l'article 14, contre-signées par tous les ministres, excepté M. de Bourmont, alors en Afrique, et portant : 1° dissolution de la Chambre ; 2° dispositions relati-

ves à la publication quotidienne des journaux ; 3° modification aux lois d'élections. Voici le texte de ces ordonnances et le rapport au roi qui leur sert de préliminaire.

RAPPORT AU ROI

« Vos ministres seraient peu dignes de la confiance dont Votre Majesté les honore, s'ils tardaient plus longtemps à placer sous vos yeux un aperçu de notre situation intérieure, et à signaler à votre haute sagesse les dangers de la presse périodique. A aucune époque, depuis quinze années, cette situation ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant. Malgré une prospérité matérielle dont nos annales n'avaient jamais offert d'exemple, des signes de désorganisation et des symptômes d'anarchie se manifestent sur presque tous les points du royaume.

« Les causes successives qui ont concouru à affaiblir les ressorts du gouvernement monarchique tendent aujourd'hui à en altérer et à en changer la nature. Déchue de sa force normale, l'autorité, soit dans la capitale, soit dans les provinces, ne lutte plus qu'avec désavantage contre les factions; des doctrines pernicieuses et subversives hautement professées se répandent et se propagent dans toutes les classes de la population; des inquiétudes trop généralement accréditées agitent les esprits et tourmentent la société. De toutes parts on demande au présent des gages de sécurité pour l'avenir.

« Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondements de l'ordre, et à

ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses rois. Habile à exploiter tous les mécontentements et à soulever toutes les haines, elle fomente parmi les peuples un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, et cherche à semer partout des germes de troubles et de guerre civile.

« Et déjà, Sire, des événements récents ont prouvé que les passions politiques, contenues jusqu'ici dans les sommités de la société, commencent à en pénétrer les profondeurs et à émouvoir les masses populaires. Ils ont prouvé aussi que ces masses ne s'ébranleraient pas toujours sans danger pour ceux-là même qui s'efforcent de les arracher au repos.

« Une multitude de faits, recueillis dans le cours des opérations électorales, confirment ces données et nous offriraient le présage trop certain de nouvelles commotions, s'il n'était au pouvoir de Votre Majesté d'en détourner le malheur.

« Partout aussi, si l'on observe avec attention, existe un besoin d'ordre, de force et de permanence, et les agitations qui y semblent le plus contraires n'en sont en réalité que l'expression et le témoignage.

« Il faut bien le reconnaître, ces agitations, qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites et excitées par la liberté de la presse. Une loi sur les élections non moins féconde en désordres, a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles, et la première source des calamités qui menacent le royaume.

« L'expérience, Sire, parle plus hautement que les

théories. Des hommes éclairés sans doute, et dont la bonne foi d'ailleurs n'est pas suspecte, entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont pu croire que les avantages de la presse périodique en balanceraient les inconvénients, et que ses excès se neutraliseraient par des excès contraires; il n'en a pas été ainsi; la preuve en est décisive, et la question est maintenant jugée dans la conscience publique.

« A toutes les époques, en effet, la presse périodique a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

« Que de preuves nombreuses et irrécusables à apporter à l'appui de cette vérité! C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes de notre politique intérieure; elle n'a pas permis qu'il s'établît en France un système régulier et stable de gouvernement, et qu'on s'occupât avec quelque suite d'améliorer les branches diverses de l'administration publique. Tous les ministères, depuis 1814, quoique formés sous des influences diverses et soumis à des directions opposées, ont été en butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques, aux mêmes déchaînements de passions. Les sacrifices de tout genre, les concessions du pouvoir, les alliances de partis, rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée.

« Ce rapprochement seul, si fertile en réflexions, suffirait pour assigner à la presse son véritable, son invariable caractère. Elle s'applique, par des efforts soutenus, persévérants, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'o-

pinion des peuples et à lui créer surtout des embarras et des résistances.

« Son art consiste non pas à substituer à une trop facile soumission d'esprit une sage liberté d'examen, mais à réduire en problème les vérités les plus positives, non pas à provoquer sur les questions politiques une controverse franche et utile, mais à les présenter sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes.

« La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les convictions les plus fermes, et produit, au milieu de la société, une confusion de principes qui se prête aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prélude à l'anarchie dans l'État.

« Il est digne de remarque, Sire, que la presse périodique n'a pas même rempli sa plus essentielle condition, celle de la publicité; ce qui est étrange, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs millions de lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité et intercepte en quelque sorte la lumière entre le gouvernement et les peuples. Les rois, vos prédécesseurs, Sire, ont toujours aimé à se communiquer à leurs sujets; c'est une satisfaction dont la presse n'a pas voulu que Votre Majesté pût jouir.

« Une licence qui a franchi toutes les bornes n'a respecté, en effet, même dans les occasions les plus

essentielles, ni les volontés expresses du roi, ni les paroles descendues du haut du trône. Les unes ont été méconnues et dénaturées, les autres ont été l'objet de perfides commentaires ou d'amères dérisions. C'est ainsi que le premier acte de la puissance royale, la proclamation, a été discréditée dans le public avant même d'être connue des électeurs.

« Ce n'est pas tout; la presse ne tend pas moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'État. Organe prétendu de l'opinion publique, elle aspire à diriger les débats des deux Chambres, et il est incontestable qu'elle y apporte le poids d'une influence non moins fâcheuse que décisive. Cette domination a pris, surtout depuis deux ou trois ans, dans la Chambre des députés, un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. On a vu, dans cet intervalle de temps, les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect. Trop souvent, Sire, la liberté des délibérations dans cette Chambre a succombé sous les coups redoutés de la presse.

« On ne peut qualifier en termes moins sévères la conduite des journaux de l'opposition, dans des circonstances plus récentes. Après avoir eux-mêmes provoqué une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils n'ont pas craint d'ériger en principe la réélection des 221 députés dont elle est l'ouvrage. Et cependant Votre Majesté avait réprouvé cette adresse comme offensante; elle avait porté un blâme public sur le refus de concours qui y était exprimé; elle avait annoncé sa résolution immuable de défendre les droits de la couronne si ouvertement compromis. Les

feuilles périodiques n'en ont tenu aucun compte; elles ont pris au contraire à tâche de perpétuer, de renouveler et d'aggraver l'offense. Votre Majesté décidera si cette attaque téméraire doit rester plus longtemps impunie.

« Mais de tous les excès de la presse, le plus grave peut-être nous reste à signaler. Dès les premiers temps de cette expédition, dont la gloire jette un éclat si pur et si durable sur la noble couronne de France, la presse en a critiqué avec une violence inouïe les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès. Insensible à l'honneur national, il n'a pas dépendu d'elle que notre pavillon ne restât flétri des insultes d'un barbare. Indifférente aux grands intérêts de l'humanité, il n'a pas dépendu d'elle que l'Europe ne restât asservie à un esclavage cruel et à des tributs honteux.

« Ce n'était point assez, par une trahison que nos lois auraient pu atteindre, la presse s'est attachée à publier tous les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes et de nos vaisseaux, l'indication des points de stations, les moyens à employer pour dompter l'inconstance des vents et pour aborder la côte. Tout, jusqu'au lieu de débarquement, a été divulgué, comme pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée. Et, chose sans exemple chez un peuple civilisé, la presse, par de fausses alarmes sur les périls à courir, n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée, et, signalant à sa haine le chef même de l'entreprise, elle a pour ainsi dire excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la ré-

volte et à déserter leurs drapeaux. Voilà ce qu'ont osé faire les organes d'un parti qui se prétend national !

« Ce qu'il ose faire chaque jour dans l'intérieur du royaume ne va pas moins qu'à disperser les éléments de la paix publique, à dissoudre les liens de la société, et, qu'on ne s'y méprenne point, à faire trembler le sol sous nos pas. Ne craignons pas de révéler ici toute l'étendue de nos maux pour pouvoir mieux apprécier toute l'étendue de nos ressources. Une diffamation systématique, organisée en grand et dirigée avec une persévérance sans égale, va atteindre, ou de près ou de loin, jusqu'aux plus humbles des agents du pouvoir. Nul de vos sujets, Sire, n'est à l'abri d'un outrage, s'il reçoit de son souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction. Un vaste réseau, étendu sur toute la France, enveloppe tous les fonctionnaires publics; constitués en état permanent de prévention, ils semblent en quelque sorte retranchés de la société civile; on n'épargne que ceux dont la fidélité chancelle; on ne loue que ceux dont le dévouement succombe; les autres sont notés par la faction pour être plus tard, sans doute, immolés aux vengeances populaires.

« La presse périodique n'a pas mis moins d'ardeur à poursuivre de ses traits envenimés la religion et le prêtre; elle veut, elle voudra toujours déraciner dans le cœur des peuples jusqu'au dernier germe des sentiments religieux; Sire, ne doutez pas qu'elle y parvienne, en attaquant les fondements de la foi, en altérant les sources de la morale publique et en prodiguant à pleines mains la dérision et le mépris aux ministres des autels.

« Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse. A toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves, elle a fait irruption, invasion dans l'État. On ne peut qu'être singulièrement frappé de la similitude de ses efforts, depuis quinze ans, malgré la diversité des circonstances et malgré le changement des hommes qui ont occupé la scène politique. Sa destinée est, en un mot, de recommencer la Révolution dont elle proclame hautement les principes. Placée et replacée à plusieurs intervalles sous le joug de la censure, elle n'a autant de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. Afin de le continuer avec plus de succès, elle a trouvé un actif auxiliaire dans la presse départementale, qui, mettant aux prises les jalousies et les haines locales, semant l'effroi dans l'âme des hommes timides, harcelant l'autorité par d'interminables tracasseries, a exercé une influence presque décisive sur les élections.

« Ces derniers effets, Sire, sont passagers; mais des effets plus durables se font remarquer dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère et passionnée, école de scandale et de licence, y produit des changements graves et des altérations profondes. Elle donne une fausse direction aux esprits, les remplit de préventions et de préjugés, les détourne des études sérieuses, nuit ainsi aux progrès des arts et des sciences, excite parmi nous une fermentation toujours croissante; entretient, jusque dans le sein des familles, de funestes divisions, et pourrait par degrés nous ramener à la barbarie.

« Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à confesser leur impuissance.

« Il serait superflu de rechercher les causes qui ont atténué la répression et en ont fait insensiblement une arme inutile dans les mains du pouvoir. Il nous suffit d'interroger l'expérience et de constater l'état présent des choses.

« Les mœurs judiciaires se prêtent difficilement à une répression efficace. Cette vérité d'observation avait depuis longtemps frappé de bons esprits : elle a acquis nouvellement un caractère plus marqué d'évidence. Pour satisfaire aux besoins qui l'ont fait instituer, la répression aurait dû être prompte et forte : elle est restée lente, faible et à peu près nulle. Lorsqu'elle intervient, le dommage est commis; loin de le réparer, elle y ajoute le scandale des débats.

« La poursuite juridique se lasse; la presse séditieuse ne se lasse jamais. L'une s'arrête parce qu'il y a trop à sévir; l'autre multiplie ses forces en multipliant ses délits.

« Dans des circonstances diverses, la poursuite a ses périodes d'activité et de relâchement. Mais zèle ou tiédeur de la part du ministère public, qu'importe à la presse? Elle cherche dans le redoublement de ses excès la garantie de leur impunité.

« L'insuffisance ou plutôt l'inutilité des précautions établies dans les lois en vigueur est démontrée par les faits. Ce qui est également démontré par les faits, c'est que la sûreté publique est compromise par la licence de la presse. Il est temps, il est plus que temps d'en arrêter les ravages.

« Entendez, Sire, ce cri prolongé d'indignation et d'effroi qui part de tous les points de votre royaume. Les hommes paisibles, les gens de bien, les amis de l'ordre élèvent vers Votre Majesté des mains suppliantes, et lui demandent de les préserver du retour des calamités dont leurs pères eux-mêmes eurent tant à gémir. Les alarmes sont trop réelles pour n'être pas écoutées; ces vœux sont trop légitimes pour n'être pas accueillis.

« Il n'est qu'un seul moyen d'y satisfaire, c'est de rentrer dans la Charte : si les termes de l'article 8 sont ambigus, son esprit est manifeste. Il est certain que la Charte n'a pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques. Le droit de publier ses opinions personnelles n'implique sûrement pas le droit de publier, par voie d'entreprise, l'opinion d'autrui. L'un est l'usage d'une faculté que la loi a pu laisser libre ou soumettre à des restrictions; l'autre est une spéculation d'industrie qui, comme les autres et plus que les autres, suppose la surveillance de l'autorité publique.

« Les intentions de la Charte à ce sujet sont exactement expliquées dans la loi du 21 octobre 1814 qui en est en quelque sorte l'appendice; on peut d'autant moins en douter, que cette loi fut présentée aux Chambres, le 5 juillet, c'est-à-dire un mois après la promulgation de la Charte. En 1819, à l'époque même où un système contraire prévalut dans les Chambres, il y fut hautement proclamé que la presse périodique n'était point régie par la disposition de l'article 8 : cette vérité est d'ailleurs attestée par les lois mêmes qui ont imposé aux journaux la nécessité d'un cautionnement.

« Maintenant, Sire, il ne reste plus qu'à se demander comment doit s'opérer ce retour à la Charte et à la loi du 21 octobre 1814. La gravité des conjonctures présentes a résolu cette question.

« Il ne faut pas s'abuser : nous ne sommes plus dans les conditions ordinaires d'un gouvernement représentatif. Les principes sur lesquels il a été établi n'ont pu demeurer intacts au milieu des vicissitudes politiques. Une démocratie turbulente qui a pénétré jusque dans nos lois, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la majorité des élections par le moyen de ses journaux et le concours d'affiliations nombreuses. Elle a paralysé, autant qu'il dépendait d'elle, l'exercice régulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la Chambre élective. Par cela même, la Constitution de l'État est ébranlée. Votre Majesté, seule, conserve la force de la rasseoir et de la raffermir sur ses bases.

« Le droit comme le devoir d'en assurer le maintien est l'attribut inséparable de la souveraineté. Nul gouvernement sur la terre ne resterait debout s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est préexistant aux lois, parce qu'il est dans la nature des choses. Ce sont là, Sire, des maximes qui ont pour elles et la sanction du temps et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe.

« Mais ces maximes ont une autre sanction plus positive encore, celle de la Charte elle-même. L'article 14 a investi Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

« D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont en dehors de toutes les ressources de l'ordre légal inutilement épuisées.

« Ces mesures, Sire, vos ministres, qui doivent en assurer le succès, n'hésitent pas à vous les proposer, convaincus qu'ils sont que force restera à la justice.

« Nous sommes avec le plus profond respect,

« Sire,

« De Votre Majesté

« Les très-humbles et les très-fidèles sujets :

« Le président du conseil des ministres,

« Prince DE POLIGNAC.

« Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État de la justice : CHANTELAUZE ; le ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies : baron D'HAUSSEZ ; le ministre secrétaire d'État de l'intérieur : comte DE PEYRONNET ; le ministre secrétaire d'État des finances : MONTBEL ; le ministre secrétaire d'État des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique : comte de GUERNON-RANVILLE ; le ministre secrétaire d'État des travaux publics : baron CAPELLE. »

ORDONNANCES DU ROI

CHARLES, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Sur le rapport de notre conseil des ministres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1er. La liberté de la presse périodique est suspendue.

Art. 2. Les dispositions des articles 1, 2, 9 du titre 1er de la loi du 21 octobre 1814 sont remises en vigueur.

En conséquence, nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous, séparément, les auteurs et imprimeurs.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

Art. 3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

Art. 4. Les journaux et écrits publiés en contravention à l'article 2 seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur mpression seront placés dans un dépôt public et sous scellés ou mis hors de service.

Art. 5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur, à Paris, et des préfets, dans les départements.

Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés et mis hors de service.

Art. 6. Les mémoires sur procès et les mémoires de sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent ou en tout ou en partie de matières politiques, cas auquel les mesures présentées par l'article 5 leur seront applicables.

Art. 7. Toute disposition contraire aux présentes restera sans effet.

Art. 8. L'exécution de la présente ordonnance aura lieu en conformité de l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816 et de ce qui est prescrit par celle du 18 janvier 1827.

Art. 9. Nos ministres, secrétaires d'État, sont chargés de l'exécution des présentes.

Donné à notre château de Saint-Cloud, le 25 juillet, de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le roi :

Suivent les signatures des membres du conseil.

CHARLES, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Vu l'article 50 de la Charte constitutionnelle :

Étant informé des manœuvres qui ont été pratiquées en plusieurs points de notre royaume pour tromper et égarer les électeurs, pendant les dernières opérations des colléges électoraux,

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1er. La Chambre des députés des départements est dissoute.

ART. 2. Notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet, de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le roi :

Le ministre secrétaire d'État de l'intérieur : comte de PEYRONNET.

CHARLES, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui les présentes verront, salut :

Ayant résolu de prévenir le retour des manœuvres qui ont exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des colléges électoraux,

Voulant, en conséquence, réformer les principes de la Charte constitutionnelle, les règles d'élection dont l'expérience a fait sentir les inconvénients,

Nous avons reconnu la nécessité d'user du droit qui nous appartient de pourvoir, par des actes émanés de nous, à la sûreté de l'État et à la répression de toute tentative attentatoire à la dignité de notre couronne,

A ces causes,

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons :

Article 1er. Conformément aux articles 15, 30, 36 de la Charte constitutionnelle, la Chambre des députés ne se composera que de députés des départements.

Art. 2. Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur et l'éligible seront inscrits personnellement, en qualité de proprétaire ou d'usufruitier, aux rôles de l'imposition foncière et de l'imposition personnelle et mobilière.

Art. 3. Chaque département aura le nombre de députés qui lui est attribué par l'article 36 de la Charte constitutionnelle.

Art. 4. Les députés seront élus et la Chambre sera renouvelée dans la forme et pour le temps fixés par l'article 37 de la Charte constitutionnelle.

Art. 5. Les colléges électoraux se diviseront en colléges d'arrondissement et colléges de département.

Sont toutefois exceptés les colléges électoraux des départements auxquels il n'est attribué qu'un seul député.

Art. 6. Les colléges électoraux de département se composeront de tous les électeurs dont le domicile politique sera établi dans l'arrondissement.

Les colléges électoraux d'arrondissement se com-

poseront du quart le plus imposé des électeurs du département.

ART. 7. La circonscription actuelle des colléges électoraux d'arrondissement est maintenue.

ART. 8. Chaque collége électoral d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés du département.

ART. 9. Le collége électoral d'arrondissement se divisera en autant de sections qu'il devra nommer de candidats.

Cette division s'opérera proportionnellement au nombre des sections et au nombre total des électeurs du collége, et ayant égard, autant qu'il sera possible, aux convenances des localités et du voisinage.

ART. 10. Les sections du collége électoral d'arrondissement pourront être assemblées dans des lieux différents.

ART. 11. Chaque section du collége électoral d'arrondissement élira un candidat et procédera séparément.

ART. 12. Les présidents des sections du collége électoral d'arrondissement seront nommés par les préfets, parmi les électeurs de l'arrondissement.

ART. 13. Le collége de département élira les députés.

La moitié des députés de département devra être choisie dans la liste générale des candidats proposés par les colléges d'arrondissement.

Néanmoins, si le nombre des députés du département est impair, le partage se fera sans réduction du droit réservé au collége du département.

ART. 14. Dans le cas où, par l'effet d'omissions, de

nominations nulles et de doubles nominations, la liste des candidats proposés par les colléges d'arrondissement serait incomplète; si cette liste est réduite au-dessous de la moitié du nombre exigé, le collége de département pourra élire un député de plus hors de la liste; si la liste est réduite au-dessous du quart, le collége de département pourra élire hors de la liste la totalité des députés du département.

Art. 15. Les préfets, les sous-préfets et les officiers généraux commandant les divisions militaires et les départements ne pourront être élus dans les départements où ils exerceront leurs fonctions.

Art. 16. La liste des électeurs sera arrêtée par le préfet et le conseil de préfecture. Elle sera affichée cinq jours avant la réunion des colléges.

Art. 17. Les réclamations sur la faculté de voter auxquelles il n'aura pas été fait droit par les préfets seront jugées par la Chambre des députés, en même temps qu'elle statuera sur la validité des opérations du collége.

Art. 18. Dans les colléges électoraux de département, les deux électeurs les plus âgés et les deux électeurs les plus imposés rempliront les fonctions de scrutateurs.

La même disposition sera observée dans les sections de colléges d'arrondissement, composées de plus de cinquante électeurs.

Dans les autres scrutins de colléges, les fonctions de scrutateurs seront remplies par le plus âgé et le plus imposé des électeurs.

Art. 19. Le secrétaire sera nommé par le président et les scrutateurs.

Nul ne sera admis dans le collége ou scrutin de collége s'il n'est inscrit sur la liste des électeurs qui doivent en faire partie.

Cette liste sera remise au président et restera affichée dans le lieu des séances du collége pendant la durée de ses opérations.

Art. 20. Toute discussion et toute délibération quelconque sont interdites dans le sein des colléges électoraux.

Art. 21. La police du collége appartient au président. Aucune force armée ne pourra, sans sa demande, être placée auprès du lieu des séances. Les commandants militaires seront tenus d'obtempérer à ses réquisitions.

Art. 22. Les nominations seront faites dans les colléges et scrutins de colléges à la majorité absolue des votes exprimés.

Néanmoins, si les opérations ne sont pas terminées après deux tours de scrutin, le bureau arrêtera la liste des personnes qui auront obtenu le plus de suffrages au deuxième tour. Elle contiendra un nombre de noms double de celui des nominations qui resteront à faire. Au troisième tour, les suffrages ne pourront être donnés qu'aux personnes inscrites sur cette liste, et la nomination sera faite à la majorité relative.

Art. 23. Les électeurs voteront par bulletin de liste. Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de nominations à faire.

Art. 24. Le nom, la qualification et le domicile de chaque électeur qui déposera son bulletin, seront inscrits par le secrétaire sur une liste destinée à constater le nombre des votants.

Art. 25. Les électeurs écriront leurs votes sur le bureau, ou l'y feront écrire par l'un des scrutateurs.

Art. 26. Chaque scrutin restera ouvert pendant six heures, et sera dépouillé séance tenante.

Art. 27. Il sera dressé un procès-verbal pour chaque séance. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres du bureau.

Art. 28. Conformément à l'article 46 de la Charte constitutionnelle, aucun amendement ne pourra être fait à une loi dans la Chambre, s'il n'a été proposé ou consenti par nous, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

Art. 29. Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance resteront sans effet.

Art. 30. Nos ministres secrétaires d'État sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet, de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Charles.

Par le roi :

Suivent les signatures des membres du conseil.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Vu l'ordonnance royale, en date de ce jour, relative à l'organisation des colléges électoraux,

Sur le rapport de notre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er. Les colléges électoraux se réuniront, savoir : les colléges électoraux d'arrondissement le

6 septembre prochain, et les colléges électoraux de département le 18 du même mois.

Art. 2. La Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements sont convoquées pour le 28 du même mois de septembre prochain.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

CHARLES.

Par le roi :

Suivent les signatures des membres du conseil.

Vingt-six juillet. — Le *Journal des Débats* et *le Constitutionnel* seuls demandent l'autorisation de paraître, imposée par les ordonnances. — Jugement de première instance, première section, présidée par M. de Belleyme, qui ordonne à l'imprimeur du journal *le Commerce* de continuer provisoirement l'impression, attendu que l'ordonnance du 25 juillet n'avait pas encore été promulguée dans les formes légales. — Commencement des troubles, dans la soirée, au Palais-Royal et sur la place de la Bourse.

Vingt-sept juillet. — Publication de la protestation de quarante-quatre rédacteurs des journaux : *le Temps*, *le National*, *le Courrier français*, *le Commerce*, *le Globe*, *la Révolution*, *la Tribune*, *le Journal de Paris*, *le Sylphe*, *le Courrier des électeurs*.

Voici cette proclamation, rédigée par MM. Cauchois-Lemaire du *Constitutionnel*, Thiers du *National*, et Châtelain du *Courrier français*.

« On a souvent annoncé depuis six mois que les lois seraient violées, qu'un coup d'État serait frappé : le bon sens public se refusait à le croire. Cependant le *Moniteur* a publié enfin ces mémorables ordonnances qui sont la plus éclatante violation des lois : le régime légal est donc interrompu ; celui de la force a commencé.

. . . .

. . . .

. . . .

« Le gouvernement a violé la légalité, nous sommes dispensés d'obéir ; nous essayerons de publier nos feuilles, sans demander l'autorisation qui nous est imposée ; nous ferons nos efforts pour qu'au moins aujourd'hui elles puissent arriver à toute la France.

. . . .

. . . .

. . . .

« Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance ; nous lui résistons pour ce qui nous concerne ; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa résistance. »

Suivent les signatures.

Saisie des presses des deux journaux *le Temps* et *le National*. — Jugement du tribunal de commerce, sous la présidence de M. Ganneron, par lequel : « Considérant que l'ordonnance du 25 juillet, con« traire à la Charte, ne saurait être obligatoire, ni « pour la personne sacrée et inviolable du roi, ni « pour les citoyens aux droits desquels elle porte at« teinte. » L'imprimeur du *Courrier français* est con-

damné à reprendre l'impression dudit journal dans les vingt-quatre heures. — Suite des troubles. — Pillage de quelques boutiques d'armuriers, dans la rue Saint-Honoré, par les groupes de jeunes gens sortis des écoles et d'ouvriers renvoyés de leurs ateliers, aux cris de : *Vive la Charte! A bas les ordonnances! A bas les ministres!* — Réunion de quelques députés chez M. Casimir Périer; une première réunion avait eu lieu, la veille, chez M. Alexandre de Laborde. — Le roi, qui était à Saint-Cloud, nomme commandant de la première division militaire (Paris) M. le maréchal duc de Raguse (Marmont)[1], qui, à midi, établit son quartier général au Carrousel, et à quatre heures, commence à envoyer des détachements du 8e régiment de ligne et de la garde royale pour dissiper les rassemblements. — Vers six heures, le premier coup de fusil, dirigé sur une patrouille, partit de la fenêtre d'un hôtel garni, situé au coin de la rue Saint-Honoré et des Pyramides; il avait été tiré par un Anglais nommé Valleks. On répond à cette attaque par une décharge qui tue l'agresseur, ainsi que deux domestiques de l'hôtel. — Une barricade est formée sur la place du Palais-Royal au moyen d'un omnibus renversé; des grêles de pierres sont lancées sur les soldats qui, après une sommation faite sans l'assistance du commissaire, se bornent encore à tirer en l'air; plus tard un vieillard est tué; son cadavre est promené dans différents quartiers, afin d'exciter le peuple à l'insurrection; les réverbères sont brisés; les ministres mettent Paris en état de siége.

[1] Choix malheureux qui plaçait un homme d'honneur, à tort ou à raison si gravement compromis, dans une position presque impossible.

Vingt-huit juillet. — Les rassemblements sont plus nombreux et plus irrités.— Aux cris de : *Vive la Charte* et *Vive la liberté* on dépave les rues, on forme des barricades dans tous les quartiers; toutes les boutiques d'armuriers et débitants de poudre et de plomb sont pillées. — Désarmement des corps de garde, des pompiers, des compagnies sédentaires.—Prise de l'Arsenal, de la poudrière des Deux-Moulins, du dépôt d'armes de l'artillerie, de la prison militaire de l'Abbaye, de Sainte-Pélagie.—Occupation de l'Hôtel-de-Ville par les insurgés, qui y arborent le drapeau tricolore. — Les troupes se mettent en mouvement pour reprendre les positions enlevées; combats acharnés à l'Hôtel-de-Ville; les troupes royales s'y maintiennent toute la soirée et ne se retirent qu'à minuit. — Les ministres s'établissent en conseil permanent aux Tuileries.— Le général la Fayette et M. Laffitte, qu'on avait envoyé chercher à leur maison de campagne, se réunissent avec d'autres députés chez M. Audry de Puyraveau, rue du Faubourg-Poissonnière, 40; ils délibèrent et prennent la résolution de faire demander une suspension d'hostilités par une députation composée de MM. Laffitte, Casimir Périer, Gérard, Lobau, Mauguin. Ce fut dans cette réunion que M. Mauguin, ayant prononcé ces paroles : « C'est une révo« lution que nous avons à conduire, et nous devons « choisir entre la garde royale et le peuple, » MM. Charles Dupin et Sébastiani s'écrièrent qu'il fallait rester dans l'ordre légal ; M. Guizot y lut ce projet de protestation :

« Les soussignés, régulièrement élus députés par « les colléges d'arrondissement et de département, se

« trouvant actuellement à Paris, se regardent comme
« absolument obligés, par leurs devoirs envers le roi
« et la France, de protester contre les mesures que
« les conseillers de la couronne, trompant les inten-
« tions du monarque, ont fait naguère prévaloir pour
« le renversement du système légal des élections et la
« ruine de la liberté de la presse. Les dites mesures,
« contenues dans les ordonnances sont, aux yeux des
« soussignés, directement contraires à la Charte con-
« stitutionnelle, aux droits constitutionnels de la
« Chambre des pairs, au droit public des Français,
« aux attributions et aux arrêts des tribunaux, et
« propres à jeter l'État dans une confusion qui com-
« promet également la paix du présent et la sécurité
« de l'avenir. En conséquence, les soussignés, in-
« violablement fidèles au roi, et à leur serment à
« la Charte constitutionnelle, protestent d'un com-
« mun accord, non-seulement contre les dites mesu-
« res, mais contre tous les actes qui en pourraient
« être la conséquence. Et attendu, d'une part, que la
« Chambre des députés, n'ayant pas été constituée,
« n'a pu être légalement dissoute; d'un autre côté,
« que la tentative de former une autre Chambre des
« députés, d'après un mode nouveau et arbitraire est
« en contradiction formelle avec la Charte constitu-
« tionnelle et les droits acquis des électeurs, les sous-
« signés déclarent qu'ils se considèrent toujours
« comme légalement élus à la députation par les col-
« léges dont ils ont obtenu les suffrages; et s'ils
« n'exercent pas les droits et ne s'acquittent pas de
« tous les devoirs qu'ils tiennent de leur élection lé-
« gale, c'est qu'ils en sont empêchés par une violence

« matérielle contre laquelle ils ne cesseront de pro-
« tester. »

Pendant ce temps, le maréchal Marmont accueillait la députation ; et de concert avec le prince de Polignac, lui promettait de faire savoir à Saint-Cloud tout ce qui se passait ; et, en effet, il dépêcha au roi son aide de camp, le colonel Zamierowski. Charles X, trompé par d'autres rapports partis en même temps, charge l'envoyé de Marmont de recommander au maréchal de tenir, de réunir ses forces sur le Carrousel et la place Louis XV et d'agir avec des masses.

A quatre heures, quinze députés se réunissent chez M. Bérard. La protestation rédigée le matin par M. Guizot était imprimée ; mais on en avait retranché toute démonstration de sentiments de respect et de fidélité au roi ; on refusait également de la publier, à moins que les députés n'y apposassent leurs signatures. On imagina de faire une liste de noms pour échapper aux dangers des signatures : c'était laisser à chacun la ressource d'un désaveu ; on proposa aussi d'y adjoindre les noms de tous les députés libéraux absents de Paris. — « Voilà qui est fort bien vu, dit
« M. Laffitte ; si nous sommes vaincus, personne
« n'aura signé, si nous sommes vainqueurs, les signa-
« tures ne manqueront pas. »

Dans une autre réunion qui eut lieu à onze heures, toujours chez M. Audry de Puyraveau, les députés présents furent en proie à autant d'incertitudes que dans l'assemblée du matin : MM. Laffitte, la Fayette, Mauguin, Audry, de Laborde, Bavoux, Chardel, voulaient qu'on se prononçât pour le peuple ; M. Sébastiani se montra le plus ardent de ceux qui voulaient

qu'on se prononçât pour l'ordre légal. Quand il entendit parler du drapeau tricolore, il s'écria qu'il n'y avait de drapeau national que le drapeau blanc, et il sortit avec M. Méchin. On se sépara encore une fois sans rien conclure, en se donnant rendez-vous pour le lendemain six heures, chez M. Laffitte.

Vingt-neuf juillet. — Dès le point du jour attaque et prise successive par l'insurrection des Invalides, du Louvre, des Tuileries, de l'École militaire, de l'archevêché, où tout est pillé, de la Conciergerie, où tous les malfaiteurs sont mis en liberté, et enfin de la caserne de la rue de Babylone, où périssent les Suisses et le colonel Dufour, qui les commandait. — Le général Dubourg qui, dès la veille, avait fait et signé une proclamation et établi son quartier général à la place de la Bourse, se rend avec la foule à l'Hôtel-de-Ville, où il ne se trouvait plus personne, et où il attend le gouvernement provisoire. — Défection du 5e et du 53e régiment de ligne. — Retraite de la garde royale sur Saint-Cloud, où tous les ministres s'étaient rendus dès la veille. — M. de Sémonville, grand référendaire de la Chambre des pairs, parvient à faire connaître à Charles X la véritable situation des choses et, après un conseil, le roi signe quatre ordonnances.

La première, contre-signée par M. de Chantelauze, nomme le duc de Mortemart ministre des affaires étrangères et président du conseil des ministres.

La seconde et la troisième, contresignées par M. de Mortemart, nomment M. Casimir Périer aux finances, et le général Gérard à la guerre.

La quatrième rapporte les ordonnances du 25 juillet, et rétablit l'ouverture de la session législative au 3 août.

MM. de Sémonville, d'Argout et de Vitrolles se hâtent de porter les ordonnances à l'Hôtel-de-Ville, où ils trouvent une commission municipale constituée sous la présidence de M. de la Fayette, et qui se composait de MM. Laffitte, Mauguin, Audry de Puyraveau, de Schonen, Lobau et Casimir Périer; aux communications qui lui sont faites par les envoyés du roi, M. de Schonen répond par ces mots terribles : — « Il est trop tard ! »

Et l'on continue de donner des ordres nécessaires pour assurer le succès de l'insurrection. — Le gouvernement provisoire s'empare du service des postes, des télégraphes, du trésor, des préfectures du département et de la police, dont les directions sont remises à MM. Chardel, Marschal, baron Louis, Alexandre de Laborde et Bavoux.

Trente juillet. — On réorganise la garde nationale, et on reprend les couleurs tricolores. — Proclamation de la commission municipale ou gouvernement provisoire commençant par ces mots: « Habitants de Paris, Charles X a cessé de régner sur la France. » — Nomination de MM. Dupont de l'Eure au ministère de la justice; Bignon aux affaires étrangères; Gérard à la guerre; de Rigny à la marine; de Broglie à l'intérieur; Guizot à l'instruction publique. — Réunion des députés dans le local ordinaire de la Chambre, où un comité secret, sous la présidence de M. Laffitte, propose d'offrir à M. le duc d'Orléans la lieutenance

générale du royaume. — MM. Dupin aîné et Persil se rendent à Neuilly, pour porter cette proposition au prince qui y résidait et qui, après l'avoir acceptée, rentre au Palais-Royal à onze heures du soir. Madame la Dauphine qui était aux eaux de Vichy depuis trois semaines, arrive le soir à Saint-Cloud, accompagnée seulement de M. Lucinge de Foncigny.

Trente et un juillet. — Proclamation de M. le duc d'Orléans :

« Habitants de Paris, les députés de la France, en « ce moment à Paris, m'ont exprimé le désir que je « me rendisse dans cette capitale pour y exercer les « fonctions de lieutenant général du royaume. Je n'ai « pas hésité à partager vos dangers, à venir me placer « au milieu de votre héroïque population et à faire « tous mes efforts pour vous préserver des calamités « de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant « dans la ville de Paris, je portais avec orgueil les « couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'a- « vais moi-même longtemps portées. Les Chambres « vont se réunir, et aviseront aux moyens d'assurer le « règne des lois et le maintien des droits de la nation. « La Charte sera désormais une vérité. »

A onze heures, après avoir entendu la réponse que MM. Dupin et Persil avaient rapportée, et avoir adopté le projet d'une proclamation rédigée par M. Guizot, membre d'une commission nommée à cet effet, et composée de MM. Villemain, Bérard et Benjamin Constant, les députés, au nombre de quatre-vingt-douze, vont au Palais-Royal pour offrir solennellement la lieutenance générale du royaume au

duc d'Orléans; le prince l'accepte et se rend à l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'une foule d'insurgés criant : *Vive le duc d'Orléans! Vive la liberté! Vivent les députés! Vive la Fayette!* Quelques cris de *vive la République!* se font entendre. Louis-Philippe est reçu par la Fayette, et tous deux se tenant par la main et agitant un drapeau tricolore, se présentent à une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville; c'est là que furent échangées les paroles dont on a fait ce qu'on a appelé depuis le programme de l'Hôtel-de-Ville. Voici les explications que M. de la Fayette lui-même a données à ce sujet : — « On me demandera quel fut ce « programme de l'Hôtel-de-Ville, souvent cité par « moi, contesté par d'autres, et dont il m'appartient « de réclamer le complément. Après la visite du lieu- « tenant général à l'Hôtel-de-Ville, je crus trouver « dans l'autorité et la confiance populaire dont j'étais « investi, le droit et le devoir de m'expliquer fran- « chement, au nom de ce même peuple, avec le roi « projeté. — Vous savez, lui dis-je, que je suis répu- « blicain, et que je regarde la constitution des États- « Unis comme la plus parfaite qui existe. — Je pense « comme vous, répondit Louis-Philippe; il est impos- « sible d'avoir passé deux ans en Amérique et de n'être « pas de cet avis; mais croyez-vous dans la situation « de la France et d'après l'opinion générale, qu'il « nous convienne de l'adopter? — Non, lui répondis- « je, ce qu'il faut aujourd'hui au peuple français, « c'est un trône populaire entouré d'institutions ré- « publicaines. — C'est bien ainsi que je l'entends, re- « prit le prince. — Cet engagement mutuel qu'on « jugera comme on le voudra, mais que je m'em-

« pressai de publier, acheva de rallier autour de
« nous, et ceux qui ne voulaient pas de monarque, et
« ceux qui en voulaient un tout autre qu'un Bour-
« bon. »

Les troupes fidèles s'étaient successivement repliées sur le bois de Boulogne et sur Saint-Cloud, d'où le roi, après avoir rendu une ordonnance par laquelle il nommait M. le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, partit à trois heures du matin avec M. le duc de Bordeaux et madame la duchesse de Berry, se rendant d'abord à Trianon, puis à Rambouillet, escorté par les gardes du corps et la garde royale.

Premier août. — Ordonnances du lieutenant général du royaume :

1° Nomination des ministres;

2° La nation française reprend les trois couleurs;

3° La Chambre des pairs et la Chambre des députés se réuniront le 3 août;

4° Annulation des condamnations et des poursuites pour délits politiques. M. Bernard de Rennes est nommé procureur général à la cour royale de Paris; M. Barthe est nommé procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine.

Deux août. — Envoi sur Rambouillet, par ordre du lieutenant général, de masses populaires, dirigées et commandées par le général Pajol. Ces démonstrations menaçantes ont pour but de forcer le roi à licencier les troupes dont il est entouré; les insurgés sont forcés de rester à Cognières aux avant-postes, ainsi que les trois commissaires : maréchal Maison, de Schonen et

Odilon Barrot, qui ne peuvent parvenir auprès de Charles X que le 3 août, à neuf heures du soir. Dans la nuit du 1er au 2 août, le roi Charles X fait remettre à M. le duc d'Orléans les deux actes d'abdication suivants :

« Rambouillet, ce 2 août 1830.

« Mon cousin, je suis trop profondément peiné des « maux qui affligent ou qui pourraient menacer mon « peuple, pour n'avoir pas cherché les moyens de les « prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer en « faveur de mon petit-fils, le duc de Bordeaux. Le « Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi « à ses droits en faveur de son neveu. Vous aurez « donc, en votre qualité de lieutenant général du « royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V « au trône. Vous prendrez d'ailleurs toutes les me- « sures qui vous concernent, pour régler les formes « du gouvernement pendant la minorité du nouveau « roi ; ici, je me borne à faire connaître ces disposi- « tions; c'est un moyen d'éviter encore bien des « maux. Vous communiquerez mes intentions au « corps diplomatique, et vous me ferez connaître le « plus tôt possible la proclamation par laquelle mon « petit-fils sera reconnu roi, sous le nom de Henri V. « Je charge, monsieur le lieutenant général, le vi- « comte de Froissac-la-Tour de vous remettre cette « lettre; il a ordre de s'entendre avec vous pour les « mesures à prendre en faveur des personnes qui « m'ont accompagné, ainsi que pour les arrange- « ments convenables pour ce qui me concerne, et

« toute ma famille. Nous réglerons ensuite les autres « mesures qui seront la conséquence du changement « de règne. Je vous renouvelle, mon cousin, l'assu- « rance des sentiments avec lesquels je suis votre af- « fectionné cousin,

« Charles et Louis-Antoine. »

Le lendemain soir, 3 août, le roi part avec le Dauphin et la Dauphine, le duc de Bordeaux, la duchesse de Berri, quelques serviteurs dévoués, des gardes du corps, et une escorte de la garde royale, laquelle fut licenciée, le lendemain, 4, à Maintenon (château de M. Just de Noailles, où le roi s'était arrêté pour coucher); les jours suivants, la famille royale, accompagnée des trois commissaires susdésignés et nommés par le lieutenant général, continue son voyage jusqu'à Cherbourg, où elle s'embarque, le 16 août, pour l'Écosse.

Trois août. — M. le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, se rend au Palais-Bourbon, où se trouvent réunis environ soixante pairs et vingt-quatre députés, tous en habit bourgeois, et prononce le discours suivant :

« Messieurs les pairs et messieurs les députés,

« Paris, troublé dans son repos par une véritable « violation de la charte et des lois, les défendait avec « un courage héroïque. Au milieu de cette lutte san- « glante, aucune des garanties de l'ordre social ne « subsistait plus; les personnes, les propriétés, les

« droits, tout ce qui est précieux à des hommes et cher
« à des citoyens courait les plus grands dangers; dans
« cette absence de tout pouvoir public, le vœu de mes
« concitoyens s'est tourné vers moi; ils m'ont jugé di-
« gne de concourir avec eux au salut de la patrie, et
« ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant
« général du royaume. Leur cause m'a paru juste, le
« péril immense, la nécessité impérieuse, mon devoir
« sacré. Je suis accouru au milieu de ce vaillant peu-
« ple, suivi de ma famille et portant ces couleurs qui,
« pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le
« triomphe de la liberté. Je suis accouru, fermement
« résolu à me dévouer à tout ce que les circonstances
« exigeraient de moi, dans la situation où elles m'ont
« placé, pour rétablir l'empire des lois, sauver la li-
« berté menacée, et rendre impossible le retour de si
« grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de
« cette charte, dont le nom invoqué pendant le com-
« bat, l'était encore après la victoire. Dans l'accom-
« plissement de cette noble tâche, c'est aux Chambres
« qu'il appartient de me guider. Tous les droits doi-
« vent être solidement garantis, toutes les institutions
« nécessaires à leur plein et libre exercice doivent
« recevoir le développement dont elles ont besoin. At-
« taché de cœur et de conviction aux principes d'un
« gouvernement libre, j'ai accepté d'avance toutes ses
« conséquences. Je crois devoir appeler dès aujour-
« d'hui votre attention sur l'organisation des gardes
« nationales, l'application du jury aux délits de la
« presse, la formation des administrations départe-
« mentale et municipale, et avant tout sur cet article
« 14 de la charte, qu'on a si odieusement interprété.

« C'est dans ces sentiments, messieurs, que je viens « ouvrir cette session. Le passé m'est douloureux ; je « déplore des infortunes que j'aurais voulu prévoir ; « mais, au milieu de ce magnifique élan de la capitale « et de toutes les cités françaises, à l'aspect de l'or- « dre renaissant avec une merveilleuse promptitude, « après une résistance pure de tout excès, un juste « orgueil national émeut mon cœur, et j'entrevois « avec confiance l'avenir de la patrie. Oui, messieurs, « elle sera heureuse et libre, cette France qui m'est si « chère, elle montrera à l'Europe qu'uniquement oc- « cupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix « aussi bien que la liberté, et ne veut que le bonheur « et le repos de ses voisins... Le respect de tous les « droits, le soin de tous les intérêts, la bonne foi dans « le gouvernement sont le meilleur moyen de désar- « mer les partis, et de ramener dans les esprits cette « confiance dans les institutions, cette stabilité, seuls « gages assurés du bonheur des peuples et de la force « des États. Messieurs les pairs et messieurs les dépu- « tés, aussitôt que les Chambres seront constituées, je « ferai porter à leur connaissance l'acte d'abdication « de Sa Majesté le roi Charles X ; par le même acte, « Son Altesse Royale, Louis-Antoine de France, dau- « phin, renonce également à ses droits. Cet acte a été « remis entre mes mains, hier 2 août, à onze heures « du soir. J'en ordonne, ce matin, le dépôt dans les « archives de la Chambre des pairs, et je le fais insé- « rer dans la partie officielle du *Moniteur*. »

Quatre et cinq août. — Les Chambres s'organisent sous la présidence de M. Pasquier (pairs) et de M. Laf-

fitte (députés) ; elles commencent à délibérer sur le discours d'ouverture prononcé par Louis-Philippe et sur les mesures que les circonstances exigent ; pendant cette délibération, des attroupements nombreux se forment de toutes parts et se présentent à la Chambre des députés, demandant à grands cris qu'une nouvelle élection des députés ait lieu, attendu que la Chambre actuelle est sans mandat et sans nombre suffisant pour prononcer sur une constitution nouvelle ou modifiée : au lieu de 450 députés, il n'y en avait eu que 362 admis, et le nombre des présents ne s'élevait pas à 202.

Six août. — M. Bérard présente une proposition tendant à changer plusieurs articles de la Charte de 1814 et à élire M. le duc d'Orléans roi des Français : cette proposition est renvoyée à une commission composée de MM. Bérard, Auguste Périer, Humann, Benjamin Delessert, le comte de Sude, le général Sébastiani, Bertin de Vaux, le comte de Bondy, de Tracy. Cette commission doit se réunir à celle que la Chambre vient de nommer pour la rédaction du projet d'adresse en réponse au discours du lieutenant général du royaume, et qui est composée de MM. Villemain, Parié de Vandamme, Humblot-Comté, Kératry, Dupin aîné, Mathieu Dumas, Benjamin Constant, Jacques Lefebvre, Étienne. A huit heures du soir, et M. Dupin ayant été nommé rapporteur, cette commission fait son rapport. La Chambre reçoit du ministre de l'intérieur la copie des actes d'abdication, et en ordonne le dépôt dans ses archives.

Sept août. — Discussion de la proposition Bérard. Le préambule de la Charte de 1814 est supprimé, comme blessant la dignité nationale, dit le rapport, en paraissant octroyer aux Français les droits qui leur appartiennent essentiellement. L'article relatif à l'élection du duc d'Orléans, comme roi des Français, soulève une courte discussion. Parmi les opinions émises à ce sujet, on remarque celle de M. Fleury de l'Orne. « — Les motifs d'urgence ont toujours été mis « en avant, dans les moments les plus difficiles de la « Révolution. Aujourd'hui les événements qui se sont « passés, ont amené les choses au point de l'abdication « de Charles X et de son fils. Il y a nomination d'un « lieutenant général, d'abord par les députés de la « France, et par les princes qui ont abdiqué. Des « deux côtés, le duc d'Orléans est investi de la lieu« tenance générale ; tout se trouve donc aujourd'hui « rassuré comme par enchantement, tandis qu'il n'y « a qu'un moment tout était compromis. Ainsi donc, « point de précipitation, point d'allégation possible « d'urgence : suivons, messieurs, la marche tracée « par nos intérêts extérieurs et intérieurs, par nos « intérêts enfin les plus précieux et les plus chers, « ceux de la patrie avant tout ! Qu'on ne m'allègue « point qu'il y a péril en la demeure, que l'affection « pour la famille d'Orléans pourrait se refroidir, rien « de tout cela n'est à craindre : je soutiens au con« traire que l'exercice de la lieutenance générale ne « ferait qu'accroître cette affection jusqu'à l'enthou« siasme. Modifions la Charte, perfectionnons nos in« stitutions, faisons tout ce qu'il faut pour que l'ad« ministration marche et marche bien ; mais pour

« décider une question aussi importante que celle de « l'élection d'un roi, que l'on convoque tout de suite « ou dans un temps donné les colléges électoraux pour « envoyer des députés ayant mandat *ad hoc.* »

On rejette cette proposition et on procède au scrutin sur la proposition Bérard. Nombre des votants, 252. — Pour, 219. On va porter sur-le-champ cette proposition adoptée au Palais-Royal, à M. le duc d'Orléans qui l'accepte, et elle est ensuite transmise à la Chambre des pairs, qui se rassemble à neuf heures du soir : sur 392 membres, il s'en trouve 114, dont 89 votent la Constitution nouvelle, malgré la protestation de M. de Chateaubriand.

Neuf août. — M. le duc d'Orléans se rend avec sa famille au Palais-Bourbon, où se trouvent les membres des deux Chambres. Le président de la Chambre des députés lit l'acte du 7 août et en remet, ainsi que le président de la Chambre des pairs, la déclaration au prince, qui, toujours assis et couvert, dit : « Messieurs les pairs et messieurs les députés, j'ai lu « avec une grande attention la déclaration de la « Chambre des députés et l'acte d'adhésion de la « Chambre des pairs; j'en ai pesé et médité toutes « les expressions : j'accepte, sans restriction ni ré- « serve, les clauses et les engagements que renferme « cette déclaration, et le titre de roi des Français « qu'elle m'a conféré, et je suis prêt à en jurer l'ob- « servation. »

Après cette allocution, le prince se lève. M. Dupont de l'Eure, alors garde des sceaux, lui remet la formule du serment, et Louis-Philippe, se découvrant et

levant la main, prononce le serment suivant : « En « présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la « Charte constitutionnelle avec les modifications ex- « primées dans la déclaration, de ne gouverner que « par les lois et selon les lois, de faire rendre à cha- « cun bonne et exacte justice, selon son droit, et « d'agir, en toutes choses, dans la seule vue du bon- « heur et de la gloire du peuple français. »

CHAPITRE III

LA GARDE ROYALE EN 1830

—

Il y a un cri tout français, car il est l'expression de la générosité, de la justice, et de ce respect qu'inspire l'infortune, ce cri : *Honneur au courage malheureux!* a été indignement oublié, comme tant d'autres choses, par les hommes qui ont fait la Révolution de juillet. La garde royale, après les trois journées, a été poursuivie par les attaques les plus violentes; nous ne parlerons pas des pamphlets et des journaux démagogiques qui trouvent plus facile et plus à leur convenance de jeter de la boue sur d'honorables blessures que de les panser; mais nous rappelons un rapport présenté à Louis-Philippe par la commission municipale de Paris et contre-signé par un officier général. Cette pièce, menteuse comme tout ce qui se rapporte à cette époque, sans en excepter la charte-vérité, représente cette garde fuyant,

glacée de terreur, et abandonnant en désordre des positions où elle ne s'est maintenue que pour se donner le plaisir barbare de tirer sur les citoyens !

L'histoire doit recueillir avec soin tous les renseignements qui justifieront ce corps d'élite, et feront apprécier à sa juste valeur la victoire des révolutionnaires de Paris... On a fait des héros de ceux qui firent un roi : la révolution, tout naturellement, passe des esprits dans le langage ; l'abus et la prostitution des épithètes ne se sont jamais affichés d'une manière plus scandaleuse qu'à cette époque.

Voyons qui, des vainqueurs ou des vaincus, a le mieux mérité ce titre de héros. Les vaincus ne demandent qu'une chose, c'est que l'opinion publique flétrisse les calomniateurs ; et qu'ayant reconnu qu'ils ont rempli leur devoir et fait ce qu'il était humainement possible de faire, on cesse d'appliquer à des soldats français des expressions qu'on croirait décochées par quelque bulletin de l'Empire contre des Cosaques ou des landwhers.

Un officier de la garde, dans une brochure très-remarquable et qui fait bien connaître les mouvements stratégiques de ces déplorables engagements, a établi d'une manière irrécusable le nombre des militaires qui prirent part à la défense du trône ; je dis irrécusable, car les documents sont à l'appui, et aucune voix ne s'est élevée pour démentir les calculs et les faits consignés dans ce mémoire :

« Il y avait alors à Paris trois régiments de la garde, Français et « Suisses.	3,800 hommes
« Deux régiments de cavalerie.	800
« Deux batteries d'artillerie.	150
« Quatre régiments d'infanterie de ligne.	4,400
« Onze compagnies de fusiliers sédentaires. . . .	1,100
« Gendarmerie d'élite et municipale..	700
« Ainsi, l'effectif de la garnison qui se trouvait à « Paris était de..	10,950 hommes
« Dont il faut déduire :	
« La ligne, qui, par l'attitude qu'elle prit dès le « 27 juillet, se sépara de la garde.	4,400 hommes
« Les fusiliers, qui livrèrent leurs armes aux pre- « mières sommations.	1,100
« Le service ordinaire de Saint-Cloud et de Paris, « soit :	1,300
« Gendarmes désarmés dans leurs postes et dans « leurs casernes..	55 hommes

« Restent donc disponibles, le 28 juillet au matin, « 4,200 hommes, infanterie et cavalerie, et douze « pièces de canon. 4,200 hommes pour lutter contre « l'immense population de Paris, si facile à s'émou- « voir et préparée de longue main!... 4,200 hom- « mes! Et le lendemain des ordonnances, trente « mille individus, jeunes, robustes, que la librairie, « l'imprimerie et le journalisme faisaient vivre, étaient « licenciés et jetés sur le pavé de Paris, conseillés « par leur désespoir, par l'aspect d'une prompte mi- « sère et par les paroles de leurs chefs d'ateliers : « — Prenez-vous-en au gouvernement, leur disait- « on, et battez-vous si vous voulez, pour que nous « vous donnions encore du travail et du pain!... » « 4,200 hommes! Et ces quarante mille équipements « de gardes nationaux vont profiter à l'armée de la « révolution; il y a des armes partout à sa disposition,

« chez les armuriers, dans vos postes isolés : l'arsenal « en renferme, et vous, ministres de Charles X, vous « ne l'avez pas fait garder! la poudrière des Moulins « n'est pas à l'abri d'un coup de main... 4,200 hom- « mes! et en réunissant tous vos moyens, en rappe- « lant la garde, retenue dans la Normandie pour « éteindre les incendies, ce fatal prélude de toutes les « révolutions, en appelant le camp de Saint-Omer, le « camp de Lunéville et ce que vous auriez pu distraire « des garnisons du Nord et de l'Est, vous eussiez eu « 40.000 hommes et cinquante pièces d'artillerie. « 4,200 hommes!... mais du moins cette poignée de « braves eut-elle subsistances, munitions, comman- « dement? — Les soldats de la garde en service à Pa- « ris avaient toujours onze cartouches dans leur gi- « berne; dans quelques bataillons, on porta ce nom- « bre à trente. Le 28, à quatre heures, elles commen- « cèrent à manquer : il eût été urgent que l'un des in- « tendants militaires de la division ou de la garde eût « pu prescrire quelques mesures pour faire arriver « des vivres aux Tuileries pour les troupes qui, selon « toute apparence, allaient rester sous les armes plu- « sieurs jours de suite, et qui étaient à jeun depuis la « veille. Il y avait une mesure bien simple à prendre, « c'était de faire garder la Manutention par un fort « détachement; cet établissement était suffisant pour « le service, puisque la garnison n'était pas augmen- « tée. Il y avait dans les magasins de la rue de Vau- « girard des marmites et des bidons; on pouvait en « apporter aux Tuileries. Personne n'y pensa, et la « Manutention resta sous la garde de quatre fusi- « liers! — Le 28, à la nuit tombante, sur la place

« de Grève, après une journée de combat, par une « chaleur peu ordinaire (28 degrés Réaumur), les « 220 hommes de la garde française et les 200 Suisses, « — car voilà les forces imposantes qui, pendant cinq « heures, après avoir repris l'Hôtel de Ville, repous- « sèrent toutes les attaques des Parisiens, — furent « heureux de trouver chez un marchand de vins quel- « ques bouteilles qu'on voulut bien leur vendre : Ce « vin fut d'un grand secours à la troupe et aux bles « sés; ce fut même le seul aliment qu'ils prirent pen « dant cette journée!...

« Le 29, les colonnes de la garde, si imprudem « ment engagées dans les quartiers éloignés, et que « la troupe de ligne avait abandonnées, étaient con- « centrées au Louvre et dans la cour des Tuileries; « elles avaient perdu trois cents hommes tués ou « blessés; depuis quarante-huit heures elles n'avaient « pas pris un moment de repos. A compter du 27 au « matin, elles n'avaient reçu aucune distribution. Ce- « pendant elles n'étaient pas ébranlées; on leur pro- « mit du pain au point du jour, mais tout manquait, « et les soins de l'état-major de service ne parvin- « rent qu'à faire distribuer un quart de ration à deux « ou trois bataillons; c'était ce que les boulangers « qui avoisinent le quartier des Tuileries avaient pour « leur commerce particulier.

« A huit heures, et quand tous les regards dirigés « sur le pavillon de l'horloge attendaient vainement « que le drapeau arboré vînt apprendre l'arrivée du « roi et du dauphin, dont la présence était si néces- « saire, si indispensable même dans de pareils mo- « ments, on lut aux troupes l'ordre du jour suivant :

« Le roi a chargé M. le maréchal duc de Raguse « de témoigner aux troupes de la garde et de la ligne « sa satisfaction, et leur accorde en témoignage de sa « satisfaction un mois et demi de solde. »

« Il y avait du vertige dans tous ceux qui prirent « part à ce lamentable suicide de la royauté? C'était « de la folie!... La folie seule pouvait faire oublier « l'inconvenance de cette promesse d'argent faite à « des soldats français dans un pareil moment; ce que « les troupes étaient en droit d'attendre, c'était leur « pain de munition, et on n'y avait pas pourvu.

« L'effet de cet ordre du jour fut très-fâcheux sur « les officiers et soldats qui en entendirent la lec- « ture, car quelques chefs de corps eurent le bon es- « prit de n'en pas donner connaissance à leur régi- « ment. Ainsi de simples capitaines eurent, ce jour- « là, un tact, une délicatesse qui manquèrent à un « maréchal de France connu par son expérience des « choses de la guerre, et trop habitué à vivre avec « le soldat, pour ignorer comment on pouvait le « prendre.

« Non-seulement les munitions, les subsistances « manquèrent; mais les ordres, l'harmonie entre les « mouvements des troupes, les plans de l'attaque et « de la défense, cette résolution, cette précision dans « le commandement qui fait la force morale d'une « armée, car la confiance dans son chef en dépend, « firent défaut, comme le pain et le vin du soldat. De « ce côté aussi il y eut absence complète de ce qu'il « fallait pour assurer le succès; on ne prévit rien, on « ne songea à rien, on marcha d'incertitudes en indé- « cisions. Quand il fallait agir, on désorganisait le

« commandement; quand il convenait de s'en tenir à « la défense, on songeait à l'attaque; on lançait à « travers les rues de Paris, encombrées de barrica- « des, des détachements de vingt hommes; on enga- « geait toutes les troupes à de grandes distances, « sans qu'elles pussent se prêter un appui mutuel; « on les lançait dans des quartiers qui ne sont per- « cés que de rues étroites et tortueuses, bordées « des maisons les plus hautes, dans les quartiers « les plus peuplés, et dont la population est la plus « facile à émouvoir; enfin on sait quelle déplorable « méprise permit aux Parisiens de pénétrer dans le « Louvre.

« D'après les dispositions prises le 28, il paraît « que l'on avait l'intention de se porter en force aux « Champs-Élysées, aux Tuileries; de tenir l'École mi- « litaire, le Panthéon, le Palais de Justice, l'Hôtel de « Ville, les boulevards intérieurs, le Palais-Royal, la « Banque, le Louvre; on voulait en outre maintenir « libres les grandes perpendiculaires de la porte Saint- « Denis au Panthéon, des Tuileries aux boulevards « par la rue Richelieu, la ligne intérieure de la rue « Saint-Honoré au marché des Innocents, et par la « place du Châtelet celle de l'Hôtel de Ville à la place « Saint-Antoine.

« Voilà ce que l'on voulait, avec 4,200 hommes « seulement de disponibles. Le 29 au matin, on pou- « vait encore se restreindre à l'enceinte qu'occu- « paient les troupes du Directoire au 13 vendémiaire, « et faire comme le général Bonaparte, qui attendit « les sections dans cette position et les vainquit; « mais personne n'était en état de mettre à pro-

« fit les traditions laissées par le grand capitaine.
« Pendant que des tirailleurs du peuple, embus-
« qués dans la colonnade de la Chambre des députés
« et derrière les balustrades de la toiture du pavillon
« de Condé, tiraient sur les troupes stationnant sur la
« place Louis XV, les 5e et 53e de ligne, qui étaient
« à la place Vendôme, ôtèrent leurs baïonnettes et
« mirent la crosse en l'air : la réunion s'opéra avec
« le peuple. Le maréchal, instruit de ce mouvement,
« ordonna qu'un bataillon allât barrer la rue Casti-
« glione pour remédier à la défection de ces deux ré-
« giments. Par un de ces égarements d'esprit diffi-
« ciles à concevoir, il fit chercher au loin un des
« deux bataillons qui défendaient le Louvre, lorsqu'à
« côté du point où il voulait le porter, il en avait
« deux de la garde, auprès du ministère de la ma-
« rine, et qui y étaient tout à fait inutiles.
« Pour répondre à l'ordre du maréchal, on prit
« celui des deux bataillons qui défendait la position,
« et qui garnissait la colonnade et les fenêtres des
« musées; l'autre bataillon entra dans la cour. Quand
« les Parisiens virent qu'on ne tirait plus des fenêtres
« du Louvre, ils se rapprochèrent des murs, et rien
« ne s'y opposant plus, ils pénétrèrent par les fausses
« portes qui conduisent du jardin de l'Infante dans
« l'intérieur; ils garnirent les fenêtres de la cour in-
« térieure du palais et firent feu sur le bataillon;
« d'autres coururent au musée de peinture, et furent
« bientôt à même de tirer sur le Carrousel. La nou-
« velle de la défection des régiments de la ligne, peut-
« être aussi les souvenirs du 10 août, joints à cette
« apparition inattendue des Parisiens au-dessus de

« leurs têtes, agirent sur l'imagination des officiers « et soldats suisses; ils quittèrent le Louvre, et leur « mouvement, pour se retirer sur les Tuileries, s'exé- « cuta sans ordre. Arrivés sur la place du Carrousel, « ils trouvèrent leur 3e bataillon qui, depuis quelque « temps, était en présence des postes des Parisiens. Le « bataillon qui arrivait par la rue du Carrousel était « suivi par les insurgés; ceux de ces derniers qui « étaient déjà aux fenêtres, près du pavillon de Flore, « commencèrent aussi le feu sur les lanciers qui étaient « dans la cour.

« Ce sont souvent des moments comme ceux-là qui « déterminent les déroutes; mais un homme de tête « les arrête avec un commandement fait à propos, ou « en y remédiant par quelque disposition improvisée; « un tel homme manqua ce jour-là. Le maréchal or- « donna de se retirer sur Saint-Cloud.

« Nous ne suivrons pas la garde dans sa retraite sur « Saint-Cloud, dans son bivac autour de cette belle « résidence; nous n'accompagnerons ces braves, qui « voulaient remplir leur mission jusqu'au bout, ni à « Trianon, ni à Rambouillet, où la faiblesse et la cré- « dulité vinrent en aide à l'impéritie, et couronnèrent « tristement cette œuvre sans nom.

« Il y avait à Rambouillet huit mille huit cents « hommes et quarante-deux pièces de canon; là, c'é- « tait bien changé; ce n'étaient plus ces rues du quar- « tier des halles où l'on avait si sottement engagé « quinze cents hommes; il n'y avait plus de fenêtres, « plus d'encoignures de toits, plus de portes, plus « d'ouvertures de caves pour protéger les assaillants; « on allait enfin les voir en face et en plaine; tous les

« corps de la garde pouvaient être utilisés; il n'y « avait qu'un mot à dire, qu'un geste à faire pour « prendre la plus éclatante et la plus juste des re- « vanches; huit mille hommes, mal armés, mal « équipés, étaient partis de Paris, dans tout le dé- « sordre qui accompagne de pareilles équipées, et « ce fut devant cette poignée de recrues révolution- « naires, et lorsqu'on disposait encore des meil- « leures troupes du monde et d'une artillerie respec- « table, qu'on se résigna à accepter l'itinéraire im- « posé par le gouvernement provisoire, et à partir « pour Cherbourg!...

« Il est vrai que les sept mille vagabonds dont « on annonçait la venue, par l'effet de ce senti- « ment qui grossit les objets, se multiplièrent à l'in- « fini, et s'élevèrent bientôt au chiffre de quatre- « vingt mille hommes. C'est du moins ce qu'affirma « l'un des commissaires, interrogé à ce sujet par « Charles X.

« Ce fut à Maintenon, et avant de prendre la « route de Dreux, que le malheureux monarque « se sépara de sa garde. Les commissaires du gou- « vernement provisoire l'exigèrent; et cette goutte « de fiel trouva sa place dans la coupe déjà si rem- « plie, que le malheur présentait une fois encore à la « royauté.

« A dix heures, Charles X quitta le château de M. de « Noailles. La garde prit les armes, et se forma en ba- « taille sur les bords de la route, pour rendre les « derniers devoirs à cette famille malheureuse qu'elle « servait depuis seize ans. Madame la duchesse de « Berri, ayant dans sa voiture madame de Gontaut et

« ses enfants, précédait madame la Dauphine, que « son mari escortait à cheval.

« Les soldats, à cette vue, ne pouvaient retenir « leurs larmes.

« Venait ensuite Charles X, suivi par les commis- « saires du gouvernement, puis quelques voitures de « suite et des fourgons; on avait effacé les armoiries « des voitures, même celles du roi.

« Le maréchal duc de Raguse était à la portière de « Charles X; les gardes du corps et les dragons de la « garde, qui allèrent jusqu'à Dreux, précédaient et « suivaient ce triste cortége qui passa lentement devant « les rangs. Les princesses en larmes faisaient leurs « adieux aux officiers et soldats; madame la Dauphine « dit à plusieurs officiers supérieurs : « — Croyez « bien, messieurs, oh! croyez bien que je ne suis pour « rien dans ce qui s'est fait. »

« Le duc de Bordeaux et sa sœur saluaient triste- « ment : ils semblaient n'être pas exempts des peines « morales qui rarement atteignent l'enfance.

« Charles X, abattu et les larmes dans les yeux, ren- « dait le salut à ces drapeaux qui allaient cesser d'être « les couleurs des troupes qu'il voyait pour la dernière » fois.

« Là finissaient toutes les obligations qui liaient « la garde aux Bourbons : elle les avait accomplies « comme elle le devait. Fais ce que dois, advienne que « pourra!...

« La garde royale a plié ses drapeaux et brisé ses « armes le jour qu'on n'eut plus besoin de sa fidé- « lité : son dévouement fut tel, qu'il lui fit oublier « les torts les plus graves qu'on puisse avoir envers

« des soldats français : les mettre dans une position « telle, que la défaite était inévitable et que leur vic-« toire, si elle eût été possible, les eût plus compro-« mis qu'un échec. »

CHAPITRE IV

AVANT, PENDANT ET APRÈS LES TROIS JOURS

ANECDOTES

Absent de Paris pendant les fatales journées qui décidèrent du sort de la branche aînée des Bourbons, on devine qu'à mon retour, et quand je fus un peu remis de l'étourdissement causé par le retentissement d'une chute aussi effroyable, je cherchai à me mettre au courant de tout ce qui s'était passé. J'appris beaucoup de choses de la bouche même de ceux qui avaient joué un rôle dans le dénoûment tragique de la comédie de quinze ans. Je vais inscrire ici ces faits comme ils m'ont été dits ; quoique je ne cite pas toujours mes auteurs, on peut croire à leur véracité. J'ai puisé à bonne source.

Dix jours avant les fatales ordonnances, M. de Polignac dit au roi à peu près ces paroles : « — Sire, il

« n'y a pas de marques de dévouement que je ne sois « disposé à vous donner ; mais le succès des ordon- « nances ne me paraît pas assez assuré pour être tenté « d'y risquer ma tête. — Allons, lui dit le roi en lui « prenant l'oreille en riant, tu me la donneras le jour « où je te la demanderai, et tu signeras quand je te « le dirai. »

Ces paroles sont remarquables en ce qu'elles prouvent que M. de Polignac n'était que l'agent soumis de la volonté du roi, soumis lui-même à l'influence d'une espèce de conseil secret qui s'était formé autour de lui. Je ne puis pas dire que j'en ai la certitude intime, mais des motifs graves m'ont fait supposer que ce conseil se composait ainsi :

Le prince de Polignac,

Le baron de Damas,

L'évêque d'Hermopolis,

L'archevêque de Reims, et un ou deux autres personnages dont les noms ne sont pas bien connus de moi.

Franchet y remplissait les fonctions de secrétaire ; souvent une voiture venait le chercher chez lui, et il montait au château par un escalier dérobé.

C'était le lendemain des ordonnances, et déjà les esprits sages commençaient à en redouter les conséquences.

Madame la comtesse de Podenas, fortement effrayée, se rendit chez M. Franchet, son voisin, pour calmer ou tout au moins éclairer ses craintes, le sachant fort

avant dans la politique. Le voisin taxa cette frayeur de folie exagérée; il assura madame de Podenas qu'elle pouvait être parfaitement tranquille, et que trois escadrons de gendarmerie suffiraient pour rétablir l'ordre. Voilà quel était l'aveuglement de ces hommes, qui se croyaient hommes d'État et habiles entre les habiles en politique!

Trois jours après, forcé d'escalader les murs de son jardin, il se réfugia chez cette dame, la suppliant de le cacher quelque part pour l'arracher à la fureur de ce peuple que, à l'en croire, trois escadrons devaient mettre à la raison.

Le brave comte de la Poterie me raconta que, dans une entrevue qu'il eut avec Charles X, le 15 juin, et où il lui exprimait son opinion sur le ministère et sa manière de voir sur les affaires générales, le roi reprit tout à coup : « — Tenez, mon cher la Poterie, « vous êtes l'homme le plus brave que je connaisse, « et nul danger ne peut vous étonner; mais vous n'a- « vez pas le courage moral; vous n'entendez rien à la « politique : quinze jours de dictature et une bonne « loi d'élection, et tout est sauvé. — Sire, lui ré- « pondit la Poterie sans hésiter, je prie seulement « Votre Majesté de réfléchir sérieusement aux consé- « quences d'une pareille démarche; elles m'effrayent « d'autant plus, que le roi pense pouvoir se démettre « de la dictature au bout de quinze jours; et que, bien « loin de là, moi je pense que, si le roi croit devoir « se saisir de la dictature, il doit du moins s'attendre

« à la garder jusqu'à la fin de son règne ; s'il la prend « une fois, le lendemain du jour où il s'en démettrait « il ne serait plus roi : aussi je demande une dernière « grâce au roi, s'il s'y décide, c'est d'avoir au moins « à Paris, ou dans les environs, quatre-vingt mille « hommes pour assurer une démarche dont les con- « séquences seront graves. — Allez, mon ami, lui « dit Charles X en lui frappant sur l'épaule, vous n'y « entendez rien. »

Il reste néanmoins prouvé que Charles X ne voulait pas renverser la Charte ; il est tombé plus encore par ce qu'il n'a pas fait que par ce qu'il a fait

---

Le roi de Naples vint à Paris en 1830. Ce fut dans une grande fête, donnée au Palais-Royal à l'auguste voyageur, que le peuple préluda aux désordres de Juillet. On ne sait si ce fut dans ce bal, que M. de Salvandy appelait une fête napolitaine, ou ailleurs, que l'hôte du duc d'Orléans s'enflamma d'indignation, au sujet d'un personnage qu'il ne nommait pas, mais dont il disait hautement en quittant Paris : « — Il faut « avouer que c'est un fier coquin ! Si j'étais Charles X, « je le ferais jeter dans un cul de basse-fosse !... »

Dans la journée où le *Moniteur* publiait les ordonnances, une voiture se dirigeait vers Rambouillet; dans cette voiture se trouvaient Charles X et MM. de Luxembourg, de Polignac et de Girardin.

« — Eh bien, messieurs, avez-vous lu le *Moni-* « *teur?* » dit tout à coup le roi du ton le plus indifférent.

« — Non, Sire, » répondit M. de Luxembourg.

« — Ah! Eh bien, voici les ordonnances qu'il con- « tient, » reprit le roi de l'air le plus calme.

« — C'est au moins une grande mesure, » dit le duc de Luxembourg en remettant à Charles X les papiers qu'il venait de parcourir.

« — Nous sommes certains du succès ; d'ailleurs « ces mesures étaient nécessaires. »

M. de Luxembourg fut confondu de voir que le roi n'avait pas seulement prévu qu'on pût résister, et qu'aucune précaution n'avait été prise.

Le roi lut les ordonnances à haute voix, et avec une assurance qui n'eût pas été plus grande si elles eussent été datées de Saint-Pétersbourg.

Puis il parla d'autre chose.

Le duc de Polignac prit la parole, et répondit du succès. « — Qui en doute? » ajouta Charles X.

M. de Girardin, plus prudent, dit qu'il fallait voir comment cela prendrait pour émettre une opinion positive.

M. le prince de Broglie, qui commandait à Saint-Cyr, vint à Saint-Cloud, au moment des ordonnances, exprimer ses craintes et demander des ordres. Comme il sortait, il rencontra M. de ***, qui arrivait de son côté et qui, lui trouvant l'air soucieux, lui demanda ce qu'il avait. « — Inutile d'aller plus loin ; je sors de chez le

« roi; écoutez ce qu'il m'a dit au moment où je lui « exprimais avec chaleur les craintes que le moment « m'inspirait : — Soyez bien tranquille; nous som- « mes certains d'avoir le dessus. — Et, comme il vit « en moi un étonnement voisin de la stupeur, le roi « continua : — Monsieur de Broglie, que sont donc « devenus vos sentiments religieux et votre confiance « dans la Providence? vous n'êtes plus le même! — « Si fait, Sire, mais... — Charles X, sans entendre « la suite, m'a tourné le dos. »

Le prince de Polignac croyait avoir des inspirations. L'opiniâtreté et la suffisance finissent par devenir une véritable hallucination.

A Rambouillet, M. le duc de Luxembourg dit à madame la Dauphine :

« — Madame, jamais défense ne fut plus légitime; « elle est facile ici; elle est devenue indispensable; « il ne faut que des ordres; nous les attendons : qu'on « les donne! — Vous avez raison, répondit la mal- « heureuse princesse en versant d'abondantes larmes, « et en serrant dans ses bras contre son cœur, le pe- « tit duc de Bordeaux avec un mouvement presque « convulsif; mais voyez cet enfant : nous en sommes « inséparables; il est tout pour nous, il est tout pour « la France : il faut le sauver à tout prix, et le mettre « en sûreté; jamais nous ne le quitterons! »

Voici ce que m'a raconté le général Pajol au sujet de Rambouillet :

« J'étais au Palais-Royal quand on vint annoncer « que la famille royale se refusait à quitter Ram- « bouillet. Aussitôt une voix se fit entendre, soit du « balcon, soit des cours, et demanda trois mille hom- « mes de bonne volonté pour marcher sur Rambouil- « let. Au même instant un grand nombre se pré- « senta, bien inférieur cependant à ce que l'on fit « croire : on pouvait être tout au plus de quinze à « dix-huit mille hommes. On me proposa cet ignoble « commandement, et je l'acceptai sans hésiter, bien « convaincu qu'il n'en reviendrait pas un seul et moi « tout le premier ; mais espérant m'opposer aux dés- « ordres de tous genres qui devaient être la suite du « passage d'une pareille armée, et peut-être à des cri- « mes dont la pensée seule me faisait horreur, en cas « de succès. L'idée dominante était de forcer Charles X « à quitter Rambouillet ; mais il me paraissait impos- « sible de réussir, tant il lui eût été facile de mitrail- « ler cette multitude, d'y mettre le désordre, et de lui « ôter tout espoir de salut. Ceux qui seraient parvenus « à se sauver eussent apporté l'effroi dans Paris, et « qui sait ce qui fût arrivé? Toutes les voitures qu'on « rencontrait, voitures bourgeoises, fiacres, charrettes « et omnibus, étaient mises en réquisition : qu'on juge « d'une pareille marche! Pour tous ceux qui raison- « naient, nous marchions à une mort certaine, et ja- « mais je ne crus y avoir échappé plus miraculeuse- « ment. »

Je me souviens, à propos de ce qui se passa à Rambouillet, d'une rencontre que je fis en voyage, et qui amena des révélations curieuses.

Je revenais de Châlons par la malle-poste; le hasard me donna pour compagnon un républicain, homme de résolution, dont toute la vie, si l'on en croyait ses récits, était une suite d'aventures plus étonnantes les unes que les autres. C'était un grand causeur ; je l'écoutais, et, grâce à la complaisance que j'y mettais et à la réserve extrême qui présidait à mes paroles, je sus bientôt le fond de sa pensée politique : ce monsieur était l'ennemi juré des rois, et regardait leur personne comme un holocauste qu'il était louable d'offrir au repos et à la liberté des peuples : l'avénement de Louis-Philippe n'avait pas modifié son opinion; mais c'était surtout aux Bourbons de la branche aînée qu'il avait voué une haine implacable.

« — Nous étions, me dit-il, trois cents citoyens « aussi déterminés que moi, parmi la multitude qui « marcha sur Rambouillet; notre parti était arrêté, « et si la proposition qui décida le départ de « Charles X n'avait pas été acceptée, nous étions ré- « solus de nous embusquer au delà de Rambouillet, « des deux côtés de la route : de là, à un signal « donné, nous eussions fait à la fois une décharge « de toutes nos armes sur la voiture qui contenait la « famille royale. Le sang des rois n'est pas plus pré- « cieux que celui des autres, monsieur; en temps de « guerre et dans une bataille, on en tue bien davan- « tage, et l'on chante un *Te Deum* ensuite. Quel ser- « vice nous eussions rendu à l'humanité en agissant « ainsi ! — Rendu à mes occupations civiles, disait-il

« encore, j'ai quitté mes armes ; mais je suis bien dé-
« cidé à les reprendre le jour où un Bourbon de la « branche aînée essayerait de descendre sur le sol de « la France. » — Et il me montrait un poignard très-facile à cacher, dont la blessure devait être mortelle, et qu'il ne quittait jamais.

A Meaux, un postillon m'appela monsieur le Vicomte, ce qui altéra sensiblement la confiance de mon compagnon de voyage : il n'en fut pas moins poli; mais il ne parla plus de sa haine contre les rois. Voici l'anecdote qu'il me raconta : « Le géné-
« ral ***, mon ami intime, m'envoya chercher quel-
« ques moments avant sa mort, pour me confier une « charmante personne sans parents et qui était sa « fille. Je remplis envers elle les devoirs que l'affec-
« tion m'imposait ; mais, sentant un jour à quel point « cette position devenait difficile, je lui proposai de « venir habiter avec moi, et, depuis ce moment, nous « vivons dans la plus parfaite union. » Ce fut inutilement que je fis tout au monde pour le décider à épouser cette intéressante jeune fille, élève de Saint-Denis.

On parlait un jour chez moi de Saint-Cloud. Hocquart prit la parole, et ce qu'il nous dit excita vivement notre intérêt : selon lui, jamais Saint Cloud ne fut plus désert que dans la journée qui suivit la publication des ordonnances : la cour était réduite au simple service : bien des personnes qui parlaient beaucoup avant, s'y montrèrent un instant; mais elles disparurent bien vite : cet éloignement des courtisans

n'annonçait rien de bon : les corbeaux ne sont pas les seuls oiseaux qui sentent la poudre. Fort aveugle comme fort ignorant de ce qui se passait, Charles X montrait une sécurité inconcevable, malgré tout ce qu'on pouvait lui dire. Le duc de Guiche contribua beaucoup, bien involontairement, à faire durer cette tranquillité fatale. Le mercredi soir, on l'avait envoyé à Paris : après avoir fait un tour à ses écuries, il s'était rendu chez M. de Polignac, et n'avait vu que lui; aussi revint-il en disant que tout allait à merveille, et que les chefs de la révolte étaient arrêtés.

Hocquart regarde aussi comme un très-grand malheur que le duc de Mortemart ne soit pas revenu auprès du roi, en habit de ministre, ce qui, en pareille occurrence, lui eût donné crédit complet; mais pas un ordre, pas une volonté, avec une confusion dont rien n'approche! A minuit et demi, le vendredi, il reçut l'ordre du départ pour le lendemain quatre heures et demie : il se douta que M. de la Bouillerie n'avait pas un sou, car toujours la même imprévoyance accompagna nos malheureux princes : il va le réveiller, obtient l'aveu de sa disette et se décide à envoyer son neveu à Paris : celui-ci en rapporta *cent mille francs de billets de banque*, qu'il laissa tomber ensuite, en dormant à cheval, avec son chapeau dans lequel il les avait cachés.

Hocquart, dont la franchise est entière, dit que M. le Dauphin qu'on doit plaindre de son peu de capacité, n'est pas, à beaucoup près, aussi coupable qu'on l'a prétendu : « — Enfin, vous vous embarquez « cette nuit, disait-il à Hocquart, je reste seul maître; « je reste avec mes soldats et nous allons voir ce qui

« se passera !... » Hocquart ignore ce qui fit changer cette résolution. Il parle de l'obéissance passive du Dauphin pour le roi, obéissance que ce prince regardait comme le premier de ses devoirs. Est-il vrai qu'une batterie refusa de tirer, malgré les ordres du prince? Ce cri : *il est trop tard*, accueillit-il bien réellement son commandement de reprendre la route de Paris? Si cela était, le malheureux Dauphin put croire que la famille royale était abandonnée de ses derniers défenseurs, et qu'il fallait se résigner. On ne savait où l'on irait; ce fut Hocquart qui parla de Trianon; et tout à coup, sans que l'on sût par qui, le départ fut ordonné : on dit que ce qui le décida fut un avertissement donné par le général Bordesoulle. La retraite prit bientôt l'apparence d'une fuite. La même fatalité suivait partout les malheureux princes; le mercredi, Casimir Périer avait envoyé trois fois, à Paris, chez Hocquart, et l'avait fait chercher partout pour se faire conduire chez le roi... Ce jour-là encore, on pouvait le sauver;... mais Hocquart ne put se mettre en rapport avec le célèbre banquier : il ne quittait plus Saint-Cloud.

Précédemment Hocquart était allé chez Casimir Périer lui proposer le ministère de la part de M. de Polignac. Il nous dit aussi qu'il avait fait l'impossible pour qu'on se rendît à Tours avec les troupes; mais, depuis le mauvais succès des ordonnances, on n'osait s'arrêter à rien, et jamais confusion plus grande ne rendit l'intervention d'un bon conseil plus impossible.

Je le dis à regret, car j'ai toujours été l'ami du duc de Mortemart, et, certes, il est l'homme le plus loyal que je connaisse; mais il paraît certain, d'après tous les renseignements que j'ai pris, qu'avec plus d'activité et de décision de sa part, les affaires se fussent peut-être encore arrangées. La Chambre des députés attendait d'heure en heure son retour : il y avait encore majorité pour Charles X, d'abord sans ses ministres, et plus tard pour le duc de Bordeaux roi, et le duc d'Orléans régent. M. F. de Neuville, cet homme dont la fidélité est historique, ayant obtenu comme grâce une dernière heure, chercha et fit chercher partout M. le duc de Mortemart; mais celui-ci ne s'étant pas présenté, on crut qu'il n'y avait plus rien à faire avec la branche aînée, et la révolution fut consommée sans retour.

Il faut toute la confiance qu'on a dans la conscience de M. de Mortemart, pour que pas un doute se soit élevé sur son dévouement dans ces fatales circonstances; et en présence de son inconcevable inaction, je suis convaincu que des agents adroits et perfides du duc d'Orléans lui persuadèrent que ce prince voulait lui-même tout arranger. C'est ainsi que sa bonne foi fut trompée : « — Surtout ne faites rien, fit-il « dire à des gens qui, en position d'agir, s'y dispo- « saient; tout serait perdu et tout va bien : » Ils demeurèrent en effet en repos; c'est ce que l'on voulait, et tout fut perdu.

Le duc de Mortemart ne profita pas de l'espèce de popularité qui l'entourait, comme de la position que les circonstances lui avaient faite malheureusement.

M. de Girardin, qui se donnait beaucoup de mouvement pendant ces fatales journées pour tâcher de tout concilier, fut chargé de porter au duc d'Orléans, de la part de Charles X, la lettre par laquelle il lui annonçait qu'après avoir abdiqué il l'avait nommé lieutenant général du royaume. Cette missive fut remise au prince; et, malgré toutes les instances du messager, elle resta sans réponse. M. de Girardin revint, quelque temps après, pour la demander; mais il ne put parvenir jusqu'au duc d'Orléans : il était clair que déjà les premières résolutions du prince étaient changées : « — Quand on risque ainsi sa tête, « dit-il à un juge, homme de mérite, qui lui parlait « en faveur du duc de Bordeaux, on agit pour soi, « monsieur, et non pour les autres. »

Au milieu de la nuit, un aide de camp du duc d'Orléans vint chez M. de Girardin, sans lettre et sans réponse officielle, disant seulement que le prince conseillait à Charles X de quitter Rambouillet, où il s'était rendu, après avoir donné au comte de Girardin sa lettre d'abdication à porter.

« Dix mille hommes ont ordre de marcher demain « sur Rambouillet, — fit également dire Casimir Périer à Girardin qu'il connaissait depuis longtemps; « — que Charles X ne s'expose pas à y rester ! » Il était clair qu'on voulait à tout prix pousser le roi hors du royaume : on ne se contentait plus de la régence.

Un homme d'une fidélité et d'un caractère peu communs avait, depuis longues années, des relations

intimes avec le duc d'Orléans; mais, comblé des marques de bonté de Charles X, il y allait fort peu depuis quelque temps; cependant il se rendit au Palais-Royal, au moment où l'on ne parlait encore que de la régence, espérant placer quelques mots utiles. Le duc d'Orléans l'aperçoit dans la foule, triste et rêveur, il vient à lui et l'aborde avec timidité : « — On ne « vous voit plus! —Je me présente au moment décisif, « monseigneur, et j'espère que bientôt tout s'arran- « gera de manière à concilier tous les devoirs et tous « les intérêts. Comblé de bontés par le roi, il ne se- « rait ni dans mon cœur ni dans ma conscience de « me montrer ingrat envers lui. Votre Altesse Royale « connaît mon dévouement personnel, je lui en ai « donné plus d'une preuve; et je suis convaincu que, « par cette conduite, j'acquerrai des droits de plus à « son estime. — Non, monsieur, » — répondit-on du ton le plus sec et le plus sévère.

M. Hutteau d'Origny n'attendit pas une deuxième phrase; et, tournant le dos, il s'éloigna brusquement, comprenant fort bien que parler de dévouement et de fidélité à qui était bien résolu à suivre des inspirations contraires, était une maladresse qu'on ne pardonnerait pas. Il n'est pas donné à tout le monde d'être courtisan. M. Hutteau d'Origny[1], en restant honnête homme, s'en consola. Il fut bientôt oublié.

S....... est un peintre distingué qui a donné en

[1] M. Hutteau d'Origny faisait partie du conseil qui dirigeait les affaires du duc d'Orléans.

plein dans la Révolution de juillet. Il racontait devant moi, qu'il se rendit à Neuilly, avec quelques hommes de son opinion, pour proposer la couronne au duc d'Orléans et lui persuader de l'accepter, en l'arrachant à sa retraite. Introduits auprès du prince, ils le trouvèrent entre madame la duchesse d'Orléans sa femme, et mademoiselle d'Orléans sa sœur.

Après que les envoyés eurent expliqué le sujet de leur visite, madame la duchesse d'Orléans prit avec chaleur la parole pour faire sentir à Louis-Philippe qu'une pareille offre était impossible à accepter; qu'il existait des droits sacrés que moins que personne il ne pouvait méconnaître. « La lieutenance générale, « ajouta-t-elle, voilà tout ce que vous pouvez et devez « accepter; rien de plus : au reste, je ne vous ai pas « épousé pour être la femme d'un usurpateur. »

M. le duc d'Orléans semblait hésiter.

Alors mademoiselle d'Orléans prit la parole, et parla contre la branche aînée avec une violence qui étonna les auditeurs; elle énuméra vivement les reproches que les d'Orléans avaient à lui faire : elle ajouta qu'il y avait des devoirs sacrés, et que l'intérêt du pays l'emportait sur toute autre considération.

Il était facile de deviner, en regardant Louis-Philippe, que la victoire demeurerait à ces arguments présentés avec une animation extraordinaire : « — Je « vous assure, ajoutait l'artiste, que je ne vis jamais « un spectacle aussi saisissant que celui de cet homme « si diversement conseillé, et hésitant à prendre un « parti... »

Toute hésitation cessa bientôt, et madame Adélaïde fut la sœur d'un roi!...

Après les trois fatales journées de Juillet, madame la comtesse de Boigne, très-liée avec la famille d'Orléans, se rendit chez Pozzo, ambassadeur de Russie, et elle fit tant, qu'elle l'entraîna chez elle, où mademoiselle d'Orléans l'attendait : là tout fut mis en œuvre pour paralyser l'influence de la diplomatie étrangère en faveur de la branche aînée des Bourbons, et cette fatale manœuvre n'eut que trop de succès...

Il est juste de dire que le ministre de Suède, M. de Lowenheim, voulait que, sans attendre des ordres, les ambassadeurs se rendissent à Saint-Cloud ou à Rambouillet. Sa conduite énergique fut digne de son noble caractère.

Loin de rougir de certains antécédents de famille, Louis-Philippe soutient que son père fut le plus honnête homme du monde.

Dans les rangs d'une députation de vainqueurs de Juillet, venus pour le complimenter, il reconnut le fils d'un ancien conventionnel.

« — Mon père aussi, lui dit-il en lui tendant la « main, siégeait sur la Montagne! »

Il se pourrait que le fils du collègue montagnard du père de Louis-Philippe siégeât bientôt sur une autre montagne : le mont Saint-Michel!

Les commissaires envoyés à Rambouillet, auprès de Charles X, étaient odieux à chacun, comme on le comprendra aisément ; et jamais étonnement ne fut plus grand que celui du duc de Luxembourg en voyant le général de Courbon, officier des gardes, et Odilon Barrot, se serrer cordialement la main. Le capitaine des gardes tira M. de Courbon par la manche : « — Êtes-vous fou? » lui dit-il. La réponse fut aussi prompte que facile : « — J'étais chargé de pupilles, « dit M. de Courbon ; et, dans une affaire de la plus « haute importance pour eux, M. Odilon Barrot a « été admirable : il n'est aucune circonstance qui « puisse m'empêcher de lui témoigner ma recon- « naissance. » Ceci n'avait aucun rapport avec la politique, et n'était pas sans mérite dans de telles circonstances.

J'avais connu M. de Schonen à la Chambre, et l'intérêt que je lui avais témoigné, dans un moment fort malheureux pour lui, m'en avait fait une espèce d'ami. J'eus à lui parler dans l'intérêt d'un malheureux de la liste civile, et j'en profitai pour lui demander quelques détails sur le départ de Rambouillet.

« — J'admirai constamment, me dit-il, la dignité « comme le courage de Charles X ; ce courage ne se « démentit pas un instant; quant à madame la du- « chesse d'Angoulême, ajouta-t-il, jamais son sou- « venir ne sortira de ma pensée : elle m'arrachait « l'âme. Lorsqu'elle nous apercevait, ce n'étaient pas « des larmes qu'elle répandait; elle poussait, mal-

« gré elle, des sanglots qui l'étouffaient. Pauvre « femme !...

« Charles X, continua M. de Schonen, donna l'or« dre de se défendre contre la multitude qui se por« tait sur Rambouillet. Ma cause, vous le comprenez, « n'était pas la vôtre : d'ailleurs, comment songer de « sang-froid au sang qui allait se répandre et aux « conséquences d'une lutte nouvelle ? Je courus chez le « roi dans l'espoir de le faire changer de résolution : « — Sire, lui dis-je, le roi sait ce qu'il en coûte pour « tirer sur le peuple; il a été forcé d'abdiquer ; le duc « de Bordeaux aujourd'hui est roi : c'est en son nom « qu'on tirera, et les conséquences seront les mêmes.

« Cette considération seule fit rétracter les ordres ; « car, je le répète, Charles X ne témoigna pas la moin« dre crainte. »

CHAPITRE V

SOUVENIRS PERSONNELS

Retiré dans la retraite après la catastrophe de Juillet, des pertes de tous genres m'imposant de grandes privations, je m'appliquai à me mettre au-dessus de tous les besoins : j'aurais rougi de paraître en souffrir. Je sentis qu'un changement de vie aussi subit pourrait, à mon insu, influer sur mon humeur, et je mis tous mes soins à me maintenir dans ce calme heureux qui a fait dire du sage :

Impavidum feriunt ruinæ.

On trouva que j'avais réussi ; on me fit même quelque mérite de la manière simple dont je pris mon changement de fortune. On pensait que le mouvement politique était pour moi une nécessité ; je savais que l'on se trompait : rien ne m'est nécessaire que mes affections. La manière dont je réglai ma vie sur le peu qui me restait fit même revenir de leurs préven-

tions quelques personnes qui m'avaient mal jugé. L'une d'elles s'amenda à ce sujet si complétement, qu'elle me donna plusieurs missions pour ses gens d'affaires, en leur recommandant de me consulter avant de prendre un parti; et je crois avoir justifié sa confiance. Voilà ce que peut une volonté qui ne varie pas. Quand je veux une chose, je la veux de façon à ne rien négliger pour l'obtenir, surtout quand ma conscience approuve les moyens que je me propose d'employer. Rien ne m'écarte alors du but que je veux atteindre; et c'est lorsqu'on me croit le plus distrait de ma pensée que je travaille avec le plus d'acharnement à sa réussite.

Le repos qui succédait pour moi à tant d'agitations, mes réflexions rendues plus graves par les événements dont j'avais été la victime, me firent sentir le besoin d'une occupation d'une nature sérieuse; je songeai à consacrer tous mes soins à l'éducation de mes enfants. Jusqu'alors, emporté par l'importance des événements, je m'étais contenté d'exercer à ce sujet une surveillance générale, m'en remettant pour le reste aux précepteurs à qui je les avais confiés. Mon intervention plus directe et pour ainsi dire quotidienne, dans les rapports de ces maîtres avec mes enfants, fut entourée d'abord de quelques difficultés. Les caractères que je trouvais dans mon intérieur et les tendances de l'esprit de mes enfants, tendances qui pourront avoir par la suite de grands avantages, me créèrent d'abord de véritables obstacles. Enfin j'introduisis de notables améliorations dans le mode d'enseignement qu'on employait avec eux, et dans la direction qu'on donnait à leur esprit et à leur travail.

L'éducation d'un enfant demande un plan bien arrêté; celui qui s'en charge doit y consacrer tous les instants de sa vie : il faut de la fermeté, du sang-froid et un calme imperturbable.

Aussi ce soin me préoccupe plus que je ne puis le dire; mes enfants sont ma vie, plus que ma vie : ils vivront après moi. Je voudrais tant former leur cœur, éclairer leur esprit, et leur éviter le choc des passions, ou du moins les mettre en état de les combattre victorieusement; en faire enfin des hommes qui soient un jour utiles à leur pays, qui sachent bien vivre avec eux-mêmes et avec leurs concitoyens, et qui s'en fassent estimer; enfin donner une bonne et saine direction à tous leurs sentiments! Voilà le problème que je veux résoudre. Le meilleur moyen pour arriver à ce résultat est la réponse du vertueux Malesherbes : un de ses parents lui demandait ce qu'il fallait faire pour donner à son fils les qualités sociales que je viens d'énumérer : « — Faites-en un chrétien, ré-« pondit le grand magistrat; tout est là. »

Chers enfants! ils ne savent pas à quel point ils m'occupent; je ne regrette rien, puisque j'ai plus de liberté pour surveiller les premiers pas qu'ils font dans la vie, et pour leur prouver plus efficacement ma tendresse.

Au milieu de ces nouvelles occupations, je n'avais pas tellement déposé à la porte de mon ermitage du Val-du-Loup, mes vieilles affections et mes derniers souvenirs, que je ne jetasse de temps en temps un regard inquiet sur le sort de ma patrie, et que ma pensée ne suivît dans son exil cette famille de rois à laquelle j'avais offert toute mon existence. Quelque-

fois, après une puissante diversion à ces affligeantes pensées, j'y revenais avec l'étonnement d'un homme qui voit des choses si extraordinaires, qu'il se croit le jouet d'un songe.

« Oh! oui, je rêve, me disais-je; ce n'est que dans un rêve qu'on peut voir autant de témérité, de sottise et d'impéritie qu'on en a mis dans ce déplorable coup d'État qui a perdu la royauté. Puisque ce n'est pas une illusion et que cette chose, tout étrange qu'elle soit, est arrivée, il faut y reconnaître l'intervention d'une main toute-puissante qui a voulu peser sur la France; il faut courber la tête et se soumettre. »

La bourgeoisie triomphe; en sera-t-elle plus heureuse? Le serment rendu obligatoire doit la laisser maîtresse du parlement. Les destitutions vont lui livrer les administrations; la garde nationale lui donne le pouvoir sur la place publique. Cette souveraineté du peuple qu'on avait eu l'audace d'évoquer le jour où l'on avait eu besoin de lui, effraye déjà ceux qui s'en sont servis pour arriver au pouvoir; ils veulent bien que le peuple soit souverain, à condition qu'ils mangeront sa liste civile. Aussi un cri de détresse et de misère se mêle-t-il aux chants de triomphe dont chaque théâtre enivre à l'envi les hommes du lendemain. Ceux qui ont donné un trône n'ont pas de pain, pas de travail; et les ministres du nouveau roi sont venus demander aux Chambres un crédit de cinq millions applicables à des travaux publics, afin d'ouvrir au peuple « un refuge contre de nouvelles agitations. » Déjà s'élèvent des réclamations énergiques pour l'augmentation des salaires, et contre l'emploi des machines dans les manufactures. Dans certaines

localités, la perception des impôts est arrêtée; en un mois, le Trésor a perdu deux millions sur une recette de vingt-cinq millions que devaient produire les contributions indirectes. C'est faussement qu'on accuse les vaincus de Juillet de voir avec plaisir cet état qui, dit-on, flatte leurs rancunes; ils assistent à ce déplorable spectacle avec une tristesse profonde et toute française; et si, forcés par la rigueur des temps à retrancher quelque chose de leurs habitudes de luxe, ils font un tort involontaire aux professions qui en vivent, ils ont reporté du côté de la charité ces économies faites sur la somptuosité.

A ces désastres, à ces souffrances, à ces inquiétudes, à ce malaise général qui tourmente la société, le drame hideux de Saint-Leu, les mystères terribles de la chambre du dernier Condé sont venus joindre une cause d'épouvante. L'abîme est ouvert... Comment s'étonner des forfaits qui viennent consterner, assombrir les esprits? On a toujours remarqué que le crime inspire cette folie qu'on a nommée la manie d'imitation. Le lendemain du jour où l'on a vu un vieillard traîtreusement dépouillé de son héritage, chassé de chez lui, exilé loin de la France par l'un des siens, n'était-on pas en droit de demander si le malheureux suspendu à l'espagnolette de Saint-Leu avait attaché lui-même, de ses mains mutilées, le mouchoir qui servit à ce suicide prétendu[1]?

Je déplore trop le scandale pour revenir sur cette

[1] Je sais tous les détails de cette catastrophe; mais ils sont tels, qu'il est impossible de les transcrire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le duc de Bourbon avait pris cinq

déplorable affaire ; et mon respect pour le grand nom de Condé m'empêche d'aborder le récit de ces misères d'une grandeur déchue. Malheureux prince, cherchant des explications pour déguiser, aux yeux de ses serviteurs alarmés, les traces des violences qu'une infâme créature exerça sur lui alors qu'il refusait de signer le testament qui, en enrichissant la famille d'Orléans, devait lui assurer une protection toute-puissante.

La procédure entamée sur l'événement de cette nuit terrible du 26 au 27 août est engagée, mais elle sera sans résultat. M. Beugnot a dit à madame la princesse de Craon qu'il connaissait le juge chargé de cette instruction ; qu'elle était sur le point d'être terminée, et prouvait l'assassinat d'une manière qui ne permettait plus d'en douter. Ce magistrat, au moment où il allait publier son rapport, fut nommé à un emploi supérieur dans une autre cour. Ce déplacement, venu si à propos, devait nécessiter une nouvelle procédure et des lenteurs qui retardèrent indéfiniment le jour de la justice ; c'est un de ces problèmes dont nous n'aurons la solution qu'au jugement dernier ! On m'a assuré aussi que le lacet qui a servi à fermer le verrou en dehors avait été retrouvé dans l'escalier : un des deux verroux qui fermaient

cent mille francs chez son homme d'affaires, et que, changeant son testament, il partait le lendemain pour aller rejoindre le duc de Bordeaux.

Plusieurs fois le prince s'était exprimé avec chaleur contre la lâcheté de ceux qui attentaient à leurs jours.

Les pieds touchant à terre, ne laissent même aucun doute sur l'impossibilité du suicide.

en dedans était peu graissé, l'autre l'était avec le plus grand soin.

Madame de Feuchères faisait toutes ses dispositions pour quitter la France; mieux conseillée, dit-on, on assure qu'elle menaça le roi Louis-Philippe de faire imprimer sa correspondance si sous vingt-quatre heures on ne mettait pas fin à la procédure. On ne parla plus de son départ, et l'affaire prit une tout autre tournure.

Je retrouve dans mes papiers une lettre écrite à M. Delanoue.

J'en citerai quelques passages qui feront bien connaître les dispositions de mon esprit dans la rude épreuve à laquelle le ciel soumettait mes affections et mes opinions politiques, et les préoccupations qui alors me tourmentaient.

. . . .

« J'avais prévu les conséquences funestes de la nomination du dernier ministère, vous le savez; mais croire à une pareille suffisance couronnée d'une ineptie poussée à un tel degré, j'avoue que c'était impossible.

« Je ne comprendrai jamais que l'on agisse contre son opinion, et cependant j'éprouve une grande pitié pour ceux des ministres qui ont été entraînés à jouer ce va-tout terrible de la royauté et qui ont signé, convaincus qu'ils faisaient le sacrifice de leur tête. En bonne justice, ce serait à nous autres royalistes qu'il appartiendrait de juger ces hommes, car, en définitive, quelle est la classe de la société qui a été la plus lésée par leur condescendance? N'ont-ils pas compromis notre principe et nos plus saintes affec-

tions? Leur imprudence, leur impéritie n'ont-elles pas causé le triomphe de nos ennemis? Nos ennemis, voici ceux qui leur doivent des remercîments et des récompenses; c'est la Chambre des pairs qui est chargée de les leur distribuer.

« Le procès sera du plus puissant intérêt; tous les esprits en sont préoccupés; la Chambre des pairs ne condamnera pas à mort; mais le peuple veut à tout prix la condamnation; que fera la garde nationale? Qu'arrivera-t-il? Dieu le sait; et quoique assurément je trouve la conduite des ministres bien coupable, de quelque façon qu'on l'envisage, je trouve aussi qu'il y a quelque chose d'horriblement inique à vouloir forcer l'opinion d'une cour de haute justice, et influencer sa résolution et sa conscience. Le ministère actuel subira évidemment des modifications; mais ce ne sera qu'après les élections : généralement on croit qu'elles seront plutôt modérées; je le pense aussi.

« J'étais aux Pyrénées pendant les grands événements; et, à la première nouvelle, je suis parti sans me donner le temps de manger. Qui aurait pu, hélas! deviner tant de faiblesse après un si téméraire aveuglement! Déjà toute la France était soulevée, et un aide de camp du roi devait courir bien des dangers en la traversant; mais on ne calcule point ce qui est affaire de devoir. J'avoue pourtant que ce voyage si difficile m'a paru long. J'ai passé en route six jours et six nuits; mais déjà l'on fuyait, et l'assurance qui me fut donnée que j'arriverais trop tard pour offrir, avant l'embarquement, un dernier témoignage de respect, me fit renoncer forcément au projet de rejoindre la famille royale.

« Je m'occupai sans différer de toutes les réformes que ma position nouvelle exigeait. Je vendis une grande partie de mes chevaux : je renvoyai quatre de mes gens que je regrettai vivement. D'autres sacrifices de tout genre suivirent les premiers ; et c'est ce qu'il faut faire dans des circonstances pareilles.

« Mon caractère n'en est pas altéré, et les regrets du passé n'exercent sur moi aucune influence fâcheuse ; on m'en a su gré, et j'ai trouvé dans des soins plus tendres, et dans l'affection de mes amis, une compensation véritable à toutes ces pertes.

« Je souffre sans me plaindre, bien plus occupé des autres que de moi-même : cependant j'avouerai qu'il y a quelquefois un sentiment bien pénible dans le souvenir d'un dévouement, dont on n'aura jamais qu'une imparfaite idée, à une cause qui, en trois jours, s'est ainsi perdue par sa faute.

« Plus d'une personne a bien voulu penser que, si j'avais été à Paris, les choses ne se fussent point passées ainsi : cette confiance dans mon caractère m'a honoré. Je la crois juste, car je sens que je serais mort ou que mon pays et mon roi eussent été sauvés malgré eux. Ce rôle eût été grand, noble, généreux ; il eût empêché de grands malheurs ; et, je le dis sans aucun amour-propre, je sentais dans mon caractère l'énergie nécessaire pour le jouer. Intime ami du duc de Mortemart, j'aurais suppléé à ce qui lui manque : et dans un moment aussi décisif, j'aurais retrouvé mon influence sur l'esprit du roi : eût-il fallu arrêter les ministres, je l'eusse fait, afin de sauver eux et la France ; j'aurais eu de Charles X en une demi-heure ce que l'on mit sept heures à obtenir de lui ;

et le temps qu'on a perdu en délibérations inutiles aurait été utilement et activement employé. Lié avec Bérard, avec Casimir Périer, et avec beaucoup d'autres, quels moyens n'aurais-je pas eus pour faire accepter la révocation des ordonnances, si je n'avais pu les empêcher! Oser, en un mot, et commander au nom du roi; tromper jusqu'au dauphin, retenu par la seule pensée de l'obéissance qu'il croyait devoir à son père; penser à tout et faire tout marcher à la fois; arrêter sans hésiter celui[1] dont je me méfiais justement depuis si longtemps; le garder en otage; redonner du cœur à ceux qui faiblissaient; démasquer les traîtres; imposer aux uns et maîtriser les autres; à Rambouillet, faire arrêter les commissaires aussitôt après leur arrivée; user des moyens qu'on avait encore pour repousser une injuste agression, et balayer la place si les assaillants eussent persisté dans leur folle et criminelle entreprise; voilà ce qu'il fallait avoir le courage de faire, et ce courage je l'aurais eu. C'était un parti où l'on risquait sa tête : qu'importe, si la France et la royauté eussent été sauvées!...

« Même après que la cause du roi et celle du dauphin furent perdues sans retour, n'était-il pas possible de rallier encore tout le monde en faveur du duc de Bordeaux? Dieu ne l'a pas voulu; mais a-t-on fait tout ce qu'il fallait faire pour cela? Non, certes, et tout résigné que je sois aux décrets de la Providence, j'ai bien peur qu'on ne soit en droit de dire aux royalistes qui se trouvaient alors en état d'agir : « Pour que le « ciel vous aidât, il fallait d'abord vous aider. »

[1] Le duc d'Orléans.

« Le parti qui vient d'avoir le dessus d'une façon aussi déplorable ne s'est pas contenté d'abattre les hommes; il aurait voulu abattre le principe que ces hommes représentaient. Vains efforts! le principe, plus fort que lui, reste pour le condamner; et c'est lui-même qui, avec cette inconséquence si naturelle à la révolution, l'invoque et le réhabilite dans son œuvre improvisée!...

« On multiplie en France les destitués et les mécontents. Le peuple nomme les premiers les dégommés de juillet. Est-ce pour servir de pendant, par le rapport qu'il y a entre les deux mots, avec les décorés du même mois, ou fait-on allusion à ces étoffes qui, avec leur apprêt, ont l'air de quelque chose, et ne sont plus qu'un véritable chiffon, quand elles ont perdu leur gomme? Nous n'en savons rien; mais je citerai le mot assez drôle d'un plaisant devant lequel s'agitait la question de l'étymologie de cette expression :

« — Ma foi, dit-il, gommés ou non gommés, ceux « qui dégomment les autres ne seront jamais qu'une « mauvaise doublure! »

« Les affaires de Belgique semblent annoncer une collision prochaine avec l'étranger. Dieu veuille que nos discordes ne nous amènent pas de grands désordres intérieurs. Je ne ressemble pas à ceux qui désirent le mal, en espérant que le bien en sortira. Le mal me paraît certain, et je le redoute; tandis que le bien est dans les nuages. . . . .
. . . . »

Je ne me trompais guère sur la gravité des événements qui se préparaient.

En effet, le procès des ministres de Charles X mit en présence toutes les passions, tous les intérêts éclos au souffle de juillet. Les républicains, qui s'étaient promis de saisir l'occasion pour prendre une éclatante revanche de l'escamotage de la Révolution de juillet, opérée sous les auspices du citoyen des deux mondes, au profit du citoyen de Neuilly et du Palais-Royal, comptaient sur l'exaspération populaire. Si la Chambre des pairs acquittait les accusés, rien ne pourrait plus retenir les Parisiens, et le nouveau trône disparaîtrait dans une nouvelle tempête. Ils se tenaient prêts. Leur énergie, leur nombre toujours croissant, la position qu'ils avaient prise dans la garde nationale, en se faisant inscrire en grande partie dans les cadres de l'artillerie, les rendaient extrêmement redoutables à la cour. Celle-ci avait déjà pris la résolution de dissoudre l'artillerie; mais, n'osant pas encore exécuter ce projet, elle semait la division dans ce corps : la garde nationale, proprement dite, bien que fort exaspérée contre les anciens ministres, était assez peu affectionnée pour le nouvel état de choses, mais, par un impérieux instinct de conservation, elle paraissait disposée à serrer ses rangs et à croiser la baïonnette pour empêcher l'émeute de passer : elle ne craignait tant d'ailleurs de la voir courir au Luxembourg dicter une sentence de mort, que parce qu'il y avait des boutiques à piller sur son passage. Quoi qu'il en soit, son attitude calme et ferme était la seule chose qui rassurât les esprits honnêtes dans ces moments d'angoisses; il fallait songer à la fortifier dans sa noble résolution de maintenir l'ordre, de prêter main-forte à la justice, et de

faire respecter son arrêt, quel qu'il fût. Toutes les opinions honorables, j'entends par là celles qui comptent assez sur l'excellence de leurs principes pour ne point appeler à leur aide le désordre et la violence, devaient se rallier à cette unique chance de salut pour Paris, et même pour les malheureux qui bientôt allaient comparaître devant la Cour des pairs ; car les menaces les plus affreuses étaient chaque jour adressées à ceux des juges que leur position politique, antérieure à la Révolution de juillet, faisait supposer favorables à la cause des accusés. Chacun voulut contribuer à maintenir la tranquillité publique; je n'hésitai pas à faire comme tout le monde, et voici la lettre que j'écrivis au maire du Xe arrondissement :

« Monsieur le maire,

« Dans des moments de crise où la sûreté publique peut être menacée, chaque individu se doit à son pays comme à ses concitoyens. Tels ont toujours été mes sentiments.

« En 1814, aide de camp du général Dessoles, et nuit et jour à cheval, je fus assez heureux pour protéger les citoyens contre les rixes qui s'élevaient sans cesse avec l'étranger.

« Depuis 1817 jusqu'au jour fatal de la dissolution de la garde nationale, j'ai commandé une des légions de Paris.

« Aujourd'hui, je me fais un honneur et un devoir de rentrer dans les rangs comme simple garde national. La santé de ma mère et celle de mon pauvre

père qui est déplorable me retiennent souvent à la campagne; mais je n'ai pas voulu être absent de Paris dans un moment où l'on cherche à prêter à quelques personnes des sentiments que je ne croirai jamais être ceux de qui que ce soit.

« Je crois remplir ainsi le double devoir de citoyen et de fils, puisque la capitale paraît en proie à une vive agitation; et que mon père, siégeant comme juge à la Chambre, se trouve menacé ainsi que ses collègues, quoique toute sa noble vie, son dévouement continuel au bien de ses semblables et sa démission comme ministre, le jour de la dissolution de la garde nationale, semblassent devoir protéger ses jours contre toute attaque personnelle.

« Mes uniformes seront prêts aujourd'hui, et je me mets à l'instant même à votre disposition. Je ferai, sans aucune réclamation, partie de la compagnie qui me sera indiquée; mais je préférerais, autant qu'il sera possible, être inscrit dans celle de mon neveu, le duc de Liancourt, qui habite le même hôtel que moi.

« Veuillez, monsieur le maire, agréer, etc.

« Le vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD. »

Je reçus à cette lettre la réponse que voici :

« Monsieur le vicomte,

« C'est avec reconnaissance que nous acceptons l'offre de vos services. Votre généreuse proposition atteste que vous partagez les sentiments qui honorent

votre famille, et l'on ne devait pas moins attendre du fils de M. le duc de Doudeauville.

« Hier même, au reçu de votre lettre, M. Leroy-Ladurie, votre sergent-major (rue du Bac, en face le passage Sainte-Marie), a été invité à vous inscrire sur le contrôle de la compagnie de grenadiers du 2e bataillon. Veuillez bien vous mettre en rapport avec lui.

« Je suis avec la considération la plus distinguée,

« Monsieur le vicomte,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« *Signé* : C. BRIAN. »

CHAPITRE VI

PROCÈS DES MINISTRES DE CHARLES X

Cependant les derniers ministres de la Restauration avaient été transférés de Vincennes à la prison du Petit-Luxembourg; et ce trajet s'était opéré sans qu'on eût recours aux troupes dont on avait fait un développement extraordinaire dans le bois de Vincennes et dans les quartiers qu'ils devaient traverser : la colère du peuple semblait apaisée, et nulle démonstration ennemie ne vint troubler ce triste voyage. Il y eut, quelques jours après, une agitation bien autrement vive : la population tout entière était en mouvement; il ne s'agissait plus de voir passer les quatre malheureux captifs de Vincennes, destinés à être offerts en holocauste devant ce brutal autel que la raison du plus fort dresse aux victorieux, en vertu de la maxime stupide autant que barbare : Malheur aux vaincus!... La foule suivait du regard, au mo-

ment où il se rendait dans le dernier asile où il n'y a plus vainqueurs ni vaincus, le char funèbre qui emportait les restes de Benjamin Constant; quelques cris: Au Panthéon! s'élevèrent vainement au moment où le corbillard sortit du temple où l'on s'était arrêté pour prier. Le monument de Soufflot avait déjà repris son enseigne révolutionnaire : *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante!* Mais il est à regretter que le préfet de police ait empêché l'installation de Benjamin Constant dans ces parvis sans prières : on ne pouvait mieux commencer le cours des mystifications révoltantes dont le Panthéon devait être le théâtre. Benjamin Constant fut l'enlumineur très-habile des doctrines de l'école anglaise et protestante; mais il ne fut que cela : homme sans conviction arrêtée, ayant avant tout besoin d'argent pour le jouer sur une carte; on peut dire de lui qu'il se joua de tout, et joua avec tout.

Il mourut dans la plus grande misère, quoiqu'il eût eu part, dit-on, aux dépouilles de la Restauration.

Ce fut le 15 décembre que commença le drame qui allait se dérouler au Luxembourg : les accusés se présentèrent devant leurs juges, sans arrogance et sans timidité; aucun d'eux ne se laissa aller dans la voie que M. Pasquier ouvrit complaisamment devant eux par sa manière de poser les questions : il leur eût été facile de rejeter sur leur ancien maître les conséquences de leur œuvre; ils n'en déclinèrent pas la responsabilité. Le vieux président de la Chambre des pairs dut être étonné de voir d'anciens ministres, d'une fidélité aussi éprouvée, s'acharner à ce point

dans la défense et l'apologie des actes du gouvernement servi par eux.

Toute la discussion entre les accusateurs et la défense des accusés roula sur l'article 14. M. Persil refusa de reconnaître l'autorité de cet article : il soutint avec un aplomb superbe qu'il était détruit par l'article suivant, qui porte « que le pouvoir législatif « s'exerce collectivement par le roi et les Chambres ; » il oubliait que l'article 14 ne s'applique qu'aux circonstances extraordinaires, et que les réformateurs de la Charte de 1814 avaient si bien compris sa portée, dans le sens que M. de Polignac lui avait donné, qu'ils l'avaient effacé de leur édition de 1830. Ce réquisitoire apprit, du reste, que le régime nouveau ne renonçait pas pour lui-même à la dictature et aux coups d'État, quand il s'en sentirait le courage, et en verrait la nécessité « — Ce n'est pas que nous « allions jusqu'à prétendre, s'écria M. Persil que, s'il « se présentait quelque grand danger, le roi n'eût pas « le droit de s'emparer de tous les pouvoirs de l'État ; « mais nous disons que ce ne serait pas en vertu de « l'article 14, qui suppose l'usage des moyens légaux ; « ce serait en vertu de la nécessité, qui ne reconnaît « ni temps, ni lieu, ni conditions. — »

Si la justice n'était pas un vain mot, surtout la justice d'un tribunal politique, la cause était entendue, après un pareil aveu ; et il n'y avait plus qu'à prononcer l'acquittement des accusés, à moins qu'on ne plaçât l'accusation sur son véritable terrain : les nécessités du moment avaient-elles été justement appréciées, et n'avait-on pas exagéré les périls de l'État pour pousser la couronne à cette extrémité? On n'en

fit rien. On ne s'arrêta pas non plus à cet argument : « Aux termes de la Constitution, le roi était inviolable, « les ministres étaient responsables ; mais si vous n'avez « pas respecté l'inviolabilité du roi, si vous avez rejeté « la responsabilité des ministres sur la tête de leur « maître, de quel droit venez-vous maintenant l'invo- « quer contre eux? D'ailleurs, cette responsabilité était- « elle définie par des lois? Vous savez bien que non, « puisque le rapporteur de la Chambre des pairs pro- « posait de remettre à la Cour le double pouvoir de dé- « finir et de créer la peine! »

Malgré les efforts de MM. Martignac, Hennequin, Sauzet et Crémieux, qui eut un évanouissement des plus éloquents, tous les accusés furent condamnés à la prison perpétuelle, et le prince de Polignac frappé de la mort civile; mais la partie la plus saisissante et la plus passionnée de ce drame ne se jouait pas dans l'intérieur du tribunal.

L'émeute, une émeute qui n'avait de comparable que les heures les plus chaudes des journées de Juillet, se ruait autour du palais, et venait se briser, furieuse et terrible, contre le triple rempart que la garde nationale formait autour du Luxembourg. Ses clameurs pénétrèrent avec le bruit du tambour jusque dans le sanctuaire où l'on discutait froidement les fictions constitutionnelles en face des réalités de l'insurrection : les nouvelles des progrès de l'émeute circulèrent bientôt parmi les juges; comme à Rambouillet, la peur exagéra beaucoup au Luxembourg le nombre des assaillants : « Ils sont au moins dix mille, et d'un « moment à l'autre ils vont forcer la garde et pénétrer « dans l'intérieur du château, » se disaient les pairs à

voix basse; à chaque banquette, le chiffre augmentait, et l'on fut sur le point d'atteindre le nombre rond des cent mille hommes qui s'étaient mis en route dans quinze omnibus pour décider le roi Charles X à partir pour Cherbourg. La séance fut levée incontinent et la salle promptement évacuée. Ce fut même avec peine qu'on se procura une lumière qui pût permettre à M. Pasquier de lire, devant les banquettes à peu près vides, la sentence rendue sans désemparer.

Pour calmer l'effervescence, on répandit dans la foule la nouvelle que les ex-ministres avaient tous été condamnés à mort; mais l'exaspération n'en fut que plus vive, quand on apprit les véritables termes de l'arrêt et le départ des condamnés pour Vincennes. Il est juste de rendre hommage au courage et à l'énergie que montra M. de Montalivet dans cette occasion critique. Les accusés une fois soustraits à la fureur du peuple, l'émeute n'avait plus de but : ses efforts pour se mettre en communication avec les artilleurs de la garde nationale, qu'on avait renfermés avec leurs pièces dans la cour du Louvre, furent sans résultat ; aussi, après une nuit passée au bivac par la garde nationale toujours sous les armes, et malgré l'apparition d'un drapeau noir sur la place du Panthéon, une promenade d'écoliers, demandant respect pour la loi et invitant la multitude à rentrer dans ses foyers, mit un terme aux vives et bruyantes démonstrations du mécontentement populaire.

Retenu avec mon bataillon sur la place de l'Hôtel-de-Ville, nous empêchâmes, par notre sang-froid, les turbulents de ces quartiers, d'entrer en communication avec les émeutiers de la Cité et du faubourg

Saint-Germain. Ce fut là que j'entendis un homme du peuple répondre à l'un de mes camarades qui lui disait : « — Nous sommes de la même opinion ; » ces mots remarquables : « — Ceux-là ne sont pas de la « même opinion, qui n'ont pas l'habit de la même « étoffe. » La Fayette, dans les environs du Luxembourg, s'étant approché d'un groupe menaçant, s'écria : « — Je ne reconnais pas là les combattants de « Juillet. — Cela n'est pas étonnant, lui répondit un « ouvrier, vous n'étiez pas avec eux !... »

Quoi qu'en ait dit *la Parisienne*, La Fayette n'était bien réellement qu'un homme du lendemain, et *la liberté des deux mondes* n'avait rien guidé dans les trois journées : il n'y eut de général mêlé à cette commotion que le général Dubourg. Où ce dernier prit-il son titre et ses épaulettes? on le sait; ce fut le comédien Perlet qui les lui prêta : il en devait être ainsi au dénoûment de la comédie de quinze ans. Dans la nuit du 28 au 29, quelques insurgés entourèrent La Fayette et lui demandèrent l'autorisation de mettre son nom en avant. « — Y pensez-vous, « répondit-on, vous voulez donc faire fusiller le gé- « néral ? » Quand tout était fini et qu'on le pressait de paraître, la même voix fit entendre ces paroles : — « Vous allez faire courir de grands risques au géné- « ral. » Quand il se fut décidé à se rendre à l'Hôtel de Ville, il fit dire, en passant rue Neuve-Saint-Marc, à des jeunes gens trop pressés qui avaient déjà pris la cocarde tricolore, de quitter ce signe de ralliement. Ces faits prouvent que le héros ne le fut qu'à son corps défendant ; et que le peuple, qui n'eut pas de chefs pour marcher à sa tête quand il voulait se

battre, n'en manqua pas le lendemain quand il lui fallut obéir. La Fayette, nommé commandant général des gardes nationales de France, n'en jouit pas moins, dans les derniers mois de 1830, d'une immense popularité; mais, au procès des ministres, le mal qu'il se donna, on doit le dire, pour faire avorter les projets de l'émeute porta une rude atteinte à cette popularité; et ce fut quand on l'eut bien ruiné dans l'esprit des révolutionnaires, qu'on le démolit complétement aux yeux du pays, en abolissant le titre de commandant général des gardes nationales du royaume. C'était le destituer le lendemain du jour où il avait sauvé d'un danger très-sérieux le trône qu'il avait aidé plus qu'un autre, à fonder sous le sobriquet de *la meilleure des républiques*. Compromettre, dépopulariser et destituer ensuite, c'est rogner les ongles du lion et le livrer à la meute : on peut appeler cela de l'habileté dans l'école de Machiavel, mais c'est peu moral. Cette destitution entraîna la démission de M. Dupont (de l'Eure), ministre de la justice : dans la même position que la Fayette et n'étant plus nécessaire, il sentit qu'il était importun, et il prit les devants.

CHAPITRE VII

LES PRINCIPES

La vérité ne marche pas sans luttes et sans combats ; il faut qu'on l'attaque, qu'on la nie, pour qu'elle apparaisse de temps en temps aux hommes, revêtue d'un plus splendide et plus triomphant éclat. C'est le fer qui se rajeunit, pour ainsi dire, dans la fournaise, s'y retrempe et en sort revêtu d'une vertu nouvelle ; on l'a dit, les hérésies sont nécessaires à l'Église ; elle ne mériterait pas, en effet, son titre de triomphante, si elle n'était d'abord militante.

Les révolutions sont, pour nos principes, ce temps d'épreuve qui atteint successivement toutes les grandes et belles choses venues du ciel sur la terre. Les principes sont tels, grâce à Dieu, que nous n'avons rien à craindre de la discussion qu'ils provoquent, et de

l'examen qu'on en a fait : on peut les secouer sur le van de la critique et de l'analyse, il n'en tombera ni feuille flétrie, ni paille stérile à jeter au feu. Ce n'est pas d'eux qu'on peut dire : malheur aux vaincus ! Ils peuvent, en effet, être outragés, niés, méconnus ; mais ils sont impérissables comme Dieu, comme le temps, comme la nature qui les ont posés ; les hommes n'y peuvent rien ; ils ne peuvent empêcher que la ligne droite ne soit le plus court chemin d'un point à un autre ; ils ne peuvent faire que ce qui est conforme à la raison, au droit, à la loi de tous les temps et de tous les pays, à la conscience de l'homme, aussi bien de l'homme-individu que de l'homme-société, ne soit légitime.

On ne change pas plus le sens logique des mots, qu'on ne refait une définition mathématique. Le temps suffirait pour rectifier les déviations intéressées de l'esprit de parti, et les écarts où les passions entraînent les sociétés abandonnées aux rhéteurs et aux ambitieux ; mais nous devons lui prêter notre aide et hâter, par nos paroles, par nos écrits, par tous les moyens employés par l'erreur pour fausser les esprits, le jour qui doit amener le triomphe de la vérité, et la fin des malentendus intéressés sous lesquels on cherche à l'étouffer ; c'est la mission de tout homme qui s'est maintenu dans le droit chemin, et dans la juste et légitime portée de la parole humaine.

Le principe de la légitimité que la Révolution de juillet brisa si violemment, si injustement, ayant été vivement discuté devant moi à la campagne, on me pria de dire mon avis, et ma réponse fut coupée, comme de raison, par les objections et les interrup-

tions de mes contradicteurs. Les expressions dont je me sers en écrivant ne sont peut-être pas exactement celles que j'employai ; mais tel fut du moins l'enchaînement de mes pensées, et le choix de mes arguments :

« La légitimité, fille du temps pour les uns, mais bien véritablement vérité, créée avant le monde dans l'intérêt de l'homme et liée à tous ses devoirs, a été revêtue d'un sceau divin, dès son origine. Elle a été consacrée par cette puissance infinie qui veille à la régularité de toutes choses. L'Ancien Testament l'a maintes et maintes fois reconnue ; l'Église dont la mission céleste est d'obéir immédiatement à la Divinité, et de commander à l'homme en lui servant de boussole, l'Église, dis-je, a consacré ce principe comme un fait, aussi bien que comme une nécessité, pour le repos des sociétés.

« Sans doute, on ne doit pas confondre la loi divine elle-même avec les lois ou règlements faits par l'homme revêtu de la puissance de Dieu. Bien que les uns et les autres soient devenus obligatoires, l'une prend sa source dans la Divinité dont elle émane; les autres sont puisées dans l'intérêt plus matériel de l'homme (s'il est permis de parler ainsi) ; mais ce même intérêt a pu, sur des points réglementaires seulement, faire apporter avec les siècles quelques modifications aux institutions. Il est, entre la loi divine et ces ordonnances de l'Église, des principes qui, par leur essence et leur nature sont immuables, comme la source sacrée dont ils émanent.

« La légitimité, comme la religion, est de ce nombre. Principe humain, la légitimité prend sa source dans l'intérêt bien entendu de la société. Aussi, tou-

tes les fois que les passions humaines n'ont pas eu intérêt à la nier, n'a-t-on jamais eu la pensée de se soustraire à cette loi : principe divin, elle a été créée par la Divinité avec le monde.

« Quand le monde naquit sous le doigt du Très-Haut, c'était une société qui se créait, composée d'abord de deux êtres puissants : l'homme fut institué le chef légitime de sa compagne, et le roi pour ainsi dire de la nature, comme de tous les êtres vivants soumis à sa puissance. Séduit par la femme, l'homme oublia ses devoirs, et il devint coupable sans cesser d'être chef. Les femmes aussi ont nié parfois l'autorité de l'homme; mais elles n'ont pu s'y soustraire, tout comme il nous serait impossible de résister à leur empire; c'est une juste compensation de l'autorité qui nous est échue en partage; et cependant toute une génération d'hommes qui devait naître, fut punie par la faute de ce chef de la société; et certes, c'était reconnaître ce principe d'une manière bien palpable. Aussi, combien de fois n'a-t-il pas été dit depuis : « Que la faute des pères, c'est-à-dire du chef, « retombait sur les enfants; que les crimes des rois « retombaient sur les peuples!... »

« Notre faible esprit peut ne pas comprendre cette ordonnance de la Divinité. Quelquefois même il se révolte à cette pensée ; mais cette vérité n'en est pas moins demeurée un principe immuable. Le premier homme devenu père, l'obéissance fut imposée à ses enfants comme un devoir. L'autorité fut, dans la main du père, une légitimité que l'homme lui-même se hâta de consacrer, par des lois sévères, contre ceux qui méconnaîtraient ce devoir qui lui

était imposé par Dieu même. Quelquefois le ciel se chargea seul de sa vengeance, et des enfants ou des sujets furent punis pour y avoir manqué. Cependant, quand les passions des hommes les poussèrent à la révolte, et que les révolutions ouvrirent un gouffre où tout ce qui est bien et sacré sembla un instant s'engloutir, alors on a vu des hommes qui niaient l'autorité légitime du Souverain, voulant se soustraire à toute idée de devoir, arriver jusqu'à nier aussi les égards, le respect et l'obéissance qu'ils doivent à leurs pères et placer pour ainsi dire l'homme au-dessous de la brute.

« Quand les passions des hommes les entraînent au delà des bornes de la vérité, ils ne mettent plus aucun frein à leur délire. Création du monde, ancien et nouveau Testament, Évangile, partout vous voyez ce principe de l'autorité légitime du père et du premier chef, reconnu de la manière la plus formelle ; et ce sentiment si naturel et si sacré a fondé le principe de la légitimité sur la terre, exercé d'abord par l'homme sur sa femme, sur ses enfants et ses descendants réunis en famille.

« Passons à un second principe qui émane immédiatement du premier : celui du droit d'aînesse. Le fils aîné remplace le père dans ses droits et ses devoirs ; ainsi le voulait encore l'esprit des sociétés ; et l'Écriture sainte a aussi consacré ce droit en diverses circonstances. Il ne serait pas vrai de dire, que parce qu'un père manquerait à ses obligations envers ses enfants, les enfants seraient déliés de leurs devoirs envers leur chef ou leur père. Les sociétés se sont divisées en se multipliant, et alors il a fallu plus d'un

chef. Les premiers chefs, les souverains légitimes furent partout les pères, autrement dit alors les patriarches.

« Ce qu'on appelle esprit ou lumières, ne sert trop souvent qu'à obscurcir la vérité ; mais la raison qui prend sa source dans une piscine céleste où toute pensée est une légitimité de la conscience, la raison dégage la vérité des nuages dont les passions des hommes cherchent à l'obscurcir. Quelquefois, c'est une faible lueur qui semble repoussée de la terre, mais qui paraissant à la voûte céleste pour l'homme qui veut s'éclairer, conduit les mages à Bethléem. Il est impossible de tout expliquer humainement; et c'est parce que l'homme a voulu se soustraire à l'autorité légitime du Tout-Puissant, qu'il s'est si souvent égaré.

« Il y eut aussi des sociétés qui s'érigèrent librement en République; et ce gouvernement établi par le consentement de tous, devint, avec le temps, une légitimité; tant la légitimité est partout un principe de vie et de fait, partout nécessaire, partout établi. Quand l'homme nia l'autorité légitime de l'Église, le protestantisme prit sa source dans l'ambition d'un moine apostat, ou dans les passions insensées d'un roi. Ils prétendirent réformer pour séduire, et ils donnèrent eux-mêmes l'exemple des vices contre lesquels ils ont par suite établi leurs doctrines. Partout, en un mot, l'ordre avec la légitimité, le désordre sans la légitimité.

« Les révolutions ont bouleversé le monde, parce que le monde a voulu se soustraire à ce principe, et des milliers de sectes divisent aujourd'hui l'Angleterre ;

les hommes se sont égarés ; mais le principe est demeuré immuable, comme la vérité ; et la vraie religion est restée intacte, comme l'arche sainte aux mains à qui elle a été confiée. Quand la légitimité, une fois renversée par le crime, se rétablit-elle comme un droit pour le souverain, et un devoir pour le sujet, dans l'intérêt bien entendu de la société ? Quand finit l'usurpation ? Ce sont là des questions secondaires... Il suffit d'avoir prouvé l'origine sacrée de la légitimité, consacrée par l'autorité de tous les temps et par les lois divines comme par les lois humaines.

« Eh quoi ! dira-t-on, vous condamnez des sujets à obéir aux lois d'un roi injuste, despote ou barbare?... Sans doute, c'est un malheur; mais il n'est pas plus possible aux sujets de nier le principe de l'obéissance envers le souverain, qu'au fils de manquer au respect qu'il doit au père le plus dur. L'intérêt même des sociétés le veut ainsi. Dans les monarchies héréditaires, les hommes ont réglé eux-mêmes le droit de succession au trône. Dans les monarchies électives, l'autorité repose entre les mains du souverain auquel ses sujets ont juré obéissance.

« Le principe de la légitimité du pouvoir et toutes ses conséquences, sont encore un principe du même genre; c'est une légitimité véritable, consacrée par le temps, par l'intérêt de l'homme, par celui de la société, et revêtue du sceau le plus sacré. Le droit de succession à la propriété pour l'homme n'est autre que celui de succession à la couronne pour le souverain. Il n'est pas permis de mentir à la vérité, même pour sauver sa vie ; et l'intérêt du moment ne

peut porter atteinte au droit de la légitimité. En un mot, ce principe s'étend à tout ; il régit les sociétés depuis leur origine, et il a été consacré par la Divinité avant de l'être par l'homme. »

CHAPITRE VIII

DE 1831 A 1832

—

Les événements en se pressant, donnent un déplorable démenti à ceux qui ont cru inaugurer avec le gouvernement de Juillet, un système de politique vraiment nationale. La Belgique s'est donnée à la France ; la Pologne, après avoir brisé ses fers lui tend les bras, et la nation qui s'arma tant de fois pour courir au secours des opprimés, la nation aventureuse et chevaleresque qui, lorsque la liberté l'appela à son aide, sentit retentir dans sa noble poitrine le cri de nos vieux croisés : Dieu le veut !... La nation, dis-je, reste immobile sous l'étreinte de l'égoïsme et de la peur. C'est son gouvernement qui la paralyse, sous l'empire de l'Angleterre et de la Russie.

On n'en fait pas moins de grands armements ; mais c'est contre l'émeute qui a élevé le trône de Juillet qu'on enrégimente les soldats, qu'on fortifie, qu'on

approvisionne les places; il ne s'agit pas de venger la France, de déchirer les traités de 1815, de lui faire reprendre sa suprématie en Europe, et de réaliser enfin ces leurres qu'on agitait aux yeux des crédules dans les plis du drapeau de la République et de l'Empire : non : c'est pour maintenir la maison d'Orléans dans la position qu'elle a prise, qu'on se met sur un pied de guerre si coûteux. Si cela continue, la moitié de la prédiction de M. Barrot se réalisera : on prendra à la France jusqu'à son dernier écu.

Le budget de 1831 s'élève à un milliard cent soixante-sept millions : trois cents millions de plus que sous la Restauration : les premiers mois de 1830 avaient offert un excédant : le déficit a été toujours en augmentant depuis juillet : d'abord de cinq millions six cent cinquante et un mille francs, il s'est élevé, en décembre, à douze millions trois cent soixante-dix-sept mille francs; et si l'on ajoute au total de ces déficits la somme de trente millions prêtés au commerce et celle de cinquante-quatre millions, surcroît présumé des dépenses de 1830, on trouve que la révolution de Juillet a, jusqu'à présent, coûté plus de cent millions... C'est payer cher le plaisir d'entendre le roi chanter la *Marseillaise!...*

Que dire de l'anarchie qui règne dans le domaine de l'intelligence? Les Saint-Simonistes et les Fouriéristes, l'abbé Châtel et les nouveaux Templiers luttent ensemble de folie, de sottise et de cynisme : l'abolition de la propriété, du mariage et de la paternité, la souveraineté des penchants, l'émancipation du plaisir, sont érigées en doctrines, et trouvent des chaires publiques où sont soutenues ces rébellions contre le bon sens et

la raison, que, dans un État bien réglé, on nommerait des crimes de lèse-société.

L'émeute a passé de la place publique dans les esprits; c'est le Dieu de l'Évangile, c'est l'expérience des temps, c'est la sagesse de nos pères que l'on veut détrôner; et l'on croit qu'il ne faudra aussi que trois jours pour en triompher..... Tout ce qui détourne l'exaltation populaire de la politique; tout ce qui peut alimenter le désordre moral en dehors du frêle établissement de Juillet est toléré, accueilli même comme une heureuse diversion : on dirait de ces luttes honteuses du cirque à l'aide desquelles les tyrans de Rome corrompaient le peuple-roi, et ne lui laissaient de sa souveraineté que le droit d'applaudir aux bêtes qui se déchiraient sous ses yeux ou aux gladiateurs qui tombaient avec grâce.

Le vent des innovations a même pénétré dans le sanctuaire; et des esprits téméraires, d'autant plus redoutables qu'ils ont à leur service un immense talent, cherchent à déplacer l'Église gallicane de ses bases que tant d'illustres docteurs, Bossuet en tête, ce dernier père de l'Église, ont posées de leur puissante main : ils se font ultramontains; et, pour arriver à la souveraineté du peuple, ils réhabilitent la souveraineté du Saint-Père dans toute l'extension qu'elle avait au moyen âge; ils saluent du nom de légitimes toutes les révolutions nées d'une juste résistance à la force brutale, comme si toutes les révolutions passées et à venir n'avaient pas à leur service cette excuse banale. M. de Lamennais se montre le plus ardent dans cette œuvre, et l'on peut prévoir qu'il ne se contentera point de cette déviation de la ligne droite :

il a en poupe le vent de l'orgueil, du despotisme et de l'entêtement.

Le terrible *laissez-faire*, *laissez-passer*, adopté par le gouvernement de Juillet, en face des émeutes intellectuelles contre la religion et la morale, ne tarda pas à se formuler officiellement devant l'émeute passant de la parole à l'action, de l'insulte à l'Église à la profanation des églises, de la moquerie de la croix à son renversement, et de la haine pour le clergé, au pillage d'une demeure épiscopale.

Lorsque les prières commandées par le triste anniversaire du 20 février, et que venait de réciter autour d'un catafalque, dans Saint-Germain l'Auxerrois, le curé, qui avait reçu précédément tant d'éloges pour avoir béni la fosse des combattants de Juillet; quand ces prières, dis-je, eurent allumé les fureurs populaires, on trembla pour le Palais-Royal.

La journée du sac de la vieille église et de son presbytère devait avoir son lendemain : et cette fois, des ordres partis du sein des sociétés secrètes avaient porté les ressentiments de la foule et ses menaces sur un autre point. Déjà le Palais-Royal était entouré de groupes menaçants; mais les mesures avaient été bien prises : « — Il faut faire la part du feu, » avait-*on* dit au préfet de police, Baude; et, sur une aussi significative communication, ce magistrat s'était arrangé de manière que, des points menacés, le Palais-Royal fût le seul qui se trouvât, par le nombre des troupes appelées à sa défense, à l'abri d'un coup de main. On ne se contenta pas de ces précautions : il fallait une diversion qui achevât de rassurer les trembleurs. Du sein des groupes, ce cri s'éleva donc :

« *A l'Archevêché.* » L'Archevêché était cette part que l'on voulait faire au feu, et l'Archevêché fut dévoré.

Quelques gardes nationaux de la neuvième légion, accourus pour rétablir l'ordre, mais que leur petit nombre mit dans l'impossibilité d'agir, assistèrent, l'arme au bras, à cette destruction où tous les scandales, toutes les profanations, tous les blasphèmes que l'enfer peut inspirer, s'étalèrent au grand jour. Des personnages marquants, parmi lesquels on avait aperçu M. Thiers, alors sous-sécretaire d'État au ministère des finances, mêlés à quelques compagnies de la garde nationale, les engageaient à se résigner à l'inaction et à laisser faire. *Laisser faire* était le mot d'ordre de ce jour néfaste, mot d'ordre donné par quelques voltairiens en sûreté, ravis, dans leur impiété, de pouvoir traduire ainsi le vœu de leur maître : « Écrasez l'infâme!... »

La journée fut digne des inspirations de ce grand maître dans l'art du blasphème, de l'immoralité et de l'irréligion ; les croix furent ébranlées au sommet des temples, et les fleurs de lis furent effacées partout, même sur l'écusson de Louis-Philippe. Casimir Périer, avec sa brusque franchise, dit ce qu'il pensait de cet acte de condescendance du Roi, aux susceptibilités révolutionnaires : « — C'était le lendemain de la Ré-
« volution qu'il fallait s'y résoudre, et je le conseillai à
« Louis-Philippe; mais non, il tenait encore plus aux
« fleurs de lis que ses aînés; maintenant, l'émeute
« passe sous ses fenêtres, et le voilà qui jette son
« écusson dans le ruisseau ! »

On a cité, en opposition à cette facilité à s'exécuter soi-même, cette parole de Philippe-Égalité à l'un

de ses intimes, qui s'étonnait de voir encore les fleurs de lis sur les plaques de ses cheminées : « Ces « armes sont à moi ; il y aurait de la lâcheté à les « cacher. » On voit que le proverbe : « tel père, tel fils, » pèche en cette circonstance, sur un seul point peut-être, la dignité et le respect de soi-même. D'ailleurs, il n'y a point de règle sans exception.

J'ai entendu également raconter l'action d'un prêtre dans cette furieuse folie de l'abattement des croix et j'en consigne ici le souvenir.

C'était dans les environs de Paris où l'on aime tant à imiter tout ce qui s'y passe, surtout quand Paris commet le mal. Au bruit de la guerre déclarée par les émeutiers de la grande ville au signe de notre sainte religion, les esprits forts et les turbulents de l'endroit s'ameutèrent et coururent à l'église, portant des échelles, des marteaux, des pics et des leviers pour déraciner la croix qui s'élevait à la pointe de l'édifice : « — Que faites-vous, mes enfants, s'écria le bon prê- « tre qui sortit de l'église en entendant les clameurs « furieuses de ces voltairiens : vous voulez abattre « cette croix? J'en sais d'autres qui sont plus faciles « à faire disparaître et par lesquelles vous feriez bien « de commencer !.....

« — Où sont-elles, hurla la foule?

« — Suivez-moi, » répond le curé.

Il les mène au cimetière et, étendant la main, il leur montre les croix noires qui ombragent les fosses de leurs parents et de leurs amis. L'effet de ce geste éloquent fut prodigieux : ces malheureux insensés baissèrent la tête et s'éloignèrent sans rien dire.

D'autres démonstrations prouvèrent bientôt com-

bien l'opinion publique condamnait la marche du gouvernement au sujet des graves événements survenus en Europe par suite du mouvement de Juillet. A la nouvelle d'une défaite des Polonais, le peuple vint insulter l'ambassadeur de Russie, et les vitres de son hôtel furent brisées à coups de pierres, aux cris de : vive la Pologne ! puis des étudiants allèrent déposer un drapeau tricolore, entouré d'un crêpe, sur les fosses creusées au pied du Louvre. Dans cette tombe de Juillet, on a déjà enfoui la fortune et le repos de la France, et tout prouve qu'on ne négligera rien pour y coucher son honneur et sa dignité.

La désaffection marche bon train, et la Chambre lutte d'impopularité avec le Ministère. Aussi, tout le monde parle de sa prochaine dissolution. Mais d'après quel mode une Chambre nouvelle sera-t-elle convoquée? Les discussions sont vives à ce sujet, et l'on commence à entendre ces mots, que nous saluons comme on salue l'aurore d'un jour de délivrance : la Réforme électorale.

Le projet de loi, si longtemps attendu, vient de paraître. Sous la Restauration, il fallait payer trois cents francs de contributions indirectes pour être électeur, et mille francs pour être éligible. Le projet nouveau propose d'abaisser le chiffre pour l'éligibilité de mille à cinq cents francs, de doubler le nombre des électeurs, en accordant un nombre invariable d'électeurs à chaque département, nombre que les plus imposés seraient appelés à former. La commission, nommée par la Chambre pour procéder à l'examen de ce projet, conclut au maintien de l'ancienne loi électorale, à cela près que le cens d'éligibilité serait

réduit de mille à sept cent cinquante francs et le cens électoral de trois cents à deux cent quarante.

A cette prodigieuse dérision présentée sérieusement, le lendemain d'une révolution faite, disait-on, pour procurer à la France la vérité dans l'expression de ses besoins et des vœux du pays, et pour sortir de tutelle le pouvoir parlementaire, il n'y eut plus de doute dans les esprits sur les tendances illibérales des hommes du pouvoir. C'était vraiment bien la peine de tant oser pour obtenir si peu, et un journal fit ce calcul : « — Avant la Révolution, trois cents « francs ; — après, deux cent quarante ; — différence « en faveur de la Révolution, soixante francs. »

Le mouvement l'a emporté sur la résistance dans la discussion du projet de loi réglant la matière électorale. Quel triomphe! Le cens d'éligibilité est descendu à cinq cents francs et le cens électoral à deux cents. Là se sont bornées les concessions de la majorité ; elle a, du reste, retiré d'une main ce qu'elle accordait de l'autre, en restreignant outre mesure le cercle des adjonctions de capacité. Ainsi elle déclare que les professeurs titulaires des Facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres, les notaires, les avocats, les avoués, les juges, etc., n'ont rien de ce qu'il faut pour faire des députés, quand leur savoir, leur expérience ne seront pas appuyés de la valeur de quelques arpents de terre. C'est condamner l'intelligence et le travail à céder la place à la fortune ; c'est inaugurer le règne des écus ; c'est ouvrir la porte à toutes les avidités, à toutes les corruptions.

Ce furent là les adieux de la Chambre ; mais, avant de se retirer, elle assista à la chute du ministère Laf-

fitte. L'affaire de la forêt de Breteuil avait singulièrement refroidi l'affection du banquier homme d'État. A mesure qu'il cessa d'être indispensable, on s'éloigna de lui : il avait rendu trop de services pour ne pas être traité comme l'avaient été La Fayette et Dupont (de l'Eure). Les choses en vinrent à ce point, que le président du conseil n'apprenait plus le contenu des dépêches que par la lecture des journaux. La place n'était plus tenable, et M. Laffitte comprit qu'il n'avait pas pris assez de sûretés, en traitant de la couronne de France, avec celui qu'il nommait alors le plus honnête homme du royaume.

Casimir Périer succéda à Laffitte : ses moindres paroles étaient un défi ; il ne faisait pas un geste qui n'eût l'air d'une botte portée aux partis intérieurs avec lesquels il ferrailla constamment, oubliant de garder quelque peu de cette énergie querelleuse pour repousser les oppresseurs qui s'avançaient à la curée des véritables alliés sur lesquels la France de Juillet pût compter.

« Le sang français n'appartient qu'à la France ; » ce fut la base sur laquelle le nouveau ministre, dans le discours qui lui servit de programme, posa le système qu'il voulait opposer à la gauche, et à ses velléités de guerre et de propagande. Le centre applaudit avec transport à cette absurdité antinationale. Aussi l'Italie, malgré le principe de non-intervention, si hautement proclamé par le ministère précédent, fut-elle abandonnée en pâture à l'avidité de l'Autriche. La Pologne, qui achevait d'épuiser dans des luttes magnanimes le reste de son sang généreux, voyait approcher l'instant fatal où le cri terrible de Kosciusko :

Finis Poloniæ, devait retentir de nouveau... Il est vrai que M. Sébastiani devait en adoucir la sauvage énergie par cette périphrase fameuse : — « L'ordre règne à Varsovie !... »

Le soin avec lequel on étouffa l'avantage remporté par notre flotte, sous les murs de Lisbonne, pour ne pas porter ombrage à l'Angleterre, l'avénement d'un prince anglais, Léopold de Saxe-Cobourg, au trône de Belgique, l'évacuation de la Belgique par l'armée française, sur un ordre de la conférence, et sans avoir seulement fait disparaître le lion de Waterloo, tout cela prouva que le ton sévère des ministres de Louis-Philippe, à l'intérieur, couvrait l'aplatissement le plus complet vis-à-vis de l'étranger.

Et cependant on ne parla jamais autant de fusils que depuis qu'on semble avoir renoncé à s'en servir, si ce n'est contre l'émeute.

Pour chanter la *Marseillaise* autrement que comme des choristes qui agitent leurs bras désarmés au moment le plus passionné du drame lyrique, ceux qui criaient si harmonieusement : *Aux armes*, *citoyens !* s'aperçurent, le lendemain de la Révolution de juillet, que les armes leur manquaient. On voulut leur en donner à tout prix, et pour y parvenir, on envoya le sieur Gisquet en Angleterre. Ce dernier n'était ni militaire, ni officier d'artillerie, ni connaisseur en fait d'armes. Il se trouvait à la tête d'une maison de commerce d'une nature fort pacifique, et dans une position fort aventurée, a-t-on dit. Le sieur Gisquet avait été et était en rapport d'affaires avec la maison Casimir Périer, qui l'avait commandité pour une somme d'un million deux cent mille francs.

La faillite étant imminente, on supposa que M. Casimir Périer, dont les intérêts étaient gravement compromis par cette déconfiture en expectative, imagina l'affaire des fusils pour rassurer les créanciers. L'envoyé extraordinaire conclut un marché par lequel de vieilles armes de mauvaise qualité, d'un usage fort incommode, longtemps reléguées dans les greniers de la Tour de Londres, furent livrées et payées au prix énorme de 34 francs 95 centimes. Le scandale fut grand : un journal soutint que MM. Soult et Casimir Périer avaient reçu chacun un million pour pot-de-vin de ce marché ; j'avoue que j'en doute ; mais un procès s'ensuivit, et le journal fut condamné. Néanmoins on ne détruisit pas un fait qui resta acquis à l'opinion publique : on avait payé 34 francs 95 centimes de mauvaises armes anglaises, tandis qu'on offrait d'en confectionner en France et de première qualité, au prix de 26 francs.

L'abolition de l'hérédité de la pairie est une question qui occupe tous les esprits. Casimir Périer vient de présenter à la Chambre un projet de loi portant abolition de la pairie héréditaire; et, par une inconséquence digne de toutes les autres, dans l'exposé des motifs, après avoir insisté sur les avantages de l'hérédité, sur sa nécessité même, le ministre conclut ainsi : « Nous vous proposons de déclarer que la pairie « cesse d'être héréditaire, » c'est-à-dire, en un mot, nous n'avons pas le courage d'être de notre avis.

Ce qui passe toute croyance, dans cette révision de l'article 23 de la Charte, c'est que la Chambre des pairs sera appelée elle-même à prononcer la sentence dont elle doit être la victime. A moins d'agir comme

pouvoir constituant et souverain, la Chambre des députés ne pouvait procéder seule à cette réforme. Voilà ce qui arrive aux gouvernements constitués en violation de tous les principes : ils ne peuvent faire un pas sans rencontrer une pierre d'achoppement, et sans se heurter à un contre-sens ou à une illégalité. Il fut décidé que les sénateurs du Luxembourg, comme Caton, se déchireraient leurs propres entrailles, et pour que le suicide ne fût pas douteux, on leur adjoignit trente-six nouveaux collègues dont la main plus assurée ne tremblerait pas au moment du sacrifice. C'était un véritable coup d'État. La Charte mise à l'abri des coups d'État par une révolution, et se révisant, se modifiant le lendemain de cette révolution, à l'aide de coups d'État... quelle dérision!... Tout me sembla tellement en dehors du droit et du sens commun, que je conseillai à mon père de ne pas s'associer à cette mystification, même pour la combattre.

Mon père, après la Révolution de juillet, s'était imposé de rester à la Chambre des pairs tout le temps qu'il croirait pouvoir y rendre des services à la chose publique. Lorsque arriva le procès des ministres, il ne déserta point son poste; il siégea parmi les juges, non pour se déclarer l'apologiste des imprudents dont les mesures avaient renversé le trône qu'il avait si dignement servi : mon père blâmait d'autant plus leurs actes, qu'il déplorait avec sincérité la chute d'un roi que ses ministres n'avaient pas assez aimé pour lui refuser sa perte; mais il suffisait, pour qu'il voulût sauver leur vie, que la fureur des passions se mît au lieu et place de la justice et eût la prétention de dicter aux juges leur sentence. Ce devoir une fois

rempli, c'était assez. Qu'y avait-il à espérer dans le combat qui allait s'engager? N'était-il pas indigne, comme l'a très-bien dit mon noble ami M. de Dreux-Brézé, dans cette même discussion, de mettre des hommes de cœur aux prises, d'un côté, avec le sentiment de leur honneur, de leur indépendance, de leur dignité, et de l'autre avec la crainte d'apporter une nouvelle perturbation dans le pays?

Voici la lettre que j'écrivis, à ce sujet, à mon père :

« Il m'est impossible de ne pas penser beaucoup à une position difficile qui doit occuper mon père et qui le concerne.

« Je n'ai pas la prétention de savoir mieux que lui ce qu'il peut ou doit faire; je ne veux pas discuter : je lui soumets une opinion réfléchie, et je la lui livre pour en faire l'usage qu'il voudra.

« Je pars du point présent, sans oublier rien de ce qui a été écrit, dit ou fait, et je suppose la résolution invariable de se retirer ; alors il ne faut point aller à Paris, car, avec tout ce qui s'est passé et se passera, si l'on y va, l'on y restera forcément. J'ai regretté sans doute que l'on eût continué à siéger dans une chambre qui, de fait, n'existait plus, du moment où elle avait consenti à laisser arbitrairement expulser de son sein quatre-vingts de ses membres. Cette résolution se comprenait, puisque la Chambre avait alors dans l'avenir, devant elle, le procès des ministres à juger, et la proposition Baude sur le bannissement perpétuel des Bourbons à discuter ; mais peut-on rester

encore au moment où l'hérédité de la pairie va être mise en discussion ?

« La loi qui crée trente-six pairs pour faire de cette délibération un véritable coupe-gorge, la majorité qui a voté la loi à la Chambre des députés, ne permettent pas de douter du résultat à la Chambre des pairs. Il n'y a plus deux solutions possibles; et dans ma conscience, il ne reste plus à celui qui d'abord a cru devoir rester, qu'à protester et à se retirer en cessant de siéger, et en écrivant quelques lignes seulement au président. Voici à peu près ce que je dirais :

« Monsieur le Président,

« L'homme d'honneur doit rester à son poste, quelque danger qui le menace ou quelque difficulté qu'il éprouve, tant qu'il a l'espoir fondé de s'y rendre utile. J'étais décidé à défendre l'hérédité comme bien plus nécessaire encore à l'intérêt des peuples, qu'à celui du trône. L'immense majorité qui la repousse à la Chambre des députés, et la mesure dont le gouvernement a cru devoir appuyer son projet, ne laissent même plus la possibilité d'en faire une question. La discussion qu'elle a suscitée a ôté à la Chambre des pairs, avec son influence, une considération qui lui est indispensable, et tout moyen de faire dorénavant aucun bien. J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur le Président, que je crois devoir m'abstenir dorénavent d'assister aux séances d'une Chambre dont l'existence même est devenue un problème.

« J'espère que ceux de mes honorables collègues

qui n'approuveraient pas ce parti voudront bien, du moins, rendre justice aux motifs qui le déterminent.

« Veuillez, etc. »

« Cette lettre, mon cher père, ne demande aucune réponse, et je vous la livre pour ce qu'elle est; désirant seulement qu'elle soit pour vous une preuve de plus de mon tendre attachement. »

Le duc de Doudeauville ne crut pas devoir obtempérer à ces observations : obligé par sa conscience de se prononcer pour l'hérédité, il le fit franchement et sans redouter qu'on l'accusât d'avoir défendu un intérêt personnel : il avait, en effet, prévenu ses collègues qu'il parlerait et voterait pour l'hérédité, mais que, dans le cas même où l'opinion qu'il allait défendre deviendrait triomphante, il donnerait sa démission.

L'hérédité fut abolie ; treize pairs, aussitôt après, donnèrent leur démission : le duc de Doudeauville crut encore devoir attendre une dernière fois ; il prit la parole pour repousser le projet d'abolir la cérémonie expiatoire du 21 janvier. Alors sa persévérance crut être arrivée au terme où ses affections politiques, ayant reçu de lui tout ce qu'il leur devait, lui permettaient de rentrer dans la retraite après laquelle il soupirait depuis longtemps...

La conscience du bien que j'ai fait, et des bonnes intentions que j'avais apportées dans mon passage aux affaires ont, plus qu'aucune autre chose, allégé mes regrets et mes peines. Mettre en réserve pour le temps de la disgrâce ou de la retraite quelques bons

souvenirs avec l'assurance que tôt ou tard on reconnaîtra ce qu'ils ont été, voilà d'avance ce qui console de la perte du pouvoir.

Si l'on rencontre beaucoup d'ingrats ou beaucoup d'oublieux, on est amplement consolé par une parole d'équité surgissant tout à coup du sein des partis les plus opposés. Cette satisfaction, je l'ai éprouvée, en trouvant dans *la Tribune*, journal républicain, ces lignes que je transcris ici pour me rappeler que je n'avais pas vainement compté sur la justice de mes concitoyens :

« Permis à M. Hippolyte Royer-Collard de ne pas « vouloir, ainsi qu'il le dit, recommencer tranquil- « lement le métier qu'ont fait trop longtemps, avec « les journaux, ceux que la Restauration lui a donnés « pour prédécesseurs. De ceux-là, nous n'en connais- « sons qu'un, et c'est M. le vicomte de La Rochefou- « cauld. M. de La Rochefoucauld avait du tact et du « goût, il savait du moins être convenable à la ma- « nière d'un gentilhomme ; ce n'est pas lui qui, dans « cette profusion de croix qu'on a vue, aurait souffert « le dédain qu'on a témoigné pour les artistes en « peinture ; sous lui, les encouragements n'allaient « qu'aux arts. »

CHAPITRE IX

LA GUERRE CIVILE. — LE CHOLÉRA. — LA VENDÉE. — CRISE INTÉRIEURE.

L'année 1832 vient de se lever grosse d'orages. Le sang versé à Lyon a coloré de sombres teintes les nuages épais où 1831 s'est évanoui.

Un cri terrible qui signale des plaies bien autrement profondes et bien autrement difficiles à fermer que les blessures politiques a retenti comme un coup de tonnerre; et la société déjà ébranlée en a tremblé jusque dans ses fondements : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant!*

Voilà le mot de la situation sociale. Les ouvriers insurgés de Lyon l'ont révélée, cette situation, avec tous ses dangers. C'est la voix sortie de l'abîme qui va se creusant et s'élargissant sous nos pieds, sans que le pouvoir paraisse s'en préoccuper, sans qu'il fasse rien pour que le prix du travail du pauvre s'élève au moins

à la valeur du pain quotidien qui lui est nécessaire pour soutenir ses forces, et empêcher sa femme et ses enfants de mourir de faim.

Il est pourtant bien temps que ces travailleurs populaires dont vous avez tant de fois célébré l'émancipation ne retombent pas sous une féodalité pire que la première : celle-là, du moins, faisait vivre l'ouvrier et le protégeait, tandis que l'autre, celle du magasin et de la boutique, l'exténue de travail et le laisse mourir de faim !

Pitié ! Nous avons vu les hommes du gouvernement répéter avec cet air de jubilation et d'imprévoyance que la politique n'était pour rien dans ces déplorables collisions ! Vous laissez donc au peuple des motifs assez puissants d'exaspération, en dehors de vos bévues et de vos mensonges, dans la conduite des choses publiques, pour lui faire prendre les armes et le pousser en forcené contre vos magistrats, vos administrations et les soutiens de votre ordre public ! Habiles médecins qui se félicitent de voir, au milieu de la maladie qu'ils peuvent à peine maîtriser, surgir les symptômes d'un mal plus dangereux encore !

Le coup de tête d'Ancône n'a pas servi de compensation au triste effet et aux douloureuses prévisions qu'ont produits les événements de Lyon. Le dénoûment des folles tentatives des tours Notre-Dame et de la rue des Prouvaires, que le gouvernement a grossies à la dimension d'une conspiration, afin de grossir son triomphe, n'a eu d'autre résultat que de prouver l'action et la suggestion de la police dans ces machinations. La partie raisonnable du parti légitimiste, celle qui veut n'avoir recours qu'aux voies légales

pour arracher la France au régime qui la ruine, la corrompt et la déshonore, désavoue hautement ces entreprises.

J'ai parlé de la raison de notre parti..... En effet, nous avons nos impatients, nos *Cavaliers* qui veulent en appeler à la force, pour pousser la duchesse de Berry sur le sol français, et tenter de relever le drapeau blanc dans le Midi ou dans la Vendée. Une réunion qui eut lieu vers le mois de septembre 1831, et où se trouvèrent plusieurs chefs vendéens, décida qu'on attendrait, pour prendre les armes, le soulèvement du Midi. On n'agirait pas avant, à moins que la France ne fût envahie ou que Paris ne proclamât la république. C'est donc sur le Midi que la princesse à qui l'on veut faire jouer un coup de régence, tient ses regards attachés. Madame a quitté Holy-Rood ; elle a traversé la Hollande et, suivant le Rhin jusqu'à Mayence, a gagné Gènes, après avoir traversé le Tyrol et Milan. Accueillie par le roi de Sardaigne qui a mis un million à sa disposition, elle s'est rendue dans les États du duc de Modène, qui lui a offert pour résidence son palais de Massa. C'est là que se nouent tous les fils de la trame qui menace les plus chers intérêts, les plus sûres espérances des légitimistes.

Pressé de prendre un parti et de m'expliquer sur la conduite que je comptais tenir au moment d'un soulèvement, je n'hésitai pas à répondre par la lettre que voici :

« Puisse cette lettre vous arriver à temps !

« Il est donc bien vrai ! les esprits sont assez égarés à l'extérieur pour avoir si mal jugé la position des

hommes et des choses ! Quand on me parlait du projet d'une levée de boucliers, j'avais peine à y ajouter foi, et cependant, c'est à cela qu'on se prépare! Que Dieu nous pardonne! ou pour mieux dire, que Dieu vous protége! Apprenez au moins la vérité, et tâchez de la faire entendre et comprendre à ceux qui ont troublé votre sens, toujours si droit, en excitant votre dévouement toujours si extrême.

« D'abord, de toutes les erreurs, la plus complète et la plus funeste est celle qui tendrait à faire croire qu'il y a la moindre analogie entre cette époque-ci et celle de la première révolution. Alors on ne songeait qu'à bouleverser tout, institutions et intérêts; aujourd'hui toutes les préoccupations tendent à conserver; je m'explique : non point à conserver ce qui est, mais ce qu'on a. On craint, avant tout, ce qui pourrait amener de nouveaux troubles, et, dans l'état des choses, aucun parti n'arrivera à son but par les moyens de la violence. L'égoïsme le plus complet est la grande loi du siècle ; le gouvernement actuel n'est fort que de cette situation. Quels que soient les hommes qui le composent et qui le mènent ; quelque opinion que l'on ait de leur origine, de leur moralité, des moyens dont ils font ou feront usage, ce gouvernement représente le seul centre, le seul élément d'autorité, ou si vous aimez mieux et ce qui est plus juste d'ailleurs, la seule ressource pour maintenir aujourd'hui l'ordre matériel.

« Tout royaliste que je suis et justement même parce que je suis royaliste, je ne puis m'empêcher d'admirer le bon sens de la masse française qui, je vous le répète, veut, avant tout, que le désordre matériel ne

recommence pas; et je partage d'autant plus ce sentiment, que la tranquillité intérieure est, à mes yeux, le plus puissant et peut-être le seul moyen de ramener les choses à la situation complète où elles doivent être, pour que notre pays puisse reprendre sa force, sa gloire et sa prospérité.

« Le sens dessus dessous de 1830 et les émeutes, à propos de rien et de tout, qui ont suivi cette déplorable catastrophe, ont blessé les intérêts et épouvanté les esprits. Sans que la masse se soit avoué à elle-même que c'était véritablement à l'origine du pouvoir actuel, qu'il fallait s'en prendre de la renaissance continuelle de ces troubles, et de la perturbation de toutes les transactions; ce qui domine à présent, c'est la volonté de ne pas renouveler le charivari des trois jours. Que les mouvements agitateurs viennent de droite ou de gauche, ils seront mal vus; et comme on sent que le gouvernement a un intérêt personnel à les repousser; comme il est évident que, par la force dont sa situation lui permet de disposer, il est en mesure d'écraser l'agitation armée, on lui prêtera concours, non pour lui et à cause de lui, mais pour soi et à cause de soi.

« Le gouvernement de Juillet s'est habilement appuyé sur les vanités : tôt ou tard il comprendra la faiblesse du ressort qu'il a fait jouer, et il finira par froisser ces mêmes vanités; sachons attendre!

« Vous autres qui ne voyez les choses que du point de vue éloigné et extérieur, en lisant, dans les journaux de diverses couleurs, le détail des agitations publiques, vous pouvez vous imaginer que tout est à feu et à sang, et qu'un ordre de choses si violemment at-

taqué est à moitié démoli. Dans tous les cas, ce ne serait pas par la violence des attaques; au contraire, ces violences lui redonnent du pouvoir, de la force, parce que la masse, encore passionnée et mal éclairée, attribue aux efforts des partis la souffrance des intérêts; et elle se persuade alors qu'en défendant le gouvernement qu'on ébranle, elle rassurera par là les intérêts généraux. Lorsque, par des moyens armés, vous croyez hâter la chute de cet état de choses, vous allez contre le but que vous vous proposez d'atteindre; vous aidez à l'existence du pouvoir actuel; vous le fortifiez et le prolongez. Il est trop menacé pour ne pas être constamment éveillé, trop éveillé pour se laisser surprendre, et trop armé pour être vaincu dans une lutte de cette nature.

« Cette situation et cette série de vérités sont tellement évidentes, que bien des gens, avec toute apparence de raison, vont jusqu'à croire qu'une partie de ces mouvements sont excités, connus ou favorisés par ceux qui sont assurés de les comprimer quand et comme ils le veulent; et qui se font ensuite une arme des terreurs que ces mouvements répandent dans les esprits, pour se faire accorder un pouvoir qu'ils ne pourraient obtenir sans ces circonstances. Telle était, en effet, la tactique de la Convention et des gouvernements révolutionnaires qui se sont succédé pendant la première période des troubles publics. Soyez certain que rien n'est plus désiré par ce gouvernement que les mouvements des partis qui ne trouveront actuellement aucun appui dans les masses. La nation veut le repos et l'ordre pour arriver au bien-être, et au soin de ses intérêts. C'est à la situa-

tion politique qui leur offrira le plus de garanties, que les masses porteront leurs sympathies et leur concours. Il n'y a pas, en résumé, de dispositions plus favorables à la cause que nous servons, et à laquelle sont attachées la gloire et la prospérité de la France.

« Ce sont les préjugés, les illusions, les passions, que le libéralisme et ses complices de toutes nuances ont fait naître contre la légitimité, les hommes et les choses monarchiques, qui ont troublé tous les esprits, et amené la catastrophe de 1830.

« Le principe d'hérédité souveraine, selon notre droit national, uni au principe d'assemblées communales et provinciales, offre les conditions de réalité, de traditions et de mœurs les plus complètes, et les plus éprouvées pour garantir l'ordre public par l'unité d'une autorité monarchique inviolable; et la liberté par le développement d'une administration municipale élective. Sous la double égide de cette constitution fondamentale, les rapports de la France avec les autres nations, ses traités, ses alliances, ses guerres même, sont assurés, faciles et honorables. Dans les rapports intérieurs, les droits d'hérédité, de propriété, de paternité, d'hiérarchies sociales, se trouvent mieux compris, mieux observés, et concourent ainsi au meilleur développement de toutes les transactions sociales d'intelligence et d'intérêts.

« Il est évident qu'il faut que ce qui est vrai pour quelques-uns le devienne également pour tous; ou au moins pour la majorité de ceux qui ont une action quelconque sur la société.

« Et il est d'autant plus facile de ranimer et de

faire fructifier ces vérités dans les esprits et dans les cœurs, qu'elles existent naturellement dans l'instinct, dans le bon sens, dans le calcul de tous les Français; et que les avantages qu'elles produisent se sont manifestés, comme on l'a vu, malgré tout, pendant quinze ans, et comme on le sentira plus encore par la suite.

« Mais, afin que ces vérités et ces avantages deviennent sensibles et désirables pour tout le monde, il faut que les illusions et les passions soient éteintes ou calmées; il faut que la raison publique et la voix des intérêts véritables reprennent leur empire et se fassent entendre. Ce n'est pas un bon moyen pour faire revenir la raison, et rassurer les intérêts que de les troubler par des mouvements tumultueux. Les passions et les intérêts, jusqu'ici entraînés par les sophismes, les mensonges et les trahisons révolutionnaires, croiraient voir la justification de leurs préjugés dans les efforts d'un parti que ses bonnes intentions peuvent égarer; l'opinion publique y puiserait de nouveaux motifs d'éloignement et de haine; et, en même temps, ces préjugés et ces passions reporteraient plus de confiance vers un gouvernement qui semblerait les protéger, quoique au fond il ne protégeât que lui-même.

« La masse de la nation ne veut pas que l'on trouble l'ordre matériel actuel; et il faut d'autant plus favoriser ces dispositions que leur résultat ne peut, comme je l'ai dit, que tourner au profit de la cause nationale que nous défendons. Qu'est-ce, en effet, que le parti royaliste, sinon le parti de l'ordre? S'il cesse un instant, par ses doctrines ou par ses actions, de

se montrer tel qu'il est, il perdra l'influence qu'il doit reprendre pour le bonheur du pays; il ne paraîtra plus, aux yeux de l'opinion publique, que comme une faction qui, à l'aide de nouveaux troubles, veut s'emparer du pouvoir pour l'exploiter à son profit, tandis qu'en abandonnant les choses et les hommes de la révolution à leur allure naturelle; comme ils ne peuvent produire ni l'ordre véritable, ni la véritable liberté, il faudra bien que le pays qui veut le repos et la prospérité tourne enfin ses regards et ses vœux vers le seul principe et vers les seuls hommes qui peuvent les lui garantir.

« Pour arriver à ces résultats, il faut le temps et le calme. Si le système actuel pouvait répondre aux intérêts du pays, il ne faudrait rien espérer, ni du présent, ni de l'avenir; mais si, au contraire, il ne peut y parvenir, il ne produira que l'agitation des esprits, la confusion sociale, la rupture des rapports qui lient la France aux autres nations, la souffrance et la perturbation des intérêts généraux et des relations privées.

« Les désordres sans cesse renaissants commencent à frapper les esprits; et cette situation, en pénétrant peu à peu toutes les classes, force ceux-là mêmes qui ont préparé, approuvé, applaudi la Révolution de juillet, à faire des retours sur le passé, retours favorables aux choses et aux hommes de la Restauration.

« Le temps peut-il déranger ce résultat du principe révolutionnaire? Le temps peut-il rendre meilleure la situation du système actuel? Non, mille fois non. L'influence funeste de la Révolution de 1830, et la

disposition réactionnaire des opinions et des intérêts ne feront que se développer et s'augmenter avec le temps.

« Et c'est là ce qu'on penserait à troubler ! c'est ce développement des conséquences renfermées dans la situation et le principe révolutionnaire que l'on viendrait déranger ! Et ce sont les royalistes qui, sous prétexte de rétablir l'ordre, viendraient créer le désordre ! Et vous venez, mon cher comte[1], me proposer de me joindre à cette entreprise ! Je ne répéterai pas ce mot connu d'une profonde immoralité : « C'est pis qu'un crime, ce serait une faute; » — mais je vous dirai : « C'est pis qu'une faute, ce se« rait un crime, auquel je ne pourrais m'associer. Il « faut un 93 pour autoriser à mes yeux la guerre ci« vile. »

« Il va sans dire que tout ceci n'est point une question de dévouement et de courage. A cet égard le soupçon ne pourrait nous atteindre.

« D'après ce que vous me mandez, c'est un soulèvement que l'on chercherait à opérer dans les provinces de l'Ouest, où la fidélité religieuse et monarchique est enracinée dans le sol, et où l'on souffre

[1] Cette lettre était une réponse à madame la comtesse du Cayla, qui paraissait autorisée à me promettre tout ce qui peut flatter l'amour-propre et satisfaire l'ambition d'un homme.

Je n'ai ni l'un ni l'autre; et si ma conscience ne m'eût arrêté, j'aurais été donner sans condition une nouvelle preuve de mon dévouement à une princesse dont j'admire le courage et l'énergie, et qui m'attache profondément par ses sentiments tout français.

On a pu lui présenter la position sous un faux jour, mais jamais l'empêcher de chérir la patrie qui l'avait adoptée.

La crainte de compromettre madame du Cayla m'avait fait substituer les mots : *Mon cher comte* à ceux de *madame la comtesse*.

de toutes les façons de l'ordre de choses actuel. Quel est le but du soulèvement espéré? la régence exercée par madame la duchesse de Berry. Cette régence est-elle possible?

« Tous les projets sont pénétrés, connus et neutralisés d'avance; le gouvernement est trop éveillé et trop armé pour être surpris et vaincu par de pareils moyens. La trahison est partout; toutes les démarches sont déjà dénoncées. Croyez-moi, vous vous faites d'étranges illusions!

« Je ne doute pas qu'un certain nombre de dévouements privés, honorables, ne suive le mouvement. Mais pensez-vous que la masse bretonne s'y livre comme en 1793, et qu'elle se lève avec son unanimité, comme avec sa persévérance antérieure? Détrompez-vous : encore une fois, vous ne voyez les choses que de l'extérieur, et d'un faux point de vue. Ici, nous voyons et plus vite et plus juste. L'Ouest ne se soulèvera pas en masse; et s'il se soulevait, il serait écrasé. En l'absence de toute guerre étrangère, on enverra dans ces provinces, vingt mille hommes, cent mille hommes, s'il le faut, pour en finir plus sûrement, et plus promptement. Les populations ne s'exposeront pas inutilement à de pareils dangers. Les opinions seules sont agitées; mais elles ne le sont point à un assez haut degré pour produire, comme jadis, ces actes d'une explosion unanime.

« Tout renseignement d'une nature différente est un leurre, un piége ou une erreur funeste. Oui, la Bretagne est monarchique et bourbonnienne; oui, tous ses sentiments la portent vers une autre situation politique; mais, entre cela, et un soulèvement général,

il y a un abîme; le succès est impossible, et il n'y a d'assuré que les malheurs publics et privés qui résulteront toujours d'une guerre civile.

« C'est la guerre civile qui s'allumerait dans notre pays si, contre toute attente, cette entreprise avait quelques chances de succès. Mais elle n'aura pas lieu, je l'espère. Puisque l'on consulte, c'est que l'on hésite encore. Les gens les plus sages, les plus expérimentés, les plus influents sur l'opinion publique voient les choses comme je les vois moi-même, et sont entièrement opposés à toute levée de boucliers. Qui a pu donner de tels conseils à cette princesse dont le courage ne fera jamais défaut à toutes les idées généreuses, mais qui, d'elle-même, ne peut avoir ni la pensée, ni les moyens d'une pareille tentative; et pour ne rien déguiser, d'une échauffourée si dangereuse et tellement inutile?

« Cette perspective de dangers qu'on lui aura fait entrevoir, aura excité son âme ardente et toute française ; l'espoir de donner une seconde fois la couronne à son fils peut achever, en outre, de la déterminer à braver tous les périls ! Aussi n'est-ce point à elle qu'on pourrait s'en prendre; mais bien à ceux qui l'y pousseraient. Dans cette démarche sans fruit, c'est tout au plus si on voudrait voir la mère de Henri V armée pour les droits de son fils ! Le public, prévenu, et encore trop vivement en proie aux passions qui lui ont été suggérées, serait peut-être conduit à ne voir Madame qu'à travers un voile d'ambition personnelle, si éloignée de sa pensée. Madame connaît mon dévouement pour elle, pour les Bourbons et pour le principe auquel nous som-

mes attachés ; mais Madame connaît aussi mon ardent amour pour la vérité. Mettez-moi donc, cher Comte, aux pieds de Son Altesse Royale ; dites-lui que c'est à ses genoux et au nom de la France, de son fils et d'elle-même, que je la supplie de ne pas se laisser entraîner à une action téméraire, inutile et funeste pour le pays ; que le pays, soyez-en sûr, jugera avec rigueur ; et qui, enfin, loin de pouvoir être favorable aux intérêts pour lesquels Madame consent à se sacrifier, ne peut que nuire à la cause nationale, en montrant le jeune prince entouré de conseils de violence dont la France, plus que jamais, redoute les tentatives et les effets.

« Admettant même un moment le succès de l'entreprise, c'est une Régence qui serait proclamée à main armée, une Régence proclamée en dehors ou en l'absence de toute Assemblée générale, de tout assentiment préalable des grands corps de l'État, ou des masses bien ou mal représentées ? Que serait un gouvernement ainsi constitué ? Rien autre chose qu'un gouvernement de parti qui ne pourrait se soutenir, comme le système actuel, que par des lois et des mesures d'exception. La Légitimité, pour produire ses conséquences favorables, ne peut être exploitée dans le sens étroit et exclusif de quelques intérêts personnels ; et la Charte de 1814, en resserrant les institutions politiques dans une Chambre des Pairs héréditaire, dans des députés à mille francs, et dans des électeurs à cent écus, avec une armée et une administration dépendantes d'un budget annuel, a étouffé les Bourbons. En vain, avec toute la conscience de leur bon vouloir pour le pays, et toute la force du

principe dont ils étaient les représentants, Louis XVIII et Charles X se sont-ils sans cesse efforcés d'être les souverains de tous les Français : la Charte exécutée d'abord sous l'influence de l'esprit despotique des doctrinaires et des révolutionnaires, enfermait le gouvernement royal dans un cercle de monopoles d'où se trouvaient exclues les classes véritablement monarchiques, les classes laborieuses, agricoles, éclairées, morales, puisqu'il n'y avait aucune institution municipale, communale, provinciale, qui fit graviter tous les intérêts et toutes les libertés vers le trône. Puis, cette même Charte qui mettait, à l'indépendance nécessaire du pouvoir, des entraves telles que l'exercice salutaire de la royauté était presque impossible, renfermait un article 14 qui permettait à l'autorité royale de faire tout ce que son bon plaisir lui suggérerait. La Royauté s'est crue obligée de faire les ordonnances de Juillet. Est-ce là ce que l'on voudrait recommencer?

« A la suite de longues guerres extérieures, avec un établissement de paix assuré par la douceur de leurs mœurs, par la vertu inhérente au principe de la Légitimité et par les efforts, pendant sept ans, d'une administration royaliste, forte et habile, les Bourbons ont pu régner quinze ans, malgré la Charte, et en faisant naître en France des prospérités de toute nature. Si on n'avait pas été dominé par les antécédents de contradiction, de révolution, de dissolution renfermés dans cette Charte, on aurait pu parvenir à entourer le trône d'institutions monarchiques, de véritables libertés politiques et municipales; et cette prospérité eût été solide et durable. Toutes ces com-

binaisons ne subsistent plus aujourd'hui ; et la Charte de 1814, exécutée par une Régence obtenue à main armée, ne serait qu'un nouveau monopole moins solide et moins durable encore que l'autre. Pourriez-vous croire, cher Comte, que la France, plus éclairée que jamais sur ses intérêts par l'exemple des dix-huit mois qu'elle vient de traverser, accueillerait et soutiendrait un autre gouvernement né d'une autre insurrection ? Elle le subirait peut-être, comme elle fait en ce moment, mais avec l'arrière-pensée, le désir et la volonté de s'en débarrasser. En un mot, ce n'est pas à la tête d'un parti, quelque honorable qu'il fût, que Henri V pourrait jamais rentrer en France ; c'est seulement alors qu'il serait rappelé par les intérêts et les opinions raisonnables de la patrie. D'ailleurs, et à l'heure qu'il est, trop de difficultés n'entoureraient-elles pas son trône? Laissons au pouvoir actuel le soin, la nécessité et la responsabilité de les résoudre.

« En résumé, c'est une partie de Régence que l'on jouerait, ce ne serait pas une partie nationale. Tout le monde sait que les choses actuelles sont un provisoire qui pourra durer plus ou moins longtemps, suivant les circonstances ; c'est ce sentiment d'une situation provisoire qui empêche toute confiance et qui neutralise les esprits, les intérêts et les forces de la nation. Au point où en sont les opinions, les intérêts et les mœurs, rien de ce qui se présentera avec violence ne sera généralement et sincèrement accueilli par la France ; et c'est là une des causes principales de la répulsion manifestée contre la république ; on n'en voit l'établissement possible qu'à travers la violence, la guerre, l'attaque à la propriété ; et alors

toutes les sympathies reculent devant ces craintes.

« Il en serait de même d'une Régence ayant pour origine la guerre civile.

« Au contraire, si dans un avenir que nul ne peut indiquer, Henri V se présentait, appelant et réunissant autour de lui tous les hommes sages que l'opinion publique lui désignerait, convoquant une assemblée librement élue par les provinces, qui enverraient auprès de sa personne des députés avec lesquels la base de toutes les institutions d'une véritable monarchie et d'une véritable liberté serait facilement établie et arrêtée; ce jour-là, cher Comte, ce n'est point une lettre que je vous enverrais, c'est moi-même qui conduirais mes deux fils là où le devoir et le patriotisme nous appelleraient. Laissons donc faire le temps, la Providence et la fortune de la France; laissons grandir les idées, les hommes et les choses. A cette époque et de cette façon, je suis à vous, c'est-à-dire je suis à mon pays.

« Le vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD. »

Une effroyable diversion vint suspendre l'exécution de ces plans insensés auxquels j'avais refusé de m'associer : ce n'était pas assez des complots, des émeutes et de ces menaces de guerre civile qui grondaient à nos portes : l'ange exterminateur fit un signe, et ce terrible voyageur aux pas de géant, qui, comme la mort, porte une faux et s'annonce par les cris de l'effroi et du désespoir et par le râle de l'agonie, vint tout à coup s'installer au milieu de la capitale épouvantée.

Nous entendons encore retentir à notre oreille, comme un glas funèbre, ce terrible cri : *le choléra est à Paris*.

Cette arrivée prématurée pût compter parmi les bienfaits de la révolution de Juillet. Il est hors de doute que les Russes l'apportèrent avec eux dans la guerre qu'ils entreprirent pour réduire la Pologne; et l'on sait sous quelle influence, sous quelles inspirations, ce malheureux pays abandonné par le gouvernement de Louis-Philippe, tenta l'œuvre de sa délivrance. L'exaltation des passions politiques, les regrets du passé, et peut-être les remords et les préoccupations de l'avenir n'ont-elles pas été des causes prédisposantes d'abord, et ensuite des conditions de durée et d'énergie pour le fléau? Le choléra serait venu à Paris, peut-être, quand même la révolution de Varsovie qui fut la fille de la révolution de Juillet ne lui aurait pas frayé le chemin vers nous; mais sa marche plus lente et plus régulière eût donné à un gouvernement plus occupé des malheurs à prévenir, que des émeutes à réprimer, le temps et le calme d'esprit nécessaire pour organiser des secours plus complets, plus actifs, et pour arranger les choses de façon que l'ennemi nous trouvât tous sous les armes pour le combattre et venir en aide à ceux qu'il choisit pour victimes. Cette prévoyance manqua totalement au pouvoir, et Paris se trouva pris au dépourvu : il fallut les réclamations de quelques journaux pour que l'administration s'éclairât de l'expérience des médecins envoyés en Pologne pour étudier la maladie dans ses symptômes, dans son développement et dans ses moyens de curation. Les bureaux de secours ne s'éta-

blirent que successivement, au plus fort de l'épidémie; quelques arrondissements de Paris ne purent être assainis par les travaux qui furent improvisés dans plusieurs autres; et l'hôpital temporaire destiné aux cholériques, ne fut prêt que dans la période décroissante; les moyens de constater le nombre des décès manquèrent même dans beaucoup de mairies.

L'émeute, les haines de partis et la calomnie n'abdiquèrent point pendant la durée de l'effroyable fléau; c'étaient trois choléras pour un; et quand Dieu, dans son éternelle sagesse, frappe un grand coup, il est rare que l'homme n'y joigne pas quelque horrible malice qui complète la vengeance d'en haut. Ce furent d'abord les boueux et les chiffonniers qui s'insurgèrent contre les mesures prises pour enlever les immondices sans leur concours. Puis de vagues et terribles rumeurs se répandirent tout à coup parmi ce peuple infortuné, décimé par la contagion; et les mots poison, empoisonneurs, circulèrent dans la foule égarée par la souffrance et par l'effrayant spectacle que le fléau déroulait sous ses yeux. Cette cause inventée, on devait naturellement arriver à traquer ceux qui étaient capables d'employer un pareil moyen. Il n'y avait que le parti prêtre, le parti des nobles, des vaincus de Juillet, le parti carliste, en un mot, qui fût assez pervers pour oser exécuter une semblable monstruosité. C'était lui qui prenait sa revanche de la victoire du peuple en l'empoisonnant..... Oui, cela s'est dit, s'est répété, a été cru parmi le peuple, si facile à se laisser tromper en temps de révolution; mais ce qu'on ne croira pas, c'est que des citoyens d'une classe éclairée se firent l'écho de ces calomnies absurdes et leur donnèrent

la consistance qu'une nouvelle prend en passant par une bouche raisonnable. Un maire que je ne nommerai pas, osa, dans une odieuse circulaire, articuler nettement cette atroce calomnie, et désigner aux vengeances du peuple les hommes qu'elle mettait en cause.

Un journal ayant inséré cette pièce que l'histoire doit conserver pour montrer à quel point l'esprit de parti peut égarer les esprits, et l'ayant fait suivre de commentaires capables d'en corroborer l'effet, je lui adressai la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

« Je ne me permets jamais de juger les intentions « de personne ; mais vous trouverez simple, je l'es« père, que je repousse avec indignation l'odieuse « assertion échappée sans doute par mégarde à votre « plume, dans votre numéro d'hier. Vous n'avez pas « craint d'accuser ce que vous appelez le parti carliste « du plus horrible attentat, du plus abominable de « tous les forfaits. Vous l'accusez de procéder par le « poison aux horreurs de la guerre civile ; et vous ne « voyez pas que c'est vous, vous-même qui appelez « tous les Français à la plus terrible des guerres ci« viles ! Croyez-moi, monsieur, d'aussi affreux scélé« rats ne sont d'aucun parti. Ils ne sont pas Français.

« Et quel moment choisissez-vous pour porter une « semblable accusation contre le parti légitimiste « qui conjure le ciel de détourner de tous, sans ex« ception, le fléau qui nous accable ? Vous saisissez « l'instant où tous les partis, réunis par un même

« sentiment et par le même intérêt, font pleuvoir les « secours de toutes parts, sans consulter l'opinion « des malheureux qu'ils soulagent.

« Une aussi terrible inculpation n'atteint point « ceux qu'elle veut frapper : elle retombe tout entière « sur la tête de celui qui ose la porter de sang-froid.

« Toutes les opinions sont libres, et ce ne peut « être un crime de penser que la légitimité et le « régime des lois, comme la fidélité aux serments « prêtés, peuvent assurer le repos d'une patrie qui « nous est mille fois plus chère que notre propre vie.

« Vous accueillerez avec impartialité, j'en suis sûr, « monsieur le rédacteur, cette réclamation que toute « conscience honnête approuvera, et vous voudrez « bien lui accorder l'honneur de l'insérer dans votre « plus prochain numéro.

« Agréez, etc.

« Le vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD. »

5 août.

« Père de cinq enfants, je m'oppose dans ce mo- « ment au désir si naturel qu'aurait leur mère de « s'éloigner avec eux de la capitale, dans la seule « crainte de contribuer à augmenter l'effroi général, « ou d'enlever aux classes malheureuses une faible « portion de secours !

« Est-ce aussi l'action d'un mauvais citoyen ! Je « rougis presque d'en parler quand tant d'autres font « bien mieux ; mais lorsqu'on met tout en œuvre pour « égarer les populations, il est nécessaire quelquefois « de faire parvenir la vérité jusqu'à elles, et j'ai

« compté sur votre obligeance pour m'offrir la pu-
« blicité d'une feuille aussi répandue que l'est la
« vôtre. »

Mes prévisions au sujet de la tentative de Madame la duchesse de Berry n'ont été que trop vérifiées par les événements!

L'entreprise sur Marseille ayant échoué, Madame, que cet échec n'avait pas découragée, a traversé la France pour se rendre dans l'Ouest, ne laissant pour adieux à ses amis que ces mots : « *Messieurs, en Vendée!* »

Elle parvint au but de ce hasardeux voyage, après avoir bravé les dangers dont il était hérissé, avec une présence d'esprit, et un sang-froid qu'on ne peut trop admirer; mais en arrivant elle trouva de grands mécomptes, et dut déplorer les promesses et les illusions dont on l'avait bercée pour l'entraîner dans cette fatale entreprise.

Réunie au château des Mesliers avec quelques chefs vendéens, elle put enfin connaître la vérité sur les dispositions des esprits dans cette contrée. On lui rappela l'engagement pris à la Fétellière, et d'après lequel la Vendée ne devait prendre les armes qu'en cas d'invasion étrangère, de république proclamée, ou d'insurrection dans le Midi. Aucune de ces conditions ne s'étant réalisée, il ne fallait pas compter sur un soulèvement. Les officiers vendéens, quelques raisons qu'on pût leur donner, quelques efforts qu'on fît pour les amener à une autre détermination, furent inébranlables et signalèrent l'inopportunité de toute tentative du genre de celle qu'on préparait.

La nouvelle de l'arrivée de Madame en Vendée avait produit le même effet parmi les légitimistes de Paris. D'accord avec MM. de Chateaubriand, de Fitz-James, de Bellune, Hyde de Neuville, je pensais qu'il n'y avait rien à faire avec la guerre civile; que ce n'était plus une arme à employer de notre temps; que le pays n'était pas suffisamment éclairé par l'expérience; que le présent avait encore des illusions qui ne tarderaient pas à s'évanouir comme les autres; et que le passé excitait des antipathies qui devaient aussi s'éteindre avec le temps.

M. Berryer partit pour supplier Madame de révoquer cet ordre de prise d'armes qu'elle avait expédié par M. Guibourg, avocat de Nantes, en arrivant au château de Flossac près de Saintes, et pour la détourner de ses desseins.

M. Berryer fut écouté, non sans avoir excité, dans cette âme impressionnable, des combats bien rudes. Madame promit de sortir de France, à l'aide d'un passe-port que M. Berryer mettait à sa disposition.

A tort ou à raison, tout le monde ne fut pas d'accord sur la manière dont M. Berryer s'acquitta de sa mission.

Malheureusement la résolution si sage de Madame était changée le lendemain. A quoi faut-il attribuer ce retour aux illusions détruites avec tant de soin, par ses serviteurs de la Vendée, et par ses amis de Paris? Fut-il déterminé par une lettre apprenant à la princesse, pour la tromper encore, et pour la faire tomber dans le piége préparé sous ses pas, que le Midi était soulevé? Toujours est-il que ces ordres, ces contre-ordres démentis le lendemain par de nouveaux

ordres, désorganisèrent même les forces qui auraient pu avoir quelque importance; et portèrent l'incertitude, la défiance, le découragement et la confusion parmi ceux qui n'attendaient plus que le signal. Aucun ensemble ne présida au mouvement : ceux qui se déclarèrent les premiers, se trouvèrent isolés et furent écrasés; les autres furent désarmés sans coup férir. Les engagements de Chémiré-le-Gaudin, de Chanay, de la Gravelle, de la Gaudinière, dans lesquels les Vendéens se montrèrent dignes de leur ancien renom, n'eurent d'autre résultat que d'épuiser l'insurrection, et de prouver qu'elle était sans racines. La découverte, au château de la Charlière, de papiers contenant le plan de la conspiration, porta le dernier coup à l'entreprise.

Quand cette nouvelle disgrâce de la fortune vint frapper Madame, il n'était plus temps de révoquer le dernier ordre qui conviait les Vendéens à relever le drapeau blanc. Ceux qui répondirent à cet appel se livrèrent, sans aucune chance de succès, aux baïonnettes des soldats, et aux sabres des gendarmes. Ils ne firent pas un mouvement qui ne fût su, et ne pût être prévenu par les troupes du gouvernement; mais ils tombèrent comme doivent tomber les dignes enfants des soldats de Bonchamps, de Lescure et de Cathelineau : le combat de Riaillé, où M. de Laroche-Macé, à la tête de sa division, exécuta une brillante charge à la baïonnette; la rencontre du Chêne, où M. de Charrette prouva qu'il y a des noms qui sont toujours héroïquement portés; la défense du château de la Pénissière, où quarante-cinq Vendéens résistèrent aux attaques d'une troupe nombreuse, et aux étreintes de

l'incendie allumé sous leurs pieds et sur leurs têtes, prouvèrent que la race des *Géants* (car c'est ainsi que Napoléon nommait ces généreux paysans) n'était pas encore éteinte.

Ces engagements partiels furent signalés par d'héroïques trépas qui ajoutèrent quelques noms à ce long martyrologe qui est, de nos jours, l'histoire de la malheureuse Vendée. Le fils de Cathelineau fut tué à bout portant par un officier, au moment où il se présentait en criant aux soldats qui le cherchaient : « Nous sommes désarmés, ne tirez pas! » Plus heureux, MM. d'Hanache, de Tocgomain et de Bourecueil prirent part au combat du Chêne et y périrent, du moins, les armes à la main. Comme au temps de la Convention, du salut public et du général Rossignol, on fusilla les femmes; une jeune fille de seize ans, mademoiselle de La Roberie, fut tuée d'un coup de fusil, au pillage du château de son père; et M. Charles de Bascher, tombé entre les mains des gardes nationaux, fut massacré sur la route, parce que sa blessure, qui s'opposait à ce qu'il marchât assez vite, retardait le mouvement des détachements qui l'emmenaient prisonnier. On le fusilla dans un fossé, à Aigrefeuille, sans lui accorder le quart d'heure qu'il demandait pour recommander son âme à Dieu...

Je suis trop impartial pour dire que ces sanglantes représailles furent commises uniquement par le parti opposé à la cause que soutenaient les Vendéens. Le triomphe aussi bien que la résistance exaltent les passions politiques jusqu'à la fureur. Dieu seul a pu dire aux flots courroucés : — « Vous n'irez pas plus loin ! »

Pendant ce temps, Madame errait dans cette malheureuse contrée livrée à toutes les violences du régime militaire. Les arrondissements de Laval, de Château-Gontier et de Vitré, avaient été mis en état de siége; et cette mesure violente s'étendit à quatre départements : Maine-et-Loire, Vendée, Loire-Inférieure et Deux-Sèvres. Au milieu d'une surveillance aussi bien organisée, les dangers qui assaillirent l'héroïque princesse devenaient de plus en plus menaçants. Elle déjoua avec un courage et une constance admirables les perquisitions incessamment dirigées contre elle; et ce sera dans l'avenir une bien intéressante narration que celle qui nous apprendra ce qu'il fallut de présence d'esprit et de sang-froid à l'illustre proscrite pour avoir aussi longtemps mis en défaut les recherches de tous les limiers lancés par le gouvernement après elle. Ces hasards, ces rencontres si dramatiques qui ont inspiré tant de fois les romanciers et les dramaturges perdus sur les traces du fils des Stuarts, ont trouvé leur pendant; les landes et les chemins creux de la Bretagne auront aussi leur épopée avec ses péripéties et sa catastrophe.

Après avoir fait tout ce qu'il était humainement possible de tenter pour soutenir par sa présence et par l'exemple de son courage le dévouement de ceux qui s'étaient engagés dans cette malheureuse entreprise, Marie-Caroline, semblable à un chef vaillant qui, le dernier, quitte le champ de bataille, quand tout espoir de continuer la lutte s'est évanoui, entra à Nantes, cachée sous un costume de paysanne, et accompagnée de mademoiselle Eulalie de Kersabiec qui avait revêtu un déguisement semblable.

Elle resta cinq mois cachée dans cette ville; et, grâce à la fidélité de son entourage, elle continua à déjouer les efforts de ses ennemis, jusqu'au moment où un traître, un juif, un renégat, nommé Deutz, se présenta aux Pharisiens et aux scribes du juste-milieu et leur dit comme Judas : « — Que me donnez-vous? « je vous la livrerai. »

Le temps qui sépara l'entrée de Madame à Nantes du jour où cet odieux marché fut conclu, et reçut son exécution, dut paraître bien long aux hommes du gouvernement nouveau. Il y avait, en effet, dans la présence de Marie-Caroline sur le sol français, au sein d'une ville comme Nantes, très-favorable aux idées qui avaient triomphé en Juillet, centre d'une force militaire imposante, et de toutes les ressources dont le gouvernement pouvait disposer pour surveiller les gens qui lui étaient contraires; il y avait, dis-je, un fait inexplicable, un de ces faits qui impressionnent vivement les esprits.

On commençait à croire que le droit, qui, désarmé et représenté par une jeune femme, entourée de quelques serviteurs fidèles, tenait en échec la force militaire et la puissance de l'espion, était chose sérieuse. Ceux qui ne voulaient pas reconnaître cette puissance du droit, accusaient l'autorité d'y mettre de la faiblesse et de la négligence. A les entendre, on ne trouvait pas la duchesse de Berry parce qu'on ne voulait pas la bien chercher; et, forcé de choisir entre deux difficultés, le gouvernement de Louis-Philippe semblait préférer l'embarras que lui laissait Madame, attendant dans une impénétrable retraite le moment de prendre sa revanche, aux inextrica-

bles difficultés qu'élèverait sur ses pas Madame prisonnière, comparaissant devant le jury ou devant la Chambre des pairs.

Le fait est qu'avant d'être bien certain du mariage de la princesse, et des suites de cette union, le juste milieu[1] était singulièrement tourmenté par la présence de la princesse à Nantes. Il fit tous ses efforts pour l'éloigner. La révolution toujours menaçante et en méfiance de ses intentions, rejetait l'inutilité de ses poursuites sur les secrètes sympathies de parenté qui se font entendre au cœur des personnes les plus divisées par l'intérêt..... Louis-Philippe a prouvé plus tard combien ces soupçons étaient injustes; et de quelle abnégation des sentiments les plus chers aux familles qui préfèrent l'honneur aux honneurs, il était capable!

C'est ici le lieu de rappeler la démarche que l'on fit auprès de moi pour m'engager à concourir au départ de Madame. J'ignorais alors que les personnes qui avaient le plus d'intérêt à cet éloignement n'étaient pas celles qui travaillaient le plus activement à le déterminer.

Je reçus une lettre de madame de *** où étaient ces mots : « J'aurais quelque chose à vous dire qui presse;
« je suis tous les jours chez moi, à midi; ne parlez
« pas de ce rendez-vous. »

A midi, le jour même de la réception de ce mystérieux billet, le marteau d'une lourde porte cochère faisait retentir une rue déserte, et annonçait mon empressement à me rendre à l'invitation de ma-

[1] C'est ainsi que l'on désignait le parti gouvernemental depuis 1830.

dame de ***. J'allais me trouver en présence d'une femme qui a de l'esprit, quoiqu'elle soit habituée à croire que les autres en ont moins qu'elle. Malgré son peu de timidité, elle se laissa facilement intimider par un regard scrutateur. Plus d'une fois elle m'avait jugé sévèrement, je le savais, soit qu'elle se fût laissé prendre aux apparences, soit qu'elle désirât me trouver tel qu'elle me voyait dans son esprit.

« Madame ne reçoit pas si matin, » dit un valet. — Je me nomme, la porte s'ouvre et j'entre.

Madame de *** m'attendait, et je pus juger à la pâleur de son visage, ordinairement très-coloré, et à son émotion mal contenue, qu'il s'agissait d'une chose importante; il était clair aussi que, malgré sa confiance dans la supériorité de son esprit, elle n'était pas à l'aise devant moi. Au moment d'essayer de me prendre pour dupe, on se rappelait peut-être quelques antécédents qui prouvaient que la chose n'était pas aussi facile qu'on se l'était imaginé.

« — J'ai une chose fort importante à vous révéler, « — me dit-on à demi-voix, — soit que je l'aie sur« prise à mes amis, soit qu'ils aient fait exprès de me « la laisser deviner. Vous jugez sévèrement les indivi« dus, et quelquefois cette sévérité est injuste; par « exemple, vous vous êtes fait de moi une opinion « où il entre plus de partialité que de raison; mais « laissons cela, je ne vous ai pas fait venir pour vous « faire la guerre; c'est sur le terrain de la neutralité « et de la générosité politiques que je vous ai appelé, « et je prétends ne m'en pas départir. »

Ce peu de paroles furent coupées de plusieurs silences, comme si l'on eût attendu quelque interrup-

tion de ma part : je me contentai d'examiner la dame avec cette attention qui embarrasse, et avec cette physionomie impassible toujours gênante pour la personne qui, pour achever ses phrases et en venir au fait, semble avoir besoin d'un mot ou d'un air encourageant. Nous étions placés de manière qu'elle me voyait dans une glace; aussi examinait-elle avec soin ma figure qui, je le répète, n'exprimait absolument rien.

Ce calme et ce silence causaient à la dame une impatience visible. Enfin elle se décida, malgré ma froideur, à en venir à la grande confidence : « Le « gouvernement, me dit-elle, qui craignait de voir « tomber entre ses mains madame la duchesse de « Berry, désire maintenant son arrestation, et veut y « parvenir. Il ordonne les recherches les plus sé- « vères : les agents les plus actifs et les plus ha- « biles y seront employés; les plus fortes récom- « penses, les promesses les plus séduisantes vont « être mises en jeu pour animer le zèle des uns et « tenter la fidélité des autres. Le gouvernement veut « réussir à tout prix; et ses efforts ne peuvent « manquer d'avoir un résultat. Cette pensée fait « horreur ! »

Je ne rompis point le silence, car j'avais vu où l'on voulait en venir, et je comprenais que le gouvernement, embarrassé lui-même de sa position, cherchait, par tous les moyens en son pouvoir, à effrayer les royalistes de Paris, afin que ceux-ci, dans leurs correspondances, fissent part à Madame des violences qu'on préparait contre elle pour la décider à quitter le sol français. Je me renfermai dans mon stoïcisme,

et je laissai ma donneuse d'avis s'animer toute seule à l'idée de Madame prisonnière des hommes de Juillet.

« Mais savez-vous bien ce qui en adviendra, re-« prit-elle; quand on l'aura prise, on lui fera son pro-« cès, et elle sera condamnée à mort. Je ne dis « pas que son exécution aura lieu, reprit la dame « en voyant que ce dernier trait sur lequel elle « comptait, me trouvait tout aussi impassible qu'a-« vant : telle n'est pas, sans doute, la pensée du « gouvernement; mais en admettant qu'il n'osât pas « aller jusque-là, la position de la fugitive de la Ven-« dée n'en est pas moins bien alarmante : les hom-« mes qui sont au pouvoir ne peuvent plus reculer; « il faut que Madame soit prise, et elle le sera : on la « mettra en prison, et de là elle sera embarquée pour « Pondichéry. Je frissonne en vous le disant; mais je « me serais crue coupable de vous le laisser ignorer : « mes sentiments, auxquels vous ne rendez pas assez « justice, me faisaient un devoir d'en avertir quelque « sommité de votre parti ; j'ai longtemps cherché « l'homme à qui je pourrais me confier, et je n'ai « trouvé personne qui fût plus digne de ma con-« fiance : hâtez-vous, prévenez le danger que court « Madame en mettant sous ses yeux tous les détails que « je vous ai donnés, et ne perdez pas un moment[1]. »

Elle avait parlé pendant plus de vingt minutes sans être interrompue par un geste ou par un monosyllabe, et son déplaisir paraissait extrême.

[1] On était entouré de tant de perfidies, qu'il était possible même que le gouvernement voulût se servir de madame *** sans qu'elle s'en doutât, et de moi-même, pour connaître la retraite de Son Altesse Royale. Cette pensée me préoccupait.

Prenant alors la parole avec le plus grand calme :

« — Je savais, madame, tout ce que vous venez « de me faire l'honneur de me dire, je vais tâcher « d'y répondre : je n'ignore point les ordres don- « nés par le gouvernement, et tout le bruit qu'il en « fait. Je sais même que, sous prétexte de l'intérêt « qu'elle inspire, Madame a déjà reçu maint avis « officieux, sinon officiel, ayant pour but de la déci- « der, par l'effroi, à quitter la France. Sa présence, « je le comprends, est importune à vos amis ; et elle « les gêne... Que voulez-vous y faire ? Loin de pen- « ser qu'ils fussent heureux de prendre la Princesse, « je crois qu'ils seraient fort embarrassés d'une vic- « toire définitive. Ils savent tout ce qu'un procès aurait « d'odieux, et que de difficultés naîtraient pour eux « du jugement, quel qu'il fût, qui interviendrait. « L'exil, dont on la menace, ne ferait, en définitive, « que lui rendre la position qu'on veut lui faire « perdre. Quant à sa condamnation à mort, la répro- « bation générale serait telle, que l'exécution de cet « arrêt serait irréalisable. Une pareille condamnation « pour crime politique, n'est plus dans nos mœurs, « même envers un homme ; à plus forte raison quand « il s'agit d'une femme. »

Il m'était facile de juger de l'effet de mes réponses sur la dame : nous tournâmes quelques instants autour des mêmes idées : on voulut chercher à me démontrer que les choses étaient plus simples que je ne le pensais : « Mais, madame, lui dis-je, le soin extrême que « le gouvernement met lui-même, ou par ses amis, à « dissimuler l'embarras où il se trouve, prouve, plus « que tout, celui où il est ; vous avouez ses fautes,

« elles ont été grandes en effet, et l'usurpation n'est « pas la pire de toutes; il s'est suicidé le jour où il a « reconnu que l'on avait bien fait d'abattre les croix, « et où il a lui-même ordonné, pour complaire à la « plus vile populace, qu'on arrachât de ses armes les « fleurs de lis. On ne se relève point du mépris. Je « ne fais point le saint, car je ne suis point un hypo- « crite; mais ce n'est pas en vain qu'on laisse outra- « ger ou qu'on renie le Dieu de ses pères. »

M'interrompant aussitôt avec un rire sardonique, espérant se venger sur moi de mon peu de disposition à me laisser prendre pour dupe :

« — Comment donc; mais il fut un temps où vous « étiez un petit saint, du temps de l'abbé Duval, par « exemple, dit-elle.

« — Madame, répondis-je aussitôt, sans aucune « émotion, il est vrai que j'ai perdu dans l'abbé Legris- « Duval un ami bien précieux, mon meilleur guide; « mais ce que j'étais alors, je le suis encore; moi, je « n'ai jamais rien renié. Si je fais le bien, j'en remercie « le ciel; quand il m'arrive de faire mal, je le regrette, « je me repens; et jamais je n'ai eu la prétention « d'être un saint, je le répète. J'en connais d'autres, « ajoutai-je en la regardant, qui ont, dans leur vie, « réuni tous les titres à ce beau nom, et à qui leur « innocence première ouvrira sans doute sans entraves « les portes du ciel... »

Tout étonnée de cette réponse piquante par les commentaires dont sa conscience l'accompagnait, ma partie adverse se hâta de changer de conversation; ou plutôt elle démasqua une nouvelle batterie, armée pour me porter un dernier coup.

« — Connaissez-vous le général Solignac?

« — Non, madame!...

« — C'est un homme affreux, et le gouvernement « lui-même est effrayé de l'avoir dans la Vendée pour « commander. Voulez-vous que je vous rapporte sa « conversation avec le général *** ?

« — Je suis à vos ordres!

« — Je n'ai pas une goutte de sang dans les veines « en vous le disant. — Mais, général, lui disait-on, « qu'eussiez-vous fait de madame la duchesse de « Berry, si vous l'eussiez prise? — Je l'aurais fait « fusiller dans les vingt-quatre heures, répondit sans « hésiter le général Solignac, et j'aurais bien servi, « malgré lui, le gouvernement qui, plus tard, m'eût « remercié. — Eh bien! monsieur de La Rochefou- « cauld, qu'en pensez-vous? » me dit madame de*** en me regardant fixement?

Ma figure n'exprimait ni crainte, ni surprise :

« — Madame, lui répondis-je sans hésiter, jamais « homme n'eût mieux servi la cause de la légitimité « et fait plus de tort à sa propre cause : un crime fait « toujours horreur; et, croyez-moi, c'est assez d'une « tête couronnée sur les marches d'un trône! »

Il n'y avait plus rien à ajouter de part et d'autre.

« — Mais enfin, me dit la dame, me promettez- « vous de ne laisser rien ignorer de ce que je vous ai « dit?

« — Madame, répondis-je, mes renseignements « n'apprendraient absolument rien; je ne crois pas à « ces dangers dont on fait tant de bruit. Conseiller à « Madame de s'y soustraire, ce serait, d'un côté, la

« méconnaître, et, de l'autre, l'engager à les affron-
« ter. »

Et nous nous séparâmes, me réservant comme de raison, intérieurement, de faire ce que je croirais utile, et opportun.

CHAPITRE X

**MORT ET CONVOI DU GÉNÉRAL LAMARQUE. — LES JOURNÉES DES 5 ET 6 JUIN 1832.
L'ÉCOLE DU GROS-CAILLOU. — SOUVENIR PERSONNEL.**

On a remarqué, et c'est de toute justesse, que les enterrements jouent un grand rôle dans l'histoire du gouvernement de Juillet. N'est-il pas lui-même l'enterrement de la gloire, de la prospérité, de la liberté française ? Celui dont nous avons à raconter les terribles épisodes suivit de près cette longue file de convois dont le choléra avait ouvert la marche, et se fit suivre lui-même d'un bon nombre de cercueils remplis par les balles de la guerre civile. Tels que les héros des temps homériques, Lamarque eut des funérailles sanglantes, et une lutte s'engagea, comme un spectacle funèbre autour de sa tombe ; mais ce fut le sang de la France qui coula dans cette hécatombe terrible ; ce furent ses enfants qui se déchirèrent le sein dans ce combat véritable, et y figurèrent, les uns comme victimes, les autres comme sacrificateurs.

Cette collision déplorable fut précédée d'un acte qui occupa vivement l'opinion publique : le *compte rendu* résumait, avec la session de 1831, les griefs de l'opposition de la gauche contre les tendances du gouvernement de Louis-Philippe. Ce ne fut point ce manifeste qui détermina l'effort à main armée des hommes de Juin. Le mouvement se fit tout en dehors de la Chambre. L'opposition dynastique, sortie des flancs usés du vieux libéralisme de la Restauration et que représentait M. Odilon Barrot, et l'opposition avancée à la tête de laquelle marchait Garnier-Pagès, jouaient encore à la majorité parlementaire, et prétendaient obtenir du temps, de leur éloquence, de leur popularité et de leurs manœuvres plus ou moins habiles, le triomphe de leurs idées avec la réalisation du programme de l'Hôtel de Ville : *un trône entouré d'institutions républicaines*. Jusqu'ici on n'avait vu que le trône; et les républicains ayant apprécié à sa juste valeur la meilleure des républiques, intronisée par M. de LaFayette, avaient résolu depuis longtemps de faire leurs affaires eux-mêmes.

Les plus pressés de ce parti se rappelaient que le fusil et le pavé avaient fait en trois jours ce que l'opposition n'avait pu faire en quinze ans. Pleins de jeunesse, de force, d'ardeur et d'énergie, ils pensèrent qu'il y aurait lâcheté ou résignation par trop grande à annihiler tout cela pour s'en remettre à la faconde temporisante de ces messieurs. Le cri de *Vive la république*, poussé au grand soleil de la place publique, en agitant le drapeau des barricades, leur semblait plus éloquent que toutes les périphrases de M. Barrot et de ses collègues. Laissant

les rhéteurs se débattre dans leur urne au scrutin, ils voulurent y jeter les balles des cartouches populaires pour en faire sortir, malgré eux, la république qu'ils rêvaient, sans autre trône qu'une chaise curule pour un président, ou pour un consul ; en un mot, la république dans toute sa simplicité.

Réduits à cent, et bientôt à soixante combattants, campés au centre le plus populeux de cet immense Paris, ils osèrent défier le gouvernement qui ne reculait, ils le savaient bien, devant aucun moyen de conservation. Ainsi, pendant deux jours, une armée de 24,000 hommes fut tenue en échec par cette poignée de fous sublimes ; ainsi, pendant deux jours, la fusillade, la canonnade et le tocsin de Saint-Merry fatiguèrent en vain les échos de la grande ville, appelant au secours de ces vaillants jeunes gens, dignes de soutenir une meilleure cause, les sympathies qui devaient, selon leur espérance, s'éveiller dans tous les cœurs républicains, au bruit de cette audacieuse démonstration.

Cet appel ne fut pas entendu : les soixante combattants du cloître Saint-Merry ne composaient pas pourtant à eux seuls le parti de la république ; mais les autres ne parurent pas. On disait en juillet : — Indiquez-nous où les royalistes se tenaient pendant les trois jours ? On aurait pu répondre en nommant ces quelques bataillons de la garde si imprudemment engagés, et qui firent si bien leur devoir. Mais non, les royalistes restèrent inactifs, en juillet 1830, comme les républicains en juin 1832, et par la même raison : dans les deux cas, la question fut mal posée ; le terrain du combat mal choisi.

Les royalistes n'avaient pas de raison pour descendre dans la lice, quand il s'agissait de soutenir les ordonnances que tous, en partie, désapprouvaient. De même les républicains sensés y regardèrent à deux fois avant de se jeter dans cette échauffourée, éclose à la suite d'un corbillard, sans un de ces faits positifs et frappants; sans un de ces prétextes compréhensibles pour tous, qui remuent les masses. Disons-le; il n'y avait pas plus de raison pour que les royalistes répondissent à l'appel de M. de Polignac, qu'il n'y avait de motif pour que tous les républicains de Paris s'armassent au bruit du tocsin de Saint-Merry.

Les tendances du gouvernement de Louis-Philippe étaient fort peu rassurantes pour ceux qui avaient pris au sérieux le programme de l'Hôtel de Ville, et l'on conçoit très-bien leur dépit en se voyant si indignement joués; mais enfin il manquait un fait, un acte dans lequel ce mauvais vouloir pour la liberté, et ce démenti permanent aux promesses de Juillet se seraient formulés nettement et résumés au vu et au su de tout le monde. Pour les masses, les griefs reprochés au gouvernement étaient du genre de ceux qui doivent se débattre dans la sphère de la tribune ou de la presse; le compte rendu de l'opposition y suffisait; mais il n'y avait pas de quoi recommencer Juillet. Il avait fallu l'aveuglement des ministres de Charles X qui furent les derniers de la Restauration, pour engager d'une manière aussi fatale les débats entre le roi et le peuple. Ils devaient attendre que le roi fût personnellement attaqué, et bien se garder de poser les premiers cette terrible alternative : *To be or*

not to be. De lui-même, le fait de l'agression est déjà une présomption fâcheuse.

Les républicains, en juin 1832, comme les ministres de Charles X en juillet 1830, eurent un grand tort aux yeux de Paris qui put les juger en disant : Voilà ceux qui ont commencé! Quelques-uns d'entre eux sentirent à merveille le mal que faisait à leur prise d'armes l'absence d'un prétexte réel. L'anecdote suivante le prouve fort bien.

M. de La Fayette, qui avait assisté au convoi, fut saisi et porté en grand triomphe dans sa voiture, après avoir prononcé quelques paroles d'adieu sur le catafalque de son ancien collègue. L'insurrection, en ce moment, était flagrante, et quelques coups de feu avaient déjà été échangés entre la troupe de ligne et les patriotes du convoi. Quand M. de La Fayette fut installé dans sa voiture, un cri s'éleva : A l'Hôtel de Ville! Et en effet, sans qu'il fît grande résistance, les jeunes gens qui l'avaient porté s'attelèrent à son carrosse et le traînèrent dans cette direction. Pendant ce trajet, le long des quais, deux républicains, qui tiraient de leur mieux, pensaient à ce qui leur manquait pour rallier à leur entreprise cette foule de curieux plus disposés à regarder qu'à agir.

« — Sais-tu ce qu'il faudrait faire? dit l'un de ces « jeunes gens à l'autre.

« — Non.

« — Eh bien, je vais te le dire : il faudrait jeter « La Fayette à l'eau, et crier partout que c'est Louis-« Philippe qui en a donné l'ordre aux sergents de « ville pour s'en débarrasser. »

Ce moyen fut trouvé paa trop violent, et il n'y fut

pas donné suite. Cependant La Fayette avait entendu la proposition, et, après y avoir réfléchi, il dit en souriant, quand il descendit de voiture : « — Ce « n'était pas une mauvaise idée que de me jeter à « l'eau ; ce n'était pas moi ; mais Louis-Philippe que « vous auriez noyé. »

La Fayette, du reste, fut la seule des influences de l'opposition qui se mit franchement à la disposition des insurgés : il priait ceux qui l'entouraient une dernière fois, avant que de se rendre où les appelait la fusillade déjà engagée dans les différents quartiers de Paris, il les priait, dis-je, de l'emporter avec eux partout où il y aurait de la place pour sa chaise. La république était réduite à subir à son tour, et dans son représentant, cette plaisanterie dirigée en 1815 contre les défenseurs de la Restauration, dans une caricature où l'on représentait ceux que nos loustics libéraux nommaient les voltigeurs de Louis XIV en chaises à porteurs, et disant au duc de Berry qui les passait en revue : « — Nous n'attendons plus que des hommes « pour nous porter en avant. »

Des plaisanteries ne sont pas des raisons; et comme l'on vieillit aussi bien dans le parti républicain que dans le parti royaliste, il est toujours cruel d'exploiter au profit de la méchanceté ce mal irremédiable pour tous; c'est une arme que chacun peut ramasser à son tour : il ne faut, pour cela, que savoir attendre.

Les avantages remportés par les républicains dans la soirée du 5 juin 1832 leur donnèrent d'abord de belles espérances, quand ils se virent maîtres des points suivants : l'Arsenal, le poste de la Galiote, le poste du Château-d'Eau, le quartier du Marais, la

Mairie du huitième arrondissement, la fabrique d'armes de la rue Popincourt, tout prêts qu'ils étaient à assaillir la Banque, l'hôtel des Postes, la caserne des Petits-Pères. Ils crurent, quand la nuit vint, que le soleil du lendemain éclairerait le triomphe définitif de la république ; mais cette nuit leur fut fatale. Des notabilités révolutionnaires sur lesquelles ils comptaient pour donner à leur coup de main les dimensions d'un soulèvement général, La Fayette fut le seul qui alla de l'avant, et l'on sait que cette démonstration ne le mena pas loin.

Les autres hommes qui auraient pu déterminer les masses à se jeter dans le mouvement, et achever de démoraliser les défenseurs de l'ordre de choses, Mauguin, le maréchal Clausel, Armand Carrel lui-même, cet homme de tant de fermeté et de résolution, jugèrent dès l'abord la partie perdue; et ils refusèrent de prêter à cette démonstration l'appui de leurs noms et de leur popularité. Il y en avait parmi eux qu'on sollicitait uniquement pour leur valeur nominale, et l'un de ces noms ayant dit aux républicains qui le pressaient de se mettre à leur tête : « — Je me « joins à vous, si vous êtes assurés du concours d'un « régiment.

« — Eh! général, lui fut-il répondu, si nous avions « un régiment, vous ne seriez pas à vous demander « ce que vous allez nous refuser ! »

Ces heures d'hésitation et d'inaction dans cette nuit décisive, et quand il restait à peine aux républicains le temps de formuler nettement leurs prétentions et de dire le gouvernement et les hommes qu'ils avaient à substituer au pouvoir menacé par eux, ne furent

pas perdus pour les ministres de Louis-Philippe; bien instruits par leurs agents de la froideur et de la timidité avec lesquelles les notabilités de l'opposition recevaient les avances des insurgés, ils se remettaient de leur premier effroi.

Ils firent arrêter quelques hommes qui leur faisaient peur, parce qu'ils les savaient capables de prendre le rôle que Clausel et les autres refusaient.

Les bureaux de *la Tribune* furent envahis par la police, et les presses placées sous les scellés. *Le National* ne fut mis à l'abri d'une mesure semblable que par le voisinage d'une barricade au pouvoir des républicains; il put donc recevoir ceux qui cherchaient le moyen de s'entendre; mais des réunions successives qui se faisaient dans ses bureaux, il ne sortit rien que la certitude qu'on laisserait ces héroïques jeunes gens, qui avaient si témérairement commencé l'entreprise, la terminer à leur gré et s'en tirer comme ils le pourraient.

La lutte recommença le lendemain. Le gouvernement développa toutes les forces dont il pouvait disposer, et qui ne montaient pas à moins de vingt-quatre mille soldats, sans compter les trente mille hommes échelonnés dans les environs de Paris, et les six mille gardes nationaux qui avaient répondu au rappel. L'arrivée successive de ces régiments, et d'une artillerie formidable accourue de différents points et qui commençait à gronder dans les profondeurs du quartier au pouvoir de la révolte, avait bien vite fixé les irrésolutions de Paris, et calmé cette fièvre d'insurrection qui semblait l'agiter la veille; mais le terrible feu des barricades ne se serait pas éteint

aussi vite si, comme en juillet, on l'eût soumis à l'épreuve d'attaques partielles.

Le pouvoir nouveau développa, en cette occasion, une grande résolution, beaucoup d'ensemble et d'énergie, et montra ce qu'eût été l'affaire de juillet, si le gouvernement de Charles X avait employé les mêmes moyens pour l'étouffer, et ne s'était pas abandonné lui-même. On a même dit que l'affaire se serait bien plus vite terminée si l'on n'eût pas cherché, à l'aide de ce grand bruit de canons et de fusils, à faire croire aux réalités d'une bataille bien autrement sérieuse ; et à jeter dans les esprits la haine et l'effroi pour le parti dont la répression nécessitait de semblables démonstrations.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que les relations de cette déplorable journée s'accordent à dire que des mains inconnues jetèrent constamment par une des fenêtres de la rue où l'on se battait, des munitions aux républicains, et que ces distributions, qui leur arrivaient juste au moment où ils étaient à leurs dernières cartouches, contribuaient à prolonger la résistance.

Pendant que la royauté de Juillet et la république achevaient de vider leur querelle, Paris avait repris son aspect accoutumé, et continuait sa vie d'affaires et de plaisirs, sans s'occuper autrement de ce grand tintamarre qui se faisait autour de Saint-Merry, que s'il se fût agi des détonations lointaines d'une petite guerre au champ de Mars, ou d'un feu d'artifice sur les quais.

L'un de nos amis, homme de lettres distingué, lisait pendant ce temps aux acteurs du Théâtre-Français une pièce sur la *Fronde*. Il m'a raconté que,

malgré son désir de faire sentir les nuances de son drame, et malgré la chaleur qu'il mettait dans cette lecture, il se sentait singulièrement ému et troublé par cette canonnade incessante. Malgré l'indifférence réelle ou affectée des auditeurs, la tragédie véritable qui se jouait à quelques toises du salon fit tort à la comédie; l'intérêt des inventions dramatiques cédait à l'intérêt des réalités historiques dont Paris était en ce moment le théâtre. Cependant l'attention de l'aréopage fut réveillée par un mot d'un singulier à propos : l'auteur avait mis en scène Monsieur, oncle du roi Louis XIV; ce personnage se montrait dans le drame ce qu'il a été dans l'histoire, avec ses tergiversations, ses lâchetés et ses élans vers le pouvoir, élans si mal servis par son caractère pusillanime, qu'il retombait bien vite, après quelques coups d'aile, dans le plus prosaïque terre à terre; il se décidait pourtant dans la pièce à prendre un parti et à rompre en visière aux frondeurs, et l'un des seigneurs de sa suite s'écriait : « Comme M. le duc d'Orléans sera « fâché demain de ce qu'on lui fait faire aujour« d'hui ! »

La lecture n'alla pas plus loin; et l'on décida, toujours au bruit du canon, que l'on attendrait pour jouer la pièce un temps plus calme, et des événements moins en rapport avec les agitations, les intrigues et les palinodies de la Fronde.

Le 7 juin, Louis-Philippe ne se montra pas le moins du monde fâché de ce qu'on lui avait fait faire le 6, car lui et son gouvernement songèrent à exploiter leur triomphe. Plusieurs journaux furent saisis : Armand Carrel, le rédacteur en chef du *Na-*

tional, se trouva sous le coup d'un mandat d'arrêt; le domicile des citoyens les plus honorables fut violé; les arrestations se multiplièrent. Une ordonnance de M. Gisquet, préfet de police, enjoignit aux médecins et chirurgiens de dénoncer les blessés qui réclameraient leurs secours; l'école polytechnique, l'école vétérinaire d'Alfort et l'artillerie de la garde nationale furent dissoutes; enfin le *Moniteur* publia une ordonnance qui mettait la capitale en état de siége, et établissait un conseil de guerre pour juger sans désemparer les fauteurs des troubles des 5 et 6 juin.

L'opinion publique et la magistrature suprême firent prompte justice de ce luxe de répression. Le conseil de guerre ne prononça qu'une condamnation à mort; la cour de cassation cassa cet arrêt, et déclara « que le conseil de guerre avait commis un excès de « pouvoir; que les règles de sa compétence avaient été « violées; qu'on avait forfait à la Charte. » Tous les vaincus de juin furent renvoyés par-devant le jury. Quant à cette délation imposée comme devoir aux médecins et chirurgiens appelés au chevet des blessés, elle fut accueillie par une indignation telle, que pas un médecin ne se crut lié par une prescription aussi infâme. La Faculté put dire, à l'instar de ce gouverneur qui refusa d'exécuter les ordres à lui envoyés pour traiter dans sa ville les huguenots comme on les avait traités à Paris dans la nuit de la Saint-Barthélemy : « Il y a des cas où la désobéissance est « un devoir. »

Si le triomphe des ministres de Louis-Philippe ne devint point le signal de sanglantes représailles, ce n'est ni à leur modération, ni à leurs scru-

pules qu'on en est redevable : ils furent d'intention aussi violents que possible, et l'histoire n'oublie pas, quoique les souvenirs s'effacent vite en France, que deux ans après la Révolution de juillet, les accusateurs et les proscripteurs de Charles X mettaient par ordonnance Paris en état de siége, eux qui avaient vu dans le même acte un forfait que l'exil d'une famille de rois pouvait seul expier.

La victoire de juin eut l'avantage pour l'établissement de Juillet d'inspirer à la bourgeoisie et à la classe moyenne sur lesquelles il s'appuyait, une grande haine et une grande peur pour la république ; mais on peut dire que le gouvernement outre-passa les bornes de l'effet qu'il espérait de ce triomphe. Il fit admirer ceux qu'il voulait démolir, afin de se faire honneur de l'énergie de sa résistance ; il éleva l'attaque à la dimension d'un fait d'héroïsme vraiment merveilleux. Voulant enterrer le parti républicain il eut la maladresse de faire un piédestal du tombeau qu'il lui avait préparé.

C'était aujourd'hui le jour de la distribution des prix à l'école des frères du Gros-Caillou, fondée par madame de Tranz, ma tante, et placée sous ma direction spéciale.

Cette école depuis nombre d'années [1], attire, on peut le dire, l'attention des autres, et le supérieur

[1] Voir le VI[e] volume, page 292, où je raconte l'offre de ma tante et mes scrupules avant d'accepter cette importante mission.

ainsi que les frères assistants la visitent avec un vif intérêt. Les frères, très-portés à suivre mes conseils, sont aimés et fort appréciés dans le quartier. Le soir, ils font, en dehors de leurs obligations, une classe pour les ouvriers. Ces derniers viennent, avec un zèle extrême, puiser dans le cours gratuit une instruction qu'ils reportent ensuite avec avantage dans les travaux de l'atelier.

L'examen d'aujourd'hui a été l'un des meilleurs de ceux auxquels j'ai assisté. Les enfants ont répondu d'une manière parfaitement intelligente et lucide.

Leur instruction est tout ce qui convient aux différentes carrières qu'ils peuvent avoir à parcourir sans quitter leur sphère.

J'ai toujours approuvé ce qui peut procurer une instruction utile au peuple, et l'aider à se diriger dans la vie ; mais je n'aime point ces modes d'enseignement qui exercent l'intelligence sans donner au bon sens le temps de se former. Je veux que la raison se développe en même temps que l'esprit. Aussi je préfère l'instruction des frères à l'enseignement des écoles à la Lancastre ; dans ces écoles l'important, le difficile pour ne pas dire l'impossible, est de trouver des maîtres. C'est là une mission toute spéciale, qui ne peut être acceptée, avec toutes ses conséquences, que par des cœurs embrasés de tous les feux de la charité chrétienne. Il n'y a que les exemples et les préceptes de celui qui disait : « Laissez venir à moi les petits enfants ! » qui puissent élever l'homme à cet état de soumission, d'humilité et de résignation. Ces pauvres frères, sous leur grossier manteau de bure, ont fait plus que tous les philosophes ensemble pour la liberté

et les progrès de l'humanité, en mettant les connaissances humaines à la disposition des intelligences des enfants du peuple ; ils leur inculquent les préceptes de cette morale divine qui seule peut préserver l'esprit des éblouissements et des erreurs d'une instruction sans base et sans application. Ils instruisent le peuple, moins pour qu'il soit savant que pour qu'il soit meilleur, et comprenne le sens et la portée de ses devoirs. La méthode dans laquelle les enfants du pauvre apprenaient à lire avait un nom bien expressif et bien touchant : c'était *la croix de Dieu*. La croix de Dieu en effet est le meilleur livre ouvert pour tous; riches et pauvres, nous devons nous exercer à y lire, tous les jours de notre vie : c'est là seulement que nous apprendrons l'humilité, la résignation, la liberté, l'égalité et l'amour de nos frères poussé jusqu'au sacrifice le plus sublime, jusqu'à l'abnégation la plus complète.

Beaucoup de parents, et les habitants les plus notables du Gros-Caillou, assistaient à cette distribution. J'ai causé longtemps avec les enfants qui m'entouraient; les pauvres petits avaient de ces bonnes mines joyeuses que la défiance et l'envie n'ont pas encore obscurcies ; l'émotion des parents pendant que je me mêlais ainsi aux jeux et aux causeries de ces jeunes écoliers ne m'a pas échappée; c'était, on peut le dire, au lendemain de la Révolution de juillet; et je vis plus d'une main hâlée et vigoureuse s'avancer vers celles des frères et les presser avec cordialité :

« — Si jamais, disaient ces bonnes gens d'une voix « émue, si jamais on vous attaque, vous où M. de La-

« Rochefoucauld, comptez sur nous! nous serons là « pour vous défendre! »

N'est-ce pas un véritable triomphe? c'est ainsi qu'il faut démentir la fausseté et l'injustice des préventions suscitées contre nous par ceux qui, pendant quinze ans, ont joué la comédie, ou ont menti, ce qui revient au même. En nous voyant de plus près, le peuple sentira combien on l'a trompé.

Je prononçai un discours qui fut écouté avec beaucoup d'attention.

A quelques jours de là, je courus un danger réel. Si j'en inscris ici le souvenir, c'est comme témoignage de ma reconnaissance envers la Providence qui m'a protégé visiblement.

Je rentrais dans mon parc, venant de la promenade, avec ma fille et sa gouvernante, dans un tilbury auquel était attelé un cheval fort sage, ou qui, du moins, l'avait été jusqu'à ce jour; mon fils, qui nous suivait à cheval, mit pied à terre; je fis comme lui, et je laissai mon cheval appelé *Le bon*, marcher tranquillement à côté de nous. Maintes fois il était rentré de la sorte; mais ce jour-là il trahit ma confiance! il fit une pétarade et partit à toutes jambes. L'idée de madame de La Rochefoucauld et de madame de Laval effrayées, et peut-être de mes pauvres enfants renversés, me donne mes jambes de quinze ans; je ne fais qu'un bond; mais le cheval était lancé, et la voie de mon tilbury étant très-large, m'exposait à un danger réel pour le rejoindre; j'y parvins cependant, et me maintins, toujours courant, dans cette position dangereuse et difficile, près du brancard. Si par un dernier effort je n'étais parvenu à l'emporter dans

la lutte, il me devenait impossible de continuer une minute de plus ; j'étais hors d'haleine.

Mes enfants, pâles d'inquiétude, en furent quittes pour la peur, et mon cheval pour quelques coups de cravache sur le bout du nez.

CHAPITRE XI

**COUP D'ŒIL SUR LA SITUATION POLITIQUE
RÉFLEXIONS SUR 1830.
MA BROCHURE : AUJOURD'HUI ET DEMAIN.**

—

A la vue des déchirements de la patrie, quel cœur peut rester indifférent, et quel esprit inactif? Un ancien législateur voulait qu'on bannît de la république tout citoyen qui demeurerait neutre au milieu des troubles de l'État. Grande leçon politique! admirable règlement! dont l'exécution seulement serait impossible avec les mœurs actuelles; car, si on mettait hors de France tous ceux qui ne combattent pas les révolutions, qui leur laissent faire ce qu'elles veulent, ou qui les approuvent par leur silence, le royaume, depuis cinquante ans, serait devenu un désert.

On a tort de dire que l'expérience des pères est toujours perdue pour les enfants. L'émigration de 1791 n'a point trouvé d'imitateurs en 1830, et pourtant le début de la Révolution de juillet ne semblait pas devoir amener des persécutions et des excès moins funestes

que ceux de la première phase révolutionnaire. Pourtant, aucun de ceux que la dernière catastrophe paraissait menacer n'a quitté le sol. Dira-t-on que les hommes qui avaient préparé la Révolution de juillet et qui s'emparaient du pouvoir n'avaient pas l'intention de relever les échafauds; et que, par conséquent, les chances périlleuses n'étaient pas pour les vaincus de 1830 aussi redoutables que pour les victimes de 1793 ? Je le crois, comme je crois qu'en 1791 les hommes les plus avancés du côté gauche, Philippe-Égalité et Barrère, par exemple, regardaient comme impossible ou, pour mieux dire, ne songeaient pas qu'ils pussent être entraînés au régicide, à la loi des suspects, aux spoliations, à la permanence du couteau révolutionnaire. Ces abominables forfaits n'en ont pas moins été commis ; et même tel y a pris part, dont l'esprit, le cœur, la volonté n'étaient point sanguinaires. Ces malheureux ne faisaient que suivre la conséquence des principes et des faits qu'ils avaient créés.

La plupart des hommes de 1830 avaient les mêmes intentions que ceux de 1791 ; mais, malgré leurs bonnes intentions, sans un concours de circonstances indépendantes de leurs volontés et de leurs efforts, ils auraient pu être conduits, comme leurs devanciers, à toutes les horreurs de 1793. On ne peut savoir le moindre gré à tous les hommes qui ont usurpé le pouvoir, depuis le plus haut point de la hiérarchie politique jusqu'à son degré le plus inférieur, ni leur attribuer aucun mérite de l'absence des spoliations et des échafauds sous le gouvernement qu'ils ont dirigé. Quand ils se sont emparés de l'autorité, sous

le serment d'une généreuse liberté, pensaient-ils qu'ils en viendraient à la violation de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, aux lois de non-révélation et de disjonction? Non, assurément; cependant ils y sont arrivés, et je ne vois pas ce qui aurait pu les retenir davantage, puisqu'ils s'étaient placés hautement, de principes et de choix, sous l'empire de la nécessité. D'ailleurs, devant quoi se sont-ils arrêtés? Lyon deux fois saccagé, le pont d'Arcole, la rue Transnonnain, les voies de fait exercées sur la place de la Bourse; la juridiction des conseils de guerre; la Vendée; les prisons et les bagnes ne constituent-ils pas une situation sanglante? S'ils n'ont pas fait quelques pas de plus, c'est que l'état de choses, c'est que les mœurs générales ou ne les y ont pas provoqués, ou ne le leur ont pas permis.

Dans la situation donnée, les gens de 1830 ont fait à la France, aux institutions, aux propriétés et aux personnes, tout le mal qu'ils pouvaient faire; ils ont exercé toutes les violences qu'ils pouvaient commettre; le surplus ne dépendait pas d'eux; et si les hommes du comité de salut public, venant à une autre époque, avaient été ministres de la Révolution de 1830, ils n'en auraient pas fait plus que les doctrinaires d'août, qui, dans un autre temps, n'en auraient peut-être pas fait moins que les membres de la Convention. Il faut être juste envers tout le monde; Lyon mitraillé en 1794 ou Lyon mitraillé en 1832, n'est-ce pas à peu près la même chose? Je ne tiens pas aux hommes, je tiens à la France, à la patrie, à la société. Je n'attaque nullement les intentions et les

sentiments des individus; je parle des circonstances où ils se sont placés, et de la loi de nécessité, si hautement proclamée par eux.

Si Charles X, à Rambouillet, trompé par ceux qu'il consultait, n'avait rétracté l'ordre, donné par lui, de se défendre, que fût-il arrivé de sa royale personne, et de tous ceux qui eussent pris parti pour lui, si la victoire fut restée à la rébellion. Voilà cependant où peuvent conduire les événements et la loi de nécessité, en dehors de tous les principes.

Dira-t-on que les mesures de violence n'ont été employées que contre les hommes des associations secrètes, dont les doctrines et les actes tendaient à la ruine de tous les intérêts sociaux, et que les poursuivre, même avec la dernière rigueur, c'était servir la société? — Mais d'abord tous ces hommes étaient ceux qui avaient été entraînés dans la voie révolutionnaire par les actes et par les doctrines des gens du pouvoir actuel qui, plus ou moins, s'étaient précédemment engagés avec eux dans les conjurations ténébreuses, ou à force ouverte. Les uns ne pouvaient donc pas être coupables, sans que les autres le fussent aussi? Puis, les mêmes rigueurs de prisons, de bagnes même, n'ont-elles pas été exercées contre des personnes qui certes ne pouvaient pas être soupçonnées d'attaquer les propriétés, les droits et les intérêts sociaux? Étaient-ce des carbonari, des Italiens, des Espagnols, des Suisses, que MM. de Chateaubriand, Berryer, de Fitz-James, Hyde de Neuville, moi-même, et tant d'autres, violemment arrachés de leurs domiciles, tenus au secret où en prison sans jugement, ou traduits, sous de pitoyables accusa-

tions, devant les cours d'assises? MM. de Kergorlay, de Saint-Priest, La Rochejaquelein étaient-ils des échappés de clubs? Le château de la Pénissière était-il une charbonnerie, une vendetta qui ne pouvait être réduite que par l'incendie? Enfin les femmes et les filles de la Bretagne méritaient-elles d'être livrées à toutes les tortures des garnisaires et à tous les violences des soldats?

Les actes des doctrinaires ont été aussi violents qu'ils pouvaient l'être, et dirigés, non pas dans le sens des droits et des besoins sociaux, mais exclusivement dans l'intérêt, dans le besoin, dans l'égoïsme, dans la nécessité de l'établissement et de la conservation de leur parti. Cet intérêt et cette nécessité ont conduit les hommes du pouvoir aussi loin qu'ils pouvaient aller; et si l'on peut admettre à leur égard que l'expérience et les leçons de 1793 les ont retenus sur la pente révolutionnaire, à bien plus forte raison doit-on admettre que ces leçons et cette expérience avaient profité à la masse des Français, dont les mœurs plus douces et plus éprouvées, dont les esprits, sinon plus droits, du moins plus éclairés, dont les intérêts, plus généraux et plus actifs, ne permettaient plus aux acteurs de la seconde révolution, aux doubles des comédiens de 1793 de se livrer à toutes les nécessités de leur situation.

La cour de cassation, en brisant les ordonnances d'état de siége, la garde nationale de Paris par son attitude, et la presse indépendante par son action, ont prouvé, au moment décisif, qu'il y avait de certains excès que la France, à cette époque, ne pouvait pas supporter. Force a été au pouvoir de

reculer devant l'expression de l'opinion publique.

A ces causes si puissantes, qui ont neutralisé une partie des excès doctrinaires, il faut joindre aussi, comme je le disais en commençant, la conduite, fruit de l'expérience, de toute cette partie de la société propriétaire, capitaliste, agricole, nobiliaire, qui n'a jamais voulu quitter le sol, et reculer devant la révolution. Par sa présence et par l'exemple, non pas de son assentiment, mais de sa soumission aux faits accomplis et à l'ordre matériel, elle a maintenu la situation publique dans une sorte de régularité et de convenance sociale qui n'a pas été sans quelque poids dans les événements, et sans quelque embarras pour l'esprit révolutionnaire, blessé, empêché, irrité par ce dédain et cette inertie mis en opposition avec tous les projets qu'on aurait pu réaliser sans cette contenance politique.

Quoi qu'on fasse, il faut toujours en venir à compter avec cette masse de positions et d'intérêts qui tiennent une si large place dans la fortune publique et dans toutes les habitudes nationales. Or cette masse se trouvait froissée dans ses sentiments, dans ses influences, dans sa sécurité par le renversement de l'autorité dont le principe salutaire offre la plus grande et même la seule garantie durable aux deux bases de l'ordre social : la propriété et l'hérédité. Le principe révolutionnaire sentait bien, dès lors, qu'il ne trouverait jamais aucun appui de ce côté ; il en acquit la certitude par la foule de démissions honorables qui furent adressées, et par le dédain avec lequel furent reçues toutes ses avances vers cette hostilité profonde quoique inerte. Si les hommes de quel-

que valeur dans cette position eussent pactisé avec les principes et les personnages du pouvoir nouveau, ils auraient trahi les véritables intérêts sociaux, en portant du côté de l'iniquité et de la puissance matérielle une apparence de force morale et de sanction qui eût prolongé les illusions et par conséquent les malheurs de la France.

Aussi, se séparant d'une situation politique qui pouvait compromettre la tranquillité, la gloire et les intérêts du pays, vit-on cette masse propriétaire, capitaliste, agricole, nobiliaire, se soumettre à la brutalité des faits, afin de ne pas en augmenter la complication et l'intensité, et attendre, en éclaircissant toutes les questions, que le calme et le temps vinssent prouver à tous les intérêts comme à tous les esprits que le système doctrinaire était impossible; et que, hors du droit, il n'y avait que despotisme ou anarchie, et bien souvent tous les deux à la fois.

Que devaient faire les hommes dont je viens de parler? A la vue des déchirements de la patrie, quel cœur pouvait rester indifférent, quel esprit inactif? Éloignés, par le fait du pouvoir révolutionnaire, de toutes les influences gouvernementales, de toutes les situations militaires, judiciaires, administratives, des fonctions municipales et gratuites, et même de leurs droits naturels et légaux dans les opérations électorales, par l'exigence absurde d'un serment inutile, il n'y avait plus, pour les gens de cœur, d'autre action à exercer, dans l'intérêt public, que celle d'éclairer l'opinion, de lui montrer le bien et le mal des choses, de lui dire la vérité sur les principes, les événements et les hommes, et d'essayer de tirer la nation du bour-

bier doctrinaire en lui montrant le temps, l'ordre et la raison, comme les seules voies par lesquelles elle pût revenir à la vérité.

Puisqu'il n'y avait pas de guerre extérieure; puisque la guerre civile eût été un crime; puisque le sanctuaire législatif était fermé aux prétentions du patriotisme, qui ne pouvait en enfoncer les portes que par la puissance du plus grand talent oratoire; quel moyen d'action et de participation aux affaires restait-il à ceux dont le cœur battait tristement au spectacle des malheurs publics? — La presse, dont la liberté avait été si solennellement promise par les hommes qui en avaient fait usage pendant quinze ans pour détruire tous les principes, toutes les vérités, toutes les hiérarchies d'autorité domestique, de gouvernement et d'administration. On pouvait espérer que, réalisant la fable de la lance d'Achille, la presse guérirait les maux qu'elle avait faits. On devait croire que le pouvoir nouveau, qui se proclamait si fort de l'assentiment général, ne se montrerait ni peureux, ni persécuteur de la vérité, dite avec toute la mesure que commandait le repos public. Je ne voulus pas être des derniers à faire usage de ce moyen, et je fis paraître, vers la fin de l'année 1832, une brochure politique dans laquelle je m'efforçais de montrer les chances funestes du présent et les espérances de l'avenir.

Je reproduis ici cet opuscule ayant pour titre : *Aujourd'hui et demain*. Les lacunes qui s'y trouvent indiquent les passages pour lesquels je fus poursuivi. Ces passages seront rétablis dans le compte rendu de mon jugement.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

De ma solitude. Août 1832.

« Quand le fléau qui décima nos populations s'é-
« loigne, quand le sentiment d'avoir fait son devoir
« reste à tout ce qui survit en France, d'où vient que
« la sérénité ne peut renaître au milieu de nous? Nul
« n'est rassuré ni consolé, les fronts demeurent som-
« bres et les cœurs attristés.

« Pourtant la contagion n'a, pour la jalousie d'au-
« cune classe, admis de priviléges; elle a partout con-
« sacré l'égalité devant la mort. La charité n'a laissé
« à personne le remords d'avoir manqué à son appel.
« Qu'est-ce qui a demandé compte à un frère de son
« opinion avant de le secourir? La religion n'a-t-elle
« pas ouvert ses bras à ceux qui l'avaient le plus ou-
« tragée? et le clergé de France, si renommé par ses
« vertus, quelquefois maladroit, méconnu plus sou-
« vent, n'est-il pas rentré dans la société par la porte
« du malheur?

« Mais il reste à cette France une inquiétude plus
« amère que celle de mourir; il est une plaie morale
« qui, plus large que les coups du fléau, tourmente
« tout entier le corps politique. Quelques souffrances

« matérielles ne sont plus le premier des maux de ce « grand peuple; il estime la vie moins que l'avenir « de ses enfants; il est plus profondément blessé dans « la perspective de leur sort que par les calamités « physiques dont il est torturé lui-même.

« Une princesse. . . . .
. . . .
. . . .

« Je ne parle pas des dangers de l'écrivain. Grâce « aux développements qu'a subis la liberté de la presse « sous un gouvernement libéral, la franchise risque « peu de chose. Ne voilà-t-il pas qu'on substitue à la « censure l'intervention du bourreau! La censure « abolie pouvait imposer à l'écrivain des suppressions « nombreuses; le parquet d'aujourd'hui ne lui en de- « mande qu'une seule : la tête.

« Pour obtenir quelque crédit en parlant du pré- « sent, nous ne déguiserons pas les fautes du passé; « d'un passé qui ne peut revenir, mais que, sous plus « d'un rapport, le présent semble s'être chargé de « justifier.

« Nous conviendrons qu'il y a pu avoir dans ce « passé des erreurs et des malentendus; mais nous « tâcherons de prouver qu'en défendant un principe « si nécessaire à la France qu'elle ne peut se retrou- « ver elle-même qu'avec lui, nous sommes ses véri- « tables organes. Nous ne réclamons la légitimité ni « comme une émeute, ni comme l'expression d'un « parti; et, à de telles conditions, nous sommes les « premiers à proclamer qu'un triomphe passager, « fût-il même possible, n'aurait point de lendemain. « Nous avons fait à ce principe comme au résultat de

« l'expérience, la concession qu'il ne peut être rétabli « qu'autant qu'il serait appelé par la nécessité, et re- « clamé par le besoin de tous.

« Charles X, en gardant pour ministres des hom- « mes sur lesquels le respect dû au malheur impose « le silence, tenta l'impossible; mais convenons aussi « que les ministres du 8 août expient en prison moins « d'arbitraire cent fois que les ministres actuels n'en « commettent, car ils n'ont jamais, ces hommes dont « la punition devait mettre à couvert l'inviolabilité « royale, proclamé l'état de siége après une victoire, « rempli nos maisons de garnisaires, et enlevé aux « citoyens, pour les livrer à des juges exceptionnels, « le droit de vie et de mort. Le ministère du 8 août « eût-il une fois touché témérairement à l'arche sainte, « et repoussé l'agression par la force; du moins il ne « sera jamais accusé, comme le système entier du « 13 mars, d'avoir voulu corrompre et avilir à son « profit le caractère national, régner par les plus « mauvais sentiments du cœur, cultiver dans les âmes « françaises l'égoïsme, l'avarice et la peur. Que nos « captifs, pour avoir usé leur puissance éphémère à « punir l'insolence d'Alger sans un permis de l'An- « gleterre, à secourir les Grecs sans l'agrément du czar, « soient frappés d'une captivité douloureuse; soit! « mais ne les flétrissez d'aucune comparaison, n'ag- « gravez pas leur châtiment sous l'affront d'un pa- « rallèle. Le jour viendra bientôt où la plus belli- « queuse et la plus désintéressée des nations ressen- « tira moins d'aversion pour ceux qui l'ont combattue, « que pour ceux qui l'empêchent de combattre et de « se défendre. Vous pouvez vous en rapporter à son

« courage, dès qu'il ne s'agira plus pour elle que de « décider quel est le plus odieux de ces deux crimes : « mitrailler ou abrutir un peuple.

« En confondant avec le pays un parti qui conspi-« rait, le cœur royal de Charles X fut trompé; mais il « ne voulut jamais détruire ce qu'il avait juré de « maintenir. Acculé dans les limites de ses préroga-« tives par ceux qui avaient voulu rendre le gouver-« nement impossible, il ne se doutait pas qu'après « s'être servi de l'article 14, et avoir fait tout ce qu'on « croyait nécessaire, il ne pût se renfermer stricte-« ment ensuite dans la lettre même de cette Charte « dont il croyait maintenir l'esprit, tel qu'il avait été « interprété par ceux-là mêmes qui en abusaient. La « légitimité a quitté le sol français pour s'être aban-« donnée avec trop de confiance à ceux qui lui re-« prochent aujourd'hui ses fautes; mais la France lui « a dû quatorze ans de richesse et de bonheur qu'elle « regrettera longtemps.

« La nation, toujours sage après l'action, reprochait « à la Chambre de 1829 d'avoir été trop loin; elle « sentait la position difficile où s'était placée la « royauté, et désirait qu'elle en sortît; mais elle de-« mandait à être rassurée; et, en renvoyant les 221 « votants d'une adresse qui eut des conséquences si « malheureuses, elle recommandait la sagesse à ses « mandataires; bien loin de prévoir qu'ils vien-« draient, au mépris de leurs mandats et de leurs « serments, déclarer la déchéance de deux rois, sans « reconnaître leur abdication; déchirer cette Charte « dont ils réclamaient l'exécution; annuler une no-« mination de lieutenant général faite en temps op-

« portun; déclarer un enfant successeur légitime du « trône, inhabile à succéder; le proscrire, lui et sa « famille; enfin tout bouleverser au nom de l'ordre.

« La France fut perdue au moment où il était fa« cile de tout arranger; et cette révolution semblait « être si éloignée, que ceux qui en profitèrent n'é« taient point préparés au succès; mais il est de ces « époques funestes où l'aveuglement frappe égale« ment ceux qui commandent et ceux qui obéissent; « où il est impossible de résister à une fatalité qui « nous entraîne, ou plutôt à une main qui nous « châtie.

« L'épreuve que nous venons de faire a suffisam« ment démontré le danger de l'opinion, qui donne « aux peuples le droit de déposer ses rois, en con« fiant à des individus sans mission spéciale, le soin « d'enfreindre toutes les lois fondamentales d'un « royaume.

« Le principe de la souveraineté du peuple, pris « dans un sens absolu, est inapplicable à tout gou« vernement, parce que les sociétés ont besoin de « stabilité, et qu'il n'y a plus de stabilité possible « quand une émeute dans la capitale change de droit « et de fait le gouvernement d'un pays; parce qu'un « pareil principe inspire la défiance à tous les inté« rêts, au dedans et au dehors; et qu'il faut des « moyens artificiels pour suppléer à une confiance si « nécessaire à tout gouvernement. Ces moyens sont : « une armée formidable, de nombreux agents de po« lice, et la violence contre toutes les opinions qui se « croient le droit d'agir contre le parti dominant, « comme ce parti s'est attribué le droit de renverser

« le gouvernement. Les lois affaiblies ne peuvent plus « se maintenir qu'à force d'hommes; et tout ce ma- « tériel est ruineux pour le peuple. Il faut que la vo- « lonté des gouvernants supplée à la faiblesse des insti- « tutions; et cette force toute personnelle produit des « réactions et une lutte violente entre le pouvoir et « les partis.

« Le pouvoir obligé de rassurer l'Europe. . . .

. . . .

. . . .

« L'Angleterre, il est vrai, eut sa révolution de « 1688 et un changement de dynastie; mais l'Angle- « terre avait une aristocratie pour maintenir l'ordre, « et parler au nom d'un intérêt, toujours sacré, même « quand il devint une erreur, celui de la religion. « Le pouvoir ne joua pas à la quasi-légitimité, il « s'avoua franchement usurpateur; et, sans chercher « sa popularité aux dépens de sa considération, il « s'entoura de tout ce qui donne la force au gou- « vernement, et le défend contre les invasions de « l'anarchie.

« Le pouvoir de juillet, forcément inconséquent à « l'origine révolutionnaire dont il se vantait, après « avoir fait des protestations au principe de la souve- « raineté du peuple, en repousse aujourd'hui les con- « séquences, dont le danger lui est démontré, comme « à nous ; et après s'être servi des partisans de ce prin- « cipe pour s'élever, il les frappe aujourd'hui de son « anathème. Il voudrait recréer à son profit le prin- « cipe qu'il a renversé ; il voudrait, en un mot, toutes « les conditions de la légitimité, celles du droit et de « l'obéissance, tout enfin, hors la légitimité elle-

« même; et, après avoir entraîné un peuple qui croyait « marcher à une défense loyale, il se fait un rempart « des cadavres laissés dans les émeutes.

« La Restauration s'est perdue en ne comprenant « pas assez les conditions de son existence, et le pou- « voir de Juillet se perd par les mêmes causes : il se « prétend l'élu du peuple, et il n'ose en appeler au « suffrage universel; or il est à remarquer que les « états généraux sont toujours venus au secours du « pays comme à celui de ses rois dans les circonstances « les plus graves; mais alors les intérêts de la nation « et ceux du souverain étaient unis par les liens les « plus indissolubles; quelques députés sans mandat « n'avaient pas osé déchirer le pacte fondamental; et « si la première révolution a eu lieu, c'est parce que « les admirables cahiers des états généraux ne furent « point écoutés, et que l'Assemblée constituante se « mit au-dessus des lois.

« Le gouvernement craint de renoncer à la centrali- « sation, qu'il croit indispensable à son existence, « mettant peu à peu par là tous les intérêts contre « lui. Aussi sa position est-elle devenue inextricable.

« S'il marche avec la révolution, elle le renverse; « s'il appelle les royalistes, sa couronne court des « dangers peut-être, mais du moins la France et sa « personne seraient sauvées, tandis que la révolution « ne couronne jamais une tête que pour l'abattre « plus tard. Une couronne qu'on ne tient pas d'une « loi préexistante se prend sur des lauriers, quelque- « fois sur le front des victimes; mais jamais un pou- « voir ne peut s'établir au milieu des concessions, telles « que les circonstances peut-être les lui ont imposées.

« Le gouvernement déploie du caractère dans la « lutte ; mais l'ordre n'est pas en sa puissance ; et si « victoire reste à la force, jamais pouvoir ne fut moins « respecté à l'intérieur, et moins considéré à l'étran- « ger.

« Marchant malgré lui d'inconséquences en incon- « séquences, il proclama le principe de la souverai- « neté du peuple, et ordonna des charges contre lui, « quand sa volonté vint s'opposer à la sienne. Il fit un « crime à la garde de son obéissance, et envoya expier « sur la plage d'Alger la moindre hésitation à ses or- « dres ; et cependant on doit une sincère reconnais- « sance au maréchal qui a rétabli la discipline dans « l'armée.

« Pourquoi les mêmes hommes qui luttent aujour- « d'hui avec courage contre les conséquences d'un « principe de désordre n'ont-ils pas eu assez de vo- « lonté pour faire triompher le principe de l'ordre ?... « Ils se fussent évité des embarras insurmontables, et « à leur patrie de grands malheurs.

« Mais l'avenir ne peut échapper au principe qui le « protége et le réclame. La jeunesse française, facile « à entraîner par de nobles sentiments, commence à « reconnaître qu'elle a été déçue dans toutes ses espé- « rances.

« Repoussée par le monopole des institutions poli- « tiques, elle voit s'évanouir devant la volonté de la « France, cette chimère de la république qu'elle « poursuivait avec tant d'ardeur ; aussi, soumise aux « lois de la majorité, ne demande-t-elle plus la répu- « blique que par des voies légales ; pour lui démontrer « l'impossibilité de parvenir à ses fins, écoutons par-

« ler un républicain aussi décidé que loyal et sincère :
« — « Le pays ne veut pas de nous aujourd'hui, nous
« le savons, mais nous l'éclairerons; d'ailleurs il est
« insensé de supposer que le peuple raisonne; nous
« attendrons que les circonstances ou le nombre nous
« donnent la force de nous emparer du pouvoir, dé-
« cidés à prendre tous les moyens pour le maintenir
« entre nos mains; ne pensez pas que nous soyons
« assez niais pour tolérer cette liberté de la presse
« avec laquelle aucun gouvernement ne peut s'établir;
« notre entreprise est aussi périlleuse que désinté-
« ressée ; mais, convaincus que le bonheur du pays
« est entre nos mains, nous braverons la mort, dé-
« cidés à vaincre tous les obstacles pour arriver à cet
« état parfait; et plus le défilé est dangereux, plus
« il y aura de gloire à le franchir. Sans doute il
« nous faudra des armées formidables, et probable-
« ment toute une nation en armes, pour braver
« l'Europe effrayée, ou tout au moins pour lui ré-
« sister. Nous serons forcés de nous armer, à notre
« début, d'un pouvoir absolu pour vaincre toutes
« les résistances ; mais trop de sacrifices peuvent-ils
« acheter un bien aussi précieux que la liberté ? Nous
« espérons ressusciter l'âge d'or pour les peuples,
« comptant sur leur reconnaissance, en cas d'un suc-
« cès que nous regardons comme certain ; et décidés
« à nous retirer, si nous devions échouer, ce qui n'est
« pas probable. »

« Voilà du moins un républicain conséquent! qui
« veut la fin veut aussi les moyens.

« Nous savons qu'un pareil succès serait effrayant
« pour une nation ; elle payerait bien cher le triomphe

« de quelques hommes, et leurs rêves généreux.....
« et que nous resterait-il au cas d'un non-succès?
« tous les désastres causés par un horrible incendie,
« et les suites affreuses d'un orage qui laisserait après
« lui des maux de tout genre, des pleurs, des ruines,
« des regrets et la misère sans espoir; car, malgré
« leurs prétentions d'économie politique, les impôts
« seraient centuplés.

« Mais quand la jeunesse a vu. . . . . . .

. . . .

« Jamais plus mémorable occasion d'édifier quel-
« que monument politique ne fut offerte aux réforma-
« teurs, que cette révolution de Juillet. Le peuple
« stupéfait attendait en silence l'œuvre du législateur.
« La table était rase comme disent nos idéologues ; la
« place libre ; aucuns débris ne gênaient nos archi-
« tectes et aucuns remords n'embarrassaient leur
« conscience. C'était le cas, ou jamais, de placer la
« fière raison moderne au-dessus de la vieille sagesse
« de nos pères, et d'écraser sous l'esprit des nou-
« velles lois, la science inutile de tous les gouver-
« nements surannés. Eh bien ! qu'est-il sorti de mille
« théories orgueilleuses, et du cerveau de tant de
« sages ?

« Au milieu du chaos général, une âme d'une
« trempe forte[1], a demandé une liberté sans licence,
« au nom du pays et de la légitimité. De jeunes pairs[2]
« ont défendu avec indépendance, énergie et talent,

[1] M. le duc de Fitz-James.
[2] MM. de Noailles, Montebello.

« les plus saines doctrines, et partout ils ont trouvé de « l'écho.

« Un homme[1] dont le nom est une puissance, la « plume une armée, a fait entendre des paroles élo- « quentes et la renommée les a répétées. Si quelque- « fois il a contrarié la fortune, emporté par un « amour-propre blessé, du moins il est resté fidèle « au malheur. Son cœur est une arche sacrée, où « la fidélité repose comme un sentiment, comme « un devoir, et une pensée d'avenir.

« Demandez au pouvoir de Juillet ce qu'il a fait de « ce génie qui est une gloire pour sa patrie : il vient de « le réduire à aller chercher sur une terre d'exil un « lieu de repos. Demandez ce que sont devenus tous « ces hommes de cœur, qu'il n'a pu trouver coupables « même envers lui ; et les murs des prisons vous ré- « pondront. Notre situation actuelle fait un triste con- « traste avec une prospérité de quatorze ans. Il n'y a « pas de confiance dans le gouvernement, il n'y en a « véritablement que dans la fortune de la France. « Tout est en souffrance : la nation, le génie, le talent, « l'industrie, le commerce, tous souffrent ; tous ont « perdu ; un seul même a-t-il gagné?... L'avenir se « chargera de la réponse.

« Et si je garde le silence sur tout ce que la restau- « ration a fait pour les arts, c'est parce que ses lar- « gesses immenses ayant en grande partie passé par « mes mains, j'aurais l'air de vouloir m'associer à la « reconnaissance qu'on lui doit. Quelques voix indé- « pendantes, et d'opinions diverses, ont bien voulu « me témoigner publiquement des regrets : qu'il me

[1] M. le vicomte de Chateaubriand.

« soit permis de leur exprimer à quel point j'ai été
« sensible à leur souvenir... Si je n'ai pas fait tout
« ce que j'aurais voulu, je puis dire du moins qu'en-
« touré de mille difficultés, j'ai fait tout ce que j'ai
« pu, et peut-être au delà.

« Si je me suis trompé, ce n'a jamais été sciem-
« ment, et mon désir constant a été d'être juste. Un
« éloge me donnait le désir de le mériter ; et j'ai sou-
« vent cherché la vérité au milieu d'une critique, lui
« sachant gré de me la montrer, même sous des
« formes parfois acerbes.

« Je reviens à la politique. Les royalistes, dans le cœur
« desquels règnent de fidèles affections, seront com-
« pris et approuvés par la France, parce que jamais ils
« ne sacrifieront l'amour de la patrie à l'indépendance
« du citoyen. Ces hommes se fussent peut-être rési-
« gnés, s'ils avaient espéré quelque bonheur pour leur
« pays ; mais à la vue de ce qui se passe, ils sentent
« que leur affection et leur patriotisme sont d'accord ;
« ils appellent l'ordre de tous leurs vœux, et ils ne
« feront rien pour le troubler... Défenseurs de tous
« les intérêts sociaux, ils parlent au nom des libertés;
« et en repoussant l'arbitraire, ils se soumettent au
« pouvoir qu'ils dominent cependant de toute la hau-
« teur de leurs principes.

« Leurs discours et leurs écrits sont d'accord avec
« les intérêts du pays ; et lorsque quarante organes
« enseignant les mêmes doctrines, deviendraient une
« foudroyante accusation s'ils se rétractaient jamais,
« comment serait-il possible de mettre en doute leur
« conviction et leur franchise? Aussi ceux qui ne par-
« tagent point leurs sentiments, seront-ils forcés du

« moins de les respecter. Voyez leur bonne foi com-« parée à celle de l'opposition. Ils demandent pour « tous, sans exception, protection des lois et liberté « sans licence.

« L'opposition réclame avec violence, pour elle, les « droits de citoyens, et elle les laisse violer en silence « envers les royalistes, sans penser qu'elle sera elle-« même victime un jour de cette justice à deux me-« sures.

« Les royalistes regardent la légitimité comme le « seul port qui puisse éviter un naufrage, où le « vaisseau de l'État, monté par la société sans excep-« tion, périrait corps et biens!... Cette opinion con-« sciencieuse ne peut leur être imputée comme un « crime.

« Ils ne sont plus un parti, ils seront bientôt la « France tout entière réunie par un même intérêt; « mais il faut laisser aux passions diverses le temps « de s'amortir en s'éclairant, et à la vérité celui de se « faire jour. Les discussions de la prochaine Chambre « la feront assez ressortir, et la misère du peuple, « comme ses charges, ne seront que trop bien senties « alors.

« Quant à la politique du juste-milieu, elle n'offre « plus de chances à personne, et le gouvernement lui-« même a été forcé de l'abandonner. Chacun se rit de « ses frêles efforts; il ne lui est plus donné de créer; « cette politique éphémère ne peut que se traîner pé-« niblement à travers des débris.

« Il n'existe réellement plus que deux partis (sauf « les ambitions qui sont en dehors de toutes les ques-« tions, et quelques républicains de bonne foi), le

« parti de l'ordre, et le parti du désordre ; et ce der-
« nier s'est montré sous des apparences tellement
« effrayantes, que la nation en masse le repousse. Le
« parti révolutionnaire est de tous les pays, et il n'est
« d'aucun ; ennemi de toutes les sociétés, toutes les
« sociétés le renient. On serait tenté de dire qu'il est
« composé d'esprits infernaux, mais invisibles, et
« qu'il n'y a de visible que les dupes et les victimes.

« L'ordre, au contraire, est ce principe d'hérédité
« qui défend la société dans ses intérêts, le pays dans
« ses droits, et le citoyen dans ses affections les plus
« chères. Le roi, le frère, l'époux, le propriétaire, le
« négociant, le maître, l'ouvrier s'y rattachent comme
« à leur unique sauvegarde.

« L'Europe le réclame pour son repos, parce que
« sans lui il n'y a aucune fixité dans les principes, et
« tout est à chaque instant remis en question.

« Mais qu'on ne dise pas que l'Europe. . . . .
. . . .
. . . .

« On ne pourra rien trouver de séditieux dans cet
« écrit, dicté par la conscience, et par l'amour du
« pays. Loin de faire un appel aux passions, il cher-
« che à les calmer. Il n'attaque pas les hommes, et en
« combattant des principes qu'il croit funestes, il use
« de la liberté laissée à toutes les opinions : il repousse
« de tous ses efforts, complots, guerre civile et guerre
« étrangère. Il soutient que la légitimité ne peut ja-
« mais revenir par un intérêt de parti, mais récla-
« mée comme un besoin national... Si ces sentiments
« tout français ne sont pas approuvés de tous, ils ne
« peuvent devenir au moins l'objet d'une critique

« amère. D'ailleurs, cet écrit est en partie la consé-
« quence des opinions énoncées pendant quinze an-
« nées par les membres de l'opposition, qui sont au-
« jourd'hui au pouvoir, et qui demandaient l'exécution
« rigoureuse de la Charte dans ses conditions fonda-
« mentales. Arrivés au pouvoir, ils n'ont point donné
« les libertés qu'ils promettaient. Aujourd'hui les
« royalistes ne peuvent plus reculer devant les enga-
« gements solennels qu'ils prennent ; et leurs doctrines
« sont trop françaises, pour ne pas être bientôt com-
« prises par tous les Français.

« Si j'ai rompu le silence, c'est parce qu'au milieu
« du chaos de toutes choses, et à travers tant et de si
« augustes débris, je me suis réjoui d'apercevoir dans
« le lointain la lumière d'un fanal fortement agité
« par les vents, et presque éteinte par la tempête, ve-
« nir rendre l'espoir et la vie au voyageur.

« Disant, avec rudesse même quelquefois, ce que je
« croyais utile, je n'ai jamais flatté la grandeur ni la
« prospérité ; mais il me serait doux de penser que
« quelques grains d'un pur encens monteraient à
« l'autel de l'adversité. C'est surtout le regard du mal-
« heur qu'il est précieux d'obtenir, et le sourire bien-
« veillant de celui qui souffre est préférable à celui
« d'un roi environné de l'éclat de son trône.

« Et si nous élevons vers le ciel, en faveur de la
« France. . . . .
. . . .
. . . .

CHAPITRE XII

EFFETS ET SUITES DE MA BROCHURE.

J'ai reçu, dans ma retraite de la Vallée-aux-Loups, quelques visites d'un homme fort au courant de ce que les républicains attendaient, et de ce qu'ils espèrent. Quand je lui disais qu'il était démontré à tous que la France ne voulait pas de leur utopie, que le peuple lui-même la repoussait, en associant dans sa pensée la république au sentiment intime des maux qui ont été la conséquence d'un premier essai, voici ce qu'il me répondait : « Sans illusion sur notre nombre et sur « les difficultés qui nous séparent encore du point « que nous voulons atteindre, nous sommes sûrs de « les vaincre, et de parvenir au but. Croyez-vous, « quand nous y serons arrivés, que nous serions assez « niais pour promettre, comme font les royalistes, la « liberté de la presse : un gouvernement quelconque « peut-il s'établir avec elle? Nous n'en voulons donc

« en aucune manière durant notre création... plus « tard nous verrons.

« Nous sommes convaincus, ajoutait-il, que la ré-« publique est le meilleur et le plus fortuné des « gouvernements; et c'est pour le bonheur des peu-« ples que nous voulons la leur donner malgré eux. « Il nous faut environ trois ans pour assurer le « succès de notre entreprise. Si nous réussissons, « la renommée de notre gloire et la reconnaissance « des hommes sera le prix de nos efforts. Si nous « échouons, notre retraite sera notre punition; mais « il nous faut, en attendant, pour réussir, tous « les moyens du pouvoir absolu; aussi nous les « mettrions tous en œuvre. Est-ce trop de quelques « tribulations passagères pour arriver à un résultat « aussi parfait? Le bonheur est si rare ici-bas que, « même en perspective, il est déjà quelque chose. Si « nous prenons un moyen arbitraire, c'est afin que les « hommes jouissent plus tôt des charmes d'une liberté « complète; si nous leur mettons les fers aux pieds, « c'est afin de les faire courir un jour d'un pas plus « léger dans la voie des progrès et de l'amélioration.

« Nous les surchargerons d'impôts pour les encou-« rager à payer; nous leur montrerons dans l'avenir « le jour, l'inévitable jour de l'aisance également « dispensée entre tous; mais le peuple n'a aucune « patience; il ne sait rien comprendre. C'est une « masse informe, qu'on remue, qu'on entraîne; et si, « pour son bonheur, nous parvenons à nous emparer « de l'autorité, il faudra bien qu'il se trouve heureux « à tout prix et malgré lui.

« Nous voulons établir, en un mot, le plus beau

« et le plus pur de tous les gouvernements. Nous « édifierons par notre justice; nous serons *un jour* « un modèle d'économie; nous charmerons par notre « douceur, après avoir usé d'abord d'un bras de fer; « mais qu'aucune résistance ne se fasse sentir, car « nous sommes disposés à en triompher n'importe « comment; nous voulons le bonheur commun rêvé « par nous, et seulement possible à de telles condi- « tions. Nous ne tuerons pas, nous exilerons; car on « a beau dire, il n'y a que les morts qui reviennent, « et le meurtre horrible de Louis XVI prépara le re- « tour de ses descendants. Nous avons tout analysé, « la gloire comme le bonheur, et nous voulons l'un et « l'autre pour la France.

« Aussi nous faut-il des armées innombrables, et « une fédération de toute la nation (si toutefois elle « est possible), car nous sommes bien sûrs que l'Eu- « rope se lèvera en masse pour nous écraser.

« Nous aurons une guerre générale; le sang cou- « lera par torrents; mais la gloire, mais le bonheur « qui en découleront un jour peuvent-ils s'acheter « trop chèrement? Et si la nation succombait dans la « lutte; si le partage même de la France s'ensuivait, « du moins pourrait-elle se dire que jamais combat « n'aurait été plus noble et plus généreux. Une mort « glorieuse ne vaut-elle pas une existence sans gloire?

« Tel est, en résumé, notre plan. Nous placer au- « dessus de la volonté du peuple qui n'en a pas et ne « doit pas en avoir; et le rendre heureux malgré lui, « ou succomber avec lui, en nous associant à la gloire « de sa chute. »

Pareil aveu n'a pas besoin de commentaire.

Après avoir ainsi complété cette citation qui est exacte, je reprends l'historique de ma publication.

Le succès de ma brochure fut complet : tous les journaux le constatèrent. *Le Nouvelliste*, journal ministériel, publiait même à ce sujet les lignes suivantes : « Les salons royalistes s'occupent beaucoup d'une « brochure de M. le vicomte de La Rochefoucauld. « C'est une de ces belles professions de foi de liberté, « comme en faisaient MM. les conservateurs quand ils « étaient dans l'opposition. »

En reproduisant ce jugement, *la Gazette de France* crut devoir ajouter : « *Le Nouvelliste* a raison, cette « brochure est une belle profession de foi de liberté : « comme tous les royalistes éclairés, M. de La Roche- « foucauld demande le vote universel, les états géné- « raux et la création d'un système municipal et pro- « vincial qui permettra enfin au pays de s'administrer « lui-même. Le monopole et la centralisation trouvent « en lui un redoutable adversaire, car il les frappe au « nom des deux premières passions des Français : l'é- « galité et l'honneur.

« Le privilége est également combattu par lui : « nous vivons, dit-il, dans un temps où la véritable « noblesse n'est pas écrite sur un parchemin, mais « bien dans les œuvres. Dans la bouche de M. de La « Rochefoucauld, une pareille définition est d'un grand « prix ! »

Je reçus, au sujet de ma publication, une grande quantité de lettres qui me firent un sensible plaisir, car toutes, en mettant de côté les gracieusetés que la bienveillance inspire, et que la politesse emploie comme monnaie courante, se plaisaient à reconnaître la jus-

tesse de mes observations, la justice de ma critique, et la modération qui avait présidé à l'expression de mes pensées.

C'était l'éloge qui répondait le mieux à ce que j'avais voulu faire : j'avais la certitude, et tous mes amis après m'avoir lu la partagèrent, que je n'étais point sorti des limites tracées par les lois; qu'aucune provocation, aucun appel à la force n'étaient sortis de ma plume; que j'étais resté dans la discussion des intérêts généraux, et, qu'usant du droit commun garanti à tous les citoyens, je n'avais point à craindre les poursuites du pouvoir.

Vain espoir! ma brochure mit trop clairement à découvert les plaies révolutionnaires et les dangers que courait la chose publique. Les éloges donnés à cet ouvrage furent trop unanimes, et son succès trop complet pour laisser dormir le parquet. Les amendes et les prisons qui, déjà, avaient frappé *la Gazette de France* et *la Quotidienne*, étaient des antécédents qui ne m'avaient pas effrayé : il fut donc décidé qu'on ferait feu sur moi de toutes les foudres du réquisitoire. Ma brochure fut saisie et déférée à la cour d'assises.

Un journal de l'opposition, en annonçant ma publication et la saisie qu'elle avait provoquée, s'exprimait ainsi. Je cite cet article parce qu'il me semble inspiré par les réflexions que j'ai consignées dans mon chapitre sur les motifs qui me firent descendre dans la lice de la polémique :

« Sous le titre d'*Aujourd'hui et demain*, M. le vi-
« comte de La Rochefoucauld vient de publier une
« brochure écrite avec force et hautement pensée. La

« saisie, qui en a été faite presque immédiatement, « prouve son importance. Sans nous occuper du fon- « dement de cet écrit, nous dirons que nous n'avons « pas vu sans un vif plaisir l'un des hommes qui pas- « saient pour être environnés, à la cour de Charles X, « de plus de crédit et d'influence, déroger au système, « si en faveur alors, d'indifférence ou de mépris pour « tout ce qui provenait de la presse. On n'a bien « compris l'importance et la force de cette arme tant « dédaignée, qu'après avoir succombé par elle : au- « jourd'hui on ne la méprise plus, personne ne refu- « serait de s'en servir; on l'estime ce qu'elle vaut, « on en fait un honorable emploi, on est pour elle ce « qu'on aurait dû toujours être.

« De tels efforts produiront leurs fruits. Si en l'aban- « donnant aux artisans de mensonge et de perdition « qui l'ont exploitée seuls et comme par privilége « pendant tant d'années, elle a eu de si funestes et « inévitables résultats, elle en aura d'autres bienfai- « sants et utiles, lorsque tout ce qui porte un nom re- « commandable en France, tous ceux à la loyauté des- « quels on doit croire, l'auront prise en main pour « s'en servir, non pas au profit de leurs passions et « dans un intérêt privé, mais dans l'intérêt et au pro- « fit du bon droit et de l'ordre. »

A la première nouvelle de cette rigueur ombrageuse et brutale du parquet, ma famille et mes amis firent des démarches et usèrent de tout le crédit qu'ils pouvaient avoir pour en arrêter les suites. Depuis longues années, l'une des branches de notre maison[1] a

[1] Les Liancourt.

toujours suivi une ligne politique différente de la nôtre. M. le comte de Montesquiou, mon oncle, madame la comtesse de Montesquiou, et son fils Anatole de Montesquiou, si remplis de qualités, si amis, si excellents pour moi, et pour lesquels j'éprouve d'affectueux sentiments que je suis heureux de leur voir partager, n'avaient point non plus, sous l'empire, suivi la même ligne politique que le duc, la duchesse de Doudeauville et moi.

Depuis 1830, quoique ma chère et noble tante n'eût montré aucune sympathie pour les événements de cette époque, son fils, engagé par ses antécédents, avait occupé une position qui ne le laissait pas sans influence[1]; mais si la différence de nos opinions et de notre conduite n'avait en rien altéré notre mutuelle affection, j'ai toutes les raisons du monde de croire qu'il n'en était pas de même d'une autre branche plus illustre encore, et surtout plus puissante. J'ai l'honneur d'être allié à la maison d'Orléans, et, en diverses occasions, j'avais pu remarquer que, en ce qui touchait nos rapports de famille, ce vers de la comédie ne manquait pas d'une certaine justesse :

Il n'est, pour se haïr, que d'être un peu parents.

Quoique je n'éprouve de haine pour personne, je n'avais ni la prétention, ni l'espoir d'obtenir cette réciprocité d'indifférence; et force m'avait bien été d'observer souvent que mes services et mon dévoue-

[1] Le comte A. de Montesquiou était chevalier d'honneur de la reine Marie-Amélie.

ment à la branche aînée des Bourbons ne m'avaient pas mis en faveur auprès de la branche cadette. Le parquet resta sourd aux instances de mes amis. Jamais, on ne le vit plus difficile à écouter toutes les raisons que les sollicitations et l'équité firent valoir à mon insu auprès de lui. A quelque porte que mes parents en crédit voulussent frapper, ils trouvèrent la même rigueur.

La première juridiction devant laquelle ma brochure comparut, me fut favorable; la chambre du conseil, ou jury d'accusation, déclara qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre.

On pouvait s'en tenir là; mais il n'en fut point ainsi, et le procureur général reçut l'ordre de se pourvoir contre cette décision. Son appel eut tout le succès qu'on en attendait. L'ouvrage et l'auteur, le livre et le parent, furent renvoyés devant la cour d'assises. On m'avait bien donné à entendre qu'il en serait autrement si je voulais faire moi-même quelques sollicitations directes en haut lieu, donner quelques marques d'une soumission politique ou d'une reconnaissance privée; sur ce point les instances furent inutiles, comme on doit le penser; je restai inébranlable, et fort décidé à courir les chances d'un procès.

Rien ne fut oublié de ce qui pouvait assurer la condamnation qu'on désirait obtenir contre moi. La composition du jury de novembre et de décembre présentait quelques hommes pour lesquels la voix du parquet et ma situation politique et sociale n'étaient pas de suffisants motifs de condamnation; pendant ces deux sessions judiciaires, la présidence de la cour

d'assises était occupée par des magistrats dont l'indépendance était une garantie de l'impartialité avec laquelle les débats seraient dirigés : il fallait me priver de ces chances favorables. Aussi attendit-on la session de janvier pour me traduire devant un jury qui renfermait dans son ensemble tous les éléments d'une condamnation assurée.

C'était le temps des procès politiques : la loi qui permet à l'autorité administrative de dresser la liste d'un jury annuel avait été exécutée, pour l'année 1833, dans le sens le plus rassurant pour le pouvoir, et la présidence des assises était confiée à M. Dubois (d'Angers).

Il y avait peu d'espoir pour moi d'arriver à un acquittement.

Je l'aurais désiré pourtant, non pas seulement pour la cause politique à laquelle j'étais attaché; mais encore, je le dis avec franchise, pour éviter la prison dont je me trouvais menacé. Je laisse bien volontiers à ceux qui le réclament l'envie et l'honneur du martyre. Le vénérable abbé Duval m'avait répété qu'il ne fallait ni le chercher ni l'appeler, et quoiqu'il ne fût guère possible de considérer quelques mois de prison comme une torture insupportable, cependant la prison, c'est le supplice de nos jours, et le fâcheux état de ma santé en ce moment me portait à le regarder de plus mauvais œil encore. Il peut y avoir quelque courage à supporter dignement la rigueur d'un châtiment immérité, et j'espérais bien ne pas manquer de celui-là ; mais je préférais ne pas avoir à en subir l'épreuve.

Puis, ce qui m'inquiétait vivement, c'était de voir M. Dentu, qui avait consenti à imprimer et à vendre

cette brochure, menacé et entraîné lui-même par la condamnation qui pouvait m'atteindre. Il avait agi, dans toute cette affaire, avec la sincérité de ses opinions bien connues, avec la loyauté de son caractère; et, comme moi, il n'avait vu dans la publication de cet ouvrage qu'un service à rendre au pays.

Je souffrais de la position où M. Dentu pouvait se trouver par mon fait, et sans qu'il me fût possible de la lui épargner ou de l'adoucir. Il ne me restait qu'à chercher à montrer l'inculpabilité de l'ouvrage, à convaincre le jury de la pureté de mes intentions, et à faire acquitter ainsi le livre, l'imprimeur et l'auteur. M. Berryer se chargea de ma défense. Chaque plaidoyer qu'il prononce au barreau, comme chaque discours qu'il fait entendre à la tribune, est pour lui une nouvelle occasion de triomphe personnel.

Avant que de passer au compte rendu de mon procès, je consignerai ici les paroles que je crus devoir adresser au juge d'instruction après qu'il m'eut interrogé sur le fait de ma publication :

« — Fort du témoignage de ma conscience, plein de « confiance dans la bonté de ma cause, et plus encore « dans l'équité de mes juges, et l'impartialité de mes- « sieurs les jurés, je me présenterai devant eux sans « crainte, me réservant de donner au tribunal toutes « les explications qui me seront demandées. J'avoue- « rai cependant qu'il m'a paru voir dans les paragra- « phes incriminés, un désir bien prononcé de poursui- « vre le signataire d'une brochure où l'on dit en termes « mesurés, ce qui, présenté dans d'autres ouvrages en « termes violents, a été passé sous silence par le mi- « nistère public. Il m'est, en outre, difficile de com-

« prendre que, sous un régime de liberté proclamé « hautement, on veuille essayer de l'arbitraire du ré- « gime impérial, et comment il serait possible d'a- « dresser des reproches fondés à celui qui se prononce « aussi fortement contre toute émeute, toute guerre « civile ou étrangère.

« C'est l'opinion consciencieuse d'un homme qui « préfère son pays à tout, et qui repousse toute autre « voie que les voies légales. »

A la nouvelle des tracasseries qui m'étaient suscitées, ma mère avait d'abord éprouvé une vive inquiétude. Après avoir lu ma brochure, et avant de savoir qu'elle était poursuivie, elle m'avait écrit la lettre que voici :

Montmirail.

« Mon cher fils,

« J'ai lu avec le plus grand intérêt votre brochure, « et, malgré la terreur que j'éprouve en voyant les per- « sonnes que j'aime se faire imprimer, je ne crois pas « qu'elle puisse avoir d'inconvénient pour vous, car « elle m'a paru sage et modérée. Elle est, en général, « très-bien écrite, et quoique mes idées, un peu trop « gothiques peut-être, ne me fassent pas adopter « l'opinion qui y est énoncée, ne la croyant pas pos- « sible dans l'exécution, ni heureuse pour les suites, « je crois que beaucoup de personnes s'y réuniront. « *La Gazette* et *la Quotidienne* vous ont donné des « éloges que j'ai vus avec plaisir ; mais aussi avec la « crainte que cela ne vous encourage à vous faire « imprimer de nouveau, ce qui est bien dangereux en « ce moment. »

Je songeai à relever le courage de ma mère, et à lui faire envisager comme elle devait l'être, cette persécution qui m'atteignait : voici la lettre que je lui écrivis le jour même où je reçus ma signification :

« Mon procès vient de m'être signifié, chère mère ;
« il est pour le 6 janvier.

« Votre fils va paraître sur un grand théâtre. Il va « marcher sur un terrain bien difficile. Votre pensée « l'accompagnera ; priez Dieu qu'il l'inspire..

« Ne regardez, chère mère, la prison, probable « encore à éviter, que comme chose toute secon- « daire. J'aurais donné ma vie pour notre cause : « Je l'ai risquée déjà !... Qu'est-ce que la perte de la « liberté lorsqu'il s'agit d'assurer le triomphe des « principes qui doivent sauver le monde et la patrie!

« Puisse votre fils être digne des sentiments de sa « mère. Je vous embrasse comme je vous aime. Je me « recommande à l'âme éloquente et pieuse de ma- « dame Rollat[1] et aux vœux de ses jeunes néophytes. »

[1] Supérieure dn couvent de Montmirail.

CHAPITRE XIII

MON JUGEMENT.

—

Paris, 1832.

Enfin le jour de l'audience arriva, et le 6 janvier me vit paraître sur ces bancs que tant de noms illustres, de personnages honorables et d'écrivains célèbres avaient précédemment honorés. C'est une communauté que je tenais à honneur. Le temps était venu où on ne pouvait plus servir la France, la monarchie et le monarque que devant une cour d'assises.

Un procès de presse arrive rarement en premier. Ces messieurs de la cour et du jury commencent par juger quelque délit matériel, un faux ou un vol, comme pour exercer leur esprit à l'appréciation qu'ils vont avoir à faire de la portée morale d'un écrit politique.

Quoique fait aux déceptions dont ces dernières années ont développé l'enchaînement inévitable, j'avoue

que, me rappelant, de ma place d'accusé, ces belles promesses faites et répétées si souvent de respecter la liberté de la presse, je ne pouvais encore me figurer qu'on pût à ce point abuser des mots et se moquer des hommes.

Le gouvernement a fait ôter le tableau du Christ en croix, le plus triste exemple de l'erreur des jugements humains, le plus frappant enseignement des outrages que l'hypocrisie et le despotisme ont déchaînés contre la vérité[1].

Pendant qu'on fait d'abord l'appel du jury, et ensuite son tirage, un singulier pêle-mêle régnait dans le prétoire. Une grande partie de la société avait voulu assister à mon procès. Puis la pétulante cohue des pauvres gens qui étudient et suivent le barreau, fit irruption dans la salle, et envahit toutes les places disponibles.

Des journalistes de toute couleur, sténographes ou non, taillent leurs plumes, apprêtent leurs feuillets, s'adressent à la cour, au greffier, pour obtenir communication de l'acte de renvoi. On se tutoie, on se pousse, on s'appelle. On ne croirait jamais qu'il s'agit d'assister à l'acte le plus important des délégations de la société, et à l'exercice de ce droit terrible de juger un citoyen qu'elle a confié à des citoyens comme lui.

M. Berryer traverse la foule accourue pour l'entendre, et arrive d'un air empressé, avec ses dossiers sous le bras, comme s'il eût craint de se faire attendre. On voit que la nature l'a abondamment pourvu

[1] Les tribunaux, depuis cette époque fatale, ont fait replacer le Christ.

de ces forces physiques si nécessaires au talent, et dont l'orateur, dans ses luttes, fait une si grande dépense! Cette simple robe noire rehausse singulièrement le mérite et la réputation d'un homme de valeur : c'est l'uniforme de simple grenadier sur les épaules de La Tour d'Auvergne.

Mais les jurés sont en place; moi-même, assisté de M. Mareschal, l'un de mes conseils, et de mon avocat, je m'installe sur l'un des siéges placés au pied du tribunal et au-dessous de l'ignoble sellette, car il n'y a d'autre privilége pour la liberté de la presse en prévention que celui de ne pas s'asseoir où se placent les autres prévenus. L'huissier audiencier annonce la cour. Aussitôt que ces messieurs sont en place, et après les questions d'usage, on donne lecture de l'arrêt de renvoi. Cet arrêt, prononçant l'annulation de l'ordonnance de la chambre du conseil qui avait décidé qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre, ordonne le renvoi devant la cour d'assises de François-Louis-Sosthènes de La Rochefoucauld et d'André-Gabriel Dentu, imprimeur-libraire, l'un comme auteur, et l'autre comme éditeur d'une brochure. Après vient l'énoncé des délits dont tous deux sont accusés. Ces délits sont de trois sortes :

1° Attaque contre les droits que le roi tient du vœu de la nation française et de la Charte constitutionnelle par lui acceptée et jurée ;

2° Provocations non suivies d'effet au crime d'attentat tendant à détruire ou à changer le gouvernement;

3° Excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

Le greffier, à l'appui de ces accusations, donne lecture des passages incriminés :

« Le gouvernement en viendra, malgré lui, s'il veut « se soutenir dans les voies actuelles, aux mesures les « plus exceptionnelles et les plus arbitraires, qui sou- « lèveront contre lui tous les intérêts à la fois, et le « perdront infailliblement; ou bien il appellera une « autre Chambre. Il n'y a pour lui d'issue possible « qu'avec les royalistes, qui ne veulent la mort de « personne, mais le bien de tous sans exception; et si « cette pensée le révolte aujourd'hui, puisse-t-il, pour « lui comme pour nous, ne pas reconnaître trop tard « cette vérité, dont il chercherait en vain à repousser « les conséquences !

« Le principe de la légitimité peut seul sauver de « l'anarchie la France, l'Europe et le roi des Fran- « çais, comme individu, car ce principe seul peut « offrir une issue à une position devenue insoluble.

« Il est sans mérite d'offrir la vérité à un peuple « qui n'est jamais sourd au langage de l'honneur : « l'amour de la patrie nous fera défendre un prin- « cipe sur lequel la société repose, et qu'une politique « toute personnelle tenterait en vain d'effacer de la « grande Charte du royaume.

« Le pouvoir, obligé de rassurer l'Europe, que « ses principes effrayent, est forcé à des concessions « continuelles envers les étrangers; et il est amené « à racheter ces concessions importantes par des « entreprises hardies, sans utilité pour le pays, et « qu'on ne peut longtemps soutenir. De là ce mé- « lange de hardiesse et de timidité, cette défiance « universelle des intérêts, et cet état mixte entre la

« paix et la guerre, entre l'ordre et le désordre.
« Le principe imaginaire de souveraineté sans li-
« mites ne peut rien pour le bien-être : il dénoue
« tous les liens sociaux ; il crée tous les maux, et
« amène tous les désastres; il détruit le commerce,
« tue l'industrie, et déverse partout la misère.
« Il décourage toutes les entreprises, il promet,
« mais il ne tient pas. Étranger à toute gloire, il ré-
« pudie la gloire des siècles passés. Il essaye de pro-
« pager des révolutions; et, honteux de ses tentatives,
« il livre aux fers les populations qu'il a soulevées. Il
« ne peut rien pour l'indépendance nationale; et, en
« anéantissant tous les devoirs, il prétend avoir des
« droits à l'obéissance des peuples : il se vante de ses
« parjures, et insulte à la fidélité.
« Il craint d'avouer les forfaits d'une époque que
« nos enfants auront encore à expier, et il porte une
« main sacrilége sur ces monuments expiatoires, con-
« sacrés par les regrets et l'amour des Français. Ce
« principe perturbateur n'ose ni renier Dieu ni le
« servir; et, dans les calamités les plus horribles, il
« craint d'implorer sa miséricorde : il consacre un
« monument à ses grands hommes, et, plus barbare
« que les sauvages, il en exclut la prière. Il persé-
« cute par peur, il outrage par faiblesse; il proclame
« la liberté des cultes en renversant les croix, image
« vénérée du plus grand nombre des Français. Il fait
« de l'éducation un monopole, et partout de la liberté
« un vain mot. . . . .
. . . .
« De quel droit une partie de la France vient-elle
« imposer à l'autre un gouvernement dont elle ne

« veut pas? Où est la liberté? ses droits ont été mé-
« connus, et la France n'a pas été consultée.

« Et ce serait au milieu de la nation la plus géné-
« reuse et la plus éclairée qu'un principe qui en-
« traîne de tels résultats parviendrait à s'établir! Non!
« non! transporté sur un sol plein d'honneur, d'amour
« et de fidélité, cet arbre d'origine étrangère se des-
« sécherait infailliblement.

« Les légitimistes qui ont participé aux lumières
« de l'expérience ne veulent du passé que ce qui peut
« assurer l'avenir. Ils répudient les préjugés; mais
« ils respectent les croyances. Ils veulent l'égalité
« devant la loi, la liberté dans l'ordre, et ils repous-
« sent le despotisme de la centralisation : ils appel-
« lent tous les Français qui ont un intérêt à conser-
« ver, à contribuer à la vie sociale et pratique. Ils
« demandent l'admission de tous les citoyens aux
« emplois, ne reconnaissant de privilége exclusif que
« celui du talent et celui des vertus. Ils veulent que
« la France, fidèle à ses traités, conserve avec les
« puissances de l'Europe une noble indépendance; et
« à la seule apparence du danger ils accouraient tous
« à sa défense. Les royalistes étudient le passé en si-
« gnalant ses fautes ; ils déplorent le présent, en plai-
« gnant la souffrance générale et la détresse des pen-
« sionnaires de la liste civile, à qui une sordide
« économie, au milieu de si larges dépenses, a fait
« chercher quelquefois dans une mort violente la fin
« de leur misère. Les royalistes pensent qu'il n'y a
« qu'un seul remède au mal, et ils espèrent que le
« temps, la force des choses, la raison de tous et
« l'intérêt de chacun se chargeront de l'appliquer.

« Une si noble franchise inspirera la confiance qu'elle « mérite. Les préventions qui ont divisé les esprits « s'évanouiront; d'accord sur le but, on s'entendra « bientôt sur les moyens, et tous les Français, groupés « comme une impénétrable phalange, marcheront « avec sécurité à la conquête de l'avenir.

« Il faut pour y arriver l'attendre avec patience, et « laisser à la vérité le temps de grandir et de s'avan- « cer à la vue de tous.

« Les royalistes, ennemis du désordre, ont depuis « deux ans fait leur service dans les rangs de la garde « nationale (admirable milice de citoyens qui eût em- « pêché les malheurs de Juillet, et qui tôt ou tard « finira par rétablir l'ordre).

« Mais les royalistes ne voient de remède contre « l'anarchie que dans les principes qu'ils invoquent « pour échapper au chaos; ce n'est pas comme d'un « sentiment qu'ils parlent de ce principe; c'est dans « l'intérêt commun qu'ils le défendent, convaincus « que la France se jettera un jour à ses pieds pour le « réclamer, comme à ceux de la Divinité que l'on in- « voque au jour de la détresse, trop porté à l'oublier « au jour de la prospérité.

« Les royalistes marchent aujourd'hui sur un ter- « rain dont il n'est donné à personne de les expulser.

. . . .

« Une princesse, qui, à travers tant d'obstacles, est « venue embrasser une noble terre dont elle reven- « dique la couronne pour son fils, a semblé vouloir « s'associer à nos souffrances de tous genres.

« Sans doute elle eût pu agir avec plus de pru- « dence; mais l'enfant qu'elle porta dans son sein

« n'eût pas reçu de la nature même la trempe d'un « héros.

« L'histoire s'étonnera du récit de tant de courage, « et de cette persévérance héroïque qui méprise le « danger. Le courage plaît aux Français, et ils aiment « la témérité.

« Si nous étions appelés à donner un conseil à cette « princesse, dont l'âme est d'une trempe si extraor- « dinaire, nous lui dirions, au nom de ses intérêts les « plus chers : «—Madame, ne quittez pas cette France, « à laquelle vous n'avez pas craint de vous fier, mais « sachez attendre : l'avenir est à vous. Ne laissez pas « à certaines parties de la population la pensée que « vous voulez vous imposer à la France; laissez à la « France le temps de reconnaître d'où viennent ses « souffrances et d'où seulement le bonheur peut lui « advenir. » . . . .

. . . .

« Le gouvernement, semblable à l'enfant qui dort « tranquillement sur le bord de l'abîme, ne voit pas « l'état où va bientôt le placer la discussion des « Chambres, et la publicité donnée à sa politique, « attaquée à la fois par toutes les opinions.

« Il cherche aujourd'hui, dit-on, à créer un nou- « veau cabinet, mais ceux qui consentiraient à y en- « trer seraient d'inutiles victimes.

« Toutes les opinions, hors une seule, vont se trou- « ver sur un terrain plus difficile qu'elles ne le pen- « sent, tant est puissant l'empire des principes et de « la raison, surtout en France.

« Si ces opinions diverses sont inconséquentes, elles « seront bientôt jugées.

« Si, au contraire, elles sont conséquentes, elles blâ-
« meront tout ce qui s'est fait et se fait, et elles donne-
« ront, par leur réunion, ou tout au moins par une ap-
« probation involontaire, une nouvelle force aux doc-
« trines royalistes, les seules aujourd'hui qui, à l'abri
« de tout reproche, puissent donner à la France ce
« qu'elle demanderait en vain à une autre opinion.

« Le ministère, quel qu'il soit, en arrivant aux
« Chambres, sera infailliblement renversé; car, quand
« même il serait pris entièrement dans l'opposition
« (ce que le gouvernement ne fera pas, et il aura
« raison), ce ministère même n'aurait pas longtemps
« la majorité, supposé qu'il l'eût un instant. En-
« traîné par la gauche à des mesures violentes, une
« partie des députés l'abandonnerait, et il ne pour-
« rait se soutenir.

« C'est dire, en un mot, qu'il n'y a de majorité
« réelle dans cette Chambre pour personne.

« Dès le lendemain de leur triomphe, embarrassés
« de ce triomphe lui-même, restés seuls dans la vic-
« toire, intimidés de leur solitude, et peut-être de
« leur puissance, les vainqueurs ne savaient que ré-
« pondre, du sein d'une seule ville bouleversée, à
« toute la France qui ne fut leur complice que grâce
« à un jour d'étonnement. Toutes les classes d'une
« société affamée d'ordre leur demandaient un gou-
« vernement... Savaient-ils où le prendre? Quand il
« devint nécessaire de commander, les conquérants
« se regardèrent en pitié eux-mêmes; et lorsqu'enfin
« l'urgence de formuler une pensée gouvernementale
« les circonvint de toutes parts, leur ressource unique
« ne fut-elle pas de revenir à peu près au point d'où ils

« étaient partis? On les vit redemander la moitié de « ce qu'ils avaient détruit la veille; recourir à l'appui « d'un prince; mendier le secours de la quasi-légiti- « mité; et enfin, pour étayer un moment le plus « frêle édifice, prier un Bourbon d'y porter la main.

« Le prince qui condescendit à venir à leur aide ne « fut guidé sans doute que par un bien héroïque dé- « vouement au repos public! Mais l'épreuve étant « faite aujourd'hui de toute l'inefficacité de son sa- « crifice, il est temps de lui dire, avec le zèle que son « sang impose aux royalistes, et le respect que cha- « cun doit au malheur, que sa générosité est dispensée « de nouveaux efforts.

« Il est toujours permis à Curtius de sortir du « gouffre, quand l'action de s'y jeter ne profite à « personne. Les ennemis de M. le lieutenant général « du royaume ne parviendront jamais à lui persua- « der que sa position soit plus périlleuse à s'écarter « du pouvoir qu'à y demeurer. Tout est relatif. Et « cette couronne, dont le fardeau l'importune, un « enfant la porterait. Le danger véritable serait une « solution qui réduirait un esprit loyal à demeurer « étranger entre la famille des rois et la tendance « populaire, à lui affecter deux visages, à lui ôter « tout sexe politique. Mais les chefs des États de « l'Europe, intéressés tous à la paix intérieure de la « France, seraient unanimes sur la reconnaissance « que mériterait sa retraite. Ils savent qu'elle ne ca- « cherait point d'ambition ténébreuse.

« Louis-Philippe est fait pour la vie privée.

« Ils le verraient avec joie, à la majorité d'Henri V, « rendu à la condition de citoyen, recommencer au

« sein d'une famille, couronnée seulement de jeu-
« nesse et de grâce, à ordonner des jardins et à gou-
« verner sa maison avec une perfection d'économie
« dont peu de particuliers auraient le génie. Déjà,
« peut-être, lui envie-t-on sur les rives de la Seine ou
« dans les bosquets du Raincy les loisirs d'une paci-
« fique Sainte-Hélène.

« Qu'on ne dise pas que l'Europe est sur le point
« de déclarer la guerre à la France ; elle connaît
« trop bien ses intérêts pour le faire : elle respecte
« trop nos droits et nos libertés pour essayer de nous
« attaquer tant que nous ne serons pas livrés au dés-
« ordre des principes anarchiques, également funes-
« tes aux peuples comme aux rois.

« A tous les maux de l'intérieur, il faudrait ajou-
« ter le fléau terrible d'une guerre rendue douteuse
« par nos divisions : une effroyable surcharge d'im-
« pôts, la perte du crédit, et la ruine totale de nos
« finances, déjà réduites par la Révolution de juillet
« à un état alarmant.

« Mais le prince qui commença par accepter le
« titre de *lieutenant général*, qu'il fit enregistrer aux
« Chambres, dont la signature comme lieutenant gé-
« néral se trouve sur plusieurs actes publics, et dont
« la première expression, en montant sur le trône,
« fut de dire *qu'il acceptait forcément la couronne,*
« *et que l'intérêt du pays seul pouvait l'y détermi-*
« *ner*, saura sans doute (je le répète) ce qu'il aura à
« faire quand il lui sera démontré qu'il ne peut rien,
« comme roi, pour le bonheur de la France. Lieute-
« nant général, M. le duc d'Orléans eût rallié tous
« les partis, il eût préservé la France des malheurs

« de tout genre qui la menacent, et l'Europe de « graves inquiétudes; il se fût créé à lui-même la « plus belle et la plus noble existence..

« La première Restauration eut pour cause de grands « désastres, et l'amour de quelques anciennes familles « françaises pour une royale famille.

« La deuxième, la crainte de Napoléon et la con- « fiance de l'Europe dans le caractère de Louis XVIII.

« La troisième aura pour motif la nécessité de re- « courir à un principe de salut et de vie, et l'intérêt, « sentiment plus durable encore que l'affection, rat- « tachera cette fois à jamais la légitimité au sol. . .

« Disons, en finissant, quelqués vérités déjà com- « prises, sans doute, par les nobles exilés chargés de « veiller à l'éducation du royal enfant qui représente « le principe que nous défendons dans l'intérêt de « tous, comme un principe social.

« On élève trop souvent les rois en princes, sans « leur rappeler qu'ils sont hommes, et que les sujets « ne sont pas destinés au bon plaisir des rois, mais « que la royauté est imposée comme un fardeau à « certains hommes, en leur donnant des obligations « sacrées. Nous vivons dans un temps où la véritable « noblesse n'est pas écrite sur un parchemin, mais « bien dans le cœur. La royauté se juge, et il faut, « pour être respectée, qu'elle soit respectable. Ce n'est « plus l'entourage d'un trône qui peut faire sa gloire « et sa sûreté : ce sont ses vertus ; mais la prospérité « est une épreuve à laquelle il est difficile de résister, « tandis que l'adversité est la plus sûre des écoles. . .

. . . .

« Et si nous élevons vers le ciel, en faveur de la

« France, nos mains suppliantes, nous sommes cer-
« tains de mêler nos prières à celles de cette famille
« auguste qui se vengeait de l'ingratitude par des bien-
« faits ; qui se console aujourd'hui de ses persécutions
« par des vœux. Nous sentons l'espoir renaître dans
« notre âme, en voyant, à genoux, les yeux baignés
« de larmes, et s'offrant en holocauste, une princesse
« dont les malheurs égalent les vertus, et à laquelle
« l'injustice ne peut arracher jamais le souvenir de
« la patrie. . . . .

. . . .

« Quand la jeunesse a vu l'arbitraire remplacer
« partout les principes, les délations encouragées et
« soldées, les persécutions organisées, des exactions
« de tout genre exercées au nom de la loi (et une
« plume française se refuserait à tracer toutes les hor-
« reurs commises dans cette Vendée, dont l'homme
« du siècle respectera l'héroïsme, et crut devoir mé-
« nager les croyances et la fidélité); quand elle a vu la
« révolution de Juillet, fille ingrate, et mère déna-
« turée, étouffer cette liberté de la presse qui lui
« donna la vie, et repousser sans merci toutes les
« conditions de son existence; cette jeunesse, juste-
« ment indignée, reconnut trop tard qu'elle avait été
« trompée, et qu'égarée par des ambitieux, elle avait
« livré à l'égoïsme cet héritage de grandeur qu'elle
« voulait accroître. Avec la révolution de Juillet, elle
« ne trouve au-dedans et au dehors que des barrières
« d'acier, et ne voit dans la politique actuelle, que le
« mur du monopole gardé par des régiments, et om-
« bragé par le drapeau tricolore.

« Cette jeunesse, qui représente l'intérêt actuel de

« la patrie (un intérêt d'avenir), tient, avant tout, à « ce que la France ne descende pas aux yeux des na- « tions. Pour elle, les maximes qui font du progrès, « de la liberté, de la puissance et de la gloire, une « condition absolue de gouvernement, sont les véri- « tables maximes françaises.

« Le peuple admirant le courage de cette jeunesse « pleine d'élan, l'a suivie à ces jours de deuil que rien « ne devrait constater que nos regrets (puisque le « sang français y coula par la main du français); le « peuple la suivra encore dans son retour à des prin- « cipes d'ordre.

« En un mot, cette jeunesse a voulu la révolution « de Juillet, comme gage de la liberté; mais elle l'a « repoussée comme une oppression. Elle a voulu la « république comme un moyen de liberté; mais elle « y renoncera comme à une cause certaine de désordre, « d'anarchie et enfin d'arbitraire. Certes, il ne manque « déjà rien à sa naissante expérience, pour lui faire « juger de l'impuissance de l'élément révolutionnaire.

. . . .

« La révolution de Juillet a manqué son but sur « tous les points.

« Dirigée surtout contre la légitimité, dont elle « espérait abattre jusqu'à la racine, elle finira par « faire ressortir la nécessité de ce principe pour notre « repos, notre bonheur, nos richesses et notre gloire; « et il semble en effet que tout nous abandonne « quand il nous quitte.

« Faite au nom de la liberté, la révolution de « Juillet a donné l'arbitraire, et elle a partout fait « verser le sang.

« Promise contre les abus, elle les a tous qua-
« druplés. Criant contre les impôts, elle en accable
« les peuples, et la France lui devra la misère.

« Menaçant l'Europe, sa politique est restée faible
« et incertaine.

« Proclamant la Charte une vérité, elle en a fait un
« fantôme.

« Rampante, elle soutient tacitement à l'étranger
« les principes qu'elle n'ose avouer à l'intérieur.

« Elle a menacé la religion, outragé ses ministres;
« et partout ceux-ci ont mérité l'amour et le respect
« des peuples.

« Après avoir arraché l'hérédité du code monar-
« chique, elle a voulu rétablir ce principe sur le
« premier feuillet de son histoire, sans songer que si
« elle ne peut être monarchique sans être héréditaire,
« elle ne peut être héréditaire sans être légitime.

« Aussi, sans savoir ce qu'elle veut, si ce n'est
« exister à tout prix, elle semble oublier qu'il y a des
« conditions nécessaires à l'existence ; en un mot,
« Juillet n'a rien tenu de ce qu'il a promis ; et tout
« pouvoir est bientôt forcé de reconnaître qu'il n'a
« pas de plus mortels ennemis que ces artisans de
« révolutions, toujours prêts à les fomenter. »

Après la lecture de l'acte de renvoi, M. Partarieu-Lafosse, substitut du procureur du roi, prit la parole pour commenter les divers passages incriminés.

Ce réquisitoire a paru empreint d'un caractère de sagesse et de modération auquel on s'est plu à rendre justice; mais au moment où le ministère public affirmait que la religion n'avait jamais été plus respectée

que depuis la révolution de Juillet, tous les regards se sont portés sur le lambeau de toile grise qui a remplacé le Christ, au-dessus du fauteuil de M. le Président.

Le réquisitoire fini, je demandai à présenter quelques observations à la cour et au jury, et je parlai ainsi :

« — Messieurs, j'étais à deux cents lieues de la capitale lors des événements de Juillet ; je revins en « toute hâte où le devoir m'appelait ; mais ces événements étaient consommés quand j'arrivai à Paris. « Je ne vous entretiendrai, messieurs, ni de ma douleur, ni de mes tristes pressentiments ; l'anarchie « menaçait l'existence de mes concitoyens ; j'avais eu « l'honneur de commander durant douze ans une des « légions de Paris ; et voulant prendre ma part dans « les efforts des gens de bien, pour assurer la paix « publique, l'inviolabilité des personnes et des propriétés, j'entrai à l'instant comme grenadier dans « les rangs de la garde nationale ; depuis ce temps, « j'ai vécu dans la solitude au sein de ma famille, et « mon nom n'a été mêlé à aucune agitation de ce « pays.

« C'est ainsi que j'ai rempli mes devoirs envers « mes concitoyens, par la défense de l'ordre matériel, « dans les rangs de la garde nationale ; mais l'ordre « matériel n'est pas tout pour un peuple ; il ne peut « se conserver qu'à l'aide de l'ordre moral. J'ai donc « cru de mon devoir de faire connaître les causes du « désordre qui se développait sous nos yeux, et je « crois avoir fait acte de bon citoyen, en cherchant « un remède à tant de maux.

« Quand les peuples sont accablés d'impôts, et que « les pouvoirs gémissent sous l'arbitraire d'une cen-« tralisation qui dévore tout; quand un cri d'in-« quiétude et de souffrance se fait partout entendre, « que les partis se déchirent et que tous les esprits « sont divisés; quand les libertés promises sont re-« fusées ; lorsque la légalité est partout violée ; que des « garnisaires écrasent les citoyens; et qu'un état de « siége odieux n'est pas même une condition de la « victoire, mais en devient une étrange conséquence; « lorsque l'Europe en armes nous force à entretenir « des armées formidables, messieurs, est-ce un crime « de prétendre que nous ne sommes ni heureux ni « libres ?

« La plus simple vérité est-elle un blâme, surtout « quand elle a pour but d'indiquer les moyens de « sortir de l'abîme ; et des persécutions sont-elles des « réponses ? On nous accuse d'attaquer les droits que « Louis-Philippe tient du vœu de la nation ; mais j'ai « demandé que la nation fût consultée, afin que « chaque parti ne pût pas faire parler à son gré la « France, et s'armer du vœu prétendu de la nation « pour déchirer son sein.

« Sont-ce ceux qui disent avoir son suffrage qui « pourraient trouver une hostilité dans la demande « que j'ai faite de le constater? Suis-je coupable d'a-« voir reconnu comme un fait une lieutenance géné-« rale solennellement acceptée, solennellement enre-« gistrée, seul titre incontesté au milieu du chaos « des opinions et des volontés, et qui par cela même « peut encore servir de moyen de salut pour ceux qui « m'ont traduit devant vous?

« Aujourd'hui, messieurs, qui me conduit ici?
« C'est un prince de cette famille à laquelle ma vie
« entière fut dévouée. Quel est donc mon crime à ses
« yeux, ou plutôt quelle est la fatalité de la posi-
« tion dans laquelle il s'est placé? Serait-ce un crime
« d'avoir reconnu comme un fait les titres d'un en-
« fant à une couronne portée si longtemps avec gloire
« par ses aïeux? Accusez donc la France tout entière,
« qui a consacré ses droits avec enthousiasme au jour
« si désiré de sa naissance; accusez les siècles; dé-
« chirez nos lois, et que le premier coupable mandé
« à votre barre soit le prince qui a reconnu, avant
« moi, ces droits imprescriptibles, Louis-Philippe lui-
« même, qui a fait serment, il y a vingt ans, de dé-
« fendre à jamais la légitimité!

« On m'accuse de provoquer au renversement de la
« constitution et du gouvernement du pays.

« Peut-on, de bonne foi, m'adresser un pareil re-
« proche? moi qui appartiens à une opinion qui re-
« commande la soumission aux lois; et qui, dévoué
« aux intérêts nationaux, ne veux rien devoir qu'à
« la raison publique, à la puissance des faits, au
« progrès de l'ordre et de la liberté! La logique
« serait-elle devenue, depuis le gouvernement de
« Juillet, un cri d'insurrection? le raisonnement
« une arme coupable? et rangerait-on le bon sens
« parmi les proscrits? Est-ce insulter le chef de
« l'État, messieurs, que de supposer qu'il sacrifie-
« rait la couronne à l'intérêt de ses sujets? D'au-
« tres princes du même sang se sont honorés par
« un pareil sacrifice. Deux fois Napoléon a abdiqué
« le pouvoir suprême, pour épargner à la France

« des maux plus grands que ceux qu'elle souffrait.

« Charles X et Louis-Antoine ont su aussi rési-
« gner la royauté pour éviter la guerre civile et dé-
« gager un principe utile des passions que des évé-
« nements malheureux avaient excitées. Est-ce insul-
« ter le premier magistrat du pays que d'avoir foi
« dans le serment qu'il a prêté de ne gouverner que
« pour le bonheur et les intérêts de la France?

« J'aurais pu, messieurs, rechercher l'origine d'une
« couronne due au dictateur de l'Hôtel de Ville qui
« déclara, dans son bon plaisir, qu'il était *trop tard*
« pour réclamer des droits que des siècles de posses-
« sion avaient consacrés, et auxquels toutes nos lois
« servaient de garantie. Singulière mystification de
« Juillet. Ce vieillard[1], aujourd'hui dans l'opposition,
« semble dire qu'en renversant un trône, au nom de
« la liberté, il n'a fondé que l'arbitraire.

« J'aurais pu même demander, messieurs, si en
« violant, par l'arbitraire de l'état de siége (véritable
« article 14 en permanence), des engagements qui
« furent une condition formelle de la couronne d'hier,
« on ne déliait pas les parties contractantes de leurs
« engagements; et si on ne plaçait pas la question au
« point où elle était avant la conclusion du traité.

« Ce que je pouvais faire, je ne l'ai point fait; je
« n'ai pas élevé toutes ces questions sur le pouvoir
« qui régit la France; et je ne me suis pas un seul
« instant écarté du respect que l'intérêt de l'ordre
« matériel et le sang d'un Bourbon nous inspirent.
« Mais j'ai voulu croire, messieurs, à la conscience et

[1] La Fayette.

« aux regrets, comme à la puissance des souvenirs;
« j'ai cru que celui qui, pour saisir le pouvoir, avait
« dû entendre des vérités terribles, pouvait suppor-
« ter, pour le rendre, des conseils présentés avec
« mesure. J'ai cru qu'il ne sacrifierait pas le repos
« de la France à la possession d'un trône, où il n'a
« consenti à monter que par une sorte de dévoue-
« ment à la paix publique. J'ai cru, enfin, qu'il se-
« rait heureux de replacer une couronne acceptée
« avec répugnance, sur la tête du légitime héritier,
« dont les droits avaient été confiés à sa protection, le
« jour où il lui serait prouvé qu'il ne peut réaliser
« lui-même le bonheur du pays.

« Si c'est un crime, messieurs, de croire à des
« sentiments généreux, je me hâte de me rétracter.
« Puissé-je m'être trompé dans mes prévisions ! puisse
« le pouvoir, tel qu'on l'a établi, voir tomber les
« armes de l'Europe, et dégager la France des im-
« pôts qui l'écrasent! C'est un défi que je porte à tout
« pouvoir contesté dans sa source, et qui par con-
« séquent n'a pas en lui les conditions de l'ordre et
« la paix.

« Attendons tout du temps!

« Y a-t-il apparence d'une provocation dans une
« patience si fortement recommandée? Laissons faire
« les événements et les hommes; ils concourent tous
« les jours davantage à nous donner raison; et le
« temps fera justice de tous ces systèmes de bon plai-
« sir, n'importe d'où ils adviennent.

« Le temps, messieurs, a marché depuis que je
« parlais ainsi.

« Nous avons vu tomber une citadelle; nous avons

« vu s'évanouir le fantôme de la guerre civile par « l'acquittement, devant les jurys français, de tous « ceux qu'on accusait d'y avoir pris part; les craintes « d'invasion se sont aussi dissipées.

« Honneur à nos armées! elles n'ont jamais marché « sans gloire, même dans leurs revers; et deux fois « en quarante ans elles ont rempli la noble mission « de consoler le pays de deux régimes exceptionnels, « dont l'un se nomme la *terreur* et l'autre s'appellera « l'*égoïsme*.

« Mais ces consolations qu'elles ont données à la « France, c'est là tout le fruit que nous devons reti- « rer d'un succès acheté au prix du sang. Rien ne se « dénoue, rien n'avance; les difficultés se multiplient « par les succès que l'on obtient, car ces succès ne « font disparaître des craintes chimériques, que pour « les remplacer par des maux réels.

« Le gouvernement de Juillet combat nos prin- « cipes : qu'a-t-il fait des siens? Il a mitraillé l'in- « surrection, et il doit son pouvoir à une émeute.

« Après avoir confessé la souveraineté du peuple, « il repousse le vote universel; après avoir accepté la « majorité de quelques députés comme un principe « souverain, il éloigne des colléges électoraux une « partie des contribuables. Et que reste-t-il devant « nous? l'affaiblissement du pouvoir public, la per- « pétuité des charges qui écrasent le peuple, la divi- « sion des opinions, l'arbitraire ministériel, qui en- « vahit les institutions et menace toutes les existences, « le mutisme des assemblées et les inquiétudes de « l'Europe, qui ne veut pas attaquer, mais qui con- « tinue ses armements!

« Qu'on ne nous dise pas, messieurs, que c'est la « première fois que nous montrons de l'indépen- « dance auprès d'un trône. Il en coûte de parler de « soi; et d'ailleurs le passé est encore trop près pour « que le respect que nous lui portons ne nous impose « pas un religieux silence : toutefois, qu'il me soit « permis d'affirmer que mon caractère ne fut jamais « celui d'un courtisan.

« Une pensée a dominé ma vie : c'était le désir et « l'espoir de servir mon pays, et je n'ai jamais craint « de déplaire pour présenter des vérités que je croyais « utiles; mais on savait les estimer alors, et avec elles, « ceux qui osaient les dire; tandis qu'aujourd'hui on « traîne devant les tribunaux ceux qui les présentent « avec mesure. Je suis loin de m'en plaindre, puis- « que je suis amené à la seule tribune qui me soit « laissée, et mes juges ne trouveront pas coupable « celui qui n'a pu rester spectateur silencieux des « souffrances de sa patrie!

« Une politique tout égoïste, toute mesquine, est le « caractère des gouvernants; car je me reprocherais « de calomnier une époque où tout ce qui est grand, « noble et généreux, trouve de l'écho dans tous les « cœurs, et des admirateurs dans tous les partis. Qui « pourrait se refuser à reconnaître dans nos mœurs « une amélioration immense qui, en laissant chaque « parti désirer le triomphe de son opinion, le ferait « rougir d'employer des moyens qui seraient con- « traires à l'honneur?

« On cherche dans la brochure incriminée une « phrase isolée pour trouver prétexte à l'accusation; « mais on se garderait bien de lire celle qui suit

« ou celle qui précède, laquelle serait un démenti
« formel.

« Que dis-je? embarrassé de trouver dans les faits
« un acte répréhensible, on incrimine les intentions,
« et l'on ose accuser de fomenter des troubles celui
« qui s'élève avec force, à chaque page, contre toute
« émeute, révolte, guerre civile ou guerre étran-
« gère!...

« Qu'on lise dans mon cœur, on n'y verra de haine
« pour personne; mais suffit-il de raconter les actes
« du gouvernement pour exciter au mépris et au ren-
« versement? Dans ce sens, cette partie de l'accusa-
« tion serait à elle seule une critique plus sévère que
« mon écrit lui-même. Je défie mes accusateurs de
« me ranger parmi ces perturbateurs politiques, dan-
« gereux pour le pays qui les a vus naître. J'appelle-
« rais sans crainte, pour témoigner de ma modéra-
« tion à toutes les époques, des hommes assis sur
« tous les bancs de nos assemblées, et qui sont restés
« mes amis, sans partager mes sentiments politiques.
« Non, messieurs, la loi ne saurait frapper celui qui
« soutient une opinion monarchique et conscien-
« cieuse, opinion que ceux qui le conduisent à vo-
« tre barre cherchent à recréer dans un intérêt
« privé, après s'être efforcés de la détruire sous un
« vain prétexte d'intérêt général...

« Ce ne sera jamais une faute devant vous, mes-
« sieurs, d'avoir obéi à sa conscience : vous ne con-
« damnerez pas celui qui a foi dans l'hérédité comme
« à une divinité protectrice, et qui déclare qu'il ne
« croit à la possibilité de son retour, et surtout à sa
« durée, qu'alors que l'intérêt général la réclamera;

« qui la veut fondée, non sur l'émeute ou la guerre, « mais seulement sur des conditions que le temps et « le besoin de chacun réclameront, et appuyée sur « les libertés qu'elle seule peut donner.

« Si c'est un rêve, messieurs, du moins ce ne peut- « être un crime; mais si c'était un crime de ne point « faire partie de cette opinion, ou plutôt de cette « quasi-opinion, dont l'égoïsme est l'essence et l'in- « térêt le but, je me reconnaîtrais coupable, et la « France entière se chargerait de m'absoudre.

« Du reste, si votre sévérité cherchait une victime, « elle épargnera, j'en suis sûr, l'imprimeur qui m'a « prêté avec confiance le concours de sa profession. « Être frappé seul, est l'unique faveur que je ré- « clame.

« Telles sont, messieurs, les considérations d'hon- « neur et de conscience qui m'ont inspiré. Je laisse « à une bouche plus éloquente que la mienne le soin « de les faire valoir et de les développer : pouvais-je « mieux assurer leur triomphe qu'en confiant ma dé- « fense à l'illustre orateur et au jurisconsulte habile « dont tous les partis admirent l'éloquence

« Messieurs, nous vivons à une époque difficile, « et qui impose de grands devoirs aux hommes de « conscience et d'honneur. Dévoué tout entier à la « France, j'ai cru nécessaire de manifester des vérités « que tant de gens aujourd'hui sont intéressés à ca- « cher. J'ai fait ce que je devais, et j'en accepte avec « sécurité toutes les conséquences. L'avenir fera voir « qui sert réellement la patrie, de l'accusateur ou de « l'accusé. »

Si j'avais pu produire sur le jury le même effet que ce discours sembla produire sur l'auditoire, il aurait été possible de concevoir quelque espérance.

Mais d'un côté je voyais des juges choisis, prévenus, et en quelque sorte décidés d'avance; et de l'autre, au contraire, un public impartial, disposé par conséquent à comprendre la vérité.

Je n'en veux pour preuve que l'empressement que mes auditeurs (je ne parle pas seulement de mes amis, mais des étrangers qui assistaient à ces débats) mirent à m'entourer et à me féliciter pendant la suspension de l'audience. Un jeune avocat, que je ne connaissais pas, me dit même ces paroles qui sont dignes d'être conservées :

« — Je déteste la Restauration; je ne croyais pas à « la bonne foi de vos opinions; mais impossible main- « tenant d'en douter : le gouvernement actuel nous a « tous trompés. Nous commençons à craindre que la « république ne soit impossible; et si vous continuez, « comme nous le pensons, à vous maintenir sur un « pareil terrain, vous nous verrez arriver tous, car « déjà nous vous préférons beaucoup à ce qui est. »

Mais je retourne à l'audience et au procès.

Rien ne manqua de ce que j'avais prévu, ni le réquisitoire mesuré de M. Partarieu-Lafosse, qui soutenait l'accusation, ni le partial et aigre résumé de M. le président Dubois (d'Angers), ni la profonde impression que produisit sur le public l'éloquence de M. Berryer.

Voici son plaidoyer qui a été recueilli avec toute l'exactitude qu'on peut apporter en suivant une inspiration aussi rapide et aussi animée :

« — Messieurs les jurés, voici bientôt dix-huit ans « que je me présente, afin de défendre les écrivains « traduits en justice devant toutes les juridictions, « devant tous les tribunaux qui, tour à tour, ont été « saisis par le pouvoir, pour obtenir une applica- « tion satisfaisante des lois sur la presse. Malgré cette « expérience que je pourrais appeler déjà longue, je « ne suis pas encore arrivé, je l'avoue, à comprendre « ce qu'on attend, ce qu'on espère de tant de pour- « suites. Chaque jour, au contraire, je suis plus frappé « de ce qu'il y a d'imprudent, de maladroit, d'inutile « dans cette marche si obstinément suivie par les gou- « vernants.

« A mesure que les événements se développent dans « notre triste société, les nuances d'opinion se multi- « plient, les divisions deviennent plus profondes et en « même temps l'esprit de liberté se propage; chacun « se sent de plus en plus dominé par le besoin de faire « prévaloir sa pensée personnelle. A côté de cet im- « mense mouvement social, est le pouvoir établi; au « sein de chaque pouvoir établi, il en est un autre, « plus transitoire encore, le ministère, qui, dans l'in- « térêt de sa conservation, cherche à fixer quelques « principes, à saisir quelque point d'appui; enfin, « sous l'influence du ministère, agit le parquet qui, « s'appuyant sur le faisceau des lois entassées par « chaque éqoque, formule et soutient aujourd'hui des « accusations que demain, si le principe du gouverne- « ment vient à changer, il soutiendra encore. Et c'est « en quelque sorte à huis clos, c'est avec l'assistance « de douze hommes que le hasard fait juges, c'est à « la suite d'une discussion incomplète et sans reten-

« tissement entre un défenseur et un avocat général,
« que l'on prétend statuer sur les grands intérêts,
« les régler et les rassurer par une condamnation de
« deux ou six mois de prison prononcée contre un
« citoyen qui aura jeté quelques pages dans le pu-
« blic! L'affaire dont vous êtes aujourd'hui saisis vous
« présente l'occasion de remarquer, encore une fois,
« cette anomalie entre les faits formidables qui pres-
« sent le ministère et les déterminations puériles aux-
« quelles il s'arrête.

« Que vous a dit M. l'avocat général? que si vous
« vouliez enfin dans les affaires de l'État quelque
« chose de stable et de définitif; que si vous vouliez
« proclamer la France lasse de révolutions et impa-
« tiente de repos, vous n'aviez qu'une toute petite
« chose à faire; qu'un *oui* prononcé en réponse aux
« questions de la cour d'assises suffirait pour cela, et
« qu'il s'agissait tout simplement de condamner à la
« prison M. de La Rochefoucauld (rire général dans
« l'auditoire). Condamnez M. de La Rochefoucauld
« tout est concilié; les opinions divisées se rappro-
« chent, les partis ardents sont comprimés, en un
« mot tout est fini en France (nouveau rire).

« En vérité, messieurs, j'ai peine à comprendre
« une argumentation de cette portée, ou plutôt je ne
« cherche pas à comprendre si c'est sous l'inspira-
« tion d'une conviction sérieuse que cette argumen-
« tation s'est reproduite. Vous avez pu vous-mêmes,
« d'après le ton des courts développements de M. l'avo-
« cat général, juger s'il avait une grande foi dans sa
« cause, et s'il ne se bornerait pas à vous donner,
« sans garantie, quelques raisons qui après tout pour-

« raient être prises pour bonnes à motiver une con-
« damnation.

« M. l'avocat général n'a presque fait que nous lire « des passages de la brochure incriminée, et c'est « ainsi qu'il s'est efforcé de vous montrer le pays « suspendu au sort d'un arrêt dont le pays n'a nul « souci.

« C'est au nom de la révolution de Juillet et dans « son intérêt qu'on sollicite une condamnation contre « mon client; mais sait-on encore ce qui est conforme « à l'intérêt de cette révolution?

« Tous les jours, dans le parlement français, on « cherche avec une absolue liberté de langage quelle « est la nature, quelles sont les conséquences de cette « révolution. Si tout ce que dit M. de La Rochefou-« cauld se fait jour sans obstacle, c'est que la révo-« lution, comme le disent certains orateurs, est le « développement dans toute son étendue des libertés « publiques.

« La révolution, selon une partie des hommes qui « sont au pouvoir, c'est le principe de la souveraineté « du peuple réalisé par progrès quotidiens; non, di-« sent d'autres publicistes, la révolution, c'est la dé-« légation faite par le peuple ou par quelques indivi-« dus, ses représentants nécessaires et accidentels, « délégation par laquelle le peuple a désormais re-« noncé à toute action directe dans les affaires.

« Au sein même du gouvernement, ou, pour parler « plus exactement, du parti qui semble spécialement « attaché à la défense de l'état de choses actuel, des « dissentiments très-remarquables se manifestent. Les « uns disent que la révolution de Juillet, c'est une lé-

« gitimité nouvelle fondée en opposition à l'ancienne;
« cette légitimité nouvelle a cherché pour représentant
« et pour personnification un prince choisi malgré sa
« naissance, malgré son nom de Bourbon. Point du
« tout, répondent d'autres amis de ce qui a été fondé
« en Juillet, c'est comme Bourbon que Louis-Philippe
« a été choisi; c'est parce qu'il touchait au trône :
« c'est comme premier prince du sang qu'il a été
« appelé.

« Au milieu de ces contradictions, nous dit-on
« quelque chose de clair et de positif? Nous présente-
« t-on quelque idée à laquelle on puisse s'attacher
« solidement? Vous le voyez, sur ce mot de révolu-
« tion de Juillet, les opinions les plus diverses sont en
« présence; c'est un débat qui journellement s'agite
« au sommet de l'édifice social; c'est à qui deman-
« dera : Qu'est-ce que la révolution de Juillet?

« Ceux qui l'ont faite, ceux qui la manient aujour-
« d'hui sont en désaccord sur ses principes aussi bien
« que sur ses conséquences. C'est au milieu de cette
« confusion que l'on essaye d'élever, comme un point
« de reconnaissance et de ralliement, une décision de
« police correctionnelle. Cela est-il possible, et vou-
« driez-vous vous y prêter? »

L'orateur fait remarquer le contraste qui existe entre le besoin impérieux que tous les partis éprouvent du développement de la liberté de la presse, et les entraves que le gouvernement et la législation apportent à sa réalisation.

L'application de ces lois rigoureuses n'est pas possible dans la circonstance présente ; l'analyse rapide des divers paragraphes de la brochure prouve qu'il

ne s'y trouve rien qu'on ne dise chaque jour à la tribune, dans les journaux et dans les écrits politiques.

« — Tout à l'heure, dit M. Berryer, je signalais la « diversité des opinions sur les principes fondamen- « taux de la révolution de Juillet; mais d'autres dis- « sidences sont encore à remarquer, et elles viennent « à notre charge : ce sont celles qui se font voir dans « l'appréciation des faits. Or, sur l'appréciation des « faits comme sur l'établissement des principes, il « n'y a pas dans la brochure incriminée un mot qui « n'ait été dit avec bien plus d'autorité à la tribune.

« La Chambre des députés a mille fois retenti de « la manifestation d'opinions tout à fait opposées sur « la manière de caractériser les événements. C'est « ainsi que l'on a dit que le pouvoir excitait les « émeutes, armait des bandes de sicaires, versait le « sang des citoyens, accablait le peuple d'impôts; « que la France, après avoir cru qu'une nouvelle « carrière de domination allait s'ouvrir pour elle sur « l'Europe, était déshonorée par la pusillanimité du « gouvernement.

« Quoi! nous sommes dans un pays où, d'après le « droit constitutionnel, tous les jours des luttes s'en- « gagent sur les principes généraux de l'ordre social, « et sur la politique du gouvernement; nous sommes « dans un pays où tous les jours, du haut de la tri- « bune nationale, le blâme le plus amer est lancé « contre les agents du pouvoir et contre le pouvoir « lui-même; nous sommes dans un pays où il est « admis que les hommes investis de l'autorité peu- « vent être journellement en butte aux accusations

« les plus violentes, et même, si l'on veut, les plus « injustes; dans un tel pays il existe un pouvoir que « personne ne conteste et qui est appelé *liberté de la* « *presse;* et, parce qu'il arrivera à un simple citoyen « de reproduire ce jugement porté sur les actes du « gouvernement, on l'amènera devant la cour d'assises « et on lui dira : Vous avez à la page 5 ou à la page « dix de votre brochure apprécié de telle manière les « événements accomplis en 1830; vous vous êtes dès « lors rendu coupable d'outrages, d'injures envers le « gouvernement; d'attaques contre les droits du roi; « de provocation au renversement du gouvernement, « et il faut que vous soyez condamné !

« Ah ! ce ne serait plus là de la justice ! et à quoi « êtes-vous appelés, messieurs? est-ce à un acte poli- « tique sur lequel le gouvernement compte pour sa « propre consolidation ? nullement. Vous êtes ici pour « un acte de justice : or, pour être justes, au lieu de « vous renfermer dans le cercle étroit des deux années « qui viennent de s'accomplir, vous devez songer à « l'état général de la société depuis une longue suite « d'années.

« Quoi, après quarante années de révolution, après « avoir vu la vérité d'un jour, devenue mensonge le « lendemain; puis le surlendemain redevenue vérité; « vous vous étonnerez quand on émettra un avis op- « posé au vôtre, et vous direz qu'on est coupable « pour avoir exprimé une opinion contraire à votre « manière de voir, contraire à la manière de voir du « gouvernement, du ministère et du ministère pu- « blic ! Après quarante ans qui ont tout troublé, tout « déplacé, tout bouleversé, les Français sans excep-

« tion doivent trouver le spectacle inouï d'une unani-
« mité absolue d'opinions, d'une complète similitude
« de vues et de principes! En vérité, demander cela,
« c'est demander l'absurde. Après les grands événe-
« ments qui ont travaillé notre sol et nous ont tous
« jetés, tour à tour, dans des conditions si diverses,
« il n'y a sans doute pour tous les hommes sincère-
« ment attachés à ce glorieux pays de France, qu'un
« même intérêt, un même mobile dans tous les
« cœurs; mais en même temps les divergences les
« plus prononcées divisent les esprits.

« Il me semble, messieurs, que je pourrais m'ar-
« rêter là, et que, dès à présent, vous êtes en mesure
« de reconnaître que M. de La Rochefoucauld a exercé,
« par la publication de sa brochure, un droit incon-
« testable, et n'a point dépassé les limites de ce droit.
« Cependant, entrons dans l'examen succinct des
« trois délits qui nous sont imputés. Ces délits, pro-
« gramme ordinaire de la plupart des procès de presse,
« sont : 1° une provocation au renversement du gou-
« vernement; 2° une attaque contre les droits que le
« roi tient de la volonté nationale; 3° une excitation
« à la haine du gouvernement.

« Le caractère de ces trois délits a déjà été l'objet
« de bien des discussions; il y a en effet dans les pro-
« cès de la presse cet inconvénient, que chaque déci-
« sion, bonne ou mauvaise pour celui qu'elle con-
« cerne, ne fixe rien pour celles qui suivront. Notre
« législation et notre jurisprudence sont telles qu'à
« chaque cause il semble qu'il faille tout reprendre,
« et tout recommencer. Néanmoins, au milieu de
« tant d'incertitudes, il y a quelques vérités qui ont

« plus souvent triomphé : recherchons-les, et appli-
« quons-les à chacun des chefs de la prévention.

« Le délit d'attaque aux droits du roi existait « avant 1830, sauf une variation de rédaction; avant « le 7 août 1830, le roi tenait ses droits de sa nais-« sance; on a substitué à cette origine les droits que « le roi tient du vœu de la nation exprimé dans la « déclaration de la Chambre des députés. »

M. Berryer admet qu'à la rigueur on peut poursuivre celui qui attaque l'origine de ces droits, ou nie que le vœu soit l'expression de la volonté nationale; mais l'écrivain qui dit « les conditions actuelles du « pouvoir, sa nature, son principe, sont funestes à la « société; » celui-là ne fait que proposer des améliorations sans attaquer la base de l'ordre de choses actuel. M. Berryer ajoute : «—Sous un système politique « qui fait reposer tout l'avenir du pays sur la seule « condition qu'il y aura majorité pour un tel gouver-« nement, il serait dérisoire que chaque citoyen n'eût « pas le droit d'émettre ses croyances politiques, c'est-« à-dire de chercher pour son opinion une majorité « qui s'en empare et la transforme en loi d'État.

« Autrement, messieurs, il y aurait une sorte de « trahison dans la proclamation de nos libertés. Du « moment que l'on a fait dépendre tout l'ordre social « de l'opinion de la majorité, on a, par cela même, « concédé à chacun le droit de former cette majorité « par la voie de la conviction. Il résulte de là que « vous n'attaquez pas la base du gouvernement, lors-« que vous proposez de changer ce qui existe.

« Quand vous dites que ce qui n'est pas complet a « besoin d'être modifié, vous exprimez un vœu; vous

« attendez que la majorité se forme; vous attendez la « loi, vous n'êtes pas punissable pour cela. Il n'eût « été tolérable de poursuivre (cas précisément où le « ministère public n'a pas poursuivi), que le jour où, « par exemple, un député (M. de Cormenin) a dit « dans des écrits livrés à une grande publicité, « que « la déclaration du 7 août n'avait pas été l'expression « du vœu national, et que les votants du 7 août avaient « agi sans droit, sans pouvoir. »

« Pour nous, messieurs, et je le dis hautement, « nous croyons le principe du gouvernement actuel « mauvais; nous croyons qu'il n'y a pas de so- « ciété possible quand le pays est livré à des change- « ments perpétuels et incessamment rejeté dans la « carrière des révolutions; mais enfin c'est là la loi « que l'on nous a faite. Faudra-t-il nous condamner à « la mort de notre intelligence, et ne pas user du « droit que l'établissement nouveau a créé pour tous « les citoyens, et conséquemment pour nous? En écri- « vant sous la foi du principe établi, nous ne faisons « autre chose que d'user du droit qui domine toutes « les institutions de 1830.

« Et pourquoi nous poursuit-on? C'est que depuis « l'inscription de ce principe en tête de la nouvelle « Charte, on a tous les jours sujet d'en reconnaître « l'application impraticable; c'est qu'on est bien « forcé de s'avouer que quand chaque citoyen peut « se dire : « Moi, je trouve qu'on a mal délégué la « souveraineté, et qu'il faut chercher pour l'exercice « de cette souveraineté, un autre mandataire; » il n'y a « pas de repos à espérer, il n'y a pas de répit pour la « France.

« Je comprends cela à merveille ; mais ce n'est pas « par un jugement que l'on peut rectifier les vices de « la constitution.

« Le mal existe, le mal est grand; ce n'est pas nous « qui le nions ; nous sommes loin de soutenir qu'un « bon principe ait été posé en tête de la Charte ; mais, « je le répète, c'est vous qui nous l'avez faite ; nous ne « sommes pas pour cela condamnés au mutisme; nous « réclamons notre part d'action dans le mouvement « général des idées, nous vivons encore de la vie de « nos intelligences, et nous voulons vivre, s'il se peut, « pour la gloire et pour le bonheur du pays. » (Applaudissement dans l'auditoire.)

M. le Président. « — Je recommande le silence le « plus absolu ; la loi défend toutes les marques d'ap- « probation et d'improbation. »

Me Berryer, reprenant son discours. «—Je vous de- « mande pardon, messieurs, de si longs développe- « ments ; c'est la faute des procès de ce genre ; il faut « chaque fois discuter des thèses énormes, et vraiment « la carrière est si vaste, qu'on ne peut pas même la « parcourir tout entière ; je veux me borner aux « considérations les plus générales; après les avoir « exposées, je dois suivre l'organe du ministère pu- « blic dans les détails de son argumentation. »

L'illustre avocat examine quelques passages de la brochure où on prétend justifier le délit d'attaque aux droits que le roi tient du vœu de la nation. « — M. de La « Rochefoucauld, ajoute M. Berryer a dit : « La France « n'a pas été consultée; cette manière d'agir est évi- « demment l'usurpation de quelques hommes. » M. le « Ministre des affaires étrangères, caractérisant les

« mêmes événements, a dit en propres termes ce que « je vais vous remettre sous les yeux : « Notre premier « acte (c'est M. de Broglie qui parle) fut dirigé contre « Charles X et sa famille ; nous en disposâmes de « notre autorité privée ; nous décidâmes que le roi « serait transporté de gré ou de force hors du ter- « ritoire ; c'était une violation de la Charte ; nous « avons trouvé notre justification dans l'impérieuse « nécessité ; notre bill d'indemnité dans l'approba- « tion des chambres, approbation qui toutefois n'a « jamais pris le caractère d'une délibération for- « melle. »

« Quand un ministre a caractérisé ainsi les actes du « mois d'août 1830, auriez-vous le courage de con- « damner M. de La Rochefoucauld disant que la France « n'a pas été consultée ?

« Dans d'autres passages, M. de La Rochefoucauld « fait prévaloir le principe de la légitimité, et dit « que ce principe peut seul sauver de l'anarchie la « France, l'Europe, et Louis-Philippe lui même, con- « sidéré comme individu. » Il exprime l'espoir que le « gouvernement comprendra cette vérité, et il ajoute : « Puisse-t-il ne pas le reconnaître trop tard ! »

« Voilà toute la pensée de mon client ; s'il s'est « trompé, ses paroles auront été vaines ; si, au con- « traire, il a eu raison ; si sa conviction passe dans « tous les esprits ; si le gouvernement la partage, elle « se métamorphosera en loi ; la majorité se pronon- « cera. Certes ce n'est pas attaquer la Constitution « que de se référer ainsi au principe même sur le- « quel elle s'appuie ; ce principe, c'est le droit pour « chacun de remuer l'État, de changer la forme et la

« nature des pouvoirs, de changer les personnes in-
« vesties de ce pouvoir. Voilà donc l'avenir de la
« France ; ou l'anarchie comme conséquence du prin-
« cipe admis, ou l'arbitraire exercé par le pouvoir
« établi, luttant contre les conséquences du principe.

« Etes-vous de l'avis de M. de La Rochefoucauld?
« Aidez-le à amener des modifications à ce qui est.
« Trouvez-vous au contraire que vous êtes bien? Te-
« nez-vous-y ; mais ne nous condamnez point, car dans
« quelques jours peut-être, ce que nous avons prédit et
« désiré aura acquis, malgré vous, l'autorité d'un fait.
« C'est ce qu'indique le titre même de la brochure
« poursuivie, *aujourd'hui et demain*, a dit M. de La
« Rochefoucauld, et par là il a fait entendre que tôt ou
« tard on reconnaîtrait que le retour au principe de la
« légitimité est le seul moyen de recouvrer la sécu-
« rité au dedans et une paix réelle (non une paix
« armée) au dehors.

« Quant au paragraphe relatif à Madame la du-
« chesse de Berry, est-il plus attaquable? qu'a dit
« M. de La Rochefoucauld à cette princesse? Certes il
« n'a pas, comme M. de Broglie, le courage de dire à
« cette noble mère du duc de Bordeaux, à cette veuve
« du duc de Berry : « Quittez le sol de la France! la
« France vous repousse et vous déteste : » il a compris
« que pour Madame la duchesse de Berry, l'air même
« d'une prison pouvait être plus doux à respirer en
« France qu'un air pur et libre dans le palais des rois
« ses frères ; il n'a donc pu lui conseiller de fuir; mais
« il lui a adressé les nobles paroles que vous sa-
« vez et qu'elle est si digne d'entendre : verrait-on un
« délit dans ce langage?

« Sur le délit de provocation, la discussion doit « être courte; je l'ai épuisée. La provocation que « le législateur a voulu atteindre est celle qui est « illégale et tentée par des moyens contraires à la « loi du pays; mais celle qui agit par l'appel aux opi- « nions, par une sorte de convention des intelligences « pour que la majorité se forme entre elles, celle-là « est permise; et le législateur, s'il avait voulu la « frapper, se serait mis en révolte contre le principe « du gouvernement.

« Sous quelle forme nous sommes-nous adressés au « chef du gouvernement? que lui avons-nous dit? « Nous lui avons conseillé d'abdiquer la couronne, « c'est-à-dire que nous nous en sommes remis pour le « succès d'un changement à la volonté du dépositaire « lui-même du pouvoir. Vous vous rappelez les ex- « pressions de la brochure, et il ne vous est pas « échappé qu'elles étaient empreintes de toute la con- « venance qui appartient aux habitudes de mon client, « à son éducation, à sa position sociale.

« M. de La Rochefoucauld a reconnu que Louis-Phi- « lippe avait fait un pénible sacrifice de ses goûts en « acceptant la couronne; il n'a pu croire dès lors « qu'abdiquer cette couronne fût pour Louis-Philippe « un sacrifice au-dessus de ses forces; M. de La Roche- « foucauld a-t-il, à l'imitation de M. de Broglie, dit « qu'il fallait jeter Louis-Philippe hors du palais des « Tuileries, l'expulser de gré ou de force? Nullement, « il a seulement exprimé l'espoir que Louis-Philippe « se retirerait quand il lui serait démontré qu'il ne « peut rien comme roi pour le bonheur de la France.

« Est-ce là un conseil d'ennemi? Ne recherchons pas

« comme l'ont fait les amis mêmes de l'ordre de « choses actuel, si le roi a été nommé comme Bour-« bon ou quoique Bourbon. Ce sont là des questions « tout à fait oiseuses; mais qui ne comprend la situa-« tion de Louis-Philippe? Quel est l'homme qui ap-« prouverait ce prince, chef d'une nombreuse famille, « appelé par sa naissance au premier rang près du « trône, appelé par ses enfants à contracter des liens « étroits avec toutes les familles qui règnent en Eu-« rope; qui l'approuverait, disons-nous, de s'obstiner « dans les joies illusoires de la royauté comme un sol-« dat de fortune que le hasard aurait tiré des rangs « de l'armée?

« Tout le monde, messieurs, comprend la position « du duc d'Orléans, comme prince, comme père, « comme riche propriétaire territorial; c'est cette po-« sition que M. de La Rochefoucauld a appréciée; il l'a « appréciée dans des intentions amies; je le crois « d'autant plus que je connais les liens du sang qui « l'unissent à la maison d'Orléans. (Rire et bruit.)

« Croiriez-vous enfin, messieurs, que l'arrêt de « mise en accusation avait cru apercevoir le délit de « provocation au renversement du gouvernement dans « le passage où mon client adresse des prières au ciel « pour le salut et la prospérité de la France; pour « la réconciliation des Français avec la famille des « exilés!

« Eh quoi! les prières même seraient coupables? « c'est du délire, c'est du blasphème! Et pourtant il y « a une sorte de religion jusque dans ce blasphème; « car en menaçant la prière, on reconnaît qu'elle est « puissante. Mais cette haute puissance qui s'exerce

« par l'homme sur Dieu même, et par Dieu sur les « autres hommes ; comment a-t-on espéré trouver des « gens de cœur qui condamnent celui qui l'invoque ! « (Sensation prolongée.)

Quant au délit d'excitation à la haine du gouvernement, Me Berryer établit et démontre « que la bro- « chure mise en cause ne contient rien qui n'eût été « dit par ceux-là mêmes qui ont pris part à la révolu- « tion de Juillet : par MM. Odilon Barrot, La Fayette, « Mauguin, Lamarque.

« On vous a lu des passages où l'on a cherché à « caractériser les conséquences de la révolution, mais « c'est ce que l'on fait tous les jours au sein du parle- « ment. Tous les jours ne dit-on pas que la faiblesse « du pouvoir, amène les désordres de la machine « gouvernementale ; que l'arbitraire détruit la con- « fiance ; que le défaut de confiance entraîne une sé- « rie de maux incalculables, et ces récriminations « échangées entre les fauteurs mêmes de la révolu- « tion se reproduisent sans cesse ; il n'y a pas un « membre du cabinet qui n'ait dit cent fois que les « hommes de Juillet, que la mauvaise presse étaient « cause de tout le mal. Les hommes du pouvoir con- « damnent Juillet comme M. de La Rochefoucauld, ni « plus ni moins.

« Ceci est assez, messieurs, sur cette cause, et je « crois vous avoir démontré que dans la brochure il « n'y avait aucun des délits qu'on a voulu y trouver. « Je vous ai signalé ce qu'il y avait de dangereux et « d'inutile dans les procès de la nature de celui qui « nous est fait ; j'ai établi même que la condamnation « ne pouvait jamais atteindre le résultat proposé....

« Comment donc de tels procès sont-ils si souvent re-
« produits?

« Quel est le mobile de ces accusations que chaque
« jour voit naître, et dont tant de fois le jury a fait
« justice? c'est un mouvement d'amour-propre im-
« modéré. Chaque pouvoir se persuade qu'il a en lui
« des garanties de durée; chaque pouvoir, si passager
« qu'il soit, veut contraindre tous les obstacles à flé-
« chir devant lui; mais, messieurs, qu'il y ait plus de
« modestie chez les hommes qui nous gouvernent;
« qu'ils s'apprécient mieux; qu'ils apprennent à mé-
« nager et à respecter toutes les opinions; ils le doi-
« vent, car peuvent-ils deviner ce que deviendra dans
« un avenir prochain l'opinion au service de laquelle
« ils se sont placés?

« Pour moi, qui suis jeune encore, combien ai-je
« pu déjà compter de gouvernements qui tous s'é-
« taient promis de vivre toujours! En peu d'années
« nous avons vu passer un grand homme et un grand
« principe; peu d'années ont usé un homme doué de
« toutes les conditions nécessaires à la manifestation
« d'un immense pouvoir; secondé par son génie il
« n'a cependant pas su se maintenir au milieu du
« choc des événements.

« D'autre part, un principe dont quatorze siècles
« avaient démontré l'utilité pour la gloire et l'indé-
« pendance nationale, ce principe si conservateur et
« si puissant, nous l'avons vu disparaître! Après de
« tels spectacles, croirons-nous qu'en trente jours, ou,
« si l'on veut, en trente mois nous avons atteint ces
« garanties de perpétuité qui soumettent toutes les ré-
« sistances.

« Non, tant d'orgueil ne nous est pas permis; lais-
« sons à la tribune et au barreau la liberté de la
« discussion et de la critique; que ceux qui appellent
« la violence et les supplices soient seuls frappés par
« la vengeance de la loi; mais que les écrivains con-
« sciencieux et amis de l'ordre ne soient pas punis de
« leur franchise! »

Le résumé du président mit un terme à ces débats. Les questions étant posées, le jury est entré dans la salle de ses délibérations. Personne dans l'audience, excepté moi, n'admet qu'on puisse donner raison au réquisitoire du ministère public après mes explications aussi catégoriques que modérées. Aussi l'étonnement fut-il grand lorsque, après quelques instants de délibération, et sur la réponse du jury, la Cour me condamna à trois mois de prison et à cinq cents francs d'amende. M. Dentu fut acquitté.

Des marques de surprise et quelques murmures accueillirent le prononcé du jugement qui me concernait. Je me tournai vers les interrupteurs :

« — Pourquoi cette surprise, messieurs? leur dis-je.
« Je m'attendais à ce qui m'arrive; c'est un procédé
« de famille. »

CHAPITRE XIV

SAINTE-PÉLAGIE

Me voilà condamné à trois mois de prison! sans parler des cinq cents francs d'amende que j'eusse beaucoup mieux aimé verser pour les pauvres entre les mains de M. le curé de Sainte-Valère que dans les coffres de la révolution. Heureusement M. Dentu, ainsi que je l'ai dit, avait été acquitté. Ce fut pour moi un grand soulagement : seul coupable, je serais du moins seul à souffrir.

Quel que fût dans ce moment le mauvais état de ma santé, c'était à madame de La Rochefoucauld que je pensais, à elle dont l'anxiété avait été extrême pendant tous les préliminaires de cette odieuse poursuite. Atteinte et affaiblie par une maladie qui me cause encore aujourd'hui les plus mortelles inquiétudes, elle s'alarmait de l'influence pernicieuse que pouvait exercer sur moi une clôture forcée à laquelle mes habitudes actives

étaient si singulièrement opposées, ainsi que de mon séjour sous les verrous à une époque où les prisons, déjà encombrées des victimes et des anciens amis de la royauté nouvelle, étaient constamment menacées non-seulement par les mouvements intérieurs des prisonniers, indignés des traitements qu'on leur faisait souffrir, mais encore par les tentatives armées, qui, déjà, avaient été faites de l'extérieur pour leur délivrance. L'agitation de madame de La Rochefoucauld était vive avant ce procès; et, malgré tout ce que j'avais pu faire pour l'empêcher de venir à l'audience, comme elle croyait que son devoir était d'y paraître, rien n'avait pu l'empêcher de s'y rendre. Elle croyait même que la présence de nos amis montrerait la considération dont nous étions entourés, et ne serait pas sans influence sur les jurés et sur les juges. Elle voulait réunir autour d'elle, celles de ses amies et des amies de son père dont le nom et l'assistance auraient pu prouver à des esprits moins prévenus que ce n'était pas dans nos rangs qu'il fallait chercher la cause de la violence et des désordres.

Je retrouve, à ce sujet un billet, que répondit madame Récamier, la veille de mon procès, à un petit mot que je lui avais adressé, sur les sollicitations demadame deLa Rochefoucauld, et qui prouve de nouveau combien, chez cette personne si justement célèbre, l'active bonté du cœur s'allie à la grâce et au charme de l'esprit.

« Comment doutez-vous de ma réponse? Je suis
« trop heureuse de pouvoir, une fois dans ma vie,
« vous donner la preuve d'une amitié à laquelle vous

« avez tant de droits et qui se rattache à mes souve-
« nirs et à mes liens les plus chers[1] ! En vous repro-
« chant d'avoir douté de ma réponse, laissez-moi vous
« rappeler que je vous dois l'événement le plus heu-
« reux de ma vie; et que j'aimerais à vous donner des
« preuves de ma reconnaissance plus difficiles que
« celles qui se présentent aujourd'hui. Si madame de
« La Rochefoucauld veut me faire savoir l'heure et ve-
« nir me prendre, je serai très-exacte... »

Les félicitations et les regrets de nos amis dans cette circonstance, furent aussi nombreux qu'ils étaient sincères, je le crois ; et parmi les témoignages qui pouvaient me toucher le plus, je devais distinguer celui de M. de Dreux-Brézé, qui, dans la Chambre des pairs, soutient, comme M. Berryer à la Chambre des députés, les principes et les sentiments qui honorent notre pays.

Royaliste de tous les temps, soldat de l'empire, orateur politique, M. de Brézé est un de ces hommes qui, par leur caractère et l'élévation de leur talent, maintiennent la dignité nationale et consolent la France de toutes les bassesses dont l'époque révolutionnaire a offert le triste spectacle : un pays reste fort, quand il possède de tels hommes. Le soir même de la condamnation qui venait de me frapper, je reçus de ce noble ami quelques lignes qui me furent bien précieuses :

« Mon cher vicomte, une affaire imprévue m'a
« privé d'assister à votre procès et du plaisir de vous

1. Il s'agissait du mariage d'une de ses nièces, personne aussi aimable que distinguée; mariage auquel j'avais été heureux de contribuer.

« entendre : je viens de vous lire, et je vous demande « à être un des premiers à vous faire compliment sur « les nobles paroles que vous avez prononcées. Je suis « convaincu que vous vous consolez facilement de vos « trois mois de détention en pensant au retentissement « qu'aura en France votre excellent discours, et au « service que vous aurez rendu.

« Croyez à mon dévouement et à mon amitié bien « sincère,

« DREUX-BRÉZÉ. »

Quelles que fussent les démarches de ma famille pour obtenir, en raison du mauvais état de ma santé, que je ne passasse point à Sainte-Pélagie le temps de ma détention, j'étais bien assuré que ses instances seraient inutiles tant que je ne les appuierais pas d'une demande personnelle, et que je ne ferais pas acte public de soumission et de reconnaissance; mais rien ne pouvait m'y contraindre. L'ordre de poursuivre mon ouvrage était parti de *trop haut* (j'en avais eu la certitude) pour espérer qu'à moins d'un témoignage de condescendance adressé directement par moi à l'un de mes plus illustres parents, aucun subalterne osât prendre sur lui d'adoucir la rigueur de l'exécution de l'arrêt.

Il ne me restait qu'à me soumettre. J'avais refusé de me pourvoir en cassation contre ce jugement qui présentait, dit-on, une fausse interprétation et une fausse application de la loi. Mais c'était encore créer un litige, une incertitude; se lancer dans tous les mouvements d'une instance dont l'issue n'était point assurée, et qui aurait, de nouveau, produit sur

madame de La Rochefoucauld une agitation que je désirais, avant tout, lui épargner. On s'arrange d'un sort décidé, contre lequel il n'y a plus à revenir, et l'esprit le plus actif même préfère une destinée inexorable à une lutte inutile. Ce sont les situations flottantes, incertaines, qui mettent l'âme et le corps dans un trouble dangereux. J'allai, le 14 janvier, me placer sous les verrous de Sainte-Pélagie, conduit par le chef des huissiers que j'étais allé prendre moi-même dans mon cabriolet, à son grand étonnement, et qui devait présider à mon écrou. Je me sentais tellement souffrant que je craignais d'être forcé le lendemain de garder le lit; et je ne voulais pas que l'on pût supposer que je cherchais un prétexte pour échapper à ma condamnation.

Il est avec le ciel des accommodements; c'est peut-être pour cela qu'il n'y en a pas avec une prison politique, en temps de révolution. Ce qu'à toute autre époque j'aurais pu trouver, une chambre commode et propre, je ne pus pas l'obtenir. Tout était occupé ou retenu. Les prisonniers de la liberté de Juillet encombraient les cellules de Sainte-Pélagie, et on en attendait chaque jour de nouveaux. Force était, dans ce séjour de l'égalité et du malheur, de me contenter de l'espèce de cabanon qui me fut provisoirement offert. C'est une erreur de croire qu'il n'y a de cachot que dans les lieux souterrains; le mien, pour se trouver à deux cents pieds peut-être au-dessus du sol, ne mérite pas un autre nom; douze pieds carrés, une fenêtre par laquelle le jour et l'air pénétraient avec parcimonie, un poêle en fer, qui ne me fut apporté que le lendemain, qui laissait échapper plus de

fumée que de feu, et qui, lorsqu'il était échauffé, procurait une chaleur torréfiante et morbifique, en sorte qu'on ne pouvait échapper au froid que par l'asphyxie; une espèce de couchette qu'on appelait un lit, et une chaise de paille d'une solidité peu rassurante, telles étaient les douceurs de la pénitence de famille qui m'était infligée. Mais toute cette gêne qui, dans de certaines habitudes, est une véritable rigueur, et la privation trimestrielle de ma liberté, étaient sans doute un châtiment encore trop doux pour le crime que j'avais commis : écrire et publier que la France n'était pas heureuse; qu'elle était mal gouvernée; qu'elle se perdait par le principe qui lui avait été imposé! Quoi de plus coupable?

Ce ne fut pas toutefois sans un serrement de cœur, je l'avoue, qu'après avoir monté les cent vingt-quatre marches de ma nouvelle retraite, je me trouvai seul, en face des murs et de l'ameublement que je viens de décrire, et que j'entendis se refermer les verrous de ma prison. Il me semble impossible que, le premier jour d'un emprisonnement, on n'éprouve pas cette émotion, froissé d'avoir à se courber devant l'empire d'une force dont il ne reste aucun moyen de nier la supériorité matérielle.

Quoi qu'il en soit des causes diverses qui peuvent faire naître le sentiment pénible qu'on éprouve dans le premier instant d'une détention, je ressentis ce malaise difficile à définir, que ceux qui ont passé par cet état pourront, seuls, bien comprendre. J'étais d'ailleurs, comme je l'ai dit, fort souffrant.

Le raisonnement, la conscience de l'innocence et du droit, la fermeté de l'esprit et, par-dessus tout,

l'habitude, finirent par me faire trouver tolérable le séjour de la prison, bien que l'état de ma santé me rendît très-pénible le régime de Sainte-Pélagie.

J'indique plus loin le personnel et le mouvement des prisonniers qui s'y trouvèrent en même temps que moi, non compris les individus condamnés pour délits de presse, ceux qui étaient en prévention, sans avoir été encore interrogés; et enfin ceux dont le procès était en cours d'instruction.

On peut juger, par ce tableau, de l'encombrement de la prison et du spectacle étourdissant que présentait toute la journée cette masse d'hommes renfermés dans un si petit espace et animés de tous les sentiments que peuvent faire naître l'exaltation politique, les espérances trompées, les condamnations rigoureuses. C'était au milieu de cette agitation physique et morale qu'il fallait vivre. Mes habitudes de travail et de vie régulière, quoique active, me rendaient encore plus pénible et plus fatigante la vue de l'oisiveté et de l'ardente inoccupation de la plupart de mes compagnons de captivité.

Je sentis le besoin immédiat de régler les heures de ma journée et d'établir le calme autour de moi par des méditations, des lectures, des travaux variés, coupés par l'heureuse distraction des visites de ma famille et de mes amis, et par des promenades, ou, pour mieux dire, par des exercices pédestres dans la cour de la prison, courte, étroite et entourée de murs assez élevés pour que les rayons du soleil n'y parvinssent que comme au fond d'une citerne.

ÉTAT NOMINATIF

DES

DÉTENUS POLITIQUES

AU MOIS DE JANVIER 1833

CONDAMNÉS POLITIQUES POUR LES AFFAIRES DES 5 ET 6 JUIN.

Nos D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	AGE.	PROFESSIONS.	DOMICILE DE FAMILLE.	LIEU de DÉTENTION.	DATE de la CONDAMNATION.	PEINE.	POSITION SOCIALE.	OBSERVATIONS.
1	Geoffroy (Auguste).	26	Peintre.	»	Sainte-Pélagie.	31 juillet.	10 ans de détention.	Garçon.	A mort par le conseil de guerre.
2	Blondeau.	37	Menuisier.	»	Bicêtre.	7 août.	10 ans de détention.	Garçon.	10 ans de fers par le cons. de guerre.
3	Hassenfratz.	38	Ingénieur.	Rue du Marché-aux-Fl.	Sainte-Pélagie.	10 août.	10 ans de détention.	Garçon (veuf).	A mort par le conseil de guerre.
4	Chauvin.	40	Homme de peine.	»	Poissy.	11 août.	1 an 1 mois de prison.	Garçon.	
5	Cauvelet.	18	Déchargeur.	Rue Saint-Germ.-l'Auxer.	Id.	13 août.	6 mois de prison.	Garçon.	
6	Colombat.	28	Marchand de liqueurs.	Rue Galande.	Bicêtre.	13 août.	Déportation.	Garçon.	A mort par le conseil de guerre.
7	Bachez (Jean-Baptiste).	32	Imprimeur.	Rue de Charenton.	Sainte-Pélagie.	18 août.	6 ans de détention.	Marié.	
8	Nolent (Ambroise).	29	Composit. d'imprimerie.	Rue Mouffetard.	Id.	18 août.	6 mois de détention.	Marié.	
9	Marquet.	28	Serrurier.	Rue du Four.	Id.	18 août.	6 mois de détention.	Marié.	
10	Laronde.	35	Officier.	»	Id.	22 août.	5 ans de réclusion.	Garçon.	Commué à 6 mois de prison.
11	Choquenet.	28	Homme de peine.	»	Soissons.	22 août.	2 ans de détention.	Garçon.	
12	Bregeon.	35	Journalier.	»	Id.	22 août.	5 ans de détention.	Marié et deux enfants.	
13	Lechevin.	35	Homme de peine.	»	Id.	22 août.	2 ans de détention.	Marié et deux enfants.	
14	Bonnin.	37	Cordonnier.	Rue Saint-Victor.	Poissy.	25 août.	2 ans de détention.	Marié et trois enfants.	
15	Cuny.	22	Cuisinier.	»	Bicêtre.	25 août.	A mort.	Garçon.	Commué à la prison perpétuelle.
16	Lepage (Henri).	24	Passementier.	Rue des Arcis.	Sainte-Pélagie.	23 août.	A mort.	Marié.	Id.
17	Laout.	42	Menuisier.	Rue du F.-Saint-Antoine.	Id.	18 août.	5 ans de fers.	Marié et un enfant.	
18	Louyet.	35	Commissionnaire.	»	Bicêtre.	24 août.	10 ans de fers.	Garçon.	Commué à 10 ans de détention.
19	Cendrier.	23	Boucher.	»	Sainte-Pélagie.	29 août.	6 ans de détention.	Garçon.	
20	Gaillard (Joseph).	40	Serrurier.	»	Id.	31 août.	6 ans de fers.	Garçon.	Commué à 6 ans de détention.
21	Breuillot.	25	Charpentier.	Rue de Bercy.	Id.	23 août.	6 mois de prison.	Marié et trois enfants.	
22	Prieur.	25	Maçon.	»	Poissy.	13 septembre.	2 ans de détention.	Garçon.	
23	Chaldebas (Pierre).	23	Cordonnier.	»	Sainte-Pélagie.	13 septembre.	2 ans de détention.	Garçon.	
24	Forget.	31	Boulanger.	A Belleville.	Id.	19 septembre.	5 ans de détention.	Veuf.	
25	Facconny.	39	Menuisier.	Aux Deux-Moulins.	Id.	20 septembre.	6 ans de réclusion.	Veuf et deux enfants.	
26	Seguin.	30	Imprimeur.	Rue Galande.	La Force.	24 septembre.	1 an de prison.	Marié.	
27	Rousselle (Joseph).	27	Tailleur.	Sans domicile.	Sainte-Pélagie.	28 septembre.	5 ans de réclusion.	Garçon.	
28	Rousselle (Casimir).	26	Maçon.	Id.	Id.	28 septembre.	5 ans de réclusion.	Garçon.	
29	Pétet (François).	28	Composit. d'imprimerie.	Rue de la Harpe.	Id.	28 septembre.	5 ans de fers.	Marié.	
30	Lepine (Jean-Henri).	32	Employé.	»	Bicêtre.	29 septembre.	5 ans de détention.	Garçon.	
31	Abadie.	21	Etudiant en médecine.	»	Sainte-Pélagie.	»	15 mois de prison.	Garçon.	
32	Bourdin.	32	Facteur de pianos.	»	Poissy.	»	2 ans de prison.	Marié.	
33	Lecouvreur (Pierre).	44	Fabr. de br. de sabots.	Rue de Beauvais.	Sainte-Pélagie.	6 octobre.	A mort.	Marié.	Commué en prison perpétuelle.
34	Deslions (Adolphe).	23	Cordonnier.	Rue Saint-Honoré.	Id.	16 octobre.	A perpétuité.	Garçon.	Commué à 5 ans de prison.
35	Toupriant (Charles).	23	Papetier.	Rue des Deux-Portes.	Id.	17 octobre.	A mort.	Marié et trois enfants.	Commué en prison perpétuelle.
36	Bainse (Hyppolyte).	30	Papetier.	Rue des Vieux-August.	Id.	17 octobre.	A mort.	Garçon.	Id.
37	Boutin.	26	Domestique.	»	Id.	»	5 ans de travaux forcés.	Garçon.	
38	Jeanne (Eug.-Ch.-Pr.).	34	Employé.	Passage des Anglais.	Conciergerie.	31 octobre.	Déportation.	Garçon.	Affaire Saint-Merry.
39	Rossignol (Eug.-Ch.-Pr.).	34	Sans profession.	Rue Saint-Martin.	Id.	31 octobre.	8 ans de réclusion.	Marié.	Id.
40	Vigouroux (Jean).	22	Horloger.	Rue des Gravilliers.	Id.	31 octobre.	6 ans de réclusion.	Marié.	Soldat au 62e, affaire Saint-Merry.
41	Goujon (Jean).	45	Peintre en bâtiment.	Rue Neuve-Vivienne.	Id.	31 octobre.	6 ans de réclusion.	Marié.	Id.
42	Rojon (Joseph).	33	Cordonnier.	Rue Aumaire.	Bicêtre.	31 octobre.	10 ans de fers.	Marié et un enfant.	Id.
43	Fourcade (Pierre).	34	Employé.	Rue Geoffroy-l'Angevin.	Sainte-Pélagie.	31 octrbre.	5 ans et 10 ans de surv.	Garçon.	Id.
44	Eve (Pierre-Hippolyte).	30	Epicier.	Rue de la Clef.	Soissons.	6 novembre.	2 ans de prison.	Marié.	
45	Dupin (Henri).	35	Marchand de bric-à-brac.	Rue de Nazareth.	Sainte-Pélagie.	6 novembre.	5 ans de fers.	Marié et deux enfants.	A 20 ans par le conseil de guerre.
46	Bousselin (Victor).	35	Peintre en bâtiment.	Rue du Pont-aux-Choux.	Id.	8 novembre.	Fers à perpétuité.	Marié et deux enfants.	
47	Lucas.	42	Maçon.	Rue Mont.-Ste-Geneviève.	Id.	10 novembre.	3 mois de prison.	Marié.	Parti en liberté.
48	Gardés.	22	Peintre.	Rue Saint-Dominique.	Id.	10 novembre.	6 mois de prison.	Garçon.	
49	Quéras.	45	Fabr. de portefeuilles.	Rue de Bretagne.	Id.	»	6 mois de prison.	Marié et un enfant.	
50	Blondeau (J. Paul).	29	Menuisier.	Rue Taranne.	Id.	15 novembre.	5 ans de fers.	Marié et un enfant.	
51	Depoix.	35	Charpentier.	Rue des Juifs.	Id.	15 novembre.	5 ans de détention.	Veuf et un enfant.	
52	Idot (Joseph-Baptiste).	45	Boulanger.	»	Id.	15 novembre.	3 ans de détention.	Garçon.	Son jugement a été cassé.
53	Vairon (P. François).	22	Charretier.	»	Id.	15 novembre.	5 ans de détention.	Garçon.	
54	Carpentier (Joseph).	32	Bottier.	Rue Saint-Martin.	Id.	16 novembre.	8 ans de fers.	Garçon.	
55	Houtot (J. Louis-Joseph).	45	Vermicellier.	Rue Beauregard.	Id.	17 novembre.	10 ans de détention.	Veuf.	
56	Prosper (Victor).	33	Tailleur.	Vieille rue du Temple.	Id.	21 novembre.	10 ans de détention.	Marié.	
57	Laporte (Pierre-Marie).	40	Vermicellier.	Rue Royale-St-Martin.	Id.	21 novembre.	5 ans de détention.	Veuf et un enfant.	

N[os] d'ordre.	Noms et prénoms.	Âge.	Professions.	Domicile de famille.	Lieu de détention.	Date de la condamnation.	Peine.	Position sociale.	Observations.
	CONDAMNÉS POLITIQUES POUR LES AFFAIRES DES 5 ET 6 JUIN (SUITE).								
58	Butout.	52	Limonadier.	Rue Saint-Antoine.	Sainte-Pélagie.	21 novembre.	Déportation.	Marié et un enfant.	A mort par le conseil de guerre.
59	O'Reilly (Robert-Rich.).	32	Sans profession.	Rue du Bouloy.	Id.	26 novembre.	Déportation.	Marié.	
60	Pluvinet (Ch.-Téod.).	27	Frotteur.	Id.	Id.	29 novembre.	5 ans de réclusion.	Garçon.	
61	Santenoise (Laurent).	29	Maçon.	»	Id.	29 novembre.	3 ans de détention.	Marié et un enfant.	
62	Marchand (Gaspard).	26	Commis de l'octroi.	Sans domicile.	Id.	29 novembre.	7 ans de détention.	Garçon.	
63	Thiellement (P.-Louis).	61	Ancien officier.	Id.	Id.	29 novembre.	7 ans de détention.	Garçon.	
64	Ledouble (Jos.-Ambr.).	30	Ferblantier.	Rue Maubuée.	Id.	30 novembre.	3 ans de détention.	Garçon.	
65	Boyer (P.-Nicolas).	38	Marchand de volailles.	Rue des Carmes.	Id.	18 novembre.	5 ans de réclusion.	Marié et un enfant.	
66	Labretonnière.	37	Charpentier.	Faubourg Saint-Antoine.	Id.	26 novembre.	1 an de prison.	Marié.	
67	Brocard (Antoine).	26	Tourneur en chaises.	Rue de la Juiverie.	Id.	29 novembre.	18 mois de prison.	Marié et deux enfants.	
68	Lacroix (Ant.-J.-Bapt.).	18	Commissionnaire.	Rue Saint-Martin.	Id.	8 novembre.	A mort.	Garçon.	
69	Anna (Ant.-Napoléon).	29	Corroyeur.	Rue de la Coutellerie.	Id.	7 novembre.	5 ans de réclusion.	Garçon.	
70	Chervais.	40	Homme de peine.	»	Id.	8 novembre.	3 mois de réclusion.	Marié.	Parti en liberté.
71	Saint-Etienne (Jean).	24	Marchand de vins.	»	Id.	24 décembre.	Déportation.	Marié et un enfant.	
72	Louisette.	40	Maître d'escrime.	»	Id.	avril.	5 ans.	Marié.	Parti en liberté.
73	Dessole.	»	»	»	Id.	»	»	»	
74	Didier (Denis).	31	Maquignon.	Rue Saint-Nicolas.	Id.	avril.	A mort.	Garçon.	A 20 ans par le conseil de guerre.
75	Léger.	»	»	»	La Force.	»	»	»	A 20 ans par le conseil de guerre.
76	Margot (J.-François).	36	Camionneur.	»	Sainte-Pélagie.	»	15 ans de fers.	»	A 15 ans par le conseil de guerre.
77	Fort'homme (J.-Stanisl.).	23	Marchand fruitier.	»	Id.	12 janvier.	A mort.	Marié et un enfant.	Commué en prison perpétuelle.
	CONDAMNÉS POLITIQUES POUR AUTRES CAUSES QUE CELLES DES 5 ET 6 JUIN.								
1	Valot.	45	Mathématicien.	»	Bicêtre.	»	10 ans de fers.	»	
2	Levallier.	40	Journalier.	»	Sainte-Pélagie.	»	Fers à perpétuité.	»	
3	Considère.	24	Homme de confiance.	»	Saint-Michel.	»	5 ans de prison.	»	
4	Brandt.	45	Horloger.	»	Poissy.	»	5 ans.	»	
5	Degannes (Denis).	»	»	»	Id.	»	6 ans.	»	
	CONDAMNÉS DE L'AFFAIRE DE LA RUE DES PROUVAIRES.								
1	Charbonnier.	»	»	»	Sainte-Pélagie.	25 juillet.	2 ans de détention.	Marié.	
2	Geckter.	»	»	»	Soissons.	Id.	2 ans de détention.	Garçon.	
3	Lebrun.	»	»	»	Id.	Id.	2 ans de détention.	Marié.	
4	Lechat.	»	Cordonnier.	»	Sainte-Pélagie.	Id.	5 ans de détention.	Marié.	
5	Piedgard.	»	»	»	Id.	Id.	5 ans de détention.	Marié.	
6	Taxonofer.	»	»	»	Id.	Id.	5 ans de détention.	Marié.	
7	Tutin.	»	»	»	Id.	Id.	5 ans de détention.	Marié.	
8	Guérin.	»	»	»	Id.	Id.	5 ans de détention.	Marié.	
9	Bacquet.	»	»	»	Id.	Id.	5 ans de détention.	Garçon.	
10	Dutillet.	»	»	»	Versailles.	Id.	Déportation.	Marié.	
11	Colin père.	»	»	»	Sainte-Pélagie.	Id.	1 an de détention.	Veuf.	
12	Colin fils.	»	»	»	Id.	Id.	10 ans de détention.	Marié.	
13	Fizanne.	»	»	»	Id.	Id.	Déportation.	Mort à Sainte-Pélagie.	
14	Besson.	»	»	»	Id.	Id.	6 mois.	Garçon.	Pour affiches de placards.
15	Lucarne.	»	»	»	Id.	Id.	6 mois.	Marié.	Cris séditieux.
16	Poncelet.	»	»	»	Versailles.	Id.	Déportation.	Marié.	
17	Bousselot.	»	»	»	Sainte-Pélagie.	Id.	1 an de détention.	Garçon.	
18	Coudert.	»	»	»	Id.	Id.	5 ans de détention.	Marié.	
19	Maugé.	»	»	»	Id.	Id.	1 an de détention.	Marié.	
20	Suzanne.	»	»	»	Id.	Id.	1 an de détention.	Marié.	
21	Descloux.	»	»	»	Id.	Id.	5 ans de détention.	Marié.	
22	Chery.	»	»	»	Id.	Id.	5 ans de détention.	Marié.	Commué à 4 ans.
23	Fortier.	»	»	»	Id.	Id.	5 ans de détention.	Marié.	
24	Vuchard.	»	»	»	Id.	Id.	1 an.	Marié.	
25	Collet.	»	»	»	Soissons.	Id.	2 ans.	Garçon.	
26	Fargues.	»	»	»	Sainte-Pélagie.	Id.	5 ans.	Veuf.	

Pour conserver avec toutes les impressions du moment, le souvenir de la vie de Sainte-Pélagie, je vais copier ici la note d'une mes journées de prison, écrite dans les premiers moments du séjour que j'y fis; elle accusera mieux que tout autre récit la physionomie et le mouvement d'une maison de détention à cette époque.

« Je me lève assez gaiement, comme font ceux que la douleur et le remords, pire que la douleur, n'ont pas tenus éveillés durant la nuit. Il ne fait pas jour encore. Je me dirige à tâtons vers une petite veilleuse, qui me garde fidèlement autant de feu qu'il en faut pour allumer ma lampe. Le poêle est rempli de la veille : une allumette, un peu de paille, et le voilà échauffé. Je suis conduit ici à remarquer combien les heureux de la terre, dans l'usage de la vie, se forgent des nécessités auxquelles il est aisé d'échapper. Diogène a sans doute poussé la simplicité à l'excès.

« Je ne briserai pas ma tasse, à son exemple, mais je descendrai, sans trop d'efforts, à l'existence la plus mince, et je crois que j'aurai fort peu perdu.

« . . . . . Je prie et je suis fortifié.

« Ma seconde occupation est de répondre aux témoignages d'intérêt qui sont venus me chercher la veille. Entre les hommes de bien il y a, dans les adversités, cette consolation qu'elles raniment tous les sentiments honorables.

« Voici des lettres où se peignent, avec des couleurs plus vives que si j'étais libre, la bienveillance,

le dévouement, l'amitié. Je réponds, et je laisse courir ma plume sous les inspirations de mon cœur. Jusqu'ici je n'ai pas été seul.

« Je descends ensuite les cent vingt-quatre marches de mon belvédère politique, et j'entre dans la cour, armé d'une vaste tabatière, garnie d'un tabac de choix, dont j'ai remarqué que l'usage est encore plus agréable à mes camarades de prison qu'à moi-même, et que, par cette raison, je tiens constamment remplie et ouverte à tous ceux qui veulent bien y puiser. Là je rencontre, sous les nuances les plus diverses, les victimes nombreuses du gouvernement paternel qui remplace la Restauration.

« Le premier qui me salue est un vieillard qui, depuis quinze jours, était plongé dans un cachot. On vient de l'en tirer pour lui donner la liberté de la prison. Il n'a pas été interrogé. Il ne sait pas ce qu'on lui veut, et me demande comment il faut qu'il s'y prenne pour en être instruit. Je suis réduit à confesser mon ignorance et à lui recommander la patience : « — Si les lois étaient en vigueur, lui dis-je, vous ne « seriez pas ici sans savoir pourquoi ni comment; « mais, dès qu'on a pu impunément vous prendre chez « vous, pour vous jeter en prison, vous y retenir, « sans vous en avoir dit le motif, c'est que nous « sommes sous le régime du bon plaisir. Ceux qui « courent les rues ne sont pas plus avancés que « nous. La France ne sera bientôt plus qu'une vaste « prison. »

« Je retrouve un autre compagnon d'infortune déjà connu de moi : c'est un paisible habitant de la rue de la Perle, au Marais. Il est là depuis quatre mois, sous

je ne sais quelle prévention de propos royalistes. Le juge d'instruction a dit hier à sa femme qu'il était toujours à la recherche des preuves et qu'il ne porterait pas l'affaire à la chambre avant trois mois. Ainsi cet homme aura été, sept mois durant, sous le coup d'une prévention qui se terminera ou par un acquittement trop mérité, ou par une condamnation à quelques mois de prison, dans lequel il ne lui sera même pas tenu compte du semestre qu'il aura déjà passé sous les verrous; le tout, pour expier quelques paroles plus imprudentes que réellement coupables.

« Plus loin est un jeune homme qui a donné au début des gages à la Révolution de juillet et même des gages significatifs. Il s'est avisé ensuite de trouver mauvais que les héritiers de cette révolution ne voulussent pas en payer les dettes. Créancier incommode, il leur a reproché en face cette banqueroute. La police l'a envoyé à Sainte-Pélagie pour y recevoir des leçons de politesse, et apprendre, s'il ne le savait pas, que nous sommes dans un siècle où, du petit au grand, un banqueroutier est un homme sacré, puisqu'il a pu voler sans être pendu.

« Voilà ensuite un groupe de républicains, jeunes hommes au maintien austère, au regard fier, qui ne daignent pas s'indigner du sort qu'ils éprouvent, pas plus que s'effrayer de celui qu'on leur prépare. L'amour de la liberté a pris chez eux une couleur antique. Oh! combien n'est-il pas à regretter que le gouvernement des barricades ait exaspéré ces jeunes courages, en leur prodiguant les éloges pour des actes d'égarement qui ne méritaient que des leçons; qu'il les ait, il y a quatre ans, excités à des violences qu'il

poursuit aujourd'hui comme des crimes ! Ce qu'il y a de mauvais chez eux est le fait du gouvernement ; ce qu'il y a de bon appartient à leur caractère. Ils sont Français, et que n'en aurait-on pas obtenu si on les eût laissés s'établir sur le terrain des principes nationaux, et s'élever pour la patrie et pour la monarchie, c'est-à-dire pour la vraie liberté ! Ils y seront ramenés; j'en ai pour garant leur désintéressement, leur franchise, et leur aversion pour les roueries et pour les roués politiques.

« Mais une rumeur inusitée, des mouvements extraordinaires, mettent la cour des prisonniers en émoi. On parle d'ordres arrivés de la police et du ministère de l'intérieur. On se demande:

« Quelle fête ou quel crime est-ce donc qu'on prépare ? »

« Oui, c'est une fête, c'est une fête digne du temps, du lieu et des hommes qui l'ont ordonnée. Deux voitures appelées souricières viennent de s'arrêter à la porte de la prison. On apprend qu'elles sont destinées à conduire au mont Saint-Michel six vainqueurs de Juillet, dont deux sont décorés. Ils ont été condamnés à une longue détention, pour s'être mal à propos persuadés que le temps ne pouvait changer la moralité des actions humaines; et que ce qui avait été approuvé, célébré, récompensé, au mois de juillet 1830, n'était pas un crime au mois de juillet 1832. On va les désabuser. Nos pauvres compagnons sont pris au dépourvu. Aucun avertissement ne leur avait été donné d'une translation si prochaine et si brusque. Ils demandent qu'on leur laisse deux heures pour se pro-

curer les choses indispensables dans un pareil voyage, pour embrasser leurs femmes, leurs enfants, leurs amis, qui vont bientôt venir, comme chaque jour, leur apporter quelques consolations.

« Les ordres impitoyables sont à l'ordre du jour. On les presse, on les parque, on les enfonce dans la souricière, d'où ils ne communiqueront avec qui que ce soit; d'où ils ne sortiront même pour revoir la lumière du jour qu'à leur arrivée au mont Saint-Michel, en admettant encore qu'ils ne soient pas versés de la souricière dans un cachot. Partez, malheureux et imprudents amis de la liberté ! que le ciel vous soit en aide! Puissiez-vous apprendre enfin, qu'au milieu d'une vieille nation de trente millions d'hommes, la liberté ne peut s'élever qu'à l'ombre du pouvoir monarchique; et que, sans cette indispensable condition, sa poursuite n'enfante que des désastres et des ruines. Cédez à l'expérience de tous les temps, à l'opinion de tous les sages, et revenez à nos idées : nos bras vous attendent!

« La promenade du matin est fort animée par cet incident. Les républicains trouvent ainsi chaque jour une occasion nouvelle de voir avec quel dédain, avec quelle perfidie on se joue des promesses qui leur ont été faites. Ils s'indignent, ils s'exaltent, et si, comme il n'y a pas de doute, on rapporte à Louis-Philippe les propos de ces messieurs, il jugera que si la vérité n'a plus de refuge dans le cœur des rois, elle en a un spacieux dans la cour de Sainte-Pélagie.

« Je vais ensuite faire une visite à l'infirmerie, pour y porter, entre autres choses, quelques consolations à de pauvres êtres encore plus malheureux que nous.

Cette infirmerie semble avoir été construite pour que les hommes qu'on y dépose, obtiennent naturellement une prompte délivrance. Nul espace, aucun courant d'air, des corridors si bas et si étroits, qu'on dirait des canaux préparés pour recevoir le méphitisme qui s'échappe de ce lieu de douleur. Dans l'intérieur des chambres, aucun de ces meubles devenus des besoins pour l'homme souffrant; en tout, un barbare délaissement. Pour unique débouché, une cour étroite, infectée par toutes les immondices que l'on jette par les fenêtres, flanquée de toutes parts de bâtiments élevés à perte de vue, où le soleil n'a jamais pénétré. C'est dans cette aile de Sainte-Pélagie que gisent, sur leurs couches funèbres, les malheureux détenus dont la santé n'a pas résisté à l'accablement d'une détention prolongée et d'une faim non satisfaite.

« A la suite de cette visite de devoir, je remonte mes longs escaliers; je trouve sur ma table les feuilles du jour, et je lis dans les journaux salariés l'éloge du gouvernement paternel sous lequel nous avons le bonheur de vivre. J'y lis que jamais la France ne fut au dehors si grande et si respectée; jamais si heureuse et si libre à l'intérieur. Je trouve de temps en temps de bonnes injures à ce système déplorable qui, durant quinze ans, a moins emprisonné d'individus qu'on n'en arrête aujourd'hui en quinze jours; qui coûtait à la France quatre cents millions de moins par an que celui qui l'a remplacé; qui construisait des églises et des hôpitaux, là où l'autre construit des forts et des prisons. Nous n'en lisons pas moins sur ses drapeaux le mot : liberté. On le lisait autrefois aussi, dit-on, sur la porte des prisons de Venise.

« Quand cette lecture est terminée, l'heure sonne où je reçois les personnes de ma famille à qui M. Gisquet a bien voulu permettre de gravir mes cent vingt-quatre degrés : c'est une grâce dont il faut bien que je remercie qui de droit, car, à moins de cette grâce textuellement écrite, on ne peut recevoir qui que ce soit que dans un parloir étroit et en partie occupé par un genre de curieux devant lesquels on a peu de disposition à s'épancher.

« J'emploie à la lecture le temps qui me reste libre jusqu'au dîner. Bossuet, Chateaubriand, Massillon, de Maistre, Pascal, de Bonald, sont les auteurs à qui je demande habituellement d'abréger le temps que je dois passer ici ; et je termine toujours mes lectures par un chapitre de l'*Imitation de Jésus-Christ*. C'est là que j'achève de comprendre l'utilité de l'adversité, et combien elle améliore celui qui s'applique à la supporter sans murmure.

« A six heures, on m'apporte un dîner frugal, ainsi commandé, et dont j'use avec modération, non pas seulement à cause de mon ordinaire sobriété, mais parce que la trop grande abondance des mets avec le défaut d'air, d'espace et de liberté, est la source de graves inconvénients. C'est une ordonnance d'hygiène et de prison, dont je recommande l'observation à tous ceux qui peuvent avoir le malheur d'être obligés d'en faire usage ; et, par le temps qui court, elle risque de devenir d'une application trop générale. Au sortir du dîner, si je me sens encore le besoin de l'exercice, je redescends mes cent vingt-quatre marches et je fais, comme le matin, plusieurs allées et venues dans la cour. A sept heures, chacun rentre, et on se

réunit dans ma chambre pour y jouir, pendant une heure ou deux, du plaisir de la conversation.

« C'est M. Germain Sarrut, qui passe pour avoir des opinions républicaines avancées ; homme instruit, homme d'esprit et de caractère, d'un commerce aimable, et qui ne s'émeut pas plus de se trouver en face d'un royaliste, que celui-ci ne s'étonne de se plaire dans la société d'un républicain ;

« C'est M. Philipon [1], esprit original, dessinateur habile et hardi, observateur excellent, qui va sans cesse furetant le ridicule personnel et politique, le découvre malgré tout, le saisit et le fouette avec la spirituelle et sanglante satire de son crayon; artiste doué d'une prodigieuse facilité, et à qui on ne peut reprocher que de dépenser son génie en détails sur des sujets du jour, tandis qu'avec plus d'étude et d'aplomb il serait devenu le Hoggarth français ;

« C'est M. de Fleury, coopérateur de la *Gazette de France*, beau-frère de M. de Genoude, et qui vient de succéder au directeur de ce journal dans la peine que celui-ci a déjà encourue et subie; M. de Fleury, jeune et brave officier qui unit à de belles connaissances la franchise et l'élévation dans le caractère. En présence du tribunal, il ne désavoua ni l'écrit qu'on lui impu-

[1] Je me rappelle, au sujet de M. Philipon, une anecdote assez piquante. On venait de le conduire à Sainte-Pélagie; il était logé dans mon escalier. Le nouveau venu me reconnut et me dit : « — Monsieur de La Rochefoucauld, vous rappelez-vous un tout jeune homme, qui vint un jour vous demander de protéger son entrée au théâtre ? C'était moi. Vous mîtes pour condition la permission de mes parents qui s'y opposaient. Pour me venger, j'achetai un petit journal où je vous déclarai une guerre à outrance. Je reconnais mon injustice et mes torts; veuillez les oublier, » me dit-il avec grâce.

Je lui tendis la main, et nous sommes restés amis.

tait, ni l'intention qui l'avait dicté; et, après cette profession de foi pleine de noblesse, il reçut sa condamnation sans en être ému, et la supporta sans se plaindre ;

« C'est un imprimeur, M. Mie, moins jaloux des profits que de l'honneur et de la liberté de sa profession. Il a été accusé treize fois, et condamné deux; ce qui prouve que M. Persil le trouve digne de ses coups; mais il les endure avec un admirable courage, et une imperturbable gaieté. Il est un de ces hommes que le despotisme frappe, mais n'amoindrit pas ;

« C'est un ancien officier de la garde, M. de Charbonnier, dont la fidélité égale la bravoure; et que, malgré l'avis des médecins, on retient ici dans une chambre infecte, où sa santé s'altère d'une manière visible.

« Mais je ferais une trop nombreuse galerie de portraits, si je voulais citer tous les hommes distingués des deux partis que les doctrinaires réunissent dans leur antre de Sainte-Pélagie ; qui y resteront, s'ils peuvent y vivre, aussi longtemps qu'il a plu aux doctrinaires des cours d'assises de les condamner à y rester, et qui en sortiront aussi purs, aussi décidés à bien faire, que quand ils y sont entrés. Comment croire que les prisons corrigent de l'amour de la liberté?

« A huit heures, on tire sur chacun l'impitoyable verrou; notre escalier reste libre jusqu'à dix ; et je demeure alors seul avec mes réflexions. Elles ne sont jamais amères, car elles ne s'arrêtent sur rien dans le passé dont j'aie à rougir à mon propre tribunal. Mais elles sont tristes, lorsqu'elles se reportent sur ma patrie. Chaque jour me confirme dans la pensée que

la France est destinée à parcourir une longue carrière de douleurs. Dans ce pays monarchique, et où tout, en ce moment, repose sur le principe de la souveraineté du peuple, aucun terme ne peut être assigné aux agitations, aux mouvements et aux réactions d'opinions qui engendreront tôt ou tard le despotisme ou l'anarchie. Comment, dans un pays où ce principe a défait et fait des rois, persuader à ce formidable souverain qu'il n'a pas le droit de retirer ce qu'il a conféré; de jeter bas ce qui lui a réussi une première fois? . . . .

. . . .

« En terminant ma journée, j'élève mes vœux et mes mains vers le ciel, pour implorer le salut de ma patrie; je lui demande d'ouvrir les yeux des Français, d'adoucir leurs cœurs et de pardonner à tous; à celui-là surtout qui, en continuant l'œuvre de son père, a le plus besoin de la miséricorde divine. »

Madame de La Rochefoucauld, qui trouve dans le sentiment du devoir et dans sa tendresse conjugale les forces nécessaires pour parvenir auprès de moi, et madame la comtesse de Montesquiou, sœur de ma mère, dont les soins affectueux me suivent jusqu'en prison, avaient fait à mon insu quelques actives démarches pour obtenir que je n'entrasse pas à Sainte-Pélagie, ou que j'en sortisse promptement pour aller accomplir, dans une maison de santé, le temps de ma

détention. Ce fut plus tard que je connus leurs démarches, comme celles de mon excellent père. De quoi peut douter le cœur de deux femmes si parfaites quand il s'agit d'apporter quelque soulagement à de réelles douleurs? Elles étaient certaines que je ne ferais de moi-même aucune demande d'adoucissement de position; mais à peine fus-je installé à Sainte-Pélagie, on s'aperçut que l'influence de l'air des prisons agissait assez grièvement sur moi : le quatrième jour de ma détention, en effet, j'avais éprouvé de vives douleurs d'entrailles accompagnées d'une fièvre assez forte; et ma tante, sur la sollicitation de madame de La Rochefoucauld, avait renouvelé, auprès des puissances du jour, les instances les plus pressantes pour faire prononcer ma translation, dont le besoin était consciencieusement attesté par M. Fizeau et M. Dubois père, mon ami tout autant que mon chirurgien [1].

La bonté de ces excellentes personnes éprouva de nouveau toute la déception à laquelle je m'attendais, moi qui avais été, plus qu'elles, à portée de juger le degré d'humanité ou de pure bienveillance des hommes de l'époque. Voici le billet que madame de La Rochefoucauld m'apporta un matin et qu'elle venait de recevoir de madame la comtesse de Montesquiou :

[1] Le médecin de la prison avait aussi été appelé. « Vous avez, me « dit-il, une violente attaque de choléra ; et, si vous n'obtenez pas une « maison de santé, je ne puis répondre du résultat. » — « Mon cher « docteur, lui répondis-je, je ne demanderai jamais rien à des hommes « qui n'ont pas mon estime ; et à la grâce de Dieu ! »

Ma faiblesse était telle, que je pouvais à peine parler ; la Providence vint à mon secours, et je fus sauvé.

« Que M. de La Rochefoucauld le demande, avait dit le ministre, et « aussitôt accordé ; sinon, non. »

Vendredi.

« Je reçois une triste réponse, ma chère Éliza, et tout le monde s'entend pour faire la même. Si votre mari voulait adresser la demande, comme mon fils le lui conseillait l'autre jour, la chose serait faite sur-le-champ. Tâchez de l'y déterminer, au nom de sa mère, de votre grand'mère; si j'osais, j'ajouterais, et au nom de sa tante qui vous est à tous les deux si attachée. »

Et à ce billet était jointe la lettre officielle suivante :

« Madame la comtesse, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander la translation de M. le vicomte de La Rochefoucauld dans une maison de santé. Il me serait fort agréable de pouvoir faire droit à une réclamation qui vous inspire autant d'intérêt, mais la règle veut que cette demande soit formée par la personne même qui désire sa translation; aussitôt que cette formalité aura été remplie, je m'empresserai de donner à cette réclamation la suite convenable.

« Agréez, madame la comtesse, mes hommages respectueux.

« Comte d'Argout. »

« 22 janvier 1833. »

On peut bien croire que je n'éprouvai aucune surprise de cette réponse, et je ne trouvai, dans cette

circonstance, que de nouvelles raisons d'affection et de reconnaissance pour madame de Montesquiou.

A ces témoignages d'une amitié de famille si honorable et si douce pour tous, venaient se joindre encore des consolations de toute nature. J'étais quelquefois tenté de remercier mon illustre parent[1] d'une persécution qui me valait tant de preuves de sentiments auxquels mon cœur répondait avec effusion. Je ne m'étonnais point, mais je jouissais de recevoir d'une des personnes que j'avais le plus de raisons de considérer, les assurances d'un souvenir bien empressé, car madame la princesse Zénaïde Wolkonski, dont l'esprit et l'amabilité ont toujours su se faire distinguer à Paris, avait à peine appris ma catastrophe judiciaire, qu'elle m'adressa ces mots pleins de la grâce qui lui est naturelle :

« Mon cher vicomte, je ne puis passer sous silence l'intérêt que j'ai pris à votre position actuelle. Je crois que l'enthousiasme vous soutiendra au milieu de toutes les épreuves, et qu'on se console de tout quand on souffre pour ceux qu'on aime; cependant l'idée de l'inquiétude de votre chère femme, de votre père, le mauvais air d'une prison remplie de monde, tout cela me fait penser péniblement à votre captivité. Je veux que vous sachiez que mon amitié vous suit partout, et que je n'oublierai jamais les preuves que vous m'avez données de la vôtre. Puissiez-vous retrouver bientôt, dans le sein d'une famille aimante,

[1] Louis-Philippe.

le calme dont on a besoin dans ces temps de convulsions! Que Dieu vous donne patience et santé!

« Mille choses amicales à tous les vôtres.

« Votre dévouée de cœur,

« Princesse Zénaïde Wolkonski. »

Et le digne chef de l'Église de Paris, ce prélat dont les malheurs ont si bien rehaussé les vertus, qui n'oublie aucune infortune, celle du pauvre comme celle du riche, et dont les courageuses consolations avaient, dans les hôpitaux, assisté toutes les misères d'un fléau contagieux, n'eut-il pas aussi la bonté de penser au prisonnier de Sainte-Pélagie, et de me faire parvenir les douces paroles de son active charité!

« Vous ne pouvez, monsieur le vicomte, douter de « l'intérêt que je prends à votre position, à toutes « sortes de titres. Si M. votre père et madame de La « Rochefoucauld n'eussent pensé qu'il ne le fallait « pas, j'aurais été moi-même vous l'exprimer. Pa- « tience, résignation, abandon à Dieu dans les mo- « ments où tout semble nous abandonner sur la terre, « voilà les conseils dont le céleste abbé Duval aimait à « donner l'exemple, comme il en prêchait continuel- « lement la pratique. Son souvenir est capable d'em- « bellir la plus laide prison.

« Puissent mes vœux et l'hommage de mon tendre « et respectueux attachement pénétrer à travers les

« barreaux de Sainte-Pélagie, et porter un peu de con-
« solation au noble prisonnier !

« † Hy.[1], archevêque de Paris. »

« Paris, le 4 mars 1833. »

Tout cela me porta bonheur, car, au milieu des inquiétudes assez naturelles que ma famille pouvait concevoir de la situation où je me trouvais, une autre chambre, que dis-je, une espèce de palais, devint vacant dans l'intérieur de Sainte-Pélagie.

Tous les jours j'ai à répondre à quinze ou vingt lettres plus aimables les unes que les autres, que je reçois de tous les côtés, même de la part de personnes que je ne connais pas, et qui toutes m'apportent des éloges, des encouragements et des consolations. Il est doux de penser que des cœurs sympathiques répondent au vôtre, et que le récit d'un événement qui vous intéresse soit en bien, soit en mal, va, loin de nous, réjouir ou affliger des gens qui, jusque-là, vous étaient étrangers; et qu'à votre insu une conformité d'opinion et de sentiments liait à votre sort, mieux souvent que des rapports de famille, de service, de voisinage et de mutuelle connaissance. Après les deux lettres qui précèdent, je ne citerai que la réponse faite par moi à une dame fort aimable qui me conjurait d'écrire la demande qu'on attendait pour autoriser ma translation dans une maison de santé : un seul mot, disait-elle, suffirait, et elle ajoutait qu'elle répondait du reste.

[1] Mgr de Quélen.

Voici ma réponse :

« J'achèterais votre amitié, madame, au prix d'une année de prison, mais je braverais toutes les prisons pour conserver votre estime et la mienne propre. Je n'ai rien à racheter, rien à réclamer. Je n'ai rien à écrire de ce que vous me demandez ; il faut laisser aux persécuteurs tout l'odieux de la persécution. Mon père, sans me le dire, a demandé une maison de santé au nom de ma mère aveugle et d'une grand'mère de quatre-vingt-trois ans ; cela n'a pas paru suffisant. On veut me retenir sous les verrous. Si je consens à m'humilier, c'est le cas ou jamais de dire : qu'on me ramène aux carrières ! Vous êtes trop juste pour ne pas m'approuver.

« Sous Napoléon, une femme qui avait beaucoup d'affection pour moi m'envoyait chercher à huit heures du matin. « — L'Empereur a parlé hier de vous avec fureur, me dit-elle, il veut que vous cédiez; et celui qu'il a chargé de vous annoncer, de sa part, le bien ou le mal, selon la détermination que vous prendrez, m'a prévenue hier au soir que « je n'avais « pas de temps à perdre si je voulais vous décider à « plier devant lui. » — « Madame, répondis-je, si je « me rendais à votre avis, je perdrais votre estime ; et « elle m'est nécessaire pour conserver votre affection. « Mes opinions sont dictées par l'honneur et la con- « science, et vous m'en voudriez, j'en suis sûr, de ne « pas leur faire quelque sacrifice. »

« Le départ précipité pour Moscou me sauva.

« Je suis tout à fait résigné à ma situation; je l'aime, puisqu'elle me vaut une preuve de plus d'une

amitié à laquelle je tiens, et qui ne peut aller sans estime : je compte si bien rester où l'on m'a mis, que je fais arranger une chambre qui sera plus habitable.

« Le prisonnier de Sainte-Pélagie. »

« *P. S.* Ma santé est meilleure, grâce au régime le plus sévère. Adieu, et au revoir. »

Je vais quitter mon réduit de cent vingt-quatre marches bien hautes et bien roides pour descendre soixante-quatre marches plus bas. Cette amélioration est un bonheur véritable, parce que je pourrai recevoir ma pauvre mère aveugle; mon maudit poêle ne lui fera plus mal, car j'aurai une cheminée. Ma vieille grand'mère âgée de quatre-vingt-trois ans, la vicomtesse de Laval, qui a encore, à cet âge avancé, toutes ses facultés, tout son esprit et tout son cœur, pourra venir aussi de temps en temps. Nos soins lui manquent beaucoup; et moi je souffre plus que je ne puis le dire de la nécessité où je me trouve de les interrompre. Je me faisais un devoir et un bonheur d'aller la voir, dans l'habitude, tous les jours de ma vie, et elle recevait ces visites avec une aimable tendresse. C' st elle maintenant qui me les fera.

Je fais mettre un petit papier gris dans ma chambre, un tapis, des rideaux. J'aurai de grandes fenêtres; enfin, je vais être tout content, et au bout de mes trois mois il faudra, pour me faire sortir de prison, plus d'efforts qu'il n'en a fallu pour m'y faire entrer : je dis trois mois; car, bien décidé à ne point adresser au pouvoir la demande que l'on veut de moi, je ne songe plus à la maison de santé, et je me

suis résigné à mon sort qui n'a rien de gai, et qui, pourtant, ne m'amène pas un moment de vraie tristesse.

Un artiste a joué l'autre jour du violon chez le directeur; il m'a reconnu : il est attaché à l'Opéra; et je ne puis dire combien ce pauvre homme s'est montré heureux de se rencontrer avec moi, et peiné de me retrouver sous les verrous ! C'est une véritable consolation pour moi de voir qu'on ne m'a pas oublié, et que la reconnaissance n'est pas chose aussi rare que j'ai pu le penser. En effet, j'ai reçu, dans ma prison, des gens que j'avais perdus de vue depuis longtemps et qui n'avaient pas oublié les services que j'avais été à même de leur rendre.

Laurent, graveur, est venu me voir, et m'a amené son fils, jeune homme distingué; leur émotion, en me revoyant, m'a vivement touché. Mon emprisonnement a même eu cet heureux résultat, que des personnes éloignées de moi par des circonstances particulières, s'en sont rapprochées; enfin je serais ingrat de me plaindre.

J'ai de la musique chez le directeur un jour par semaine ; c'est lui qui est censé donner la soirée, où j'invite autant de républicains que de légitimistes : il n'y a pas d'opinion sous les verrous. Ce jour-là, ma fille et sa gouvernante restent à dîner. Mademoiselle Huin, la gouvernante de ma fille, apporte sa harpe dont elle joue avec grâce. Madame Chabouillé-Saint-Phal, notre voisine de la Vallée-aux-Loups, avec son admirable talent sur le piano, mademoiselle Saint-Phal, sa belle-fille, et l'aimable madame Ferrand, leur amie intime, font les délices de la soirée.

Rien de nouveau du reste ; rien de plus aujourd'hui que l'étude extrêmement curieuse que je fais ici des caractères. Tous mes compagnons d'infortune me témoignent estime et presque affection.

Un soir, nous causions au coin de mon feu, lorsqu'un soi-disant républicain, M. B..., me dit tranquillement : « — Monsieur de La Rochefoucauld, il « est à penser que nous nous rencontrerons un jour « sur la place publique, en face l'un de l'autre, et « vous serez le premier que j'abattrai, parce que votre « caractère et votre modération vous rendent un de « nos adversaires les plus redoutables. » — « Merci « de m'avoir prévenu, lui répondis-je ; mais tenez-« vous sur vos gardes ! » — « C'est mal, reprit « aussitôt M. Germain Sarrut, de tenir un semblable « propos à celui qui, tous les soirs, nous reçoit si cor-« dialement dans sa chambre ! »

Il y avait peu de temps que j'étais en prison quand, descendu un matin, suivant mon habitude, je me vis entouré par une trentaine d'individus dont la physionomie n'avait rien d'aimable.

« — Citoyen, me dit l'un d'eux, un des nôtres s'est « adressé à vous, légitimiste, pour demander un se-« cours ; c'est indigne, et nous vous sommons de nous « le nommer. » — « Il suffit, messieurs, répondis-je « froidement, que vous l'exigiez pour que je le re-« fuse ; mais, si ce que vous supposez était exact, et « qu'un de vous m'eût donné cette marque d'estime, « quelle opinion auriez-vous de moi si, sur votre som-« mation, je devenais un dénonciateur ? »

Les rangs s'ouvrirent et je continuai tranquillement ma promenade ; mais, depuis ce jour, je remarquai

un changement notable dans l'attitude de mes compagnons de captivité.

A peu près à cette date, je trouve dans mon journal de Sainte-Pélagie une note que je pris alors et que je vais transcrire telle quelle, parce que, dans sa brièveté, elle reflète, mieux que je ne pourrais les rappeler en ce moment, les impressions d'un incident politique assez remarquable à cette époque, et auquel par ma position je n'avais pu prendre aucune part directe. Il s'agit du procès qui avait été intenté à M. de Chateaubriand, à propos d'une brochure adressée par ce grand écrivain à madame la duchesse de Berry, et qui se terminait par ces mots : « Madame, votre fils « est mon roi ! » Avec M. de Chateaubriand, on avait cité M. Dufougerais, le spirituel propriétaire du journal *la Mode*.

« Madame de La Rochefoucauld est arrivée à six heures et demie, et m'a appris l'acquittement de M. de Chateaubriand. C'est une consolation de savoir qu'il ne partagera pas la rigueur d'une si ennuyeuse captivité ! M. Persil, comme procureur général, a été abominable ; M. de Chateaubriand a dit peu de mots ; le gérant de *la Mode* a été étonnant d'étincelles spirituelles, et de traits hardis; M. Berryer très-éloquent. Les applaudissements l'interrompaient à chaque instant. Le président, M. Dupuy, a fort convenablement dirigé les débats, et a eu beaucoup de peine à maintenir l'ordre et le silence. L'auditoire était très-ému; et, au dehors, il existait aussi beaucoup d'agitation; elle s'est exhalée en cris de : *Vive Chateaubriand!* qui retentissaient dans toute la salle.

« On l'attendait à sa sortie avec une vive impatience. Belle journée pour lui et pour notre cause! Demain, nous en saurons davantage. »

La justice que M. de Chateaubriand avait obtenue rendait ma condamnation d'autant plus injuste; et je n'étais pas fâché de cette aggravation de mes légitimes griefs contre le juste-milieu. M. de Chateaubriand avait aussi honoré ma réclusion de sa présence, et l'avait charmée par ses entretiens. Un jour, à propos des événements de 1830, je lui dis que je croyais avoir lu, dans un journal, qu'il avait prêté serment à Louis-Philippe, qu'on me l'avait dit aussi, et que j'avais répondu « — que, si le fait était vrai, « il avait pu prêter ce serment au lieutenant général, « mais non au roi des Français. » M. de Chateaubriand s'échauffa quelque peu sur ce point; il semblait blessé d'avoir été, mal à propos, l'objet d'un pareil soupçon ; le jour même, en m'envoyant le discours qu'il avait prononcé, le 7 août 1830, à la Chambre des pairs, il m'écrivit le billet suivant :

« Voilà, monsieur le vicomte, les pièces justifica-« tives de mon innocence. Si je savais qu'un journal « eût jamais avancé que j'ai prêté serment à Louis-« Philippe, je l'attaquerais en calomnie.

« Agréez, je vous prie, monsieur le vicomte, mes « compliments les plus empressés.

« CHATEAUBRIAND. »

Cette matinée a été curieuse par les personnes qui se sont trouvées chez moi : d'abord est arrivé M. Royer-

Collard, qui me soigne comme un véritable ami. Cette fidélité dans les afflictions est une des qualités qui le distinguent. Bien que nous différions d'opinion sur plusieurs points, il sait que je lui suis sincèrement attaché. Mon caractère et mon indépendance ne lui déplaisent pas : je suis assez heureux pour pouvoir compter sur une affection sincère de sa part, et jamais il ne manque l'occasion de me la prouver. M. Hocquard, qui était sous M. de Cossé, est venu ensuite : lié intimement avec des libéraux, on ne peut assez louer sa conduite, son sang-froid au moment des désastres, et surtout la franchise des conseils qu'il donna, et qu'on n'écouta pas; il connaissait beaucoup Casimir Périer. Sa conversation avec Royer-Collard a été curieuse. Il nous a raconté que, près d'un an avant les journées de Juillet, il avait dit à Casimir Périer : « — Mais vous voulez donc faire arriver la branche « cadette? » Du reste, il paraît qu'il ne conspirait pas. M. Hocquart ajoute qu'il eût été facile de l'avoir pour soi; il ne fallait pour cela que ménager son amour-propre. On négligea ce moyen de se l'attirer, et on s'en fit un ennemi. Il tint plusieurs fois à Hocquard ce propos remarquable : « — Mais à quoi donc vos « Bourbons pensent-ils? Comment, avec vingt-trois « millions de liste civile, ils laissent se former une « opposition aussi considérable! »

Casimir Périer, nous dit encore mon visiteur, a beaucoup d'ambition. Une fois ministre, il ne songeait qu'à faire du pouvoir ; se sentant la force de le garder, il croyait qu'il l'aurait longtemps; la mort changea ses calculs et brisa cette courte royauté. Je me sers de cette expression, car il dit un

jour : « — Le véritable roi de Juillet, c'est moi ! »

S'il eût vécu longtemps, ses qualités comme ses défauts, son audace surtout et la confiance qu'il inspirait eussent donné de la force à ce gouvernement qu'il croyait associer à ses opérations gouvernementales.

« — Vous restez fidèle à vos anciens, disait-il un « jour à M. Royer-Collard ; eh bien, ceux-ci sont les « nôtres, » ajoutait-il en parlant des d'Orléans. Et il paraît que l'opinion qu'il en avait était, malgré cela, assez conforme à celle de son interlocuteur.

M. de Chateaubriand est survenu : il y avait dix-huit mois au moins que ces messieurs ne s'étaient vus. Quoique d'accord, sans doute sur le fond des choses, comme ils avaient suivi une ligne différente depuis 1830, leur rencontre avait quelque chose de piquant, et leur entretien fut assez curieux.

M. de Chateaubriaud, malgré son dernier triomphe, semblait triste et découragé : il nous dit que, s'il eût parlé l'autre jour, c'eût été en faveur des républiques, et qu'il n'y avait rien à faire avec les rois. C'était sans doute une boutade de mauvaise humeur contre ceux qui se sont ralliés à la royauté de 1830.

« Ah! monsieur, lui dis-je, il y a rois et rois, et « vous savez bien qu'en histoire naturelle on ne juge « pas d'une espèce par un individu. Vous avez, du « reste, trouvé le moyen de nous faire moins regretter « votre silence. » M. Royer-Collard partit.

Madame de La Rochefoucauld est survenue. Elle avait été au procès de M. de Chateaubriand. Cette circonstance a amené de justes compliments de sa part, et de grands remercîments de la part de mon illustre visiteur.

La conversation s'engage sur nos affaires; on parle de madame la duchesse d'Angoulême. Je dis ce que j'en pense : c'est qu'il y a d'immenses ressources dans ses vertus, dans ses malheurs, ainsi que dans son caractère, et que l'essentiel était de l'amener à bien voir, parce qu'ensuite elle ne changerait pas.

A propos d'une légère discussion avec mes compagnons de l'opinion républicaine, j'avais parlé avec modération et fermeté.

« — Nous connaissions déjà votre caractère, me « fut-il répondu, et ceci nous prouve que l'on a « raison de penser qu'il n'en est pas de plus hono- « rable. »

« — Nous sommes vingt mille bien parfaitement or- « ganisés, me disait l'autre jour un républicain, et je « défie Louis-Philippe maintenant de se défendre. Si, « la dernière fois, notre organisation eût été terminée, « infailliblement nous eussions eu le dessus ; deux « heures de plus, et tout était fini. » — La rage des républicains contre le gouvernement nouveau est portée à son comble; ils ne peuvent pardonner au chef de l'État de les avoir indignement trompés; et la sagesse de ceux qui ont quelque crédit sur ces esprits indisciplinés et qui voudraient ne pas arriver avant la légitimité, ne parviendra pas à les tenir longtemps sans action. Aussi n'attendent-ils que le moment. Les chefs, tout en sentant que la république ne peut sortir que d'un chaos, sont effrayés eux-mêmes de la nécessité où ils seront d'en appeler aux masses,

sachant bien qu'il serait difficile ensuite de les arrêter. Ils ne voudraient point d'excès, disent-ils, mais ils ont la conscience qu'il viendra un moment où la sagesse et la modération ne pourront prévaloir contre l'effervescence des passions populaires. Ils ne comprennent pas comment la légitimité pourrait revenir ; mais ils pensent que, si nous étions fidèles à nos promesses, en admettant que ce retour fût possible, il serait difficile d'avoir un meilleur gouvernement dans de meilleures conditions pour assurer la paix et le bonheur de tous. Mais, disent-ils, les gens sages parmi les légitimistes seraient bien vite débordés et entraînés.

Plus on étudie les républicains, et plus on demeure convaincu que toutes les associations contraires au gouvernement, et dont on parlait dans les journées de Juillet, étaient loin d'être aussi bien organisées et aussi redoutables qu'on le supposait : il y avait haine de la noblesse et du clergé ; on avait un vif désir de s'en débarrasser, mais il n'y avait pas de moyens arrêtés pour atteindre ce but. La *congrégation*, ou ce que l'on appelait de ce nom, en repoussant tout ce qui ne pouvait pas marcher dans son sens, en accueillant tout ce qui consentait à porter sa livrée, a fait de la religion un moyen à l'usage de l'intrigue et de l'ambition.

Malheureusement ceux qui se sont emparés de la confiance de Charles X, dans les derniers temps, étaient gens fort religieux ; et l'on a rejeté sur la religion les inspirations d'esprits étroits et à courte vue. C'est un grand malheur que beaucoup de sagesse, de modération et de franchise ne parviendront à effacer qu'avec peine. Il faut reconnaître pourtant que ces

conseillers de Charles X ne firent qu'accélérer le mouvement. Le roi revenait toujours avec persévérance aux mêmes pensées et au même système. Ce système était supérieur aux vues qu'on lui a supposées; mais il avait le grand tort d'être incompatible avec les tendances du siècle. Convaincu que la moindre concession était un danger de mort, et qu'un prince se perdait par la faiblesse, Charles X voulait toujours avancer; ne calculant pas les conséquences de ses démarches et ne se demandant jamais s'il aurait le lendemain le caractère qu'il faudrait pour soutenir le parti qu'il avait pris. Si on le consultait sur une affaire, son jugement était sain; il parlait facilement et avait l'air de vous entendre; mais, quand vous aviez cherché à lui répondre, il reprenait la parole, et vous le retrouviez au point de départ. Il s'animait dans la discussion et cherchait à vous convaincre. Il fallait pour ainsi dire l'enlever de force, et encore s'échappait-il aussitôt qu'il le pouvait.

Le grand avantage des conversations que j'ai ici avec les républicains est de les convaincre de notre bonne foi : la Providence, qui connaît toujours les voies dans lesquelles elle conduit les hommes, avait sans doute, au milieu des incidents révolutionnaires, ménagé par les rigueurs mêmes des doctrinaires les moyens de rapprochement et d'intelligence qui servent à éclairer et à concilier les partis en apparence les plus opposés. Les deux opinions qui se partagent la véritable attention publique, les seuls intérêts réels

du pays, la monarchie légitime et la république sincère avaient leurs réprésentants en prison; et ce qui apportait une large compensation aux ennuis de cette retraite forcée, c'est que le juste-milieu n'y avait, c'est tout simple, aucun organe. Il était donc possible de se connaître, de raisonner de bonne foi, de s'expliquer avec franchise et de s'apprécier mutuellement, ce qui ne veut pas dire qu'on fût toujours du même avis, et encore moins de se concerter, comme la police doctrinaire ne manquait pas de le répandre. A Sainte-Pélagie, les républicains et les royalistes se voyaient, se mêlaient, et finissaient par s'estimer, sans toutefois qu'aucun d'eux désertât son principe ni son drapeau, et parût même converti par les doctrines qui n'étaient pas les siennes. Mais il faut dire cependant que, de part et d'autre, avant qu'eût lieu ce rendez-vous providentiel, des préjugés nombreux et funestes à l'avenir de la France subsistaient parmi les hommes des deux camps. Le vieux libéralisme les avait fait naître, le juste-milieu les avait entretenus; car c'est surtout par la division des partis, qui ne voulaient pas être ses dupes, que les doctrinaires espéraient se maintenir.

Dans les mouvements de la Fronde, le cardinal de Retz s'écriait un jour, en voyant combien la conduite des affaires publiques était souvent indépendante de la volonté et de la prévision humaine : « — D'ordi-
« naire, ce sont les hommes qui redressent les cho-
« ses; à présent, ce sont les choses qui redressent
« les hommes. » Lorsque le gouvernement envoyait pêle-mêle dans ses prisons ceux qu'il regardait comme divisés entre eux, et qui lui étaient tous opposés, il croyait ne satisfaire que la vengeance dont il était

animé contre les uns et les autres; et, dans le fait, sans s'en douter, il mettait à portée de s'éclairer des hommes qui autrement n'auraient pu se rencontrer et s'expliquer. Chaque jour faisait, à droite et à gauche, tomber un dissentiment, une malveillance, un préjugé, fruits des illusions et des mensonges créés par les doctrinaires; et c'était toujours aux dépens de ceux-ci, bien entendu, que se faisaient les réconciliations. J'ai la confiance et le bonheur de croire que j'ai laissé à Sainte-Pélagie, dans le parti qui semble nous être le plus opposé, des impressions et des convictions favorables aux personnes et à la cause monarchique, comme j'ai emporté moi-même, sur quelques hommes et quelques opinions de la république, des lumières et une estime qui ont modifié beaucoup mes sentiments à leur égard [1].

Chacun de nous commençait à s'apercevoir que, sous des qualifications et des noms différents, nous poursuivions en réalité beaucoup de résultats semblables résumés dans cette situation : une liberté véritable, unie à un pouvoir protecteur de tous les intérêts. Ce qui nous sépare, c'est que ce pouvoir et cette liberté leur apparaissent à eux plus réels et plus garantis, sous la forme républicaine, qu'avec la hiérarchie monarchique. Ils convenaient eux-mêmes du danger d'une élection souveraine et temporaire; ils avouaient la répulsion morale et effective du pays; et, comme conséquence forcée, la guerre civile et la

[1] Quand il est question des républicains, il va sans dire qu'il ne s'agit pas de ces partisans du désordre, de ces artisans d'anarchie sans principes et sans frein, ennemis de toutes les sociétés qui ont le malheur de les porter dans leur sein.

guerre étrangère; d'énormes impôts; l'anarchie suivie au moins d'un despotisme infaillible; d'autre part, les avantages de la stabilité héréditaire, les mœurs nationales, et enfin la base et le faîte de tout établissement politique, solide, libéral et durable dans cette proposition qui résume et garantit tout : « Le gouvernement au roi, l'administration au pays, » l'un et l'autre dans l'indépendance de leurs attributions, celui-là par la légitimité de son autorité, celle-ci par le principe de l'élection remontant de la plus simple communauté municipale jusqu'à une assemblée nombreuse, dégagée de fonctionnaires publics, véritable représentation nationale librement élue par la délégation successive et les mandats spéciaux des contribuables, sans condition de serment et d'aucun cens d'élection et d'éligibilité.

J'avais essayé de me concilier les égards et les complaisances du directeur et des geôliers. Pour ceux-ci la tâche n'était pas difficile; et, à Paris comme à Séville, aujourd'hui comme autrefois, il y a toujours de certains arguments irrésistibles; aussi ces bonnes gens me montraient-ils l'empressement que j'attendais d'eux. Quant au directeur, ce n'était pas par de semblables moyens que je pouvais espérer d'amener entre nous, sans sortir des convenances respectives, cette bonne intelligence si nécessaire dans les rapports d'un prisonnier avec le chef de la prison. Pour lui rien n'est si facile que d'augmenter toutes les misères de cet affreux séjour; et telle est la nature de ses fonctions, qu'on est porté à ne lui savoir aucun gré du mal qu'il ne fait pas, ni même du soulagement qu'il peut amener dans la position de ceux qui sont confiés à sa surveillance.

Toutes les préventions possibles régnaient contre le directeur, et l'on doit avouer qu'elles n'étaient pas toutes équitables. Il se trouvait toujours suspendu entre la rigueur des ordres qu'il devait exécuter, les demandes, les menaces, les émeutes des prisonniers, et la crainte bien naturelle, s'il faiblissait ou se montrait trop favorable à leurs désirs, d'une révocation qui lui aurait fait perdre non-seulement son emploi, mais encore la pension à laquelle il avait droit dans deux ans. Ce fonctionnaire ne remplissait ainsi son dangereux ministère qu'au milieu des plus graves difficultés que bien souvent il ne dépendait pas de lui de surmonter.

Une scène, tout à la fois désolante et touchante, donnera peut-être une idée des prisons et des incidents qui y surgissent à chaque instant et sous tous les aspects :

Deux prisonniers, l'un républicain, l'autre royaliste, MM. Aurélien et Guérin, étaient tombés fort malades. Tous les deux avaient acquis l'estime et l'amitié de leurs compagnons d'infortune, par la fermeté de leur caractère, leur sociabilité, leurs qualités privées. Outre les soins du docteur de la prison, ils recevaient encore les conseils de M. Gervais, médecin, prisonnier politique, homme d'esprit, de courage, et qui, parmi ses anciens confrères, passait pour instruit et habile.

Toute la prison s'intéressait vivement au sort de MM. Guérin et Aurélien, dont l'état semblait empirer chaque jour. Évidemment le séjour de Sainte-Pélagie leur était mortel. Des spasmes, des faiblesses réitérées, les mettaient dans un danger imminent. Des de-

mandes de translation avaient été maintes fois formées, et les accueillir n'eût pas été complaisance et faveur, mais justice et pitié. Cependant toutes ces demandes avaient été repoussées, et on accusait, sûrement à tort, le directeur d'adresser des rapports qui n'étaient point favorables aux pauvres malades. Leur situation était devenue telle que, encore un peu, il semblait impossible qu'ils eussent même la force de supporter la fatigue et le trajet d'une translation.

Le gouvernement mettait, dans ses refus et dans ses rigueurs à leur égard, une obstination dont le directeur était rendu responsable.

Un matin, on entre précipitamment chez moi me demander du vinaigre et des sels pour M. Aurélien qui éprouvait une crise affreuse. Je courus auprès de lui, et je portai moi-même tous les secours qu'on était venu chercher; je le trouvai, en effet, dans un fâcheux état. M. Gervais m'avait devancé et avait ordonné les premières prescriptions. On avait de plus envoyé réclamer deux médecins qui firent leur rapport, et je dois à la justice de dire que rien ne fut épargné de ce qui pouvait procurer quelque soulagement au malade auprès duquel tout le monde s'était empressé. Le directeur était présent, et, pendant toute cette scène qui avait causé quelque agitation, on se rendait alternativement de la pièce où était M. Aurélien à la chambre mitoyenne qui était occupée par le père Enfantin[1].

Là s'était formé peu à peu une espèce de rassemblement où, contre l'ordinaire, on ne se livrait pas au plaisir de fumer, mais où chacun, au contraire,

[1] Le supérieur des Saint-Simoniens.

s'entretenait avec véhémence de l'état de M. Aurélien, du régime de la prison, des rigueurs exercées, et concluait par des récriminations et par des reproches amers contre le directeur. Il était impossible que celui-ci, par son devoir, par la proximité des deux chambres, et repassant devant celle du père Enfantin, ne fût pas obligé d'intervenir dans ce groupe, et d'essuyer le feu des imprécations qui étaient lancées de toutes parts contre lui. A triple titre d'ami, de médecin et de prisonnier, M. Gervais, plus que les autres, n'avait pas ménagé les expressions de son mécontentement. Le directeur était accompagné de sa fille, jeune personne de dix-neuf ans qui, sous les apparences de la légèreté de son âge, possédait une âme élevée et un caractère énergique. Elle avait entendu ce qui avait été dit contre son père, et elle l'avait vivement ressenti; mais elle était parvenue à étouffer ou à contenir son émotion. Au milieu de ce tumulte, j'avais pu conserver quelque sang-froid, et servir à calmer les esprits.

Mais lorsque le danger fut passé, et que peu à peu chacun fut rentré chez soi, la jeune fille ne se contraignit pas plus longtemps; elle laissa violemment éclater tous les sentiments qui bouillaient dans son âme; les larmes roulaient dans ses yeux.

« — Monsieur de La Rochefoucauld, me dit-elle
« en m'arrêtant au passage, je ne pleure pas comme
« une femme, entendez-vous bien? Allez, ne me
« croyez pas un être faible et sans courage. Je ven-
« gerai mon père; il est aussi brave qu'eux, soyez-en
« sûr; mais sa position est affreuse : comme direc-
« teur, il ne peut pas demander raison à un prison-

« nier; ils le savent bien; pourquoi l'insultent-ils « alors? Et cependant, monsieur, qu'est-ce que la « vie sans honneur? mieux vaut cent fois la mort. « Mon frère est un enfant : eh bien, c'est moi qui « vengerai mon père; je n'aime que lui dans le « monde, et son honneur est le mien. Je le venge- « rai, je veux le venger, je ne crains pas la mort : « il faut du sang, dit-on, pour laver une pareille in- « sulte. Je donnerai le mien, s'il le faut. Monsieur « de La Rochefoucauld, vous ne m'abandonnerez « point, n'est-ce pas? vous serez mon guide et mon « témoin. »

Cette exaltation de piété filiale avait répandu sur la physionomie de cette jeune fille une expression presque sublime; mais tout en l'admirant, je m'employais à calmer son émotion, et à la ramener en lui montrant combien la position des prisonniers devait donner à leurs paroles un sens dont elle n'avait pas lieu de s'offenser jusqu'à ce point.

Mes efforts furent vains, et je me vis forcé d'aller trouver M. Gervais. Je lui racontai ce qui venait de se passer, encore tout ému par les nobles sentiments de cette jeune fille. Je ne lui cachai pas non plus qu'étant forcé d'accepter cette singulière mission, il se trouverait nécessairement en présence de deux adversaires. Sa générosité, et cette sympathie naturelle chez les hommes de cœur pour tout ce qui touche à de pareils sentiments, l'émut lui-même vivement. Il se rendit sur-le-champ auprès de mademoiselle ***; et là, dans les meilleurs termes, avec beaucoup d'âme et de noblesse, il lui fit les excuses les plus dignes de torts qui, au fond, n'avaient rien de

réel, et qui d'ailleurs étaient ceux de tout le monde.

Mais, quelle que fût ma bonne intelligence avec le directeur de Sainte-Pélagie, quoiqu'il n'eût rien à redouter des complots que je pouvais former dans l'intérieur de la prison, il n'en exerçait pas moins envers moi et mes actions habituelles toute la surveillance obligée de ses attributions; et chaque jour à peu près je recevais de lui une visite inopinée et à des heures différentes qui m'indiquait que le bruit qu'on avait fait courir sur les relations que j'entretenais à Prague, me rendait l'objet d'une attention particulière.

J'étais alors occupé à rédiger un mémoire à Monseigneur le duc de Bordeaux ; et, quoique cette pièce n'eût rien d'inquiétant pour la sécurité du gouvernement actuel, il m'aurait été incommode et ennuyeux de voir un œil investigateur se promener sur un ouvrage de ce genre ; de plus, si on avait su que je m'en occupais, cela aurait pu m'attirer quelqu'une de ces brusques et nocturnes visites domiciliaires, dont les prisonniers suspects de Sainte-Pélagie n'étaient pas plus exempts que les citoyens libres de toutes les villes de France. Je voulais donc m'épargner cet ennui et dérouter en même temps la surveillance et les interrogations de notre directeur, qui remarquait avec surprise que j'écrivais une grande partie de la journée. J'imaginai donc de composer une nouvelle. Quand j'entendais venir mon obligeant gardien, je cachais précipitamment sous ma pancarte les documents et le mémoire auxquels je travaillais, et je lui montrais les feuilles manuscrites du conte qui semblait absorber toutes mes préoccupations. Il a dû croire que je n'a-

vais pas le travail facile; car il ne me voyait occupé que de ce petit ouvrage, assez semblable à celui de Pénélope, puisque je le faisais et le défaisais sans cesse, pour faire durer le plaisir plus longtemps. Voici cette nouvelle que j'ai conservée comme fruit des loisirs de la prison, ce qui doit lui servir de passe-port et d'excuse.

BELLICA[1]

NOUVELLE

Une teinte sombre indiquait à l'ouest les forêts qui serpentent le long des flancs des montagnes de l'Estrémadure, et le croissant de la lune commençait à effleurer de ses rayons les cimes agitées des arbres. « Comme ils chantent mélodieusement, ces oiseaux ! J'aime tant à écouter, dans la solitude du soir, le bruissement de l'insecte qui s'ébat sous les fleurs, le murmure des fontaines, le pas tardif du pâtre et le silence des bois ! » Ainsi parlait doña Bellica suivant un sentier bordé d'un ravin profond, où, sur un lit de cailloux, coulait sans bruit un torrent à demi des-

[1] Cette nouvelle a été publiée, en 1833, dans les *Heures du soir*, livre des femmes, chez Urbain Cannel.

séché par les ardeurs de l'été. Rien ne troublait la mélancolie dont l'âme de Bellica était abreuvée. Insouciante du danger, elle laissait flotter les rênes sur le cou de sa mule, contemplant, avec un sourire de femme qui aime, ce beau ciel et cet astre rêveur.

Le zéphyr caressait sa basquine et dessinait ses formes. Bellica était une des plus gracieuses parmi les jeunes femmes de l'Andalousie. Jamais les rois de l'Alhambra ne reposèrent leurs regards sur un teint plus enivrant, sur des yeux plus pleins d'amour, de ces yeux qui brûlent les veines. Mariée, pendant peu d'années, à un homme que de simples convenances lui avaient donné pour époux, elle fut un modèle de fidélité. Entourée depuis d'adorateurs, un seul fut remarqué de Bellica. Tandis qu'elle le croyait digne de cet amour qui remplissait son cœur, chacun restait étonné de la préférence qu'elle paraissait lui accorder. L'âme ingénue de Bellica avait été trompée par les apparences les plus séduisantes, et don Celebès avait pris tous les masques pour s'introduire dans son esprit : aussi ne fut-ce qu'après s'en être entièrement rendu maître qu'il manifesta des sentiments que Bellica n'eut plus la force de combattre. Une funeste expérience de succès rendait les séductions de cet homme d'autant plus dangereuses que, maître de lui, il calculait froidement l'effet de ses transports. Bellica, fière de son amour et trop franche pour feindre, eût sacrifié même sa réputation à son amant. Mais don Celebès, par égoïsme plutôt que par délicatesse, avait exigé les plus minutieuses précautions, et une solitude à peu près inconnue avait été choisie par lui, comme offrant une parfaite sécurité. Jamais retraite plus pro-

fonde ne fut plus propre aux entretiens des âmes passionnées. Le hasard y avait conduit une première fois les deux amants; et, depuis, ils s'y rendaient toujours ensemble. Bellica, pleine de candeur et de confiance, était heureuse d'obéir. Peu de goût pour un monde qu'elle dédaignait, et un grand amour de courses aventureuses avaient suffisamment expliqué ses disparitions fréquentes aux yeux de ceux qui eussent voulu les juger ; d'ailleurs personne n'avait le droit de lui demander compte de sa conduite. Mais, tandis que, heureuse d'aimer, et plus heureuse encore de se croire aimée, elle s'abandonnait au sentiment qui absorbait sa vie, don Celebès, subjugué par une courtisane, ne reconnaissait d'autres lois que ses caprices. Cette femme jouissait de son triomphe avec un orgueil qui dominait tous ses sentiments.

Un hasard avait révélé la préférence de Bellica pour don Celebès. Aussi adroit qu'intrépide, il avait un jour triomphé, dans le cirque, d'un taureau redoutable ; mais, au moment d'expirer, cet animal furieux avait, par un dernier retour de ses forces, renversé et le vaillant tauréador, et le coursier qui partageait son danger. Un mouvement d'effroi avait suspendu la respiration de tous les spectateurs : attentifs, ils attendaient dans un silence douloureux le dénoûment de cette scène qui pouvait devenir si sanglante ; mais le cheval de don Celebès était resté seul sur l'arène, et le cavalier, bientôt dégagé, avait achevé son redoutable adversaire, aux cris unanimes d'une multitude ivre de joie. Bellica n'avait pu supporter l'idée du danger qu'allait courir son amant; la veille encore elle avait fait d'inutiles efforts pour le faire renoncer

à ce combat, qu'Elvira (c'était le nom de la courtisane) avait ordonné ; alors Bellica s'était glissée furtivement parmi les spectateurs, espérant ne pas être reconnue : son émotion fut plus forte que sa volonté ; mais tandis qu'elle n'avait vu que le danger, Elvira ne vit que son triomphe; et, pendant que l'infortunée Bellica, privée de ses sens, était livrée aux soins d'un fidèle serviteur, don Celebès était aux pieds de la courtisane, malgré les murmures des spectateurs qui pardonnaient difficilement à son intrépidité l'audace avec laquelle il bravait l'opinion. Grenade avait retenti de cette aventure; mais on eût craint de la révéler à Bellica, tant chacun la respectait en la plaignant.

Bellica se rendait un jour seule aux lieux où elle devait retrouver don Celebès; un orage, tel qu'il en éclate dans ces régions élevées où la nature paraît bouleversée, l'avait forcée à se réfugier dans une demeure qui semblait disputée aux rochers. Elle trembla en y entrant ; la vue d'un pieux solitaire, le seul habitant de ces montagnes, tout en la rassurant, jeta pourtant quelque trouble dans son âme. Ses illusions s'évanouissaient devant le miroir de la vérité; et quelques confidences, amenées par la candeur et l'émotion, livrèrent au pieux solitaire une partie du secret que Bellica eût voulu pouvoir se cacher à elle-même. Promettre de revenir lui parut l'expression de sa reconnaissance. Elle revint, en effet, et l'éloquence persuasive du vieillard parvint peu à peu à lui inspirer la courageuse résolution de renoncer à cet amour qu'elle s'efforçait de purifier par sa constance.

Elle marchait, cette fois, d'un pas assuré, décidée à ne pas retourner en arrière ; mais, ce jour-là encore,

elle eût été bien aise que la mort l'eût saisie avant la consécration solennelle d'une résolution qui lui avait tant coûté.

Un serviteur, dont vingt ans de dévouement au père de Bellica n'avaient fait qu'accroître la fidélité qu'il portait à sa fille, l'accompagnait toujours dans ses courses; aujourd'hui encore il marchait derrière elle, mais il gardait un respectueux silence; car, habitué à deviner sa maîtresse, il voyait sur ses traits tous les signes d'un profond chagrin, et d'une grande résolution.

« Allons, Matéo, nous voilà bientôt arrivés, dit Bellica en arrangeant les plis de sa basquine : tu dois être bien fatigué?

« — Par Saint-Jacques! madame, j'en ferais bien d'autres pour vous et pour don Celebès. »

Bellica frissonna; Matéo, sans le remarquer : « Si je voyais, continua-t-il, le croissant d'un Maure sur le haut du Canigan, ou que vous et don Celebès fussiez en danger, je monterais encore plus haut que cette montagne que vous voyez là-bas comme la pointe de l'aiguille qui pique les taureaux.

« — Je le crois, » dit-elle; et une grosse larme roula dans ses yeux, une de ces larmes qui expriment la douleur sans la soulager.

L'Andalouse se tut; et malgré elle, par un dernier regard vers un passé qu'elle fuyait, elle murmura d'une voix basse et plaintive la romance qu'elle chantait naguère sous l'impression d'amoureuses pensées.

Ils sont arrivés au pied d'un escarpement aride. — « Descendons, dit Bellica; il faut gravir encore cette colline, puis nous goûterons le repos. Le solitaire me

l'a promis, » se dit-elle tout bas. Matéo court à sa maîtresse, et, tandis que le serviteur attache la mule au pied d'un roc, elle s'élance, légère comme un jeune chamois, au haut de la colline presque dépouillée d'arbres. Son âme était trop ardente pour ne pas lui faire désirer le terme du sacrifice. Un vallon ombragé s'étendait au pied de la montagne, et un torrent y épanchait ses eaux limpides. « Le beau vallon ! » s'écrie Bellica ; mais elle frémit, une sueur froide a roidi ses membres. Une fosse venait d'être creusée par l'ermite au pied d'un immense sapin; et, immobile, il se reposait appuyé sur le tronc résineux de l'arbre. Son œil étincelant de lumière ajoutait à ce que cette figure avait d'imposant.

A un quart de lieue environ de la grotte était un buisson de citronniers : c'était là, dans cette impénétrable retraite, que tant d'heures avaient volé rapidement entre le bonheur et l'espoir, la crainte et le désir. Bellica, certaine de n'y point rencontrer son amant, voulut faire un dernier adieu à ce témoin silencieux de tant de serments d'amour.

« Dans une heure au plus, dit-elle au solitaire, avec cet air de décision qui ne veut pas être contredit, je serai à vos pieds, mon père, et le ciel seul désormais recevra mes serments. Je ne veux point faire partager à don Celebès les douleurs qui me dévorent. Hélas ! qu'il puisse m'oublier et se consoler en doutant de ma constance ! » Elle dit ; et, plus légère que la biche qui fuit devant le chasseur prêt à l'atteindre, elle était déjà loin avant que la réponse du vieillard eût pu frapper son oreille ; Matéo ne peut la suivre. Elle est à quelques pas du buisson ; et, hors d'haleine, elle est prête

à y pénétrer; mais, ô surprise! quelque bruit a frappé son oreille, et elle reconnaît la voix d'un amant qui plus que jamais lui est cher, au moment où elle va le sacrifier à ses devoirs. Elle veut fuir en se rappelant la parole donnée au solitaire; mais ses pieds semblent attachés à la terre. Elle écoute : une voix de femme se fait entendre. « Impossible! » se dit-elle. — Soupçonner son amant lui paraîtrait un crime. Elle essaye encore de s'éloigner, mais le trouble qu'elle éprouve a triomphé de la volonté. Un rayon de la lune éclaire tout à coup le buisson. Bellica ne peut en croire ses yeux; elle respire à peine. O douleur! don Celebès aux pieds de la courtisane si connue dans Grenade par sa beauté comme par le nombre de ses amants! Il n'est plus permis à Bellica de douter, et elle doute encore. — « Eh bien! oui, disait Elvira, j'ai voulu recevoir tes serments dans ce même lieu où tu reçois ceux de Bellica; j'ai exigé cette preuve de ton amour; j'ai voulu ce sacrifice; et, si tu n'avais consenti à ce rendez-vous, j'aurais dévoilé dans tout Grenade l'amour de Bellica; je me fusse vengée de toi en t'oubliant, et d'elle en la vouant au mépris. »

Ses bras entouraient don Celebès, ivre d'amour; et un nuage qui répandit une profonde obscurité sembla voiler la trahison et le parjure. Bellica, froide comme la mort, tomba sans vie auprès du buisson en poussant un cri déchirant. La courtisane a souri, et don Celebès, silencieux, semblait invoquer le trépas.

Matéo accourait hors d'haleine; ce serviteur dévoué ne voit que sa maîtresse; nul n'eût osé lui disputer un si noble fardeau : il prend Bellica dans ses bras, et la porte à la cabane de l'ermite... Don Celebès,

retenu par un respect involontaire, peut-être aussi par la puissance et les caresses d'Elvira, reste immobile : était-ce honte, remords ou désespoir? Cependant ce même jour, mais ce fut le dernier, Elvira fut aperçue dans les rues de Grenade, traînée dans un char attelé de deux coursiers superbes, et conduite par son amant. La foule, en se dérangeant, faisait entendre le cri de son mépris et de son indignation.

Cependant les soins de Matéo semblent ranimer un instant Bellica ; ses yeux se rouvrent, se referment, et puis revoient la lumière comme à travers un voile qu'ils ne peuvent percer. Les touchantes et pieuses exhortations du solitaire ramènent un instant à la vie son âme errante. Les noms de la Vierge et des saintes habitantes du ciel sortent de ses lèvres, blanches alors comme le voile qui recouvrait son sein. L'ermite la console et l'absout; il lui présente le Christ, image de souffrance et de pardon. La foi de Bellica s'est réveillée, et son dernier regard est empreint de confiance. Bientôt les sanglots du fidèle Matéo et les prières du solitaire ne furent plus répétés que faiblement par les échos des vallées ; puis tout redevint calme. Bellica fut déposée dans la fosse préparée par l'ermite.

Le corps de Matéo fut retrouvé dans le Gave, soit que, sans aucun intérêt dans la vie maintenant, le désespoir l'y eût précipité, ou que son pas affaibli et égaré l'eût conduit dans cet abîme.

Le lendemain, le pâtre assis, tranquille, non loin du vieux sapin, regardait avec insouciance ses chèvres broutant l'herbe savoureuse et ses hardis chevreaux

bondissant sur la crête des rochers; toute la contrée prit le deuil, et le respect que l'on portait à cette femme, que tous les malheureux chérissaient comme leur bienfaitrice, empêcha de pénétrer le mystère qui avait causé sa mort. Les pauvres la pleurèrent comme une mère; son nom se confondait avec celui de la Providence. Jamais il n'avait été besoin d'implorer sa pitié, et son âme ingénieuse devinait le malheur, en dissimulant des bienfaits qui eussent pu faire rougir celui qui les recevait.

Telle fut la femme dont la mort fit verser tant de larmes ; telle était celle à qui don Celebès n'avait pas craint de donner une rivale. Son âme pervertie était-elle fatiguée des vertus de Bellica ? Était-il las de commander en maître? Trouvait-il doux maintenant d'obéir?... Le triomphe de la courtisane ne fut pas durable, et le remords vint rompre ce que le vice avait réuni. Peu de temps après la mort funeste de Bellica, on ne vit plus don Celebès dans la contrée, et l'on raconta que l'ermite avait été aperçu au déclin du jour sur le seuil de son palais.

Elvira reçut un billet de son amant, qui lui disait un éternel adieu, et toutes les recherches qu'elle put faire pour retrouver ses traces ne firent qu'accroître son désespoir. Son orgueil en souffrait plus encore que son amour. Il lui semblait que chacun insultait à sa peine ; mais bientôt elle se consola par de nouveaux désordres et de nouveaux esclaves, de celui qu'elle avait perdu.

On vit, plus tard, un couvent s'élever sur ces rochers, au sein de cette retraite devenue célèbre et dont les abords, longtemps impénétrables, furent soigneu-

sement réparés. Un nouvel ordre religieux, dont le pieux solitaire devint le supérieur, répandit de nombreuses aumônes dans le pays. Jamais le malheur ne frappait vainement à la porte du couvent.

Ce lieu devint, par la suite, l'objet d'un pieux pèlerinage, et l'on venait prier près de la tombe de Bellica. Une espèce de martyre avait purifié sa vie, et le pardon généreux qu'elle avait accordé à celui qui fut cause de sa mort avait couronné son repentir. D'ailleurs, chacun avait longtemps admiré ses vertus, béni sa bienfaisance; et nul autre que Matéo, qui n'existait plus, et la courtisane, désarmée par sa fin tragique, n'avaient connu les secrets de cette passion, qui fut aussi courte que profonde et fatale. De nombreuses salles furent préparées dans le couvent pour recevoir les pèlerins; une salle à part fut destinée pour les malades. Il semblait que, dans ce vaste cloître, il n'y eût pas un genre de souffrances qu'on n'eût voulu soulager ; des douleurs amères y furent apaisées ; plus d'un désespoir y fut calmé ; la piété y trouva un refuge et la misère un appui. Le mystère le plus absolu entourait toutes les existences renfermées dans cette enceinte; et la porte, une fois ouverte sur celui qui demandait son admission, se refermait pour toujours après son entrée.

Un jour, un ancien serviteur de don Celebès crut le reconnaître, enfoncé sous un épais capuchon, se livrant, avec une pieuse ardeur, aux travaux les plus pénibles.

Le couvent n'existe plus aujourd'hui ; mais la tombe fut respectée par le temps; et l'œil du voyageur se repose encore sur une croix de pierre à moitié mutilée,

sur laquelle on découvre, en caractères ineffaçables, ce seul mot : Bellica !

SAINTE-PÉLAGIE

SUITE

Février 1833

Matériellement parlant, je ne me trouvais pas trop mal dans ma nouvelle chambre que j'avais fait arranger ; mais, malgré ma résignation, il n'y avait pas de our que je ne sentisse cruellement la privation d'une liberté dont l'homme a tant de peine à se passer. A bien d'autres époques, ma vie avait été plus difficile et plus rude, et, condamné à mort sous Napoléon, elle avait été surtout plus périlleuse. Néanmoins, dans ces diverses circonstances, j'étais resté libre ; je pouvais appliquer mon activité à la défense, à la sûreté de ma personne, à la réussite de mes projets ; mais à Sainte-Pélagie, sous les verrous, et traqué entre quatre murailles d'une prison encombrée, contre qui se défendre ? que faire pour se procurer un autre sort ?

Cette gêne des mouvements du corps et de l'esprit,

cette impossibilité d'agir qui se fait sentir à chaque instant et sous tous les aspects, finit par dominer la résolution la mieux trempée, et jeter parfois l'homme le plus fort dans un étrange abattement.

Quand je sentais cette disposition intérieure se répandre en moi, j'étais tenté de m'accuser moi-même et de m'attribuer une faiblesse d'organisation dont je ne m'étais pourtant jamais aperçu ; j'avais peine à croire que la seule influence de la prison pût produire cette sorte de défaillance mélancolique dont quelquefois je me sentais atteint. Puis j'étais bien forcé de reconnaître que c'était cette seule influence qui agissait ainsi, et qui n'épargnait pas plus mes compagnons que moi-même, quelles que fussent leurs forces physiques. Il était facile de remarquer combien les hommes les plus forts de corps, de cœur et d'esprit, étaient souvent courbés sous le poids de la gêne et de l'ennui de la prison. Ces âmes si énergiques, ces êtres si solidement constitués, malgré les travaux de mains ou d'intelligence auxquels ils se livraient, malgré les distractions de toute nature qu'ils cherchaient à se créer, semblaient souvent en proie à un abattement dont il ne fallait pas chercher uniquement la cause dans la durée de leur détention, mais qui était le résultat naturel et infaillible de la privation de la liberté, de la gêne incessante de leurs mouvements et du défaut d'action, d'air et de jour.

La lecture et le travail n'étaient pas suffisants pour combattre avec efficacité cette disposition interne ; les conversations, la controverse et le frottement des idées et des opinions y parvenaient mieux quelquefois. Le mouvement et la tournure d'esprit des hommes en-

gagés dans les faits de la révolution, et les documents qu'ils possédaient sur les caractères et les projets de leurs amis, offraient un intarissable sujet de causeries. Parmi eux, il est juste de distinguer M. Sarrut, dont le caractère franc et ferme, l'urbanité et la loyauté vis-à-vis des gens d'honneur, la variété des connaissances qu'il possède, et la part active qu'il prit dans les événements de juillet inspirent la confiance, et donnent à tout ce qu'il raconte un intérêt et un prix infinis. Il nous dit une fois que, pendant le séjour qu'il a fait à Londres, il avait vu souvent le comte de Survilliers, autrement dit Joseph Bonaparte. Celui-ci causait bien ; il aimait à rapporter des anecdotes sur la cour impériale. M. Sarrut nous en communiqua quelques-unes et nous raconta entre autres, sur la nomination de madame la comtesse de Montesquiou à la charge de gouvernante du roi de Rome, une scène que je crois pouvoir placer ici sans indiscrétion et sans inconvénient pour personne.

On était fort inquiet dans la maison impériale du choix que ferait l'Empereur pour cette importante fonction; et chacun avait proposé la personne la plus propre à la remplir. Un beau matin, Napoléon tombe comme une bombe à la Malmaison; il entre droit chez Joséphine, où se trouvaient son frère et plusieurs autres familiers. La conversation arrive bientôt sur le sujet à l'ordre du jour ; Bonaparte l'y avait amenée lui-même en disant : « Eh bien ! messieurs, la gou-« vernante du roi de Rome (car il ne doutait pas qu'il « eût un fils), il faut pourtant s'en occuper?... » On passa en revue plusieurs candidatures, attaquées et défendues par les assistants. Napoléon laissait dire et

se promenait dans la chambre, lorsque, s'arrêtant tout à coup, et avec le ton d'une décision formelle qu'il savait ne devoir pas plaire à tout le monde :

« J'ai fait un choix. — Qui donc? s'écria-t-on. « — Madame de Montesquiou. » Joséphine garda le silence ; on savait l'influence qu'elle avait pu avoir sur cette nomination. « Pourquoi ce choix? dit Jo- « seph. — Pourquoi? reprit Napoléon. Savez-vous « que c'est une grande dame que madame de Mon- « tesquiou, et une très-grande dame? les Montes- « quiou sont plus anciens que les Bourbons : ils ont « la prétention de descendre de Charlemagne. Peut- « être prouveraient-ils difficilement cette origine, mais « la prétention est belle ! — Que diable cela fait-il ? « répondit Joseph. Vous avez beau faire, la gouver- « nante du roi de Rome aura beau être une descen- « dante de Pharamond, si cela lui convient, votre « frère n'en aura pas moins été un épicier[1]. — Vous « avez beau dire, à votre tour, répliqua Napoléon, la « naissance est quelque chose; le siècle est orgueil- « leux, la France en veut : il faut lui en donner. »

On se tut, et chacun approuva, même Joseph, qui ne racontait peut-être cette anecdote que pour plaire à M. Sarrut, à qui il supposait des idées de république et d'égalité que le bon esprit de celui-ci savait bien distinguer et juger.

Il y a peu de gouvernements réguliers et honnêtes, en effet, qui ne dussent s'arranger de partisans de la république tels que M. Sarrut, écrivain distingué, homme d'esprit, de talent, de bonne compagnie, de

[1] Il avait, en effet, exercé la profession de négociant épicier en gros.

haute énergie, républicain, selon moi, par ses goûts plutôt que par ses principes, aristocrate par ses manières, bonapartiste par affection, monarchique au fond.

Dans la position où il était placé, il donna un jour la preuve la plus aimable de son tact parfait. Madame de Montesquiou, ma tante, et sa belle-fille, madame Anatole, dont le mari est chevalier d'honneur de Marie-Amélie, se trouvaient dans la chambre de ma prison, lorsque M. Sarrut vint me rendre une de ces bonnes visites qu'il répétait souvent. Sur ma demande, il remonta chez lui, et descendit à ces dames d'admirables tapisseries qu'il fait dans ses moments perdus, ainsi que M. Mie, son compagnon de chambre. Je lui dis tout bas le nom et la qualité de ma tante. La conversation devenait délicate pour tous les deux, car il était impossible qu'elle ne tombât pas sur ce qu'on appelle la *politique*. Je ne doutais pas de la mesure que ma tante apporterait dans la discussion ; mais il était impossible de n'être pas frappé de l'esprit et du goût que M. Sarrut sut mettre en parlant de Louis-Philippe et de son gouvernement, sans ménager aucune vérité, et pourtant sans blesser jamais les sentiments et les convenances.

Ce que je dis ici de M. Sarrut, je pourrais le dire aussi de ses amis qui s'engageaient parfois dans des conversations politiques, entre autres avec la spirituelle et piquante duchesse de Liancourt, ma nièce. Il était curieux d'entendre ces discussions toutes remplies de traits animés et originaux, toujours lancés, de part et d'autre, avec une délicatesse parfaite.

Je ne regretterai pas non plus d'avoir rencontré là

M. Ledieu. Ses opinions enflammées, son activité, sa résolution, ses liaisons avec les sociétés secrètes, ses relations anciennes et intimes avec Louis-Philippe, M. de La Fayette et Dumouriez, dont il a été le secrétaire; ses virulentes révélations dans *la Tribune* et son procès, lui ont acquis une sorte de célébrité. Je ne sais pourquoi les hommes de son parti ne semblaient pas le voir avec plaisir : plus tard même, et malgré ses principes et sa conduite politique, il demanda à être placé dans le bâtiment occupé par les légitimistes. Quoi qu'il en soit des motifs d'éloignement qui existaient entre ces messieurs, les entretiens que j'avais avec M. Ledieu étaient loin de manquer d'intérêt. C'est aux faits qu'il racontait que je m'attachais surtout; et chaque fois que je le quittais, je remontais aussitôt chez moi la mémoire toute fraîche des circonstances et des mots que je venais d'entendre, et que je transcrivais dans les notes destinées à mes Mémoires. Je crois donc, pour conserver aux récits de M. Ledieu toute la couleur et la portée qu'ils doivent avoir, ne pouvoir mieux faire que de reproduire les croquis, pris en quelque sorte sur place, de plusieurs de ses conversations à Sainte-Pélagie.

« M. Ledieu est républicain, il n'en fait aucun mystère. Il faisait partie du comité européen qui s'était institué pour porter les principes révolutionnaires dans toutes les parties du globe; il doit à cette affiliation les rapports qu'il a eus avec tous les hommes du temps, et la connaissance d'une infinité d'affaires curieuses. Ses amis et lui n'ont pas été, tant s'en faut, sans influence sur les événements des temps

modernes. L'histoire prendra de leurs aveux ce qu'elle trouvera d'accord avec les faits accomplis. Le devoir de la chronique est de conserver ces révélations pour l'avenir.

« M. Ledieu a été longtemps dans l'intimité la plus complète avec le duc d'Orléans[1]. Il en espérait le triomphe des idées révolutionnaires, et s'est séparé de lui quand la politique de Louis-Philippe a changé. Il ne lui croit aucune opinion fixe et arrêtée en matière de gouvernement. Il lui suppose beaucoup d'ambition et une grande crainte des puissances étrangères. Les ambassadeurs, et celui d'Angleterre surtout, le dominent et l'influencent constamment. Louis-Philippe, dit-il, connaît assez bien les secrets des cabinets de l'Europe, et il sait qu'ils ne lui pardonneront pas d'avoir voulu révolutionner leurs États, et soulever les peuples contre les rois. M. Ledieu rapporte qu'il avait, sur la demande de Louis-Philippe, envoyé le général Mina à Paris immédiatement après la révolution. Louis-Philippe dépêcha quelqu'un auprès du général pour conférer avec lui; mais, pendant tout ce temps, sa politique avait changé; et les armes, achetées par Mina, après convention réciproque pour armer les révolutionnaires espagnols, furent saisies sur la frontière, d'après les ordres du gouvernement français, qui ne manqua pas de s'en prévaloir ensuite auprès du cabinet de Madrid.

« M. Ledieu raconte que, dans l'origine, M. Decazes détestait le duc d'Orléans; et que, par un hasard dont il ne veut tirer aucune induction, l'intimité de

[1] Le roi des Français.

ces deux personnages date de l'ambassade de M. Decazes en Angleterre, peu de temps après l'assassinat de Monseigneur le duc de Berry. M. Ledieu dit qu'il a des raisons, concluantes à ses yeux, de ne pas croire que le crime de Louvel ait été un crime isolé; mais il refuse de s'expliquer sur ce fait. Il prétend que Louis-Philippe, dans sa correspondance avec Dumouriez, annonçait qu'il savait bien qu'on l'accusait de la mort du prince, à cause de sa position et de l'intérêt personnel qu'il pouvait y avoir; mais de tout cela, je le répète, M. Ledieu ne tirait aucune induction.

« S'il faut en croire M. Ledieu, Louis-Philippe avait des correspondances dans tous les pays; et, dans tous les cabinets, des hommes vendus qui lui livraient les secrets des ambassadeurs et des souverains entraînés par la propagande dont tout l'espoir fut renversé au moment où elle croyait révolutionner le monde[1].

« Des Anglais, riches et dévoués à la révolution, étaient disposés à se rendre à l'instant soit vers Louis-Philippe, soit ailleurs pour porter ses instructions ou les ordres du comité supérieur de propagande, qui était en Angleterre, et qui décidait souverainement de tout.

« Louis-Philippe, depuis son avénement, voyait sans cesse M. Ledieu. Ils eurent ensemble des discussions violentes, jusqu'au moment où ils se brouillèrent. M. Ledieu n'en espère plus rien pour ses projets ; et il le regarde à présent comme le principal obstacle à leur exécution. — Ce n'est pas là ce que je pour-

[1] En 1830.

rais être tenté de reprocher à mon illustre parent.

« Je ne voulais pas la couronne, disait un jour « Louis-Philippe à M. Ledieu; ce n'est pas moi qui ai « renversé la branche aînée. Personne ne connaît « bien ma position et ses difficultés; et si la branche « aînée revenait, elle m'aurait encore l'obligation « d'avoir sauvé la royauté. »

« M. Ledieu fit dire à Louis-Philippe qu'il savait d'une manière positive que la réunion de la Belgique à la France n'entraînerait pas la guerre avec l'Angleterre. Louis-Philippe n'osa pas accepter la réunion en présence des puissances qu'il redoute, ou bien il sacrifia l'intérêt de la France à celui de sa famille. »

23 février.

Aujourd'hui, dans la cour, j'ai retrouvé M. Ledieu; j'ai relié conversation avec lui, et je me hâte de continuer à consigner rapidement ici les traits principaux de son entretien.

« Louis XVIII, dit M. Ledieu avec raison, n'aimait pas le duc d'Orléans. « — Il veut toujours être un « peu plus qu'un prince, » disait le roi.

« M. Ledieu prétend que personne au monde ne joue mieux la comédie que Louis-Philippe; il la joue mieux même que Talma, ajoutait-il. M. Ledieu avoue qu'il a été complétement trompé jadis par Louis-Philippe, par ses propos, par ses gestes même tous étudiés et de commande, par le peu de goût qu'il affectait pour la royauté, tout en répétant

souvent néanmoins : « Oh ! si j'étais roi ! » Et alors il abondait dans le sens de celui qui lui parlait; il déclarait que la royauté ne pouvait être qu'une sorte de présidence des États-Unis. En 1827, Louis-Philippe avait chargé M. Ledieu de le raccommoder avec M. de La Fayette, mais il échoua dans cette négociation.

« Avant la révolution, il y avait déjà longtemps que M. Ledieu correspondait directement avec le duc d'Orléans (Louis-Philippe) soit par lettres, soit par intermédiaires. Le duc d'Orléans était toujours instruit de toutes les conspirations; et, sans y prêter positivement la main, il semblait attendre le moment qui lui serait favorable. C'était un jeu qu'il jouait, en usant les différents partis les uns par les autres. Il était habilement et fidèlement servi par ses agents. Cependant l'un d'eux, soit par indiscrétion, soit par vénalité, fit part de la conspiration de Berton à M. de Talleyrand; celui-ci, repoussé par les opinions monarchiques, espéra renouer et se raccommoder avec la branche aînée en lui livrant le secret de ce complot, et alla tout déclarer à Louis XVIII lui-même. On accusa longtemps le duc d'Orléans de cette révélation ; il y eut une grande animosité contre lui, mais ensuite on lui revint. Alors M. de Talleyrand, mécontent du peu de reconnaissance qui lui avait été témoigné par la branche aînée, se rapprocha du duc d'Orléans, et se jeta entièrement plus tard dans son parti.

« Quand nous étions faibles, me disait encore M. Ledieu, Louis-Philippe allait nous dénoncer au château ; et, quand il nous supposait forts, il gardait

le silence. Nous le savions, mais il nous fallait un drapeau.

« Tout se traitait sous l'influence du cabinet anglais, toujours disposé à troubler le repos de la France. Le comité européen marchait constamment à son but; mais il se résolut à finir la révolution par la France, et à la commencer par la Pologne et l'Italie, afin d'occuper la Russie et l'Autriche, car on comptait aussi sur la Hongrie. Les gens sur lesquels il espérait le plus l'abandonnèrent au moment d'agir. Il avait été successivement question de Napoléon II, du prince Eugène et surtout du prince d'Orange. Le comité voyait dans celui-ci l'immense avantage d'un prince protestant, parce que c'était un moyen d'ébranler la religion catholique; et par là de servir directement ou indirectement l'esprit et les intérêts révolutionnaires[1].

« Les agents du duc d'Orléans, toujours obséquieux et actifs, cherchaient tous les moyens de faire échouer ces projets ou de les faire tourner au profit de leur maître. Le duc d'Orléans semblait se contenter d'écouter, de flatter, de gémir sur la marche du gouvernement, et de toujours blâmer la branche aînée. Une fois même, voyant qu'on voulait le mettre entièrement de côté, il parut faire quelque concession à la cour, mais bientôt il revint à sa marche habituelle.

« Les agents du comité européen sont toujours en activité et continuent leur correspondance; cependant

[1] Le fils aîné de Louis-Philippe a épousé depuis, une princesse protestante; mais la princesse de Mecklembourg-Schwerin n'eut pas l'influence que le comité révolutionnaire espérait trouver dans le prince d'Orange.

ce comité paraît dissous pour le moment. M. Ledieu a toujours regardé, ce qu'on appelle précisément la république, comme impossible à établir en France.

« La situation, l'imagination et le caractère de M. Ledieu peuvent sans doute ôter quelque poids à ses souvenirs, à ses jugements, aux faits et aux anecdotes qu'il raconte; mais il n'en reste pas moins curieux de voir aujourd'hui la pensée et le sentiment de ces hommes, dont la Providence a trompé tous les desseins, en leur faisant rencontrer leur perte dans ce qu'ils regardaient comme leur triomphe. »

Tout notre temps de prison ne s'écoulait pas exclusivement dans ces travaux, dans ces études, dans ces conversations qui auraient tenu nos esprits trop tendus sur les mêmes sujets de contention et de chagrin.

Pour jeter quelques distractions au milieu de nous, j'avais eu l'idée de faire de la musique, et, bien mieux, de donner des concerts à Sainte-Pélagie! Jadis nos soldats étaient allés, violons en tête, à l'attaque des lignes ennemies; les prisonniers du juste-milieu pouvaient bien se donner le passe-temps de quelques symphonies. Grâce à quelques amis dont j'ai parlé plus haut, j'organisai, sous le nom du directeur, une soirée musicale qui eut un grand succès; mais le juste-milieu s'en effaroucha. Le concert fut dénoncé, je ne sais par qui, ni quelles absurdités furent répandues à cette occasion; enfin cette soirée fit encore plus de bruit à la police qu'elle n'en avait fait à Sainte-Pélagie.

On demanda une espèce d'enquête, comme s'il se

fût agi d'un charivari. Mes musiciens et moi nous étions presque accusés de conspirations et de tentatives contre le repos public. Heureusement le directeur fit justice de toutes ces sottises. Il témoigna de l'innocence de nos projets, de l'agrément de notre musique, et du bon effet qu'elle produisait sur les rapports des prisonniers entre eux. Il fallut toutefois, pour continuer cette distraction si simple, une permission de la police. L'autorisation se fit longtemps attendre; mais enfin elle arriva, et nous pûmes chanter en toute liberté.

On voyait à ces soirées des échantillons de tout ce que Sainte-Pélagie politique pouvait présenter en bigarrures de caractères et de costumes.

C'était un grand homme, quasi-géant, cheveux blancs, barbe grise magnifique, qui arriva au beau milieu d'un morceau, ce qui le fit remarquer un peu davantage, sans qu'il en fût je crois autrement contrarié; il était coquettement vêtu d'une grande redingote blanche qui l'allongeait encore; et, pour exprimer son enthousiasme, il faisait des phrases encore plus difficiles à comprendre, qu'il ne lui était difficile à lui de les composer et de les finir.

C'était par contraste un tout petit homme, dont la ressemblance avec Napoléon frappait tout le monde : en sabots, veste ronde pluchée, cheveux plats, et lâchant de temps à autre un bravo laconique, retentissant et bien ou mal placé, grâce à ses distractions habituelles.

C'était un garçon tailleur, sans autres études que celles de sa profession, mais d'une intelligence, d'une vivacité spirituelle tout à fait singulières, qui, dans

son procès, avait prononcé le plus remarquable plaidoyer politique; et qui adressait toujours à propos des compliments pleins de goût et de mesure.

Ceux-là, et d'autres encore, se trouvaient ainsi dans toutes les conditions de l'égalité sur le même pied que quelques hommes vraiment élégants, qui étaient venus prendre leur part de ce plaisir fort rare et très-doux à Sainte-Pélagie.

On aurait peine à se figurer le coup d'œil que présentait cette réunion, où l'on distinguait le plus complet assortiment de costumes dépareillés. Bottes de couleur, pantoufles brodées, casquettes de tous les goûts, on pourrait même dire de toutes les opinions, car les légitimistes n'en portaient que de vertes, et les républicains avaient adopté la rouge. Le bon accord, le désir d'être convenable, l'empressement de la politesse et le témoignage des égards et de la reconnaissance qui étaient dus aux dames se firent sentir à chaque instant de cette soirée. Nos visiteurs se retirèrent à dix heures et demie comblés des éloges et des remercîments de l'auditoire. Il faut avoir été en prison pour sentir le prix d'une pareille soirée.

27 février 1833.

En lisant les journaux qui commentent la déclaration[1] publiée hier par *le Moniteur*, le cœur est navré..... Qu'est-ce donc, grand Dieu! que l'amour du

[1] La grossesse de la duchesse de Berry, expliquée depuis par la date de son mariage avec M. le comte de Lucchesi-Pali, issu d'une des plus grandes familles napolitaines, et aujourd'hui le duc Della Grazia.

pouvoir et la soif de régner, puisqu'on ne craint pas de les satisfaire par la divulgation malveillante d'un secret semblable? Il serait donc vrai que dans la sphère de l'ambition on perd le sens du bien moral et ces délicatesses et ces susceptibilités que Dieu a mises dans le cœur de l'homme pour la conservation, non-seulement de son propre honneur, mais encore de celui de sa famille? Il y a, selon moi, autant d'imprudence que d'impudeur, pour le chef d'un État surtout, à se montrer aussi facile sur ce point.

Cette affaire, toute navrante qu'elle est au premier abord pour des cœurs fidèles et dévoués, dégage le principe de la légitimité de tout ce qui aurait pu paralyser son action. Aujourd'hui, le principe repose uniquement sur l'enfant du miracle, comme l'appelle un illustre écrivain. L'exagération qui voulait la guerre civile et le retour de la légitimité par la Vendée, s'aperçoit que, politiquement parlant, la régence qu'on rêvait est impossible.

Si l'on réfléchit aux persécutions odieuses à l'aide desquelles le gouvernement de Louis-Philippe a forcé madame la duchesse de Berry à cette révélation, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y ait eu là-dessous quelque trahison infernale. On se demande comment Son Altesse Royale n'est pas sortie de France. En un mot, tout fait supposer les plus perfides et les plus noires machinations.

On parlait l'autre jour de madame A... et l'on mettait en doute sa vertu. « Je vais vous raconter à « ce sujet, sans m'en faire garant, nous dit M. S..., « une anecdote assez curieuse qui m'a été confiée :

« Le goût de cette personne pour M. de M... fut la

cause de sa grandeur. Le président du Conseil, le maréchal Soult, était jaloux de son crédit; il le faisait épier, et voulut lui jouer un bon tour, pour rompre le cours de sa faveur. On découvrit que M... faisait une pension à une demoiselle de l'Opéra. Madame M... reçut un charitable avertissement, et dans cet avis on lui parlait aussi de madame A... L'épouse exaspérée de cette double infidélité adressa à son parjure de justes reproches. — Grande rumeur, — on parlait haut. « — Que veux-tu, s'écria M. de M..., on a autant de « peine à avoir une jeune femme, qu'à se débarrasser « d'une vieille. » Le propos est entendu, et aussitôt rapporté à madame A... On juge de sa fureur... M... arrivait un jour, ne se doutant de rien; c'est avec une juste indignation qu'on le reçut. Le pauvre homme ne savait comment faire tête à l'orage.

« Les propriétaires et rédacteurs de *la Tribune* ont des amis partout, et sont instruits d'une manière extraordinaire de tout ce qui se passe. Vite un petit article fort méchant est lancé dans leur journal sur cette aventure. Celui qu'elle concerne, étourdi du coup, met un des siens en campagne, pour connaître du moins l'homme qui le trahit; on exige les conditions les plus dures pour satisfaire cette curiosité : il consent à tout. Au moment de conclure, on exige, à *la Tribune*, que certains cartons de l'Intérieur seront apportés dans les bureaux du journal, pour en retirer certains dossiers dont la connaissance était nécessaire à la polémique de ces messieurs. Avant de céder à cette exigence, le négociateur demande à prendre de nouvelles instructions. Mais, sans faire de réponse, à ce sujet, il quitte Paris subitement pour une mis-

sion. Ces messieurs de *la Tribune* déclarèrent alors qu'ils ne voulaient entendre à rien avec un autre, et M. M... lui-même ayant quitté les fonctions qu'il exerçait, la négociation fut rompue. »

Ce n'eût pas été la première fois que *la Tribune* aurait eu à sa disposition des renseignements officiels. M. Sarrut me racontait que lorsqu'on vint arrêter M. Marrast, l'agent de police, en examinant ses papiers, trouva une de ces pièces communiquées. « — Que vois-je? s'écria-t-il, un dossier de la police! « — C'est possible, dit M. Marrast. — Je m'en em« pare, reprit l'agent. — Oui, si votre mandat d'a« mener en fait mention ; dans le cas contraire, je « vous défends d'y toucher, ou je vous rends respon« sable de ce qui résultera de cette saisie. » L'homme de police n'osa passer outre. Deux heures après, le dossier était à sa place ; mais on juge de la fureur du préfet de police.

UNE RETRAITE A MINUIT

SOUVENIR DE JEUNESSE

5 mars 1833.

C'était peu d'années après mon mariage, j'avais passé la soirée dans une maison ; il était déjà onze heures, et trois jeunes personnes aimables, spirituelles

et jolies se désespéraient qu'on eût oublié de les venir chercher. Il ne restait plus qu'elles, le maître et la maîtresse de la maison, moi et un monsieur d'humeur assez caustique, dont la malice attendait probablement quelque chose à mordre dans le dénoûment de cet embarras, et qui s'acharnait à demeurer ; plus l'aiguille avançait, plus s'aggravait l'inquiétude de ces demoiselles. C'était l'hiver, il faisait fort vilain temps : impossible de s'en aller à pied à onze heures et demie. M'approchant de la maîtresse de la maison, je lui dis : « On ne peut offrir que ce que l'on a; « mais, faute de mieux, je propose à ces dames de « les ramener chez elles. » Grande consultation. Enfin on décide que si, à minuit, personne n'est venu les chercher, ma proposition sera acceptée. J'avais vu sourire l'homme à l'esprit malin, et j'étais bien décidé à ne point donner prise à sa médisance. A minuit, j'offre mon bras à l'une de ces demoiselles, le maître de la maison à la seconde, et le monsieur à la troisième. Je fais avancer ma voiture : on ouvre la portière, ces trois dames montent... Elles étaient à peine installées, que j'étais déjà sur le siége, après avoir fait descendre mon cocher, qui monta derrière avec le domestique. L'air attrapé du monsieur me dédommagea de ce petit sacrifice. Cette histoire répétée me fit honneur, et ces dames m'en surent un gré infini.

J'ai déjà dit que je m'occupais d'un Mémoire à l'adresse du duc de Bordeaux; mais, avant, je veux extraire quelques passages d'un manuscrit que j'ai emporté avec moi à Sainte-Pélagie, et qui contient des renseignements précieux sur des événements qui ont occupé l'attention publique.

La vérité sur ces événements ne sera bien connue, que lorsque tous ceux qui y ont pris part auront dit tout ce qu'ils en savent. C'est faire œuvre de bon citoyen que de recueillir partout où on les trouve ces témoignages qui souvent en disent plus que toutes les relations officielles. Parmi les pièces que l'auteur du manuscrit dont je parle a mises à ma disposition, j'ai trouvé deux *factums* remarquables, l'un sur le séjour de Madame au Temple, et sur sa sortie de ce lugubre séjour; l'autre sur le départ du pape Pie VII de Fontainebleau, quand Napoléon, en 1814, consentit à son retour à Rome.

Je commence par ce qui concerne madame la duchesse d'Angoulême. Tout ce qui se rapporte à la fille de Louis XVI, à la tante du duc de Bordeaux, à cette princesse si malheureuse, si auguste, si Française, doit toucher profondément les Français, qui ne perdront jamais le souvenir de ses vertus et de ses bienfaits.

MADAME LA DUCHESSE D'ANGOULÊME

SÉJOUR DE MADAME AU TEMPLE

EXTRAIT D'UNE LETTRE ÉCRITE A CETTE ÉPOQUE PAR MADAME DE ...

« ..... Je veux d'abord vous dire un mot sur madame de Ch...[1] et comment elle a été placée au Temple. Cette dame est d'une bonne famille du Poitou. Son père, cadet d'une nombreuse famille, passa dans l'Inde, y fit fortune et s'y maria. Lors de la célèbre expédition du bailli de Suffren, notre marine fut obligée, pour le service de cette expédition, de s'emparer des bâtiments de commerce de M. de ..., et, suivant toute justice, le prix de la cargaison fut porté au rang des dettes de l'État. Après les succès de M. de Suffren dans l'Inde, M. de ..... ne pouvait pas douter de son remboursement. Mais à l'enthousiasme qu'avait d'abord inspiré M. de Suffren à Versailles succéda bientôt l'indifférence, puis la froideur, puis l'éloignement. Les dettes que son escadre avait contractées au nom de l'État furent contestées et ajournées. Muni des pouvoirs de ses associés,

[1] Madame Bocquet de Chantereine.

M. de .... vint en France solliciter la liquidation de sa créance; il n'obtint que de légères indemnités, et la Révolution vint mettre le comble à son infortune.

« M. de ... s'était retiré à la campagne avec son fils et ses trois filles. La seconde épousa M. de Ch..., homme âgé et sans naissance, mais honnête, et dont les rapports avec les administrations du temps pouvaient aider à la liquidation des créances de l'Inde. Ce fut peu de temps après leur mariage, qu'une de leurs parentes proposa à sa nouvelle cousine de la faire porter sur la liste des femmes qu'on devait présenter au gouvernement pour entrer dans le Temple, au service de Madame. Cette proposition lui causa d'abord une sorte d'effroi; mais bientôt la pensée qu'elle pourrait être utile à l'auguste fille des princes qu'elle respectait, lui fit braver ses craintes; et elle accepta la place que sa parente pouvait lui faire obtenir.

« Le jour de sa présentation au Temple, l'émotion qu'elle ressentait fut augmentée encore de la fatigue causée par l'énorme quantité de marches qu'elle avait été obligée de franchir pour arriver jusqu'à Madame. Elle lui fut présentée par les commissaires de la tour; mais, à l'instant même, la présence de cette jeune et noble victime lui causa une telle impression, qu'elle perdit l'usage de la voix et de la respiration. Madame l'engagea brièvement, mais avec bonté, à s'asseoir sur son canapé, lequel était placé dans l'embrasure de cette pièce, qui avait été habitée par la reine. Madame était assise, travaillant, au bout de ce canapé, le plus près du jour, et elle était occupée à raccommoder son linge. Une robe de soie grise, très-mince,

très-courte, un fichu de linon sur la tête, un autre sur le cou, les cheveux tressés et tombant sur le dos : voilà toute la toilette de Madame. Elle avait les mains rouges, l'air mélancolique et négligé; elle donna l'ordre aux commissaires de ne venir prendre madame de Ch.... qu'à huit heures du soir, pour la conduire dans son appartement ; il était alors dix heures du matin.

« Dès qu'elles furent seules, Madame demanda ce qu'étaient devenus sa mère, sa tante et son frère. Elle était dans une ignorance absolue de leur sort. Madame de Ch... lui dit qu'arrivée depuis fort peu de temps à Paris, elle ne pouvait satisfaire sa juste anxiété ; mais qu'elle croyait avoir entendu dire qu'ils étaient tous en Allemagne. Madame lui demanda si, elle, madame de Ch..., pourrait sortir de temps en temps ; madame de Ch... répondit qu'on lui avait permis de recevoir sa famille à la grille ; mais qu'elle ne sortirait qu'une fois par décade. Madame la pria, avec les plus vives instances, de se procurer tous les éclaircissements possibles sur la destinée de la famille royale, sujet qui la touchait uniquement ; mais elle parlait d'une manière si confuse, qu'on la comprenait difficilement. Il fallut à Madame plus d'un mois de lectures assidues à haute voix, et d'une prononciation étudiée pour pouvoir se faire entendre avec netteté : par le silence auquel elle s'était contrainte, elle avait perdu la faculté de s'exprimer et de converser couramment.

« Madame était toujours levée avant madame de Ch... Son lit était fait, sa chambre balayée et rangée avant huit heures du matin. Elle avait constamment refusé de se faire servir, disant « qu'elle ne voulait pas

« perdre une habitude qui lui serait peut-être encore « nécessaire. » On finit cependant par obtenir qu'elle cédât sur ce point, afin de ménager ses forces et sa santé.

« Il devenait chaque jour plus difficile pour madame de Ch... de cacher à Madame la vérité sur le sort de la famille royale. Cependant d'un instant à l'autre elle pouvait en être instruite ; et comment l'apprendrait-elle? Madame devait recevoir la visite de madame de Tourzel et de madame de Mackau, ses anciennes gouvernante et sous-gouvernante, qui, ne sachant point elles-mêmes l'ignorance où était Madame, pouvaient, en lui en parlant brusquement, lui causer une émotion funeste. L'anxiété de madame de Ch... était extrême. De jour en jour, elle s'attachait plus profondément au jeune ange près duquel la Providence l'avait placée ; et Madame aussi semblait avoir pris autant de confiance que de goût dans les soins et dans le respect de madame de Ch... Un matin que Madame la questionnait, comme chaque jour sur la situation de ses parents, elle répondit, avec le plus de calme qu'elle put, que Madame ne devait conserver aucune espérance de les revoir. A ces mots, Madame se laissa tomber sur son canapé, et s'écria douloureusement en joignant les mains :

« — Quoi ! et ma tante aussi? » Ces paroles furent suivies d'un effrayant silence, puis d'un déluge de larmes!... La pauvre Ch... était elle-même à moitié morte ; elle sanglotait avec Madame, se mettait à ses pieds, et lui baisait les mains. Enfin, pour essayer de détourner les idées de Madame, elle lui représenta que, si elle ne prenait pas sur elle, les gardiens, à

l'heure de leur visite, la trouvant en cet état, s'en prendraient à sa compagne, et qu'on pourrait peut-être la séparer d'elle.

« La raison prématurée et la force d'âme de Madame lui firent comprendre la valeur de ces motifs, et elle sut déguiser à ses surveillants une douleur qu'elle laissa épancher ensuite avec une effusion et des larmes dont rien ne peut dépeindre l'amertume. »

LETTRES ET RELATION DE MADAME

SUN SA SORTIE DU TEMPLE ET SUR SON VOYAGE.

I

A MADAME DE CHANTEREINE.

« Ma chère Brunette[1], je vous aime toujours bien; et
« malgré vos conseils, je commence à écrire au haut
« de la page, afin de pouvoir vous dire plus de choses.
« Mon voyage a été assez heureux ; mais long et fati-
« gant, à cause des routes qui sont abîmées, remplies
« de trous, et du manque de chevaux qu'on ne trouve
« pas aux maisons de poste, tant celles-ci sont mal
« servies.

[1] Nom familier donné par Madame à madame de Chantereine.

« J'ai été reconnue dès le premier jour à Provins, « ma Brunette. Comme cela m'a fait de mal, et de « bien, pourtant! Vous ne pouvez vous faire une idée « de l'empressement avec lequel on accourait pour « me voir; les uns m'appelaient leur bonne dame, « d'autres leur bonne princesse; tous pleuraient, et « moi j'en avais bien envie aussi! mon pauvre cœur « était agité, et regrettait plus vivement sa patrie qu'il « chérit encore bien!

« Quel changement des départements à Paris! De- « puis Charenton, on ne veut plus d'assignats; on « murmure tout haut contre le gouvernement; on re- « grette les anciens maîtres; et même, moi, malheu- « reuse! on s'afflige de mon départ. Malgré les soins « de ceux qui m'accompagnent, je suis reconnue par- « tout; partout je sens augmenter ma douleur de « quitter mes malheureux compatriotes qui font mille « vœux au ciel pour ma félicité. Ah! ma chère, si vous « saviez combien je suis attendrie! quel dommage « qu'un pareil changement n'eût pas eu lieu plus tôt! « je n'aurais pas perdu ma famille et vu périr tant « d'innocents?... Mais laissons ce sujet qui me fait « tant de mal!

« Mes compagnons de voyage sont fort honnêtes. « M. Méchin est un fort bon homme; mais il est « bien peureux; il craint que les émigrés ne vien- « nent m'enlever, et que les terroristes ne me tuent; « il y a peu de ces gens-ci; mais il craint à cause de « sa responsabilité. Il veut faire un peu le maître; « mais j'y mettrai bon ordre. Il m'a appelée quelque- « fois sa fille dans les auberges, ou bien Sophie; moi « je ne l'ai jamais appelé que monsieur. Il a dû s'a-

« percevoir que cela me déplaisait, et il aurait pu « s'épargner cette peine, car, dans toutes les auberges, « on m'appelle madame ou ma princesse. Quant à « madame de S..., elle ne me plaît pas plus qu'à « l'ordinaire; elle n'a pas plus d'esprit; et elle paraît « jalouse de ces messieurs : elle nous a fait souvent « des querelles mal à propos; cependant elle aime « beaucoup sa mère; elle m'a dit qu'elle n'était partie « qu'avec son approbation; je ne l'aime pas; elle « m'ennuie; elle est bien amie de M. de Benezech[1], « et j'espère qu'elle ne me suivra pas à Vienne.

« On vient de m'apprendre que ma maison est toute « formée, et qu'elle m'attend à Bâle pour me conduire « à Vienne.

« Jugez, ma chère Brunette! madame de S... a « emmené avec elle son fils et sa femme de chambre; « et moi, on m'a refusé de me donner une femme « pour me servir!

« J'ai tâché de démêler l'intrigue qui vous a em- « pêchée de me suivre; je crois que cela vient un peu « de la part de madame de M... qui, liée avec tous ces « gens-là, a placé sa sœur. D'un autre côté, on m'a « dit que l'Empereur[2] avait demandé qu'il ne vînt « aucune des personnes qui avaient été avec moi au « Temple, et on n'aura pas fait la différence de vous « aux autres, ma chère Brunette; cela m'afflige bien, « car je vous aime beaucoup, et j'ai besoin de donner « ma confiance et d'épancher mon cœur dans le sein « d'une personne que j'aime, et qui soit autre que

[1] Alors ministre de l'intérieur.

[2] L'empereur d'Autriche, François II.

« celle qui me suit, car je ne la connais pas assez pour « lui dire tout ce que je sens. Il n'y a que vous, ma « bonne Brunette, à qui je puisse me livrer ; je suis « bien malheureuse !

« Il n'était qu'une personne que je voulais avoir et « je ne l'ai pas ; priez le bon Dieu pour moi ; je suis « dans une position bien embarrassante ! On fait « courir le bruit qu'on va me marier dans huit jours ; « j'espère que cela ne sera pas de sitôt. Je verrai au-« jourd'hui l'ambassadeur de France en Suisse, et « demain je partirai pour Bâle.

« Adieu, ma chère Brunette, je vous regrette, et je « pense souvent à vous. J'ai bien recommandé votre « liberté à M. de Benezech et à M. Méchin ; j'espère « que vous l'avez obtenue, et que vous êtes enfin « au sein de votre famille ; cela me console un peu. « Tout ceci est bien mal écrit, mais je suis mal à mon « aise ! Je me souviendrai de vos parents allemands.

« Adieu, ma chère petite, je vous embrasse tout en « pleurant. »

II

A LA MÊME

« Je vous envoie la relation de mon voyage, ma « chère Brunette, je pense qu'elle vous fera plaisir ; « je l'ai faite exprès pour vous. Il est six heures, la « seconde voiture est arrivée à deux. J'ai demandé « tout de suite de vos nouvelles à Baron, à Meunier ;

« ils m'ont dit votre douleur. Ne vous faites pas de « mal, ma chère Brunette; ne tombez pas malade, je « vous le demande; ils m'ont dit qu'ils en avaient « peur; jugez de mon chagrin! Voyez souvent M. de « M... je vous en prie, ainsi que M. Gomin; le pauvre « homme m'a servie avec un soin extrême! il ne man- « geait ni ne dormait. Je vous le recommande bien. « C'est lui qui vous remettra cette lettre.

« J'ai écrit publiquement, par M. Méchin, à mes- « dames de Tourzel et de Mackau; mais j'aime mieux « vous écrire par M. Gomin, pour ne pas me gêner. « Tout cela est encore bien mal écrit; mais je suis « sur une table avec M. Méchin qui écrit aussi; ma- « dame de S... et son fils en font autant; MM. Hue et « Gomin parlent ensemble; telle est ma position en ce « moment. J'oubliais : Coco, mon cher Coco est auprès « du poêle à dormir[1].

« Adieu, ma chère, la bien-aimée d'une malheu- « reuse expatriée! J'ai vu ce matin M. Backer, le se- « crétaire de France à Bâle; je le reverrai demain « matin; et le soir, à la fin du jour, au moment où « on ferme les portes, je partirai pour Bâle, où l'é- « change se fera[2]. Aussitôt après, je partirai pour « Vienne, où je serai peut-être quand vous recevrez « cette lettre. On parle beaucoup de mon mariage, « on le dit prochain, j'espère que non; mais je ne

[1] Nom d'un petit chien offert par Gomin, et auquel la jeune princesse était fort attachée.

[2] Dumouriez, au moment de sa défection, avait livré aux Autrichiens les commissaires que la Convention avait envoyés auprès de lui. Plus tard, le Directoire ordonna que Madame serait échangée contre ces commissaires, qui étaient les conventionnels Lamarque, Camus, Quinette, Bancal et l'ex-ministre de la guerre Beurnonville.

« sais ce que je dis. Je vous promets de toujours bien « penser à vous; je ne veux ni ne peux vous oublier. « Ayez soin de ce pauvre M. Gomin qui est dans la « douleur de notre séparation. Meunier et Baron « m'ont bien plu, par la manière dont ils m'ont « parlé de vous. Adieu. La paix! la paix! c'est ce « que je désire pour plus d'une raison; puisse-t-elle « arriver! et puissé-je vous voir à Rome et non à « Vienne!

« Adieu, charmante, bonne, tendre et bien-aimée « Brunette. »

III

RELATION DE LA SORTIE DU TEMPLE

Décembre 1795.

« J'ai passé le guichet de la tour sans être en- « tendue. J'ai traversé les cours avec ces messieurs. « Arrivés à la grande porte, ils n'osaient pas l'ou- « vrir, parce qu'ils entendaient du bruit; enfin ils « l'ouvrirent, et trouvèrent M. de Benezech et trois « hommes qui lui étaient dévoués, et qui avaient ba- « layé la rue des passants. Je donnai le bras à M. de « Benezech, et nous nous acheminâmes vers la rue « Meslay. M. de Benezech me parla du rôle que je « devais jouer, et de regarder M. Méchin comme mon « père. Il m'exagéra le danger que je courais; mais « il ne m'intimida pas. Il me parla aussi de choses « qui ne me surprirent pas, parce que nous nous y

« attendions par sa manière d'être; M. Gomin vous « le dira, c'est plus sûr que le papier. Nous parvîn- « mes assez vite à la rue Meslay, où nous trouvâmes « la voiture de M. de Benezech; j'y montai avec lui et « M. Gomin. Nous fîmes plusieurs tours dans les « rues, et enfin nous arrivâmes sur les boulevards « en face de l'Opéra : nous y trouvâmes une voiture « de poste avec M. Méchin et madame de S...... J'y « montai, et nous laissâmes M. de Benezech aux « portes de Paris, où l'on nous demanda notre passe- « port.

« A Charenton, à la première poste, les postillons « ne voulurent pas d'assignats et demandèrent de « l'argent, menaçant sans cela de ne pas nous con- « duire; M. Méchin leur en donna : le reste de la « nuit se passa très-tranquillement; les postillons « nous conduisirent assez vite. Le lendemain, 19 dé- « cembre, nous nous arrêtâmes à Guines pour dé- « jeuner l'espace d'une demi-heure; le même jour, « à quatre heures, je fus reconnue à Provins, comme « on changeait de chevaux, par un officier de dra- « gons arrivé de Nogent-sur-Seine; le dragon publia « que c'était moi. La maîtresse de l'auberge où nous « étions descendus pour nous rafraîchir me reconnut « aussi, et me traita avec beaucoup de respect. La « cour et la rue se remplirent de monde qui voulait « me voir avec bonne intention. Nous remontâmes en « voiture, et j'entendis le peuple me combler de bé- « nédictions, et me souhaiter mille félicités.

« Nous allâmes de là coucher à Gray : la maîtresse « de poste nous dit que le courrier de l'ambassadeur « de Venise, M. Carletti, l'avait avertie que je devais

« passer avec deux voitures. Nous nous couchâmes à « minuit, et nous repartîmes à six heures du matin, « le 20 décembre. En passant, nous avions été arrêtés « à Troyes par le manque de chevaux, M. Carletti les « ayant tous pris; nous en eûmes enfin : nous allâmes « très-doucement dans cette journée, n'ayant fait que « dix lieues par l'amabilité du signor Carletti. Enfin, « le soir, à Vandœuvres, M. Méchin résolut de dépas- « ser M. Carletti, et montra à la municipalité l'ordre « du gouvernement qui l'autorisait à prendre des che- « vaux préférablement à d'autres. M. Carletti fit le « diable; mais nous l'emportâmes. Nous partîmes à « onze heures du soir, et M. Carletti à une heure du « matin. Notre courrier, qui est un homme excellent, « ne l'aime pas, et ne l'appelle jamais que le mar- « chand de toiles, parce que sa voiture en est char- « gée. Ce courrier se nomme Chariot; il s'est donné « bien du mal pendant notre route pour faire marcher « les postillons; c'est un bien bon garçon.

« Le lendemain, nous descendîmes pour déjeuner « à Chaumont, où je fus reconnue par toute la ville, « qui accourut en foule pour me voir. M. Méchin fit « venir la municipalité, et lui montra son passeport « délivré pour sa femme et sa fille; on ne le crut « point. Pendant le court trajet que j'avais été obli- « gée de faire à pied, pour rejoindre la voiture « je fus accueillie par mille bénédictions qui sem- « blaient partir du fond des cœurs, et dont je fus bien « touchée.

« Nous allâmes le soir à F***, où nous restâmes « faute de chevaux, ce qui nous est arrivé souvent. « La journée du lendemain se passa tranquillement;

« et seulement, les chevaux manquant, nous ne fîmes « ce jour-là que douze lieues. De là nous fûmes cou- « cher à Vesoul. Nous trouvâmes des chemins af- « freux et des trous énormes dont nous ne nous « tirâmes que par l'adresse des postillons. Enfin, « après avoir rencontré mille difficultés et être partis « de Paris le 18 décembre, nous sommes arrivés à « Huningue le 24 décembre 1795, à six heures du soir, « après six jours de marche. »

ARRIVÉE A MITTAU

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ DE T....

Mittau, ce 9 juin 1799.

« Je suis arrivé ici, monsieur, il y a quelques jours, « avec milord Jonshton, et, malgré le peu de temps « qui nous reste pour achever notre voyage, nous n'a- « vons pu résister au désir d'être témoins de l'arri- « vée de madame Marie-Thérèse de France. Les bontés « du prince nous autorisent même à demeurer ici jus- « qu'après le jour où elle épousera monseigneur le « duc d'Angoulême; et puisque tous les détails qui « tiennent à cet ange consolateur intéressent la France « et l'histoire qui les recueillera, je vais rassembler « mes souvenirs afin de vous transmettre, aussi fidè- « lement qu'il me sera possible, le récit des faits dont « j'ai été l'heureux spectateur.

« Vous vous rappelez les causes de la délivrance de « Madame. Ce n'est qu'à partir du jour où Louis XVIII

« en fut instruit qu'un peu de sérénité reparut sur « son front ; rien ne peut exprimer la joie que ce « prince éprouva quand il sut que Madame se rendait « à Vienne, et qu'il apprit son arrivée dans cette ville. « Aidé d'un ami fidèle, qui ne me pardonnerait pas « de le nommer, il mit tous ses soins à obéir aux « vœux de la Providence qui lui confiait le soin de « veiller sur le sort de l'auguste et malheureuse fille « de Louis XVI.

« Louis XVIII ne resta pas un moment incertain sur « le choix de l'époux qu'il désirait voir accepter par « Madame. Jamais son cœur si français n'a pu soute- « nir l'idée de la voir se séparer de la France par une « alliance étrangère, quelque avantage que, dans les « circonstances présentes, on pût espérer d'en reti- « rer. Après s'être assuré de l'approbation de Ma- « dame, son oncle borna tous ses soins à obtenir « qu'elle vînt s'unir aux larmes, aux espérances, au « sort de l'héritier de son nom. Aujourd'hui les vœux « du prince sont exaucés : Madame est dans ses bras; « c'est là qu'elle réclame les droits à l'amour des « Français; c'est là qu'elle forme des vœux ardents « pour leur bonheur, car de ses longues et incon- « cevables infortunes il ne lui reste d'autre senti- « ment que le désir constant de voir les Français « heureux !

« Dès que le prince eut levé les obstacles, il an- « nonça à son épouse qu'il allait unir bientôt ses en- « fants adoptifs, et lui dit de venir l'aider à faire leur « bonheur. La princesse accourut; elle est à Mittau « depuis le 4 de ce mois, et voit tous les regards sa- « tisfaits de sa présence.

« Ayant été averti de la prochaine arrivée de sa « nièce, le prince se mit en voiture pour aller au-« devant de Madame. Une route longue et pénible « n'avait point altéré les forces de Madame; elle ne « souffrait que du retard qui la tenait séparée de son « oncle. Aussitôt que les voitures furent à distance, « Madame commanda d'arrêter; elle descendit rapi-« dement. On voulait essayer de la soutenir; mais, « s'échappant à travers les tourbillons de poussière, « elle vola vers le prince qui, les bras étendus, accou-« rut pour la serrer contre son cœur. Les efforts du « prince ne suffirent pas pour empêcher Madame de « se jeter à ses pieds; il se précipita pour la relever et « l'entendit s'écrier :

« — Je vous revois enfin! je suis heureuse : voilà « votre enfant; veillez sur moi! soyez mon père! » « Ah! Français, que n'étiez-vous là! vous auriez senti « que le prince qui verse de pareilles larmes ne peut « être l'ennemi de personne!... vous auriez senti que « vos regrets et votre amour pouvaient seuls ajouter « au bonheur qu'il éprouvait!

« Le prince, sans proférer une parole, serra Ma-« dame contre son sein, et lui présenta le duc d'An-« goulême. Le jeune duc, retenu par le respect, ne « put s'exprimer que par les larmes qu'il laissa tom-« ber sur la main de sa cousine en la pressant contre « ses lèvres.

« On remonta en voiture, et bientôt Madame ar-« riva ici. Aussitôt que le prince aperçut ceux de ses « serviteurs qui volaient au-devant de lui, il s'écria, « rayonnant de bonheur : *La voilà! la voilà!* En-« suite il la conduisit auprès de sa tante, et à cet

« instant le château retentit de cris de joie. On se « précipitait : il n'existait plus ni barrière ni con- « signe; il semblait qu'il n'y eût plus qu'un sanc- « tuaire où tous les cœurs allaient se réunir. Les re- « gards avides restaient fixés sur l'appartement de la « princesse.

« Ce ne fut qu'après que Madame eut présenté ses « hommages à ses illustres parents que, conduite par « son oncle, elle vint se montrer à nos yeux trop « inondés de pleurs pour pouvoir, en ce moment, « contempler toute la puissance et la beauté de ses « traits.

« Le premier mouvement du prince, en apercevant « la foule de ceux qui l'environnaient, fut de con- « duire Madame auprès de l'homme inspiré qui avait « dit à Louis XVI :

« Fils de saint Louis, montez au ciel ! »

« Ce fut donc à l'abbé Edgeworth, le premier, qu'il « présenta Madame. Dans cet instant solennel, des « larmes coulèrent de tous les yeux, et le silence fut « universel. Après ce pieux et soudain mouvement de « reconnaissance, le prince conduisit Madame au mi- « lieu de ses gardes :

« — Voilà, lui dit-il, les fidèles gardes de ceux que « nous pleurons ! leur âge, leurs blessures et leur « douleur vous disent tout ce que je voudrais vous « exprimer. » Il se retourna ensuite vers nous tous, « en nous disant : « — Enfin, elle est à nous ! nous ne « la quitterons plus; nous ne sommes plus étrangers « au bonheur ! »

« N'attendez pas, monsieur, que je vous redise « nos vœux, nos pensées, nos questions, et veuillez

« suppléer à tout le désordre de nos sentiments.
« Madame rentra dans son appartement pour s'ac-
« quitter d'un devoir aussi juste que cher, celui d'ex-
« primer toute sa reconnaissance au souverain qui lui
« donnait un asile. Dès les premiers pas qu'elle avait
« faits dans son empire, elle avait reçu les preuves
« les plus touchantes et les plus nobles de son inté-
« rêt; et le cœur de Madame avait senti tout ce qu'elle
« devait à ce protecteur auguste et généreux.

« Après avoir rempli ce devoir, Madame demanda
« M. Edgeworth. Aussitôt qu'elle fut seule avec ce
« dernier consolateur de Louis XVI, ses larmes ruis-
« selèrent, et les mouvements de son cœur furent si
« vifs, qu'elle fut près de s'évanouir. M. Edgeworth
« effrayé voulut appeler du secours : « — Ah! laissez-
« moi pleurer devant vous! lui dit Madame; ces lar-
« mes me soulagent! » Elle n'avait alors pour témoins
« que le ciel et celui qu'elle regardait comme son in-
« terprète. Pas une plainte ne s'échappa de ses lèvres;
« M. Edgeworth n'a vu et entendu que sa douleur;
« c'est de lui-même que je tiens ce récit : il m'a per-
« mis de le répéter. Il sent que toute modestie person-
« nelle doit céder à la nécessité de faire connaître cette
« âme pure et céleste!

« Que me resterait-il à ajouter après toutes ces
« scènes d'attendrissement et de bonheur? Trouvez
« donc bon, monsieur, que je me hâte de m'arrêter
« et de vous assurer, etc.

« *Signé :* l'abbé de T..... »

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ A FONTAINEBLEAU LES 22 ET 23 JANVIER 1814, LORS DU DÉPART DE PIE VII.

M. de Beaumont, évêque de Plaisance, et nommé par l'empereur archevêque de Bourges, avait été envoyé plusieurs fois par le gouvernement vers le Saint-Père pour le déterminer à quelques arrangements; tous les efforts avaient été inutiles : « — Monsieur l'é-« vêque, répondit le souverain pontife, le bon Dieu « sait les larmes que j'ai répandues sur les différents « actes que l'on m'a forcé de sanctionner; j'en porte-« rai la douleur jusqu'au tombeau, et c'est un sûr « garant que je ne serai pas trompé une seconde « fois. »

L'archevêque de Tours, l'évêque d'Évreux et le cardinal Maury se rendirent à Fontainebleau. Pie VII refusa de voir le cardinal, et dit aux prélats qui furent admis à son audience, et qui le pressaient de faire quelques sacrifices pour éviter les suites funestes du refus :

« — Laissez-moi mourir digne de tous les maux « que j'ai soufferts. » Cependant l'évêque de Plaisance revenait à la charge; fatigué de ses poursuites, le sou-

verain pontife ordonna d'avertir ce prélat, lorsqu'il se présenterait, de mettre ses demandes par écrit. M. de Beaumont fut sans doute informé de cet ordre, car, lorsqu'il revint au château pour obtenir une nouvelle audience (c'était le 22 janvier 1814), dès qu'on lui eut fait part des volontés du Saint-Père, il remit un mémoire écrit, en sollicitant l'honneur de voir Sa Sainteté, toujours par l'ordre du gouvernement. L'empereur, après ces nouvelles propositions, consentait à rendre au chef de l'Église une partie de ses États, pourvu que Pie VII lui cédât l'autre partie. L'auguste prisonnier, ayant fait entrer M. de Beaumont, lui dit : « — Les domaines de saint Pierre ne sont « pas ma propriété, ils appartiennent à l'Église, et je « ne peux consentir à aucune cession ; au reste, dites « à votre empereur que si, pour mes péchés, je ne « dois pas retourner à Rome, mon successeur y re- « tournera triomphant, malgré tous les efforts du « gouvernement français. » M. de Beaumont voulut un peu justifier l'empereur, qui, disait-il, avait les meilleures dispositions. « — Je me fie beaucoup plus « aux princes alliés qu'à lui, » répondit le souverain pontife. Le prélat, étonné, demanda quelques explications sur ces dernières paroles. « — Il ne me convient « pas de vous les donner, ni à vous de les entendre, » dit le chef de l'Église.

M. de Beaumont, voyant tous ses efforts inutiles, ajouta que le Saint-Père allait retourner à Rome ; que c'était l'intention de l'empereur. « — Ce sera avec tous « mes cardinaux » dit le souverain-pontife.

L'évêque répondit que cela n'était pas possible pour le moment, que l'empereur avait la meilleure

volonté; mais que les circonstances ne permettaient pas de faire voyager en même temps les cardinaux pour Rome. « — Eh bien ! répliqua Pie VII, puisque « votre empereur veut me traiter en simple religieux, « je n'ai besoin que d'une voiture pour me conduire; « ce que je demande, c'est d'être à Rome, pour rem- « plir les fonctions de ma charge pastorale.

« — Saint-Père, dit le prélat, Sa Majesté sait ce « qu'elle doit à la qualité de chef de l'Église; elle « ne méconnaît pas votre dignité, elle veut vous don- « ner une escorte honorable : un colonel doit vous « accompagner.

« — Du moins, reprit avec dignité l'auguste pon- « tife, le colonel ne sera pas dans ma voiture. »

Et aussitôt il congédia M. de Beaumont.

Dès que celui-ci fut sorti de l'appartement de Sa Sainteté, le colonel y entra pour avertir le Saint-Père qu'on allait le conduire à Rome.

C'était le samedi après midi. Le souverain-pontife déclara qu'il ne partirait que le lendemain, après avoir dit la messe; et il le fit avec tant de fermeté, qu'on ne répliqua pas; mais le colonel ne quitta plus l'appartement, et il ne fut plus désormais permis au Saint-Père de parler à personne en particulier.

Cette circonstance n'empêcha pas l'auguste prisonnier de convoquer tous les cardinaux qui étaient à Fontainebleau, au nombre de dix-sept. Un d'entre eux, malade, fut apporté au château. Arrivés auprès du Saint-Père, ils se jetèrent à ses pieds en pleurant, et Pie VII mêla ses larmes aux leurs, en leur donnant sa bénédiction; il les exhorta à la résignation et au courage; et, malgré la présence du colonel, il leur

prescrivit trois choses : la première, de ne pas porter les décorations qu'ils avaient reçues du gouvernement ; la deuxième, de n'accepter aucun traitement et aucune fonction du gouvernement; la troisième, de n'aller à aucun repas où ils seraient invités par les hommes du gouvernement.

Le dimanche 23 janvier, le Saint-Père fut enlevé de Fontainebleau à onze heures du matin, et le soir même il arriva près d'Orléans. On l'a fait voyager sous le nom d'évêque d'Imola. Plusieurs cardinaux ont témoigné le désir que tous ces détails fussent connus. On ignore s'ils en étaient chargés par le Saint-Père. Leurs Éminences n'ont pas tardé à être enlevées elles-mêmes de Fontainebleau. On a fait partir chaque cardinal en particulier, avec un gendarme, et ils ne devaient savoir qu'en route le lieu de leur destination

On a su depuis que trois cardinaux, Doria, Duguani et Ruffo-Fabricio ont eu la permission de rester à Paris; le cardinal Olférani à Carpentras, et l'archevêque de Naples à Grasse; on ignore où sont les autres.

Les trois cardinaux Doria, Duguani, et Ruffo ont été depuis envoyés à Gênes.

Sainte-Pélagie, 17 mars 1833.

M. Royer-Collard, si fidèle dans ses affections, vient me voir tous les quinze jours. M. Delatouche, mon voisin de la Vallée-aux-Loups, se rencontre avec lui dans ma cellule. M. Delatouche est un républicain de bonne compagnie, fort spirituel, mais d'un caractère malheureux et d'une susceptibilité sans pareille. Néanmoins, son cœur est vraiment affectueux; il a pour moi de l'attachement et j'en ai pour lui.

La conversation de ces messieurs fut extrêmement piquante : elle roula sur leurs idées politiques. Royer-Collard parla bien et beaucoup. Delatouche peu, mais avec malice et esprit. Je jetais un mot, de temps à autre, dans la discussion, quand on m'en laissait la place.

Ce n'est pas le seul homme de lettres qui se soit associé en pensée à ma mésaventure, et ait pris la peine de m'encourager par une bonne parole, dite ou écrite, à supporter avec patience et résignation le temps de mon épreuve.

Il y aurait de l'ingratitude de ma part à ne point saluer ici d'un hommage reconnaissant l'amitié d'une femme célèbre, amitié qui me sera toujours chère, à laquelle je crois, et dont j'ai reçu à Sainte-Pélagie les témoignages les plus affectueux. Quelques circonstances, qu'il serait superflu de rappeler maintenant, m'avaient, dès l'origine de sa célébrité, rapproché de l'auteur d'*Indiana*, de *Valentine*, d'*André*, et il faut bien ajouter aussi de *Lélia*, de *Jacques* et de *Léone-Léonie*.

L'éclat et la hardiesse des ouvrages de madame G. Sand ont excité contre elle tant d'envies, de préjugés, de calomnies même, que je regarde comme un devoir imposé par la justice, comme par la reconnaissance, non pas de la protéger, elle a dans son génie le meilleur des protecteurs, mais de la défendre toutes les fois que l'occasion s'en présente, sans sacrifier la vérité.

Est-il nécessaire que je dise que plusieurs des principes soutenus dans les ouvrages de madame G. Sand, non-seulement sont opposés à ceux que je professe, mais encore qu'ils me semblent contraires à toute sécurité sociale ; que plus le style de l'auteur a de séduction et de charme, plus les livres qu'elle a produits sont dangereux ? Je le lui ai dit et écrit si souvent à elle-même, que je n'aurais point à m'en cacher aujourd'hui. Quel malheur que le premier écrivain du siècle peut-être, n'ait pas toujours pris la vérité pour étendard !

On ne fait pas toujours assez la part des positions et des circonstances qui viennent traverser et fausser toute une existence. Quel est celui qui oserait lancer une pierre contre le rempart de lauriers que cette femme si distinguée a su élever autour d'elle ? On a déjà, avec justesse, établi la différence qui existe entre le *monde* et la *société*. Le monde, c'est cette partie de la société qui juge, qui accuse et qui condamne ; la société, c'est cette partie du monde qui se tait, qui excuse ou qui pardonne. C'est à ce côté-là que j'appartiens ; et c'est là que je veux rester, pour suivre l'un des caractères les plus curieux, les plus intéressants de notre époque ; pour observer, avec l'inquié-

tude et l'espérance de l'amitié, le passé, le présent et l'avenir de madame Sand.

Que n'a-t-il été donné à tous ceux qui la blâment sans connaître, de la voir dans la simplicité de son existence artiste et laborieuse? que de qualités bonnes et charmantes n'auraient-ils pas aperçues! Cette femme, que les principes développés dans ses ouvrages pourraient faire soupçonner d'un orgueil exalté, si l'on savait avec quelle facilité elle écoute et reçoit les conseils, les remontrances, les reproches mêmes qui lui sont adressés; avec quelle bonne foi elle les discute; avec quelle docilité elle les adopte, quand on a pu parvenir à persuader sa raison! Comme tant d'autres, pauvre ange tombé, elle se révolte contre sa chute, au lieu de s'aider des ailes du génie, qu'elle a reçues de Dieu, pour remonter vers sa patrie céleste, et se reposer, par l'exercice de toutes les vérités, dans le sein de toutes les miséricordes! si l'on savait avec quelle chaleur de sentiments elle se porte vers tous les services à rendre, auprès de tous les chagrins à consoler, que de faux jugements s'effaceraient, que d'espérances naîtraient au fond de toutes les âmes sur l'avenir de celle qui, malgré tout, croit et espère toujours en Dieu! Comment une amie si charitable pourrait-elle être prise pour le modèle des personnages désespérés qu'elle a jetés dans ses drames? Non, non; pour moi, du moins, il y aura toujours dans madame G. Sand deux êtres bien séparés, des facultés bien différentes, des distinctions bien nécessaires à établir : il y aura toujours et à la fois le talent et le cœur, le génie irrité et l'âme souffrante, l'auteur et la femme; l'auteur qui se plaisait et s'égarait dans

le succès du paradoxe antisocial; la femme aux qualités supérieures, bonne, sensible, accessible à toutes les vérités; la femme, enfin, qu'on peut, qu'on doit aimer, quand on l'a connue, parce que les erreurs qu'on pourrait reprocher à son esprit n'ont jamais approché de son cœur.

Sans doute, c'est à madame G. Sand seule qu'il appartient, si elle le juge un jour convenable, de faire connaître et ses sentiments et sa vie; mais, ainsi que je l'ai annoncé précédemment, je vais, sans risquer d'encourir aucun reproche d'infidélité, soulever, par la publication de quelques-unes des lettres qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire à diverses époques, un coin du voile qui, pour le public, cache une bonne part des nobles qualités de cette femme célèbre. L'on retrouvera, ce me semble, dans ces fragments de correspondance, toute l'originalité de ce qu'on suppose de sa vie artiste, jointe au charme habituel de son style.

Toutes ces lettres ne m'ont pas été adressées par madame G. Sand pendant mon séjour à Sainte-Pélagie en 1833. Il sera facile au lecteur de distinguer celles qui se rapportent à cette année et celles qui devaient porter une date ultérieure. Si je les mets toutes ensemble dans cette partie de mes Mémoires, c'est que je crois qu'elles gagneront à être groupées dans un certain nombre de pages qui se suivront sans lacunes. Je fais comme on fait pour les fleurs qui ont su nous plaire, après les avoir cueillies, on ne les sème pas à droite et à gauche, on les réunit, et l'on en compose un gracieux bouquet.

I

« J'irai vous voir dans votre prison, quand vous y « serez installé ; donnez-moi des renseignements d'heu- « res et de lieu. Si vous désirez que je vous voie, « voici à quelles conditions. Je ne vous tiens pour nul- « lement justifié vis-à-vis de moi[1]. Seulement, je vous « fais grâce. Si ces termes vous blessent, dites un mot, « et restons où nous en sommes.

« D'ailleurs, mon ami, vous êtes une digne créa- « ture. Vous avez toute mon estime. Je sais la con- « fiance que je dois à votre caractère ; mais je crois « que nous nous ressemblons trop peu pour nous « entendre sur tous les points. »

II

« Je viens d'écrire au préfet de police pour obtenir « l'autorisation de vous voir. Certainement le ton que « vous prenez avec moi me blesserait si je n'étais « indifférente aux jugements portés sur mon carac- « tère.

« Je suis orgueilleuse pour défendre mes actions et « ma position sociale que j'ai faite moi-même à mon « gré. Quant à mes défauts, à mes erreurs, si vous « voulez, j'en fais bon marché. Ceux qui ne peuvent « se faire à moi n'ont qu'à me laisser. Leur abandon « ne peut ni me surprendre ni m'offenser.

[1] Madame George Sand croyait avoir à me reprocher quelques torts d'amitié qui, heureusement, n'existaient pas, comme on le verra plus tard.

« Je lirai votre Nouvelle[1] avec attention et je vous « dirai franchement ce que j'en pense. Si je puis vous « porter quelque livre qui vous plaise, dites-le-moi. « Avez-vous lu *il Pianto?* C'est beau !

« Adieu, je dors, ou plutôt je meurs de fatigue et « d'épuisement. »

III

Mardi, quatre heures du matin.

« J'attends la réponse du préfet de police ; elle n'ar-« rive pas. Je vais écrire de nouveau.

« Je n'ai pas encore lu votre Nouvelle. Je n'ai pas « une heure à moi sur vingt-quatre, mais je veux finir « par la trouver.

« Je vous envoie *il Pianto*. Vous me renverrez le nu-« méro quand vous n'en voudrez plus. Il fait partie « de ma collection.

« Je m'importe peu de vos compagnons de Sainte-« Pélagie ; j'irai vous voir sans mystère. La prison « comporte tout et autorise tout. D'ailleurs, moi, je « ne peux me compromettre qu'aux yeux des sots.

« J'ai demandé la permission dans toute l'accep-« tion possible ; mais rien ne vient. Ne voudrait-on « pas me la donner ? »

IV

« Je ne sais si j'irai vous voir demain, mon ami.

[1] C'est la nouvelle à laquelle je travaillais en prison, et qui est insérée dans cette partie de mes Mémoires sous le titre de *Bellica*.

« Mon fils est malade d'un rhume qui lui donne assez « sérieusement la fièvre. Si je puis le quitter, comptez « que vous me verrez. Ne vous étonnez donc point si « vous ne me voyez pas. Je tâcherai de m'en dédom- « mager dimanche, si ce jour vous convient et si la « santé de Maurice n'y met pas un moment obstacle.

« Moi, je vais bien, je travaille et je pense à vous, « quand je ne suis pas trop en humeur de maudire « l'univers... »

V

« Mon ami, donnez-moi des nouvelles de madame « de La Rochefoucauld. Je présume que c'est elle qui « est malade, et dont vous me semblez si inquiet[1]. Je « ne conçois rien à la manie que vous avez d'écrire « ainsi le nom de votre femme. Il faut que ce soit un « usage de votre monde. Ce n'est pas commode pour « le peuple, comme moi, de deviner sur des initiales.

« Quelle que soit cette personne, vous me paraissez « très-affecté de son état, et je fais des vœux sincères « pour son rétablissement. J'espère que vous me ferez « donner de meilleures nouvelles. Soyez sûr que je « partagerai vivement vos inquiétudes et vos espé- « rances. »

VI

« Vous dites que je suis susceptible, et vous l'êtes « plus que moi, monsieur mon ami ; car je vous laisse

[1] En effet, c'était la vicomtesse de La Rochefoucauld, ma femme.

« abîmer, anathématiser et conspuer mes livres sans « m'en émouvoir le moins du monde ; puis, dès que, « passant de mon opinion à mes faits, vous allez un « peu trop loin, si, moi, je vous arrête, vous, mon- « sieur mon ami, vous vous fâchez sérieusement ; et, « serrant la lèvre, vous prenez un air tout à fait « vicomte pour me dire que vous aimez mieux vous « retirer que de vous taire ; moi, j'aime mieux que « vous vous taisiez et que vous restiez dans mon amitié. « Quand je dis : vous taire, je l'entends dans un sens « très-libéral ; je vous permets de tout dire, littérai- « rement parlant. Je vous autorise à m'accuser direc- « tement de folie, d'absurdité, de péché mortel même « si vous voulez, cela ne me contrariera pas ; mais, « puisque vous vous fâchez, c'est que vous avez tort. « Je ne crois pas vous avoir fait ce reproche avec « amertume ; je vous ai dit seulement que c'était mal « de votre part, et que cela me faisait de la peine. Il « s'agissait d'une laide calomnie, et je n'aime pas à « voir que vous vous en approchiez.

« Eh ! laissez donc la boue des rues à ma porte et « aux roues de votre voiture ; n'en laissez pas tomber « une tache sur votre soulier, ou vous n'êtes plus « vicomte. Moi, je vais à pied, je me crotte souvent ; « mais j'essuie ma chaussure avant d'entrer chez mes « amis. Or les propos du dehors sont de la boue ; il « faut bien la recevoir, mais il n'en faut rien garder.

« Certainement j'aurai recours à vous chaque fois « que j'aurai besoin d'aide et d'amitié. Voilà ce que je « réponds à vos injures, entendez-vous?

« J'ai bien l'honneur d'être, monsieur le vicomte, « votre ami. »

VII

« Mon ami, je sais qu'on n'invoque jamais en vain « votre bon cœur et votre généreux caractère. Dans le « parti dont je suis et dont vous n'êtes pas, il y a de « nobles infortunes et de grandes âmes, vous le savez ; « personne plus que vous ne sait se placer au-dessus « de l'esprit des partis et sympathiser avec ce qui est « honnête et pur. Je viens vous prier de secourir de « malheureux prisonniers et leurs familles abandon- « nées qui s'épuisent pour eux ; nous avons ouvert « une petite souscription ; un coupon de liste m'a été « confié ; donnez-moi votre offrande ; elle portera « bonheur à ma collecte. »

VIII

Venise, 3 juillet.

« Mon ami, votre lettre si affectueuse et si bonne « m'a fait un plaisir extrême ; je craignais que quel- « ques personnes ne vous eussent à jamais mis en mé- « fiance contre moi par des propos que je n'ai jamais « bien compris ; j'aurais pu leur rendre cruellement « la pareille auprès de vous ; mais je n'ai le temps et « l'énergie de me venger de personne ; je compte sur « l'avenir pour me justifier et me faire justice des « ennemis et des ingrats.

« Regardant vos questions comme celles de la plus « sincère amitié, je répondrai sans détour et sans « déguisement.

« Qui j'aime? — Mes enfants et mes amis.

« Ce que je pense? — Tout et rien, selon ma santé, « l'humeur où je me trouve et le temps qu'il fait.

« Ce que je dis? — Peu de chose, car je vis seule « les trois quarts de la journée, et j'échange le soir « quelques paroles de bonne amitié avec deux ou trois « personnes excellentes qui demeurent porte à porte « avec moi; que le hasard m'a fait connaître, et que « ma bonne étoile m'a fait trouver animées de bonne « intentions et de bons procédés pour moi. Ces paroles « sont: Comment vous portez-vous aujourd'hui? Trou- « vez-vous le café bon? Avez-vous fait bonne chasse et « bonne pêche? Quel temps fait-il en mer? Quel degré « de chaleur marque le thermomètre?

« Ce que j'écris? — J'ai écrit énormément de sot- « tises qui sont sous presse maintenant, entre autres « un roman en deux volumes, appelé *Jacques*, tout « bêtement, et que vous trouverez peut-être moins « impie et moins immoral que les autres; mais ne « croyez pas que ce soit une conversion, ce n'est « qu'un essai.

« Dans ce moment-ci, je n'écris pas; je fais mes « malles pour aller en Suisse et à Paris.

« Si je porte une chaîne ou si je suis sous le « charme? — Pour parler clair, je vis d'un souvenir « qui me sera toujours cher et sacré; mais sociale- « ment je suis indépendante, et n'ai aucun lien.

« Si ma santé est bonne? — Non, il fait trop chaud « ici; et c'est un miracle que je n'y sois pas morte.

« Si je suis calme? — Plus que je ne l'ai été de ma « vie.

« Si je reste ici? — J'y reviendrai; mais, pour le

« moment, je pars et je vais embrasser mes enfants « dont l'absence est pour moi un tourment qui me « rendrait folle si je le prolongeais.

« Vous voyez que je subis très-bien l'interroga- « toire. Il y a un an, je vous aurais envoyé promener; « mais depuis ce temps j'ai acquis la certitude que « vous étiez un homme excellentissime, et que votre « amitié était solide comme un pont. Vous m'avez « été bon; je vous ai promis de ne pas l'oublier, et « vous verrez que je ne l'oublie pas : en tant que je « pourrai vous obliger et vous être agréable, mon « travail est tout à votre service [1]; il s'agit de savoir si « ce sera une chose possible : nous en parlerons à « mon retour, c'est-à-dire du 15 au 30 août.

« A l'égard de mes amis, vous désirez une réponse. « — J'ai des amis, et j'espère les avoir toujours; je « ne peux pas vous dire si je les verrai peu ou « beaucoup; cela dépendra de mon humeur.

« On m'a dit, l'hiver dernier, que vous passiez « pour avoir été auprès de moi autre chose qu'un ami « honnête et désintéressé. J'ai ri au nez de la per- « sonne qui me parlait ainsi, et je l'ai mise à la « porte.

« Mais comme il y a beaucoup de sots en ce monde; « comme peu de gens me connaissent particulière- « ment; comme je suis pauvre, et que beaucoup de

[1] « Vous devez avoir beaucoup de manuscrits curieux, me dit un jour « madame G. Sand; si vous le désirez, j'écrirai vos Mémoires. » — « Ce « serait le seul moyen, lui répondis-je, madame, de me faire passer à « la postérité; mais permettez-moi d'y mettre une condition, c'est que « vous les signerez; autrement, j'aurais trop de talent un jour et pas « assez le lendemain. »

L'affaire n'alla pas plus loin.

« femmes à ma place ne travailleraient pas pour vivre; « comme il y a enfin mille et mille raisons qui peu- « vent accréditer un pareil propos; et que, de tous les « propos qui peuvent se faire sur mon compte, c'est « le seul qui me blesse et qui m'offense, je veux « éviter soigneusement tout ce qui pourrait le faire « revivre. C'est pourquoi j'aurai le courage de me pri- « ver du plaisir de vous voir souvent, si je reste à Pa- « ris, ce dont je doute. Nous ferons toutes nos conven- « tions comme deux diplomates, quoique cela ne soit « guère dans le caractère de l'un ni de l'autre.

« Je désire que nous puissions nous entendre à cet « égard pour deux raisons : la première, c'est que vous « le désirez, et que je serais extrêmement heureuse « de vous être bonne à quelque chose, vous qui avez « été si excellent pour moi. — La seconde, qui m'est « toute personnelle, c'est que tout travail qui, en me « procurant un bénéfice semblable à celui que je fais « maintenant, me permettra de garder pendant quel- « que temps l'incognito avec le public, me sera utile. « Prodiguer son nom en littérature, c'est un grand « mal, et j'ai été forcée de le prodiguer un peu. Une « simple rédaction reposerait le public de moi, et « moi du public; mais je ne voudrais pas qu'on s'i- « maginât que je fais de ce travail une pure spécula- « tion, comme si j'étais un homme de lettres; nouvelle « raison pour que ce soit un mystère.

« Décidez-vous à signer vos *Mémoires*, événements, « récits, pensées et style, tout[1].

[1] C'est précisément ce que je ne voulais pas, on le comprendra; c'est ce qui mit fin à cette précieuse négociation; mais j'ai voué une éter-

« Vous dites que moi, si indépendante, je ne vou-
« drais pas devenir vous. Littérairement parlant, je « deviendrai vous tant que vous voudrez, mon ami. « Sans adopter vos opinions politiques, je les es- « time; pourquoi hésiterais-je à revoir, sans les ap- « prouver, l'expression de vos sentiments et de vos « doctrines.

« Je n'en prendrais pas la responsabilité devant le « tribunal de la raison et de la justice. A ce tribunal, « où Dieu seul tient la balance, nul n'aura raison que « ceux qui s'y présenteront comme moi, les mains « vides et le cœur libre; les uns seront réprimandés « et châtiés; le grand justicier dira aux autres, c'est- « à-dire à vous : Vous êtes de braves gens et de grands « fous;..... et vous aurez peut-être le ciel moyennant « quelques coups d'étrivières.

« Quant à moi, comme je n'aurai fait ni bien ni « mal, on me donnera quelque petit recoin du para- « dis pour dormir *in sæcula sæculorum*. En un mot, « je serai votre secrétaire et rien de plus.

« Ce qui m'afflige et m'occupe, ce sont les chagrins « que vous fait éprouver la longue maladie de ma- « dame de La Rochefoucauld.

« Je fais des vœux bien sincères pour que ma ré- « ponse trouve vos peines allégées et votre maladie « guérie. Je vous prierai bientôt de venir me donner « de ses nouvelles au quai Malaquais. J'espère qu'elles

nelle reconnaissance à cette personne exceptionnelle qui voulait bien mettre à ma disposition un talent sans égal.

Les circonstances ont pu depuis nous éloigner ; mais ce serait toujours avec bonheur et empressement que je lui offrirais la main d'un vieil ami.

« seront bonnes. La vie d'une mère de famille est « une chose précieuse sur laquelle Dieu veille sans « doute avec soin.

« Je n'ai pas lu les *Mémoires* de M. de Chateau-« briand : sont-ils bien beaux? Ne me mettez pas en « regard, je vous prie. C'est un génie des plus grands, « selon moi; et c'est celui de notre siècle. Ce qu'on « appelle ses extravagances sont belles, parce qu'elles « sont lâchées avec bonne foi; et il n'y a pas de poëte « qui ne soit un peu fou.

« Adieu, mon ami. Je crois avoir répondu à toutes « vos questions. Je vous remercie de l'amitié qui les a « dictées. Puissé-je vous prouver que la mienne est « vraie! Je vous écrirai en arrivant à Paris, et, si vous « voulez, nous déciderons quelque chose avant que « je ne parte pour le Berri. »

IX

« Êtes-vous à Paris, mon ami? Je vous envoie *Jac-« ques*. Les journaux légitimistes en disent tant de « mal, que je n'espère plus que vous en pensiez du « bien. Vos jugements seront pourtant plus éclairés « et plus impartiaux que ceux de....., et votre amitié « m'absoudra de beaucoup d'accusations. Si vous êtes « ici, venez me voir vite, car je vais partir pour la « campagne.

« Puis-je vous être utile? Et si vous n'avez pas be-« soin de moi pour vos *Mémoires*, puis-je au moins « vous faire une préface, un résumé, un avant-pro-« pos, un morceau littéraire quelconque? Puis-je « avoir le bonheur de vous rendre un service ou de

« tirer de mon magasin intellectuel un petit présent à « vous faire?

« Bonjour, mon ami; où que vous soyez, donnez-« moi signe de vie.»

X

« J'ai reçu vos deux lettres, mon ami, presque en « même temps cette semaine, et je m'étonne de ces pa-« roles : « A moins que des efforts tentés avec persé-« vérance pour éloigner de vieilles connaissances, etc.» « Ceci est heureusement une erreur de votre imagi-« nation; tout ce que j'y comprends, c'est que vous « vous trompez tout à fait. Je n'ai pas d'amis qui ne « soient, par ce seul fait, les amis de mes amis. Ce « serait une fâcheuse et malfaisante affection que « celle qui voudrait détruire les affections anciennes.

« Elle serait bien mal reçue chez moi qui ai pour « amis les compagnons de mon enfance, et qui depuis « que j'existe, n'ai jamais su douter d'une amitié sin-« cèrement offerte.

« Je ne comprends pas mieux vos commentaires « sur l'état présent de mon esprit. Mon esprit se porte « bien, je vous assure, et n'a pas besoin de se croire « enchanté. Le temps n'est plus où je croyais au « bonheur comme condition indispensable de l'exis-« tence. La jeunesse est ambitieuse, et ses souffran-« ces sont pleines d'orgueil et d'injustice. En vieillis-« sant, on accepte tout.

« On se contente de respirer l'air et de voir lever « le soleil. C'est un assez beau spectacle pour qu'un « animal de notre espèce sache s'en accommoder.

« Quoi de mieux? L'amitié n'est pas si brillante; l'a-
« mour n'est pas si constant; la science n'est pas si
« belle et si féconde.

« Végéter est une douce chose, je le sais mainte-
« nant, et je végète de tout mon cœur.

« Ne pouvant rien vous dire de mon pauvre indi-
« vidu moral, car j'en suis au même point de bien-
« être et de sécurité qu'à notre dernière entrevue, je
« puis du moins vous entretenir de mes affaires. Vous
« saurez donc que je viens de faire une guerre con-
« jugale et maternelle, et que j'ai gagné la bataille.

« On voulait m'enlever mes enfants, et je me suis
« fâchée tout rouge. Tont ce que j'avais eu à sup-
« porter pour moi m'était fort indifférent: mais dès
« qu'il s'agit de la progéniture, voyez-vous, la femme
« la plus nonchalante devient furieuse. L'oie sort bien
« de sa stupidité pour défendre ses oisons. Enfin, j'ai
« mes enfants, et ma fortune par-dessus le marché;
« fortune bien mince et bien grevée; mais encore j'ai
« de quoi reposer ma tête sans trop m'excéder de tra-
« vail; et la maison paternelle ne se fermera plus
« devant moi.

« Ma satisfaction est partagée par tous ceux qui ont
« la bonté de m'aimer, et les ennuis que j'ai suppor-
« tés sont largement compensés par le bonheur du
« succès.

« Me voici donc fixée en province et fort contente
« de mon sort. L'ambition, qui ne peut arriver chez
« les femmes qu'à de misérables triomphes de vanité,
« ne m'a jamais fait l'honneur de me tourmenter.

« Je rentre dans mon ancienne médiocrité, avec la
« joie du caporal qui retourne à ses *foilliers respec-*

« *tires*. Si jamais vous passez par *cheux nous*, vous « serez reçu de notre mieux. Mes amis sont démocrates, « et pour cause; ils ont de gros souliers et des cravates « un peu mal roulées; mais ils sont si bons et si fran- « chement spirituels, que vous les aimerez.

« En attendant que je m'installe définitivement, je « travaille comme un mulet. J'achève de me ranger. « Je paye des dettes; je paye les frais du procès; enfin « j'édifie mes semblables, c'est-à-dire les gueux de « mon endroit, par mon labeur et ma persévérance. « Je me lève à quatre heures du soir; je dîne, je couds, « je fume, je ris et je cause; à onze heures du soir, je « me mets à mon bureau et j'y reste jusqu'à neuf heu- « res du matin. Vous voyez que je n'ai guère le temps « de cultiver le champ orageux des passions, comme « eût dit mademoiselle de Scudéry. Somme toute, je « suis assez contente du destin de 1835. C'est la pre- « mière fois que je m'abandonne entièrement à lui, et ne « faisant aucun effort pour être heureuse, il se trouve « que je le suis au delà de mon espérance. Mes idées se « forment à mesure que mes sentiments se règlent. « Vraies ou fausses, elles durcissent à la gelée, car « mon hiver approche et mon front prend des rides. « Je suis aussi contente de vieillir que les autres en « sont désolés. Ma jeunesse a été si malheureuse, que « je suis ravie de lui souhaiter un bon voyage sur le « fleuve qui l'emporte, à tout jamais, en arrière de « moi.

« J'irai dans une quinzaine à Paris pour voir mes « enfants. Ce sont des anges. Ils m'écrivent des lettres « charmantes. Mon fils est tout à fait homme; il com- « prend tout, et je lui parle comme s'il avait trente

« ans. Ma fille est passionnée, forte de corps et d'âme.
« Moins gracieuse et moins douce que son frère, elle
« est plus intelligente et plus courageuse. Ils s'aiment
« tendrement et sont parfaits pour moi.

« Comment ne seraient-ils pas honnêtes gens? Ils
« ont de belles âmes, et nul ne peut me les enlever
« désormais.

« Adieu, mon ami; à revoir bientôt. Je vous re-
« mercie de ne pas m'avoir oubliée.

« Tout à vous de cœur.

« Georges. »

J'ai parlé d'un rapport que je préparais pour être envoyé à monseigneur le duc de Bordeaux. Quand je publiais ma brochure, lorsqu'elle fut saisie, condamnée, et que cette condamnation me conduisit à Sainte-Pélagie, quelques personnes me dirent : une lettre à Prague, après le retentissement donné à votre procès, ne pourrait qu'être agréable à la dynastie déchue; mais le malheur qui fait de moi l'ami des persécutés, ne va pas jusqu'à me rendre leur courtisan. Je ne sais ni flatter, ni tromper, et je ne suis pas plus le courtisan du malheur que celui de la prospérité; mais je voudrais être pour la royauté exilée ce que j'ai été en face de la royauté heureuse et triomphante : un ami désintéressé offrant de sages avis; je voudrais porter

devant elle un flambeau capable d'éclairer le meilleur chemin à prendre, et montrer tous les avantages qu'on trouverait à s'engager dans une voie toute nationale ; le même flambeau n'a-t-il pas signalé jadis les dangers de la voie qu'on suivait avec un si déplorable aveuglement?

Mon rapport fut reçu à Prague avec une grande bonté ; c'est assez justifier de sentiments augustes si injustement méconnus. Jamais souverains ne surent mieux entendre la vérité que les princes de la branche aînée des Bourbons, parce que jamais l'amour du bien ne fut plus avant dans des cœurs français. S'ils se trompèrent, ce fut toujours de bonne foi, sans que jamais leurs intentions pussent en rien être suspectées.

RAPPORT A MONSEIGNEUR LE DUC DE BORDEAUX

—

Monseigneur,

Mon dévouement ne pourra vous être suspect ; il vient de recevoir un nouveau baptême de fidélité, sous les verrous. Quoique bien jeune, vous avez entendu parler de ma tendre et respectueuse affection pour vos augustes parents ; je dois vous faire connaître maintenant tout mon amour pour la patrie ; cet amour,

vous le partagez; et je suis assuré que, devançant votre âge, vous saurez apprécier le sentiment comme le motif qui dictent la démarche que je fais aujourd'hui. Peut-être celui qui a prévu tous les malheurs qui sont venus fondre sur votre famille et sur notre malheureux pays, vous paraîtra-t-il digne de confiance! Ces maux, Monseigneur, il était possible de les empêcher; mais, sans aller fouiller dans le passé, pour y chercher des fautes, ou plutôt des erreurs, je ne m'occuperai que du moyen d'en éviter de semblables à l'avenir.

Le malheur ordinaire, comme le tort habituel des rois, c'est de ne pas connaître leurs véritables serviteurs; c'est de décourager leur franchise; c'est, en un mot, d'aimer la vérité quand elle flatte leurs opinions, et de la repousser lorsqu'elle les contrarie; c'est, il faut le dire, d'encourager la flatterie, au lieu de témoigner hautement leur estime et leur affection à ceux qui, ne craignant pas de déplaire, à ceux qui, enfin, tenant plus à leur honneur qu'à leur place, n'achètent la faveur au prix d'aucune concession.

La première condition, chez un homme en place, est de mériter l'estime qui est nécessaire pour exercer une utile influence. Un roi, Monseigneur, est homme avant tout, et il n'est pas, à son égard, de règles exceptionnelles. Il ne lui suffit pas de mériter lui-même cette estime dont je parle; il faut encore que ceux qui l'entourent la méritent également. Un roi ne peut donc apporter trop de soin au choix des personnes qui l'approchent; sans cela, la déconsidération de la cour rejaillit sur le prince, et tout le royaume s'en ressent. Il faut frapper d'un juste anathème l'hypocrisie; mais

il faut faire en sorte que l'intérêt de l homme le porte à être vertueux.

J'ai parlé de cour, Monseigneur; une cour de privilégiés est devenue impossible. Sans doute, il est bon qu'un roi puisse être entouré d'une certaine pompe; mais il faut aujourd'hui que chacun puisse l'approcher; il faut qu'il s'enquière des besoins de chacun; il faut qu'il connaisse les hommes et l'état de la société; et, pour parvenir à ce but, il est indispensable qu'il n'en vive point séparé. Il faut, dirai-je encore, que ses vertus et ses qualités le grandissent bien plus que les degrés du trône. Un roi doit tout voir par lui-même, et ne pas craindre de descendre jusqu'aux moindres misères de l'humanité pour pouvoir les soulager; il faut enfin que le dernier de ses sujets puisse lui confier sa peine, ou lui exposer ses griefs... Ne se montrer jamais qu'entouré d'une nombreuse garde qui éclabousse le peuple en le refoulant sur lui-même n'est plus de notre époque; c'est faire germer sourdement un mécontentement qui éclate en plaintes d'abord, et plus tard en rébellion.

Un roi doit visiter les principaux établissements de sa capitale et de son royaume; ceux qui offrent à l'humanité souffrante ou malheureuse des soulagements; ceux qui propagent et font fleurir l'industrie, et enfin ceux qui sont spécialement consacrés aux arts.

Un roi ne peut trop encourager le commerce et l'agriculture, sources inépuisables de richesses pour le pays; il doit parcourir son royaume et chercher à connaître l'esprit et les besoins des différentes provinces. Rien ne doit être superficiel dans ses voyages;

et pour les rendre profitables il est nécessaire que les peuples en ressentent l'influence; ceux qui accompagnent le roi contribuent au succès de sa royale surveillance. S'il est quelquefois politique de donner de gros traitements, il ne l'est pas moins d'exiger qu'on les dépense d'une manière utile; mais, tant que les malheurs ne seront pas réparés, un roi doit, ainsi que son entourage, donner le premier l'exemple des privations; ses sujets lui en sauront gré.

Un gouvernement ne peut trop encourager l'agriculture, les canaux, les chemins de fer, les routes de tout genre, en livrant à des compagnies le soin de les créer et de les entretenir. Quand le gouvernement veut faire tout par lui-même, il ruine lui et les contribuables; et, bien loin de les raviver, il paralyse les industries. Aujourd'hui, un ministre de l'intérieur, quelque laborieux qu'il soit, succombe sous le fardeau des affaires, et les provinces souffrent et murmurent avec raison de retards qui deviennent inévitables. Il en serait tout autrement, si l'administration était abandonnée à ces dernières : le gouvernement y gagnerait en force, et les provinces en bien-être.

Un roi doit consulter et, en quelque sorte, se recueillir avant de prendre une résolution ; puis il doit la soutenir avec fermeté ; il doit céder à de bonnes raisons, jamais à l'intrigue. Montrer constamment un grand respect pour les lois, c'est assurer ses droits; et pourquoi le peuple respecterait-il ce que le prince méprise? S'il parvient, au contraire, à le rassurer sur ses intentions, il s'établit entre lui et son peuple une commune confiance, qui est un gage précieux de stabilité.

Les peuples ont des besoins, des intérêts; ils réclament des libertés dont l'autorité royale doit être le premier gage ; mais cette liberté doit rester elle-même dans de sages limites.

La presse a acquis une immense influence : sans doute il faut prendre tous les moyens légaux pour s'opposer à ses excès ; mais tous les efforts du gouvernement doivent tendre surtout à lui donner une direction utile.

Les questions religieuses sont devenues si délicates, qu'une assemblée d'évêques pourrait seule juger quelles sont les concessions qu'il est possible d'accorder au temps ; le clergé devrait avoir une existence indépendante d'un *casuel* qui révolte justement celui qui le paye, et ôte à celui qui le reçoit, la considération qui est indispensable aux ministres de la religion.

Il est impossible de se dissimuler qu'il existe de grandes préventions contre le clergé [1]. Le seul moyen d'y porter remède serait de faire voir les évêques reprenant sur le clergé de leur diocèse une autorité nécessaire, établir plus d'union et de sympathie entre ce que l'on peut permettre et tolérer, ou ce que l'on doit blâmer; et mettre le clergé tout à fait en dehors de la politique ; enfin, sévir sans pitié contre les prêtres coupables, sans chercher à pallier leurs fautes. Les vertus évangéliques du clergé feront le

[1] Je n'aurais point à écrire cela aujourd'hui (1853). L'admirable conduite du clergé, son dévouement et sa charité pendant l'invasion d'un horrible fléau, les orateurs évangéliques qu'il a fait entendre, ont enfin éclairé les esprits, répondu aux calomnies, et fait abaisser les armes levées naguère contre l'Église.

reste; et fort heureusement les mauvais prêtres sont une rare exception.

Un roi ne doit jamais souffrir ces apôtres officieux qui font de la religion un moyen. Il doit professer un souverain mépris pour l'hypocrisie, avouer hautement ce qui est bien et bon, et remplir ses devoirs sans crainte comme sans ostentation; ne plus rien laisser d'incertain, pas plus dans la religion que dans la politique; examiner à fond toutes les questions, les trancher avec sagesse; tenir aux résolutions arrêtées et se montrer toujours conséquent.

ı existe de la jalousie contre la noblesse : le seul moyen d'en diminuer l'effet, c'est de ne lui accorder rien d'exclusif; d'en appeler à ses sentiments d'honneur et d'attachement, et de la mettre à portée de prouver son désintéressement en toute occasion.

L'opinion des peuples finit par se réformer d'elle-même : il faut l'attendre, chercher à l'éclairer, et ne pas la brusquer. Le cachet du siècle est, par-dessus tout, l'amour-propre.

On ne peut trop se répéter ces vérités. On resterait à jamais hors de France; ou bien, dans le cas où on devrait y revenir, on en sortirait infailliblement de nouveau, si on croyait possible de marcher avec les idées du temps passé.

Chacun a sa vanité : c'est une plaie qu'on rend incurable en l'aigrissant; aussi ne peut-on y apporter trop de ménagements ! C'est en étudiant le moral et l'esprit du peuple qu'on apprend à le conduire.

Un roi doit s'attacher principalement à connaître les vérités qui importent à la sûreté de son trône, et au bonheur de son peuple. C'est surtout dans le choix

de ses conseillers qu'il est nécessaire d'apporter tout le soin possible : tout est là pour lui, car tout est là pour le peuple; aujourd'hui le peuple a acquis trop d'indépendance et d'instruction pour qu'on puisse le dominer autrement que par la justice, par la légalité et par de saines institutions.

Les intérêts du pays ne doivent plus être sacrifiés à ceux d'une capitale qui peut devenir le foyer de toutes les révolutions.

A chaque département doit être laissé le soin de s'administrer ; autrement les intérêts se trouvent froissés par la lenteur et l'ignorance des agents du gouvernement. En confiant aux provinces le soin de leurs affaires, le pouvoir central s'épargnera le reproche qu'on lui adresse sans cesse de les négliger : il échappera, par une mesure aussi sage, au mécontentement qui de toutes les parties de la France s'exhale contre lui; il attachera les populations au pouvoir qui protége, ménage et respecte leurs intérêts ; en un mot, le gouvernement au roi, l'administration du pays par le pays : telle devrait être la constitution de la France.

Tous ceux qui payent l'impôt doivent participer à élire ceux qui le votent; et c'est seulement alors que tous les intérêts se verront représentés, sans que personne ait le droit de se plaindre. La liste civile ne doit plus être votée pour un seul règne, ou bien la royauté est mise à l'enchère. Le budget de l'État ne doit pas être remis en question chaque année, ou bien tout est entravé par des discussions sans cesse renaissantes. Une fois le principe décidé dans une première session, ce sont seulement les dépenses extraordinaires qui devraient être offertes au vote annuel des Chambres.

Une Chambre des pairs héréditaire peut être dans l'intérêt des individus qui la réclament; mais elle n'est ni dans l'intérêt du pays qui a besoin d'un contre-poids aux libertés, ni dans l'intérêt du gouvernement monarchique, et par conséquent du roi, qui y trouve souvent un centre d'opposition, au lieu d'y rencontrer un appui, d'autant plus nécessaire à son pouvoir, que toutes les garanties de liberté seraient données au pays dans la Chambre des députés. Enfin la réforme électorale doit mettre le sinet aux révolutions : elle eût défendu la monarchie, et tôt ou tard elle sauvera la France.

Je ne pose ici que des principes généraux; il serait trop long d'entrer dans une dissertation plus approfondie : je dirai seulement qu'après des révolutions où les torts ont été de chaque côté, nul ne doit être recherché pour ses actes ou ses opinions; aucune récrimination ne doit être faite sur le passé : justice pour le présent, et fermeté pour l'avenir. Tel est le plan de conduite qu'un gouvernement sage devra se tracer.

Un roi doit se rappeler sans cesse qu'on ne règne pas avec des partis, et tous ses efforts doivent tendre à les fondre en un seul : celui du bien public, — c'est-à-dire celui de tout le monde. Sa bonté doit les conquérir et sa fermeté leur imposer. Les choses en sont venues au point aujourd'hui, que le triomphe d'un parti, au détriment de tous les autres, est impossible. Il faut que les hommes d'intrigue et d'ambition s'usent comme les partis.

La société reste en dehors de tout, attendant tranquillement un avenir qui appartient à ceux qui sau-

ront le conquérir par leur sagesse, et par leur raison.

La diminution des impôts doit être un des principaux buts vers lequel on tendra, parce que, comme ce bien-être porte sur tous, tous sauront gré des efforts qui seront faits pour les soulager.

En voulant, autant que possible, que les places soient gratuites, et en les faisant exercer par ceux qui ont de la fortune ou un talent reconnu, le gouvernement éloignera de la capitale cette nuée de demandeurs qui l'obsèdent, et dont les ambitions et les amours-propres s'y battent en champ clos au détriment des supériorités auxquelles il faut offrir un libre accès. Il mettra l'intérêt de ceux qui ont de la fortune à se créer, dans leurs provinces, une influence aussi utile pour eux-mêmes, qu'elle sera favorable au peuple, disposé de préférence à confier son bien-être à ceux dont la fortune lui paraît une garantie.

Ce sera aussi le moyen de créer une aristocratie, véritable nécessité pour un pays; mais une aristocratie qui inspire le respect sans froisser les amours-propres, et sans éveiller de délicates susceptibilités.

Pour bien prouver que le passé n'est ni un titre de faveur, ni un titre d'exclusion, et ôter tous les prétextes d'opposition, un roi doit prendre pour aides de camp des militaires distingués, et appeler autour de lui une jeunesse dont les espérances froissées prépareraient sourdement une révolution. Tout ce qui est honorable par soi-même ou par ses aïeux, quelle que soit la date de l'illustration, doit être appelé sans préférence aucune comme sans exclusion : les Montébello, les Wagram, les Suchet, les Soult, les Oudinot, les Bassano, etc., doivent marcher dorénavant de pair

avec les Chateaubriand, les Périgord, les Rohan, les d'Havré, les Beaufremond, les La Rochejaquelein, les Montmorency, les La Rochefoucauld, etc., pourvu que ceux qui portent ces noms illustres ou illustrés se montrent dignes, par leurs sentiments, de la confiance qui doit leur être accordée, comme aussi des fonctions qui peuvent être confiées à leurs mains.

C'est seulement alors que tous les partis se grouperont autour du trône, et formeront un faisceau impénétrable. Je citerai un fait comme exemple : le maréchal Ney a eu sans doute de grands torts aux yeux de la Restauration[1]; son fils ne doit plus être que le descendant d'un des guerriers les plus distingués. Il faut enfin surmonter toutes les répugnances, et se dégager de tous les préjugés qui ne sont plus à la hauteur des esprits.

C'est seulement ainsi que chacun se réunira franchement sur le même terrain. Les supériorités sociales sont à craindre alors seulement qu'elles se tournent contre le gouvernement : il est de sa sagesse, comme de son intérêt, de les attirer toutes à lui.

La garde nationale, c'est la population honnête, laborieuse, amie de l'ordre. Il faut l'honorer et lui montrer une grande confiance. Si elle eût existé en 1830, il n'y eût pas eu de révolution; et tout serait forcément rentré dans l'ordre.

La conduite des gardes du corps est digne d'éloges; mais avoir la pensée de les recréer serait trop prou-

[1] Sa mort a été une grande faute politique : la Chambre des pairs devait condamner, et le roi user de son droit de faire grâce.

ver qu'on ne connaît pas le temps où nous vivons.

La formation d'une garde peut être une institution utile; mais les plus grandes précautions devraient être prises pour parvenir à la former[1]; il faut éviter par-dessus tout de froisser aucun amour-propre et de laisser croire à aucune réaction.

Il serait plus prudent de renoncer à la couronne que d'avoir jamais la pensée de la devoir, de quelque façon que ce fût, aux secours ou à l'intervention de l'étranger. Quoique bien injuste, cette accusation sans cesse dirigée contre la Restauration, par la calomnie des factions, a été une des causes principales des malheurs de la maison de Bourbon.

Tout accord avec l'étranger ne saurait être rejeté avec trop de fermeté; toute intrigue de ce genre doit être repoussée avec indignation, comme tout moyen violent à l'intérieur.

Si le conseil que j'ai donné à Gand, en 1814, avait été suivi, Monsieur serait rentré en France, comme il le voulait, avec des Français et par le département du Nord. Son Altesse Royale eût facilement occupé le royaume qui ne demandait qu'à se donner : quelques coups de fusil échangés eussent été un bien plutôt qu'un mal; et, arrivé à Paris avant les alliés, le roi leur eût fait la loi au lieu de la recevoir; toute la France eût applaudi; et ces impôts qui ont écrasé le peuple, en le mécontentant, eussent été épargnés; enfin Fouché n'eût pas été ministre, et bien des malheurs eussent été évités. Aujourd'hui la force des choses, le besoin de tous, l'expérience acquise, la con-

[1] Elle n'existait plus à cette époque.

fiance que les royalistes inspirent au pays pourront seulement aider la France à rentrer sous la loi de ses institutions fondamentales. Si, dans les circonstances actuelles, la guerre civile eût été une faute, l'alliance avec l'étranger serait un crime.

Trop de soins ne peuvent être apportés à la formation de l'armée : l'injustice et les passe-droits doivent être soigneusement évités; il faut s'attacher à ménager l'esprit des troupes autant que leur composition; et ne pas se laisser aller à des destitutions qui mécontentent jusqu'à ceux-là mêmes qu'on ne destitue pas.

Voilà, pour l'intérieur, les choses les plus importantes à faire; il reste maintenant à examiner la conduite que l'on doit tenir avec les puissances étrangères.

Ne pas les braver; mais ne pas les craindre. Ne point leur faire la loi; mais encore moins la recevoir. Être fier sans arrogance, et songer qu'on commande à la nation la plus brave de l'univers, à une nation qui ressent profondément une insulte, et ne pardonne jamais une humiliation; à une nation, enfin, qui murmure contre les sacrifices imposés par un caprice, mais qui trouve toujours la force de les supporter, quand il s'agit de soutenir son honneur.

On ne doit pas se laisser aller à des velléités ambitieuses; mais, après avoir examiné avec sagesse les véritables intérêts de la France, il faut déclarer hautement qu'on les soutiendra sans crainte, comme sans présomption; décider quelles doivent être nos frontières, et tenir à leurs limites une fois arrêtées; apporter un grand tact dans le choix de ses alliés; ne point

consulter ses sympathies personnelles ou bien ses préventions, mais s'en rapporter uniquement à l'intérêt du pays, et reconnaître enfin les malheurs et les humiliations qui ont été la suite et les conséquences de l'alliance anglaise.

Nommer pour ambassadeurs des hommes pris en dehors de toute intrigue; dignes, par leur caractère et leur position sociale, de représenter un si beau pays; et décidés à suivre exactement les instructions qui leur sont dictées.

Ne plus souffrir que les ambassadeurs étrangers s'immiscent en rien dans notre politique intérieure, et demander à l'instant même le rappel de celui qui se mêlerait à la moindre intrigue. Faire l'impossible, au moyen d'une expédition lointaine, et par l'appât de grands avantages, pour purger la capitale et le pays d'individus toujours prêts à braver toutes les chances, et à improviser des émeutes; inutiles au bien, incapables de vivre paisibles, et toujours agités par une ambition et des besoins sans modération.

Enfin, en dernière analyse, tout attendre de la sagesse de la France, de son intérêt bien entendu, comme de la réaction salutaire qui s'opère dans les esprits.

Si je puis espérer, Monseigneur, que ces aperçus généraux, tracés par une main fidèle, et dictés par un cœur dévoué, vous inspireront quelque confiance, mon espoir sera rempli; convaincu, comme je le suis, que leur réalisation ne serait pas sans influence sur votre avenir comme sur le nôtre.

Signé : Le Vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD.

CHAPITRE XV

VOYAGE A BUSCHTIÉRAD.

De vives inquiétudes m'attendaient à ma sortie de Sainte-Pélagie. Mon départ de la prison avait été fort touchant.

Mes compagnons de captivité avaient paru unanimes dans l'expression de leurs regrets ; et il y eut aussi unanimité dans la joie qui m'accueillit à mon retour chez moi ; des larmes de joie coulèrent de part et d'autre : on paraissait heureux de me revoir, et je ne l'étais pas moins de cet empressement.

Je trouvai madame de La Rochefoucauld retenue dans son appartement par une indisposition qui l'avait empêchée de venir m'aider à supporter les derniers jours qui me séparaient encore du moment où les portes de la geôle du juste milieu devaient s'ouvrir devant moi.

Madame de La Rochefoucauld par son courage et

son énergie, était la femme des grandes occasions; partageant mes opinions et, comme moi, sachant souffrir sans se plaindre, elle avait longtemps dissimulé le mal que lui avaient causé la fatigue et le saisissement, suites inévitables de mon procès politique; mais les forces avaient fait défaut à son courage; et, après deux ou trois jours de malaise, elle fut prise d'une fièvre maligne, accompagnée des symptômes les plus graves.

Regnauld, médecin habituel de madame de La Rochefoucauld, demanda un autre médecin, et Récamier fut appelé; outre ces messieurs, il y avait un chirurgien, M. Coulon, qui ne quittait ni jour ni nuit, suivant avec un soin extrême les progrès de la maladie. Quinze jours se passèrent pour la malade entre la vie et la mort et dans le plus horrible délire. Je fus obligé, d'après l'ordre formel des médecins, d'éloigner toutes les personnes habituées à madame de La Rochefoucauld, pour les remplacer par des sœurs, de l'institution Notre-Dame-des-Champs, et par une troisième garde, n'obéissant qu'aux docteurs.

« — Il vous faut beaucoup de caractère, me dirent « les médecins, en remarquant les obstacles que je « rencontrais autour de moi ; mais la vie de la ma- « lade en dépend. » On me blâma d'abord, et bientôt on me rendit justice. Les médecins déclarèrent à madame de Montmorency qu'elle me devait la vie de sa fille : j'avais envoyé une estafette à ma belle-mère pour la presser de venir. Pendant dix ou quinze jours je quittai à peine madame de La Rochefoucauld ; seul je parvenais à lui faire exécuter ce qu'on exigeait d'elle ; les bains surtout, avec aspersion, lui répugnaient à un

point que je ne puis dire. Une fois entre autres la violence qu'il fallut lui faire fut telle, que je me trouvai presque mal.

Le treizième jour de cette véritable agonie pour elle et pour moi, les médecins parurent plus contents, et je commençais à respirer. Le mieux continua, et je pus songer sérieusement à la réalisation d'un projet arrêté dans ma tête. Je m'étais promis d'aller en personne dans le lieu où j'avais envoyé le rapport qu'on vient de lire. Rendu à la liberté, délivré de cette horrible anxiété où me tenait la maladie de madame de La Rochefoucauld, certain maintenant de son rétablissement, je me préparai à mettre mon projet à exécution, dès que les progrès de la convalescence me le permettraient.

Ma première sortie fut pour aller visiter mes compagnons de Sainte-Pélagie : il est impossible d'être reçu avec plus d'âme que je le fus; mais je remarquais avec une tristesse véritable qu'ils étaient tous souffrants; un long séjour en prison entraîne la perte de la santé. On tue par la prison, plus lentement, mais aussi sûrement que par la guillotine.

Avant ma visite aux reclus de la rue de la Clef, j'avais reçu quelques témoignages d'un bon et amical souvenir; et parmi ceux-ci, je ne puis oublier la lettre que m'écrivit M. Philipon, cet homme si aimable, ce dessinateur si habile, que j'aime à louer aussi pour la vivacité de son esprit et la franchise de son caractère. Il avait bien voulu consentir à faire une lithographie de ma personne et de ma chambre, pendant que je l'occupais; et, quelque temps après notre séparation, il m'adressa la lettre qu'on va lire :

Paris, 30 avril 1833.

« Monsieur le vicomte,

« J'ai appris avec une bien vive douleur la maladie « de madame la vicomtesse, et j'éprouve du regret à « venir vous arracher un moment d'auprès d'elle pour « vous entretenir d'une méchante lithographie. Ce- « pendant je pars dans deux jours pour Lyon ; et il « faut bien que je m'acquitte de ma commission.

« Votre dessin est fait ; la chambre est très-ressem- « blante ; mais votre personne ne l'est pas du tout, « parce que l'artiste n'avait pas eu, comme moi, « l'honneur de vous voir au ministère, et le plaisir de « vous retrouver en prison.

« Ce croquis, tel qu'il est, pourra, je pense, vous « satisfaire, parce qu'il peint exactement le cabanon « dans lequel vous avez vécu quelques mois.

« Recevez, monsieur le vicomte, l'expression de « l'estime et de l'amitié que vous a vouées l'un de vos « compagnons d'infortune.

« Sainte-Pélagie m'a fourni l'occasion de recon- « naître que je m'étais trompé à votre égard ; je re- « mercie les juges qui nous ont réunis.

« Adieu, monsieur ; ayez la bonté d'exprimer à ma- « dame la vicomtesse la part que je prends au chagrin « de sa noble famille, et les vœux que je forme pour « son parfait rétablissement.

« Votre dévoué et affectionné serviteur,

« Ch. Philipon. »

Madame de La Rochefoucauld allait de mieux en mieux, et nous[1] fûmes chercher nos passe-ports. Je dis à M. Gisquet que je venais lui proposer une économie à faire sur les fonds secrets, en le dispensant de s'adresser à ses agents pour savoir le but de mon voyage, et je lui déclarai ce que je comptais faire. J'ajoutai très-sérieusement qu'après avoir fait un tour en Italie, je reviendrais par Prague. Il sourit en homme de bonne compagnie, et me dit qu'il me remerciait de mes indications.

Je fus ensuite chez M. de Broglie, et je lui dis qu'il avait des sentiments trop élevés pour ne pas comprendre la fidélité que l'on doit au malheur, et que mes anciennes relations avec Charles X me faisaient un devoir d'honorer son infortune par cette marque de respect. Son silence seul me répondit; son cœur était trop haut placé pour me blâmer. Ministre de Louis-Philippe, sa position était délicate.

Mes passe-ports furent visés par tous les ambassadeurs; ils me promirent et me donnèrent des lettres de recommandation, toujours utiles dans un si long voyage et je partis accompagné des vœux et des prières de quelques bonnes âmes qui s'unissaient d'intention à toutes les émotions tristes et douces que me réservait ce pèlerinage.

Mes trois mois de prison et les secousses terribles que la maladie de madame de La Rochefoucauld m'avaient données avaient fortement ébranlé ma santé. Je me sentais sous le coup d'une grande maladie

[1] Je dis *nous*, parce que le comte d'Hinnisdal, mon neveu, devait m'accompagner.

quand je montai en voiture. J'éprouvais des maux de tête nerveux insupportables; et il me fallait quelque courage pour partir dans cette disposition; mais je comptais sur la Providence avant tout; et d'ailleurs je remplissais aussi un engagement.

Ma belle-mère et le duc de Chevreuse m'avaient remis leurs intérêts, avec de pleins pouvoirs pour administrer des terres qu'ils possédaient dans la Calabre et qui provenaient de MM. de Fuentes-Pignatelli. Ces terres ne rapportaient presque rien; et, pour ne plus avoir à revenir sur le résultat de mon voyage, je dirai tout de suite qu'arrivé sur les lieux je fis choix d'un homme intelligent, actif et sûr, qui, par sa bonne gestion, a procuré aux propriétaires des rentrées montant à une somme considérable, avec l'assurance que de grandes améliorations faciles à exécuter augmenteraient encore le revenu de ces biens.

Un de mes neveux, le comte d'Hinnisdal, comme je l'ai dit, dont tous les sentiments sont nobles et élevés, bien qu'empreints d'un peu d'originalité, m'accompagnait, avec deux domestiques armés, ainsi que nous, jusqu'aux dents. Nous nous mîmes en route le 14 de juin, et nous étions de retour le 13 d'août, après avoir fait quatorze cents lieues environ, séjourné soixante-deux jours et vingt-deux nuits sur les routes, dormant à peine; et je ne puis comprendre comment ma santé, si fortement ébranlée, put résister à un pareil voyage. Tous les détails, toute la peine, toute la fatigue de la route reposaient sur moi. M. d'Hinnisdal est d'un caractère assez distrait; d'ailleurs il ne savait pas un mot d'italien, et il a peu l'habitude des voyages:

il s'endormait le soir dans un coin de la voiture, et se réveillait le matin; tandis que moi je payais à chaque poste; du reste, mon compagnon de voyage gai, spirituel et d'une grande délicatesse de sentiments, semblait très-reconnaissant du mal que je me donnais, et me nommait sa providence en voyage.

Nous avons passé, au milieu de la nuit, dans les plus mauvais pays, dans des endroits où l'on avait depuis peu arrêté des voyageurs, et il ne nous est rien arrivé; il est vrai que nos armes imposaient, et que j'annonçais partout la résolution où nous étions de nous défendre vigoureusement si nous étions attaqués. Cet avis ne manquait pas son effet dans les auberges ou dans les postes, car les brigands ont souvent des espions qui écoutent et épient à leur profit.

Je reprends mon voyage dès son début. A Saint-Étienne, nous employâmes quelques heures à visiter les manufactures d'armes et de rubans; nous en repartîmes tard et passâmes la nuit pour arriver à Lyon. On s'indigne, dans son patriotisme, en voyant quel chemin détestable il faut parcourir pour arriver dans cette ville qu'un riche commerce rend si importante. C'est pire encore pour en sortir. On a pratiqué, je le sais, un chemin de fer et percé une montagne pour le faire passer; c'est un très-beau travail, j'en conviens; mais il est loin de suffire, puisque les voitures ne peuvent s'y embarquer, et que l'on éloigne ainsi les voyageurs d'un lieu vraiment curieux où il serait important de les attirer.

De Lyon pour arriver à Grenoble, et de là rejoindre la route de Chambéry à Turin, on parcourt le pays le plus riant et le plus pittoresque, la ravissante vallée

de l'Isère ; nous restâmes deux heures seulement à Grenoble, et allâmes demander à dîner et à coucher à une des personnes les plus aimables et les plus spirituelles que je connaisse, madame la marquise de Monteynard. Elle commande l'estime, mérite l'affection la plus vraie, et attire sans calcul une confiance qu'on ne peut lui refuser. Nous la trouvâmes entourée de toute sa famille; elle paraissait calme, heureuse. Hélas! pourquoi ce bonheur dont elle est digne a-t-il été sitôt troublé par la mort de sa deuxième fille!... c'est que le bonheur du juste n'est pas de ce monde, et que le ciel éprouve sur cette terre d'exil ceux qu'il aime avant de les attirer à lui.

On fit d'aimables efforts pour nous retenir, et il fallut s'arracher de ce lieu [1] où il eût été si doux de demeurer. Rien n'est plus pittoresque et plus ravissant tout à la fois que la position de ce château, situé dans une des plus jolies vallées qui existent, et adossé de l'autre côté à de belles montagnes couvertes d'arbres bien verts, à travers lesquels s'échappe une magnifique cascade dont le son lointain imprime à l'âme des sensations toutes mélancoliques. La veille de notre arrivée dans ce séjour délicieux nous avions été pris, quelques lieues avant Grenoble, par un de ces orages terribles où la nature entière semble se débattre dans une affreuse convulsion. Les montagnes sur lesquelles le ciel le plus noir semblait peser de tout le poids de sa colère parurent s'ébranler sous les retentissements de la foudre. A ce spectacle, l'âme se remplit d'une terreur indéfinissable : l'homme plus

[1] Le château de Tencin, à quelques lieues de Grenoble.

que jamais se sent sous la main de Dieu; plus que jamais il sent qu'il ne peut rien sans le secours d'en haut pour résister à ces attaques terribles des éléments déchaînés; il comprend mieux que jamais la puissance de la voix qui seule peut les faire rentrer dans l'ordre.

A sept heures environ, nous rejoignîmes la route d'Italie, et nous passâmes la nuit à Saint-Jean de Maurienne, pour arriver au jour au bas du mont Cenis. C'était un dimanche, et nous entendîmes la messe. Ayant déjà passé trois nuits en voyage, je voulus essayer mes forces et, conduit par un vieux guide fort expérimenté, je gravis la montagne en prenant un sentier court et difficile, traversant de longs espaces de neige à travers d'horribles crevasses : mon guide ne revenait pas de ma manière de marcher dans la montagne, car j'avais bien vite retrouvé mes jambes des Pyrénées. Pendant ce temps notre calèche attelée de quatre chevaux magnifiques faisait le circuit; depuis peu de jours seulement il n'était plus nécessaire de démonter les voitures pour les mettre sur un traîneau : nous traversâmes heureusement ces belles routes, quoique la fonte des neiges commençât à les rendre difficiles, et nous arrivâmes d'assez bonne heure à Turin. Je trouvai établie dans l'auberge où nous étions descendus une personne[1], une amie dont j'étais séparé depuis deux ans : elle a rendu de grands services à la France; mais son éloignement momentané, qui lui a fait perdre de vue les hommes et les choses, a mis quelque incertitude dans le jugement qu'elle doit en porter.

[1] Madame la comtesse du Cayla.

J'écrivis deux lettres de Turin durant les trois jours que je passai dans cette ville. Ces lettres étaient adressées à un homme politique, dont le système, développé avec un grand talent et une rare persistance, avait pour but de placer la royauté et le parti royaliste sur un terrain où tous les vrais intérêts du pays pussent recevoir satisfaction. Pour mieux faire comprendre cette correspondance, je dois relater ici le résumé de la note que j'emportais à Prague, et qui avait été arrêtée après de longues conversations, je dirai mieux, de longues discussions sur les plus importantes questions de haute politique tant dans le présent que dans l'avenir.

Voici ce que je m'étais chargé d'expliquer et de défendre devant ceux auprès de qui je me rendais :

« 1° Nécessité que les abdications soient renouve-
« lées à la majorité; que tous les pouvoirs qui ont été
« donnés soient annulés;

« 2° Une seule chose bonne, c'est d'obtenir une
« Chambre élective qui vienne reconnaître les actes
« de Rambouillet, et rectifier tout ce qui a été faussé
« au 7 août;

« 3° Nécessité que Madame remette la tutelle de ses
« enfants à la reine Marie-Thérèse;

« 4° Point de charte, mais la reconnaissance par la
« Chambre de toutes les lois françaises, c'est-à-dire
« de celles qui ont obtenu la sanction libre de nos
« rois, et qui ne sont pas contraires au gouverne-
« ment monarchique, et à la véritable liberté du
« peuple;

« 5° L'administration au pays, c'est-à-dire l'élec-
« tion libre des assemblées municipales, cantonales,

« départementales et de la Chambre des députés; le « gouvernement au roi; point de vote annuel de l'im- « pôt; liste civile réglée une fois pour toutes; point « de pairie héréditaire;

« 6° Éviter de blesser la susceptibilité de la nation « française qui ne veut voir personne entre elle et son « roi; qui craint par-dessus tout, qu'on ne veuille lui « imposer ce qu'elle serait disposée à faire; les ques- « tions de forme sont beaucoup dans ce pays. Tout « doit venir de la France, et l'intérêt français doit « être le principe évident de tout ce qui se fera pour « une restauration nouvelle;

« 7° Par un concours admirable de circonstances, « il se trouve que le duc de Bordeaux est un enfant « contre lequel viennent s'évanouir les préventions « conçues pendant quarante années de troubles civils; « et qu'auprès de cet enfant la Providence a placé un « ange de vertu, Marie-Thérèse;

« 8° Un des ministres les plus habiles qu'ait eus la « France se trouve dans la retraite, et peut conduire « les affaires jusqu'à la majorité réelle du prince. Ce « ministre, M. de Villèle, rallie autour de lui l'es- « time de tous les partis, et la confiance de tous les « intérêts. »

Maintenant, voici ma lettre première à la personne dont j'ai parlé :

« Turin, 22 mai 1833.

« On connaît mal à l'intérieur ce qui se passe à « l'extérieur : il est pourtant essentiel d'être au fait de tout, dans un drame aussi compliqué que le

« nôtre, et dont la scène se passe à la fois en France
« et à l'étranger. Un voyage dénoue et déjoue bien
« des intrigues et met fin à bien des absurdités. Je
« voudrais vous faire ouïr et toucher du doigt des
« obstacles qui de loin ont l'air de quelque chose, et
« de près ne sont rien. Vous connaissez mon éloigne-
« ment invincible pour toutes les menées : nous vou-
« lons le bien de la France par elle, et uniquement
« pour elle. Je marchais à travers d'épais nuages, et,
« malgré prudence et réserve, il m'eût été impossible
« de ne pas m'égarer, quand au milieu de gens fort
« influents j'en ai rencontré un attaché à moi par
« des liens sacrés de reconnaissance : il ne m'a rien
« laissé ignorer, et m'a mis au fait de toutes choses;
« ma science, dont on ignore la source, étonne bien
« ici certaines personnes qui font avec moi de la di-
« plomatie ; il est curieux de voir avec quel mépris
« on parle de nous et de nos plans ! Quelle pitié de
« voir cette assurance à des gens qui ne feront rien,
« qui ne connaissent rien, et ne se doutent pas que
« tout se fera par la France, en France, et pour la
« France. J'ai rencontré l'autre jour Ouvrard, et vous
« saurez tout à l'heure le motif de son voyage. Nous
« parlâmes politique, et vous le connaissez : il est
« aussi spirituel qu'absurde et tranchant.

« —Vos doctrines me paraissent celles de *la Gazette*,
« me dit-il en ricanant, devant la personne[1] que je
« m'attendais à trouver à Turin et qu'effectivement
« j'y ai rencontrée.

« — Je suis habitué, monsieur, ai-je répondu, à

[1] Madame du Cayla.

« puiser mes opinions dans ma conscience et dans « ma raison : si je hais les romans en politique, j'aime « à y trouver le sens du droit et de la logique; voilà « pourquoi j'approuve et partage les doctrines du « journal que vous venez de nommer. »

« Une longue discussion s'est engagée à ce sujet. « En rétorquant toutes les objections d'Ouvrard, je « songeais moins à le persuader (car je le savais dé- « cidé à croire qu'il avait raison), qu'à éclairer la « personne qui nous écoutait; et je crois avoir déjà « rectifié beaucoup d'idées fausses dans un esprit qui « se fait une dangereuse illusion.

« Il paraît que O... a présenté un plan de finances « pour venir en aide à une troisième restauration. « Faire un énorme emprunt qui permettrait d'offrir « cinquante millions à S...., c'est-à-dire ruiner l'a- « venir du pays au profit de quelques intrigants; « toujours les mêmes absurdités depuis quarante « ans!

« Un Anglais est en pourparler pour les fonds; Ou- « vrard est l'intermédiaire. Malheur à de semblables « moyens! malheur à ceux qui les emploieraient! Je « ne néglige rien, et je ferai de mon mieux pour dé- « jouer de tels projets.

« On veut toujours supposer la possibilité de la « guerre, et faire servir les royalistes au triomphe de « vues toutes personnelles.

« — Mais enfin que ferez-vous si le cas échoit? me « disait-on hier.

« — Eh bien, ai-je répondu, nous prendrons parti « contre l'étranger, car nous sommes Français avant « tout; et la France unie défierait l'Europe. La main

« de l'étranger ne ferait qu'envenimer nos blessures ;
« et je le dis hautement, si la France à la fin n'était
« pas convaincue que les royalistes sont intimement
« liés à tous ses intérêts nationaux, il n'y a dans ce
« pays aucun avenir pour la légitimité. »

« Les souverains ont traité trop légèrement ce prin-
« cipe sur lequel leur trône repose; ils s'en repentent
« aujourd'hui ; il n'y a pas un trône qui n'ait été
« ébranlé avec les pavés de Juillet; et, disons-le, il
« n'y a pas un trône qui ne l'ait bien mérité.

« La France seule peut sauver l'Europe; et la lé-
« gitimité seule peut arracher la France à l'abîme
« des révolutions. Son esprit s'y éteint tous les
« jours; mais il faut laisser le temps au pays de s'é-
« clairer : il faut parler aux Français la seule langue
« qu'ils puissent et veulent entendre; c'est ce que
« nous ferons. Si vous lui parlez cosaque ou prus-
« sien, elle vous répondra par des coups de fusil, et
« elle aura raison. Mais si je suis fidèle à mes amis
« politiques, tous ne sont pas comme moi.

« Villèle se sert de vous, mais il ne marche pas
« franchement avec vous, et il a ailleurs une corres-
« pondance intime. Du reste, son influence à Prague
« est grande, et il est dans le camp de gens qui le
« détestaient, Blacas,[1] par exemple. J'ai vu ici une
« personne qui connaissait une lettre de Villèle où il
« blâmait plusieurs de vos doctrines, ou en parlait
« d'une manière très-légère.

« Un jour vous me rendrez justice, et vous recon-
« naîtrez que je l'ai bien jugé ; je sais l'immense
« avantage de ses qualités, mais je sais le danger de
« ses défauts : l'impossibilité de son caractère comme

« action, et la nécessité d'obvier d'avance aux graves « inconvénients de ce caractère tout en tirant parti « de son bon côté.

« Au milieu de toutes les intrigues qui se jouent, « je dois dire que nous sommes d'accord sur bien « des points importants. Ceux qui sont dehors cher- « chent un moyen quelconque de restauration, sans « comprendre qu'il n'en est *qu'un* de possible : il « faut que la légitimité devienne tellement l'intérêt « de la France, que la France y revienne d'elle-même, « *proprio motu*.

« L'ouvrage de Lourdoueix[1] m'a été utile : il faut « qu'il soit connu à l'étranger comme en France. « Adressez-en un exemplaire très-promptement de ma « part, si vous voulez, à M. de Bonbel, ministre de « l'Autriche à Turin.

« Parlons de Prague ; j'en ai su ici tous les détails. « Le prince est charmant. Madame la duchesse de « Berry est regardée comme finie politiquement.

« Blacas fait tout à Prague, parce que l'on vit sur « l'argent placé, dit-on, par Louis XVIII en Angle- « terre. Charles X n'a pour lui qu'un goût de circon- « stance, et j'ai la certitude que le vieux roi agit en « se cachant de lui. Quant à la couronne, lui et son « fils y ont renoncé sans retour; et c'est Madame qui « est reconnue régente : opération que l'Autriche ap- « prouve nécessairement.

« Madame ne sait trop que faire et que penser; elle « est accablée de lettres et d'intrigues de Paris, « d'offres de tentatives. M. de Chat.... s'agite et

[1] Lourdoueix, *Restauration de la société française*.

« prend racine. Surveillez ce côté : tâchez de faire « arriver sûrement une lettre à Rome dans cinq ou « six semaines environ. Damas agit, un peu séparé « de Blacas.

« Brézé se décourage, entre nous; soutenez-le for- « tement avant qu'il parte : c'est un homme plein « d'élan et des plus nobles sentiments; mais n'ou- « bliez pas que ce n'est pas un homme de caractère. « J'ai beaucoup causé avec sa sœur.

« Une horrible conspiration a été découverte ici, « comme par miracle; on est sur les traces : c'est « l'armée qu'on travaille, et c'est là qu'est le mal et « le danger; entre nous je ne la crois pas finie; et à « moins de mesures très-vigoureuses, que du reste on « est assez décidé à prendre, elle aura des ramifica- « tions. Elle devait éclater en même temps à Lyon, « Grenoble, Chambéry et Turin. La famille royale « devait être égorgée. Un homme a été saisi porteur « d'un million qu'il était en train de distribuer. Beau- « coup d'individus ont été arrêtés. Le pays, extérieu- « rement, paraît tranquille; mais je crains que ce ne « soit le feu qui couve sous la cendre. Les populations « sont bonnes et pieuses; le roi vit trop retiré : c'est à « peine si on le voit.

« Ce séjour est du reste des plus curieux et des « plus importants; la jeunesse y est dans l'opposition : « c'est le portrait de la France. La position du Pié- « mont entre l'Autriche qui ne demande qu'à entrer, « et la France à agiter, est fort difficile (il faut en con- « venir), et commande une grande prudence.

« Je crois avoir peu de choses à vous mander en « m'avançant vers le but de mon voyage. Pensez au

« voyageur, et distribuez à tous les vôtres les plus « tendres souvenirs. Adieu, je vous serre la main en « ami sincère. Le duc de Laval est à Gênes; Eugène « a été le recevoir : les La Rochejaquelein sont ici « bien portants; je ne les ai pas vus : ils ont loué « une petite maison de campagne.

« Nous avons dîné hier en petit comité chez l'am- « bassadeur d'Autriche; mon neveu est tout charmé « de l'accueil qu'on nous fait et de l'empressement « qu'on nous témoigne : moi, je songe à en profiter.

« Adieu, mille choses à votre ami. Tâchez de tout « bien connaître, c'est très-essentiel, et de tout sur- « veiller. Je ne négligerai rien quant à moi.

« *P. S.* C'était la république qu'on voulait procla- « mer ici; mais je crois à l'argent des bonapartistes et « à leurs menées. »

Nous partîmes le soir pour Gênes; cette ville me rendit mille souvenirs d'un temps déjà bien loin de moi, et je m'y retrouvai avec une véritable émotion : mon sort avait été à la veille de s'y fixer pour jamais, au premier voyage que je fis en Italie avec mon père, à la fin de mon éducation; un hasard assez bizarre seul s'y était opposé, et il me serait difficile de rendre ce que j'éprouvai en revoyant une personne dont j'étais séparé depuis tant d'années. Mes affaires m'empêchèrent de prolonger notre séjour, et nous nous arrachâmes, non sans regret, à une ville où nous avions été reçus d'une manière charmante par d'anciens amis de mon père et de moi.

Nous trouvâmes des routes admirables, établies au

milieu de ces rochers difficiles, qu'autrefois on ne pouvait franchir à grand'peine qu'avec des mulets.

Nous gagnâmes Florence, où nous restâmes quatre jours : j'y revis avec bonheur mademoiselle de Fauveau, cette femme excellente, d'un caractère viril et d'une grâce toute féminine; cet esprit rare, d'une délicatesse sans exemple, d'une énergie sans pareille; ce talent remarquable par sa facilité, et dont les compositions sont pleines de génie. Mademoiselle de Fauveau, qui est un sculpteur de mérite, après avoir tout sacrifié à l'espoir de se rendre utile en Vendée, semble avoir oublié toutes les marques de dévouement qu'elle a données et qui l'ont détournée, pendant quelque temps, de sa belle carrière d'artiste; avec quelle peine ne suis-je pas parvenu à obtenir d'elle qu'elle mettrait par écrit le récit des événements auxquels elle s'est associée dans l'Ouest. Elle a subi la persécution et la prison, et semble avoir tout oublié; elle s'est remise à ses travaux avec plus de zèle que jamais, mais elle n'a pu prendre son parti de rester en France : inaccessible à la crainte, elle passa quelque temps à Paris; et, après avoir été reçue à Turin avec toute la distinction qui lui est due, elle est venue s'établir à Florence. Le fameux Bartolini l'a reçue avec une grâce toute particulière, et elle loge chez lui avec son frère, dont le dévouement a quelque chose d'antique et de vraiment sublime. Un petit appartement, un simple et commode atelier, au fond d'un petit jardin, composent sa modeste demeure ; les gens les plus considérables demandent comme une faveur d'y être admis, et quant à moi, je n'oublierai jamais les moments que j'y ai passés entre l'affection la plus tendre

et l'admiration la plus vraie. Mademoiselle de Fauveau reçoit les conseils de son hôte, célèbre sculpteur, qui se félicite de compter parmi ses élèves un artiste de cette force, tandis que sa femme, aussi belle qu'elle est aimable, offre à l'exilée toutes les ressources du commerce le plus doux et de l'affection la plus sincère. Madame de Fauveau ne quitte pas sa fille.

Je retrouvai aussi à Florence, avec un véritable plaisir, la célèbre madame Catalani, aujourd'hui madame Walabrech. Jamais âme ne fut plus tendre pour les malheureux, et les secours de tout genre qu'ils doivent à son admirable talent ne pourraient se compter; aussi tous les souverains la traitent-ils avec la plus grande distinction. Elle habite une charmante maison de campagne, à quelque distance de Florence; et aidée de sa fille, personne fort distinguée et fort aimable, dont de tristes circonstances ont brisé l'existence, elle fait les honneurs de chez elle de la plus gracieuse manière.

De Florence, nous nous acheminâmes vers la capitale du monde chrétien, et comme nous devions y séjourner plus longtemps au retour, nous n'y passâmes que trois journées en allant. J'y revis avec bonheur la princesse Zénaïde Wolkonski, personne aussi spirituelle que distinguée, dont depuis bien des années je m'honore d'être l'ami : elle me donna à dîner à une petite villa qu'elle possède à un mille de Rome.

Je retrouvai aussi à Rome d'anciens amis qui me reçurent avec une obligeance toute particulière. En tout, il me serait impossible de rendre les égards et

les prévenances dont nous fûmes l'objet pendant tout notre voyage. On pense bien que je mis, ainsi qu'à Florence, ces bonnes dispositions à profit pour le plus grand avantage de nos idées politiques. La lettre que je transcris ici dira mieux qu'un récit les découvertes que chaque pas amenait pour moi sur cette terre étrangère, et le progrès que je faisais en portant et en préconisant partout nos idées.

« Rome, mai 1833.

« J'ai achevé de savoir à Florence ce qui, à Turin, « m'était encore resté inconnu.

« On se sert du nom de Madame que l'on juge « nécessaire. Bourmont est le grand directeur; le « baron de Damas marche avec eux; Chateaubriand « est de la partie, bien qu'il voulût la place de Damas. « On s'entend avec Villèle, qui probablement, lui, se « concerte avec tous, se croyant nécessaire à tous : « voilà l'état des choses. Ce qui me reste prouvé, c'est « qu'on a la prétention de nous conduire du dehors. « Surtout soutenez, fortifiez bien Brézé avant son dé- « part, et qu'il demeure convaincu, comme nous, que « rien ne se fera à l'extérieur, et que ceux qui y sont, « ne connaissent pas le véritable état de la France, et « se tromperont infailliblement dans leurs calculs. « Soyez en repos sur mon compte : plus je vais et plus « je demeure convaincu que la légitimité ne peut re- « venir que comme intérêt et volonté de la France, et « non comme une affaire de coterie. Il en sera ainsi, « ou nous ne la reverrons que comme une ombre pas- « sagère, tandis qu'il faut la retrouver et qu'elle de-

« meure. Quand viendra ce moment? le ciel seul peut « le fixer dans l'avenir.

« Dans cette admirable église de Saint-Pierre, j'é« tais seul, hier ; je priais pour la France, et jamais « prière ne fut plus ardente. Penser à la France, c'est « penser à l'humanité entière qui s'élève ou tombe, « progresse ou recule, suivant que notre pays triom« phe ou s'abaisse, marche droit ou fait fausse route. « Quelle cause que la nôtre ! que les autres intérêts sont « petits à côté de ceux dont nous voulons le triomphe ; « et quelles pensées me transportaient quand, pro« sterné dans cette basilique de Rome, de Rome « qu'on peut nommer la clef de voûte de la société re« ligieuse, je demandais au ciel le triomphe du prin« cipe qui seul peut consolider l'édifice politique !

« Je cherche surtout à prouver à l'étranger qu'il a « véritablement intérêt au repos, et même à la gloire « de la France ; et j'agis en cela d'après mon senti« ment intime.

« Demain nous restons pour assister à une très« belle cérémonie ; c'est la plus belle après les solen« nités de la semaine sainte ; le pape y donne sa « bénédiction : je la recevrai pour la France et pour « son vrai roi ; que Dieu les protége !

« A Turin j'ai laissé entièrement dans nos idées un « personnage fort instruit et fort influent par sa posi« tion. J'ai compris qu'il était important de l'avoir « pour nous, et j'ai été assez heureux pour réussir « complétement ; par lui je touche bien des cordes. « S'il le devenait nécessaire, vous recevriez une lettre « de lui, et il se ferait connaître.

« Nous partons demain soir ; dans trois semaines,

« je serai de retour à Rome : j'y resterai huit jours, « et vous comprendrez qu'il sera nécessaire de m'y « instruire parfaitement de la situation intérieure ; j'y « compte absolument. J'espère que tous mes rensei- « gnements vous auront servi à saisir bien des fils et « à remonter aux sources, car vous pouvez être certain « qu'on a la prétention de nous jouer, et qu'on me « fait un crime de ma jonction intime avec vous. « On ne sait pas que là où je vois le bien je m'y « attache, avec la force inébranlable de mon carac- « tère. Je vous répète que Turin est devenu le point « important ; mais nous serons servis là bien au delà « de notre espoir, et j'attends une lettre détaillée « au retour. Mille choses à votre habile collabora- « teur. »

Nous ne restâmes que trois jours à Naples en passant : le but de mon voyage de ce côté était la terre de Cérignola, à soixante lieues de Naples, au fond de la Pouille. L'homme d'affaires nous avait prévenus des dangers de la route ; et la précaution que prend chaque habitant de ne jamais marcher qu'un fusil sur l'épaule nous en avait suffisamment avertis[1]. Nous arrivâmes, en effet, sans aucun accident à Foggia, situé à sept lieues de Cérignola. Cette ville est la demeure de l'intendant de la province, chez lequel je rencontrai

[1] A Naples, je pris un parti qui, pouvant être taxé de folie, me parut sage. Je dis haut dans l'auberge que nous partirions le lendemain matin, et à dix heures du soir j'envoyai chercher des chevaux, convaincu que jamais les brigands, assez nombreux dans ces parages, ne pourraient supposer qu'on se risquât à pareille heure de la nuit. Je calculai en outre que les avertissements qu'ils auraient pu recevoir les aurait induits en erreur.

toute la politesse et tous les égards possibles. Nous couchâmes à Foggia ; et le lendemain , vers onze heures, nous nous acheminâmes, à travers de vastes plaines qui rappellent la Champagne, vers la terre que je devais visiter. Malgré mon refus positif, deux gendarmes nous précédaient sur la route, toujours à une assez grande distance.

De Cerignola, où nous logions dans le vieux château de la propriété, nous gagnâmes à cheval la terre de Bisaccia où se trouve aussi, avec les restes d'un vieux château, une tour à moitié penchée sans s'écrouler, et qui remonte, dit la chronique, à deux cents ans avant Jésus-Christ. L'homme d'affaires, Brasseur, aussi brave qu'intelligent, nous avait recommandé de faire sans nous arrêter les dix-sept lieues qui nous séparaient de cette seconde propriété.

Nous restâmes à Bisaccia le temps nécessaire ; et nous rejoignîmes notre voiture sur la grande route, décidés à ne plus nous arrêter qu'à Naples.

Une montagne assez longue était réputée dangereuse à franchir; et je venais à peine de donner des instructions à nos gens, de concert avec mon neveu, d'une bravoure éprouvée, que sept brigands nous apparurent avec leur figure bronzée et leur costume pittoresque.

On connaissait à Naples leur existence, et une escouade de gendarmes, qui avait été envoyée pour nous protéger, venait de les arrêter. Nous remerciâmes la Providence et nous passâmes.

J'avais réglé de mon mieux, et je puis le dire, avec un plein succès, les affaires qui m'avaient été confiées, et, de retour à Naples, nous y restâmes sept jours.

Sans doute rien n'égale la situation de cette ville, mais je déteste sa population malpropre et bruyante. J'allai à sept lieues de là revoir Castellamare, séjour délicieux où une grande partie des étrangers qui parcourent l'Italie se donnent rendez-vous durant la belle saison : j'y retrouvai beaucoup de Français et, entre autres, M. de La Ferronnaye, qui me reçut en ami, et me mena faire à âne avec lui une ravissante promenade dans la montagne, couverte des maisons de campagne les plus charmantes.

Partout je rencontrais des diplomates étrangers avec lesquels je parlais de la France et de l'Europe; et cette partie de mon voyage ne fut ni la moins intéressante, ni la moins importante.

Je voulus, un jour, aller faire une visite à la comtesse de Latour, gouvernante de madame la duchesse de Berry; je l'avais vue à Paris, et je connais beaucoup sa fille, madame de Méfray; mon nom fut bien prononcé, mais mon titre estropié. Je trouvai dans le salon une jeune femme jolie, aimable, qui me reçut de la manière la plus gracieuse : c'était la belle-fille de madame de Latour. Au bout de dix minutes environ la belle-mère entra, et je fus étonné de son air sec et glacial; ses réponses brèves et tout au plus polies me donnèrent même une humeur que je fis sentir poliment.

« — Je comprends fort bien, madame, lui dis-je, « à quel point il doit vous paraître indiscret qu'un « homme qui sort de prison ose se présenter chez « vous. » M'interrompant aussitôt :

« — Oh! mon Dieu, pardon, mille fois pardon! « monsieur le vicomte; j'étais loin de vous recon-

« naître, et je vous croyais attaché à l'ambassade. »

Impossible alors d'être plus aimable, et de réparer d'une manière plus gracieuse. Nous parlâmes beaucoup de la France, et surtout de la duchesse de Berry. Elle m'assura que les dispositions du roi de Naples pour sa sœur étaient excellentes; elle me confirma aussi la nouvelle qu'une conspiration terrible venait d'être découverte et déjouée : deux des conspirateurs s'étaient brûlé la cervelle. Nous déplorâmes ensemble l'aveuglement d'un prince qui commençait à peine à ouvrir les yeux sur les dangers que courait sa couronne. Ses troupes sont belles et nombreuses, mais elles ne peuvent inspirer aucune confiance; et, de plus, elles le ruinent. Diminuer leur nombre, et augmenter le corps des gendarmes, qui sont excellents, serait une bonne mesure d'économie et de sûreté.

Nous étions arrivés à Naples au moment de la dernière fête donnée au grand-duc de Toscane, pour son mariage avec la sœur de la duchesse de Berry : il était neuf heures du soir. Toute la cour, toute la noblesse, toute la diplomatie, toute la riche aristocratie de la banque se trouvaient au théâtre; la salle de San-Carlo, remise à neuf, était éclairée comme pour un jour de fête. Ajoutez à cela l'éclat des diamants, la richesse des parures, et vous pourrez juger du tableau magnifique qui s'offrait à notre vue.

J'avais retrouvé à Castellamare, avec plaisir et tristesse, la famille des Bauveau, dont la grâce et la bonté pénétrèrent. Ils soignaient une des plus belles femmes de son époque, dont le dépérissement inspirait une véritable pitié : son esprit piquant la rendait vraiment aimable, et elle semblait supporter ses

souffrances avec un grand courage et une grande résignation.. J'y vis la spirituelle, piquante et jolie madame de Ludre ; son mari est aussi légitimiste que son frère le député l'est peu ; la gracieuse madame de Biron dont la beauté n'est qu'à elle ; sa mère, madame de Mun, me remit une lettre pour la comtesse Cichy, belle-mère de M. de Metternich. J'écrivis de Naples à la personne à qui j'avais déjà fait part de mes impressions de voyage politique[1].

Voici cette troisième lettre :

« Naples, 10 juin 1833.

..... « Figurez-vous que la conspiration italienne « s'étendait jusqu'ici ; ici comme partout, elle devai « opérer par l'assassinat et le guet-apens : c'est es- « sentiel à dire, pour montrer où mènent les conspi- « rations et pour inspirer la haine qu'elles méritent.

« Trois des conspirateurs, tous trois officiers, se « sont brûlé la cervelle, plutôt que de se laisser pren- « dre ; il me paraît que la Providence ne veut plus « de conspirateurs ; aussi j'espère de l'avenir : con- « tinuons à éclairer les esprits, c'est le point impor- « tant ; il faut montrer aux peuples, en même temps « que les dangers de l'anarchie, la légitimité comme « un port de salut. Mais, de grâce, croyez-en l'ex- « périence que me donne mon voyage ; songez à la « nécessité de bien expliquer nos opinions : prouvez « qu'au milieu de ces doctrines anarchiques, qui me- « nacent d'embraser le monde, et effrayent avec rai-

[1] M. de Genoude.

« son tous les gouvernements, il est indispensable de « nous montrer monarchiques et aristocratiques sans « *exagération*, comme sans partialité; c'est le moyen « de rassurer les esprits les plus sages qui s'effrayent « de nos systèmes qu'ils *connaissent mal*. Vous êtes si « imbu de vos propres idées, que vous ne le compren- « drez peut-être pas; mais je vous jure que c'est bien « nécessaire, plus nécessaire que jamais.

« Une conversation de trois heures que je viens « d'avoir avec La Ferronnaye me le prouve : elle était « importante, car sa position à Prague et auprès de « l'étranger est des meilleures. Il a compris et admis « toutes mes explications; mais il ne vous compre- « nait pas, et s'effrayait de plusieurs points qui n'ont « pas été assez expliqués : du reste, je l'ai laissé con- « vaincu, partageant nos idées, projets et doctrines; « et nous pouvons compter sur lui. Vous voyez que « je ne perds pas mon temps : je l'emploie de mon « mieux, et j'ai jusqu'à présent plus de bonheur que « je ne l'espérais.

« Adieu, je vous serre la main de bon cœur, comp- « tant toujours trouver à mon retour à Rome de vos « nouvelles, et ce que vous m'avez promis[1]; il serait « fort utile d'en faire arriver un à Naples au comte de « La Ferronnaye : il est établi à Castellamare, où il y a « beaucoup de Français et d'étrangers; et nous allons « y avoir un homme sur lequel nous pouvons compter. « Adieu; hommages à votre femme, compliments à L.; « surtout bien des détails à Rome : c'est mon qua- « trième petit mot. Que je sache s'ils vous arrivent.

[1] Le dernier ouvrage de M. de Lourdoueix.

« *P. S.* Il paraît que ma conversation a frappé La « Ferronnaye : il me quittait quand j'ai pris la plume « pour vous écrire; il vient de me revenir avec des « lettres parfaites en tous points, écrites pour quelques « circonstances prévues, et nous avons pris de nou- « veau ensemble des engagements solides : je vous ré- « pète qu'il jouit à l'étranger d'une grande considéra- « tion, et qu'il m'a promis de ne plus rester inactif; « du reste, ses doctrines comme les nôtres sont telle- « ment françaises, que nous ne devons pas craindre « de les faire connaître aux étrangers pour qu'ils « nous estiment, et à la nation pour qu'elle nous « aime. Adieu. »

Nous partîmes le soir, suivant notre habitude; j'exigeai seulement qu'un de nos domestiques restât éveillé : le mien, nommé Célestin, montra beaucoup d'intelligence et de courage pendant ce voyage; tous les deux faisaient de leur mieux, et ne se plaignaient jamais de l'excessive fatigue. A quelques lieues de Rome, dans ces plaines où l'on trouve plus de brigands que de voyageurs, au milieu de la nuit, à une poste isolée, je sautai à temps de ma voiture pour la dégager des mains de cinq ou six hommes de fort mauvaise mine qui paraissaient fort pressés de voir de près nos bagages. Le ton avec lequel je leur parlai en italien, mon sabre et une lanterne qui vint à propos éclairer mes moustaches, en eurent bientôt raison; ce ne fut ni le premier ni le dernier fait de ce genre : depuis plus de vingt ans je n'avais pas dit un mot d'italien ; et à peine en Italie ma facilité à m'exprimer dans cette langue me revint à tel point,

que plusieurs fois je fus pris pour un naturel du pays.

A notre retour à Rome, nous y restâmes neuf jours, ce qui nous permit d'aller dans la société; nous y rencontrâmes avec bonheur et reconnaissance la duchesse Massimo qui, depuis bien des années, fait avec une grâce parfaite les honneurs de sa maison aux étrangers et à la meilleure société de Rome. Nous assistâmes aux belles et imposantes solennités de la fête de Saint-Pierre : à notre premier passage nous avions vu la magnifique procession de l'Assomption ; rien n'est plus religieux et plus imposant que cette cérémonie; et le maintien recueilli du clergé donne un démenti à ses calomniateurs. Il ne serait pas juste cependant de soutenir que le clergé et les couvents de moines n'ont pas besoin d'une grande et sévère réforme : plus on voyage et plus on demeure convaincu que c'est encore en France, qu'il y a le plus de religion.

Nous trouvâmes à Rome les deux ambassadrices les plus aimables que recèle le monde diplomatique : l'une, la comtesse de ***, est beaucoup plus belle qu'elle n'était il y a dix ans, quoique alors il fût difficile de l'être plus : c'est l'ambassadrice de Russie ; l'autre, la comtesse de Tolstoy, est l'ambassadrice de Naples; et jamais on ne fit avec plus de grâce les honneurs d'un palais plus magnifique. Je retrouvai avec plaisir la marquise de Torlonia, que l'on pourrait nommer l'une des ruines de Rome, quoiqu'elle fût encore étonnante de fraîcheur : ses fils ont une énorme fortune, surtout celui qui a continué la banque. Je revis aussi avec un extrême plaisir la marquise de

San Pierri, femme aussi spirituelle qu'aimable : elle a été recueillie par son oncle le cardinal Grégorio qui, deux fois, a vu la tiare approcher de sa tête; c'est un vieillard plein de sens et d'esprit, et dont le cœur est toujours jeune. Il me reçut avec une extrême bonté, et nous eûmes ensemble de longues et importantes conversations.

Je connaissais Rome; aussi je me bornai à voir les choses principales : je passai de longues heures dans les ateliers du sculpteur suédois Thorwaldsen, dont le talent, souvent admirable, toujours fécond, n'est pas toujours égal. Au reste, quelques lignes que j'écrivis plus tard à Florence sur la demande de mademoiselle de Fauveau, et dont je ferai suivre mon itinéraire, diront ce que je pense de l'Italie sous le rapport des arts. Puisque je parle d'artistes, je n'oublierai point cette famille française chez laquelle le talent et la célébrité semblent être héréditaires; nous étions d'anciennes connaissances, et j'y fus reçu comme chez moi. La jeunesse du vieux Vernet m'étonna; je trouvai auprès de lui madame Vernet, dont on ne peut assez dire les qualités et la bonté, et une fille charmante, pleine de grâce et de talent. Horace était allé visiter l'Algérie, et chercher sur le sol africain quelques inspirations qui nous vaudront des tableaux comme il sait les faire. On espérait son prompt retour, et il était touchant de voir avec quelle jeune sollicitude ce bon vieillard de père attendait l'arrivée d'un fils qui continue la gloire de cette dynastie de grands peintres.

Nous quittâmes enfin Rome; et nous arrivâmes à Florence, après avoir encore passé deux nuits et as-

sisté à une course de chevaux très-curieuse. C'était à Sienne : nous arrivâmes à la poste, et, mettant pied à terre, nous fûmes entraînés avec une foule immense dans un très-grand amphithéâtre, espèce de place ovale que bordent, tout alentour, des maisons d'une hauteur prodigieuse, et dont plusieurs sont des constructions gothiques fort curieuses. De riches balcons tapissés de cent façons différentes, des milliers de fenêtres garnies de monde ; tout autour d'énormes échafauds couverts de peuple ; une multitude frénétique, ivre d'enthousiasme, n'obéissant à aucun ordre, restant dans l'arène, remuée, terrassée par les chevaux, se relevant sans murmure, et dans sa folle joie étouffant le vainqueur pour le mieux fêter. Tout cela présentait un coup d'œil vraiment extraordinaire. Les coureurs qui disputent le prix sont montés à poil, habillés en chevaliers, et dirigent leurs chevaux avec un mors plus fort que ceux dont nous nous servons.

En passant à Florence, nous vîmes qu'on s'y ressentait encore des fêtes magnifiques offertes au grand-duc, et rendues par lui à l'occasion de son mariage ; la dernière lui fut offerte par le prince Bessaro qui eut l'obligeance de nous faire prier à l'instant même. On se croyait véritablement dans un palais des Mille et une Nuits ; impossible de voir plus de goût uni à plus de magnificence ; un buffet placé à l'extrémité d'une salle dont l'immensité rayonnait de lumières, et couvert des mets les plus rares, offrait un très-beau spectacle.

Vingt salons, tous décorés d'une manière différente, recevaient les conviés ; la belle-fille de la maison, jeune dame jolie et spirituelle, faisait les honneurs de ce

palais enchanté avec la courtoisie et la gracieuseté d'une véritable fée.

Nous restâmes dix jours à Florence. La sœur de mon neveu d'Hinnisdal, ainsi que son mari exercèrent envers nous l'hospitalité la plus aimable; plusieurs fois elle nous donna à dîner, et improvisa pour nous des soirées délicieuses; elle nous fit entendre le célèbre Veluti. Une fois qu'on est habitué à son genre de voix, on admire le goût exquis et la méthode parfaite avec lesquels il chante. On nous fit aussi entendre une jeune Suédoise, mademoiselle de Schoultz, élève de Veluti, et que tous ceux qui la connaissent aiment, apprécient et traitent en amie. Née d'une famille distinguée, jouet de grandes infortunes; chérie et considérée de ses compatriotes, cette jeune personne s'est engagée au théâtre italien pour arracher sa famille à la misère. Sa mère et un frère, homme vraiment distingué, vrai modèle d'affection et de dévouement, l'accompagnent et ne la quittent pas d'un moment. Ce sacrifice n'a pas été fait sans de grands efforts; à la première répétition, elle fondit en larmes au moment de chanter; et, à la fin de la première représentation, elle tomba sans connaissance. Pauvre jeune personne, on la plaint en l'admirant.

Ce fut avec un douloureux chagrin que nous songeâmes à nous arracher de cette ville où se trouvaient aussi mes amis, la famille Fauveau.

A quelques lieues de Bologne, j'allai visiter madame B...., vrai modèle d'amour et de dévouement pour son mari[1], et qui vit retirée dans une maison de cam-

[1] Rossini.

pagne jolie et élégante ; elle a été une des meilleures actrices et une des cantatrices les plus distinguées ; le lendemain je déjeunai à dix lieues, chez madame la vicomtesse Talon ; la nommer, c'est exprimer tout ce qu'il y a de plus joli, de plus aimable et de plus gracieux. Elle vit là, avec une simplicité charmante, dans une terre dont son mari a fait l'acquisition depuis la révolution de 1830.

Talon, mon ancien ami, était absent, ce qui fut pour moi un vrai chagrin ; triste de ne pouvoir prolonger ma visite, je rejoignis mon neveu à trois lieues de là sur la route; et nous allâmes sans nous arrêter jusqu'à Mestré, petite ville à sept milles de Venise, en passant par Ferrare et Padoue ; j'y restai quelques heures pour mettre à jour ma correspondance, tandis que M. d'Hinnisdal me devançait à Venise.

Le lendemain, ayant répondu à toutes les lettres reçues, je résolus d'aller revoir Venise, cette vieille connaissance ; cette ombre d'elle-même; ce témoignage mort d'une grandeur passée; ce nom qui rappelle un géant. Je me jetai dans une légère gondole; et, couché sur ses coussins dans une petite chambre à l'extrémité, encourageant mes trois rameurs, je fis contre la marée le trajet en moins d'une heure et demie, rapidité vraiment inouïe. Je voyais cette place si renommée, ce palais, ces belles églises et ce riche musée; je m'y promenais tranquillement, pénétré de tristesse et d'admiration, quand deux bras énormes s'étendirent vers moi en forme télégraphique : c'était l'ex-ministre d'Haussez, jeté sur la terre étrangère par la tourmente révolutionnaire et végétant loin de la patrie. Il fut administrateur distingué ; c'est un homme d'honneur,

et je crois que nous causerions encore, si l'heure qui me rappelait le moment du départ, n'était venue m'arracher à ces épanchements. Je retournai à Mestré, où mon neveu me rejoignit plus tard.

Nous entrâmes dans une mauvaise auberge pour dîner ; c'était le soir : deux jeunes femmes mirent notre couvert, avec tous les soins possibles. L'une parlait français, et l'autre l'entendait : cette dernière était une superbe fille de dix-huit ans ; de grosses larmes roulaient sans cesse dans ses yeux, et une sombre mélancolie était répandue dans tous ses traits. J'en eus pitié, et je demandai la cause de cette tristesse à sa compagne.

« — Ah ! me répondit celle-ci avec l'accent d'une « véritable sensibilité, elle est bien malheureuse ; « elle aimait depuis plus d'un an un jeune homme « qui lui faisait la cour, et qu'elle allait épouser ; « elle l'aime encore ; mais tout à coup nous avons « découvert que c'était un très-mauvais sujet : il a « bien fallu y renoncer ; elle est malheureuse de « l'avoir aimé, malheureuse de l'aimer, plus mal- « heureuse encore de sentir qu'elle ne doit plus l'ai- « mer ; et son désespoir va la conduire dans un cou- « vent voisin, où elle veut s'enfermer pour le reste de « ses jours. »

Elle se tut, et l'autre jeune fille, avec un regard d'une expression qui me remua jusqu'au fond de l'âme, me confirma tout ce qui venait de m'être raconté.

« — Pauvre enfant, lui dis-je en lui prenant la « main avec un véritable intérêt, je vous plains de « toute mon âme : j'ai assez souffert dans ma vie pour

« compatir à la douleur ; j'admire et je respecte une « vocation admirable qui porte à renoncer au monde « pour se consacrer au service de Dieu : il y a là « moins de peine, et plus de repos ; mais la vocation « du désespoir n'est point durable, et déplaît au « ciel. »

Je continuai à lui parler ainsi pendant une demi-heure; enfin, j'obtins, non sans peine, qu'elle examinerait sa vocation, et se donnerait le temps nécessaire pour y bien réfléchir : la reconnaissance de sa compagne était grande, car tout le monde semblait chérir cette fille et la plaindre ; elle paraissait fort au-dessus de son état. Notre dîner fut silencieux ; rire et causer en face de tant de douleur nous eût paru une profanation. Nous nous levâmes, et quand nous quittâmes cette petite auberge où j'avais apporté quelque consolation, des larmes et une touchante expression de regrets nous témoignèrent que nous y laissions deux âmes reconnaissantes qui auront trouvé quelques bonnes prières pour les voyageurs ; je me sens encore ému en retraçant ce souvenir.

Avant de nous engager dans le Tyrol, pays si riche, où les routes sont admirables ; avant de pénétrer dans cette belle et pittoresque vallée, entourée de belles montagnes l'espace d'environ vingt-cinq ou trente lieues ; avant d'admirer ce pays si riche, si nouveau, si peu connu, si peu exploré par nos artistes, jetons sur la situation politique de l'Italie un triste et dernier coup d'œil. Partout j'y trouvai la haine de l'Autriche, et la lassitude de ce joug ; les populations y sont généralement bonnes, religieuses et attachées à leurs souverains ; mais partout des conspirations terribles sont

prêtes à éclater; car partout ce pays est travaillé par des sociétés secrètes : rien n'égale l'effervescence des esprits à Bologne ; le hasard me fit avoir, sur la situation de cette ville, les plus pénibles renseignements. La présence des Autrichiens parviendra-t-elle toujours à tenir en bride tant d'exaspération ? Cela est fort douteux ! C'est la police de l'Autriche qui agit, surveille et découvre ; la police du pays ne sait rien ou ne veut rien voir.

La famille Bonaparte répand, dit-on, beaucoup d'argent, espérant trouver un auxiliaire dans une révolution qu'elle ferait tourner à son profit. Du vivant du duc de Reischtadt, cela pouvait être sérieux, tandis que ce n'est plus aujourd'hui qu'une intrigue sans portée; et puisqu'il est question de la famille de l'ex-empereur, je dirai que pendant mon dernier séjour à Rome, me rappelant la bonne volonté que le cardinal Fesch avait montrée sous l'empire pour ma famille; et fidèle au sentiment de la reconnaissance, j'allai lui rendre mes devoirs : un abbé qui me parut encore jeune, et très-actif, m'introduisit dans un modeste salon ; et, comme il s'asseyait sans compliment, me priant d'en faire autant, je lui demandai quand j'aurais l'honneur de parler au cardinal.

« — Mais vous êtes devant lui, » me répondit mon introducteur. C'était lui, en effet. Je fis facilement excuser ma méprise; mais comme la famille Bonaparte a peine à me pardonner d'avoir contribué, bien que loyalement, à la chute de son chef, elle n'entend jamais prononcer mon nom sans une espèce de déplaisir ; aussi la réception du cardinal fut-elle d'abord des plus froides; mais une explication franche de ma

part nous mit bientôt à l'aise : il causa avec autant de grâce que d'esprit, et nous nous séparâmes les meilleurs amis du monde.

La cour n'était pas à Vienne quand nous y arrivâmes. C'est une fort belle ville, mais on l'a promptement parcourue. J'allai passer quelques heures aux eaux de Bade, à quelques lieues de la ville, et visiter le magnifique château de Schœnbrun, vieille et gothique habitation, et ce parc magnifique qui atteste la grandeur du souverain. De retour à Vienne, j'allai à une demi-lieue passer deux heures avec madame la comtesse Cichy, belle-mère actuelle de M. de Metternich. Notre conversation fut longue, et je fus charmé de l'esprit de cette dame ; elle m'engagea beaucoup à voir son gendre : c'était mon désir, et je m'arrangeai en conséquence; mais malheureusement des affaires ayant engagé M. de Metternich à quitter Carlsbad la veille du jour où j'y arrivais, nous nous croisâmes en route par un temps horrible; et il me fut même impossible d'avoir la pensée de lui demander de s'arrêter.

Je trouvai à Carlsbad le comte de ***, qui a toute la confiance du ministre : je lui fus présenté à une soirée, et notre conversation fut tellement intéressante et animée, que tout le monde avait quitté le salon lorsque nous causions encore. Ce fut l'aimable et spirituelle marquise de La Rochelambert qui me mit en rapport avec le comte; et cet entretien me mit au courant de bien des choses que je désirais savoir. Nous ne passâmes que vingt-quatre heures à Carlsbad, et ce fut avec un regret sincère que nous quittâmes sitôt ce séjour délicieux.

Je dois le dire ici, partout je rencontrai, à l'étranger, jalousie de la prospérité passée de la France, mépris pour le présent, regrets et même remords de s'être tant hâté de reconnaître le principe d'insurrection, personnifié en Louis-Philippe ; avec cela, l'idée bien arrêtée de ne pas faire la guerre; nulle confiance en ce qui existe ; jugement sévère sur la politique de Charles X et sur la manière dont il a perdu sa couronne; vœux pour son petit-fils, comme principe, et en même temps appréhension de la force que ce principe régénéré donnerait à la France ; confiance entière dans la puissance de l'Autriche, dans sa politique, dans sa police, pour connaître ; et dans son armée, pour défier toutes les tentatives de l'esprit révolutionnaire en Allemagne.

Je trouvai à Vienne un des hommes les plus honorables et les plus justement estimés, M. de Montbel. Son nom, placé à la suite des fatales ordonnances de juillet, lui interdit de rentrer dans sa patrie ; il les combattit, mais sa loyauté l'empêcha de se retirer au moment du danger.

Si le gouvernement, au lieu de prendre l'offensive, eût laissé la Chambre refuser l'impôt sur une question de prérogative royale, le pouvoir aurait eu tout le pays pour lui.

Nous parlâmes avec M. de Montbel de la cour exilée; et nous fûmes sur tous les points parfaitement d'accord. Il devait me précéder à Buschtiérad. Quelques affaires me retinrent un demi-jour à Prague. J'y trouvai, retiré dans un quartier éloigné, avec sa femme si belle et si bonne, et ses enfants si charmants, un homme, le duc de Guiche, dont la franchise peut quel-

quefois déplaire; mais dont le dévouement au Dauphin est sans bornes.

Nous traversâmes, pour quitter Prague, les cours d'un immense château, le Hradschin, espèce de ville que la famille royale de France habita quelque temps, et où elle doit retourner cet hiver. C'est au château de Hradschin que réside l'empereur d'Autriche dans ses voyages de Bohême. Ses sujets l'aiment comme un père, le respectent comme prince, et viennent le consulter comme un habile légiste. François II a compris qu'un roi devait aimer à se montrer l'égal de ses sujets, et à condescendre à tous leurs besoins. « Cette affaire regarde tel chef de division, » disait un jour l'empereur à l'un de ses nombreux consultants; « c'est un brave homme, allez le trouver. » « — Mais, Sire, je ne sais pas son adresse. » L'empereur sonna et la lui fit donner. « — Mais, Sire, je ne « sais pas écrire. » L'empereur l'écrivit. — « Mais, « Sire, sans recommandation je serai mal accueilli. » L'empereur le recommanda.

Si l'empereur va au Prater, admirable promenade située au dehors des faubourgs de Vienne, Sa Majesté ne permet pas que sa voiture dépasse le plus modeste équipage.

C'est en entrant ainsi dans tous les intérêts sociaux et en les respectant, que les rois se font considérer et chérir.

Buschtiérad[1] est un vieux château, situé à cinq lieues de Prague et à cent lieues de Vienne. On traverse,

[1] Cette relation a paru dans le livre des *Cent et Un*, en 1834.

avant d'y arriver, d'immenses plaines où rien ne repose la vue, et où tout, au contraire, dispose l'âme à la tristesse. Un temps affreux imprimait à nos pensées une teinte plus mélancolique. A un mille environ, une longue avenue de pommiers avertit qu'on doit quitter la route; et on entre, presque sans s'en douter, dans une espèce de cour arrangée en jardin. Rien de remarquable dans l'aspect de cette vieille et laide maison, que l'on est convenu d'appeler château. Les arcades forment en bas une espèce de cloître qui règne sur toute la façade et aux deux ailes. L'aile de droite est une grande et belle ferme contiguë au château, et qui en est une riche dépendance. Quelques allées et nombre de vieux arbres forment un petit jardin du côté opposé à la cour.

Cette habitation, cédée à Charles X par le grand-duc de Toscane, domine un joli vallon en forme de cratère. Des maisons isolées, entourées de feuillage, une belle végétation, et au fond du vallon un petit étang dans de jolies proportions, environné de beaux arbres, donnent l'idée de ce séjour qui renferme à la fois tant de grandeur et d'infortune; de ce coin de terre isolé qui fixe les yeux de l'Europe, en inspirant aux uns des pensées de crainte, et aux autres d'espoir; de ce lieu, enfin, dont la garde est au ciel, mais où, cependant, toutes les précautions sont prises de manière à ne laisser aucune crainte. Vingt hommes, qui se renouvellent toutes les vingt-quatre heures, y font constamment un service d'honneur.

Ce château est la demeure d'un prince grand par la dignité avec laquelle il supporte les revers de sa fortune; rien n'a pu le changer ou l'abattre. Charles X

n'a bien compris ni son pays, ni l'époque à laquelle il vivait : ses idées sont restées immuables ; le siècle avait marché. Aussi y eut-il entre le pays et le souverain un grand malentendu, dont les conséquences devinrent funestes à tous. Mais quant à la politique étrangère, disons avec la même franchise, que le roi la dirigeait avec une noble et généreuse indépendance ; et que, grâce à lui, la France commençait à reprendre la position qui lui convient. Alger et la Grèce donnent un démenti formel à ceux qui voudraient soutenir une allégation contraire. Son goût pour les arts lui fit élever des monuments durables que l'histoire célébrera. Elle attestera aussi les regrets des artistes qui méconnurent un moment sa munificence.

Au reste, l'impossibilité de revenir sur l'abdication qu'il a signée lui est démontrée comme à nous.

Le cœur me battait en descendant de voiture; et je m'élançai chez le duc de Blacas, dont l'abord glacial m'eût découragé si je n'avais été décidé à ne point m'en apercevoir. Aussi chercha-t-il à m'en dédommager plus tard par ses soins et par son obligeance.

M. de Blacas est un vrai modèle de dévouement. C'est lui qui maintient l'ordre dans la maison, et qui est chargé de tous les détails ; c'est lui qui présente au Roi toutes les personnes qui viennent faire leur cour à la famille royale. Il écoute ce qu'on lui dit, et met sous les yeux du Roi ce qu'on lui écrit ; mais il ne parlerait pas d'un objet qui ne serait pas dans ses attributions ; il entend les affaires mieux que beaucoup de ceux qui le blâment. Il connaît l'impopularité qui s'attache à son nom. Aussi ne m'a-t-il paru

nourrir aucune pensée d'ambition. Il est une vingtaine de noms antipathiques à la France : ce sont des médailles vivantes de la cour passée. Ceux qui les portent eurent leur mérite, sans doute ; mais chaque siècle a ses nécessités comme ses répugnances.

Je priai le duc de Blacas de descendre chez le Roi, afin de prévenir Sa Majesté de mon arrivée. Déjà il l'avait fait en apercevant ma voiture, et il m'introduisit aussitôt, non dans le cabinet particulier de Charles X, mais dans un premier salon où ce prince reçoit habituellement. Le Roi me reçut à Buschtiérad comme dans son cabinet des Tuileries : il me tendit la main avec bonté, et je m'inclinai profondément.

J'avais avec moi mon neveu[1]. Le Roi l'accueillit avec une grâce toute particulière. M. le duc de Blacas restait présent à l'entrevue. Après quelques paroles échangées, le Roi me dit :

« — Le duc de Blacas a dû vous prévenir qu'il m'é-
« tait impossible de vous loger, je n'ai pas une cham-
« bre; vous n'en trouverez pas une seule dans le vil-
« lage; je pense que vous allez repartir pour Prague :
« j'ai aujourd'hui quatre personnes à dîner, et je ne
« puis vous retenir; mais vous reviendrez demain.

« — Sire, j'ai passé dix-huit nuits pour avoir quel-
« ques jours à ma disposition, et, fallût-il rester dans
« ma voiture, je ne quitterai pas Buschtiérad avant
« sept jours, ne songeant qu'au bonheur de revoir
« le Roi, et fort peu occupé de mon lit et de mon
« dîner.

« — Comment ferez-vous? dit le Roi.

[1] M. le comte d'Hinnisdal.

« — Je l'ignore, Sire; mais ma résolution est inva-
« riable.

« — Vous viendrez dîner demain, et les jours sui-
« vants. »

Je ne prolongeai pas cette entrevue, et demandai au Roi de le voir en particulier. Sa Majesté m'indiqua le lendemain à trois heures.

En sortant, j'allai offrir mes hommages à madame la Dauphine, à qui je demandai aussi une audience particulière; et, plus tard, d'après son désir, une à M. le Dauphin, qui loge au même étage dans un long corridor allant d'un bout à l'autre du château au premier et au second étage, et que vient interrompre au premier une immense pièce qui sert de salle à manger. Je montai ensuite chez M. le duc de Bordeaux et chez Mademoiselle, qui sont à l'étage supérieur ; c'était aller d'émotions en émotions : j'en rendrai compte plus tard. Il était six heures quand j'eus terminé mes visites ; et la pluie qui tombait à torrents me rendait assez difficile la recherche d'un logement ; les chevaux de poste qui m'avaient amené étaient encore à ma voiture.

Je rencontrai un valet de chambre parlant assez mal la langue du pays, qui est un mauvais allemand, et je le priai de me servir d'interprète.

Je ne savais trop où porter mes pas lorsque, attiré par une fumée épaisse qui sortait d'une chaumière voisine, j'entrai chez le forgeron, chef de cette maison, et d'une bonne et excellente famille qui me reçut d'abord avec cette immobilité allemande dont rien ne peut donner l'idée, ne répondant à ma pantomime pressante que par un flegme désespérant. Le traité se

conclut enfin à ma grande satisfaction, et le désintéressement de ces braves gens égala leur obligeance.

Ils me cédèrent une petite chambre à deux lits, et finirent par me prendre en affection. Ce fut du logis du forgeron que je me dirigeai tous les jours vers la demeure du roi.

L'habitude du pays, assez maussade pour ceux qui n'y sont pas faits, est de coucher sans draps; et nous nous disposions, avec quelques regrets, à céder à cet usage fort peu commode, quand madame de Gontaut, avec une obligeance tout aimable, devinant notre embarras, voulut bien y remédier. Mademoiselle ayant entendu dire que nous étions fort mal établis, avait la bonté de nous envoyer tous les matins un pain de son déjeuner.

Absorbé dans mes pensées, et ne pouvant m'étendre dans un lit plus court que moi, je ne fermai pas l'œil de la nuit. Je me disposais à mon audience du lendemain, décidé à une franchise que j'ai toujours puisée dans mon dévouement. J'avouerai cependant que je me sentais plus de respect encore pour Charles X dans l'exil, que pour le Roi sur son trône.

Ce prince mène à Buschtiérad la vie la plus simple, et ses manières sont toujours pleines de grâce et de dignité : sa santé est bonne, et il n'a pas vieilli d'un jour depuis trois ans soit au moral, soit au physique. Un frac bleu sans aucune décoration, un pantalon de drap et un gilet blanc, telle est sa mise. Tous les jours il se promène deux ou trois heures, absolument seul, dans la campagne; il ne monte presque jamais à cheval, et chasse fort rarement; l'écurie est réduite au plus strict nécessaire.

Jamais Charles X n'a été plus respecté dans son intérieur. C'est lui qui fait les frais de l'établissement : les gens sont mis simplement en frac, et servent avec zèle et attachement; leur nombre est limité à ce qu'exige le service; rien ne manque, mais rien n'est superflu.

On a parlé des conseillers de Charles X; ils n'existent réellement point: le Roi a une volonté qu'il puise dans ses propres réflexions, et à laquelle il tient quelquefois trop fortement. Le cardinal de Latil ne voit jamais le Roi en particulier, et s'est hautement expliqué à cet égard. Une vieille habitude de fidélité, une entière sécurité sur le sort de son diocèse, confié à des mains habiles, le retiennent au séjour de l'infortune. Plus d'une fois il a songé à s'en éloigner; et sans doute il est permis de regretter que son hésitation, qui se prolonge, donne lieu à des bruits sans fondement, mais non pas sans inconvénients.

A l'extrémité de la salle à manger, près de trois fenêtres qui donnent sur la campagne, est dressée une table qui sert de pendant à un billard placé à l'extrémité opposée.

A dix heures précises, la famille royale se rassemble pour déjeuner, et à six heures on dîne. Les princes, Mademoiselle et le duc de Bordeaux offrent, avec une extrême politesse, des plats qui sont devant eux; trois ou quatre étrangers sont presque toujours admis : il règne une grande aisance, et il n'y a nulle sévérité d'étiquette. La chère est simple, mais bonne; le Roi dit en général un mot obligeant à chacun, et donne l'exemple aux convives en mangeant de très-bon appétit. Madame la Dauphine est à sa droite; Ma-

demoiselle à sa gauche; le duc de Bordeaux à côté de Madame; M. le Dauphin à côté de Mademoiselle; la duchesse de Gontaut auprès de M. le Dauphin; le duc de Blacas est en face du Roi; à sa droite le cardinal, et à sa gauche la vicomtesse d'Agoust, dont toutes les pensées, tous les soupirs sont pour Madame. MM. O'Hëgerthy père et fils, écuyers, l'un du Roi, l'autre de madame la Dauphine, dînent avec le Roi. Une heure après le déjeuner, la famille royale se sépare, et reçoit en particulier les personnes que leur fidélité conduit à Buschtiérad; vers deux heures, le Dauphin et la Dauphine vont promener tête à tête en calèche, ou bien le Dauphin suit, au pas de son cheval, madame la Dauphine, qui a besoin d'un grand exercice, mais monte rarement à cheval.

Vers une heure et demie, je me rendis chez le duc de Blacas, et je causai longtemps avec lui, heureux et satisfait de ses dispositions. M. de Montbel était à Buschtiérad depuis deux jours, et le Roi ne lui avait encore rien dit d'une affaire qui occupait et la France et l'Europe. Il attendait lui-même pour en parler; mais son opinion n'était point douteuse.

A trois heures, le duc de Blacas me conduisit chez le Roi, et il me laissa seul avec lui. Dans les autres entretiens que j'eus avec Sa Majesté, ce fut le valet de chambre de service qui m'annonça.

Quand j'entrai, le Roi paraissait un peu prévenu contre ce que j'allais dire.

Suivant son ancienne habitude, Sa Majesté m'engagea à parler, promettant de m'écouter; et cependant il me dit aussitôt avec une extrême bonté :

« — Ah ! La Rochefoucauld, si je vous avais cru ! »

« — Laissons le passé, répondis-je, Sire, et occupons-« nous de l'avenir. »

Je retrouvai, en présence de Charles X, cette indépendance que donne le véritable dévouement, mais je parlai avec une si grande mesure que le Roi daigna le remarquer. Il ne se prononça pas, mais j'espérai avoir fait quelque impression sur son esprit et surtout sur son âme, en rappelant les besoins de la France, ce qu'elle demandait et attendait.

« — Certes, Sire, je ne suis pas suspect en parlant « des jésuites; car Votre Majesté doit se rappeler qu'à « une certaine époque nous parvînmes à faire déchi-« rer par Louis XVIII l'ordonnance que M. de Cazes « lui avait fait signer pour leur expulsion du royaume; « mais très-injustement il règne contre eux dans ce « moment, en France, les plus grandes préventions; « et les laisser auprès du duc de Bordeaux peut avoir « les plus graves inconvénients.

« — Vous pouvez avoir raison, me dit le Roi; mais « ils y sont : qui leur dira de s'en aller?

« — En quittant le Roi, j'irai leur parler. »

Je le fis en effet, et je trouvai chez l'un d'eux, homme éminemment distingué, autant d'abnégation que de sagesse. Six semaines après mon départ, les deux jésuites avaient quitté le prince.

Je parlai ensuite avec chaleur de madame la Dauphine et du duc de Bordeaux. Le Roi parut ému; il marchait avec moi, et s'assit plusieurs fois pendant une première conversation qui dura plus d'une heure et demie.

« — Madame a cédé ses droits, lui dis-je, à la « reine Marie-Thérèse; mais quel reproche la France

« et Madame ne seraient-elles pas en droit d'adresser « à madame la Dauphine, si cette princesse laissait « compromettre le précieux dépôt qui lui est confié! « Puisse un jour Madame venir s'associer, avec son « titre de mère et l'énergie de son caractère, à toutes « les nobles pensées de Marie-Thérèse! »

Frappé de plusieurs choses générales que je disais, le Roi m'engagea à en conférer avec le duc de Blacas, ajoutant :

« — Il est inutile de lui parler de l'éducation du « duc de Bordeaux; car cette affaire ne le regarde « pas. »

On voit à quel point est peu fondée la supposition qu'on influence le Roi; aucune personne n'ose prendre la parole sur un sujet quand le Roi ne la lui a pas donnée.

Charles X, revenant à plusieurs reprises sur le passé, me dit ces paroles remarquables :

« — J'aurais cru manquer à moi comme aux Fran-« çais en prenant, pour la promulgation des ordon-« nances, des précautions que je regardais comme « inutiles; rien ne m'a plus étonné que cette opposi-« tion formidable, et je ne pouvais me persuader « qu'elle durât. Aujourd'hui même je ne me reproche « qu'une seule chose, c'est ma trop grande confiance. « Une conspiration existait; et ceux qui s'en sont « vantés ne pourraient le nier : je voulais sauver la « France et le trône, et plus tard les Français auraient « été forcés de reconnaître que je n'avais jamais eu « l'intention de renverser la Charte que j'avais ju-« rée. »

Charles X est de bonne foi avec lui-même; M. de

La Fayette ne l'est-il pas aussi? mais tous deux, dans un genre bien opposé, rêvent l'impossible.

En sortant de chez le Roi, je me rendis chez madame la Dauphine ; mais, comme ma conversation avait duré plus longtemps que je ne l'avais cru, je vis avec regret qu'il ne me restait que vingt minutes avant l'heure à laquelle Madame se rend chez le Roi ; aussi demandai-je la permission de ne dire que quelques généralités, et de revenir le lendemain.

Ma demande fut accueillie avec bonté ; Madame me demanda si j'avais sollicité une audience du Dauphin. Je répondis que j'allais la demander; et je me retirai.

J'ai nommé le Dauphin, et j'avouerai sans détour que je suis arrivé à Buschtiérad avec de telles préventions que je redoutais de voir ce prince en particulier. Je dirai avec la même simplicité que je l'ai trouvé tout autre que je ne m'y attendais. J'ignore si tout le monde me comprendra; mais du moins ne pourra-t-on refuser d'ajouter foi à un langage aussi franc. Sa conversation fut aussi sage que modérée ; sa volonté formelle est de ne se mêler de rien ; ses soins de fils, son respect, sont admirables ; sa résignation est entière, bien qu'il ne se fasse aucune illusion ; pas un mot d'aigreur ne lui échappe sur le compte de qui que ce soit; il n'a oublié personne, et m'a remis de sa main une liste de quelques serviteurs, me demandant de chercher à leur être utile.

Notre siècle n'est plus à la hauteur des martyrs ; on ne les comprendrait pas. Ce prince a regardé l'obéissance passive comme le premier de tous les devoirs ; il n'est pas plus possible de le juger sévèrement, que de blâmer un saint qui a le courage de

tout sacrifier à la pensée de l'autre vie. Il a senti avec amertume sa position ; mais sa conscience n'a pas reculé devant ce qu'il a regardé comme une obligation sacrée ; et après avoir donné quelques conseils qui furent repoussés, il se renferma dans une entière abnégation de lui-même : permis de le plaindre, permis de ne point sentir le courage de l'imitation, permis de juger autrement sa position, comme il le dit lui-même ; mais impossible de l'accuser. Ses idées sont loin d'être baissées, comme on s'est plu à le répandre ; elles ont même semblé se retremper dans le calme et dans la solitude. Mon neveu, M. d'Hinnisdal, qui ne connaissait ce prince qu'à travers ses préventions, a été tellement frappé de le trouver si contraire à ce qu'il pensait, qu'il a conçu pour le Dauphin, peu connu et fort calomnié, autant d'estime que d'attachement. Je voudrais pouvoir répéter chaque parole de ce prince ; elles feraient revenir bien des Français de l'erreur où j'étais moi-même.

Du reste, se tenant entièrement en dehors de la politique, il témoigne le plus tendre et le plus touchant attachement au duc de Bordeaux et à Mademoiselle, et approuve tout ce que font le Roi et madame la Dauphine.

« — Je vois ce qu'il faut à la France, disait un « jour le Dauphin à quelqu'un qui me l'a répété ; « c'est mon neveu conduit par ma femme. »

Mademoiselle, âgée de quatorze ans, en a dix-huit pour la raison, comme pour les sentiments et la grâce : elle est adroite à tout ce qu'elle fait, sait le dessin, la musique et plusieurs langues. Habituellement vêtue de blanc, sa mise est élégante et simple ; sa

conversation est aimable et spirituelle. Comme elle parle de la France ! comme elle verse sur son exil et sur celui de sa famille des larmes qui en arracheraient à ses ennemis mêmes, ou plutôt à ceux de sa famille !

« — Nous aimons tant la France ! nous dit-elle « plus tard, lorsque nous lui fîmes nos tristes adieux ; « nous aimons tant les Français ! ils nous ont bannis ; « mais tous mes vœux sont pour eux et pour la « France ; parlez quelquefois de nous, qu'on ne nous « oublie pas dans l'exil. Hélas ! combien durera-t-il, « ce pénible exil ?... » Disons-le franchement, jamais éducation ne fit plus d'honneur aux personnes auxquelles on l'a confiée.

Non, non, princesse, la France ne vous a point bannie, la France ne fut point consultée : un divorce s'était, il est vrai, déclaré entre Charles X et elle ; mais là se bornaient les idées de la France, et l'histoire en dira plus que ma plume.

En face de la petite porte du château est un étroit jardin où Mademoiselle passe une partie de ses récréations ; une petite maison, grotesquement construite, en fait la décoration. Tout est simple autour des jeunes princes ; ils se ressentent eux-mêmes de la bonté de la famille, et ils sont chéris de tous ceux qui les approchent.

Le duc de Bordeaux, cet enfant d'avenir, est plus avancé que ne le comporte son âge : Son instruction dans les langues anciennes, en histoire, en géographie et dans les sciences qui lui sont soigneusement enseignées, est déjà remarquable ; il est adroit à tous les exercices du corps : il monte à cheval à merveille, et

tous les jours pendant deux ou trois heures, bravant la douleur, il ne comprenait pas qu'on le plaignît d'un coup de pied que lui avait donné le cheval de son gouverneur ; il fait bien les armes ; il casse à trente pas au pistolet une tête de poupée ; il est raisonnable et enfant tout à la fois ; adoré des siens, il les chérit ; il est spirituel, pénétrant, réfléchi, vif, plein d'énergie et de résolution ; il se soumet, mais on voit qu'il saura commander ; il examine, écoute et sait entendre ; il n'est pas grand, mais il est fort et a beaucoup des manières et de l'air du duc de Berry.

« — Comment trouvez-vous le duc de Bordeaux ? » me demanda un soir la Dauphine dans le salon (c'était le troisième jour depuis mon arrivée).

« — Il me serait assez difficile, Madame, répon-
« dis-je, de pouvoir en juger, car je n'ai pas encore
« adressé deux mots en particulier à Son Altesse
« Royale ; je comprends la surveillance, mais il me
« semble qu'il pourrait y avoir quelques exceptions. »

Le lendemain, en allant dîner, le duc de Blacas m'invita à me placer auprès du jeune prince. Je me trouvais ordinairement assis entre MM. d'Agoust et O'Hëgerthy fils.

Je ne crois pouvoir mieux faire juger le duc de Bordeaux qu'en rapportant à peu près la conversation que j'eus avec lui.

« — Je pense, Monseigneur, que l'on répète sou-
« vent à Votre Altesse Royale que tous les Français la
« chérissent et la désirent. Dieu fera, sans doute, que
« cette heureuse fiction se réalise un jour ! mais il
« n'en est rien encore. Une couronne est un pesant

« fardeau, et un prince doit se rendre digne de la « porter, par ses vertus comme par ses lumières ; il « faut que chaque Français puisse croire, que Monsei- « gneur vaut mieux que lui, et qu'il est plus éclairé, « plus instruit : alors on désirera Monseigneur pour « lui-même, tandis qu'il n'est encore que la repré- « sentation d'un principe qui ne sera invoqué par la « France que quand elle y verra son bonheur et son « salut. Ce sentiment, moins flatteur que l'amour, « est plus durable. J'ai foi à la légitimité, Monsei- « gneur, mais ma confiance sera bien plus grande, « si Votre Altesse Royale se rend digne de l'avenir qui « lui est réservé. »

Le prince m'écoutait avec une sérieuse attention, et il semblait ne pas perdre un mot. Madame la Dauphine souriait en ayant l'air d'approuver ; elle regardait son royal neveu avec l'intérêt et la tendresse d'une mère.

« — Je parle à Monseigneur un langage bien sé- « vère, et je crains de l'ennuyer.

« — Pas du tout, me dit Son Altesse Royale, j'écoute « avec attention tout ce que l'on me dit, et je n'oublie « rien. »

Le dîner allait finir; on sortit de table et nous restâmes dans le salon ; je me sentis pris par derrière ; c'était le jeune prince ; il me saisit les deux mains.

« — Allons dans l'embrasure de cette fenêtre, me « dit-il, achevons notre conversation, car je suis assuré « que vous avez encore bien des choses à me dire ; et « puis vous me parlerez de votre prison. Nous en avons « été bien occupés. »

On vint proposer à Monseigneur une partie de bil-

lard (c'est l'habitude de tous les jours après le dîner); il la refusa ; on revint au bout d'un quart d'heure.

« — Je croyais vous avoir dit, ajouta-t-il d'un ton « ferme, que je ne voulais pas y jouer aujourd'hui. »

A huit heures, le jeune prince rentre chez lui ; et, à huit heures et demie, Mademoiselle quitte le salon. La mise du prince est une veste ronde, de couleur verte, un gilet blanc, un pantalon large, ordinairement blanc.

« — Mais vous êtes tout mouillé, lui dit un jour la « Dauphine en venant dîner.

« — Ma seconde veste n'est pas encore terminée, « répondit simplement le prince ; d'ailleurs cela ne « fait rien. »

Il sort par tous les temps, accompagné d'O'Hëgerthy père, de son gouverneur et d'un domestique. On pense généralement que l'éducation du prince a été fort bien dirigée par M. de Barande, que l'on regrette.

Je n'ai encore dit que peu de mots sur madame la Dauphine. Princesse admirable, femme vraiment héroïque ! qui dira vos malheurs comme vos vertus, vos infortunes comme votre courage? qui peindra l'amour de cette princesse pour la France, son occupation constante, ses sentiments si français? qui verrait sans déchirement et sans reconnaissance couler ses larmes sur nos calamités? Elle a tout pardonné ; pas un reproche ne lui échappe ; elle n'a de haine pour personne, elle a tout oublié, mais non point assez cependant pour ne pas s'être éclairée par l'expérience.

Marie-Thérèse permet qu'on lui parle de tout ; elle repousse les éloges ; elle écoute le blâme sans s'irriter,

et sa bonté encourage la franchise. Elle reconnaît qu'elle a vécu trop isolée de tous les intérêts français ; mais un principe d'obéissance, plus ou moins bien entendu, la tenait en dehors de tout. Son Altesse Royale sent aujourd'hui l'importance du rôle de mère qui lui est confié ; décidée à le bien remplir, elle en comprend les obligations. Oh ! que ne puis-je retracer ici un entretien qui dura plus d'une heure ! On apprendrait à la connaître. Elle comprend la France, elle entre dans ses idées, dans ses sentiments ; elle veut tout pour la France, et rien que par la France.

« — O jamais ! jamais ni guerre civile, ni guerre « étrangère, ni émeute, me dit-elle ; ce n'est pas par « une conspiration que nous voudrions revenir en « France ; nous ne voulons pas lui être imposés, il « faut qu'elle nous désire. Hélas! qui peut aujour- « d'hui envier une couronne? une couronne est un « si terrible poids à supporter ! On m'a dit ambi- « tieuse !... toute mon ambition eût été le bonheur « et la gloire de la France. Monsieur de La Roche- « foucauld, ajouta-t-elle avec un accent pénétrant, « un journal a osé dire que je n'étais pas Française ; « c'est le seul reproche que je me rappelle... il m'a « déchiré l'âme ; quelle cruelle injustice ! c'est la « seule injure qui m'ait véritablement blessée. Oh ! « croyez et répétez que je suis Française, uniquement « Française, Française avant tout ; tous mes sentiments « sont français ; toutes mes pensées, tous mes vœux « sont pour la France. Nous élevons le duc de Bor- « deaux pour la France ; mais c'est la France seule « qui peut et doit le réclamer ; c'est à elle seule que « nous le rendrons si elle le croit utile ou nécessaire à

« son bonheur comme à son repos ; nous voulons qu'il « soit digne un jour du rôle qu'il doit remplir, si le « ciel le lui destine. Croyez que rien ne pourra jamais « m'arrêter pour faire ou obtenir tout ce qui sera « utile aux intérêts de la France. Je ne suis pas aussi « maîtresse que quelquefois on semble le supposer; « mais du moins je n'aurai rien à me reprocher ; fiez-« vous à mes paroles. »

Paroles précieuses, qui ont été suivies d'un succès tant désiré! Deux hommes indiqués pour l'éducation du jeune prince semblaient réunir tous les suffrages, et nos ennemis mêmes les redoutaient; c'étaient MM. de Chateaubriand et Oudinot ; mais on ne peut qu'approuver les choix qui ont été faits, et les noms des élus sont une garantie pour la France[1]. Vu les circonstances, je désapprouvais le choix des jésuites, je l'avoue ; mais je respecte leur ordre qui a rendu de si éminents services à la religion et au monde ; et d'ailleurs, quand il y a des associations qui cherchent à détruire, il est heureux qu'il y en ait qui veuillent conserver. Un répétiteur jésuite a, pendant deux mois, donné des leçons au royal enfant ; mais les jésuites ne s'étaient point emparés de la maison, comme on s'est plu à le répéter ; ils ne conduisaient rien, et, les leçons terminées, il n'était pas plus question des jésuites que s'ils n'existaient point.

Ceux qui supposent qu'il serait facile de faire tomber le duc de Bordeaux dans des exagérations dont personne ne veut, ne l'ont ni vu ni entendu : il est obéissant ; mais il a dans l'esprit une énergie et une pé-

[1] MM. Frayssinous et le comte de Bouillé.

nétration qu'il ne serait pas facile d'égarer à ce point... Que la France se rassure, et qu'elle voue un éternel hommage de reconnaissance à Marie-Thérèse, à une princesse qui a compris ses vœux comme ses besoins, et qui ne laissera pas son ouvrage incomplet. Elle n'a rien fait pour s'emparer du rôle que le ciel lui impose au nom de la religion, de l'honneur, de la morale et de la politique ; elle verse des larmes de regret en songeant aux circonstances qui l'ont placée si haut ; mais elle en comprend toutes les conditions, tous les devoirs, et saura les remplir. Jamais on ne pourra penser à quel point Madame a grandi dans l'infortune, et combien elle s'est éclairée sur les idées et sur la situation réelle de la France, comme sur les nécessités du moment :

« — Que les royalistes ne précipitent rien, me « disait encore Marie-Thérèse, et qu'ils s'arment de « patience ; c'est à la France que je m'en remets, à la « France seule que je me fie, je veux tout devoir à « elle seule ; j'ai foi en elle et à l'expérience qu'elle « acquiert tous les jours, pour comprendre et sentir « quels sont ses véritables intérêts. Toute ma tendresse « est pour le duc de Bordeaux ; ma vie tout entière « est à lui et à la France ; puisse mon existence de- « venir utile à l'un comme à l'autre ! »

La France veut l'ordre, et si elle redoute tout changement, c'est surtout parce qu'elle ne veut à aucun prix d'une nouvelle révolution ; aussi la France a-t-elle ôté toutes les chances de succès à une république qui, pour arriver à donner des libertés, serait forcée de créer le pouvoir le plus despotique.

Nous étions arrivés à Buschtiérad un dimanche ; ce

fut le dimanche suivant que j'allais m'arracher de ce lieu si cher; j'avais passé la journée du samedi presque entière avec la famille royale; et, le lendemain, après le déjeuner, je devais aller, en particulier, prendre ses ordres, et déposer à ses pieds mon amour et mes vœux. Je rentrai chez mon forgeron le samedi soir, le cœur rempli des incidents de la veille, du jour et surtout du lendemain : je ne pus fermer l'œil[1].

Plein des réflexions qu'on a lues plus haut, je me levai avec le jour, étourdi par le bruit du marteau de la forge. Je pris la plume et j'écrivis quelques lignes pour les présenter à madame la Dauphine. A dix heures, nous allâmes entendre la même messe que la famille royale, et je me rendis au son de la cloche dans une chapelle attenant au château. Dans la tribune de droite étaient Charles X, le Dauphin et le duc de Bordeaux; dans celle de gauche, madame la Dauphine, Mademoiselle, madame de Gontaut, madame d'Agoust ; dans une troisième, le gouverneur baron de Damas, MM. de Montbel et de Blacas ; et en bas les personnes de la maison. Je me plaçai parmi ces dernières ; et, en pensant aux vœux ardents qui s'élevaient vers le ciel de ce coin de terre isolé, j'éprouvai moi-même un sentiment de foi exalté. Je priai pour la France et pour Henri.

Je revins faire mes adieux à mon hôte et à sa famille, dont les larmes m'annoncèrent les regrets. A midi, je me rendis auprès de Charles X, qui me reçut avec

[1] Nous avions rencontré à Buschtiérad un légitimiste dévoué, mais peu éclairé. Il me pria de lire un rapport qu'il voulait remettre à Charles X avant de s'éloigner. Je le refis presque en entier, et il n'y donna pas moins son nom.

une bonté toute particulière. Ce prince sait connaître le dévouement véritable, et lui pardonner sa franchise.

J'osai le presser pour savoir ce que je dirais à mon retour à Paris sur l'éducation de M. le duc de Bordeaux, voulant reporter ses paroles textuelles.

« — Dites que je veux me donner le temps de réflé-
« chir mûrement à de si graves intérêts; et que j'espère
« que les choses s'arrangeront de manière à satisfaire
« ceux dont je dois compter l'opinion. »

Je pris congé du roi.

Nous montâmes chez le duc de Bordeaux, qui fut charmant dans ses adieux, et nous témoigna les plus touchants regrets, en nous recommandant de parler de lui à tous ceux qui ne l'avaient point oublié.

Mademoiselle nous pénétra par sa sensibilité, comme par son expression bienveillante, par ses regrets et son amour pour la France.

Le Dauphin nous reçut en capote, sans compliment comme sans cérémonie, et il confirma le jugement impartial que nous avions porté pendant notre séjour. Son Altesse Royale nous ouvrit elle-même avec bonté la porte de communication qui conduit de son appartement chez madame la Dauphine.

« — Vous sortez de chez le Dauphin ? nous dit cette
« princesse.

« — Oui, Madame; et, pénétrés de ce que nous
« avons vu et entendu, nous répéterons hautement, à
« notre retour en France, le cri intime de notre con-
« science. »

Il faudrait avoir vu l'expression qui se peignit sur la physionomie de Madame pour la comprendre, et essayer de la rendre.

Je répétai en peu de mots, mais avec énergie, tout ce que je pensais, tout ce que je sentais, tout ce qui me paraissait indispensable. Je parlai de la France avec le sentiment qui anime un cœur français quand il parle de la patrie. Les larmes de Madame coulèrent, et elle nous promit solennement de faire tout ce qui dépendrait d'elle pour soutenir et défendre les intérêts et les droits de la France.

« — Ce n'est pas assez, dis-je à Son Altesse Royale, « de plaider en faveur d'une cause aussi belle, aussi « juste et aussi sacrée, il faut triompher à tout prix.

« — Fiez-vous à ma parole. »

Tels furent ses derniers mots, et nous nous arrachâmes de sa présence.

Une fois sortis, notre émotion, à M. d'Hinnisdal et à moi, était telle, que nous restâmes quelques moments à la porte, incapables de faire un pas de plus. Je montai ensuite faire mes adieux à madame d'Agoust, au cardinal, à M. de Blacas, à M. de Montbel et au baron de Damas. Nous partîmes pleins d'espoir, voyant que chacun avait la même pensée sur le sujet qui m'occupait, et que nous marchions vers le même but.

Nous nous rendîmes à Prague, où j'avais quelques affaires; mais nous ne pûmes dire un mot pendant le trajet.

Le lendemain, nous reprîmes la route de France. Nous devions passer encore cette fois au bout de l'allée de pommiers qui conduit au château de Buschtiérad. La poste est à quelque distance. Nous attendions dans la cour mon valet de chambre qui s'était perdu en partant de Prague. Quel fut notre étonne-

ment en entendant le pas de quelques chevaux, et en reconnaissant le duc de Bordeaux, qui vint à nous avec une grâce charmante.

« — Ah ! vous voilà, messieurs ; je suis enchanté « de vous revoir encore une fois. »

Il nous tendit la main; et, en piquant des deux, il partit au galop, comme une personne qui brusque de pénibles adieux.

Nos yeux se remplirent de larmes.

« — Veuillez encore, Monseigneur, porter au « château de Buschtiérad tous nos regrets et tous nos « vœux. »

Ce furent nos dernières paroles. Le prince avait disparu ; nous ne le revîmes plus ; et bientôt nous continuâmes notre route, le 5 août 1833, presque incommodés par le froid.

Nous nous arrêtâmes peu jusqu'à Paris ; on devinera ce que nous éprouvâmes en apercevant les Tuileries.

CHAPITRE XVI

ÉTAT DES BEAUX-ARTS EN ITALIE.

ARTICLE PUBLIÉ PAR LA GAZETTE DE FRANCE

Florence, 18 juillet 1833.

Il paraît que dans ce monde rien n'est stationnaire, et que tout doit être compensé dans cette balance éternelle qui préside à nos destinées. Il n'est donné à aucun pays de jouir à jamais des mêmes avantages; et le goût même, qui semblait inhérent au sol de l'Italie, a fui dans d'autres climats. L'Italie! patrie de tant de souvenirs, on la parcourt maintenant au milieu de ruines magnifiques; mais ces ruines mêmes attestent qu'elle n'est plus, et font craindre qu'elle ne puisse de longtemps renaître! Les volcans politiques et ceux de la nature menacent de l'engloutir; elle lutte, ou plutôt on lutte pour elle : comment et quand se fera sa résurrection? Ses peintres

ne sont plus; ou, s'ils existent encore, c'est pour attester qu'il fut dans ce pays, jadis privilégié, une gloire maintenant éclipsée. Les sculpteurs les plus distingués n'appartiennent plus à son sol (l'admirable Thorwaldsen est Suédois); le génie de Bartolini s'épuise à Florence en généreux efforts à lutter contre l'éternelle destinée de ceux qui marchent vers la vérité et le beau dans les arts. Ses virtuoses sont à l'étranger; ses cantatrices, c'est en vain qu'on les cherche; et si, par hasard, on en rencontre encore dont la voix commanderait l'attention :

« Que faire? vous disent-elles avec désespoir, devant un public qui, pour vous applaudir, vous force à crier! »

Ne demandez pas un orchestre à l'Italie; mais venez le chercher à Paris.

A Gênes, une cantatrice se fait remarquer par son jeu et par sa méthode, c'est mademoiselle Ungher; elle est Allemande, et l'infatigable directeur des Italiens, M. Robert, qui vient de parcourir l'Italie, accompagné de l'intelligent Severini, l'a engagée au théâtre de Paris pour deux années.

Mademoiselle Santi, qui possède une belle voix de contralto, préfère la France à l'Italie; et le jeune Russe Ivanoff, dont la magnifique voix de ténor fait les délices de Naples, renonce à sa patrie en notre faveur.

A Florence, une élève de Velutti, jetée par des malheurs de famille dans une carrière que ses sentiments et ses talents savent également honorer, ravit tous ceux qui l'entendent par sa méthode comme par la fraîcheur et la flexibilité de sa voix. Mademoiselle

de Schoultz est Suédoise, et le 1er octobre on la verra débuter à Paris. Par un singulier hasard, sa voix et sa personne ont assez de ressemblance avec celles d'une cantatrice qui a eu sur la scène les succès les plus mérités, et qui en la quittant a laissé les plus justes regrets, mademoiselle Sontag.

Mademoiselle de Schoultz est effrayée de débuter devant un public dont elle apprécie le suffrage; mais en y rencontrant une indulgence qui ne lui est pas nécessaire, elle recevra de ce même public, aussi généreux que bon juge, des encouragements qui lui permettront de développer tous ses moyens.

On doit une véritable reconnaissance à M. Robert, qui s'occupe ainsi des plaisirs de la capitale, et qui promet au Théâtre-Italien un avenir aussi brillant. Ce théâtre conserve les beaux talents qu'il possédait l'an dernier, tels que Tamburini, mademoiselle Julia Grisi, et le délicieux et parfait Rubini.

Zamboni, chef d'orchestre renommé en même temps que compositeur, doit prendre la direction de celui de Paris. Il semble que, lorsque le souffle des révolutions bouleverse un pays, il le dessèche plus promptement que le vent du désert ; et ces meneurs politiques qui agitent sourdement un peuple sont comme l'avant-garde et l'annonce d'une sorte de dégradation sociale.

La révolution de Juillet a frappé les arts de stérilité; elle a tout découragé, l'homme politique comme l'artiste, l'écrivain comme le poëte.

L'anarchie enfante toujours, soit un peu plus tôt, soit un peu plus tard, l'esclavage. Les révolutions ne hâtent pas les progrès des lumières; elles les arrê-

tent : ce sont les siècles qui marchent, et les hommes qui s'éclairent.

O France! redeviens donc sur tous les points, comme sous tous les rapports, un peuple qu'on puisse citer aux nations! Deviens l'orgueil de tes amis, et la terreur de tes ennemis! Que l'Europe te nomme comme un modèle de sagesse, d'union, de gloire, de repos; enfin, que chacun vienne apprendre chez toi à obéir et à commander!

Le temps peut-être n'est pas éloigné où tu seras signalée pour tes vertus, comme on te citait pour tes folies; et si l'Europe comprend bien ses intérêts, loin de t'envier ta prospérité, elle en jouira pour son propre avantage. Le repos du monde dépend du tien. Hâte-toi de l'assurer, en reconnaissant le seul principe qui soit pour l'ordre social une garantie et un moyen de progrès.

J'ai parlé de mademoiselle de Fauveau, voici une lettre que je reçus d'elle quelque temps après mon retour :

« Monsieur le vicomte,

« Je comptais sur votre lettre, comme je comptais « sur vos journées quand vous étiez ici. Que de choses « votre séjour ne m'a-t-il pas révélées! avec quel cou- « rage vous savez souffrir, sans même l'exprimer! « Vous avez eu pitié des malheureux laissés en ar- « rière sans amis; et quand ils en auraient, en est-il « qui vous soient comparables! en est-il qui conso- « leraient de vous! Malheur et honte à moi, si cela « pouvait être; je ne reviendrai jamais sur tout ce

« que j'ai découvert de grand et de bon en vous. Vous « avez dépassé bien au delà ce que j'avais cru. Pour-« quoi donc voulez-vous que je cherche vos défauts? « Eh! mon Dieu! ils sont comme vos qualités, atta-« chants, entraînants : il est résulté de votre séjour, « après la plaie vive de votre départ, un sentiment « heureux, car rien ne m'a paru plus solide, plus « sûr que votre affection. Je m'appuie de tout mon « pouvoir sur votre caractère; il me semble que les « lieues disparaissent, que l'exil n'est qu'un mot. Je « chéris ma solitude qui laisse au souvenir toute sa « puissance; l'écho de votre voix est encore dans mon « atelier : j'ai du cœur pour tout; enfin vous avez « embelli ma position, et m'avez réconciliée avec moi-« même.

« Je ne suis pas la seule qui ait souffert de votre « départ : mes bons hôtes me demandent quand « vous reviendrez; mon pauvre frère aussi : il vou-« drait vous prouver un jour sur quels cœurs sont « tombées vos bontés! de quelle famille vous avez pris « une éternelle possession! Vous savez, monsieur le « vicomte, que de tout temps mon dévouement était « à vous; à présent je sens toute la douceur qu'il y a « à penser qu'on possède votre souvenir; et la joie « intérieure qu'une pareille conviction répand sur « toutes les actions de la vie. Je bénis tout ce qui « m'est arrivé : ma carrière si bizarre et si fatigante; « mon avenir si incertain, tout est beau; vous avez « fait retourner ma vie en arrière : je me sens plus « jeune, moins défiante, plus préparée à tout. Que « Dieu vous récompense de ce bien, et qu'il permette « qu'un jour je puisse vous prouver ce que ma recon-

« naissance a de profond, et ce que mon admiration « a de réalité !...

« Adieu, monsieur le vicomte, que ne puis-je ajou- « ter que vous ne sachiez !...

« *Signé* : Félicie. »

CHAPITRE XVII

RETOUR EN FRANCE.

Impossible de faire un aussi grand voyage sans avoir à insérer dans ses notes le chapitre des accidents. Fort heureusement ce chapitre sera court; on ne peut nommer accident l'ennui et la fatigue de continuelles discussions, car à chaque poste il faut recommencer pour éviter que l'on n'augmente le nombre de vos chevaux. Je me rappelle une dispute épouvantable que j'eus à cinq ou six postes du mont Cenis : il était neuf heures du soir; menaces, cris, tout fut mis en œuvre pour me faire céder ou pour m'effrayer. Je pérorais de ma voiture; mais comme la discussion devenait plus vive, je sautai à terre, et, me précipitant au milieu d'une vingtaine de goujats, je leur fis lâcher prise et renoncer à leurs projets.

On devine qu'il y eut plusieurs épisodes de ce genre pendant la route; notre voiture servit à dresser dans les marais Pontins un cheval qui n'avait, je crois, jamais tiré : il fallait voir ses bonds, mais enfin il n'en résulta rien de fâcheux; nous fûmes quelquefois emportés sans accident; d'ailleurs les postes sont en général beaucoup mieux montées qu'autrefois.

Un jour, c'était en Allemagne et au milieu de la nuit, je venais de m'endormir, quand une secousse terrible me réveilla en sursaut; et la lumière de la lanterne me fit apercevoir un de nos chevaux au fond d'un trou fort profond : un tas de cailloux disposés pour la route avait enrayé fort heureusement la voiture, et l'autre cheval retenait de toute sa force pour ne pas être précipité avec son camarade; il y avait de quoi remercier la Providence, car nous eussions été brisés : le postillon était sur le siége, et il s'était endormi comme cela arrive sans cesse. Une autre fois pareil accident et beaucoup plus fâcheux nous serait arrivé si Célestin, mon domestique, ne s'était réveillé fort à propos.

Les postes d'Allemagne sont en général très-bien montées, les chevaux forts et robustes : les moindres postes sont de quatre lieues et demie à cinq lieues. J'ai vu deux chevaux monter sans renfort des montagnes d'une étonnante rapidité. Nous traversâmes presque toute l'Allemagne à deux chevaux; le tout dépend des premières postes : en payant bien le postillon, il ne se plaint pas de la lourdeur de la voiture, et vous passez.

En Italie, les postes sont aussi meilleures que jadis,

mais les chevaux sont moins forts généralement, et surtout moins bien soignés.

Il y a près de Florence, en venant du côté de Gênes, des chevaux d'une toute petite espèce, mais incroyablement bons et forts pour leur taille : deux chevaux nous firent faire deux postes extrêmement vite.

Avant d'arriver à Gênes, en venant de Turin, il y a une poste où les chevaux sont magnifiques, c'est avant de monter la Borquetta; cette route, autrefois si dangereuse, si effrayante, est aujourd'hui superbe.

Les postillons sont en général très-adroits. Les auberges sont en Italie plus soignées, et les hôtes y sont assez raisonnables pour le prix.

J'ai parlé de quelques notes, écrites en courant, le matin même du jour que j'eus l'honneur d'être reçu par madame la Dauphine pour lui faire nos adieux; en voici quelques-unes :

« On ne refait qu'avec le temps l'opinion d'un pays : témérité de croire qu'il soit possible et sage de heurter de front les sentiments de tout un peuple, et de blesser impunément même ses préjugés. Si on se jette à travers un courant impétueux, infailliblement il nous emporte ; le sage se contente de chercher à le détourner, pour le diriger ensuite; il faut des bâtardeaux, des digues, des écluses pour y parvenir. Il n'y a que Dieu dont la voix commande aux flots de s'arrêter. Un nom impopulaire est un obstacle à tout; et une cruelle expérience aurait dû rappeler qu'il n'y a pas de plus sûr moyen de dépopulariser un gouvernement. Un défi à l'opinion finit par exaspérer la nation;

le taureau ne regimbe que lorsqu'on le pique.

« La France est divisée, dit-on, et les royalistes ne s'entendent pas entre eux. Est-il donc si facile de les mettre d'accord, lorsque, dans un château habité par cinq exilés augustes et par quelques vieux serviteurs, il y a presque autant d'avis que de personnes; et quand on n'y sait pas encore bien clairement quel est le roi que les légitimistes doivent reconnaître. Le choix cependant ne peut être douteux; hésiter, c'est se susciter de cruels embarras; c'est s'entourer de misérables intrigues, quand on aurait tant besoin de marcher sur un terrain solide.

« Un roi digne d'un sort plus heureux a perdu sa couronne pour avoir persévéré, contre l'opinion générale, à laisser sa confiance à un homme qu'à tort ou à raison l'opinion repoussait.

« Nous craignons qu'un entêtement du même genre n'achève de perdre les seules chances qui restent à la légitimité. Charles X a placé auprès du royal enfant un homme d'honneur par excellence, mais malheureusement très-impopulaire[1]: c'est compromettre ainsi le présent et l'avenir.

« M. le Dauphin a regardé une obéissance aveugle comme le premier des devoirs qui lui étaient imposés. Sa résolution formelle de rester étranger à tout ce qui, de près ou de loin, regarde la politique et la royauté, est la plus sublime et la plus complète abnégation de lui-même; aussi respectera-t-il tout ce que feront le roi et la Dauphine. Nous venons d'écrire le nom qui est à la fois un espoir et une consolation pour

[1] M. le baron de Damas.

les royalistes de France. Oui, c'est à madame la Dauphine à faire cesser les incertitudes qui augmentent nos difficultés. La religion, comme la politique, lui commande de ne point rester dans une inaction dangereuse.

« Les circonstances ont enlevé à une mère pleine d'énergie la tutelle de ses enfants ; mais son cœur maternel lui a donné le courage de tous les sacrifices. Sans doute aussi la pensée qu'une personne digne de toute sa confiance était appelée à la remplacer a contribué à la décider.

« Madame sentira ce qu'elle doit à une telle confiance, ce qu'elle doit à la France, qui a tressailli de joie en voyant remettre son avenir aux mains les mieux faites pour le rendre digne d'elle ; à la France qui attend le résultat de cette auguste tutelle. Madame la Dauphine fera une démarche dont tout prouve la nécessité, dont tout promet la réussite : elle est la seule qui puisse trancher la question ; et elle doit trembler à la seule pensée de la laisser indécise. Il ne suffit pas de plaider faiblement la cause de l'enfance, celle de la légitimité, celle de la France; il faut l'emporter à tout prix; et celle à qui s'adresse cet écrit sait qu'elle le peut, et qu'elle le fera le jour où elle le voudra fortement. Si elle hésitait, madame la duchesse de Berry n'aurait-elle pas le droit de lui dire un jour :

« — J'ai remis entre vos mains le sort de mes en-
« fants et l'avenir de la France, qu'a-t-on fait?...
« Tout ce qu'il fallait pour compromettre des intérêts
« aussi sacrés. »

Les complications de l'intérieur de la maison de Buschtiérad, malgré les promesses formelles qu'on m'avait faites d'y apporter un prompt remède, semblèrent s'envenimer après mon départ. Je fis parvenir à madame la Dauphine plusieurs notes écrites avec la franchise et la liberté de celle qu'on a lue, et dans lesquelles je m'indignais, alors qu'on avait tant besoin d'union et de ralliement, qu'on soulevât d'aussi intempestifs débats. Quoi que je pusse dire, et quoi que pût faire pour me seconder celle dont j'implorais l'appui, afin de sortir la royauté de l'impasse où elle s'était si maladroitement engagée, la même incertitude continuait à régner, le même vague existait sur les intentions des signataires des actes de Rambouillet, relativement à ces actes, au personnel définitif de l'éducation du duc de Bordeaux, et à ce qu'il importait de faire au moment où il atteindrait sa majorité. L'inquiétude et la division dans l'esprit des royalistes en étaient la conséquence.

Je cherchais les moyens de faire pénétrer encore un rayon de lumière à ces malheureux exilés. Ce fut moi et madame Récamier qui décidâmes M. de Chateaubriand à écrire à Prague, et à partir après sa lettre. Quand il revint, il était entièrement découragé, et répétait, à qui voulait l'entendre, qu'il n'y avait rien à faire, que c'était un parti perdu, qu'il fallait renoncer à toute espèce d'amélioration et d'amendement de la part de ceux dont l'aveuglement avait été déjà si fatal. Afin de détruire, ou du moins de pallier ces assertions ou plutôt ces défaillances, citées et commentées avec un rare empressement par les journaux dynastiques et révolutionnaires, je me

décidai, d'après le conseil de mes amis, à publier le récit de mon voyage, dans un journal. Cette publication produisit l'effet que nous en attendions. Une lettre de M. de Montbel, écrite par l'ordre de Charles X, affirma que le vieux roi n'avait jamais eu l'intention de revenir sur les abdications.

Pas un journal, depuis cette déclaration de M. de Montbel, n'est revenu sur les absurdités d'une protestation contre les abdications. Ç'a été le coup de grâce du parti carliste. Comment s'étonner après cela, que les carlistes pur sang m'en voulussent un peu? Je leur pardonne; je suis l'homme du pays, je n'appartiens pas à un parti.

Après m'être brouillé avec l'extrême droite, il ne me manquait plus que de faire crier après moi les réquisitoires du juste milieu : c'est ce qui manqua de m'arriver. Voici ce que j'écrivais à la date du 24 octobre 1833.

Montmirail, 24 octobre 1833.

Me voilà pour la deuxième fois de l'année devant le juge d'instruction ; j'en reçois à l'instant la nouvelle. C'est probablement pour ce récit de mon voyage à Buschtiérad.

« — Louis-Philippe vous regarde comme un chef « de parti dangereux, me disait, il y a quelque temps, « un personnage peu suspect. Comment le gouverne- « ment ne vous en voudrait-il pas? de tout ce qui a « été publié depuis la Révolution de juillet sur la « branche aînée, votre écrit est le seul qui jette sur

« elle un véritable intérêt ; aussi vous regarde-t-il « comme un ennemi personnel, et un des chefs du « parti royaliste les plus à craindre. »

Tandis que la justice délibère si l'on me fera de nouveau l'honneur de me peser dans les balances, quelques royalistes qui rêvaient encore Charles X pour roi et le retour de la vieille cour m'en ont voulu, et ils m'attaquent. Il faut savoir faire son devoir en dépit de tout le monde ; et tout homme de bonne foi, à ma place, voyant que la France et ses besoins n'étaient ni bien connus, ni bien compris, aurait senti comme moi la nécessité de repousser à jamais une influence tendant à nous rendre les idées de cette cour restée stationnaire, malgré les exemples et les épreuves. En agissant ainsi, j'ai cru faire mon devoir, bien qu'il dût m'en coûter ; j'ai cru servir Charles X lui-même avec ce dévouement que je lui ai toujours montré, et que dans toutes les circonstances il a bien voulu reconnaître. La cause de la légitimité, celle de la France, n'est-elle pas celle de Charles X? J'y ai mis toute la mesure possible, et l'humeur de quelques hommes, leur aigreur, me donnent complétement raison. Si ceux qui m'ont blâmé ne sont pas de bonne foi, leur blâme fait mon éloge : s'ils sont de bonne foi, qu'ils approfondissent la question, qu'ils se rendent compte de la position de Paris et de Prague; alors je suis sûr de leur approbation. Au reste, j'ai reçu de trop nombreux témoignages flatteurs et non suspects, pour pouvoir conserver un doute sur le bon effet de mon ouvrage.

Je sais qu'il a été question de cette affaire au conseil des ministres. Quelques membres du cabinet

m'ont accusé avec beaucoup de chaleur et d'acharnement : M. de Broglie, m'a-t-on dit, m'a défendu. Le hasard m'a fait aussi connaître une circonstance assez bizarre, qui constate l'effet que produisit ma publication.

Madame la comtesse de Valence, qui, bien que n'ayant pas mes opinions, me témoigne toujours beaucoup d'obligeance, avait parlé de ma brochure aux Tuileries, comme de la nouvelle du jour, et sans en dire ni bien ni mal.

« — Je veux la lire, dit madame Adélaïde. »

La famille se trouvait réunie. On apporte l'opuscule, et madame de Valence est priée d'en faire la lecture ; arrivée aux phrases qui parlent du gouvernement actuel, madame de Valence eût bien voulu les sauter ; madame Adélaïde insista pour qu'il ne fût plus fait de coupures... Bref, après quelques grimaces assez bien dissimulées, la conclusion de la lecture fut : « que « les royalistes étaient divisés, ce qui les affaiblissait, « et que, si quelque chose pouvait les réunir, c'était cet « écrit : la cour de Buschtiérad est bien mal inspirée, « ajoutait-on, puisque au lieu de remercier l'auteur, « elle se plaint sous le coup de son dépit. C'est con- « firmer tous les bruits répandus contre elle, et qui « tendent à l'affaiblir et à la rendre impossible ; » enfin on reconnaissait « que ces pages étaient de « nature à produire beaucoup d'effet, et que rien ne « pouvait jeter plus d'intérêt sur la branche aînée. »

« 26 novembre 1833.

L'affaire du récit de mon voyage à Buschtiérad est

terminée ; la deuxième chambre, saisie de cette affaire, par suite de la protestation du procureur du roi contre l'ordonnance de non-lieu de la première chambre, a maintenu cette ordonnance, et renvoyé le procureur du roi de ses poursuites.

« — Comment ! vous ne trouvez pas qu'il y a lieu « à poursuivre M. de La Rochefoucauld, disait « M. Persil (qui a montré dans la poursuite de cette « affaire un extrême acharnement) à M. Tardif, qui « venait de faire un rapport favorable à ma cause.

« — Non, monsieur, lui répondit ce magistrat, et « je suis convaincu que M. de La Rochefoucauld, ne « pouvant être condamné aux assises, ce serait un « soufflet que recevrait le ministère ; du reste, si « j'avais eu une opinion contraire, je me serais ré« cusé. »

M. Tardif, dans un voyage qu'il fit en Suisse, avait été vivement recommandé à madame de Kinzel qui avait accompagné M. de Verneau, son vieux tuteur, à Interlaken. Madame de Kinzel est une de ces amies aussi essentielles que précieuses, dont le dévouement ne peut jamais se trouver en défaut ; une extrême obligeance et un esprit remarquable la font aimer et considérer de tous ceux qui la rencontrent. M. Tardif vint la voir à Paris, et elle lui parla avec le plus vif intérêt de mon affaire, dont il ne croyait pas d'abord être chargé. Quand elle lui fut remise, il l'examina avec une sérieuse attention, bien décidé à se récuser si elle lui apparaissait sous un jour défavorable pour moi... N'y ayant rien vu qui pût nécessiter les susceptibilités du parquet, il manifesta son opinion dans des conclusions empreintes d'une

grande modération et de quelque obligeance pour l'auteur. J'entrais chez madame de Kinzel avec ma fille pour la remercier, quand nous nous rencontrâmes avec M. Tardif, qui venait lui apprendre la décision de la chambre ; et je fus heureux de pouvoir lui offrir l'hommage de ma reconnaissance.

Je viens de recevoir cette lettre de Vienne.

« Vienne, 20 octobre 1833.

« Vous auriez bien droit, mon cher vicomte, d'être « étonné de mon silence à votre égard, si je n'étais « excusé par mon éloignement de Prague et de Vienne « pendant deux mois, et par l'activité de mes voyages « qui ne m'ont pas permis de recevoir ni votre lettre, « ni aucune nouvelle de tous ceux qui me sont chers. « Je suis arrivé avant-hier de Léoben, et me voilà « seulement en mesure de me réjouir et de vous re- « mercier de votre bienveillant souvenir.

« Au moment où le roi est parti de Prague, il était « souffrant. J'allai le joindre à Vordenberg ; je fus « frappé de son changement. Nous étions alarmés « sur sa situation. Aujourd'hui, il est revenu à son « état de santé ordinaire, après avoir eu une légère « et courte attaque de goutte. Cet état était, du reste, « le résultat de ses souffrances morales.

« Madame la duchesse de Berry est arrivée à Léo- « ben avec M. de Lucchesi, monsieur, madame de « Podenas et leurs enfants, M. de Saint-Priest, sa « femme et M. de Sala. Cette princesse est fort amai- « grie par les tourments et les chagrins qu'elle a

« éprouvés. Vous pouvez facilement comprendre tout « ce qu'une telle réunion a remué de sentiments.

« Les habitants de Léoben ont été parfaits pour la « famille royale. La fête de madame la Dauphine a été « célébrée par eux. Ils avaient préparé une illumina- « tion avec des transparents en son honneur. Les au- « torités civiles et militaires du pays sont arrivées « pour offrir au roi leurs hommages. Le prince « de Hesse-Hombourg, gouverneur général, s'est « trouvé à dîner le jour où nous avons solennisé le « soixante-seizième anniversaire de notre infortuné « roi, malade et couché dans une modeste auberge de « cette petite ville.

« Le roi devait être à Lintz aujourd'hui. Madame « la Dauphine a passé à Vienne, où l'attendaient et « l'ont reçue avec un grand empressement plusieurs « Français fidèles...

« Je conserverai avec grand soin les lettres que vous « m'avez adressées, et celles que vous voulez bien y « joindre. Adieu, recevez l'assurance de tous mes « sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

« MONTBEL. »

En arrivant de mon grand voyage, je dirais difficilement avec quel bonheur je revis mes enfants! Je les trouvai grandis, fortifiés, surtout ma fille : ils étaient tous installés, avec madame de La Rochefoucauld et leur grand'mère, dans notre maison de la Vallée-aux-Loups.

Ma fille aînée, Élisabeth, a infiniment d'esprit et de facilité pour tout ce qu'elle veut et fait, avec une ima-

gination très-vive qui demande à être calmée; cette vivacité me tourmenterait, si ses sentiments religieux n'étaient pas aussi profonds.

Madame de La Rochefoucauld se ressent peu de sa maladie; mais elle espérait retrouver une santé parfaite, et la débilité habituelle qui lui est restée, lui donne une mélancolie que nous cherchons vainement à distraire.

Mes enfants sont pour nous une immense consolation; mais quelle responsabilité pèse sur nous! penser qu'on tient entre ses mains leur avenir pour ce monde et pour l'autre; penser que ces enfants seront eux-mêmes une souche de générations qui, d'après la grande idée de solidarité qui unit entre eux les membres d'une même famille, se ressentiront du bien ou du mal de leur origine! On ne peut se rassurer, qu'avec la ferme résolution de leur rendre salutaire l'influence qu'on a sur eux, par de sages conseils, de bons exemples, et surtout par les enseignements d'une éducation chrétienne.

Je suis fort content de la direction donnée à mes fils : ils sont tous fort bien, et travaillent avec zèle et émulation. Stanislas sera, je l'espère, un homme capable et distingué; Sosthènes est singulièrement observateur et réfléchi. Il est plus avancé que ne le sont ordinairement les enfants de son âge : tout en jouant, il entend tout et retient tout. Ernest, est un Roger-Bontemps à qui rien ne fait, qui ne craint rien, ne doute de rien, et aussi original que spirituel.

Ces chers enfants venaient avec bonheur et empressement dans ma prison; mais jamais on ne pourra se faire une idée de la manière touchante dont Sosthènes

me soignait, de ses attentions et de sa tranquillité : il restait dans un petit coin sans faire le moindre bruit pour ménager ma tête ; il faisait mes commissions dans la prison, et tous les prisonniers l'avaient pris en affection ; toutes les portes lui étaient ouvertes.

J'ai recueilli avec un indicible plaisir la preuve que la reconnaissance n'était pas toujours un vain mot. Cette preuve, c'est un homme du peuple qui me l'a donnée.

Une affaire m'avait appelé pour quelques jours dans la capitale. Ayant une course à faire, je montai dans un cabriolet de station qui passait dans la rue.

« — Ah ! monsieur! c'est vous ; quel bonheur de « vous revoir, me dit le cocher avec l'expression la « plus touchante ; plusieurs fois je vous ai vu passer « sans oser vous arrêter. Je vous dois mon bonheur, « mon existence et ma vie. »

Je regardai cet homme avec surprise.

« — Vous ne vous rappelez plus ma figure, re- « prit-il, moi je ne vous ai pas oublié ; voici la « deuxième fois que je vous mène : la première fois « que j'eus cet honneur, vous me demandâtes avec « bonté le motif du chagrin qui, alors, m'accablait. « Je m'étais soustrait à la conscription, je m'étais « marié, j'allais être arrêté, poursuivi, ruiné ; on ne « voulait rien écouter. Vous me sauvâtes. Aujour- « d'hui je suis heureux : j'ai à moi trois cabriolets, « et sans cesse votre nom est prononcé par ma femme « et par moi avec des larmes de reconnaissance. »

J'avoue que cette rencontre me toucha profondément, et qu'elle me fit passer quelques doux moments.

« Extrait de *la Gazette* du mardi 31 décembre 1833.

« M. le vicomte de La Rochefoucauld a adressé la lettre suivante aux électeurs de l'arrondissement de la Marne, où il a son domicile politique. :

« Toujours empressé de m'unir de cœur et d'ac-
« tion aux habitants d'un département dont les inté-
« rêts me sont aussi chers, et qui deux fois m'a fait
« l'honneur de me choisir pour l'un de ses représen-
« tants, je saurai, n'en doutez pas, aviser avec vous
« aux moyens qui restent aux bons citoyens pour
« exposer l'expression de leurs besoins, de leurs
« griefs! Les poursuites dirigées contre moi par le
« procureur du roi, poursuites dont la cour a fait
« justice, m'ont empêché de me réunir à vous. Une
« de vos élections ayant été annulée par la Chambre,
« vous êtes convoqués pour faire un nouveau choix.
« A cette époque où tout le pays réclame avec rai-
« son les droits qu'un gouvernement improvisé par
« quelques députés lui conteste, je me croirais cou-
« pable de garder le silence.

« Si j'étais allé aux élections, j'aurais protesté
« contre une formule de serment que n'a pas le droit
« de demander au peuple, reconnu par lui souverain,
« un gouvernement qui s'en est dit l'élu.

« J'aurais demandé et je ne cesserai de réclamer

« avec tous les Français un droit qui appartient à « chaque citoyen; j'aurais protesté contre une Cham- « bre qui représente tout au plus les vœux de quatre- « vingt mille électeurs sur trente-cinq millions de « Français; j'aurais demandé avec tous mes conci- « toyens la réforme parlementaire, la destruction « d'un injuste et despotique monopole, et d'une cen- « tralisation qui écrase toutes les provinces.

« Aux provinces le droit de s'administrer; à celui « qui paye l'impôt, le droit incontestable de nommer « ceux qui le votent : voilà mon programme! Enfin, « je me serais associé à toutes ces pétitions inter- « prètes du vœu national qui arrivent de toutes les « parties de la France; et qui, fortes d'un droit, « parlant au nom de la justice, forceront au silence « ceux qui voudraient essayer d'étouffer ces mêmes « pétitions par leurs cris et à coups d'arbitraire. Le « gouvernement essayerait en vain de lutter contre « la volonté de tout un peuple, surtout quand ce peu- « ple a pour lui son intérêt, la justice et le droit; et « le gouvernement qui s'est proclamé l'élu de la ma- « jorité serait mal venu à étouffer les vœux de cette « majorité dont il s'est hâté de reconnaître le droit « pour monter au trône.

« Le vicomte de LA ROCHEFOUCAULD. »

« Le département de la Marne, ajoutait la *Gazette*, auquel s'adresse cette protestation, n'aura point oublié que M. le vicomte de La Rochefoucauld, son député en 1815 et en 1829, a demandé les libertés communales qui devaient être la base d'un gouver-

nement national, et les économies qui résultaient d'un ordre de choses fondé sur les principes si bien représentés dans sa protestation de ce jour. »

CHAPITRE XVIII

RÊVERIES INTIMES

OU MON PORTRAIT ESQUISSÉ RAPIDEMENT PAR MOI.

Tracy, décembre 1853.

Ma pensée s'élève parfois si haut, en se dépouillant de son enveloppe mortelle, que tantôt je m'effraye des sommités auxquelles elle semble atteindre ; et tantôt je redoute la profondeur de l'abîme dans lequel je la vois prête à se plonger. Elle se transporte en bondissant dans l'espace, dans ce monde et dans l'autre ; elle parcourt le connu, elle s'élève vers l'inconnu; elle se croit presque des révélations et un instinct de l'avenir; elle se croit puissante, et comprend bientôt son insuffisance.

Elle douterait, si le doute était possible à l'être qui raisonne et qui sent. Honteux de ma faiblesse, des gouttes de sueur couvrent quelquefois mon front. Souvent je m'effraye de ma force en sentant tout ce qu'il y a de pouvoir dans ma volonté ; j'ai en moi

une puissance de magnétisme telle, que je n'en fais jamais usage qu'avec une extrême réserve, et toujours pour soulager mes semblables. Cette faculté, dont il est impossible de mesurer l'étendue, donnée aux uns plus qu'aux autres, explique ces mystères de l'antiquité qui ont fait croire à la magie. Le même bras qui protége l'innocence et l'arrache au déshonneur, qui soulage l'infortune et la sauve du désespoir, qui combat et sait vaincre, ne pourrait-il point, poussé par un horrible génie, enfoncer un poignard dans le sein de sa victime! D'où je conclus que ce n'est pas la faculté qui est coupable, mais seulement l'usage qu'on peut en faire.

Il est difficile de me dissimuler ce que je veux savoir; rarement on échappe à mon regard scrutateur; et s'il est facile de ne pas m'aimer, il est peut-être plus difficile de m'aimer à moitié.

Si l'on supposait que cette conviction fût chez moi de l'orgueil, grande serait l'erreur; les sots seuls sont orgueilleux.

J'avoue mes qualités sans ostentation, et je juge mes défauts sans indulgence. Jamais je ne repousse la voix de ma conscience. soit qu'elle m'approuve, soit qu'elle me blâme, convaincu que l'illusion est un mal sans remède.

J'ai maudit souvent cette puissance de vouloir, indépendante de moi, et qui semble maîtriser ma propre volonté; parfois j'ai compris ce qui arriverait malgré mes efforts et aussi malgré ceux des autres.

Si puissant sur la pensée d'autrui, et quelquefois si timide pour contraindre la mienne; si faible et si fort! Si craintif et si audacieux! parfois facile à com-

prendre, souvent insaisissable, je rougis de voir mes résolutions s'évanouir, ma volonté paralysée, un je ne sais quoi me dominer, me tyranniser et m'entraîner.

Il y a deux êtres en moi, doués d'une égale violence, d'une puissance pareille. Celui du bien et celui du mal. Ils se craignent, ils s'évitent, ils se redoutent; forts isolément, ils sont faibles contre eux-mêmes. Les hommes passent devant moi comme des nuages qui se heurtent et se brisent; et le monde m'apparaît comme un abominable chaos. Terrible arène, où les passions de tout genre se déchaînent! Je plains ma nature, et j'ai pitié de mes semblables.

Quelquefois l'amour du bien me transporte; je me crois destiné à quelque chose d'utile et de grand, et il me semble qu'aucun obstacle alors ne pourrait m'étonner pour parvenir au but que je me suis promis. Une difficulté à vaincre ne me paraît jamais une impossibilité, et je trouve des ressources là où d'autres ne verraient que l'impossible.

J'ai pour ma patrie et pour mes semblables un amour sans bornes.

Personne ne m'a jamais bien connu; personne n'a compris tout ce qu'il y avait d'exaltation dans mon âme, de profondeur dans mes sentiments, d'élévation dans mes pensées, de chaleur dans mon imagination, de violence dans mes passions, de force physique et morale en moi.

Personne n'a connu mes combats intérieurs, et les battements de mon cœur; ils s'entendraient dans le silence comme le bouillonnement de la mer, comme le mugissement d'un torrent.

Jamais on ne saura tout ce qui s'est passé en moi,

tout ce que j'ai fait et éprouvé, toutes les peines qui ont sillonné mon cœur!

J'ai senti parfois mon âme se briser, et la souffrance seule me rappelait à la vie. J'ai connu le malheur jusqu'au délire du désespoir; deux fois le chagrin a failli me coûter la vie; une fois mon sang s'est appauvri à force de souffrir, et les médecins ne savaient à quoi attribuer cette révolution subite qui s'était opérée dans une santé si robuste.

Heureux de voir un cœur ami partager ma douleur, je puis la dissimuler; je puis sourire, quand mon âme est déchirée; je puis parler haut et être silencieux au dedans de moi; laisser croire que je prends intérêt à mille objets extérieurs, tandis qu'une seule pensée m'occupe.

Chose étrange, je puis, dans le moment où mon être est livré aux agitations les plus vives, traiter froidement l'affaire la plus importante; mais, après, je m'étonne d'avoir vécu, et je voudrais m'ensevelir dans ma douleur comme dans un linceul; tout me fait mal: une feuille qui meurt et tombe, me peint l'affection qui s'éteint; l'hiver me représente un cœur glacé; le printemps qui voit renaître la nature ne fait pas revivre l'affection, et lorsqu'elle a cessé, rien ne la rappelle..... Jamais l'affection que j'ai sentie ne s'est éteinte; elle est pour moi une source éternelle de peines ou de jouissances.

J'ai senti le bonheur avec un tel enthousiasme que mes forces avaient peine à le supporter; mais le bonheur est l'éclair qui présage la nue, et annonce la foudre.

De bonheur ou de vrai malheur, je n'ai jamais

compris que ce qui vient de l'âme. Là est ma vie tout entière; le reste n'est qu'accessoire; et s'il occupe mon esprit, il ne pénètre jamais jusqu'à mon cœur.

Précieuse vérité! combien de fois je t'ai bénie d'être restée gravée dans mon cœur! Que de fois je t'ai invoquée au sein de la tourmente! Si tu n'offres pas aux humains un bonheur qui n'existe point pour eux ici-bas, tu leur procures du moins le repos de l'âme, ou tu l'ouvres au repentir. Quelque terrible que tu puisses être, je ne t'ai jamais redoutée, et j'ai su me soumettre à tes reproches.

Une imagination ardente égare ceux qui s'y livrent imprudemment, et leur exaltation les dévore.

Si un cœur tendre et passionné a du charme pour les autres, il est pour soi un ennemi dangereux.

Tout dans la vie est inconnu, et la foi qui nous révèle le mystère de l'existence, est aussi un mérite laissé à l'homme, comme le libre arbitre de ses facultés.

Cet univers est tellement immense, et l'esprit de l'homme est si petit que, lorsque fier de lui, il croit trouver, connaître, créer, inventer, il s'égare infailliblement.

Croire sans comprendre, et ne pas chercher à expliquer ce qui dépasse nos facultés, c'est l'unique moyen de ne pas laisser notre esprit livré à toutes les illusions, comme à toutes les extravagances.

Soit que la douleur m'accable, ou que je sente mon esprit prêt à s'égarer, je n'ai d'autre ressource que de me jeter aux pieds de la Divinité. Immobile, incapable de réfléchir, je sens et ne pense point; mes yeux se remplissent de larmes, et je ne pleure pas; ils

s'élèvent vers le ciel, et puis ils se rabaissent vers la terre. Ma pensée, mon esprit, mon cœur, mes facultés, tout en moi paraît anéanti; ma vie semble suspendue, ma tête se penche et mon corps reste courbé sous un poids qui m'accable.....

Je me relève après plus tranquille, je me sens plus calme; et là seulement j'éprouve l'unique soulagement qui puisse être offert à mon exaltation, ou bien à mes souffrances.

CHAPITRE XIX

CORRESPONDANCE.

A M. LE COMTE DE MONTBEL

« Janvier 1834.

« Je veux tenir ma parole, mon cher comte, en vous « parlant aujourd'hui plus en détail de notre pauvre « France. Recevez d'abord l'expression de mes vœux « et de mon sincère attachement pour cette année qui « commence, et espérons que des temps plus heureux « nous attendent ; qu'ils nous permettront de rapprocher nos sympathies, et de travailler à la grandeur « et à la prospérité de notre pays, sans attendre bien « longtemps avant de savoir si nos efforts ont l'assentiment de ceux dont nous voulons la gloire et le « bonheur.

« Mais que d'obstacles je prévois avant d'arriver à « cette heureuse réunion de tant de forces dissémi-

« nées et perdues, destinées à former un faisceau na-
« tional qui, une fois sous la main de la France, de-
« viendra le sceptre du monde.

« L'année 1833 n'est déjà plus qu'un souvenir : et
« quel souvenir, mon cher comte ! c'est à se voiler la
« face de honte et de regret. Fort heureusement, nous
« et nos amis, nous ne sommes pour rien dans cet
« ignominieux système du *statu quo* auquel on sacrifie
« les intérêts de la France. Ceux que nous servions
« entendaient autrement sa dignité; et certes ce doit
« être une de leurs plus cuisantes peines dans l'exil,
« que de voir comment ceux qui se sont emparés de
« la couronne de France, en ont arraché les lauriers
« et la croix, ce qui permet aujourd'hui que la Po-
« logne, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, l'Égypte,
« lui crient : Nous avons combattu, et tu n'y étais
« pas ! Ce qu'elle aurait de mieux à faire devant ce re-
« proche sanglant, ce serait, non pas de se pendre
« comme Crillon, mais de renverser le juste-milieu
« qui la retient éloignée du théâtre des grands événe-
« ments.

« La question d'Orient a ébranlé l'équilibre de
« l'Europe basé sur l'intégrité de l'empire Ottoman ;
« car cette intégrité, entamée par le sabre de Méhé-
« met-Ali, n'est plus qu'une chimère devant cette es-
« cadre russe dans le Bosphore, et ces régiments de
« cosaques faisant patrouille à Constantinople.

« On sait que de pareils protecteurs seront maîtres
« demain s'ils le veulent : ce sont des héritiers qui
« veillent à la sûreté de la maison, pendant que ce-
« lui dont ils doivent hériter est en train de tré-
« passer.

« La question d'Orient, mon cher comte! quelle « occasion perdue de refaire la carte d'Europe, et de « nous affranchir de ces traités de ruine dont tant de « fois nous avons gémi ! La chute de l'empire Ottoman « était la plus grande occasion de remaniement diplo- « matique que la Providence ait jamais offerte à la « France. La main de la Russie eût si bien fait cet « office! il ne fallait pour cela que suivre la poli- « tique de Henri IV, de Louis XIV et de Napoléon : la « route était toute tracée ; mais à quoi sert une route « à qui ne peut marcher? En perdant la légitimité, la « France a perdu la liberté de ses mouvements à l'ex- « térieur. Elle est au pouvoir des préoccupations « égoïstes d'un intérêt dynastique; et ceux qui doivent « voir pour elle, ne voient rien au delà ; aussi leur « diplomatie ne comprend rien, n'accepte rien, n'en- « treprend rien. La question se résoudra sans nous, « malgré nous et contre nous. Sans alliés, sans sys- « tème, nous avons pour compensation l'inimitié, le « mépris de tous les cabinets, et la famille d'Orléans « aux Tuileries; que demander de mieux?

« La Russie nous a longtemps attendus ; l'Angle- « terre nous a tâtés : alors, bien assurées que le cœur « ne nous battait plus, et qu'il n'y avait rien à faire « de nous pour seconder leurs projets et trancher la « question, elles se sont liées par un traité secret[1]. « Prévenu avant tous, et Français avant tout, j'ai cru « devoir faire avertir le gouvernement par un tiers « qui avait action près de lui. On ne voulut pas croire

[1] Une conversation diplomatique avait été entendue par un ami, qui se hâta de m'en instruire.

« à la vérité de ce renseignement : il eût fallu pren-
« dre un parti et se prononcer; c'est ce qu'on ne vou-
« lait pas faire. Six semaines après, on acquit la cer-
« titude que mes renseignements étaient exacts.

« On continua à s'abandonner au hasard ; les con-
« tradictions les plus flagrantes et les plus honteuses
« signalèrent nos actes diplomatiques. On tenait à
« l'Égypte un langage que nos promesses à Constanti-
« nople démentaient outrageusement; on le dira un
« jour, et l'on aura raison de le dire : notre abdica-
« tion en l'Orient restera dans notre histoire comme
« l'humiliation éternelle du gouvernement qui l'a
« commise, et qui peut-être en a fait une condition
« de sa honteuse existence. Incertaine, irréfléchie,
« aveugle et pleine de contradictions, la politique de
« Louis-Philippe s'était fourvoyée bien plus étrange-
« ment, en étendant au profit de l'Angleterre, et au
« détriment de la sûreté de notre commerce et de
« l'honneur de notre pavillon, ce traité du droit de
« visite, qui, tôt ou tard, doit réveiller des haines
« mal éteintes et soulever de formidables débats[1].
« Nulle vis-à-vis du Portugal, où elle laisse l'Angle-
« terre poursuivre, à prix d'argent, le rétablissement
« de son vasselage, la diplomatie de Juillet a souffert
« un acte qui porte une atteinte flagrante à l'intérêt
« français ; je veux parler de la reconnaissance, comme
« reine d'Espagne, de la fille de Ferdinand, mort en
« léguant la guerre civile à son pays. Cette adhésion
« à l'abolition de la loi salique déchire le pacte de fa-
« mille; relève la barrière des Pyrénées, et détruit

[1] Cela s'est réalisé en 1845.

« cette alliance que Louis XIV et Napoléon regar-
« daient comme le plus solide rempart de la France
« méridionale. Au point de vue national, il impor-
« tait d'empêcher, en prenant parti pour don Carlos,
« qu'une femme n'appelât un jour sur le trône d'Es-
« pagne un prince étranger; mais l'intérêt dynastique
« a fait entendre que le triomphe de don Carlos se-
« rait un acheminement au retour d'Henri V. D'ail-
« leurs, si l'Espagne a des filles qui seront nubiles
« un jour, nous avons, nous, des princes et des prin-
« cesses qui grandissent, et qu'il faudra pourvoir tôt
« ou tard[1]. Si l'innocente Isabelle nous échappe,
« nous nous rabattrons sur sa sœur, et nous savons à
« merveille comment les branches cadettes se substi-
« tuent aux branches aînées.

« Tant de platitude à l'extérieur ne jure-t-elle pas
« avec les images de guerre qu'on développe sous nos
« yeux ? Les fortifications de Paris sont continuées,
« quoique la Chambre ait déclaré que l'autorisation
« législative était nécessaire. Comme si elle ne devait
« pas voter tout ce qui lui sera demandé ! « Oh ! le
« bon billet de la Châtre que nous donne là cette
« chambre prostituée ! — a dit la *Tribune* qui a payé
« de dix mille francs le plaisir de dire la vérité. »

« Le deuil anniversaire de la mort de Louis XVI a
« été aboli. La chambre des députés, dans sa propo-
« sition, avait mis tout simplement l'anniversaire du
« 21 janvier; la chambre des pairs a ajouté : *du jour
« funeste et à jamais déplorable du 21 janvier*, de
« façon qu'on ne sait si l'on a voulu excuser la révo-

[1] Cela s'est réalisé en 1847.

« lution de cet abominable forfait, ou proscrire la
« mémoire d'un jour ainsi qualifié.

« Trois autres décisions législatives, l'une relative à
« l'organisation départementale, l'autre à l'instruc-
« tion primaire, la troisième à l'expropriation pour
« cause d'utilité publique, sont sorties de ce dédale
« de discussions qui ont rempli les deux sessions
« de 1833. L'on a dit que la première était la prise
« de possession de la société sur l'anarchie : en effet
« elle mettait en face le principe électif et le principe
« monarchique essentiellement rivaux, en se dispu-
« tant l'ordre social comme une proie, ainsi qu'il ar-
« rive lors de la nomination des députés. On ne dis-
« pute guère que l'existence des conseils d'arrondis-
« sement, et la création à leur place de conseils canto-
« naux ; de la commune, pas un mot, et pourtant,
« comme l'a très-bien dit mon noble ami, M. le
« marquis de Dreux-Brézé, l'ère de la monarchie
« administrative est passée ; celle des libertés locales
« doit commencer, ou nous serions infailliblement
« exposés à passer sous le niveau du despotisme.
« Prenez pour base et pour point de départ la com-
« mune, et vous aurez une organisation toute faite. La
« commune est, parce qu'elle est. Personne ne l'a
« créée. Là tout est vrai, là les citoyens réunis ont un
« esprit, une direction ; ils savent non-seulement ce
« qu'ils veulent, mais encore ce qu'il faut vouloir ;
« là, les capacités et les incapacités sont jugées sans
« procès par une voix qui ne trompe jamais ; là, tout
« est calme, régulier, parce que l'ordre y est le pre-
« mier besoin. On se connaît ; on sait qui a droit ou
« qui n'a pas droit ; on sait surtout où est l'intérêt

« commun, ce qu'il est, et qui est capable de le dé-
« fendre.

« Quant à l'instruction primaire, qu'est-ce qu'une « éducation qui a la prétention d'être nationale, et « qui n'est ni gratuite, ni obligatoire? Mais elle ne « peut être un devoir de la part des citoyens que par « l'organisation du travail[1]. En effet, si l'enfant du « travailleur est indispensable à ses labeurs, com- « ment pourra-t-il fréquenter les écoles? C'est ainsi « qu'une réforme partielle est absurde et impuis- « sante. Quant à la loi sur l'expropriation pour cause « d'utilité publique, elle a décidé que le jury aurait « à se prononcer entre l'intérêt privé et l'intérêt gé- « néral.

« Voilà le bilan législatif de l'année 1833. La « Chambre paraît, ainsi que le pouvoir, hors d'état « d'enrayer par des obstacles légaux le char révolu- « tionnaire; aussi l'on présage que l'on aura recours « à la violence; et le mot prononcé à la tribune par « un familier des Tuileries[2], le mot : *La légalité nous* « *tue*, est significatif. On a rétabli la statue de Na- « poléon sur la colonne Vendôme. L'apparition de « l'homme impérial sur son piédestal de bronze est « un étrange anachronisme au milieu de cet aplatis- « sement systématique auquel on réduit la France « vis-à-vis des puissances étrangères.

« Aussi, ce n'est pas au soldat de Marengo, et au « vainqueur d'Austerlitz, mais bien au fils ingrat qui « tua la liberté, sa mère, que s'adressent ces hom-

[1] La logique populaire a soutenu cette prétention en 1848.

[2] M. Viennet.

« mages du juste-milieu; lui qui ne veut de canon « que celui qui se tire dans les rues de Paris pour « foudroyer l'émeute, lui qui ne se sert de l'épée « que pour la mettre dans la main des sergents de « ville !

« Le pouvoir a des revanches à prendre sur la ré- « publique : l'affaire des crieurs publics et la loi sur « les forts détachés, tout fait croire qu'il s'occupe « sérieusement de regagner par une seule bataille le « terrain qu'il a perdu dans ces deux occasions. Les « républicains ne s'endorment pas non plus; la So- « ciété des droits de l'homme compte plus de trois « mille sectionnaires, orateurs de clubs ou combat- « tants; et elle agite la province par une foule de so- « ciétés qui lui sont toutes affiliées, et recevront d'elle « le mot d'ordre. A Sainte-Pélagie, j'ai été à même de « juger l'ardeur et l'énergie de ces ennemis de Louis- « Philippe. Il pourra l'emporter dans la lutte qui se « prépare; mais on peut annoncer qu'elle lui sera « chaudement disputée; et qu'il faudra en venir plus « d'une fois aux mains, avant de faire renoncer les « républicains à tenter le sort des combats.

« Maintenant, parlons de nous. Vous savez dans « quel but j'ai publié la relation de mon voyage à « Buschtiérad.

« J'ai été poursuivi avec acharnement, mais deux « fois la Cour a fait justice de ces rigueurs, et tout « est fini.

« Je suis malheureux de ne recevoir aucune réponse « à la dernière missive que j'ai adressée à madame « la Dauphine. Trop de lettres m'ont prouvé que « j'avais utilement servi la cause de la légitimité,

« pour que je ne sois pas approuvé par celui qui,
« mieux que personne, connaît mon cœur. Je ne puis
« mettre la défense de mes intentions en de meil-
« leures mains que dans celles d'un ami comme
« vous, cher comte; quelque chose qui arrive, vous
« savez ma devise : *Fais ce que dois, advienne que*
« *pourra!*

« Il se prépare en ce moment un grand travail dans
« la nation, qui frappe tous les esprits clairvoyants. La
« génération marche encore appuyée sur les vanités,
« comme sur les amours-propres; mais tous les liens
« qui font la force du pouvoir lui échappent; le
« pays a un grand besoin d'ordre et de prospérité;
« ces deux conditions d'existence, le gouvernement
« pourra-t-il les remplir? Gagnons du temps, et si le
« présent est à lui, l'avenir lui échappe visiblement.
« Il aura la main forcée pour la réforme parlemen-
« taire[1], la destruction du monopole et de la centrali-
« sation.

« Ce point est immense par ses résultats; et le suc-
« cès, infaillible avec le temps, prouvera la faiblesse
« du gouvernement, et son impossibilité de marcher.
« Espérons que Dieu fera le reste. Nous avons donné
« l'impulsion à toutes les provinces, et le mouvement
« devient général.

« L'opinion libérale, malgré une résistance obsti-
« née, a été forcée de descendre sur ce terrain, où elle
« doit nous servir à vaincre, en éprouvant plus tard
« une défaite infaillible, par la réunion du centre et
« de la droite contre la république.

[1] 1848 l'a prouvé.

« C'est un service immense qu'auront rendu mes « amis, car on ne peut nier qu'ils n'aient commencé le « mouvement. Aussi ne peut-on, dans l'intérêt de l'a- « venir, trop chercher à répandre le journal qui sert « d'organe à ce système. On lui reprochait parfois un « ton trop absolu, et il sent la nécessité de modérer « son langage. La division des royalistes nous fait un « mal affreux. Tous nos efforts tendent à la faire ces- « ser; et malheureusement nous avons acquis la cer- « titude que des influences venues de loin entre- « tiennent cette fatale division.

« Nous avons eu l'autre jour une réunion impor- « tante, et qui aura d'heureux résultats pour accélérer « le mouvement réformiste. Réunissez tous vos efforts, « très cher, pour nous seconder activement dans cette « voie de salut; et si, dans votre conscience et votre « esprit si sage, vous avez quelques observations à nous « présenter, faites-les, et je puis vous répondre qu'il « y sera fait droit; car nous ne voulons tous que le « bien général, indépendamment de tout sentiment « personnel.

« De grâce, rassurez-moi promptement sur mes « lettres, et veuillez recevoir, etc.

« Le vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD. »

A MADAME LA COMTESSE DE CHAUMONT-GUITRY

AUTREFOIS LA COMTESSE DE RULLY [1].

« Quel bonheur de recevoir de vos nouvelles, chère « comtesse !

« Je ne savais où vous prendre ; mais je vous sui- « vais de mes vœux, et je commençais à en vouloir un « peu à votre compagnon, que j'aime sincèrement, « de l'oubli où vous laissez vos amis. Enfin tout est « réparé, puisque vous êtes contente, et que vous me « donnez de vos nouvelles.

« J'embrasse vos enfants de tout mon cœur, car « votre belle âme les a adoptés comme vôtres.

« Madame de La Rochefoucauld est toujours souf- « frante. Mes enfants sont bien gentils ; la princesse « de Craon [2] plus aimable et plus distinguée que ja- « mais. Tout le monde vous aime ; vos amis parlent « souvent de vous, et personne ne vous oublie.

« Le vent est aux duels dans ce moment. Dans la « séance du 26 janvier, M. Bugeaud, oubliant le dire « de l'opposition de quinze ans sur l'intelligence des « baïonnettes, déclara que le devoir d'un militaire « était d'obéir. — *Jusqu'à se faire geôlier?* s'écria « M. Dulong. L'apostrophe était assez rude. Le *Jour-* « *nal des Débats* crut devoir ajouter à l'interruption « ces autres mots : *Faut-il obéir jusqu'à l'ignominie?* « Cette amplification amena sur le terrain M. Dulong, « qui s'était laissé aller à ce mouvement d'indignation « en face du gouverneur de Blaye. Celui-ci a eu le

[1] Fille reconnue de feu Monseigneur le duc de Bourbon.

[2] Fille de madame du Cayla.

« terrible bonheur de la victoire; son adversaire est « tombé, la tête cassée par un coup de pistolet. On « prétend qu'au lieu de chercher à calmer le général, « on avait jeté de l'huile sur le feu; ce qu'il y a de « positif, c'est que, paraissant d'abord animé des « meilleures dispositions pour entrer en conciliation, « et accueillir une lettre dans laquelle l'interruption « de M. Dulong, mal rendue par les *Débats*, aurait « perdu le caractère le plus offensant, le général, ou « plutôt ses témoins, parmi lesquels se trouvait M. de « Rumigny[1], aide de camp de Louis-Philippe, refusè- « rent toute espèce d'explication. On dansait le soir « aux Tuileries.

« On disait hier soir aux Italiens, que M. de Rumi- « gny devait se battre ce matin avec Carrel, du *Na- « tional*, pour une lettre dans laquelle le républicain, » en racontant tous les épisodes de la rencontre de « MM. Bugeaud et Dulong, fait entendre que l'on n'a- « vait rien négligé pour que la querelle ne pût s'é- « teindre autrement que dans le sang. Je vous raconte « tous les *on dit*, sans vous les garantir. Le gouver- « nement a feint de croire que le convoi de M. Du- « long exciterait du tumulte; mais chacun a ri des « précautions de ce pouvoir qui lutte sans cesse con- « tre une mort inévitable. Personne ne peut prévoir le « jour, l'heure de la fin de cette agonie. C'est la ré- « forme qu'il faut savoir vouloir; les coups de sabre « et de pistolet ne peuvent rien contre elle : on tue « les hommes, les idées sont éternelles.

[1] Bien que dans un camp fort opposé, nous avions, M. de Rumigny et moi, de l'estime l'un pour l'autre, et une espèce de sympathie motivée par notre caractère.

« Tâchez de multiplier les adhésions, et de trouver « des appuis au mouvement réformiste qui ne fait que « commencer, et qui deviendra général, quand il sera « prouvé que les insurrections et les complots ne peu- « vent que donner force et vie à ce qui existe.

« C'est sur ce terrain que je marche, suivez-nous-y, « et vous servirez la cause du monde liée au sort de « la France, et au triomphe des seuls principes qui, « en réprimant tout désordre moral et matériel, puis- « sent donner aux peuples les libertés qu'ils ont droit « et intérêt de réclamer, et aux souverains l'autorité « qui leur est indispensable pour assurer, sans se- « cousse et sans arbitraire, le bonheur des peuples, et « le repos des empires.

« Voilà notre situation,chère comtesse, sous son vé- « ritable point de vue, et avec le temps tous les Fran- « çais amis de l'ordre deviendront légitimistes par la « force des choses, par intérêt, par calcul, ou par sen- « timent. Alors le monde et la France seront sauvés. « Une ère nouvelle commencera, et tous les partis se « confondront dans un intérêt commun. Cette poli- « tique, qui au premier aperçu pourrait paraître un « peu sentimentale, est toute de raisonnement, et pui- « sée dans des faits incontestables.

« Le baron de La Rochefoucauld est mort subite- « ment, hier matin, sur l'épaule de sa femme. A qua- « tre heures du soir on n'avait pu arracher celle-ci de « la chambre mortuaire. Le duc de Mouchy a été « frappé d'une attaque terrible au moment de s'ha- « biller : hier soir il était peut-être un peu moins « mal. Et en face de ces morts inopinées, on rit, on « saute, on chante, on danse, on cherche à oublier le

« passé en s'étourdissant sur le présent, de peur de « trop songer à l'avenir. Il en est cependant qui veil- « lent.... Adieu, chère comtesse; vous connaissez ma « bien tendre affection : les gens de cœur deviennent « rares.

« Les affaires de don Carlos vont bien ; celles de « don Miguel sont arrêtées par les efforts de l'Angle- « terre; les nouvelles de partout sont à la paix. Adieu « encore.

« La jeune mademoiselle de Caraman, charmante « et intéressante ; mademoiselle de Ponge, bien jolie, « mais veillant trop. Alexis de Noailles, frappé à « mort : affaire de temps. M. de Boisgelin, mieux « portant, mais ne sortant que le matin. J'ai été, « ainsi que beaucoup de personnes de votre connais- « sance, fort souffrant depuis un mois; je vais bien « maintenant.

« Le vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD. »

A M. LE RÉDACTEUR DE LA QUOTIDIENNE

« 7 février 1834

« Monsieur le rédacteur,

« Vous annoncez une souscription dans votre esti- « mable feuille en faveur des parents infortunés de « deux jeunes Vendéens, dont la tête vient de tom- « ber par les ordres d'un pouvoir qui avait promis « d'abolir la peine de mort. (Mais que fait la vio-

« lation d'un serment à celui qui n'en a respecté « aucun!)

« Tous les cœurs français se sont soulevés à la « pensée de cette fatale et cruelle exécution; car, en « France, les sentiments généreux sont de toutes « les opinions; et le malheur inspire à toutes le « respect.

« Je me suis fortement élevé contre la guerre ci- » vile, tout en restant fidèle au sentiment, à l'opi- « nion qui l'ont fait naître.

« Héros du chaume vendéen, entendez la voix d'un « ami, et ne donnez plus aucun prétexte de vous per- « sécuter à un gouvernement qui craint bien plus « votre inaction que vos efforts. Réunissez-vous à « toute la France pour demander la réforme parle- « mentaire, et pour tout attendre et espérer des voies « purement légales.

« Veuillez me comprendre dans votre souscription, « monsieur le rédacteur, et agréez mes compliments « distingués.

« Le vicomte de la Rochefoucauld. »

A MADAME LA MARQUISE OUDINOT.

« Le carême semble avoir un peu ralenti les extra- « vagances du carnaval; mais on n'a pas idée de toutes « les folies qui, cette année, ont accompagné les bals « masqués. Celui des Variétés a pris le pas dans les « orgies carnavalesques. On n'oserait pas répéter tout « ce qui s'y est fait.

« La politique paraît stationnaire, mais il y a sous

« cette surface tranquille un courant qui mine l'état « de choses, en attendant qu'il l'emporte tout à fait. « Le voilà réduit à étouffer la discussion sur une « question aussi importante que celle de la réforme « parlementaire. Vains efforts! on n'étrangle pas une « idée entre deux portes.

« Comme on ne sait que répondre, on ne veut pas « avoir l'air d'entendre : la Chambre qui se prête à « un pareil acte de surdité est frappée elle-même « d'aveuglement. Le procès de *la Quotidienne* et de « M. de Kergorlay, leur acquittement, et cette discus- « sion si belle, si franche et si forte, ont produit et « produiront un effet dont on ne peut calculer la por- « tée. Où tout cela nous mènera-t-il? dans un port de « salut pour tous, j'en ai l'espérance.

« Le présent ne saurait durer; une république « stable est impossible. Il ne restera debout sur toutes « ces ruines que l'intérêt national qui ne peut rece- « voir de satisfaction que par le retour aux principes « constitutifs de cette société. Ce sera une véritable « résurrection dans laquelle agira la seule force ren- « fermée dans la raison d'être de ce pays. Tout ce qui « est contraire à sa constitution, se trouvera chassé « au dehors par ce mouvement qu'on pourrait nom- « mer dépuratif. Cette guérison sera d'autant meil- « leure et durable que les étrangers n'y seront pour « rien. Nous guérirons même en dépit d'eux; et ce « sera à leur avantage : il y a longtemps que nos voi- « sins ne se portent pas bien, parce que nous sommes « malades!

« Le vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD. »

A M. LE COMTE DE MONTBEL

« Paris, 20 février 1834.

« Je veux répondre à votre lettre du 6, mon cher « comte, en attendant celle que vous me promettez. « Je vous dirai tout d'abord que je trouve une partie « de vos observations sur l'union si nécessaire des « royalistes, comme sur l'utilité de certains ména-« gements, parfaitement justes. On avait devancé ces « observations, et l'on sera heureux d'en faire suc-« cessivement l'application.

« J'ajouterai, avec la franchise que vous me con-« naissez, que je remarque dans l'ensemble de votre « système, la pensée qui domine même les esprits les « plus éclairés respirant depuis quelque temps un air « étranger. Ils reçoivent plus ou moins, et même sans « s'en douter, et en dépit d'eux-mêmes, son influence. « Vous semblez penser que nous devons rester étroi-« tement liés à la politique de l'Europe, et que de « son repos dépend le nôtre. Nous, au contraire, « nous sommes convaincus que la restauration de la « société européenne tient au triomphe de nos prin-« cipes en France.

« On ne se joue pas en vain de ces principes sur « lesquels repose tout l'ordre social. Fort heureuse-« ment la France possède tous les germes d'une vé-« ritable résurrection ; et au contraire il n'y a que des « germes de dissolution et de mort dans la politique « égoïste de l'étranger, comme dans la situation de

« l'esprit des différents peuples. La France a dé-
« chaîné, encouragé et propagé l'esprit du mal. C'est
« à la France seule qu'il appartient de réparer les
« effets de cette fatale influence en assurant le bien
« par les bases que nous lui donnerons. Ces bases
« sont le principe de la souveraineté nationale, la re-
« connaissance des droits de tous, et le triomphe de
« tous les intérêts légitimes : il n'y a que l'ordre mo-
« ral qui puisse enfanter l'ordre matériel avec des
« conditions de vitalité; toute autre combinaison est
« une chimère. Les malheurs et les erreurs de la Res-
« tauration n'auront pas été perdus pour nous. Par la
« connaissance de ce qu'elle aurait dû faire et de ce
« qu'elle n'a pas fait, et du mal qui lui en est arrivé,
« tout en reconnaissant ce que la France lui a dû,
« nous saurons ce que nous aurons à faire, et nous
« le ferons sous peine de recommencer les mêmes
« fautes, et d'encourir les mêmes punitions. Travail-
« lés sourdement par un esprit d'anarchie, les autres
» peuples sont bien moins avancés que nous sur la
« route du progrès et de l'amélioration, car ils n'ont
« pas reçu des révolutions et des restaurations cette
« grande leçon qui nous profite. Quant à leurs gou-
« vernements, c'est l'égoïsme et l'envie en habits
« brodés et chamarrés de cordons. Ils ont méconnu
« et foulé aux pieds cette grande loi de la solidarité
« qui devait les unir entre eux; ils ont sacrifié le droit
« au fait; ils se sont fait une loi de la nécessité; ils
« sont comme les vieillards impotents qui ne se re-
« muent pas de peur de tomber... ils sont comme les
« enfants en faute qui se font plus petits encore qu'ils
« ne sont, et ne soufflent pas, espérant se faire ou-

« blier. Dieu se souviendra d'eux; et déjà se préparent « et s'amoncellent sur leurs têtes ces terribles puni- « tions qui précédemment les ont si rudement secoués, « pour leur condescendance envers tout parti qui « triomphe en France, surtout quand ils y voient un « avenir de division, et par conséquent d'affaiblisse- « ment et de ruine pour nous.

« Le contraire de ce qu'ils ont attendu et espéré ar- « rivera, et ce sera leur première punition. Réunis- « sons-nous, mais de grâce rien qui rappelle le passé. « Laissons ce qui est mort pour ne nous occuper que « de ce qui annonce existence, et promet durée. Nous « avançons dans cette voie qui nous sépare à toujours « des œuvres mortes. Esprits supérieurs, n'imitez pas « ces esprits jaloux ou prévenus qui ont des frémisse- « ments et des indignations de commande quand ils « entrevoient l'apparence d'une union des royalistes « avec les républicains[1]... Et pourquoi pas? Où serait « le mal? D'ailleurs ce n'est pas une union, c'est une « rencontre sur le même terrain : nous, en poursui- « vant les errements de 89; eux, en réclamant les « conséquences des promesses de 1830. Nous sommes « arrivés à formuler les mêmes vœux : la liberté au « peuple; l'administration au pays; le gouvernement « au roi, produit et couronnement de la constitution « nationale, avec des pouvoirs étendus; enfin l'ex- « pression de l'opinion du pays à l'aide du suffrage « universel.

« Une fois cela obtenu, n'avons-nous pas les centres « qui ne veulent à aucun prix de la république, et qui

[1] Par républicains, je n'entends pas les anarchistes.

« seront avec nous pour la repousser, le jour où l'on
« entreverra son spectre menaçant?

« Ainsi, il n'y a point un véritable danger à suivre
« le chemin qui, pour être parallèle à la voie que sui-
« vent les réformistes de gauche, n'aura pas la même
« issue. D'ailleurs, à ceux qui nous blâment, je de-
« mande une autre marche qui présente quelque
« chance de succès. Jusqu'à présent, nul n'a pu nous
« offrir un système qui eût le sens commun; et les es-
« prits qui font de l'opposition une habitude, après
« nous avoir bien blâmés d'abord, reviennent, dans
« la discussion, à toutes nos pensées.

« Vous parlez avec raison, cher comte, du danger
« de la désunion. Hélas! d'où vient-elle, cette désu-
« nion, si ce n'est de l'étranger qui travaille sourde-
« ment à nous séparer avec une infernale constance;
« et aussi de certaines influences où semble présider
« exclusivement un génie aveugle et brouillon?

« Forbin, qui revient de Prague, me dit qu'on y est
« furieux contre ma dernière brochure, et pourtant c'est
« une des choses qui ont le plus utilement servi notre
« cause, de l'aveu même de ceux qui m'ont persé-
« cuté. C'est ceux-là qu'il faut croire. Oui, j'aime
« trop ma patrie, et je suis trop lié à la cause de la
« légitimité depuis que je respire, pour ne pas me
« mettre au-dessus de tout ce qui m'est personnel;
« mais je verse des larmes de sang en voyant tant d'a-
« veuglement. *Tout pour la France et par la France!*
« Laissez dire et faire; les royalistes y gagneront
« s'ils persuadent aussi au pays qu'ils ne sont plus
« les hommes d'une famille, mais les hommes d'une
« nation : *Gentils hommes*. Encore un coup, l'étran-

« ger ou ceux qui reçoivent ses inspirations, et lui de-
« mandent leur mot d'ordre, ne peuvent que brouil-
« ler et diviser. Nous voulons, nous, déblayer le ter-
« rain et réunir. Puisque la lumière est en train de
« se faire, écartons tout ce qui pourrait recommen-
« cer l'ombre, le vague et l'incertitude. Il n'y a que
« les escamoteurs de trône, les faiseurs de tours doc-
« trinaires qui aient intérêt à souffler les lumières.
« Pour nous, c'est le cas ou jamais de jouer cartes sur
« table.

« Le vicomte de La Rochefoucauld. »

La situation du juste-milieu est celle d'un corps dont l'agonie commence, et qui a en lui tous les symptômes d'une gangrène qui ne pardonne point; les moyens violents, en paraissant ranimer un moment son existence, usent le peu de force qui lui reste; il n'a pas celle de supporter les remèdes qu'une main imprudente lui administre. L'arbitraire sort des voies ordinaires, et il faudrait pour le soutenir le caractère et la gloire de Napoléon. Deux hommes d'une trempe pareille ne se trouvent pas dans un siècle, et ce ne sont pas les poignées de main de 1830 qui appelleront la gloire au secours du despotisme. Il faudrait une épée. Or avec une épée maladroitement tenue, on se blesse avant de blesser les autres; c'est une arme à deux tranchants. La même bouche qui a juré les libertés, reconnu toutes les souverainetés, peut bien chanter *la Marseillaise*, mais nous la défions de prononcer ces mots : « — Soldats,

« je suis content de vous! » qui, au lendemain de Marengo, d'Austerlitz, etc., faisaient sentir à la France qu'on ne pouvait plus dire à ses enfants : « — Ci- « toyens, vous êtes libres! »

Aussi, voyez ce qui arrive : si nous n'avons maintenant ni Iéna ni Austerlitz, nous avons des enterrements dans lesquels il faut faire accompagner un pauvre cercueil de cinquante mille hommes, pour imposer à l'émeute; nous n'avons plus ni pays conquis, ni pays à conquérir; mais nous avons à l'intérieur, et dans des départements français, de simples brigadiers de gendarmerie, investis d'un pouvoir arbitraire... C'est déployer plus de faiblesse que de force, et le juste-milieu semble s'en aller avec le cercueil de Dulong.

Regardé par l'étranger comme une source de divisions intérieures, et de faiblesse extérieure; toléré à la condition d'être aussi plat que possible, il est jugé; et le Français ne pardonne jamais à qui exploite son humiliation. On le séduit, on le trompe, on l'endort pour un temps; mais il faut la gloire pour l'enchaîner; et la gloire du juste-milieu est toute dans la canne de ses sergents de ville.

Quant à l'ordre et à l'économie, ces premières conditions de l'existence, jamais les impôts n'ont été aussi lourds, jamais le fisc ne s'est montré aussi avide; demander et prendre, prendre même sans demander, est toute la science financière en ce moment. A quel degré de déconsidération ne tombe pas un pouvoir qui vient demander grâce devant une commission; et qui obtient son pardon par l'abandon de soixante millions!...

Ministres imprudents! vous avouez qu'ils ne vous étaient pas nécessaires, et pourquoi les avoir demandés? Un gouvernement qui étouffe toute discussion sur les intérêts les plus sacrés d'un pays représenté par une masse imposante de pétitions, finit par mettre contre lui toutes les opinions généreuses, tous les sentiments élevés, tous les esprits distingués; il marche quelque temps soutenu par ses esclaves ou ses séides; mais un cri d'indignation, un cri général de liberté lui annonce sa chute, et il succombe sous le poids des chaînes qu'il a voulu faire porter aux autres.

Je rencontrai M. le comte de V...., beau-père de M. Guizot, chez madame de Kinzel. Le calme et le sang-froid sont généralement le propre de son caractère. Il est fort obligeant, et le désir de rendre service lui fait même souvent promettre plus qu'il ne peut tenir. J'ai eu plus d'une fois à me louer de son concours. Il est dans mes principes de ne jamais me brouiller pour opinion politique. Aussi, sans voir de même, nous causons toujours fort à notre aise.

« — Le gouvernement est-il toujours aussi sûr de « son affaire? lui dis-je un jour en riant.

« — Plus que jamais, me répondit-il.

« — En effet, repris-je, il faut que l'état des pro- « vinces, l'irritation que cause la nouvelle loi, l'oppo- « sition qu'elle suscitera de toute part, et surtout « l'action active et violente des républicains l'inquiè- « tent bien peu, puisqu'il consent à diminuer son « armée et qu'il paraît ignorer qu'elle est fortement « travaillée dans ses sous-officiers.

« — Oh! pour les républicains, me dit M. de

« V.... de la manière la plus affirmative, je puis « vous assurer que la sécurité est entière et qu'il ne « les craint pas.

« — Je ne désire pas plus que vous la république, « lui répondis-je; mais tout ce que je puis vous « dire, c'est que si la sécurité du gouvernement est « aussi grande que vous la peignez, il est bien mal « informé. »

M. de V.... n'eut rien de plus pressé, malgré sa feinte sécurité, que de raconter notre conversation à son gendre; et je sus quelques jours après que ce dernier lui avait répondu :

« M. de La Rochefoucauld n'est pas si mal informé « que vous le pensez; et, précisément, nous sommes « dans ce moment à la suite d'une conspiration répu- « blicaine; nous venons de découvrir des armes et « quatre-vingt mille cartouches. »

CHAPITRE XX

MÉLANGES

MON JUGEMENT SUR LÉLIA.

1834.

Il faut en toute chose avoir un but, et bien savoir ce que l'on veut. L'auteur comme l'homme politique, et le plus simple individu comme le génie le plus distingué, ne peuvent se soustraire à cette condition première. L'homme immoral, sans croyance aucune, marche à son but infernal en niant Dieu. Il voudrait anéantir la conscience qui le condamne; et il espère, par ses orgies, assouvir sa soif brutale. L'âme, au contraire, que soutient et console une pensée religieuse, se laisse conduire par cette vérité immuable qui lui apparaît dans toutes les chances de la vie, pour le préserver ou le relever.

Mais croire et nier tout à la fois, donner à la vérité la faiblesse en partage et la force à l'erreur; rendre vertueux l'homme qui doute, et criminel celui qui

croit; donner au premier de nobles et généreux sentiments; au second l'égoïsme et le désespoir; prêter au vice tout ce qui peut séduire, et à la vertu tout ce qui repousse; offrir la croyance comme un tourment, et le doute comme un repos; c'est ébranler la foi, c'est insinuer l'athéisme. Je le déplore d'autant plus que ce livre restera comme un des plus remarquables de l'époque, et malheureusement aussi un de ceux qui seraient les plus propres à entraîner le siècle vers la corruption.

Heureusement qu'un ouvrage impossible à comprendre, et sans plan déterminé, n'a jamais un grand nombre de lecteurs, malgré le talent sublime de l'écrivain.

Ce livre, en un mot, c'est l'auteur. On l'aime ou le déteste; on l'estime ou le blâme; on le recherche ou le repousse; on l'explique, et on ne peut le comprendre; on vient à lui et on le fuit; on l'admire et la critique la plus amère sort à regret de votre bouche; on se demande son esprit, son cœur, son âme; et l'on reste dans un doute effrayant en présence de ce personnage impossible à expliquer; on lui tend la main, et puis on la retire, dans la crainte de la laisser dans un brasier. Tant d'inconséquence décourage. Qu'offrir à cet écrivain dont vous sépare une immensité ténébreuse? On prie pour lui comme pour le malheureux qui se noie, et qu'on est dans l'impossibilité de secourir. On regrette qu'il ne soit pas ce qu'il pourrait être en s'effrayant de ce qu'il est.

M. Beugnot, qui sort de chez moi, me rappelait un fait assez curieux qui s'est passé entre nous, et qu'il a, dit-il, consigné dans ses *Mémoires*. Deux mois avant la Révolution de 1830, il remarquait sur ma physionomie un air triste et préoccupé. C'était à Saint-Cloud, où j'étais venu pour mon audience de congé, avant de partir pour les Pyrénées, où m'appelait ma santé.

« — Bonjour, monsieur le comte, lui dis-je; que « devenez-vous?

« — Je vais aller, je crois, aux eaux d'Aix, me ré- « pondit-il.

« — Combien de temps serez-vous absent?

« — Quatre mois.

« — Hélas! m'écriai-je, quand vous serez de re- « tour, je crains fort que ceux qui habitent ce séjour « n'y soient plus.

« — Où seront-ils donc?

« — Peut-être à Rome, si on les laisse s'y rendre « tranquillement. »

Quelque folle que parût être cette idée, elle frappa fortement M. Beugnot. Pour l'explication de ce fait, je dois dire qu'en outre de tout ce que je voyais et savais, et aussi de tout ce qui se passait, ma dernière conversation avec Charles X, conversation qui avait eu lieu le jour même de cette rencontre, en 1830, m'avait laissé la plus profonde impression de tristesse.

En quittant Saint-Cloud, j'étais allé à Saint-Ouen faire mes adieux à madame la comtesse du Cayla, qui, frappée de ma tristesse comme de mes impressions, me rappela également depuis notre conversation.

Décidé à garder des ministres dont on ne voulait à aucun prix et à les soutenir contre la majorité des

Chambres et du pays, le roi devait infailliblement arriver à l'arbitraire; et, pour ne pas sentir le danger de sa position, je connaissais trop bien l'impossibilité où il serait de s'y tenir. L'imprévoyance de son gouvernement me faisait trembler. Il était clair pour moi qu'il y aurait résistance; et que l'on ne ferait rien de ce qu'il faudrait faire pour en triompher...

Était-ce prévision? était-ce pressentiment? je ne sais; mais on voit si l'un ou l'autre m'a trompé.

Chacun se rend avec empressement aux lectures que M. de Chateaubriand fait de ses *Mémoires* chez madame Récamier. L'intérêt qu'ils inspirent est assez vif pour que ces réunions soient nombreuses; mais beaucoup de personnes sollicitent l'honneur d'y figurer, afin de rappeler à l'illustre écrivain qu'elles ont des droits à un petit *memento*. Si j'avais eu le temps, ces lectures m'eussent vivement intéressé, ne fût-ce que pour les juger; mais y assister, afin qu'on ne m'oublie pas, n'est point dans mon caractère.

Il paraît que le talent de l'auteur s'y montre, comme dans tous ses écrits, d'une manière qui captive et saisit; mais l'on trouve que le *moi* s'y rencontre à chaque ligne d'une manière trop marquée : on dit aussi que le style et les mots y sont torturés d'une manière fatigante. En tout, il y a bien des pages que l'on critique sévèrement.

Madame Récamier me dit un jour.

« — Savez-vous que M. de Chateaubriand remarque « votre absence; je ne vous cache pas qu'il y est sen- « sible : j'aurais voulu que votre nom et votre per- « sonne, mêlés à tant d'événements politiques, fus- « sent placés d'une manière avantageuse dans ses « *Mémoires;* et quelquefois je crains plus que le si- « lence. Vous savez qu'à une certaine époque on vous « en a voulu beaucoup.

« — Madame, répondis-je aussitôt, sans doute j'eusse « été flatté que M. de Chateaubriand me consacrât « quelques lignes; mais ces lignes m'eussent forcé « peut-être à retrancher quelques mots de mes pro- « pres *Mémoires*, et j'y tiens, car ils disent la vérité. « Je ne regrette pas de conserver mon indépendance, « même au prix d'un souvenir flatteur de M. de Cha- « teaubriand. J'ai connu tant de dessous de cartes, « et j'ai su tant de choses, que peut-être mes *Mé-* « *moires* ne seront pas sans intérêt. »

Madame Récamier qui a un tact exquis, me comprit, et garda le silence.

Quelque temps après cette conversation avec madame Récamier, je rencontrai chez elle M. de Chateaubriand.

« — Nous différons sur un point essentiel, me dit « M. de Chateaubriand, je ne reconnais point la légi- « timité de famille, et toute royauté, qui est l'expres- « sion et la satisfaction des intérêts d'un pays, est pour « moi légitime. »

Je fus vivement affligé d'entendre l'illustre écrivain donner ainsi une nouvelle preuve de la versatilité qu'on remarque dans les thèses qu'il soutient.

« — Quel sera le juge de ces intérêts? lui répon-

« dis-je. Si, au lieu de combattre les véritables intérêts « du pays, la Révolution de juillet s'était mise en de- « voir de les satisfaire, elle recevrait de vos paroles un « bill d'indemnité. Vous ouvrez ainsi la porte à toutes « les anarchies et à toutes les ambitions; il n'y en a pas « une qui ne puisse invoquer cette satisfaction des « droits du pays ; et votre principe attirerait sur nous « une série de révolutions et de malheurs, tandis « que la légitimité est partout la seule garantie de « l'ordre social : c'est un principe de famille, de « propriété, de société ; partout où il y a droit, il y a « légitimité. »

M. de Chateaubriand, pressé par mes raisonnements, et échappant avec peine à la puissance de la vérité, dont la manifestation finit toujours par réprimer les écarts de son génie, était à la fin de la discussion loin de son point de départ, chose qui lui arrive souvent.

Que de bien et de mal aura fait et causé cette puissance littéraire!

A propos de madame Récamier, je vais rapporter une autre discussion à laquelle je pris part.

C'était après les événements d'avril. Arrivé à l'Abbaye-aux-Bois, j'y trouvai nombreuse compagnie. Parmi tout ce monde, il y avait madame Lenormand[1], nièce de madame Récamier, fort jolie et fort spirituelle personne, liée intimement avec madame Guizot, et dont le mari avait eu des obligations à M. Guizot, double motif pour être d'un juste-milieu prononcé;

[1] M. et madame Lenormand me devaient beaucoup, et je leur ai pardonné de l'avoir si promptement oublié.

aussi cette jeune dame l'est-elle sans dissimulation. Elle m'attaqua en riant, à propos des succès du gouvernement.

« Madame, lui dis-je, de pareils succès devraient « faire verser des larmes ; car ils sont remportés sur « des concitoyens et ont coûté du sang français. Bien « que nécessaires, ils deviennent coupables quand ils « sont le résultat des fautes, et des inconséquences du « pouvoir. D'abord ce serait à moi, en bonne justice, « de recevoir vos compliments de félicitation ; et c'est « à vous qu'appartiennent les compliments de con- « doléance. La république, ou plutôt l'anarchie, a été « vaincue ; nous nous en réjouissons avec vous, et « vous avez très-bien fait nos affaires ; mais la répu- « blique vaincue et mise de côté, le gouvernement, « qui ne se soutenait que par la crainte qu'elle inspi- « rait, s'est retiré un de ses moyens d'action ; et il est « moins fort aujourd'hui qu'hier ; il peut dire comme « Frédéric : « Encore une victoire comme celle-ci, « et je suis perdu ! » Voilà pourquoi je puis me ré- « jouir; tandis que vous, vous devez vous affliger. »

L'auditoire parut être de mon avis ; et madame Récamier défendait sa nièce plutôt que sa cause. M. M... voulut combattre mes opinions, et j'essayai de prouver qu'il ne les comprenait pas. Madame ..., nièce de B..., était présente ; car ce salon est un terrain neutre où se réunissent les opinions les plus divergentes ; on y discute comme on se battait à Fontenoy, en se donnant des coups de chapeau. C'est sur la porte de ce salon qu'on pourrait graver ce vers :

Qui discute a raison, et qui dispute a tort.

A l'une des dernières soirées des Tuileries, M. d'Hédouville, pair de France, fut accosté par un monsieur qui paraissait enchanté de se trouver avec lui.
« — Eh ! bonjour ! Que je suis aise de vous ren-
« contrer ici. Nous allons souper et boire ensemble. »

Or cet invité, cet hôte des Tuileries, était M. R..., maître d'armes.

M. d'Hédouville a raconté lui-même cette rencontre à M. d'Hinnisdal, mon neveu, de qui je la tiens.

Quand on nous parle de la foule qui se presse dans ces soirées, on voit que la quantité l'emporte sur la la qualité.

24 février.

Il y a une douzaine de jours, sept ou huit cents Polonais réfugiés en Suisse, ayant à leur tête le général Romarino, ont pénétré dans la Savoie pour tâcher de soulever le pays ; ils ont complétement échoué.

A Lyon, à Saint-Étienne, on ameute les ouvriers, ce qui oblige à faire marcher contre eux des forces considérables. A Marseille, on excite les républicains. A Paris, on recommence les émeutes ; il paraît que c'est la suite d'un plan d'insurrection, commandé par les sociétés secrètes, et conduit par le comité directeur.

Un journal renfermait aujourd'hui un article assez intéressant sur les finances ; il présente le tableau de ce qu'elles étaient pendant la Restauration, et de ce qu'elles sont devenues sous le gouvernement à bon marché.

Voici cet article :

« Un milliard et demi d'amortissement sur la dette
« publique, soixante-cinq millions de rentes amor-
« ties!

« Un fonds annuel d'amortissement de quatre-
« vingts millions, fondé sur un excédant de recettes
« toujours croissant!...

« Un dégrèvement annuel de quatre-vingt-onze mil-
« lions, équivalant à trois millions de capital fon-
« cier!

« Voilà en trois lignes le résumé exact de la ques-
« tion financière de la Restauration, et de la situa-
« tion des finances de la France en 1830.

« Voici le revers de la médaille, frappée au coin de
« la révolution de juillet et du gouvernement à bon
« marché.

« Un milliard de déficit en cinq années!

« Excédant de dépenses, déficits et emprunts an-
« nuels!

« Portes et fenêtres, patentes, centimes addition-
« nels!...

« Violation et annulation du fonds d'amortissement,
« réduit à moins de vingt millions pour dette de cinq
« millions!

« Les preuves de ces déplorables résultats en moins
« de cinq ans, sont dans les budgets et les comptes
« de ces années désastreuses. »

Exécuteur des dispositions testamentaires de madame la marquise de Tranz, ma tante, en ce qui concerne ses actes de charité, j'appliquai une partie de ses fonds à l'agrandissement de l'école des frères de la doctrine chrétienne, établie au Gros-Caillou. J'attribuai

à cette œuvre l'abandon d'une maison et d'un grand terrain attenant à l'école. Voilà longtemps que cette affaire est pendante, et l'on n'a rempli jusqu'à présent aucune des conditions qui ont été précisées à l'époque de la cession.

J'ai écrit à ce sujet à MM. les administrateurs des hospices :

« Paris, 8 mars 1834.

« Messieurs,

« Par acte sous seing privé du 11 mars 1828, « reconnu authentiquement le 2 mars 1829, j'aban- « donnai aux hospices de Paris une maison, rue Saint- « Dominique, et un grand terrain en dépendant, atte- « nant à l'école des frères du Gros-Caillou, école qui « rend tous les jours tant de services, non-seulement « en instruisant un nombre considérable d'enfants, « mais en faisant des cours pour beaucoup d'ouvriers, « qui viennent tous les soirs recevoir l'instruction élé- « mentaire.

« Les principales conditions de cette cession « furent :

« 1° D'augmenter le nombre des frères, de les « porter à sept au lieu de cinq, et d'en payer quatre ;

« 2° De faire construire, dans le délai d'une année, « les bâtiments nécessaires aux écoles pour une va- « leur de vingt-cinq mille francs.

« Cette dernière condition, je viens en réclamer « enfin l'exécution, m'étant vainement adressé jusqu'à « présent à M. le secrétaire général, dont l'obligeance « depuis longtemps nous est connue.

« Un devis fut fait dans le temps ; les vingt-cinq « mille francs étaient déjà en caisse; et, sous prétexte « que la dépense dépasserait de quinze mille francs, « il fut sursis indéfiniment à l'exécution du traité « obligatoire, afin, disait-on, de faire les fonds néces- « saires.

« Voilà quatre ans que j'attends ; et si l'on disait « qu'il n'y a pas de fonds cette année, je répondrais « que le temps d'exécuter les travaux et de régler les « mémoires, conduit à l'an prochain pour le paye- « ment. Je demande donc qu'il soit donné suite sans « délai à l'objet de ma réclamation. Je serais en droit « de l'exiger; mais j'aime mieux le devoir, messieurs, « à votre zèle si connu pour le bien public ; aussi « est-ce en toute confiance que j'ai recours à vous.

« Veuillez, messieurs, agréer avec mes remercî- « ments, que je ne crains point de vous offrir « d'avance, l'expression de mes sentiments les plus « distingués.

« Le vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD. »

15 mars 1834.

M. de Genoude vient de perdre sa femme, personne douée d'un esprit fin, juste et sage. Cette mort si douloureuse montre l'empire que la religion prend sur le cœur de l'homme, et le courage qu'il peut y puiser pour résister aux plus cruelles épreuves. C'est une perte véritable, non-seulement pour les enfants et pour les amis de madame de Genoude, mais aussi pour la cause royaliste. Cette femme dis-

tinguée possédait les qualités qui manquent au caractère de son mari; elle lui faisait adroitement comprendre ce qu'on n'eût osé lui dire ouvertement. Elle était pour lui ce qu'est le lest pour un vaisseau : car ses conseils et sa manière de voir pesaient dans les déterminations de M. de Genoude, même à son insu.

18 mars 1834.

Il y a quelques jours, je traversais à pied, vers dix heures du soir, la place de la Bourse, lorsqu'une conversation très-animée attira mon attention. J'aperçus une femme qu'un domestique en livrée suivait à quelques pas. Sa mise était des plus élégantes ; sa robe cerise montrait, à la clarté vacillante des réverbères, les reflets lustrés de la moire; et son chapeau à la dernière mode était orné d'une plume blanche. A ses côtés marchait un jeune homme dont la mise peu soignée contrastait avec celle de la dame, et annonçait entre eux une différence de fortune et de situation sociale. Ils étaient si animés, surtout la femme, qu'ils ne faisaient aucune attention aux passants, et parlaient de manière à être entendus.

« — Je me retire, » dit le jeune homme.

La dame alors le saisit et le retint par son habit.

J'étais à vingt pas environ; le colloque était devenu de plus en plus vif, et je pouvais juger, à la réverbération d'une lanterne, la pâleur et l'altération des traits de la femme; je ne sais pourquoi, mais une pensée sinistre me saisit; il y avait dans ces accents saccadés qui m'arrivaient, dans la violence des gestes

qui accompagnaient cette scène, une révélation de désespoir, et l'annonce d'une résolution fatale qui se débattait à quelques pas de moi. Un fiacre attendait près de là ; après de longs et vifs débats, la dame y monte, puis le jeune homme, puis le domestique. Je m'étais rapproché, j'entendais que le jeune homme menaçait encore de se retirer, en jurant d'être de retour dans une heure... Enfin la portière se rouvre... le domestique descend et la voiture part. Si j'avais eu un cabriolet j'aurais suivi, plutôt par intérêt que par curiosité.

Le lendemain j'appris qu'une femme très-riche s'était prise de passion pour un clerc de notaire à la veille de se marier; que, dans la nuit, l'un et l'autre s'étaient asphyxiés, et qu'on les avait trouvés morts... Le mari, ajoutait-on, était entré le premier dans la chambre où ce double suicide s'était consommé. Il me fut impossible de ne pas faire un cruel et douloureux rapprochement entre cette nouvelle, et la scène dont j'avais été le témoin.

Mademoiselle Johanna de Schoultz, comme je l'ai dit, est une jeune Suédoise très-bien née, que des malheurs de fortune ont jetée dans la périlleuse carrière du théâtre. Mademoiselle de Fauveau, lors de mon dernier voyage en Italie, me mit en rapport avec la jeune artiste qui m'inspira un vif intérêt. J'ai retrouvé à Paris mademoiselle de Schoultz et sa mère. J'ai reçu ces dames chez moi ; je les ai même invitées à dîner, pour soutenir le courage de la jeune étrangère, et l'encourager dans les bonnes résolutions, dans les nobles sentiments qu'elle apporte et

veut conserver au milieu des écueils du théâtre. Il s'agissait de prouver à cette intéressante personne, à cette nature d'élite, la distinction que la société sait établir entre le talent accompagné de tout ce qui commande l'estime, et le talent privé de cette recommandation. Après dîner, une vingtaine de personnes vinrent unir leurs suffrages aux marques d'intérêt que nous donnions avec tant de plaisir à mademoiselle de Schoultz.

On fit une musique délicieuse jusqu'à dix heures; et l'héroïne de cette petite fête eut le succès le plus mérité.

Madame Récamier, qui s'intéresse particulièrement à mademoiselle de Schoultz, avait voulu venir; elle avait amené mademoiselle ***, Anglaise fort distinguée par son esprit, et qui habite aussi l'Abbaye-aux-Bois. M. de Boullé, major prussien, qui a une très-belle voix, chanta plusieurs duos avec mademoiselle de Schoultz; mademoiselle Huin, gouvernante de ma fille, chanta aussi plusieurs morceaux de sa composition, en jouant du piano et de la harpe avec son talent ordinaire.

Chacun parut content de cette soirée dont madame de La Rochefoucauld, quoique fort souffrante, fit les honneurs avec grâce. La vicomtesse Girald engagea mademoiselle de Schoultz à dîner un jour chez elle; la comtesse d'Hinnisdal fut on ne peut plus aimable pour cette jeune personne que sa fille a beaucoup vue à Florence. Madame d'Imécourt trouva aussi l'occasion de lui dire un mot aimable; et la comtesse Frédéric de La Rochefoucauld, dont l'âme est à la hauteur de tout ce qui est noble et bon,

chercha, par ses manières affectueuses, à faire comprendre à la jeune artiste qu'on sentait et qu'on appréciait la grandeur du sacrifice si douloureux qu'elle avait fait à sa famille.

Mademoiselle de Schoultz m'a dit depuis « que cette « soirée, dont elle avait senti tout le prix, lui avait « laissé les plus douces et les plus reconnaissantes « impressions ; mais qu'elle avait réveillé en même « temps les souvenirs les plus douloureux, en lui « rappelant la position sociale qu'elle occupait dans « sa patrie. » Son frère, jeune homme fort distingué et qui a quitté le service pour la suivre ; sa mère, qui ne sort jamais que pour l'accompagner au théâtre, nous témoignèrent leur reconnaissance avec une expression touchante.

Pauvre jeune personne, puisse-t-elle sortir à son avantage de cette cruelle épreuve ! Après avoir quitté Florence et en cheminant dans ma chaise de poste, l'esprit préoccupé de tout ce qui m'avait été dit à son avantage, et aussi de l'avenir qu'elle allait affronter, j'avais pensé que l'expérience acquise par mes relations avec les artistes me mettait, plus qu'un autre, à même de lui adresser quelques conseils utiles. Voici la lettre que je lui adressai de Mestré :

A MADEMOISELLE JOHANNA DE SCHOULTZ

« Mademoiselle,

« Plusieurs nuits passées en voyage, un long cour-« rier à faire, ne me laissant pas le temps de relire

« ces lignes que j'écris en courant, mon expérience
« et mon intérêt les dicteront, et elles s'adresseront
« à votre raison.

« Je ne cherche pas quel motif vous engage, ma-
« demoiselle, à prendre une carrière si différente de
« celle que votre naissance devait ouvrir devant vos
« pas. Je dois penser qu'un motif puissant a pu seul
« vous y décider. Sans le connaître, je suis sûr qu'il
« élève, en épurant à vos yeux la sphère où vous allez
« vous placer.

« C'est par la grandeur du sacrifice qu'on juge du
« courage et du dévouement de celui qui se l'im-
« pose.

« Les sentiments qui remplissent votre âme sont
« tels, que le seul conseil qu'on devrait vous donner
« serait de vous abandonner à leur inspiration; dans
« cette carrière que vous voulez honorer, il faut plus
« d'expérience que d'abandon ; et par malheur, au
« théâtre l'expérience que l'on y acquiert par soi-
« même, est comme le médecin qui se fait attendre.
« On risque de ne le voir arriver que lorsque les re-
« mèdes sont inutiles, et qu'il n'y a plus rien à faire.

« Je vous soumets quelques détails de conduite
« journalière, dont la minutie pourrait échapper à
« un esprit préoccupé des efforts à faire pour attein-
« dre la perfection de l'art.

« Parlons d'abord de la position où vos succès vous
« mettront vis-à-vis de ceux qui, comme vous, s'ef-
« forcent d'attirer l'attention et les suffrages du pu-
« blic. Ces succès, il faut vous les faire pardonner,
« même par ceux qui croient que les applaudisse-
« ments, donnés à d'autres qu'à eux, sont un mal qu'on

« leur fait. Cette jalousie, ménagez-la, en n'ayant ja-
« mais l'air de vous en apercevoir.

« Aimer les conseils, les provoquer, et s'en montrer
« reconnaissante, c'est mettre l'amour-propre de ceux
« qui les donnent de moitié dans vos succès.

« Vous devez rester une exception au théâtre; et il
« y aurait mécompte et danger à juger les autres par
« vous-même; de la réserve, mais point de cette mé-
« fiance, qui blesse en se laissant deviner. Cependant
« ne pas oublier que trop de confiance serait aussi un
« grand danger. Ne jamais rester sur la scène, ou
« dans les coulisses que le temps indispensable. Être
« pour tous enfin d'une excessive politesse; rien n'em-
« pêche la familiarité comme la politesse.

« En arrivant à Paris, mettre des cartes chez tous
« les artistes. Ne pas y être quand ils vous revien-
« dront. Se donner le temps de choisir ceux qu'il
« peut être utile de voir. Une grande exactitude pour
« les répétitions. Annoncer que voulant beaucoup tra-
« vailler, on s'impose des privations forcées, en re-
« cevant peu de monde. Éviter les plaisirs, ne son-
« ger qu'aux devoirs. Il doit y avoir quelque chose
« de grave et de sérieux dans une carrière, prise pour
« un motif sérieux et grave.

« N'acceptez la première année que fort peu de
« concerts publics, afin de réserver votre voix pour
« les habitués du théâtre; ils vous en sauront gré;
« le dire hautement comme une chose de con-
« science qui sera sentie. Réfléchissez à vos paroles, et
« songez que chacune d'elles sera commentée d'une
« manière ou d'une autre. Observez-vous sans cesse.
« Ne faites aucune concession sur la toilette, comme

« convenance, et rappelez-vous ce mot d'une grande « actrice fort estimée pour sa conduite : *Le meilleur « moyen de se faire respecter, c'est de se respecter soi-« même.*

« Ne point se décourager, encore moins se choquer « d'une critique ; y répondre en s'efforçant de satis-« faire aux observations qui sont justes. N'accepter « les soins ou les attentions de personne ; et ne jamais « laisser à la malignité l'occasion même d'un doute à « ce sujet. Se montrer simplement reconnaissante des « marques d'une bienveillance qui n'a rien de compro-« mettant, quand tout le monde vous les donne; pré-« férer cette bienveillance de tous, à l'engouement de « quelques-uns. Le talent est une requête qui doit « absorber tous les partis. La flatterie et la complai-« sance déconsidèrent et tuent.

« La naïveté qui charme dans un salon, serait mal « interprétée dans un monde, qui ne croit guère à l'in-« nocence et à la candeur : on vit là au milieu des « illusions et des déguisements. Le mensonge conti-« nuel, permanent, qui entoure les artistes, fait qu'ils « ne s'arrêtent pas au sens positif des mots qui s'em-« ploient au théâtre; ils vont toujours au delà de ce « que ces mots veulent dire, surtout quand c'est une « femme qui les prononce : il faut donc se défendre « de ces entraînements, qui ne sont pas sans danger.

« Pensez tout bas, et ne communiquez pas le sujet « de vos remarques ; évitez tout ce qui approche de « la coquetterie; il n'y a pas de coquetterie innocente « au théâtre où, je le répète, on outre tout ce qui se « dit, tout ce qui se voit, tout ce qui se fait. Que votre « mise soit toujours simple et de bon goût. Empêchez

« que l'envie n'appelle la calomnie à son aide pour « expliquer un luxe qui la blesserait; la véritable « vertu est celle qui enlève même aux méchants l'oc- « casion de le paraître. »

14 mars 1834.

L'état de souffrance de madame de La Rochefoucauld va toujours croissant, et mon inquiétude est extrême; j'ai cru devoir en parler à mes deux enfants aînés, à la veille de leur première communion; de cette grande et solennelle action qui influe sur toute la vie. Leur douleur, et la manière dont ils ont senti l'état de leur mère m'a vivement touché. Pauvres enfants! ils ont semblé comprendre tout ce qu'il y avait de cruel dans la perte d'une aussi bonne mère! Qui plus que moi a rendu justice à ses qualités, en appréciant cette âme, le sanctuaire le plus pur qui jamais ait servi d'asile à la vertu? Ah! comme à l'aspect déchirant des souffrances de ceux qu'on aime, de ceux qu'on voudrait conserver au prix de sa propre existence, on oublie ces ombres légères que quelques différences d'humeur, de goût et de caractère ont pu faire passer sur une union qu'on tremble de voir briser!

CHAPITRE XXI

MARTIN

---

26 mars 1834.

Il y a dix jours que j'ai appris la mort de Martin. Simple paysan du petit bourg de Gallardon, il occupa vivement l'attention quand il parut sur la scène du monde; et je raconterai simplement ce que j'ai vu et su de ce singulier épisode de l'histoire de la Restauration.

En 1818, vivait depuis longtemps à Gallardon, petite ville limitrophe de la Normandie et de la Beauce, un paysan nommé Martin. C'était chose reconnue dans le pays que Martin avait des visions, des révélations, et des communications avec des êtres surnaturels. Non-seulement ces bruits ne nuisaient en aucune façon à la réputation d'honnête homme dont Martin jouissait; mais, au contraire, il en retirait peut-être quelque considération auprès des es-

prits forts, et des esprits faibles du canton. Les gens sages s'en occupèrent peu d'abord, la réalité de ses visions ne leur étant pas encore clairement démontrée. D'ailleurs, comme Martin ne demandait rien à qui que ce fût, qu'il avait à peu près de quoi vivre, qu'il était laborieux, pacifique, chrétien pratiquant, et d'ordinaire silencieux, il vivait en bonne intelligence avec son maire et son curé; en somme, Martin était estimé universellement dans Gallardon, et même aux environs.

La terre d'Éclimont, habitée par ma grand'mère, madame la duchesse de Luynes, est située à quelques pas de cette petite ville. Le bruit des entretiens socratiques de Martin y était parvenu. Dans les promenades aux environs, lorsqu'on le rencontrait, on lui disait quelques bonjours bienveillants; c'était tout, puisqu'il ne demandait rien à personne; et, pendant mes visites et mes chasses à Éclimont, j'avais, comme tous les habitants du château, pris ma part des récits populaires qui couraient sur Martin, sans l'avoir jamais même aperçu.

Aucun de nous ne songeait sérieusement à ce brave homme, lorsqu'un jour, étant à Paris, je reçus, datée de Gallardon, une lettre d'un ecclésiastique connu de ma famille, et parfaitement respectable. Il m'instruisait que, la veille ou l'avant-veille, dans la nuit, Martin, la célébrité et peut-être la gloire du pays, avait été enlevé par la police, et conduit à Paris. Cet enlèvement nocturne et sans cause connue avait surpris et affligé tout le monde. On s'inquiétait sur le sort de Martin ; et on me suppliait de m'intéresser en sa faveur.

Ce sentiment de protection naturelle que l'on contracte pour les gens qui vous entourent, fut vivement contrarié à la réception de cette lettre. A part le motif d'une charité toute simple vis-à-vis de cet homme dont je n'avais jamais entendu dire que du bien, cette nouvelle me causa une impression que je ne puis définir. Je me promis de ne pas rester inactif devant cette œuvre de violence; et j'avoue qu'un peu de curiosité vint aussi s'en mêler.

A cette époque, non-seulement tout ce qui tenait à la maison de Monsieur était sans crédit auprès du ministère, mais en était même fort mal accueilli.

On s'imaginait à Gallardon que ma qualité d'aide de camp du frère de Louis XVIII devait me faire ouvrir les portes de tous les bureaux, et les cabinets de tous les ministres; mais comme je ne pouvais douter du contraire, je me serais bien gardé de faire la moindre démarche de ce côté. Le ministre influent commençait à se défier des relations politiques qui s'établissaient entre le Roi et madame la comtesse du Cayla, et il ne pouvait ignorer la part que j'y prenais; aussi le mauvais vouloir était-il complet à mon égard. Dans cette situation, il me semblait que l'enlèvement de Martin pouvait cacher quelque commencement d'intrigue souterraine qu'il était bon de connaître et de déjouer; mais qu'on ne pouvait déjouer et connaître qu'en agissant directement, et sans laisser apercevoir qu'on était instruit de la capture de Martin. Une intervention en sa faveur aurait été ou nuisible ou inutile, maladroite ou dangereuse; il fallait qu'elle fût secrète, et que la rapidité des infor-

mations fût jointe au mystère des démarches. Il y avait, sur toute cette aventure, une sorte de couleur romanesque, et de voie ténébreuse qui excitaient ma curiosité. Il fallait lutter contre le pouvoir et le crédit du premier ministre[1] : c'était le parti du faible contre le fort. J'aime assez cette lutte, et je me décidai à agir.

Qu'avait-on fait de Martin? dans quelle prison, dans quel lieu avait-on pu le transporter?... Je me décidai à visiter d'abord les maisons de détention d'aliénés : il pouvait y avoir quelque rapport entre un visionnaire et un insensé; et la police pouvait avoir cherché, par ce rapprochement, à masquer ou à justifier sa violence; mais il fallait pénétrer dans ces lieux de réclusion, où l'on n'arrive pas sans permission ou sans qualité; et, loin de pouvoir espérer d'obtenir la moindre faveur du ministère, j'avais été mis à une sorte d'index qui ne me permettait de réclamer ni service ni complaisance; de plus, je n'avais jamais vu Martin; et, dans les prisons que je m'étais résolu à parcourir, on aurait pu, sous son nom, me présenter un autre que lui sans qu'il me fût possible de discerner l'erreur.

Rien de tout cela ne m'arrêta; et, après avoir passé une partie de la nuit à réfléchir; une certaine impulsion que je ne m'expliquais pas, me poussant comme malgré moi, je demandai mes chevaux à cinq heures du matin; et, peu après, je me trouvai aux portes de Bicêtre.

Je me présentai au directeur de cette maison, et le

[1] M. Decazes.

priai de me la faire voir dans tous ses détails. Ce fonctionnaire, obligeant et poli, mais exact et ferme, me fit toutes les objections que son devoir lui suggérait pour ne point obtempérer à cette demande. Il va sans dire que je ne lui avais point fait part du motif de ma visite, à laquelle je n'avais donné d'autre prétexte que le désir de connaître la maison. J'insistai plus vivement : mon nom, mon titre à la cour, de la fermeté, beaucoup de politesse, surmontèrent enfin les obstacles; et, accompagné de ce supérieur omnipotent, nous commençâmes notre visite. Pas un cabanon, pas un cachot, pas une loge, pas une chambre ne furent négligés. J'interrogeais tout, de l'œil et de la voix : les noms des prisonniers, les causes de leur détention, l'époque de leur arrivée dans la maison, les registres même, tout devint l'objet de mes investigations ; mais tout fut inutile; et je restai convaincu que Martin n'était point enfermé à Bicêtre.

Ma pensée alors se tourna naturellement vers Charenton; mais il y avait peu de temps à perdre pour explorer cet autre asile d'infortune. J'étais certain que, dans la journée même, le directeur de Bicêtre ne manquerait pas d'adresser un rapport sur ma visite. L'éveil ainsi donné amènerait le soupçon; et la défense à tous les chefs des maisons de même nature de m'y laisser pénétrer sous quelque prétexte que ce fût. Mais ce rapport ne pouvait pas être envoyé avant le soir, et j'avais encore à moi la matinée du lendemain. Le lendemain donc, et de grand matin comme la veille, je remontai à cheval, et me dirigeai rapidement sur Charenton.

Arrivé à l'hospice, mêmes difficultés, mêmes obstacles, mêmes refus ; mais, encouragé par le précédent succès, je ne me déferrai pas. Les mêmes moyens auprès d'un fonctionnaire bien élevé, quoique peu facile, amenèrent enfin les mêmes résultats, et je fus admis à visiter les coins et les recoins de l'établissement. Parent de M. Royer-Collard, le directeur savait que j'étais l'ami de ce dernier.

De longues heures s'étaient déjà passées, et je désespérais de rencontrer le pauvre Martin, lorsque, dans une petite chambre, tout au bout d'un immense corps de logis, nous trouvâmes un homme parfaitement calme, assis sur le pied d'un lit tout étroit. Un ecclésiastique, placé à ses côtés, était venu le visiter, et lui donner des forces, si elles eussent été nécessaires.

Il nous vit entrer, et nous regarda sans aucune espèce d'émotion.

« — Comment vous nommez-vous ? lui dis-je.

« — Martin, me répondit-il. »

Ce n'était pas la première fois que dans le cours de mes deux visites, quelques-uns des individus que j'avais interrogés m'avaient dit se nommer ainsi, sans qu'aucun d'eux me parût être celui que je cherchais. Le directeur ne me laissa aucun doute à ce sujet.

« — De quel pays êtes-vous, mon brave homme ?

« — De Gallardon, mon bon monsieur. »

J'éprouvai un mouvement de joie que je réprimai ; et je repris le cours de mes questions avec le sang-froid nécessaire pour que le directeur qui m'accompagnait ne pût, malgré la juste confiance qu'il m'in-

spirait, se douter du but secret de mes démarches.

« — Et pourquoi êtes-vous ici? lui dis-je.

« — Ma foi, monsieur, je n'en sais rien.

« — Il a été amené et écroué ici l'autre nuit « comme visionnaire, me dit tout bas le directeur.

« — Il faut convenir, lui répondis-je sur le même « ton, que s'il est toujours dans l'état de tranquillité « où nous le voyons en ce moment, il n'offre guère « de danger pour le repos public, et qu'on eût bien « fait de le laisser chez lui.

(En effet, tout dans la physionomie, l'attitude et les paroles de Martin annonçait la plus parfaite sérénité).

« — C'est vrai, me dit le directeur; et depuis qu'il « est dans la maison, il n'a pas donné le moindre « signe d'aliénation.

« — Comment, Martin, repris-je, vous ne savez pas « pourquoi vous êtes ici?

« — Non, monsieur.

« — Mais comment y êtes-vous venu?

« — Un monsieur est arrivé chez moi avec deux « gendarmes du pays; ils m'ont montré un papier; « ils m'ont dit de les suivre; nous sommes montés « en voiture, et ils m'ont amené ici.

« — Vous n'êtes pas inquiet de vous voir ainsi « loin de chez vous et de votre famille.

« — Non, monsieur, l'ange m'a dit qu'il ne m'ar- « riverait rien.

« — L'ange? m'écriai-je, l'ange vous a dit cela? Ne « vous a-t-il pas dit autre chose?

« — Oui, monsieur; mais je ne puis le dire.

« — Eh bien! qu'allez-vous faire?

« — J'attends.

« — Quoi?

« — Qu'on vienne me prendre pour me conduire « chez Louis XVIII.

« — Chez le Roi?

« — Oui, monsieur.

« — Pourquoi cela?

« — Parce que l'ange m'a dit que je lui parlerais; « et il faut que je lui parle.

« — Mais comment l'ange s'est-il adressé à vous?

« — Il y a quelque temps, j'étais à travailler dans « les champs; et tout à coup, j'ai vu l'ange, vêtu de « blanc, qui était auprès de moi : il faut que tu ailles « parler à Louis XVIII, m'a-t-il dit, et plusieurs fois « j'ai vu la même apparition.

« — Et que vous a-t-il chargé de lui apprendre?

« — Je vous répète, monsieur, que je ne peux pas « vous le dire; et qu'il m'a ordonné de ne le con- « fier qu'au Roi. »

Je ne puis disconvenir que la physionomie, le ton et l'assurance de cet homme me frappèrent. Il aurait été difficile de rencontrer une figure plus honnête et plus douce que la sienne. Toutes les fois qu'il répondait à des questions communes ou insignifiantes, il n'avait guère d'autre allure que celle d'un paysan fort simple; mais dès que l'on en venait à l'ange et à la mission qu'il avait reçue, les traits et les discours de Martin s'élevaient, et prenaient quelque chose de solennel et d'inspiré. Plus que jamais, ma curiosité et mon intérêt furent excités.

Un examen prolongé aurait pu finir par donner des soupçons à mon obligeant conducteur, et n'aurait

d'ailleurs produit aucun résultat ; car lorsque, d'une ou d'autre façon, on essayait d'amener Martin à révéler ce que l'ange l'avait chargé d'annoncer au Roi, il répétait toujours, sans hésitation et sans emphase :

« Je ne puis le dire qu'au Roi lui-même. »

Nous le laissâmes dans sa cellule, paraissant fort assuré qu'il parlerait à Sa Majesté.

« Je pourrai bien y contribuer, » lui dis-je en le quittant; et, afin de ne faire naître aucun doute dans l'esprit du directeur, je visitai avec rapidité quelques autres parties de la maison, et je revins promptement à Paris.

Il y avait, à coup sûr, quelque chose d'étrange et de remarquable dans cette affaire. Martin n'était certainement ni un fou, ni un imposteur, ni un factieux ; rien en lui ne trahissait la fourberie ou la cupidité. Pourquoi donc la police l'avait-elle fait arrêter? Que voulait-elle faire de cet homme? Comment avait-elle été instruite de cette vision? Martin, assurément, n'avait été dénoncé ni par son curé, ni par son maire qui, au contraire, le protégeaient, et l'avaient toujours reconnu pour un chrétien fervent et un citoyen paisible. Il vivait en bonne intelligence avec tous ses voisins. La police voulait-elle donner quelque suite à cette affaire? Voulait-elle faire disparaître Martin ou le faire passer pour fou? Comment depuis deux jours, ne l'avait-on pas interrogé? Le Roi savait-il cette arrestation, cette séquestration et les bizarreries dont elle était entourée?

Quant à la mission de Martin en elle-même, j'avais lu assez d'ouvrages sur les visions pour savoir que le passé fournit des exemples qu'on ne saurait révoquer

en doute. Les décrets et les moyens de Dieu sont infinis ; et la vision de Martin ne devait pas être repoussée sans examen.

Toutes ces réflexions me poursuivaient pendant mon retour à Paris. Madame la duchesse d'Angoulême m'attendait à neuf heures chez madame la vicomtesse d'Agoult, ce qui donnait un nouveau poids à ces démarches dont je l'avais entretenue. Madame m'écouta avec une sérieuse attention. J'avais à cœur, dans tous les cas, de retirer le plus tôt possible ce pauvre Martin de la situation où il était placé. Je ne doutais pas d'ailleurs que l'intérêt charitable de ma grand'mère[1] et de madame de Montmorency ne s'éveillât vivement en faveur de cet honnête homme, qu'elles connaissaient déjà, aussitôt que le bruit de son arrestation serait parvenu au château d'Éclimont ; et, en effet, en arrivant, je trouvai des lettres de ma famille, par lesquelles on m'invitait à faire sur-le-champ tous mes efforts pour retirer Martin de ce mauvais pas.

L'important était de devancer les rapports et l'action de la police, et de l'empêcher de faire disparaître son prisonnier, ou de l'obliger à rendre compte de sa capture. Pour y parvenir, il fallait mettre Martin sous une sauvegarde plus puissante que la mienne, et plus puissante aussi que celle du ministre.

Je n'hésitai plus ; de retour aux Tuileries pour prendre mon service, et après avoir raconté à Monsieur ce singulier épisode, je fis demander au Roi une

[1] La duchesse de Luynes.

audience. Sa Majesté eut la bonté de me l'accorder aussitôt, et me fit entrer dans son cabinet.

« — Eh ! bon Dieu ! vicomte de La Rochefoucauld, « dit le Roi en m'apercevant, qu'y a-t-il de nouveau ?

« — Peut-être peu de chose, Sire ; mais peut-être « aussi beaucoup : dans tous les cas, le Roi me saura « gré de ma démarche, j'en suis sûr, car il s'agit « d'abord de la liberté d'un de ses sujets.

« — S'il en est ainsi, vous ne vous êtes pas trompé. « Voyons, de quoi est-il question ?

« — Je viens confier au Roi, comme à l'homme le « plus raisonnable et le plus spirituel de son royaume, « une aventure que sa prudence et sa sagesse peu- « vent seules mener à bonne fin.

« — Expliquez-vous. »

Je fis au Roi le récit de tout ce que je savais au sujet de Martin. Quand j'eus fini :

« — Vous avez raison, me dit Louis XVIII ; tout ceci « est singulier... Nous verrons.

« — Je prendrai la liberté de faire observer au Roi « que, s'il en parle à M. Decazes, le ministre en « prendra de l'humeur ; et cette humeur retombera « sur ce pauvre diable qui n'en peut mais.

« — C'est juste ; mais soyez tranquille, j'arrangerai « tout cela.

« — On ne peut douter de la parole du Roi ; si le « Roi avait la bonté de me la donner, je me retirerais « bien rassuré sur les suites de cette affaire.

« — Je vous la donne, reprit-il avec le sourire fin « et poli qu'il laissait toujours échapper à dessein, « quand il voulait montrer qu'il avait compris toute « la pensée de son interlocuteur. Bonjour, monsieur

« de La Rochefoucauld, et ne m'oubliez jamais quand « vous aurez quelque bonne action à faire. »

Je m'inclinai profondément, et je sortis.

Je connaissais trop bien Louis XVIII pour douter un moment que sa curiosité n'eût été éveillée par le récit que je venais de lui faire, et je savais qu'il ne laisserait pas longtemps Martin enterré dans sa triste chambre de Charenton. Avec un esprit grave et ferme, Louis XVIII aimait assez les petites affaires, les aventures curieuses ; c'était un goût de vieillard, et un reste de fine fleur de l'ancien régime : cela lui composait un fonds d'anecdotes qu'il aimait à raconter le soir à l'*ordre*, parce qu'il les racontait à merveille, en y ajoutant, comme de raison, une infinité d'incidents et de traits qu'il tirait de son imagination, et qui avaient leur mérite; royauté à part.

Il n'en fut pas de même cette fois.

Dès le lendemain, le Roi fit venir Martin. Quoique personne n'ait assisté à cette conférence; comme peu de temps après j'en sus tous les détails, par mon père d'abord, et ensuite par madame du Cayla, je puis les rapporter avec toute certitude. Quand Martin entra, sans paraître embarrassé, dans le cabinet du Roi, Sa Majesté lui dit avec bonté :

« — Bonjour, monsieur Martin.

« — Bonjour, Sire, répondit celui-ci avec un mé« lange de dignité commune, et de familiarité res« pectueuse; j'étais bien sûr que je finirais par vous « parler.

« — Vous avez donc quelque chose à me dire?

« — Oui, Votre Majesté.

« — Eh bien, dites, mon enfant, je suis prêt à vous « entendre.

« — Oh! Sire, c'est qu'il m'est ordonné de ne par- « ler que devant toute votre famille.

« — Et qui est-ce qui vous a ordonné cela?

« — Sire, c'est l'ange!

« — L'ange! qu'est-ce que c'est que l'ange? »

La question avait pour but de faire raconter à Martin lui-même tout ce que depuis la veille, le Roi savait déjà par moi, afin de comparer les deux rapports. Le récit de Martin fut conforme à ma narration; et, comme j'en avais été étonné moi-même, ainsi que je l'ai dit plus haut, le Roi fut à son tour frappé du changement qui s'opérait dans le ton et dans les paroles de Martin le paysan, lorsqu'il arrivait aux détails de la vision de l'ange, et de la mission qui lui avait été donnée. Il termina sa relation par ces mots :

« — Et l'ange me dit : « Tu iras trouver Louis XVIII, « tu éprouveras des difficultés pour parvenir jusqu'à « lui, mais tu les surmonteras. » Et effectivement, « Sire, j'allais faire mon voyage à pied, quand Votre Ma- « jesté me l'a fait faire en voiture. « Ensuite, a conti- « nué l'ange, quand tu seras devant le Roi, et en pré- « sence de toute sa famille, tu lui annonceras ce que « je vais dire. »

« — Eh bien, voulez-vous me le confier mainte- « nant?

« — Certainement, Votre Majesté, aussitôt que les « princes et les princesses seront arrivés.

« — Mais, monsieur Martin, c'est qu'il est à peu « près impossible de les réunir à présent, et qu'au-

« jourd'hui passé, je ne sais plus si je pourrai vous « revoir.

« — Alors, Sire, comment donc faire?

« — Écoutez; si je vous promets de redire à mon « frère et à mes neveux tout ce que vous m'aurez con- « fié, cela vous suffira-t-il?

« — Oui, Sire; mais il faudra le dire aussi à vos « nièces.

« — Je vous le promets.

« — Eh bien, Sire, l'ange m'a chargé d'annoncer « au roi « *qu'il occupait une place qui ne lui appar-* « *tenait pas.* »

« — Bah! dit Louis XVIII surpris, et quelque peu « troublé; et à qui donc appartient-elle?

« — Sire, l'ange ne me l'a pas dit; mais il m'a « chargé, en outre, pour que vous ne doutiez pas de « la vérité de ma mission, de vous dire quelque chose « que vous seul au monde pouvez savoir.

« — Qu'est-ce? demanda le Roi, de plus en plus « étonné.

« — Sire, c'est qu'une fois, il y a bien longtemps, « et alors que vous étiez jeune encore, vous trouvant « à la chasse, dans les bois de Versailles, avec votre « frère Louis XVI, et vous étant arrêté un moment, « vous vous étiez dit à vous-même que, si pendant la « chasse, un coup de fusil était malheureusement tiré « à votre frère, c'est vous qui seriez roi. »

A ces paroles, l'émotion de Louis XVIII augmenta, et quelques larmes vinrent mouiller ses paupières.

« — Cela est vrai! s'écria-t-il. Quel souvenir venez- « vous réveiller en moi! Mais quel est l'homme dont « l'esprit n'a point été rapidement traversé par des

« pensées que la bonté de Dieu n'a jamais laissé ger-
« mer dans son âme ! Mon bon et saint frère qui
« m'entend, connaît le fond de mon cœur ; il sait
« que j'aurais volontiers donné ma vie pour conser-
« ver la sienne. »

L'émotion de Louis XVIII s'était accrue durant cette scène. Lorsqu'il fut remis, il congédia Martin, et resta soucieux et triste toute la journée, sans que personne de sa cour pût en pénétrer la cause.

J'ai acquis la certitude que, fidèle à la promesse qu'il avait faite, Louis XVIII avait religieusement raconté à sa famille la confidence du visionnaire ; l'étonnement des princes n'avait pas été moindre que celui du Roi. Quant à Martin, il semblait parfaitement heureux, joyeux et soulagé d'avoir rempli sa mission ; telles étaient l'honnêteté et la simplicité de cet homme, qu'il refusa tout ce que le Roi voulut lui faire accepter, en lui présentant une bourse remplie d'or.

« — Je n'ai besoin de rien, Sire... Si fait, cependant,
« ajouta-t-il : je voudrais bien avoir quinze francs, car
« je me sens fatigué, et je serais bien aise de ne pas
« m'en retourner à pied. »

Il revint à Gallardon, et ne parla à qui que ce soit de ce qui lui était arrivé, jusqu'à la mort de Louis XVIII, époque à laquelle il crut que sa parole était dégagée, et il rentra dans sa précédente et profonde obscurité.

Louis XVIII fut si frappé des paroles de Martin, qu'il envoya chercher l'archevêque de Paris, le cardinal de Périgord, pour lui tout raconter ; ce qui du reste prouve la bonne foi du Roi. En sortant de chez

Sa Majesté, le vénérable prélat vint chez mon père lui confier ce secret auquel il paraissait attacher une grande importance ; et le lendemain mon père, qui connaissait ma position comme mon dévouement et ma discrétion, me répéta tout ce qui venait de se passer.

La conversation de Martin avec Louis XVIII ne fut pas le terme du rôle qu'il devait jouer ; et, plus tard, il reparut en scène. Ces mots : *Vous occupez une place qui ne vous appartient pas*, s'étaient, petit à petit, ébruités ; le commentaire le plus naturel à ces paroles était ceci : Louis XVII existe encore ; Louis XVII n'est pas mort au Temple ; c'est lui qui devrait occuper le trône ; Louis XVIII n'est pas à sa place. Le merveilleux de tout temps a eu un grand attrait pour l'esprit de l'homme ; et puis le renversement si inattendu du trône des Bourbons de la branche aînée paraissait tellement extraordinaire, qu'on cherchait à l'expliquer par quelque cause secrète, capable d'attirer sur cette malheureuse famille de nouvelles épreuves. Pour justifier le ciel d'avoir fait tomber cette royauté, on voulait croire qu'une lésion du droit était cachée sous cette pourpre si vite déchirée.

Ce nom de Louis XVII, ce lugubre souvenir échappé de la régicide tour du Temple ; ce nom qui, sous l'Empire, alla se confondre avec celui d'Hervagault, dans les mâtures du brik *la Cybèle*, et avec celui de Mathurin Bruneau dans l'atelier d'un obscur sabotier de village, ce nom avait retenti de nouveau, depuis la révolution de Juillet. Ses partisans voulaient-ils mettre le gouvernement de Louis-Philippe à même de répondre à ceux qui lui reprocheraient, de la part de la

branche aînée, son usurpation : « Usurpateurs vous-mêmes ! »

Il faut bien le reconnaître, sans s'arrêter même à la mission dont Martin fut chargé, et qu'il accomplit de la manière que j'ai dite, les personnes qui ne se laissent pas effaroucher par le mot absurde jeté à leur tête, remarquèrent que nul n'avait assisté aux derniers soupirs de l'infortuné fils de Louis XVI, si ce n'est l'infâme Simon et sa digne compagne, sortis d'une échoppe pour entrer au Temple, afin de surveiller l'existence d'un enfant, dont ils étaient chargés de faire mourir l'âme et le corps. Ils avaient déclaré qu'ils avaient vu dépérir et périr le fils de Louis Capet. Mais, plus tard, la femme Simon s'était démentie ; et d'ailleurs quelle confiance méritait le serment de pareils êtres ?

La Convention, qui avait intérêt à débarrasser sa situation révolutionnaire d'un Bourbon; mais qui, lasse un jour de tuer ses ennemis et ses amis, aurait oublié cette goutte de sang royal ; la Convention, dis-je, aurait pu se contenter de vouloir faire disparaître le duc de Normandie, sans lui ôter la vie; et annoncer faussement sa mort pour donner plus de créance à cette disparition. De leur côté, les royalistes avaient un intérêt de cœur et de dynastie à l'existence de Louis XVII ; et nul sacrifice n'aurait pu leur coûter pour retirer vivant ce prince des mains de ses bourreaux. Voilà, il faut en convenir, des apparences qui paraissaient puissantes; puis le médecin habituel du prince était mort subitement au moment même où le trépas de Louis XVII avait été annoncé ? Ce brusque décès était-il naturel ; et ne pouvait-on

pas supposer qu'il y avait là-dessous quelque affreux mystère ?

De plus, les médecins appelés à constater la mort du Dauphin avaient mis simplement dans leur procès-verbal qu'ils avaient vu le cadavre d'un enfant, qu'on leur avait dit être celui de Louis-Charles, duc de Normandie ; mais ce ne sont pas eux qui disent, et qui affirment que cet enfant était le Dauphin[1]...

N'assure-t-on pas aussi que, peu de temps après ces événements, les Vendéens avaient reçu avec acclamations au milieu de leur armée le fils de Louis XVI, qui leur avait été présenté par le général Charrette ?

Enfin, au retour des Bourbons, le cercueil de Louis XVII, déposé en 1795 dans l'église Sainte-Marguerite, n'avait pas pu être retrouvé, assurait-on, malgré les recherches que S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, avait ordonnées ; et Louis XVIII n'avait point prescrit un service particulier à Saint-Denis pour le neveu auquel il avait succédé[2].

Hervagault et Mathurin Bruneau, l'un avant et l'autre depuis la Restauration, s'étaient présentés pour exploiter à leur profit ces doutes. La justice s'était prononcée au sujet de leurs prétentions ; et les dernières années de la Restauration s'écoulèrent sans que les esprits eussent été troublés par les réclamations de quelque nouveau Louis XVII.

[1] Plus tard on déterra dans une église située sur la 5e légion, que je commandais, le squelette de l'enfant mort au Temple, et quatre médecins déclarèrent que c'était celui d'un enfant de quinze ans (voir page 567). Le Dauphin en avait dix.

[2] « La reconnaissance du Dauphin regarde ma nièce, disait le Roi ; « qu'elle reconnaisse son frère, et je lui rends la couronne. »

M. Labreli-Fontaine, bibliothécaire de la duchesse d'Orléans douairière, me déclara, à son lit de mort, que Louis XVII existait, et que la princesse le lui avait montré une fois dans son salon.

Le comte de Provence, disait-on encore, instruit de l'évasion de Louis XVII, ne voulut point accorder la main de Madame aux sollicitations de l'archiduc Charles, qui aurait, les armes à la main, rétabli son beau-frère sur le trône de France ; et il se hâta de la marier à monseigneur le duc d'Angoulême, son neveu et son futur héritier. Selon l'auteur d'une brochure intitulée : la *Révélation*, les souverains alliés, qui savaient bien, au moment de la Restauration, que Louis XVII existait, ne consentirent à reconnaître Louis XVIII qu'à la condition d'un article secret ajouté au traité de 1814 : Roi ostensible de France, il ne serait que régent du royaume pendant deux années, lesquelles seraient employées à acquérir toute certitude sur le fait qui devait déterminer ultérieurement quel devait être le souverain régnant.

Ce n'est pas tout. Louis XVII (toujours d'après l'auteur de la *Révélation*) se serait rendu à Rome, après son évasion du Temple; et aurait été sacré par le pape, en présence de vingt-deux cardinaux, parmi lesquels figurait M. l'abbé Maury; et comme les preuves de la présence de ce prince à Rome étaient déposées dans les archives du Vatican, on avait nommé M. de Blacas, ami intime du Roi, ambassadeur près du Saint-Siége, afin de pouvoir faire disparaître toutes ces preuves.

Voilà comme on écrit l'histoire! Mais loin de moi de supposer de pareilles pensées à Louis XVIII!

L'impératrice Joséphine, assurait-on, connaissait l'existence du duc de Normandie, et avait essayé, en 1814, de toucher l'empereur Alexandre en faveur de ce roi qui réclamait sa couronne; enfin, monseigneur le duc de Berry, instruit de l'identité du Dauphin, aurait insisté auprès de Louis XVIII pour qu'il fût reconnu, et Son Altesse Royale aurait même dit au Roi :

« — Justice avant tout, mon oncle ! »

Puis l'on ajoutait :

1° M. le cardinal Maury est mort empoisonné ;

2° Le curé de Sainte-Marguerite est mort des suites du poison ;

3° Joséphine est morte empoisonnée, peu d'heures après avoir respiré un bouquet de roses qui lui avait été envoyé.

4° Et c'est quelques jours après la conversation qu'il avait eue avec le Roi, son oncle, que monseigneur le duc de Berry fut assassiné par Louvel.

Monstrueuses calomnies qu'il suffit de rapporter pour en faire justice ; mais on commençait à parler d'un certain baron de Richemont qui, assuraient des personnes graves, était le véritable Louis XVII.

Selon d'autres versions, celui que le ciel avait sauvé du Temple et conservé par une suite de miracles, était dernièrement arrivé d'Allemagne, et il apportait les preuves qui devaient convaincre les plus incrédules; le nom de Martin se trouvait mêlé à tous ces récits. Il assurait, disait-on, qu'il avait revu l'ange de sa mission de 1818 ; et que, comme il avait été chargé d'annoncer au feu roi que celui-ci occupait une place qui n'était pas la sienne; cette fois, il était chargé

d'annoncer que l'individu qu'il désignait, était bien réellement Louis XVII, lequel, m'avait-on dit, était établi en ce moment dans une résidence à trente lieues de Paris.

Si j'ai cru primitivement à la mission de Martin, je déclare formellement aussi, que je l'ai tenue pour terminée le jour où elle a été remplie.

De Montmirail où je me trouvais alors, j'écrivis néanmoins à Martin, en lui rappelant nos relations antérieures ; et, fidèle à l'habitude que j'ai prise d'exposer sur les faits que je raconte, la vérité telle qu'elle m'est parvenue, voici, telle qu'elle me parvint, sa réponse :

« Le 20 octobre 1833.

Monsieur le vicomte,

« Je viens de recevoir votre lettre, par laquelle vous « me demandez si jé vu un personnage qui fait beau- « coup de bruit aujourd'hui. Oui, je lé vu, le 28 sep- « tembre, et je resté longtemps seul avec lui. Je lé « reconnu à une marque quil lui proviens de ses « mauvais traitements. Il ma aussi rapporté des cho- « ses que je savais, et que je navais dit à personne, et « quil ma dit que je savais. Cest bien la même per- « sonne que jé vu dans une vision avec plusieurs sou- « verains. On ma aussi fait voir en particulier lem- « pereur de Russie, quil doit se convertir à la religion « catholique. S'il est comme on me la fait voir, jé vu « un bel homme et dune bonne grandeur. Je ne peut

« tout vous rapporter sur son compte, ce serait trop « long. Monsieur, vous dite que le personnage est re- « tiré à trente lieues de Paris, il nest rien de tout « cela, il na point dasile, tous les jours changement, « car je crois bien quil a des inspirations. Mon- « sieur, quand je parlez a Louis XVIII, sil avait fait « ce que je lui avais recommandé [1], la France serait « tranquille aujourd'huy, mais il mavait bien promis « quil ferait les recherche pour donner la place a « celui a quil appartenait, il na rien fait; je lui ait « dit de ne point se faire sacrer, il a eu peur de la « menace, et il a restez sans etre sacré. Vous en par- « lerez a madame la duchesse de Montmorency; je « lait vue plusieurs fois depuis trois ans, et je lui ais « dit ce que je vous marque pour Louis XVII.

« Monsieur, jé lhonneur dêtre votre serviteur.

« Je ne mets point de signature, vous connaissez « celui qui vous écris. »

J'ai dit plus haut le peu de foi que j'ajoutais à cette seconde partie de la mission de Martin; et il y a dans sa dernière lettre, des faits qui ne se sont point vérifiés.

En fait d'appréciations politiques, je n'adopte que ce que ma raison et ma conscience ont discuté, pesé, arrêté, constaté. Dieu m'a donné des yeux pour voir, et ma raison pour juger par moi-même.

Plus les amis des Bourbons étaient attachés au

[1] Martin avait aussi parlé à Louis XVIII de plusieurs articles de la Charte.

principe de la légitimité, plus aussi devaient-ils apporter de soins à rechercher et à constater la vérité sur un point si important de politique et de fidélité. Ils savaient qu'à cet égard les princes, quoique persuadés de l'inutilité des investigations, ne repoussaient jamais, qu'après un mûr examen, tous les documents qui venaient s'offrir sur un sujet si intéressant pour eux[1]. Il n'était donc pas surprenant de voir les personnes les plus graves et les plus honorables examiner avec le plus grand soin les prétentions de ceux qui se disaient Louis XVII, et les témoignages qu'ils en donnaient[2].

Aussi est-il superflu d'ajouter que ce malheureux enfant a pu être retiré des mains de ses bourreaux; et que, pour dérober sa tête à toutes poursuites, il a dû vivre dans une obscurité et dans une agitation peu favorables à sa reconnaissance; enfin, dans l'état de proscription, de trouble et de domination où l'Europe a été tenue sous la Convention et l'Empire, il se peut aussi que le fils de Louis XVI n'ait jamais pu parvenir à se montrer, et à faire valoir des droits qui auraient été un arrêt de mort pour lui, et pour tous ceux qui se seraient exposés à le soutenir. Dans toute chose, le parti qui semble le plus sage, c'est celui

[1] MONSIEUR, à qui j'en parlais souvent, m'écoutait sans rien avouer, ni rien nier.

[2] Dans le même moment où le Comité de salut public faisait annoncer dans les journaux la mort de Louis XVII, il donnait l'ordre d'arrêter, à soixante lieues de Paris, un enfant qui ne pouvait être que le fils de Louis XVI.

J'ai connu cet enfant devenu vieux, qui me raconta qu'on lui avait fait traverser Paris dans une berline à quatre chevaux, afin de détourner l'attention.

de l'examen. Repousser sans vérification, est une injustice. Écouter pour juger ensuite, c'est prudence et loyauté.

Avec cette opinion, conforme à la franchise de mon caractère, j'avais répondu aux provocations qui m'étaient adressées à ce sujet, et que je ne pouvais ni dédaigner ni brusquer : « que, quel que fût mon senti-
« ment personnel, je n'avouerais mes convictions que
« lorsque des preuves suffisantes me seraient don-
« nées. »

L'intérêt de la famille royale, déjà si malheureuse dans son exil, semblait me commander d'agir ainsi. C'était la servir que de lui épargner l'éclat et l'ennui de cette nouvelle réclamation, en laissant des dupes, des intrigants ou des fripons intervenir dans une affaire si délicate.

Voilà pourquoi j'écrivis à Martin. On a vu sa réponse. Le pauvre et simple paysan n'avait point mené une vie tranquille et heureuse depuis la Révolution de 1830; au contraire, il avait fini par se trouver en butte aux railleries, aux injures, et enfin aux attaques et aux pierres des enfants de Gallardon qui le poursuivaient sans cesse. Alors il désertait le pays, et n'y reparaissait que de temps à autre, occupé tout à la fois de sa propre sûreté, et des affaires de Louis XVII qu'il disait avoir retrouvé. Peu de temps avant sa mort, Martin était venu à Chartres où, après avoir été malade quelques jours, il était décédé presque subitement.

Son corps avait été transporté à Gallardon ; le personnage qui s'était mis en rapport avec lui se trouvait aux environs. Instruit de la mort de Martin, il s'était,

dit-on, dirigé vers cette petite ville; et, à son retour à Paris, il prétendit que Martin avait été empoisonné ou étranglé; ces bruits donnèrent l'éveil à la justice. Le corps de Martin fut déterré et ouvert, et rien n'indiqua la moindre trace d'une mort violente.

Voilà tout ce que j'ai su de Martin.

CHAPITRE XXII

HERVAGAULT. — MATHURIN BRUNEAU. — NAÜNDORFF. LE BARON DE RICHEMONT.

—

Les lettres qui suivent furent écrites au sujet de l'évasion du Temple de Louis XVII. Un nommé Naündorff avait alors ses sectaires ; mais il me fut prouvé plus tard que ce n'était qu'un misérable imposteur.

Une amie de madame de La Rochefoucauld, madame la baronne de Villefavars, sachant que je croyais à l'existence du Dauphin, me proposa un jour de me faire rencontrer avec lui, ce que j'acceptai. C'était M. le baron de Richemont, qu'après le plus scrupuleux examen je reconnus pour être le véritable fils de Louis XVI. J'en parlerai plus tard ; mais aucun doute à ce sujet ne me fut plus possible[1].

[1] Un soir, je me trouvais chez madame de Villefavars, avec le baron de Richemont.

Une personne qui partage mes sentiments arrive tout émue. « Des « nouvelles que je reçois d'Allemagne, dit-elle, m'apprennent que M. le « comte de Chambord vient de faire une chute de cheval, et l'on ignore « encore la gravité du mal. »

Bouleversé moi-même, je fus cependant assez maître de moi pour

Louis-Charles de France, second fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, naquit au château de Versailles le 27 mars 1785. Il fut baptisé le jour même de sa naissance, et reçut le titre de duc de Normandie, qu'aucun fils de France n'avait porté depuis le quatrième fils de Charles VII.

NAÜNDORFF

LETTRE A SON ALTESSE LE PRINCE AUGUSTE DE PRUSSE QUE J'AVAIS CONNU, POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR NAÜNDORFF QUI PRÉTENDAIT AVOIR ÉTÉ A BERLIN.

« 11 novembre 1833.

« Monseigneur,

« Le souvenir des anciennes bontés de Votre Altesse

observer attentivement l'effet que produisait cette nouvelle sur le baron. Nous gardâmes tous un moment de silence. La figure de l'auguste personnage était renversée ; deux larmes amères coulèrent sur ses joues. « Pauvre cher enfant ! dit-il tout à coup ; pourquoi le ciel ne m'a-t-il « pas frappé à sa place ! Je ne vivais que pour lui et par lui ; et, si la « France m'avait rendu la couronne, je ne l'aurais acceptée que pour la « placer sur sa tête, après lui avoir évité les épreuves du premier « moment. S'il arrivait malheur à Henry, je me retirerais dans un lieu « solitaire d'où l'on n'entendrait jamais parler de moi. »

L'expression si vraie, si naturelle du baron parlait victorieusement en sa faveur, et me fit une impression profonde.

Royale me donne la confiance de m'adresser à elle avec une entière sécurité, sachant que c'est à la loyauté en personne comme à l'honneur même que j'écris.

« Des motifs puissants me portent à croire que le fils de l'infortuné Louis XVI a été soustrait dans le Temple à la rage de ses bourreaux ; depuis cette époque comme alors, sa mort est restée si peu prouvée, que Louis XVIII ne voulut jamais consentir à ce qu'il en fût fait mention, lors de la translation à Saint-Denis des dépouilles mortelles et royales.

« Une affaire de ce genre me paraît tellement grave, que je me croirais aussi coupable de rien croire sans preuves positives, que de tout repousser sans un mûr examen.

« Un personnage qui surgit au milieu du tourbillon européen au sein duquel nous vivons depuis des années, semblerait réunir quelques préventions favorables ; et je regarde comme un devoir de me livrer sur cette grave question à un examen sévère. Il a longtemps habité la Prusse, dit-il ; il y a reçu le droit de bourgeoisie qui s'accorde difficilement et *par mesure de haute police ;* il assure que son existence comme Louis XVII est connue de tous les souverains, et en particulier de Votre Altesse Royale. J'ose espérer que, connaissant mon caractère, elle daignera m'honorer d'une réponse.

« Ma conviction intime est que l'ordre ne sera vraiment affermi en France que quand nous aurons vu triompher le seul principe qui puisse l'assurer à jamais. La diplomatie remplace trop souvent, par

l'intérêt du jour, ces principes immuables comme la vérité qu'ils représentent.

« Je suis, Monseigneur,

« De Votre Altesse Royale

« Le très-humble, très-obéissant et très-dévoué serviteur,

« Le vicomte de La Rochefoucauld. »

RÉPONSE DE SON ALTESSE ROYALE.

« Berlin, le 22 novembre 1833.

« Monsieur le vicomte,

« N'ayant aucune connaissance que le fils de l'infortuné Louis XVI a été soustrait dans le Temple à ses bourreaux; qu'il a longtemps habité la Prusse et qu'il y a reçu le droit de bourgeoisie par mesure de haute police, je suis au regret de ne pouvoir affirmer son existence, et je suis avec une parfaite estime, monsieur le vicomte, votre très-dévoué,

« Auguste. »

A S. A R. MADAME LA DUCHESSE D'ANGOULÊME.

« Madame,

« Celle qui aurait donné sa vie pour vos illustres parents, prend aujourd'hui la respectueuse liberté de vous écrire par devoir de conscience; veuillez rece-

voir avec bonté l'assurance qu'elle vient donner à Votre Altesse Royale, de l'existence de votre auguste frère; ses yeux l'ont vu, reconnu ; des heures passées près de lui, lui en ont donné la plus entière conviction ; une si précieuse conservation vient de la toute-puissance de Dieu ; c'est à genoux que je lui en rends grâce, en me disant sans cesse que s'il a bien voulu le conserver par sa volonté même, c'est pour en faire un être de pacification générale et de bonheur pour tous. Cette espérance, comme cette conviction, vient de lui seul.

« Ses malheurs, son entière résignation en la Providence et sa bonté, sont au delà de tout.

« Celle de Madame ne m'est pas moins nécessaire pour m'assurer que je n'ai point trop osé exprimer ce que mon cœur sent si bien pour ses souverains, si légitimement aimés de tout ce qui a conservé un cœur fidèle.

« C'est dans cette confiance en la bonté de Madame, que je suis avec respect, de Son Altesse Royale, la très-humble et très-obéissante servante,

« MOTTET DE RAMBAUD [1]. »

[1] Madame de Rambaud, berceuse des enfants de France, avait été attachée au service du Dauphin jusqu'en 1792.

L'avenir, les excentricités du prétendu Louis XVII, ont prouvé que madame de Rambaud, au cœur tendre, avec une imagination fort vive, trompée par de vaines apparences, était complétement dans l'erreur sur l'identité du personnage ; mais aussi qu'elle croyait fermement à l'évasion du Temple du Dauphin, comme à son existence.

Naündorff était évidemment mis en avant, je ne sais pourquoi, ni par qui ; et des circonstances particulières l'avaient mis au courant de tout ce qui regardait le malheureux prisonnier du Temple.

Ce personnage refusa, sous de vains prétextes, de se prêter à l'entrevue que sollicitait madame de Rambaud ; et ce fut à ce sujet que je rompis sans retour avec lui. « — Monsieur, lui dis-je, puisque vous avez peur, vous n'êtes ni Français, ni Bourbon. »

« Avril 1833.

« Répondez à madame la duchesse que j'ai reçu toutes les lettres du mois de février, que rien de ce que j'y ai lu ne me donne la certitude d'une existence à laquelle je serais heureux de pouvoir ajouter foi ; que je ne veux plus écouter rien de secret sur une affaire de cette importance; que, puisque le personnage prétend avoir des preuves, il n'a qu'à les donner à examiner à une personne de poids et de mérite, bien connue en France, comme M. le chancelier[1], qui, après l'examen qu'il en aurait fait, m'en rendrait compte; et, qu'alors, je me déciderais ou à persister à refuser l'entrevue demandée toujours sans témoins, ou à la donner ici, en présence de témoins ; que la menace de livrer l'affaire aux tribunaux ne m'effraye point, et ne me fera rien changer à ces résolutions[2]. »

« 12 décembre 1833.

« J'ai trop, Madame, la triste certitude de la mort de
« mon frère pour pouvoir le reconnaître encore, dans
« celui qui se présente; les preuves qu'il m'en donne ne
« sont pas assez claires; je n'ai aucun souvenir des faits
« qu'il me rappelle; et je ne puis accepter l'entrevue
« qu'il me propose. Je ne me laisse pas effrayer par

[1] M. le marquis de Pastoret.

[2] Cette note fort sage était adressée, de la part de la duchesse d'Angoulême, à madame la duchesse de Montmorency, ma belle-mère, qui croyait à la sortie du Temple du Dauphin et à son existence.

« les menaces qu'il ose prononcer; qu'il me donne « donc des preuves plus positives, s'il les a.

« M. T[1]. »

LETTRE

ÉCRITE PAR LE PRÉTENDU LOUIS XVII A MADAME LA DUCHESSE D'ANGOULÊME, A PRAGUE[2].

« Madame,

« Votre Altesse Royale désire savoir de quelle manière je suis sorti du Temple? Le cabinet de Prusse aurait pu l'en instruire, s'il avait trouvé bon de lui faire parvenir *mes mémoires*, dont il est possesseur, au lieu de se borner à lui adresser, sur mon compte, de simples *notes* où la calomnie et l'injure le disputent au ridicule et à l'absurde.

« Et, cependant, Madame, il lui était d'autant plus facile de vous édifier sur cette importante affaire, que, déjà, en 1811, j'avais été contraint de remettre au prince de Hardenberg, ainsi qu'à M. Lecocq, directeur de la police de Berlin, les preuves authentiques de mon identité que j'avais alors par devers moi. Ce fut sur ces preuves mêmes, que son gouvernement me força de devenir *bourgeois* et me naturalisa *sujet prussien*, en me faisant entrevoir une sorte de tranquillité et d'assurance pour l'avenir, si je consentais à taire les circonstances qui avaient précédé et suivi mon arrivée en Prusse; et en me menaçant d'une persécution perpétuelle, si je ne souscrivais pas à cette injonction.

[1] Madame la duchesse d'Angoulême.

[2] Convaincu que Louis XVII n'était pas mort au Temple, j'écoutais et j'examinais sans me livrer.

« Il me semble que dans cette circonstance, le roi de Prusse n'a pas agi, envers moi, comme l'aurait exigé la dignité d'un monarque ; car s'il ne me croyait pas l'infortuné fils de Louis XVI, plus infortuné encore, pourquoi ne me faisait-il pas traîner devant les tribunaux? Ne lui avais-je pas écrit plusieurs lettres dans lesquelles, non-seulement je donnais mon adresse, mais encore où je signais de ces noms et de ces titres qui sont les miens : *Charles-Louis, duc de Normandie?* Et mieux encore : après lui avoir demandé hautement par la voix d'un journal qui s'imprime à Leipzig, *la Comète*, sous la date du 1er août 1832, qu'il déclarât à la face de l'Europe que j'étais un imposteur et un faussaire. Le ministère ne répondit rien : il se retrancha dans un silence imposé sans doute par l'embarras de la position où il s'était placé, et il ne fut sévi contre moi en aucune façon ; je suis encore à attendre une réponse du roi de Prusse ou de son cabinet, malgré les peines presque infamantes qu'inflige la rigueur des lois prussiennes à quiconque ose usurper un nom et un titre qui ne sont pas les siens.

« Hélas ! Madame, c'est peut-être un bonheur pour moi que Votre Altesse Royale ait été trompée par la politique des cabinets étrangers ; mais mon cœur m'a toujours dit : « Ta sœur est innocente des maux que tu as souffert, elle en a gémi en silence. » Et cette idée consolante m'a fait oublier mes malheurs en me laissant la douce espérance que je la reverrais un jour. C'est cet espoir qui m'engage aujourd'hui à tâcher de satisfaire, j'ose m'en flatter, et sa curiosité et son impatience.

« Votre Altesse Royale se souviendra sans doute de cette soirée si terrible pour nous tous, dans laquelle je fus réveillé brusquement et arraché des bras de notre vertueuse mère, malgré mes supplications et mes pleurs... Je fus alors transporté dans la chambre qu'avait habité notre auguste père... Cette chambre, nous la connaissions tous ; aussi ne vous parlerai-je pas, Madame, des traitements cruels que j'y ai soufferts ; je me bornerai à rappeler à Votre Altesse Royale le jour où Simon quitta la tour, après m'avoir laissé à deux nouveaux gardiens. Je crois que cela se passait au mois de janvier, car, alors, j'avais toujours grand froid ; et sans pouvoir indiquer ici les dates précises, je me rappelle encore très-bien que je fus enfermé, la veille du départ de Simon, dans la chambre que le bon Cléry avait occupée antérieurement. J'étais malade alors et je le devins bien davantage.

« Depuis l'instant où je fus relégué dans la chambre de ce serviteur fidèle de mon père, et puis ensuite dans la petite tourelle, je ne voulus parler à personne, répondre à aucune question, parce que j'étais abreuvé de toutes sortes d'injures et de dégoûts par les misérables qui m'entouraient ; ne m'interpellant jamais autrement que par les épithètes de *Capet*, de *Louveteau*, de *race de Vipère*..., et, tout le temps que dura cette réclusion, je ne vis d'autres individus que ceux chargés de me jeter les grossiers aliments qui m'étaient destinés.

« Ce fut ainsi, Madame, que je restai l'espace d'un an, à peu près, lorsque, tout-à-coup, un matin, dormant encore, deux personnes qui m'étaient inconnues parurent devant moi, et me transportèrent de force de

ma tourelle dans la chambre de Cléry, qui, probablement, n'était plus au Temple, puisque, depuis la mort de notre père, je ne l'avais pas revu ; j'étais alors dans un état déplorable : presque mourant, couvert de vermine, mes habits en lambeaux; on me baigna, on me donna pour nouveaux vêtements une *carmagnole* et un pantalon de drap de couleur grisâtre. Je trouvai aussi un nouveau lit, et dans l'antichambre un petit poële qui n'y avait jamais été auparavant.

« Quelques jours après, je vois arriver trois hommes au nombre desquels était celui qui me surveillait habituellement, et qui fut aussi un de ceux qui me transportèrent d'abord hors de cette chambre et bientôt après hors du Temple. Une femme était présente lorsque je fus mis, contre ma volonté, dans une espèce de manne d'osier, de laquelle un enfant à peu près de mon âge et de ma taille avait été retiré et placé dans mon lit. Cette circonstance eut lieu peu de temps après que trois autres hommes que je supposai à leur tournure et à leur langage être des médecins, m'impatientèrent, me tourmentèrent même beaucoup, par la multiplicité des questions qu'ils m'adressèrent et surtout par la manière dont ils me tâtèrent, en me retournant en tous sens et à diverses reprises, bien que je ne répondisse pas à leurs questions et que je ne me prêtasse que de très-mauvaise grâce à ce qu'ils voulaient de moi.

« Voilà, Madame, tout ce que je crois devoir donner de renseignements par écrit à Votre Altesse Royale, la prudence m'imposant la loi de ne pas confier au papier le mystère dans lequel reste enveloppé tout ce qui regarde cet enfant, substitué en mon lieu et place.

Déjà on n'a pas craint de faire l'abus le plus coupable des lettres que j'ai cru devoir vous adresser. On s'est même servi de quelques-unes d'elles pour essayer de me perdre tout à fait dans votre esprit. J'ai assez souffert, j'ai passé par de trop cruelles épreuves, je connais trop la méchanceté de quelques hommes pour ne pas agir dorénavant avec prudence. Cependant je suis prêt à donner à ma sœur, à Votre Altesse Royale, veux-je dire, mais seulement à elle seule, et de vive voix des preuves irrécusables qui achèveront de dissiper le reste de ses doutes, s'il pouvait lui en rester encore, et c'est pour cela que je crois fermement qu'une prompte entrevue, entre elle et moi, est devenue désormais indispensable [1].

« Mais si Votre Altesse Royale croyait devoir s'y refuser encore, alors je me verrais forcé (bien malgré moi et le cœur navré) à m'adresser aux tribunaux français et à invoquer la protection des lois du pays qui me vit naître, pour en obtenir prompte et complète justice. Il s'agira de savoir enfin si un fils a, ou non, le droit de porter le nom de son père et de se compter au nombre de la famille à laquelle il a le bonheur d'appartenir, si jusqu'à cette heure cela a jamais été un bonheur pour lui. Car enfin, en admettant pour un instant que je ne sois pas le fils de l'infortuné Louis XVI et que je ne fusse en effet qu'un faussaire ou un insensé, est-ce donc une raison pour qu'on ne veuille pas reconnaître un père, une famille, une patrie, à ce coupable faussaire, ou à ce malheureux insensé?

[1] On a vu qu'après l'avoir sollicitée, il refusa de se soumettre aux conditions quej e lui proposais pour assurer son voyage.

« Madame, l'attachement aussi tendre que respectueux et immuable que j'ai voué éternellement à ma sœur m'engage encore à appeler l'attention de Votre Altesse Royale sur les faits suivants que je crois dignes de toutes ses réflexions.

« Au commencement de 1816, je dépêchai à Louis XVIII un exprès, porteur de toutes les pièces qui devaient prouver l'identité de ma personne. Qu'est devenu cet homme? où est-il maintenant?... La copie d'une lettre que je lui avais remise également pour vous, Madame, se trouve annexée à mes mémoires... Eh bien, Madame, vous remit-on cette lettre?... Votre Altesse Royale ne reçut-elle aucune missive de Spandau?... Il me serait difficile aujourd'hui, je l'avoue, de lui répéter tout ce que je lui disais alors touchant notre famille, sa captivité et mes longs malheurs, de lui mentionner tous les faits que je soumettais à ses souvenirs.

« Au commencement de 1824, j'écrivis de nouveau à Louis XVIII en le prévenant cette fois que, s'il ne daignait pas me répondre, mon intention était d'aller moi-même à Paris y réclamer publiquement mes droits et me faire reconnaître pour ce que je suis réellement..; mais tout à coup, et peu de temps après avoir écrit cette lettre, la salle de spectacle de Brandebourg, près de laquelle j'étais logé, est incendiée; et sans savoir ni pourquoi ni comment, je me vois accusé par la régence de Postdam, d'avoir mis le feu à cette salle; et cependant on me promet de me laisser la liberté et de ne donner aucune suite à cette accusation, si je veux promettre de ne jamais quitter les États prussiens et plus particulièrement ville de

Brandebourg... Il est inutile de dire que je fus bientôt entièrement disculpé de cette accusation plus ridicule encore qu'elle n'était injuste.

« Au mois de juin de la même année, nouvelle lettre de ma part à Louis XVIII; même silence de la sienne; mais aussi nouvel incident.

« Accusé d'avoir remis de la fausse monnaie entre les mains d'un malheureux pour qu'il essayât de la répandre, cette fois je fus arrêté et emprisonné. N'ayant pas eu de peine à prouver mon innocence, je fus bientôt remis en liberté; mais il n'en est pas moins vrai qu'on essaya de se servir d'une telle accusation pour chercher à me perdre tout à fait dans l'esprit de Votre Altesse Royale et dans celui des amis fidèles que j'avais toujours conservés en France.

« A ce sujet, je me rappelle qu'étant encore au Temple, Simon et Hébert voulurent me forcer un jour d'avouer que j'avais vu notre vertueuse mère et notre infortunée tante fabriquer de faux papiers. Les traitements les plus barbares me furent prodigués, et, pauvre enfant que j'étais, ne connaissant ni la portée de mes paroles, ni les conséquences de ce qu'on exigeait de moi, je déclarai tout ce qu'on voulut; mais je dois dire aussi que, lorsque ce même Hébert voulut me faire signer cette déclaration, je m'y refusai avec opiniâtreté; aussi m'arracha-t-il violemment du lit où j'étais gisant; et n'épargnant ni le geste, ni la menace, il prit une plume, la pressa avec rage dans ma petite main et me fit tracer sur le papier et de cette manière : CHARLES-LOUIS, ce témoignage mensonger d'un fait plus mensonger encore.

« Maintenant, Madame, j'aborde l'accusation qui,

répétée contre moi jusque devant Votre Altesse Royale, a dû me porter au cœur le coup le plus sensible : celle d'avoir uni mon sort à celui d'une femme sortie de la plus basse classe de la société.

« En 1818, je vous exposai, Madame, ainsi qu'au duc de Berry les motifs qui m'engageaient à contracter une union, en vous disant qui était celle que j'avais choisie pour compagne. Ne recevant ni de Votre Altesse Royale, ni du duc de Berry aucune réponse, je passai outre et je me mariai; mais non, comme on a voulu le faire croire, avec une femme prise dans la plus basse classe de la société, mais avec une jeune fille appartenant à la meilleure bourgeoisie et dont le beau-père était un ancien et honorable militaire. Lorsque j'épousai ma femme, elle n'avait point encore seize ans, et si la vertu, le courage, et toutes les qualités du cœur furent de tout temps l'apanage des membres de ma famille, elle n'a pas démenti en cela le noble sang auquel elle s'est alliée.

« Voilà, Madame, à peu près tout ce que je puis dire par écrit à Votre Altesse Royale : je crois que les détails contenus dans cette lettre pourront lui paraître suffisants pour m'accorder enfin la faveur que je lui demande à mains jointes et depuis si longtemps, une entrevue avec elle... Si Votre Altesse Royale croit devoir encore s'y refuser, je ne m'écarterai en rien de la marche que je me suis tracée... Hélas ! Madame, qu'il me serait doux que le cœur de Votre Altesse Royale n'attendît pas que le jugement des hommes la convainquît de la vérité... Et pour cela, il ne lui faudrait peut-être que se laisser guider par ses propres inspirations; inspirations qui ne peuvent être que no-

bles et généreuses... Mais enfin, si elle ne croyait pas devoir s'y abandonner, alors Dieu seul jugera entre elle et moi... Et Dieu est juste[1] !

« Je suis avec le plus respectueux et le plus sincère attachement, comme avec le plus profond respect, Madame,

« De Votre Altesse Royale,

« L'infortuné mais digne frère,

« CHARLES-LOUIS. »

« Prague, 27 avril 1836.

« Je vous demande pardon, mon cher vicomte, de n'avoir pas répondu plus tôt aux deux lettres que vous m'avez fait parvenir; mais je n'ai pas négligé un instant les avertissements qu'elles renfermaient : les précautions prises contre l'accomplissement de semblables desseins les rendront inexécutables, Dieu aidant. Je vous remercie au nom de ceux que les avis intéressent.

« Quant à ce que vous me dites d'un personnage se prétendant Louis XVII, vous vous trompez si vous croyez qu'on ne s'en est pas occupé à Prague. J'ai eu même ordre de m'en occuper à Vienne. Les communications de la police m'ont signalé une tentative faite

[1] Il fallait que les renseignements les plus exacts aient été donnés au nommé Naündorff, pour qu'il ait pu écrire, ou fait écrire, une lettre faite pour en imposer, quand on ne le connaissait pas personnellement.

Multiplier les faux Louis XVII, était rendre de plus en plus douteuse l'existence du véritable Dauphin.

Une circonstance particulière m'a fait savoir depuis comment ces détails avaient pu être connus.

par un mauvais sujet à Modène, qui fut enfermé à Milan par ordre de l'empereur, et relâché sur la déclaration de M. Franchet, que le gouvernement français n'y attachait aucune importance; depuis on était instruit qu'un horloger de Breslau ou de Crossin avait joué le même rôle : des détails très-circonstanciés et très-désavantageux me furent envoyés de Berlin sur le nommé Naündorf... Le roi de Prusse, à qui madame la Dauphine en a parlé, lui a répondu que c'était un mauvais sujet... Et comment cet homme qui a invoqué si mal à propos le témoignage de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse auprès de madame la Dauphine, pourrait-il être admis par cette princesse, quand le témoignage de ces deux souverains si désintéressés dans cette affaire et si respectables est entièrement contraire aux assertions de cet individu?... Ce serait un acte de crédulité qui attirerait un ridicule fâcheux sur la princesse, et cette démarche inconsidérée abuserait de plus en plus des personnes estimables qui se sont laissé séduire par cette cinquième ou sixième tentative sur une même donnée.

« La foi est respectable, même dans ses abus; mais des personnes, obligées par leur haute position à agir avec une sage réserve, ne doivent pas encourager des croyances à des révélations de personnages sans discernement, et surtout à des assertions renouvelées de quatre ou cinq individus qu'on doit reconnaître pour des fripons si l'on admet la véracité de ce nouveau venu. Un être aussi important que le fils de Louis XVI ne peut disparaître pendant quarante ans, sans que personne en Europe en ait eu connaissance. Mais si d'ailleurs cet individu voulait poursuivre son identité

devant les tribunaux, il en a déjà eu une bonne occasion qu'il a si bien perdue que lui-même s'est déclaré Naündorf[1].

« Adieu, donc; je finis en vous disant que celui dont l'avenir réclame l'utile intervention se forme chaque jour en intelligence et en qualités distinguées. Le Roi est bien portant et conserve toute sa force. Madame la Dauphine est à Vienne avec Mademoiselle qui a de grands succès. On la trouve très-aimable, charmante, dit le prince de Metternich dans une de ses lettres. Adieu; recevez l'assurance de mon bien sincère attachement.

« MONTPEL. »

LE BARON DE RICHEMONT

—

A M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE DOUDEAUVILLE

« Paris, le 1er décembre 1852.

« Monsieur le duc,

« Vous m'avez demandé si je comptais répondre à l'ouvrage de M. de Beauchesne, ouvrage rempli d'inexactitudes et de suppositions, ouvrage qui vient d'être publié et annoncé avec un fracas tel qu'on a

[1] Cette lettre pleine de sagesse prouve cependant que la cour ne repoussait pas d'une manière absolue l'évasion possible du Dauphin. Ce ne fut que plus tard que je connus M. le baron de Richemont.

dû croire que l'auteur a été encouragé dans son œuvre.

« Comme l'autorité supérieure s'opposerait formellement à ce que j'employasse les mêmes moyens, et qu'enfin *cette production intéressée* a été victorieusement réfutée par la brochure que M. Suvigny a fait paraître en décembre dernier, je me contenterai d'y faire les observations suivantes :

« Ou M. de Beauchesne savait dès le commencement de ce siècle tout ce qu'il vient de publier, ou il ne savait rien ;

« Ou M. de Beauchesne était, depuis lors, possesseur des pièces qu'il produit, ou il ne les a eues que depuis peu.

« Dans le premier cas, pourquoi :

« 1° S'est-il tû lors des différents procès faits à Hervagault qui fut condamné à Vire, à Châlons, à Reims, à deux mois, deux et quatre ans d'emprisonnement, pour avoir pris les noms et les titres du fils de Louis XVI, à l'époque de sa mort, à Bicêtre, près Paris ?

« 2° Pourquoi s'est-il abstenu en 1815, 1816, 1817 et 1818, au moment de l'apparition de Bruneau et de sa condamnation, à Rouen, à sept ans de prison, pour avoir pris les noms et les titres du fils de Louis XVI ?

« 3° Pourquoi n'est-il pas intervenu en 1833, 1834 et 1835, au moment du procès qui me fut intenté par Louis-Philippe d'Orléans pour se venger de mes attaques et de mes refus réitérés, et ne s'est-il empressé de me contredire, le 31 octobre 1834, lorsqu'en pleine audience je dis aux magistrats, aux jurés, au public :

« *Je suis le fils de Louis XVI, le prisonnier du Tem-*
« *ple et de Milan, je m'offre de le prouver tant par*
« *titres que par témoins?* » Pourquoi la cour refusa-t-elle, malgré mes instances, d'aborder cette question, et me condamna-t-elle à *douze* années de détention, dans une forteresse, *non pour être ou n'être pas le fils de Louis XVI*, mais pour avoir *pendant quatre ans* fait un complot tendant au renversement du gouvernement, *avec des complices restés inconnus?*

« L'apparition de M. de Beauchesne, dans cet instant décisif, eût été accueillie avec d'autant plus de faveur qu'elle eût tiré le gouvernement du plus grand embarras dans lequel le mit jamais un accusé quelconque.

« Pourquoi encore cette non-intervention en 1843, 1846, 1849, lors de la publication des *Mémoires d'un contemporain*, et du journal l'*Inflexible*, dans lesquels on ne traitait que la question de l'existence du fils de Louis XVI?

« 4° Pourquoi enfin son silence, à l'époque du procès des héritiers Naündorff qui réclamaient l'héritage de leur père, qu'ils disaient être le fils de Louis XVI, prétention dont ils furent déboutés, parce qu'il fut reconnu et prouvé que ce Naündorff était Prussien d'origine et non Français?

« Si M. de Beauchesne ne savait rien alors, qui peut l'avoir renseigné depuis, et pourquoi?

« Dans le second cas, M. de Beauchesne était-il possesseur, avant la fin de ce siècle, des prétendus titres et documents qu'il publie? Je serais fondé à lui demander comment il s'est fait qu'aux époques ci-dessus et même sous la Restauration, il ne les ait ni annon-

cés, ni produits, ce qui semblerait faire croire qu'ils sont apocryphes?

« Si M. de Beauchesne ne les possédait pas, ce qui est presque présumable, où, quand, et dans quel but se les est-il procurés?

« Pendant le cours de ma longue et pénible carrière, je me suis toujours posé carrément devant mes oppresseurs, *quels qu'ils fussent*. J'ai loyalement produit et déposé les titres et les documents sur lesquels j'ai appuyé mes dires et mes prétentions chaque fois que j'en ai été requis.

« On a pu les voir, les commenter, les contester même. Ne serait-il pas juste que nous pussions à notre tour voir et commenter ceux produits par M. de Beauchesne? On verrait alors de quel côté est la loyauté, la vérité, et de quel côté sont le mensonge et l'intrigue.

« Peut-être que M. de Beauchesne nous dirait alors pourquoi, au lieu de nous attaquer en face, lorsque nous pouvions nous défendre, répliquer, contester, réfuter tous ses dires, il profite du moment où *il sait que nous ne pouvons, sous peine de la prison, ou quelque chose de pire*, ni nous défendre, ni répliquer, ni contester, ni réfuter ses arguments, ni contrôler ses prétendues pièces et documents?

« Mais il me semble que M. de Beauchesne ne pouvait ignorer ce qui s'était passé entre vous, Louis XVIII, Charles X et la duchesse d'Angoulême, lors de l'apparition de Martin. Pourquoi, s'il savait tant et de si belles choses, *s'est-il abstenu* dans ces moments si solennels où il s'était agi de la réponse de la princesse, fille de Louis XVI, au docteur Pelletan qui lui pré-

sentait le cœur qu'il avait soustrait à l'enfant mort au Temple, lors de l'autopsie qu'il en fit, le 9 juin 1795 : « *Nous ne sommes pas assez certains de la mort de* « *mon frère pour recevoir des restes qui lui sont peut-* « *être étrangers.* »

« M. de Beauchesne *qui savait tout*, devait-il garder le silence, lorsqu'il vit que l'on n'ordonnait ni service funèbre, ni translation à Saint-Denis des cendres d'*un enfant roi et sensé mort martyr?*

« On a commenté de diverses manières la réponse de la fille de Louis XVI. Voici l'explication de ces faits et de ces dires.

« Tous savaient que l'enfant mort au Temple, le 8 juin 1795, autopsié le 9, et enterré le 12, dans le cimetière de Sainte-Marguerite-Saint-Antoine, *n'était pas le fils de Louis XVI*, mais bien un enfant supposé, et que *ce fils de Louis XVI était notoirement vivant* en 1798, 1802, 1815 et 1816. Or voici un fait matériel qui le prouve :

« En 1846, le curé de Sainte-Marguerite, voulant faire construire un mur dans le cimetière, fit creuser le fossé à ce destiné, précisément sur l'emplacement où l'on avait placé le corps de l'enfant mort au Temple, le 8 juin 1795.

« Présumant que la fosse dans laquelle on avait posé le cercueil était creusée à une profondeur de plus de deux mètres, il désirait probablement, en faisant construire son mur sur ce cercueil même, qu'on ne pût jamais en découvrir les mystères...

« Les travaux entrepris sous la direction du vicaire sacristain étaient vigoureusement poussés, et les ouvriers se disposaient à continuer à creuser, lorsqu'ils

furent tout à coup arrêtés par un obstacle qu'ils rencontrèrent à moins d'un mètre de profondeur. Ayant dégagé, ils reconnurent que c'était un cercueil; le vicaire sacristain, qui assistait à l'opération, fit suspendre le travail, et se hâta d'aller avertir le curé de ce qui se passait.

« Le curé, voyant que tout était découvert, dit au vicaire sacristain de faire pratiquer un trou, à côté du fossé commencé, et d'y couler le cercueil, ce qui fut exécuté.

« La nuit venue, le curé changea d'avis; fit secrètement, et en l'absence des ouvriers, exhumer le cercueil et le fit transporter dans sa chambre, car il savait que c'était celui de l'enfant mort dans la tour du Temple, le 8 juin 1795.

« Le lendemain, le curé se rendit auprès de M. de Rambuteau, préfet de la Seine, et lui fit part de ce qui venait de se passer.

« M. de Rambuteau l'engagea à rendre à la terre ce qu'il venait d'en tirer, et à garder un profond secret sur cet événement.

« Le curé de Sainte-Marguerite, poussé par la Providence, et ayant depuis longtemps des doutes sur l'identité du mort, d'après les bruits sans nombre qui avaient couru et qui circulaient encore, ne tint aucun compte de la recommandation du préfet de la Seine, et, après avoir consulté son médecin, fit ouvrir le cercueil, et soumit à son analyse le squelette qui s'y trouvait renfermé. Ce médecin à qui le curé remit le procès-verbal d'autopsie, rédigé au Temple, par les docteurs délégués à cet effet, et qui y avaient procédé, le 9 juin 1795, se mit à l'ouvrage.

« Après avoir scrupuleusement vérifié l'exactitude des faits signalés et consignés dans ce procès-verbal, et reconnu aux scrofules qui avaient laissé des traces ineffaçables, et au crâne scié, précisément à l'endroit indiqué, que c'était bien le squelette de l'enfant mort au Temple, le 8 juin 1795, et autopsié le 9, le médecin songea à en examiner la structure et la longueur et, au grand ébahissement du curé, il lui déclara :

« *Que ce squelette était celui d'un enfant de quinze* « *ans, et ne pouvait être celui du fils de Louis XVI,* « *qui, au* 8 *juin* 1795, *n'était âgé que de dix ans,* « *deux mois et douze jours...* »

« Ce médecin, à la prière du curé, montra ce squelette à un de ses confrères qui fut du même avis...

« Le curé, ne se tenant pas pour battu, voulut consulter le docteur Récamier qui s'adjoignit un des professeurs d'anatomie bien connu, et tous deux encore furent de l'avis des premiers médecins.

« En dernier lieu, ce squelette fut soumis à l'examen d'un cinquième docteur, professeur d'anatomie, qui a émis un avis absolument semblable à celui de ses quatre confrères, dont trois sont encore vivants, et qui, ainsi que ce dernier, en déposeront, partout où besoin sera, dès qu'ils en seront régulièrement requis.

« Si donc, l'enfant mort dans la prison du Temple, *avait quinze ans*, ce ne pouvait être le fils de Louis XVI, et sa famille n'a pu ignorer que ce fils de Louis XVI vivait en 1816 et plus tard encore : c'est ce qui explique et la réponse de la duchesse d'Angoulême au docteur Pelletan, et le refus de célébration d'un service funèbre, et la non-translation

à Saint-Denis de cendres qui n'existaient nulle part, et toute la conduite subséquente des membres de la famille des Bourbons rentrés.

« A la vue de ces faits qui parlent assez haut, je m'abstiens de tous commentaires, laissant au maître de toutes choses le soin de justifier mes dires et mes démarches.

« Le baron DE RICHEMONT[1]. »

NOTICE ÉCRITE DE LA MAIN DU BARON DE RICHEMONT.

« Louis-Charles de France, emprisonné le 10 août 1792, avec sa famille, d'abord aux Feuillants, puis au Temple, en fut enlevé le 19 janvier 1794, par les soins de MM. de Frotté et Ojardias, émissaires du prince de Condé, et conduit dans les provinces de l'Ouest, où on le tint caché, après quoi on le dirigea sur l'Allemagne, en 1795.

« En 1797, il entra dans les rangs de l'armée

[1] C'est, je le répète, M. le baron de Richemont que j'ai reconnu être bien véritablement le prisonnier du Temple, le fils de Louis XVI, soustrait à ses bourreaux, mort aujourd'hui. Ce triste récit n'a plus d'importance réelle que pour l'histoire. Du reste, M. le baron de Richemont, décidé à ne point se marier, était résolu à reconnaître le duc de Bordeaux pour son héritier légitime. On pourrait supposer qu'une famille qui s'était emparée du trône, avait quelque intérêt à jeter des doutes sur la légitimité de la branche aînée.

N'a-t-on pas été jusqu'à essayer d'élever un doute sur la naissance si authentique et si solennelle de Monseigneur le duc de Bordeaux !

Se mettant au-dessus de toutes les délicatesses de femme, avec cet esprit clairvoyant qui sait tout prévoir : « Voyez, il tient encore à sa « mère ! » avait dit l'héroïque duchesse de Berry en montrant son enfant au maréchal Suchet et aux personnes présentes.

La princesse n'avait pas permis qu'on y touchât avant l'arrivée des témoins.

française, et fit la campagne d'Égypte de 1798 à 1800, qu'il revint en Europe, avec Desaix, Rapp, Savary et autres. En juin 1800, il assista à la bataille de Marengo. En 1802, il visita la femme Simon qui le reconnut parfaitement. Il se présenta ensuite à Fouché, à qui il avait été très-particulièrement recommandé par Desaix... En 1803, Fouché lui procura une entrevue avec la femme du premier consul, qui ne l'avait pas revu depuis le jour de son enlèvement du Temple. En 1804, Fouché l'engagea à s'expatrier pour se soustraire aux recherches de Bonaparte, à qui on avait remis des notes de sa main trouvées parmi les papiers saisis chez Pichegru lors de son arrestation.

« Arrivé en Amérique en ladite année 1804, il y séjourna plus de huit ans; il passa ensuite en Asie, revint en Amérique, et rentra en France en 1815. Il fit alors auprès de sa famille et de sa sœur quelques démarches qui n'eurent aucun résultat, quoiqu'il fût puissamment soutenu par le prince de Condé, le duc de Berry et la duchesse douairière d'Orléans, qu'il visita pour la dernière fois avant de quitter sa patrie.

« Arrêté dans les États autrichiens, et retenu pendant sept ans six mois et douze jours, pour avoir protesté en 1816 contre les traités de 1814 et de 1815, il revint en France et se trouvait à Paris lors des journées de juillet 1830... Le 12 août, il protesta contre l'irrégularité de ce qui venait de s'accomplir, et sa protestation fut expédiée à toutes les puissances par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs : elle fut adressée à la chambre des députés, le 14 du même mois.

« En 1833 et 1834, il éprouva de nouvelles persécutions, fut arrêté et condamné, pour avoir fait un complot avec des complices restés inconnus!... Evadé de prison en 1835, il se vit encore forcé de s'expatrier.

« *Signé :* Louis-Charles. »

DÉPOSITION DE M. LE DOCTEUR RÉMUSAT
DEVANT LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE, LE 2 NOVEMBRE 1834.

« En 1811 j'étais interne à l'hospice des Incurables, à Paris. Un jour, en faisant mon service ordinaire dans une des salles de cet hôpital, où se trouvait une femme qu'on appelait madame Simon, je l'entendis se plaindre du régime de l'hôpital. Elle ajouta : « Si mes enfants avaient connaissance de ma position, certainement ils viendraient à mon secours. » Est-ce que vous avez des enfants? lui demandai-je. « Non, répondit-elle, mais je les aime comme mes enfants propres ; ce sont mes chers petits Bourbons, car j'ai été gouvernante des enfants de France. » Cette qualification m'étonna dans une personne qui me paraissait assez mal élevée. Elle me dit que son mari avait été concierge au Temple, et qu'elle était gardienne des enfants. Je lui objectais que le Dauphin était mort. Elle répondit « qu'elle avait contribué à le faire sauver dans un paquet de linge ou autrement. » A la pharmacie, une des sœurs m'a dit qu'en effet c'était la femme du nommé Simon, fameux concierge du Temple. »

DÉCLARATION DE M. L'ABBÉ M...
CONCERNANT LES AVEUX DE LA FEMME SIMON.

« Ayant appris qu'il existe encore plusieurs sœurs de Saint-Vincent de Paul qui ont connu et servi la femme Simon aux Incurables femmes, j'ai demandé à M. le supérieur général des Lazaristes l'autorisation de recueillir leur témoignage, et je me suis transporté à cet effet, le mercredi 6, le lundi 15 courant, et aujourd'hui, aux Incurables, rue de Sèvres, avec mon confrère et ami M. l'abbé A...

« Madame la supérieure de la communauté, attachée au service de cet hospice, a fait venir devant nous les vénérables sœurs qui ont connu la femme de Simon, qui fut gardien, à la tour du Temple, de Louis-Charles de France, fils de Louis XVI, après la mort du roi martyr.

« Ces dignes sœurs sont :

« 1° Sœur Lucie J... attachée à cet hospice depuis 1810 ;

« 2° Sœur Euphrasie B... depuis 1811 ;

« 3° Sœur Catherine M... depuis 1813 ;

« 4° Sœur Marianne E... aussi depuis 1813.

« Toutes attestent avoir connu la femme Simon, et lui avoir entendu dire ce qu'elle répétait sans cesse à tout le monde : « que le jeune prince n'était pas mort, et qu'elle avait contribué à le sauver. »

« Elles disent que fréquemment ses compagnes reprochaient à la Simon d'avoir fait souffrir le jeune prince et de l'avoir fait mourir. Alors elle s'emportait, elle criait que ce n'était pas vrai, qu'elle l'avait

au contraire souvent défendu contre les mauvais traitements que son mari lui faisait subir, « qu'elle l'avait sauvé et qu'il était vivant. »

« Sœur Catherine dit que la femme Simon se servait alors de ces expressions : « Oui, je l'ai sauvé, il est vivant, j'en suis sûre, j'en mettrais ma tête sur le billot, je lui ai épargné bien des maux et rendu de bien grands services. »

« Sœur Lucie dit avoir souvent entendu la femme Simon parler de l'existence du prince, et qu'elle lui disait entre autres choses : « Vous êtes jeune, vous, vous le verrez sur le trône, mais moi je suis vieille et je ne le verrai pas. »

« Sœur Marianne, qui, elle aussi, a été chargée du service de la salle où était la femme Simon, dit que cette femme a souvent voulu lui raconter tout son secret ; mais elle la renvoyait à sa supérieure, et n'a jamais voulu l'entendre.

« Sœur Euphrasie dit avoir souvent entendu la femme Simon se plaindre. Elle disait alors : « Ho ! si j'avais mon petit Louis, je ne serais pas si malheureuse. »

« Sœur Catherine dit que défunte sœur Augustine lui racontait, d'après la femme Simon, comment eut lieu l'enlèvement de la tour du Temple, qui se faisait par les ordres du prince de Condé : « On amena dans une voiture plusieurs meubles, une manne d'osier à double fond, un cheval de carton et plusieurs joujoux dans la manne pour amuser le prince. Du cheval de carton on sortit l'enfant qu'on substitua au prince, et l'on mit celui-ci dans un paquet de linge sale qu'on mit dans la voiture avec la manne, et l'on tassa le linge

sale par-dessus. La femme Simon était très-occupée; elle déménageait du Temple ; quand il fallut sortir, les gardiens voulaient visiter la voiture, mais la femme Simon se gendarma, les bouscula, criant que c'était son linge sale, et on la laissa passer. »

« Sœur Catherine dit encore qu'elle était à genoux au pied du lit de la femme Simon lorsqu'on lui administra les derniers sacrements, et que le prêtre ayant demandé à la malade si elle n'avait rien qui l'inquiétât, etc., elle entendit de la réponse de la femme Simon ces mots : « Je dirai toujours ce que j'ai dit. » Qu'ayant demandé à sœur Augustine, qui avait mieux entendu et qui était intime avec la femme Simon, ce que cela signifiait, sœur Augustine lui dit : « Qu'en présence des sacrements et de la mort, la femme Simon avait voulu confirmer le témoignage qu'elle n'avait cessé de rendre à l'évasion de la tour du Temple et à l'existence du prince dont la garde lui avait été confiée. »

« J'ai ensuite adressé à ces vénérables sœurs les questions suivantes, que je rapporte avec les réponses qui y ont été faites unanimement :

« La femme Simon était-elle folle ? — Non, non, il n'y en a jamais eu aucun signe. — Était-elle imbécile ou idiote ?... — Non ; elle n'était pas imbécile, non. — Avait-elle sa tête ?... — Oui, elle avait sa tête... et n'a jamais fait aucune extravagance ; seulement elle avait, sur la fin de sa vie, des absences à cause de son grand âge. — Avait-elle du bon sens ? — Oui, elle avait le bon sens naturel et un bon cœur. — Avait-elle de l'ordre et de la tenue dans sa conduite ? — Oui, elle était propre, à part les inconvénients de son

asthme, et toujours la même ; elle approchait des sacrements au moins cinq ou six fois par an. Elle est morte très-chrétiennement. — N'était-elle pas ivrogne? — Non; jamais nous ne l'avons vue ivre, jamais nous n'avons oui dire qu'elle bût ; nous l'aurions su. Elle s'emportait souvent contre celles de ses compagnes qui lui reprochaient la mort du prince et la maltraitaient de paroles ; mais il n'y avait point là d'ivrognerie... — L'avez-vous jugée sincère, franche et de bonne foi? — Oui, oui. — Vous n'avez pas pensé qu'elle eût quelque intérêt à inventer l'évasion du Temple? — Non ; ce qu'elle racontait était, au contraire, contre tous ses intérêts. — L'avez-vous vue ou crue sous l'influence de quelqu'un qui eût pu la porter à tenir ce discours? — Non. Avant 1814 elle ne voyait jamais personne, elle était toujours seule ; et, depuis, ses propos ne pouvaient que lui nuire. Il lui venait parfois de grands personnages, mais simplement comme curieux, et nous ne nous sommes jamais aperçues qu'on lui eût laissé de l'argent. Elle avait seulement une petite pension de quelques centaines de francs. — A-t-elle été constante dans ses dires? — Oui, oui ; elle n'a jamais varié ni failli. »

LETTRE DE M. L'ABBÉ NICOD
CURÉ DE LA CROIX-ROUSSE, A LYON[1].

« 7 mai 1850.

« Il y a des personnes dont le cœur n'a de compas-

[1] Ce vénérable curé, un des plus fermes croyants du baron de Richemont, et qui avait une imagination fort vive, peut très-bien, sans le vouloir, avoir altéré, dans ce récit, quelques expressions. J'ai eu au sujet de Louis XVII, une longue correspondance avec lui.

sion que pour le côté qui les flatte ; c'est une plaie de notre siècle. Il y a chez lui trop d'égoïsme pour laisser un peu de place à la charité qui est toujours juste.

« Si je m'afflige pour les grandes infortunes et les respecte, quelle qu'en ait été la cause, je respecte encore plus l'innocence outragée, persécutée pendant plus d'un demi-siècle.

« Ce sentiment de justice, plus fort que toutes les considérations humaines, qui doivent se taire en pareille circonstance, m'engage à publier, en faveur de l'infortuné fils du plus infortuné des rois, un témoignage qui servira à prouver ce que pensait la famille royale des Bourbons sur la conservation des jours du Dauphin.

« Lié intimement, depuis 1836, avec M. le vicomte de Montchenu, j'avais chaque année l'avantage de recevoir sa visite, à son passage à Lyon. Au sortir de chez moi, il allait presque toujours offrir un témoignage de son affectueux souvenir à un vieil ami, Mgr l'archevêque d'Amasie, qui ne le niera pas, et qui, le voyant entrer, lui disait aussitôt : « Donnez-moi vite des nouvelles de Louis XVII. »

« Dans nos causeries intimes, pendant plusieurs années et à plusieurs reprises, M. de Montchenu m'a raconté le fait suivant : « Aussitôt après la mort de Louis XVIII, dit M. le vicomte, Monsieur, — le comte d'Artois, —qui déjà, à nos yeux, était Charles X, nous manda auprès de lui, le comte de Bruges et moi. « Messieurs, nous dit-il, dans la circonstance délicate où je me trouve, j'ai éprouvé le besoin de prendre conseil de deux loyaux et anciens serviteurs comme vous. La mort si regrettable de mon frère, en laissant le

trône vacant, me place dans une pénible alternative : d'un côté la France ne voit que moi, n'attend que moi; d'un autre, je ne puis vous le cacher, « le fils de l'infortuné Louis XVI existe assure-t-on. » — Cette parole, dit le vicomte de Montchenu, fut pour de Bruges et pour moi comme un coup de foudre. — « C'est lui, continua Charles X, à qui notre émotion n'avait pu échapper, « c'est lui que le droit de succession appelle au trône ; » mais, en voulant l'y faire monter, n'est-il pas à craindre qu'une telle détermination, toute pleine d'équité qu'elle est, ne lui devienne funeste et à nous tous ? Le parti royaliste va se diviser; la guerre civile peut éclater : les libéraux, dont les progrès sont chaque jour plus effrayants, ne manqueront pas de fomenter la discorde pour renverser le trône ou le ravir à la branche aînée; que deviendrait alors l'héritier légitime ? En voulant lui rendre la couronne, elle peut se briser sur sa tête, et plonger la France dans de nouveaux malheurs. Ne vaut-il pas mieux laisser les choses suivre leur cours tel qu'il a été ostensible jusqu'ici ? Le repos de la France est garanti, et la succession est assurée par la présence de mon petit-fils[1]. »

« Altesse Royale, répondîmes-nous, sans avoir pu nous concerter, « en rendant le trône à qui il appartient, vous ferez un grand acte de justice ; et c'est la justice qui sauve les empires. » Le lendemain, nous

[1] Je dois dire, afin de montrer avec quelle impartialité j'ai agi, que M. le baron de Richemont, abandonné à lui-même, avait vécu en fort mauvaise compagnie ; et que ses opinions comme sa conduite avaient laissé beaucoup à désirer.

J'ajoute que je ne me rappelle point que sur ce sujet, rien de semblable soit parvenu à ma connaissance.

apprîmes que de plus hautes influences avaient prévalu sur notre conseil.

« Tout ce qui porte un cœur catholique, un cœur français, ne tardera pas longtemps encore à comprendre que c'est la justice qui est le fondement et le salut des empires. »

LETTRE DE M. FOYATIER

« Paris, 7 juillet 1849.

« En 1849, dans la conversation, je dis à M. le baron de Richemont que j'avais pour voisine, à Clamart, la petite-fille de Lucien Bonaparte; il me dit qu'il la connaissait bien, qu'il l'avait vue souvent chez sa mère, qu'il serait bien aise de lui faire une visite, et que, si je voulais, nous irions ensemble. Le jour convenu, nous nous fîmes annoncer. La princesse, en entrant dans la salle, porta son regard sur moi, qu'elle ne connaissait pas, puis, fixant M. le baron de Richemont, elle fit une exclamation, et l'embrassa; dans l'élan de son cœur, elle me tendit aussi la main. Après la première expression du plaisir qu'elle avait de le voir, elle lui dit : « J'ai appris que votre sœur, la duchesse d'Angoulême, va enfin vous reconnaître, etc. » Son mari était là. Son beau-frère étant survenu, elle leur dit : « Je vous présente le fils de Louis XVI, Louis XVII; oui, oui, Louis XVII, sa sœur va le reconnaître. » La causerie s'engage : on parle des affaires de M. de Richemont. — « A propos, dit la princesse, avez-vous fait imprimer vos mémoires?

j'en ai eu le manuscrit entre les mains pendant plusieurs jours ; ma mère en a lu la préface. » M. de Richemont répondit affirmativement, et demanda la permission de lui offrir un exemplaire des *Mémoires d'un contemporain*, en lui disant qu'il marquerait les pages où il était question de son grand-père, Lucien Bonaparte, qui lui avait rendu de grands services étant ministre ; que ces pages avaient été lues par sa mère. La jeune princesse reprit qu'elle avait entendu dire que sa mère les avait trouvées justes.

« Quatre ou cinq jours plus tard, je lui portai l'exemplaire, accompagné d'une lettre que le prince m'avait lue.

« Les faits que je viens de raconter n'ont pas pu augmenter ma conviction, que « M. le baron de Richemont est véritablement le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. » Cette conviction profonde vient probablement de l'intimité qui s'est établie entre nos âmes par la causerie et par une infinité de ces riens qui fondent des convictions, aussi bien que les faits les plus importants.

« *Signé* : FOYATIER. »

CITATIONS DIVERSES

—

Souvenirs de la reine Marie-Antoinette (tome III, page 142).

On lit la déclaration suivante de madame la comtesse d'Adhémar, veuve de l'ambassadeur de ce nom, et autrefois dame du palais de la reine :

« Malheureux enfant, dont le règne s'est écoulé

dans un cachot, où toutefois il n'a pas trouvé la mort ! Certes, je ne veux en aucune manière multiplier les chances qui s'offriront à des imposteurs ; mais, en écrivant ceci au mois de mai 1797, je certifie, sur mon âme et conscience, être particulièrement sûre que S. M. Louis XVII n'a point péri dans la prison du Temple.

« Mais, je le répète, je ne m'engage pas à dire ce que ce prince est devenu ; le seul Cambacérès, homme de la Révolution, pourrait compléter mon récit, car, là-dessus, il en savait beaucoup plus que moi. »

Histoire secrète du Directoire. (Extrait du journal *le Commerce* du 3 décembre 1832.)

« Il paraît certain qu'on a trompé le public sur la mort du jeune Louis XVII et sur le lieu. Cambacérès en convenait ; mais il ne voulut jamais révéler ce qu'il savait sur ce point. On sera porté à croire qu'il y eut là-dessous un grand mystère, et que ce conventionnel y était initié. »

LETTRE AU *TIMES*

PORTANT LA DATE DE LONDRES, LE 2 DÉCEMBRE 1838.

« Dans votre feuille d'hier se trouve un long article concernant les infortunes du Dauphin. Quelque étranges que soient ces détails et l'existence du fils de Louis XVI pour ceux qui connaissent les premières années du prince ; cependant il y a de fortes raisons pour croire à la réalité des documents rapportés par

le duc de Normandie dans la publication dont vous entretenez vos lecteurs.

« Un des principaux agents qui se sont employés pour arracher le Dauphin du Temple fut le comte de Frotté, général vendéen, à la famille duquel je suis allié : ma sœur avait épousé son frère; « j'ai eu, par conséquent, les moyens de m'assurer que le comte de Frotté a été le principal instrument de l'évasion du Dauphin et de sa fuite dans la Vendée, » où quelque temps après il organisa la guerre si célèbre dans l'histoire de France.

« Ayant obtenu plus tard un sauf-conduit, il partit pour Paris; mais, en approchant de Verneuil, il fut arrêté et fusillé contre le droit des gens. »

Afin d'épuiser tout ce qui a rapport au fils de Louis XVI, je crois devoir joindre ici, à propos de Mathurin Bruno, et sur un autre personnage antérieur qu'on nommait Hervagault, quelques renseignements sur ces deux imposteurs. Je ne puis du reste que répéter, en ce qui les concerne, ce que j'ai dit plus haut au sujet de Naündorff.

RÉCIT D'HERVAGAULT

FAIT A VITRY DANS UNE SOCIÉTÉ.

« Un jour, au commencement de juin 1795, au moment ou j'allais m'endormir, une garde, me saisissant par le bras, m'adressa à voix basse ces paroles : « Mon cher enfant, les médecins disent que si vous restez dans cette prison vous mourrez bientôt. Des personnes qui vous aiment et que vous ne connaissez pas, m'ont chargé de vous dire que si vous pouviez garder le silence, et que vous promettiez de laisser faire, on vous tirera bientôt d'ici pour vous conduire dans un lieu où vous serez libre et avec des enfants de votre âge. Promettez-moi de ne pas parler et de vous laisser conduire, et vous pouvez compter que vous ne serez plus ici dans deux jours. Demain il doit entrer ici un chariot rempli de linge blanc; dans ce chariot sera caché un enfant : cet enfant restera au Temple en

votre place, et vous serez mis dans le même chariot, lorsqu'on l'aura rempli de linge sale pour être conduit hors de la prison du Temple. »

« Je promis de garder le silence et de me laisser conduire où l'on voudrait ; alors ma garde se retira après m'avoir tendrement baisé les mains. Mon sommeil fut agité, je m'éveillai en sursaut, je fus bien étonné de me trouver dans les bras d'un homme vigoureux, vêtu en matelot, et de ma garde qui portait un doigt à sa bouche pour m'indiquer le silence. Tous deux m'enveloppèrent dans un grand tas de linge, sous lequel j'eusse été étouffé s'ils n'eussent laissé une ouverture suffisante pour que je pusse respirer. Au moment où l'inconnu, vêtu en matelot, me chargeait sur ses épaules, j'aperçus ma garde qui plaçait dans mon lit un enfant qui avait l'air d'être plongé dans un profond assoupissement. Quant à moi, étant enveloppé de linge sale, je fus porté dans une charrette de blanchissage couverte, qui était à la porte du Temple. Je fus conduit sans obstacle vers Chaillot. Mon conducteur, qui me rassurait de son mieux, eut soin de me dégager un peu pour que je n'étouffasse pas. Seulement, à la barrière, il me recouvrit de linge.

« Arrivé à Passy, il me chargea sur ses épaules et me déposa dans une chambre basse où je fus bientôt dégagé. Je me vis soudain au milieu de trois inconnusqui se prosternèrent à mes genoux, en donnant des marques de la joie la plus vive, en même temps que d'une grande vénération. Je fus à l'instant dépouillé de mes habits auxquels on substitua des vêtements de femme. Cela fait, je fus conduit dans une chaise de poste qui se dirigea vers la Loire par des routes in-

connues. J'appris bientôt que j'étais entre les mains de trois fidèles royalistes qui me conduisaient au quartier général des armées catholiques et royales de la Vendée. »

Voici, d'après le journal d'un chirurgien de marine, le portrait d'Hervagault, qui se trouvait avec lui à bord de *la Cybèle*, en 1808 :

« Sa taille était à peu près de cinq pieds trois pouces, visage ovale, nez aquilin, yeux bleus, sourcils bruns, bouche moyenne, menton rond. Il était bien fait et son maintien noble, il aimait à être seul ; il était très-aumônieux, peu soucieux de sa personne, taciturne, défiant; son tempérament délicat, vif, le genre nerveux irritable, il avait de légers mouvements convulsifs des yeux et des lèvres. Il portait au cou un chapelet (que nous aperçûmes en le déshabillant) dont les chaînes étaient en cuivre, avec une petite médaille de sainte Anne, en qui il avait une très-grande confiance. Il ne manquait pas d'esprit, surtout du côté des reparties; il croyait en son âme et conscience être Louis XVII. La vérité est qu'il avait un certain air de famille, à ce que l'on disait, et des airs de grandeur qui pouvaient en imposer aux plus soupçonneux. »

MATHURIN BRUNO

Ce personnage, détenu et jugé à Rouen après son débarquement à Saint-Malo en 1815, prenait dans son passe-port le nom de Charles de Navarre ; il avait séjourné, disait-il, deux mois en Angleterre en revenant d'Amérique, et il avait vu le prince d'Orange dans ce pays. A Saint-Malo il aurait été dépouillé de tout, d'une garde-robe considérable et d'une forte somme d'argent : il avait un coup d'œil qui déconcertait ceux qui lui manquaient de respect; il supportait avec résignation les mauvais traitements. Il était traité avec humanité par les deux gardiens de la prison de Bicêtre, qui se nommaient Libois et Blanchemin.

On assurait deux faits qui, s'ils eussent été vrais, auraient tendu à prouver l'identité de ce personnage avec Louis XVII; mais il règne dans cette affaire de Rouen une espèce de mystère que l'avenir seul permettra d'expliquer.

Il est plus qu'inutile d'entrer dans de plus longs détails sur ces deux derniers personnages; sauf quelques erreurs patentes laissées, avec ou sans intention, dans les récits qu'ils ont fait de leurs aventures, ces êtres imaginaires possédaient des détails tellement exacts

sur l'existence du jeune martyr, sur son séjour au Temple, sur son évasion, etc., qu'il était devenu assez difficile de distinguer la vérité de l'erreur; aussi comprend-on l'embarras des princes.

Une seule fois M. de Montbel, avec lequel j'étais entré en correspondance à ce sujet, me manda « que « décidément l'opinion de la famille royale était que « le Dauphin était mort au Temple. »

C'était un moyen d'en finir avec cette correspondance, sans cependant ébranler mes convictions, que je n'adoptai qu'après le plus sévère examen et des preuves qui me parurent irrécusables.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Chapitre	I.	Mon retour à Paris	1
—	II.	Les Trois Journées et ce qui s'en suivit	17
—	III.	La Garde royale en 1830	57
—	IV.	Avant, pendant et après les Trois Jours	69
—	V.	Souvenirs personnels	87
—	VI.	Procès des ministres de Charles X	102
—	VII.	Les Principes	109
—	VIII.	De 1831 à 1832	117
—	IX.	La Guerre civile. — Le Choléra. — La Vendée. — Crise intérieure	155
—	X.	Mort et Convoi du général Lamarque. — Les Journées des 5 et 6 juin 1832. — L'École du Gros-Caillou. — Souvenir personnel	167
—	XI.	Coup d'œil sur la situation politique. — Réflexions sur 1830. — Ma Brochure : — Aujourd'hui et Demain	183
—	XII.	Effets et suites de ma Brochure	206
—	XIII.	Mon Jugement	218
—	XIV.	Sainte-Pélagie	260
—	XV.	Voyage à Buschtiérad	387

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Chapitre I. Mon retour à Paris. 1

— II. Les Trois Journées et ce qui s'en suivit. 17

— III. La Garde royale en 1830. 57

— IV. Avant, pendant et après les Trois Jours. 69

— V. Souvenirs personnels. 87

— VI. Procès des ministres de Charles X. 102

— VII. Les Principes. 109

— VIII. De 1831 à 1832. 117

— IX. La Guerre civile. — Le Choléra. — La Vendée. — Crise intérieure. 155

— X. Mort et Convoi du général Lamarque. — Les Journées des 5 et 6 juin 1832. — L'École du Gros-Caillou. — Souvenir personnel. 167

— XI. Coup d'œil sur la situation politique. — Réflexions sur 1830. — Ma Brochure : — Aujourd'hui et Demain. 183

— XII. Effets et suites de ma Brochure. 206

— XIII. Mon Jugement. 218

— XIV. Sainte-Pélagie. 260

— XV. Voyage à Buschtiérad. 387

Chap. XVI. État des Beaux-Arts en Italie. 448
— XVII. Retour en France.. 454
— XVIII. Rêveries intimes. 471
— XIX. Correspondance. 477
— XX. Mélanges. 501
— XXI. Martin. 520
— XXII. Hervagault. — Mathurin Bruno.. — Naündoff. — Le baron de Richemont. 545



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

